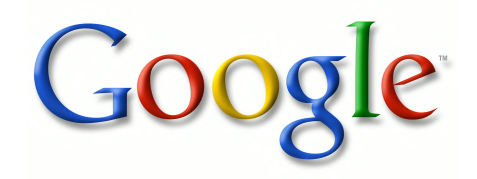
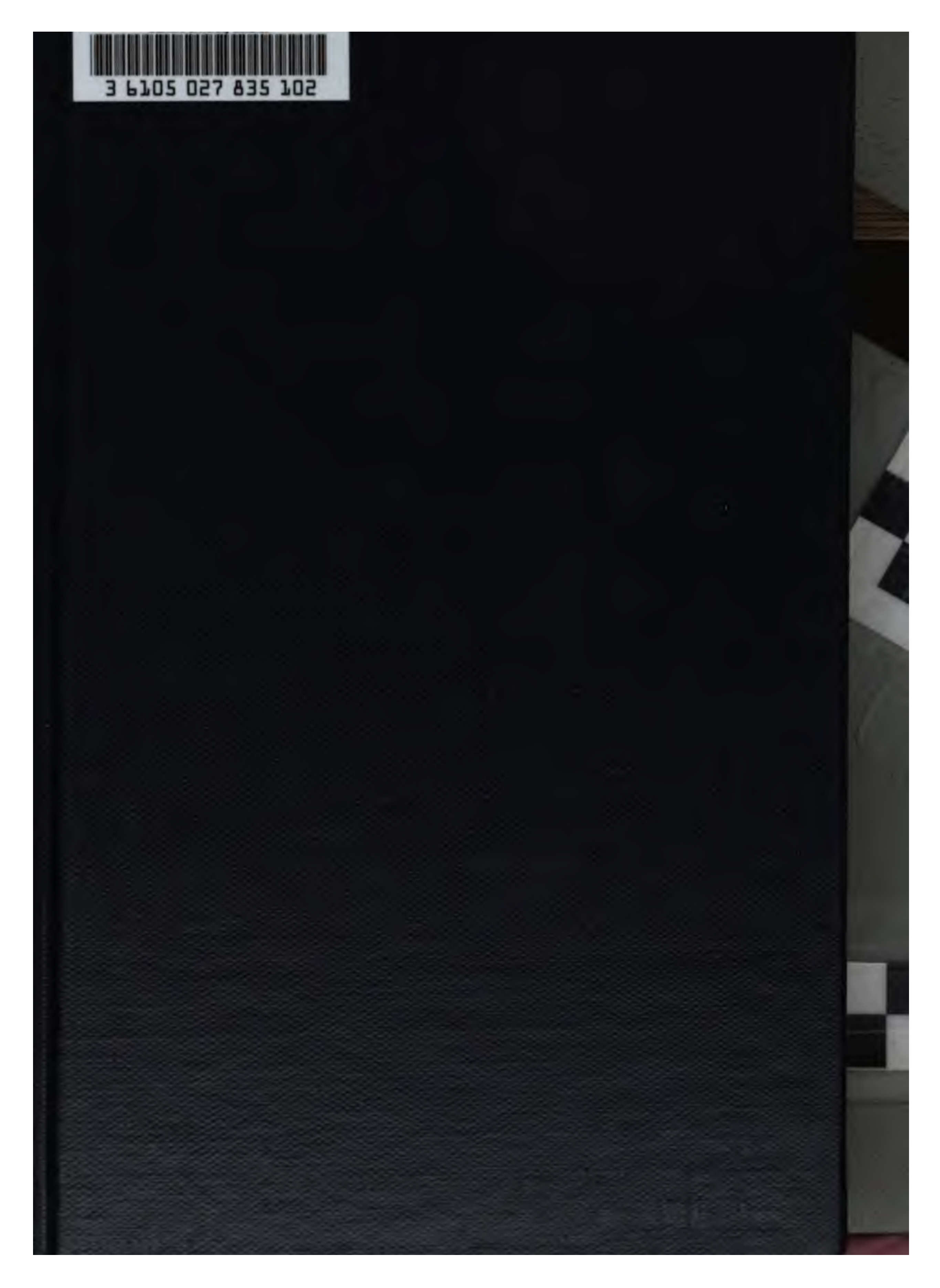
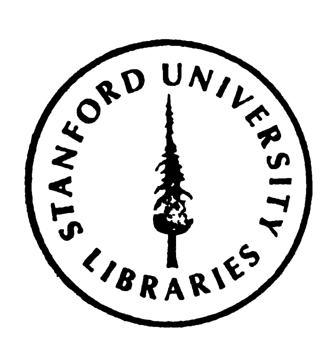






BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME TROISIÈME.

Nos 32 A 39. — 1859-1861.



A ORLÉANS,
DE L'IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
RUE BOURGOGNE, 220.

1862

TOME 3.

BULLETIN

DE LA

[SO]CIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

PREMIER TRIMESTRE DE 1859.

Nº 32.



ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB

Rue de Bourgogne, 220

1859.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 32.

PREMIER TRIMESTRE DE 1859.

Séance du vendredi 14 janvier 1859.

Présidence de M. DUPUIS, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre circulaire adressée à M. le Président de la Société par M. le Ministre de l'instruction publique, qui manifeste le désir d'être tenu au courant, non seulement de toutes les découvertes, de toutes les fondations, de tous les faits qui intéressent, au point de vue de la science, le département, mais encore de recevoir les procès-verbaux des séances toutes les fois qu'ils contiendraient quelques indications utiles. Le *Bulletin* trimestriel de la Société renfermant tous les renseignements que réclame M. le Ministre, et ce *Bulletin* étant envoyé régulièrement et en double exemplaire au Ministre de l'instruction publique, la Société décide qu'il n'y a pas lieu de faire un envoi différent pour remplir l'intention de M. le Ministre.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Méthivier, curé d'Olivet, qui exprime le désir de voir la ville d'Orléans réunir dans une bibliothèque spéciale tous les ouvrages des auteurs orléanais, et qui demande à la Société s'il lui conviendrait d'adopter ce projet et de le proposer à l'administration municipale. Une commission est

nommée pour examiner la question de savoir s'il y a lieu de donner suite à la pensée émise par M. l'abbé Méthivier. Cette commission se compose de MM. G. Baguenault, Loiseleur, Bimbenet, Desnoyers, de Molandon.

— M. le Président donne communication à la Société du compte de M. le Trésorier pour l'année 1858.

— La Société procède au renouvellement partiel du bureau et des commissions des publications et du musée pour l'année 1859. Les membres sortants sont : M. Dupuis, président ; M. de Buzonnière, vice-président ; M. Cosson, membre de la commission des publications ; M. Desnoyers, membre de la commission du musée, rééligible.

Sont nommés : président, M. de Buzonnière ; vice-président, M. Mantellier ; membre de la commission des publications, M. Collin ; membre de la commission du musée, M. Desnoyers.

— M. G. Baguenault lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur un mémoire de M. Pillon et un mémoire de M. de Langalerie, l'un et l'autre relatifs à une excursion dans l'arrondissement de Montargis et à une visite faite aux fouilles de Montbouy. M. le rapporteur conclut à l'insertion de ces deux mémoires au *Bulletin*. La Société adopte ces conclusions.

Mémoire de M. E. PILLON.

EXCURSION A MONTBOUY.

« Voici, Messieurs, le récit d'une excursion qui pour moi vaut un voyage. Commencée le matin, terminée le soir, elle m'a procuré tout une journée de bonheur et d'étonnement ; on va bien loin pour trouver moins. J'avoue même que je nourris le désir archéologique de renouveler l'entreprise, et je dois le déclarer loyalement à notre honorable président, qui voulut bien à la fois être mon cicérone et mon hôte. Ah ! Messieurs, qu'un brave antiquaire a bien mérité de nos jours, lorsqu'il est parti de chez lui à petits pas et est parvenu à faire en un ou deux mois de vacances le tour de son département ! Les petits voyages ne se réduisant plus, comme les

grands, à de longues glissades, offrent seuls le bonheur de rêver en cheminant. Le neuf et l'imprévu sont au bord du sentier, rarement à côté de la route. Mais, hélas! qu'il est difficile d'organiser un petit voyage! Ainsi, pour aller de Gien à Montbouy, et répondre à l'invitation, je dirai plus, à la sommation de notre excellent ami M. Dupuis, il nous a fallu compter sur un phaéton de mauvais aspect et qui n'a pas tardé à manquer de ressorts dans la traversée, confier sa destinée à un vieux cheval de hussard, vétéran de Crimée réformé, couronné, mal récompensé et boitant héroïquement au départ; mais l'aigreur du vent, le froid de la matinée et l'habitude du malheur ont ranimé, soutenu le noble animal. Il n'a pas tardé à partir comme un trait, pour nous épargner la vue de ce morne plateau qui sépare comme un mur le bassin de la Loire de celui de la Seine, et laisse couler sur ses flancs la Langelle et le Vernisson. Quand un séjour d'une demi-heure à l'auberge solitaire des Bézards eut réparé ses forces, on eût dit que l'ancien de Crimée chargeait avec son escadron : nous descendions au galop les basses vallées de Châtillon; la tour fuyait comme un fantôme; à peine ai-je eu le temps de jeter un coup d'œil sur cette œuvre gigantesque du moyen âge. Disons en passant qu'il faut se garder de sourire lorsque certains habitants du lieu vous montrent au haut de cette tour de cent pieds la tribune où César haranguait ses troupes. (C'est une défense avancée soutenue par des machicoulis.) Quels poumons, quelles oreilles, chez ces Romains! Enfin, nous découvrons les groupes d'ormes centenaires qui décorent les hauteurs de Montbouy : en moins de deux heures nous avons parcouru neuf lieues, et nous voilà rendus à la porte de la demeure gallo-romaine de notre président. C'est alors, Messieurs, qu'au coin d'un foyer réjouissant, une hospitalité prévenante nous a remis en main et une à une toutes les pièces d'un musée qui vient de naître : des vases, des ex-voto romains, des Vénus Genitrix, de bonnes petites déesses qui nourrissent un ou deux enfants suspendus à leur sein, et que les ouvriers apportent avec respect en les prenant pour des Sainte-Vierge; des anneaux, des bracelets, des ornements de tout genre, des fragments d'inscription et de petits ustensiles intimes. Il y a là de quoi dessiner pendant un mois, et sans se reposer encore. Une série de médailles vient appuyer de son

témoignage les documents de la curieuse instruction archéologique qu'on fait passer sous nos yeux. Hors des appartements, c'est bien autre chose : on a rangé sur le bord des fenêtres, comme sur des consoles, des amas de clous antiques, de crochets, de ferrements de toute espèce, des débris de panneaux, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des filières à demi-rongées par le feu, jusqu'à de petites plaques de stuc encore revêtues de peinture. En face du bâtiment moderne, envahi par ces débris antiques, figurent toutes les grosses pièces du procès : les pierres sculptées, les tuiles, les objets massifs, et surtout la belle et large mosaïque extraite du canal. Enfin, Messieurs, pour achever d'un trait cette vue d'ensemble, je vous dirai que la grande avenue de Montbouy, qui certainement a plus d'un demi-kilomètre de longueur, enfouit dans ses ornières les tessons de briques et de tuiles à rebords, et va se convertir en voie romaine.

« Mais nos heures sont comptées ; nous n'avons malheureusement qu'une journée d'octobre à consacrer à Montbouy : il y a tout à voir, et la nuit vient si vite ! Aussi, pendant que nos chasseurs s'arment de leurs fusils et vont battre le bois, je prends le bras de M. Dupuis, et nous allons visiter le bourg et l'église. Elle dut être une très-remarquable œuvre du XII[e] au XIII[e] siècle, à en juger par son portail mutilé. C'est à peu près tout ce qui a survécu à la dévastation la plus complète. Certes, il ne faut pas un grand effort d'esprit pour comprendre que Châtillon dut être un très-mauvais voisinage pour les établissements religieux de Montbouy ; l'art catholique ne pouvait s'y maintenir debout à deux pas d'un des plus actifs foyers du protestantisme. Tout fut rasé, en effet, jusqu'à la base des colonnes et presque à hauteur de lièvre, suivant l'énergique langage du temps.

« On a depuis rebâti l'église nouvelle sur ces fondements, et on y a laissé végéter à l'aise ces ogives disgracieuses du XVII[e] siècle, dont le type est une porte de grange. Il y a dans le chœur des colonnes grêles, sans style. Les réparateurs du portail ont cru bien faire en remplaçant les fûts si élégants et si purs du XIII[e] siècle par des piliers cerclés d'anneaux, comme on en voit tant aux anciens hôtels de Venise et de Florence ; le tout est terminé par des feuillages grecs, et, chose bizarre ! c'est peut-être moins laid que ça ne devrait l'être.

Mais ce qui échappe à l'analyse, c'est une suite de cadres jalonnant le Chemin de la croix; jamais je n'avais vu de rouges si rouges, de bleus si bleus, des jaunes et des verts d'une violence pareille. Comme le soleil venait encore en augmenter l'éclat, j'ai dit tout bas à M. Dupuis : « Allons-nous en. » Pendant que nous longions les murs de l'église, nous avons remarqué une petite porte très-jolie, très-intacte, et dont la conservation étonne : elle aura été sauvée en disparaissant sous un monceau de démolitions. Elle n'est pas, du reste, antérieure à Louis XII. En passant derrière le chevet de l'église, et en se rapprochant du Loing, on aperçoit les fragments d'un aqueduc romain dont nous suivrons plus tard le trajet en pleine campagne. On doit surtout reprocher au vandalisme des guerres de religion la destruction d'une petite chapelle qui dépendait d'une commanderie de Saint-Lazare. A en juger par ses ouvrages souterrains, aujourd'hui transformés en cellier, elle devait être une fort jolie œuvre de la fin du XIV[e] siècle. Le manoir du commandeur est encore debout à la droite du chemin de Montbouy; sa silhouette grise se dessinait même alors en vigueur sur un des plus beaux nuages d'automne. Trois corps de bâtiment se groupent auprès d'une tourelle, et comme on a bouché toutes les ouvertures par respect pour la loi des portes et fenêtres, cette masure a l'air d'un vieil aveugle. Chaque détail est entièrement dépourvu de style ; on croit y sentir la roture et le vilain, et pourtant l'ensemble prend un caractère de distinction : c'est grimaçant, mais fier, et surtout amusant; cela donne envie d'entrer. Rien n'est plus facile, car si tout est maçonné vers le nord, tout reste ouvert au midi. On s'engage par un huis surbaissé dans l'escalier à vis de la tourelle; on trouve un tas de blé à droite et la chambre du baron à gauche. Comme il n'y avait rien à prendre dans l'appartement de M. le commandeur, on a tout laissé ; c'est primitif, pur sang, et il n'y a pas de retouches. On n'a point enlevé les siéges, parce qu'ils sont taillés dans la pierre au bas des fenêtres et dans la cheminée. Cette partie essentielle et monumentale de l'époque féodale est ici lourde et bâtarde : le manteau est sans profil ; les colonnes ont été taillées à coups de massue. Oui, la cheminée du commandeur est laide de simplicité; j'ose croire pourtant qu'elle ne fumait pas : les solives du plafond l'attestent, et d'ailleurs, on le conçoit

thodiquement, de les découvrir à mesure, et jugez de son étonnement lorsqu'on parvint à mettre à nu un gigantesque rectangle bordé de talus, et dont le périmètre est accidenté par des redans carrés comme par des bastions, lorsqu'il découvrit des emmarchements, des portes, et un véritable portique, entrée monumentale et digne d'un colossal édifice. Ce rectangle lui-même en contient deux autres dont l'un est encore inexploité, mais dont le second enferme une enceinte hexagone dont le milieu présente un bassin rond alimenté par une source, et où l'on descend par une suite de degrés circulaires dont les rangées inférieures sont admirablement conservées, et qui semblent posées d'hier. A droite, à gauche, en tous lieux, on retrouve les stucs peints qui couvraient les murs; on retire à chaque instant du milieu des décombres des masses de fer ouvragé, des ustensiles, des filières et des poutres à demi-consumées, et qui prouvent que l'édifice entier s'est écroulé sous un incendie. Malgré les soins et les précautions indiquées, la pioche des ouvriers brise malheureusement une foule d'objets de toute nature et de figurines enfouies dans le bassin ou sur le bord des talus. On a retiré sous nos yeux un petit buste d'enfant parfaitement intact, et soutenu par son piédouche. Nous avions vainement, dans la matinée, tâché de reconstituer un buste semblable à l'aide de ses débris. Le bassin rond communique au moyen d'une rigole destinée à absorber le trop plein de ses eaux et se dirigeant vers un petit édifice voisin de la grande enceinte, mais d'une orientation différente. Ce monument, construit en forme de carré long, et flanqué de colonnettes, a tout à fait l'aspect d'un temple destiné à abriter les eaux d'une seconde piscine à laquelle on descendait par une suite de degrés. Un grand nombre de pans de murs encore debout dessinent une suite de compartiments dont il est difficile de comprendre la destination. Comme il était entièrement rempli d'eau à l'instant où nous l'avons visité, nous avons beaucoup regretté de ne pas voir les marches qui bordent une sorte de promenoir ou galerie extérieure. Les colonnes sont toutes formées de tronçons ou rondelles de quelques centimètres de hauteur; et comme certains curieux en emportent ce qu'ils peuvent, je crains bien qu'avant peu on n'ait enlevé une grande partie de cette ornementation si curieuse, en dépit des précautions, fossés et bar-

dessus des autres, comme les sarcophages des catacombes. Avant de passer dans la terre classique et romaine où M. Dupuis poursuit ses belles découvertes, indiquons aux peintres qui passeront à Montbouy un curieux escalier de la Renaissance, terminé par un joli palier en forme de tribune : il y a là le sujet d'un charmant petit tableau. On trouve en haut, chez une pauvre veuve qui a eu des malheurs et qui les raconte, un délicieux pilier de bois sculpté, tourné en manière de roi d'échecs, couvert d'écailles et d'ornements parfaitement ménagés.

« Mais il est temps d'aller à Rome. Oublions le moyen âge; suivons la grande avenue du parc; marchons dans la direction du canal, et arrêtons-nous devant ces excavations profondes pratiquées par les ouvriers de M. Dupuis. Elles dégagent un aqueduc romain encore revêtu des pierres plates qui le couvraient dans toute son étendue. Nous en avons déjà observé un tronçon à Montbouy même, et près de la rivière : on voit que pendant un long trajet il traverse cette plaine où la charrue déterre tant de monnaies antiques, qu'on l'appelle dans le pays le *champ des médailles*. Derrière l'aqueduc et sur le coteau qui mène au canal, on heurte à chaque pas des fondations, des pans de murs, des masses de pierres amoncelées. C'est le sol tout entier d'une ville détruite, et partout on reconnaît la maçonnerie romaine. Une ferme de M. Dupuis n'a pas d'autres fondements que ces débris. Sur la berge même du canal, et dans la direction de l'ouest, on voit une espèce d'avancée, un bloc de pierre accompagné de longs pans de murs antiques qui se profilent le long du chemin de halage, et que la tradition désignait sous le nom de bains romains. C'est ce qui décida M. Dupuis à commencer ses fouilles; il les pratiqua sous les eaux mêmes du canal et en retira cette belle pièce de mosaïque que nous avions admirée chez lui.

« Mais ce n'est rien en comparaison de ce qu'il a trouvé, de ce qu'il trouve et trouvera sans nul doute sur la rive opposée. Figurez-vous une presqu'île bordée par le canal d'une part, le Loing de l'autre, et un large dégorgeoir ménagé pour les eaux. Le sol était planté d'arbres pleins de vigueur, de peupliers, d'aunes, de saules, et comme partagé par de longues bandes de gazon qui s'étendaient en parallèles géométriques. M. Dupuis donna ordre de les suivre mé-

sommet de l'hémicycle, on retrouve encore les trous où l'on fixait le velarium. En un mot, tout est plein de jeunesse encore, et l'on pourrait y donner demain une fête. Et nous allons chercher au loin des ruines et des souvenirs ! Et il faut qu'on nous dise que nous avons à quelques lieues le cirque de Chenevières! Je ne connais à ce monument si grandiose qu'un seul ennemi : c'est un chêne gigantesque, qui s'est planté à son sommet et qui agit comme un coin sous la main du temps. Mais ses branches s'étendent si loin, sa masse de verdure est si belle, ses vieilles rides s'harmonisent si bien avec l'œuvre de Rome, qu'il ne faudrait pas avoir le moindre sentiment de l'art pour le mutiler ou l'abattre.

« Maintenant, Messieurs, demandons-nous quelles scènes de dévastation ont passé sur cette ville détruite, quelles guerres, quelles invasions ont incendié ces édifices. Le *champ des médailles*, la piscine elle-même, nous produiront sans doute quelques muets témoins qui viendront aider nos conjectures. Le règne d'Antonin était celui de la paix du monde. Verus et Marc-Aurèle continuèrent dignement son œuvre, et un bouleversement pareil ne semble pas dater de leur époque. Nous sommes loin des Bagaudes, des Vandales et des Huns. Le cirque lui-même est désigné dans un vieux plan sous le nom bizarre de *redoute des Sarrazins*. Attendons, et ne nous livrons pas aux systèmes.

« Les magnifiques travaux de M. Dupuis auront avant peu fixé l'attention des amis de l'art et de la science ; de nouvelles richesses archéologiques auront comblé ses vœux, et grâce à lui, les raretés de Montbouy y attireront à jamais les touristes et les érudits. »

Mémoire de M. C. de Langalerie.

EXCURSION DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS.

« Une promenade à Montargis et dans une partie de son arrondissement m'ayant fourni l'occasion d'examiner quelques monuments ou objets dignes d'être remarqués, je me fais un devoir de vous en soumettre un rapport, n'ayant d'autre intention que celle de constater l'état des lieux que j'ai visités et d'éveiller dans vos cœurs le besoin de voir de vos propres yeux ce qui a été pour moi-même une cause de plaisir, d'étonnement ou d'admiration.

« Si quelques-uns de nos collègues avaient pu, comme moi, répondre à l'invitation de notre digne Président, au lieu d'une nomenclature sèche et rapide, vous auriez aujourd'hui des descriptions attrayantes, des études sérieuses, des vues exactes et des dessins exécutés avec talent, qui, en venant en aide à la pensée, vous donneraient une idée plus parfaite des choses et y ajouteraient un attrait que la parole sera toujours insuffisante à reproduire. Et certes, leur part eût été belle, car lorsqu'on a vu l'amphithéâtre de Chenevière, le pont de Dordives, qu'on a étudié les ruines de Craon à Montbouy, celles de Triguerre, qu'on a visité Châtillon, Fontaine-Jean, Saint-Maurice, Châteaurenard, Ferrières, Le Metz-le-Maréchal et Château-Landon, sans compter Montargis lui-même, il est impossible de ne pas trouver une ample moisson d'études charmantes et variées.

« Le fardeau, trop lourd pour un seul, fût devenu une tâche facile pour quelques-uns; néanmoins, j'essaierai de vous faire un résumé aussi fidèle que je le pourrai. Les monuments modernes et ceux du moyen âge formeront la première partie de ces communications; ceux de l'antiquité seront l'objet d'un travail secondaire. Je commence par le chef-lieu.

« Tout a été dit sur Montargis, sur son origine, son histoire et sur ses souvenirs légendaires, sur ses coutumes et sur les personnages célèbres qui y ont pris naissance. Depuis le XI[e] siècle, époque où les sires de Courtenay en étaient seigneurs, on sait que cette ville passa successivement du domaine de nos rois dans l'apanage de Renée de France et de sa fille Anne d'Est, en 1570, redevint propriété de l'État en 1612, et depuis la première moitié du XVII[e] siècle, jusqu'en 1789, fit partie des duchés d'Orléans, formés depuis Louis XIII.

« Son château, qui a été fréquenté par plusieurs de nos souverains et habité par d'illustres princesses, fut, jusqu'au commencement de ce siècle, temps de la fièvre des démolitions, une demeure forte et redoutable. Il n'en reste plus qu'une porte d'entrée et un pavillon assis sur une terrasse qui domine la ville.

« Celle-ci, entourée de muraillles que baignent de tous côtés des canaux et des rivières, offre l'aspect et l'animation des villes les plus riantes. Montargis a des tourelles et quelques maisons remarqua-

bles, dont une, du XVI[e] siècle, appartient à M. Rollet. Son église, dont l'extérieur montre plusieurs pilastres soutenant les arcs-boutants, ornés de niches et de colonnettes dans le style de la Renaissance, est de deux époques bien tranchées. Intérieurement, le chœur, attribué à Ducerceau, est entouré de parties latérales fort étroites et éclairé par d'immenses fenêtres à plusieurs meneaux jetant une abondante lumière, que l'on voudrait voir tempérée par des verrières artistement peintes. Ce chœur est entouré de colonnes démesurément élevées et sans chapiteaux, tandis que le reste de l'église, c'est-à-dire ce qui forme la nef, se compose d'une partie plus ancienne et plus basse, mais d'un style plus simple et plus harmonieux. On voit dans les chapelles plusieurs tableaux dignes d'être cités; à droite du chœur se trouve une *Madeleine pénitente* à laquelle un ange apporte un crucifix. Cette peinture, attribuée aux Carrache, se fait remarquer par les qualités les plus essentielles, et l'on ne peut guère douter de sa haute origine, puisque c'est un présent que le Souverain Pontife Pie IX a fait à cette chapelle. Dans une autre on voit un *Saint Jérôme* que nous pensons appartenir à l'école espagnole, et qui a toute la fierté magistrale d'un artiste de cette nation. Une *Descente de croix*, celle qui est placée dans la partie droite de l'église, et non la grande, qui encombre une chapelle de gauche, paraît être une production de l'école des Sadeler et nous a paru fort curieuse, de même que le tableau primitif qui représente une *Nativité* ou *Adoration des rois*.

« Enfin, un tableau moderne de Gleyre, le *Départ des apôtres*, dont la gravure a popularisé le sujet, est appendu dans une autre chapelle et compose un des ornements les plus précieux de cet édifice, que l'on a le projet, nous a-t-on dit, d'agrandir et de compléter.

« Au travers de la ville, des rivières servent à faire mouvoir plusieurs moulins ou usines. Le Vernisson, le Loing et le canal sont autant de cours d'eau qui baignent les murs des habitations particulières. De nombreuses tanneries, avec leurs galeries de bois et leurs lavoirs appuyés sur pilotis, forment, dans des perspectives faciles, les aspects les plus pittoresques, et, pour peu que le soleil y jette la couleur, deviennent de ravissants tableaux que l'artiste doit fixer

avec bonheur sur sa toile. Je recommande particulièrement à nos collègues une vue du Vernisson, prise du pont qui traverse la rue faisant face au château.

« Le côté nord de la ville est séparé, par le canal, d'une belle promenade appelée le Paty, dans laquelle un bâtiment presque neuf renferme une salle de spectacle et un musée.

« Ce musée, créé il y a peu d'années par MM. de Girardot et Ballot, et confié à l'intelligente et active surveillance d'administrateurs dévoués, s'enrichit chaque jour de dons faits par les amis des arts, dons si nombreux que le besoin d'un plus vaste local se fait déjà sentir pour la conservation des collections qui y sont déposées : tableaux, dessins, gravures, plans en relief, curiosités, médailles, sculptures, bas-reliefs, ivoires, bronzes, antiquités égyptiennes et romaines, histoire naturelle, poterie émaillée, porcelaines, émaux, tout est là, dans un espace restreint, étiqueté, et attendant le jour où une main prudente et habile pourra en faire le transport dans la nouvelle demeure que lui prépare l'administration, grâce à la munificence de M. Durzy.

« Le souvenir de Girodet, le grand peintre à qui Montargis a donné le jour, se rencontre à l'entrée de l'une des salles. Comme un juste et légitime hommage fait à son génie, sa palette et ses pinceaux sont déposés sur une table où sa main, modelée en plâtre, est arrêtée au pied de sa puissante figure, sculptée en marbre par M. de Triqueti. Rien n'est beau et saisissant comme le profil de ce visage, dont les traits semblent animés par le feu d'une intelligence d'élite. Deux magnifiques dessins de ce maître accompagnent un de ses tableaux de concours, et complètent le panneau qui lui est consacré. En outre, son portrait, peint à la cire par Carpentier, en 1853, est placé vis-à-vis.

« Le sujet capital de la galerie de tableaux est, sans contredit, un *Saint Jérôme* peint par Zurbaran, et donné par Mme la duchesse de Dalmatie. Il serait inutile de faire l'éloge de ce chef-d'œuvre ; nous constatons simplement sa haute valeur artistique, comme pour féliciter la ville et faire l'éloge du nom de celle qui lui en a fait hommage. — On y voit encore un sujet de petite grandeur peint par Jouvenet, traité en manière d'esquisse, mais avec une vigueur de

touche extraordinaire : c'est *Jésus guérissant les malades*. Cette toile, qui a un pendant moins remarquable, porte le n° 58.

« Non loin de ce tableau, on voit un pastel de Boucher, portant le n° 2.

« Près de ce dernier est une peinture primitive italienne, remplie d'intérêt (ayant le n° 10) ; c'est le portrait d'une femme auteur ou poète, qui tient un livre sur lequel elle paraît vouloir écrire. Le livre, l'ameublement, le costume, tout rappelle l'époque du XVe siècle ; toutefois, la peinture, quoique pleine de suavité, est conçue dans un ton de couleur plus élevé que celle de Léonard de Vinci, dont elle rappelle un peu l'esprit et le style. Je crois cette œuvre fort précieuse du commencement du XVIe siècle ; le cadre, également du temps, est décoré de petits ornements foliés, dessinés en or sur fond noir. C'est un panneau de chevalet.

« Le n° 57 de la collection, dans un cadre ovale, est une toile française du XVIIIe siècle, parfaitement peinte, dans le ton le plus clair et le plus brillant. Elle représente un cavalier cuirassé, coiffé d'un feutre à larges bords, avec panaches, en reconnaissance dans un poste avancé, s'entretenant avec une vedette à cheval et un homme à pied, genre de sujets qu'affectionnait Casanova ; mais il nous est impossible de reconnaître ce maître dans cette peinture si fraîche et si légère de ton.

« Les n°s 22 et 23, de petite dimension, sont des sujets peints par Mlle Rosa Bonheur, et représentent un chien et une tête de brebis.

« Le n° 16 offre un enfant, un amour ou un génie, peint d'une manière assez fière, et rappelle une facture tout italienne.

« On voit encore une tête de jeune Savoyarde, dessinée par Antigna, et un paysage (*Vue de Sologne*) de Francis Blin, donné par M. Sully-Brunet. Deux aquarelles de notre collègue, M. Chouppe, s'y trouvent réunies avec un paysage de M. Pensée.

« Il me reste à parler d'une toile de dimension moyenne, placée dans un jour peu favorable, mais qui mérite une mention particulière : c'est un grand paysage, que j'attribue à Guillaume Nieulant, peintre d'Anvers, du commencement du XVIIe siècle, élève de Roland Savery et de Paul Brill, qu'il avait eus pour maîtres pendant trois ans à Rome. Cette peinture, de sa première manière, est naïve

comme paysage, mais fort précieuse par les figures qui s'y trouvent. On voit, sur le premier plan, un jeune cavalier et une dame richement vêtus qui s'entretiennent debout dans une promenade. Ces figures, parfaitement dessinées et d'une grande élégance, donnent, par leur costume et l'esprit avec lequel elles sont rendues, une haute idée du talent de ce maître. Ce sujet porte le n° 62.

« Une momie d'Egypte, dans son vêtement de bandelettes et dans sa boîte, s'y voit à côté de divers sujets modelés, dans une salle du rez-de-chaussée, où se trouvent aussi des minéraux, des gravures et des dessins. Un rétable d'autel, sculpté en bois, style du XVI[e] siècle, se fait remarquer par la simplicité avec laquelle on a placé saint Jean couché sur la poitrine de son maître.

« Dans une vitrine de la salle du haut, il y a quelques sculptures d'ivoire. Un petit groupe ancien, représentant saint Michel terrassant le démon, parfaitement mouvementé, est d'un travail vigoureux et bien accentué. Des médailles et de petits objets antiques, ustensiles de bronze, remplissent ce meuble.

« Quelques poteries de Nevers et pièces de vaisselle commune, mais curieuses, avec inscriptions et sujets facétieux, sont placées sur des étagères. Une terre grise émaillée en bleu, aux écussons de France, forme un petit vase extrêmement curieux.

« Deux émaux, que je crois de Laudin (des saints en prière), sont encadrés dans leurs bordures anciennes. Quelques portraits, dont un de femme fort joli et portant le n° 55 ; les trois généraux Gudin, puis la *Mort de Madame de Maintenon*, peinture moderne, et le tableau donné par l'Empereur, représentant un acte de dévouement du curé d'Oussoy pendant le choléra, complètent avec quelques autres peintures les richesses variées de cette galerie naissante, dont le patriotisme montargois assure d'avance le brillant avenir.

« Je ne dois pas oublier, dans la *curiosité*, une veste verte de dessous en soie brochée, que l'on croit avoir appartenu à Molière, portant le n° 35 et donnée par M. Ménestrier; puis une représentation en relief, faite avec du carton, de l'ancien château de Montargis, tel qu'il était autrefois.

« Avant de quitter cette ville aux mœurs affables, aux allures vives et passionnées qui lui donnent une physionomie toute méri-

dionale, demandons-lui encore une fois un souvenir pour le monument de la Croix-aux-Anglais, et une cérémonie religieuse qui rappelle que le 5 septembre 1427 fut un jour de triomphe pour ses habitants et pour toute la France.

« Montargis est depuis peu de temps en possession d'un morceau d'ornementation architecturale fort curieux, dont je ne puis me dispenser de parler : c'est une partie de la façade d'une maison historique que la ville de Lorris possédait autrefois et que l'on voit aujourd'hui déposée provisoirement sous un hangar de l'hôtel de la Mairie. Comment un monument d'une richesse pareille et d'une telle importance est-il venu, de Lorris, se mettre à la disposition d'une localité voisine ? C'est ce que nous ne tenons pas à savoir. Toutefois est-il que cinq arcades, qui ornaient la façade de la maison des Templiers, à Lorris, et qui sont de la plus curieuse et de la plus belle architecture du XIe siècle, se voient dans cet endroit et n'attendent que la fin des travaux de la nouvelle demeure destinée aux objets d'art, pour aller y prendre place. »

LORRIS.

« Mais puisque Lorris, dont les coutumes étaient les plus anciennes du royaume, et qui donna le jour à un des auteurs du *Roman de la Rose*, ne tient plus à sa maison des Templiers, qu'on lui conserve au moins son église avec sa belle porte romane. L'intérieur de ce monument est complet ; ses voûtes, sans nervures saillantes, sont élevées et en plein cintre ; son chœur est fermé par un mur droit percé de trois fenêtres, dont le symbole est connu ; son architecture, en un mot, est simple et imposante.

« L'orgue, placé sous la voûte, du côté droit de la nef, est entouré d'une galerie richement sculptée en bois, soutenue par une console de même, terminée en cul-de-lampe, avec pendentifs d'une physionomie toute particulière d'élégance et de simplicité. »

CHATILLON-SUR-LOING.

« Le château de Châtillon-sur-Loing, tout le monde peut le savoir, depuis l'intéressante communication qui nous a été faite, il y a trois ou quatre ans, par le savant M. Becquerel, appartenait à la maison

de Coligny depuis 1437, et sa transmission à la maison de Luxembourg vient d'Angélique-Élisabeth de Montmorency, douairière de Gaspard IV de Coligny, dernier de la branche aînée, tué à l'attaque de Charenton, en 1649. Cette terre avait été laissée en propre pour ses reprises à ladite Angélique. En 1695, elle en fit don à son neveu, Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, comte de Lusse. En 1643, la terre de Châtillon avait été érigée en duché-pairie, sous le nom de Coligny, et en 1696, elle fut de nouveau maintenue au même rang en faveur des Luxembourg; aujourd'hui, elle est habitée par le dernier des membres de cette illustre famille.

« Après tant de splendeurs passées, l'ancien château ne conserve que sa vieille tour entourée d'immenses terrasses, reposant sur les anciennes fortifications. Cette tour ou donjon, d'un aspect imposant, appuyée sur des fondations de 5 mètres d'épaisseur, est construite en grand appareil et présente de loin une masse presque ronde; cependant, seize pans reliés de deux en deux par des contreforts, ayant la forme de colonnes, en découpent le revêtement. Cette forteresse, souvenir vivant d'une époque de guerres terribles et sanglantes, semble protéger de son ombre les restes de l'amiral qu'une main amie a rassemblés près de ses murs (1). Un poste d'observation se trouve construit en saillie presque à son sommet; dans le pays on l'appelle *la chaire de César*, dénomination que sa forme robuste et hardie semble justifier aux yeux du vulgaire. Toutefois, cette espèce de loge couverte, en usage dans la construction des forteresses du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, est reliée au mur par une console formée de deux énormes boudins de pierre, et donne jour de tous côtés sur la campagne. Aucune trace d'ornement n'existe dans cette tour, si ce n'est une seule figure grimaçante, du côté du nord, sur un des chapiteaux qui couronnent les contreforts. Dans l'intérieur, à la hauteur du sol, un pilier de 2 mètres d'épaisseur va, s'épanouissant à une hauteur de 5 mètres environ, soutenir tout seul une voûte qui supportait autrefois le premier étage, lequel n'avait aucune communication apparente avec le bas; un escalier moderne en bois de toute pièce conduit à une crevasse faite

(1) Voir à la fin de l'article.

dans cette voûte pour arriver audit étage. Celui-ci était séparé de l'étage supérieur par une seconde voûte unie, appuyée, non pas sur un nouveau pilier, mais sur les parois de la tour elle-même. Une rosace ouverte dans le milieu forme le passage unique par lequel on y aboutissait ; de telle sorte que quand les défenseurs de la tour étaient montés dans la partie la plus élevée, au moyen d'une échelle ou d'une corde, on retirait l'échelle ou la corde, on fermait l'ouverture, et l'on était chez soi. Mais là ne se bornaient pas les moyens d'échapper aux assaillants, car de nombreuses caves et souterrains, que l'on voit encore, étaient pratiqués sous le château et communiquaient au loin dans la campagne. Nous avons pu voir et fouiller dans un des corridors du donjon la cachette où furent trouvés et malheureusement enlevés les papiers de famille que l'on y avait déposés au moment de la révolution. Ce vol a été raconté par l'honorable M. Becquerel. Le caveau sépulcral de la famille se voit encore dans un des parterres qui remplacent les anciens bâtiments. On dit qu'une chapelle, puis un temple protestant, ont existé sur cet emplacement, qui est au sud et à une cinquantaine de mètres du donjon.

« C'est sur la terrasse et au-dessus de l'orangerie, formant le côté sud de l'ancien manoir, que se trouve placée la nouvelle habitation de M. le duc de Luxembourg. Partagée en deux par une ancienne porte dont on a fait un vestibule, la demeure nouvelle, construite avec goût, orientée du levant au couchant, se trouve placée en travers de la grande terrasse, qui forme une magnifique promenade. De cet endroit on jouit d'une vue charmante ; on aperçoit la ville avec sa tour de Vauvert, qu'habitent les esprits, puis la rivière du Loing, qui coule autour des murs et baigne d'immenses potagers. Au-dessous sont les serres et l'orangerie, vers lesquelles on descend par un escalier rapide qui fut autrefois monté par Condé, à cheval, dans une circonstance où ce chef de l'armée huguenote se vit obligé de gagner lestement le château. L'orangerie domine elle-même le vallon, que borde une seconde terrasse, et c'est sur celle-ci que se trouve un puits monumental d'une construction riche, mais un peu lourde, surmonté d'un dôme sur lequel on voit un aigle portant un dièdre en pierre, qui mesurait le temps à toutes les heures du jour. Une galerie de tableaux, surtout de portraits,

occupe le bâtiment qui se trouve auprès de la première porte d'entrée, proche les maisons de la ville. On y voit les portraits de plusieurs rois : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, hommages des souverains eux-mêmes offerts à M. le duc de Luxembourg. Un portrait d'après nature de la reine Marie-Antoinette s'y fait remarquer autant par la beauté des traits, l'expression du regard, que par la finesse de la peinture et l'arrangement du costume ; les portraits de trois Montmorency du temps, armés de toutes pièces ; un portrait du maréchal de Luxembourg, à cheval ; ceux des trois Mancini, nièces de Mazarin. Le portrait de l'amiral Tromp, et celui d'un amiral français de la famille complètent, avec quelques autres toiles, ce petit musée, dans lequel les souvenirs d'un autre temps se trouvent encore reproduits de diverses façons. Les portraits de M. le duc, ancien capitaine des gardes-du-corps, et de M[me] la duchesse de Luxembourg, née de Loyauté, se voient dans une des salles de leur habitation nouvelle. On nous a montré une table ronde, appelée *la table des connétables*, en bois d'ébène orné de cuivre, sur laquelle se trouvent encastrés les portraits des Montmorency qui ont occupé cette charge, peints sur porcelaine et provenant de la manufacture de Sèvres. C'est encore le cadeau d'un souverain, fait à M. le duc de Luxembourg, qui l'a placé dans sa galerie de peinture.

« Le digne curé-doyen de Châtillon, chez lequel nous avions trouvé le plus aimable accueil, nous conduisit dans son église, ancienne collégiale, où nous remarquâmes quelques toiles curieuses et des panneaux ornementés provenant de l'ancien château (1). Une partie de ces panneaux est placée aujourd'hui dans la sacristie : ces sujets, de même que les peintures de la chapelle du duc, appartiennent au XVII[e] siècle par la facture, le costume et l'esprit. Nous n'avons véritablement remarqué que les vases de fleurs et de fruits placés dans ladite chapelle et exécutés avec plus de soin par un pinceau de maître appartenant à la même époque. Quant au tableau de Vignon qui orne le maître-autel, c'est une de ces toiles dont le maître lui-même, s'il revoyait son œuvre, déplorerait, j'en suis sûr, la manière lâchée, incorrecte et blafarde. Le clocher, séparé

(1) *Bulletin*, t. II, p. 390 et 438.

de l'église, est placé sur une ancienne tour de la ville, et, par une circonstance qui dépend peut-être de l'inclinaison de la charpente, sa flèche, recouverte en ardoise, semble, vue de devant la porte de l'église, pencher légèrement à gauche.

« Les restes de l'amiral Coligny, que l'on a rassemblés, il y a quelques années, sous un marbre, près de la tour du château, après avoir été déposés à Châtillon, dans le tombeau de la famille, furent, en 1786, demandés par M. le marquis de Montesqûiou-Fézensac. Ce seigneur, admirateur passionné sans doute de l'illustre capitaine, les ayant obtenus du duc de Luxembourg, les plaça dans un mausolée de marbre noir, élevé près de son château de Maupertuis, à peu de distance de Coulommiers, en Brie (aujourd'hui département de Seine-et-Marne).

« D'après M. Becquerel, ce fut en 1790 que les cendres de l'amiral furent de nouveau extraites de ce monument.

« Sans infirmer en rien le récit de notre respectable collègue, je vais vous raconter le fait suivant, qui se lie au souvenir de ces restes et du monument élevé en leur honneur à Maupertuis :

« En *1797* ou *1798*, un jeune homme de quatorze ans, dont l'oncle paternel était le valet de chambre de M. de Montesquiou, quitta Paris, où il était commis en librairie, pour venir passer au château de Maupertuis, avec son oncle, les premiers jours de l'année. Reçu par les gens de la maison, on lui fit faire une promenade dans les jardins et visiter tout ce qu'il y avait de curieux. Devant le château se trouvait une île où on le conduisit au moyen d'un batelet. Au milieu de cette île on lui montra l'endroit où le mausolée de l'amiral avait été élevé. On n'y voyait plus de sarcophage, mais seulement la chambre où il avait été élevé, qui ne renfermait alors que des décombres, au milieu desquels on apercevait quelques morceaux de marbre noir veiné de bleu. Mais il remarqua sur le sol *les os brisés d'un squelette ;* il les toucha et demanda si c'étaient les os de Coligny. La personne qui l'accompagnait lui ayant affirmé que c'était bien les restes de l'amiral, il se retira, sans que l'envie lui vînt, comme un enfant insouciant qu'il était, de recueillir un morceau de ces dépouilles fameuses.

« Vers *1810*, une personne qui était au service de M. Eugène de

Montesquiou étant allée le voir à Paris où, grâce à la protection des mêmes Montesquiou, il continuait fructueusement son commerce de livres, lui donna une boîte dans laquelle, sous le portrait gravé de Coligny, se trouve attachée une partie assez importante d'un os de jointure de l'amiral, puis un plus petit reste, qui est également fixé dans ladite boîte en manière de relique.

« J'ai vu cette boîte, et c'est le jeune homme de 1798, aujourd'hui vieillard, dont la mémoire est aussi fidèle qu'au premier temps de sa vie, qui m'a rapporté le fait dont je viens de vous entretenir. »

SAINT-MAURICE.

« Vers la limite du département du Loiret, et sur le chemin qui conduit de Châtillon-sur-Loing à Fontaine-Jean, on voit un petit village situé sur une pente qui domine la vallée de l'Aveyron : c'est Saint-Maurice. On y trouve une église qui date du XIe siècle, comme il est facile de le vérifier par sa principale porte à plein cintre, ornementé en zigzag. Parmi les objets conservés dans le trésor de cette modeste église, on montre deux anciennes bannières brodées, aux effigies de deux cavaliers, saint Maurice et saint Georges, montés sur des chevaux impossibles, et deux petites statuettes en pied représentant les mêmes saints, fort curieuses et fort naïves. Ces deux guerrriers portent une lance et sont recouverts de leurs armures, dans le style du XVe siècle. L'un et l'autre sont en cuivre jadis doré. Si tous ces objets ne sont pas remarquables au point de vue de l'art, ce sont au moins de très-précieuses reliques, qui attestent la vénération professée autrefois dans le pays pour ces deux personnages.

« Nous y avons vu également l'enveloppe en métal du cœur de la dernière des Courtenay. Cette enveloppe vide est couverte d'une longue inscription gravée en creux qui en atteste la destination et qui établit que cette femme, de la maison royale des Courtenay, et morte en 1768, était princesse de Beaufremont.

« Une maison de bois, d'une apparence assez modeste, malgré l'escalier couvert et formant tour carrée qui en précède l'entrée, sert aujourd'hui de maison d'école pour les jeunes garçons du village. Elle fut cependant autrefois visitée par un homme de génie.

La sœur du grand Corneille a habité cette demeure, et l'on voit encore sur les anciens registres de paroisse le nom de l'illustre poète, qu'il a tracé lui-même à l'occasion d'un acte de naissance. Cette sœur de Corneille légua sa maison, ainsi que le jardin qui en dépendait, à la paroisse de Saint-Maurice, à la condition d'en faire une école pour la jeunesse. Ce vœu a été accompli : la maison tient encore ; mais le souvenir de la bienfaitrice durera plus longtemps que ses pauvres murailles.

« Sur le haut du coteau et derrière le bourg, on trouve une immense démolition. Ce sont les ruines du château de l'Enfernal-d'en-Haut, grande et ancienne seigneurie qui appartenait, au XVe siècle, à la maison de Bracque. Mais où trouver aujourd'hui sur ces murailles déchiquetées l'écu d'azur à la gerbe d'or que portaient les anciens seigneurs de cette demeure ? La mine et la pioche, qui en ont fait sauter tous les revêtements, semblent annoncer une terrible revanche dans le goût de ces exécutions que firent les soldats de Richelieu sur les dernières forteresses de la féodalité.

« D'après dom Morin, il existait à Saint-Maurice un autre château appelé l'Enfernal-d'en-Bas, qui avait appartenu à Jacques Cœur, et qui avait été bâti par un Regnault de l'Enfernal, chevalier dont le tombeau en pierre se voyait autrefois dans l'église dudit lieu. Nous n'avons vu aucune trace de ces deux monuments.

« L'Enfernal-d'en-Haut appartient aujourd'hui à M. le duc de Luxembourg.

« Dans le bourg, on voit de tous côtés de belles pierres travaillées, telles que chapiteaux d'une seule pièce, dont un sert de piédouche à une croix placée au coin d'une maison de la route ; fûts de colonnes, moulures, etc., qui annoncent le voisinage d'une grande ruine où tout le monde va chercher des matériaux.

« Cette riche carrière n'est autre que l'abbaye de Fontaine-Jean. »

FONTAINE-JEAN.

« Ce nom réveille le souvenir d'une ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, de fondation royale, et bâtie en 1124 par les libéralités de Pierre de Courtenay, qui y fit de grands biens, dit dom Morin, avant que d'aller dans la Terre-Sainte.

« Les corps de plusieurs membres de cette famille reposaient dans le sanctuaire de l'église de cette abbaye. Mais que reste-t-il aujourd'hui de ces riches édifices ? Une magnifique église des XIIe et XIIIe siècles, dont on ne voit plus que quelques vestiges disparaissant de jour en jour sous le marteau des acheteurs de pierres. Oui, Messieurs, ces vénérables débris sont vendus pièce à pièce. Une partie du chœur tient encore du côté gauche, pour montrer l'élégance et la richesse de ce monument, dont les arêtes en pierre d'une voûte des bas-côtés se croisent encore dans le vide, laissant voir quelques restes de briques dont était formée cette même voûte. Deux belles arcades, surmontées de deux étages où l'on voit encore extérieurement des colonnes de même style, sont soutenues par des pans d'une pureté de lignes admirable. Mais, hélas ! dans quelque temps il n'y aura plus qu'un sol fouillé où l'on ira vainement chercher la place qu'occupaient les tombeaux des Courtenay, dont les cercueils de plomb ont été longtemps dans un grenier et vendus probablement aux chaudronniers de la contrée.

« A la place des bâtiments de l'ancienne abbaye, on voit une habitation moderne, dans laquelle il nous a été permis d'admirer de belles tapisseries de Beauvais provenant, nous a-t-on dit, de l'ancien château de Châtillon.

« Ces tapisseries, qui appartiennent au XVIIe siècle, sont malheureusement sacrifiées aux exiguités d'un salon trop petit pour elles. Sur un champ fleurdelisé, on voit, soutenues par des génies, les armes de France et de Navarre ; de riches bordures sont ornées d'écussons dont il ne nous a pas été possible de détailler les pièces. Peut-être sont-ce les armes de la maison de Luxembourg, qui sont d'argent au lion de gueules armé, couronné et lampassé d'or, la queue fourchue nouée en sautoir ; ou bien celles des Montmorency modernes, qui sont d'or à la croix de gueules, cantonnées de seize allérions d'azur, quatre en chaque canton. »

FERRIÈRES.

« Les bâtiments de la célèbre abbaye de Ferrières, de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'histoire a été écrite en 1846 par notre collègue M. l'abbé de Torquat, présentent à l'œil du visiteur une masse impo-

sante à qui les incendies du XVe siècle, les démolitions de 1793 et les restaurations modernes n'ont pu encore enlever leur caractère primitif.

« La chapelle de Bethléem, dont la fondation remonte au temps des premiers apôtres du Sénonais, saint Savinien et saint Potentien, est un bâtiment de modeste apparence et d'une construction relativement moderne. Son clocher, tombé en 1839, fut remplacé par un campanile, au moyen de dons faits par les fidèles.

« Le tombeau de dom Morin, l'auteur de l'*Histoire du Gâtinais*, mort en 1628, se trouve au pied d'un autel qui est à gauche, non loin du sanctuaire. Au fond de l'église et près de la tribune, on remarque un tableau dont le motif semble se rattacher au souvenir de l'édification de l'église de Saint-Pierre, et qui paraît être fait au commencement du XVIIe siècle. On voit un grand dignitaire, portant les insignes de l'ordre du Saint-Esprit, en habit ecclésiastique, et dont les traits du visage rappellent un peu ceux d'Henri IV, à genoux au milieu des premiers ermites de ce lieu. Dans le lointain est un édifice nouvellement élevé. Cet édifice, quoiqu'inexactement reproduit, peut bien être en effet Saint-Pierre, construit tout près de Bethléem.

« Le devant de cette nouvelle basilique, qui remonte au XIIe siècle, est d'une architecture fort remarquable. Trois portes et une grande baie au-dessus, qu'on a nouvellement fermée à moitié par une cloison, ornent la façade qui donne sur le couchant, et qui domine la chapelle de Bethléem.

« Le portail de gauche, qu'on appelait la porte papale, offre, dans le chapiteau d'une de ses colonnes, un sujet historique que la tradition place à Ferrières : c'est le roi Pépin tuant un lion dans le cirque.

« Le grand portail offre également, dans un chapiteau de gauche, l'image de musiciens et bateleurs, dont le vieux souvenir n'est pas étranger à l'histoire des fêtes populaires qui se donnaient autrefois en ce lieu.

« L'intérieur de l'édifice se compose d'une nef unique, ornée dans la partie gauche de colonnes tantôt grosses, tantôt petites, placées à une assez grande distance les unes des autres. Les petites

sont ornées d'un anneau dans le milieu, comme celles qui se trouvent à la porte principale. Le caractère particulier de cet ornement nous a frappé, car nous ne l'avons vu que dans cette église et dans le portail de celle de Montbouy.

« Au bout de cette nef et au milieu du transept, s'élève un beau sanctuaire de forme ronde, entouré de huit colonnes en pierre supportant une voûte à arêtes, dont l'aspect est particulièrement imposant. On monte à ce sanctuaire par cinq grandes marches qui élèvent le sol de cette partie de plus d'un mètre. Derrière ce sanctuaire se trouve le chœur, au milieu duquel on voit le tombeau de Louis de Blanchefort. Ce tombeau, malheureusement mutilé, est d'un travail de sculpture admirable. Sa forme rectangulaire, de deux mètres de longueur environ, sur un mètre de largeur, est ornée, sur les pans et dans sa hauteur, de niches sculptées avec coquilles, au-dessus desquelles règne une guirlande formant encadrement et soutenue par des anges placés dans les tympans.

« Dans ces niches, d'une finesse de détail ravissante, on voit de charmantes statuettes mutilées. Du côté droit, on y avait placé, avec leurs attributs, les vertus morales : la Force, la Prudence, la Justice et la Tempérance ; du côté gauche, les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité ; puis l'image du grand saint Benoît. En tête, sur le côté qui fait face à l'abside, se trouve sculpté en ronde-bosse, comme dans les parties que je viens de décrire et avec le même entourage, un écusson à fond usé sur lequel on voit deux léopards rampants. Une inscription latine se distingue encore, et on peut y lire la date du 26 février 1505. Du côté opposé, on aperçoit un ange tenant un écu indéchiffrable, au-dessus duquel est sculptée une chauve-souris aux ailes déployées. Sur le tombeau devait reposer autrefois la statue du vénérable personnage à qui l'abbaye a dû une partie de sa splendeur.

« Cinq belles verrières du XVIe siècle, placées dans le fond de l'abside, éclairent magnifiquement ce chœur, entouré de stalles en bois. Restaurées avec habileté, il y a cinq ou six ans, par des artistes de Paris, ces verrières peuvent être regardées comme le plus bel ornement de cette église. La première à droite représente la légende de saint Aldric ; la seconde, celle de saint Christophe. Le sujet du

milieu est la Passion de Notre-Seigneur, en neuf tableaux, avec les armes de l'abbaye dans le haut, qui sont les clés de saint Pierre en sautoir. La quatrième est remplie par la vie de saint Pierre et son martyre. La cinquième et la dernière, à gauche, montre, dans une dimension de sujet plus grande et moins belle de style que les autres, la vie de la Sainte-Vierge.

« Dans une chapelle, à gauche du sanctuaire, on voit une statue ancienne de saint Pierre, en habits pontificaux, avec la tiare sur la tête. C'est sous le sol de cette chapelle que furent découvertes les sépultures de Louis III et de Carloman.

« Dans cette partie, et à quelques centimètres de profondeur, fut trouvé, il y a peu d'années, le corps d'un homme estropié, enterré le visage contre terre, ce qui donna lieu, parmi les anciens du pays, à la recherche d'un fait de sinistre mémoire que nous a raconté le digne curé de Ferrières. Non loin de là, on voit la pierre qui recouvre Jehan Robineau, Bénédictin, mort en 1628.

« Dans la sacristie, on nous a montré le portrait d'un ancien religieux fort bien peint et trois reliquaires de formes anciennes, dont un, monté sur quatre tiges, est orné d'une statuette de saint Christophe, portant le petit Jésus sur son épaule, fort joliment sculpté en cuivre.

« Le réfectoire de l'abbaye, qui porte le caractère du style du XVe siècle, est une des parties les plus curieuses et les plus belles de cette ancienne demeure. Une voûte, dont les clés sont ornées d'écussons sculptés et variés, se trouve soutenue par de sveltes colonnes qui en partagent la largeur en deux nefs égales. Une ancienne chaire, sculptée aussi dans la pierre, se voit en partie dans un des côtés. Deux portes de la même époque, dont une rapportée à l'entrée du parterre qui occupe la place de l'ancien cloître, et une autre, au passage qui conduit du cloître à la droite de l'église, sont remarquables de sculpture.

« Le logement de l'abbé visiteur, qui n'est que du commencement du XVIIe siècle, domine les anciens fossés de la ville, précisément à l'endroit où la tradition place l'amphithéâtre ou le cirque qui fut témoin du fait attribué à Pépin.

« La chapelle de sainte Elisabeth et le tombeau de saint Aldric,

comme le dit M. de Torquat, sont placés en dehors de l'église et touchent à l'abside, vers le sud-est.

« Une ancienne chapelle, dédiée à sainte Apolline, aujourd'hui abandonnée, domine une jolie croix de pierre placée au milieu du carrefour qui se trouve au-dessous de l'ancienne terrasse ou promenoir des moines.

« Enfin, une autre chapelle qu'on appelle Saint-Lazare, probablement voisine autrefois d'une léproserie, est placée à l'entrée de la gorge conduisant de la grande route de Montargis au bassin de la Clairy, qui coule au travers des anciens jardins de l'abbaye de Ferrières. Cette chapelle paraît fort ancienne; mais nous n'avons pu la visiter. »

CHATEAU DE METZ-LE-MARÉCHAL.

« Au-dessus du chemin qu'on appelle encore, dans le pays, *chemin de César*, celui qui conduit au vieux pont, à 200 mètres du département de Seine-et Marne et à deux kilomètres à droite du village de Dordives, on voit au milieu d'une garenne, et sur une légère hauteur, un ancien château fort, de l'aspect le plus pittoresque. Il a appartenu à la comtesse Ruau, laquelle possédait Egreville-la-Ville, et aujourd'hui cette curieuse habitation est occupée par un cultivateur du nom de Louvet.

« Cette forteresse, construite en petit appareil fort bien conservé, entourée de larges fossés garnis du côté du sud de leur contrescarpe, munie d'une bonne muraille avec quatre tours placées aux quatre coins, et d'un donjon de forme ronde, n'est abordable que du côté du nord. On y pénètre par une jolie porte flanquée de deux tourelles qui commandaient un pont-levis.

« Cette curieuse construction, qui doit appartenir au XIIe ou au XIIIe siècle, rappelle un peu par sa disposition, mais dans des proportions plus modestes, le château de Vincennes, dont il a l'aspect moins grandiose, quoique tout aussi seigneurial.

« Nous ne pouvons rien dire de son histoire : elle nous est inconnue; mais si les artistes veulent prendre, en fait de châteaux moyen âge, ce que les plus charmants modèles du genre peuvent leur montrer, ils n'ont qu'à visiter ce curieux manoir.

« Une grande cour, de forme équilatérale, bornée par les fortifications qui l'entourent complètement, renferme du côté de l'ouest le donjon ouvert et abandonné, mais d'un fort bel aspect, puis une antique demeure du côté du sud, qui sert aujourd'hui de bâtiment d'exploitation, et auquel se trouve adossée une terrasse ou palier d'escalier soutenu par une arcade.

« Quant à la demeure de M. Louvet, elle est plus moderne que les autres constructions, et se trouve appuyée contre la muraille du côté de l'est, à la suite d'une sorte de grange ancienne.

« Les pigeons et les autres habitués de la ferme se sont emparé du donjon, et sur le pavé de cette cour, de paisibles animaux remplacent aujourd'hui les coursiers bardés de fer que l'on exerçait jadis au combat sur ses dalles abandonnées.

« En dehors des fossés, et à une centaine de pas du château, du côté de l'ouest, on voit une chapelle qui porte le nom de Chapelle du Château. Ce petit édifice, dans lequel on disait, le 15 août de chaque année, une messe qui était suivie d'une fête de nuit, laquelle fête a motivé depuis quelque temps, nous a-t-on dit, l'abandon de toute cérémonie religieuse, est extérieurement très-simple ; cependant, il est pourvu, dans la partie qui regarde le château, et qui forme l'abside, de deux éperons qui en soutiennent les murs latéraux, et d'une porte d'entrée dans la partie qui fait face à l'orient.

« Au-dessus de cette porte, on voit un écusson grossièrement gravé sur la pierre, et qui porte sur un champ uni, coupé et endenté sur les bords, trois étoiles en chef. Un timbre grillé de profil et orné de lambrequins surmonte ces armes, qui devaient appartenir à l'un des anciens seigneurs de Metz-le-Maréchal. »

CHATEAU-RENARD.

« Château-Renard, anciennement une des dix châtellenies qui composaient le duché d'Orléans, est placé sur les bords de la rivière de l'Ouanne, et tire son nom et son origine d'un vieux château situé sur le coteau qui le domine, et qui fut construit, vers le milieu du Xe siècle, par Regnard-le-Vieux, comte de Sens.

« Pierre de France, à qui Renaud, seigneur de Courtenay, avait donné sa fille en mariage, reçut de Louis-le-Gros, son père,

en 1037, les trois seigneuries de Courtenay, Montargis et Château-Renard. Il prit le nom et les armes de la première.

« Détruit au commencement du XIIIe siècle, le vieux donjon de Château-Renard fut reconstruit par Robert, comte de Joigny, qui le fit agrandir et entourer de fortes murailles, dont il reste encore quelques parties. En 1264, Pernelle de Courtenay, dame du lieu, ayant épousé Henri, baron de Sully, cette seigneurie passa dans cette maison, puis ensuite dans celle de la Trémoille, par l'alliance de la petite-fille de Henri de Sully avec un seigneur de la Trémoille, famille à laquelle elle a appartenu jusqu'à la fin du XVIe siècle. A cette époque, elle entra, par la volonté du roi Charles IX et comme je l'ai dit plus haut, dans l'apanage du duché d'Orléans.

« On voit au milieu de ces ruines, qui datent de la fin des guerres de religion, une porte d'entrée assez bien conservée, située à l'ouest du fort, et commandée par deux tours massives démantelées, dont celle de droite s'appuie sur une courtine qui règne encore sur le même côté. Au bout de cette courtine est une tour qui plonge sur la ville, dans laquelle on montre le cabinet de travail de l'historien Anquetil, qui fut, comme on sait, prieur de Château-Renard, en 1759.

« Une église, et c'est aujourd'hui l'église paroissiale, se trouve bâtie au milieu du fort. Elle n'a rien de remarquable ; mais tout près de ses vieilles murailles on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de l'Ouanne.

« Cependant Château-Renard n'est pas seulement remarquable par son vieux fort ruiné. Une autre construction importante, assise au milieu des eaux qui baignent la vallée, se voit à la sortie du faubourg du sud : c'est le château de M. le comte Pelletier des Forts. Bâtie en briques et en pierre, cette habitation, entourée de larges fossés, au milieu d'un parc immense planté des plus beaux arbres, se présente avec une physionomie toute seigneuriale ; c'est un beau type d'architecture du commencement du XVIIe siècle. Il ne nous a pas été possible de le visiter.

« Une maison de bois du XVe siècle, ornementée dans le goût du temps, attire le regard de l'archéologue qui traverse la place du Marché. Cette demeure, occupée par un commerçant, a été moder-

nisée dans le bas, et son rez-de-chaussée se trouve défiguré par une devanture de magasin d'une transparence plus utile qu'agréable. »

TRIGUERRE.

« Reçu dans l'hospitalière demeure de M. Petit, membre du conseil général, il nous a été possible de visiter les travaux de déblaiement entrepris par ses soins et par ceux de M. Guiot, curé de Triguerre.

« M. Dupuis vous a déjà entretenus, Messieurs, des découvertes étonnantes faites par ces intelligents et doctes explorateurs. Un théâtre dont on ne voit que les fondations, et de construction romaine, montre ses plans à terre sur la pente du coteau et à l'ouest du village. A quelques centaines de mètres plus bas, dans la direction du sud-ouest relativement au théâtre, les infatigables éclaireurs de ces ruines ont fait mettre à découvert une quantité de substructions, dont un plan sera postérieurement offert à la Société.

« Le plus important de ces vestiges, qui ne s'élèvent généralement pas au-dessus du sol, est une enceinte carrée, dont l'épaisseur des murs annonce une masse particulière. Était-ce un temple? Était-ce une tour? Était-ce un établissement de bains? Le voisinage de la rivière de l'Ouanne, qui coule à quelques mètres plus bas, semblerait donner quelque vraisemblance à cette dernière opinion. Toutefois, rien encore ne peut la fixer d'une manière définitive.

« Ce qu'il y a de certain, c'est l'importance de l'établissement antique au milieu duquel on a trouvé une grande quantité de sculptures en pierre. Il serait curieux sans doute de rattacher ce lieu à une des stations portées sur les anciens itinéraires; mais que l'on n'oublie pas que beaucoup de chemins, que des villes même d'une plus grande importance encore, et d'une antiquité incontestable, n'ont jamais été indiqués sur les cartes les plus accréditées. Ces exemples sont communs à toutes les provinces.

« Nous devons encore à l'obligeance de M. Petit le parcours d'une ancienne voie, au nord du village de Triguerre, que de très-grandes présomptions et que l'aspect des matériaux dont elle est formée nous font attribuer à un travail romain. Qu'y aurait-il d'ailleurs

d'étonnant qu'un chemin servît aux communications de la colonie avec une des villes du voisinage, telle qu'*Agendicum*, dont il semble prendre la direction ?

« Dans la maison appelée le Château, qui était l'ancienne demeure de l'intendant des dames Bénédictines, religieuses de Montargis qui possédaient une grande partie du pays de Triguerre, nous avons pu voir deux tombes en pierre, trouvées, il y a quelques années, derrière cette habitation. Une promesse faite par le propriétaire actuel nous donne lieu d'espérer que de prochaines fouilles feront découvrir de nouvelles tombes, et que les objets qui pourraient s'y rencontrer feront un jour partie de nos collections.

« L'église de Triguerre a une porte de syle roman et une tour fort curieusement ornée de petites ouvertures également romanes. Le tabernacle de son maître-autel est un chef-d'œuvre de sculpture. Quelques inscriptions et têtes bizarres se rencontrent sur ses murs. Enfin, une peinture curieuse sur toile, représentant saint Louis prosterné devant les reliques de la Sainte-Chapelle, fait partie de ses ornements. Ce tableau, peint au XVIIe siècle, offre une particularité historique qu'il est bon de remarquer : c'est que les vases et reliquaires qui s'y trouvent représentés offrent une image fidèle des objets précieux qui se trouvaient réellement dans la chapelle (1). Tout porte à croire que cette forme, qui rappelle bien le goût et le style du temps du saint roi, a été copiée sur les objets mêmes dont on ignore aujourd'hui la destinée. Celui de ces reliquaires qui ren-

(1) D'après une gravure du XVIIe siècle, qui se trouve dans la collection du musée de la ville d'Orléans, la grande châsse de la Sainte-Chapelle renfermait : 1° la couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 2° un morceau de la vraie croix ; 3° le fer de la lance ; 4° le manteau de pourpre ; 5° une partie du roseau ; 6° l'éponge ; 7° les menottes ; 8° la croix de victoire ; 9° du sang de Notre-Seigneur ; 10° du sang miraculeux sorti d'une image de Notre-Seigneur, frappée par un infidèle ; 11° les drapeaux de son enfance ; 12° le linge dont il se servit au lavement des pieds ; 13° du lait de la Sainte-Vierge ; 14° de ses cheveux ; 15° de son voile ; 16° le haut du chef de saint Jean-Baptiste ; 17° une partie du saint suaire ; 18° une sainte face ; 19° un morceau de la pierre du sépulcre, et 20° la verge de Moïse.

ferme la couronne d'épines a une forme byzantine qui rappelle les anciens vases sacrés de cette époque. Il est supporté par un pied et une tige ornés de joyaux, et surmonté d'une couronne royale en or et en pierres fines de diverses couleurs, qui termine une arcature à jour, au travers de laquelle on aperçoit la relique précieuse.

« Une lettre autographe de saint François de Sales, une croix sculptée en argent et quelques autres objets précieux, composent le trésor de cette intéressante église. »

DORDIVES-LE-PONT.

« Au-delà de Ferrières et sur la route de Nemours, on rencontre un petit village placé sur l'embranchement d'une ancienne voie romaine, celle de *Genabum* à *Agedincum* (d'Orléans à Sens). En tournant à gauche et suivant ladite voie, on arrive à un pont qui en faisait partie et qui traverse la rivière du Loing. Ce pont, dont on trouve la description dans l'ouvrage de M. Jollois, est une des plus charmantes et intéressantes ruines qui se puissent voir.

« Appuyé d'une part sur la chaussée qui le rattachait au coteau, chaussée traversée aujourd'hui par le canal, il vient, en formant un coude dont l'angle regarde le sud, se rattacher, par des débris encore fort importants, à la rive opposée, qui baigne d'immenses pâturages. Sept arches sont encore debout, deux séparées des autres par une chaussée qui les reliait entre elles. Elles sont à plein cintre et construites avec ce délicieux appareil régulier, qui suffirait à lui seul pour prouver leur origine.

« On peut voir encore, comme le dit M. Jollois, au bout de la chaussée, du côté du canal, au-dessus de la première voûte, les ornières formées par le passage des chars.

« Ce pont servait encore à une époque assez moderne, car on assure que c'est au temps des guerres du XVI[e] siècle que, dans un intérêt de défense, un des chefs de parti le fit miner et sauter en partie.

« La voie qui y conduit depuis Dordives est parfaitement conservée, et l'on voit sur tout son parcours des rognons de silex agglomérés qui en formaient la base, et qui sont assez communs dans le pays. »

BAINS DE CRAON, A MONTBOUY.

« Si nous ne vous parlons pas du cirque de Chenevière, c'est que de savants hommes l'ont déjà fait connaître depuis longtemps. Le comte de Caylus, l'abbé Le Bœuf, et après eux M. Jollois, dans les *Antiquités du Loiret*, sont entrés, sur ce remarquable monument, dans des détails tellement précis et nombreux, qu'il serait inutile et presque ridicule, après eux, d'en entreprendre la description. Qu'il me suffise de vous dire que dans sa forme, dans sa situation et dans son état de conservation, il n'y a guère en France, ni même en Italie, un ensemble, comme amphithéâtre romain, plus complet et plus curieux que Chenevière.

« L'*Aquis Segeste* de M. Jollois et de M. Dupuis commence à Chenevière et finit aux bains de Craon, c'est-à-dire qu'elle devait occuper l'espace compris entre le coteau auquel est adossé l'amphithéâtre et les rives du Loing, formant coude à un kilomètre et demi environ, dans la direction du sud-est.

« Tout porte à croire que c'est là, en grande partie, le sol qu'occupait la station romaine. Des substructions nombreuses, des restes de canaux, d'anciens puits et un nombre prodigieux de médailles ont été découverts à différentes époques, et ces dernières en si grand nombre, que l'on a donné à ces terres le nom de *champ des médailles*.

« Après la description que vous a faite l'heureux possesseur de l'établissement de Craon et le détail si curieux que vous donnait il y a quelques jours M. Pillon sur les travaux et les découvertes faites par M. Dupuis, il serait superflu de vous entretenir de la villa romaine dont nous avons vu les étonnantes merveilles. Qu'il me soit permis cependant de vous en dire quelques mots et de vous faire part de la surprise et de la joie que j'ai éprouvée en présence de ces restes, si admirablement conservés dans leur ensemble.

« En se reportant au plan donné à l'appui du travail que vous connaissez, le petit bâtiment carré compris sous le n° 19, dont on achevait de fouiller le bassin le 4 octobre dernier, nous a paru être une piscine. Nous avons pû compter, en effet, les six marches d'escalier qui y conduisaient du côté de l'ouest, et qui avaient chacune

30 centimètres d'élévation. Le bassin, de 22 pieds de longueur sur 15 de large, est entouré d'un promenoir dallé en grandes pierres, dont les restes de murs, en petit appareil, sont encore recouverts de ciment dans l'intérieur. Le mur est orné extérieurement de petites colonnes engagées de 25 centimètres de largeur, en manière de contreforts.

« Déjà, au fond du bassin, et sous une couche épaisse de terrains humides, on avait trouvé plusieurs statuettes en terre blanche, des médailles, des tuiles à rebords, des ferrures de portes, des crochets en fer, de grands clous, etc., et tout annonçait que de nouvelles et importantes découvertes seraient faites sur d'autres points de l'établissement. Cette attente n'a pas été trompée, et vous avez pu admirer comme nous ces menus objets de bronze, cette inscription sur marbre que l'on parviendra peut-être à compléter un jour, et qui serait d'un si grand secours pour expliquer ce qui reste encore une énigme, à savoir : la destination des différentes parties de ce monument, et surtout cet édifice de forme octogone compris sous les numéros 15, 16 et 17.

« Enfin, vous avez été surpris de la conservation et de la fraîcheur de ce buste de jeune Faune, découvert également dans le même lieu. C'est un charmant spécimen du fétichisme de nos anciens maîtres, qui faisaient de si grandes choses avec des idées si petites.

« Espérons que les dieux seront favorables au nouveau propriétaire de la villa, et que bientôt, grâce à des efforts intelligents et à des sacrifices faits avec une persévérance qui ne nous étonne plus, nous verrons sortir de terre une habitation tout aussi complète dans ses détails que les établissements les plus curieux de Pompéi. »

CHATEAU-LANDON.

« Avant de quitter la plaine de Dordives, sur la route de Nemours, avant de s'arracher à ce délicieux chemin, uni comme une glace, bordé de grands arbres formant un magnifique berceau, comme serait l'avenue d'une demeure enchantée, on aperçoit à gauche, au milieu des bouquets de bois et de la prairie qu'arrose le Loing, une ligne blanche coupée par de nombreuses sections,

mais s'avançant à travers tous les obstacles, et, comme le dirait notre spirituel collègue, châtelain de l'Ardoise, *se faisant pressentir comme l'implacable guerre du niveau contre tout ce qui s'élève, comme le chemin de fer qui dévore les forêts*. En effet, le chemin de Paris à Nevers trace déjà un énorme sillon au milieu de cette belle vallée, et ce n'est pas sans quelque difficulté que l'on dépasse un des nombreux chantiers de l'entreprise pour gagner les belles papeteries d'Égreville, situées sur la rivière, au pied d'un coteau qui nous sépare de Château-Landon.

« Après avoir franchi ce coteau par un chemin rapide et pierreux, et jeté un regard d'admiration sur le pays ravissant que vous venez de traverser, vous voyez poindre à l'horizon le clocher de Château-Landon. A la sortie d'un petit village tout dépenaillé, vous approchez des carrières si renommées de cette contrée par une route droite, pierreuse, exhaussée, sentant la voie romaine, et qui vous conduit, si vous ne prenez à gauche à une petite distance, au milieu d'un chaos ou d'un labyrinthe de chemins, de sentiers, de trous et de fondrières dont vous ne pouvez sortir qu'à grande peine. C'est ce qui nous est arrivé. Nous venions de sortir des limites du département, et peut-être était-ce un avertissement ou une punition que nous méritaient notre témérité et notre empiètement archéologique sur le département de Seine-et-Marne.

« Un historien de Château-Landon, M. Poitevin, vous a peut-être déjà fait connaître l'origine de cette ancienne capitale du Gâtinais, où résidaient les comtes de ce nom, et qui a été prévôté royale du bailliage de Sens, puis de Nemours. Puisqu'il faut une esquisse, je vais vous la donner de souvenir, en y mêlant quelques traits sur son histoire.

« Château-Landon possédait quatre églises paroissiales, Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Thugal et Saint-Séverin. Saint-Séverin était, en outre, une célèbre abbaye. Il se trouvait quatre abbayes dans son voisinage, outre Saint-Séverin : Saint-André, Cercanceaux, Ponfrault et Néronville. On y voyait plusieurs places publiques, un hôtel des monnaies, propriété des Juifs au moyen âge, et la ville renfermait encore en 1552 trois mille feux. De nombreuses fortifications protégeaient son enceinte, et la rue dite de la Ville-

Forte était fermée par de formidables remparts et des portes monstrueuses.

« Hugues de Puizet, comte de Chartres, excommunié par l'archevêque de Sens et condamné à Melun, fut enfermé pendant deux ans dans la citadelle de Château-Landon, sous Louis-le-Gros. Plusieurs de nos anciens rois y firent quelques séjours. Enfin, le duc d'Orléans, père de Louis-Philippe, fut le dernier seigneur de cette ville. Aujourd'hui, Château-Landon, modeste commune du canton de Nemours, n'est plus qu'une charmante ruine que visite quelquefois le paysagiste ou l'archéologue. On y voit les restes d'une construction flanquée d'une belle tour ronde et appuyée sur des contreforts d'une puissance extraordinaire, à l'est d'un coteau qui domine une vallée où coule la rivière du Fusain. Ce château fort faisait partie de l'abbaye de Saint-Séverin. Nous y avons visité d'immenses pièces basses à deux étages superposés, recouvertes de voûtes en pierre, et dans lesquelles nous avons pu voir un ancien réfectoire des moines, puis une salle dite du *Jugement*, qui ne montrent plus, l'une et l'autre, que des murailles complètement nues. On nous a conduit dans les éternelles oubliettes, qui ne sont autre chose que les lieux d'aisance des gens de service ou des prisonniers, si l'on tient à ce qu'il y eut une prison; puis on nous a montré avec effroi un trou rempli de décombres, et dans lequel une ouverture semble indiquer un ancien passage qui conduisait à des souterrains. Dans une cour transformée en jardin et plantée d'arbres, on trouve les restes de l'ancienne église, dont les arêtes de voûte existent encore du côté du nord. Des pierres sculptées se voient çà et là. Dans un coin est un chapiteau de colonne du XIIe siècle, et d'un seul morceau. Plus loin, sur un escalier conduisant à la porte des grandes pièces du bas, nous avons examiné, gravé sur la pierre, un écusson ovale surmonté d'une crosse et d'une mitre à droite et à gauche. Le fond uni présente un chevron dentelé accompagné de trois croissants, deux et un. Ce sont probablement les armes d'un abbé; mais, en l'absence de marques qui puissent faire reconnaître les métaux, il serait difficile de désigner le nom du dignitaire.

« L'abbaye de Saint-Séverin faisait remonter son origine au

VIe siècle. Le vénérable personnage qui en devint le patron avait guéri Clovis de la fièvre, et c'est à sa prière qu'un grand nombre de prisonniers de Paris obtinrent leur liberté. Childebert, sur l'ordre que son père lui en avait laissé en mourant, fit bâtir une magnifique église à l'endroit où saint Séverin avait rendu son âme à Dieu, le 11 février 506 : ce fut auprès de Château-Landon.

« Sigebert, roi de Metz, frère de Chilpéric, y fit bâtir à son tour une superbe abbaye qui prit le nom du saint, augmenta les biens dont Childebert avait doté l'église, et y adjoignit de riches revenus. Sous Charlemagne, les Saxons incendièrent une partie de cette église ; mais ce prince les ayant expulsés du royaume, fit revenir une partie des religieux qui en avaient été éloignés. Louis VII leur donna, en 1157, un moulin appelé le moulin des Ponts-Percés. Jusqu'au XIIe siècle, l'abbaye fut desservie par des chanoines séculiers, et le même roi, en 1139, y substitua des chanoines réguliers et accorda à Jean Vère, sixième abbé de cette maison, le prieuré de Saint-Sauveur.

« Les Anglais brûlèrent Château-Landon en 1426, au moment où ils se retiraient du siége de Montargis. Le peuple se réfugia dans l'abbaye et par imprudence y mit le feu. Un grand corps de logis fut consumé et, qui pis est, l'abbaye tout entière devint la proie de l'ennemi. Les Anglais s'y fortifièrent, ainsi que dans la citadelle de la ville forte, et y restèrent jusqu'en 1437, époque où ils en furent chassés. En 1468, ils s'en rendirent maîtres de nouveau et brûlèrent tout. Jacques d'Aubusson fit relever à grands frais les murailles ; mais en 1556, le chevalier de Boulay, appelé le grand larron du Gâtinais, y commit des rapines ; le prince de Condé, à son tour, en 1567, y conduisit une bande de huguenots allemands, et Château-Landon, de même que l'abbaye de Saint-Séverin, furent livrés au pillage. Les reîtres y commirent toutes sortes de crimes, et firent souffrir le martyre au chantre de Saint-Séverin, Raoul de Lamothe, vieillard de quatre-vingts ans, et à un jeune diacre, nommé Henri Caillat.

« Après la mort de Jacques d'Aubusson, l'abbaye, qui resta toujours sous la juridiction des évêques de Sens, lesquels donnaient permission et commission pour l'élection des abbés ou prieurs, vit à

la fin du XVe siècle l'hérésie entrer par sa grande porte. Ce fut Préjent de Mouthiers, fils du seigneur de Courtempierre, gouverneur de Château-Landon depuis 1541, qui, non content de tenir des assemblées de calvinistes dans son abbatiale, alla jusqu'à Montargis, où résidait, vers 1560, la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, et sema ses erreurs dans la cour de cette princesse, déjà si bien disposée à protéger les idées nouvelles. M. de Bellegarde visita Saint-Séverin et y confirma l'élection du prieur claustral, premier abbé commandataire, en remplacement de Jacques d'Aubusson.

« Celui-ci avait introduit dans l'abbaye des réformes qui furent adoptées par un grand nombre d'autres maisons. Son union avec celle de Saint-Victor, à Paris, et celle des chanoines réguliers, date de 1624 et de 1636.

« Le chevalier de Boulay reparut avec sa bande et enleva trois religieux, dont il fallut payer la rançon avec l'argent des châsses de l'abbaye. En 1569, époque où l'abbaye renfermait un grand nombre de moines, elle fut de nouveau pillée par le grand larron du Gâtinais; en 1587, par les protestants allemands, malgré les efforts du brave Lamour, et en 1589 par un partisan de Henri IV, un huguenot nommé Tignonville, qui y commit des atrocités. L'abbé de l'Hôpital résigna cette abbaye, vers 1607, à l'aumônier du roi, Charles Fougère, et le père Dupont en fut prieur jusqu'en 1627.

« Depuis, elle fut supprimée, comme tant d'autres, à l'époque de la révolution.

« Cet antique monument, qui fit partie de l'apanage des anciens rois, sert aujourd'hui de demeure à une honorable famille, chez laquelle nous avons trouvé une affabilité toute gracieuse.

« Plus loin, une vieille tour carrée, entourée d'anciennes constructions et recouverte d'une pyramide en pierre, domine la vallée du Larry; ce sont les ruines de Saint-Thugal. Ce saint qui, en 903, avait remplacé saint Étienne, ancien patron de l'église, a été et est encore en grande vénération à Château-Landon; de tout temps sa fête a été chômée dans le pays. Mais, depuis 1641, on ne dit plus la messe dans l'antique sanctuaire; il a été démoli depuis longtemps.

« Quant à l'ancienne paroisse de Sainte-Croix, qui fut une cha-

pelle jusqu'en 1641, et qui, en 1662, devint par concession le lieu de sépulture de la famille de Chancepoix, il n'en reste plus vestige comme monument consacré, et l'on voit à la place qu'occupait ce lieu de prières et de repos un simple magasin ou café.

« Après avoir suivi une rue fort propre, anciennement fermée par une porte dont les défenses se composent encore d'un mur de plus de trois mètres d'épaisseur et de forts à moitié ruinés, on arrive à une grande place, au-delà de laquelle se voit une tour qui apparaît pleine d'élégance et de grandeur. Le ton chaud de la pierre rehausse d'une manière inattendue les élégantes colonnes qui se groupent dans ses nombreuses ouvertures. C'est le clocher de Notre-Dame, bâti en 1450. Il est posé, chose remarquable, sur une des chapelles absidales de cette église, la seule paroisse qui existe aujourd'hui. L'église elle-même, établie sur une demi-lune, porte les caractères d'une architecture plus ancienne que celle de sa tour, et est terminée, du côté de son sanctuaire, par trois chapelles en cul de four, dont deux, celles des côtés, sont en retrait sur celle du milieu. Des ouvertures, ornées de colonnes, et à cintres ornementés dans le goût du XIIe siècle, en décorent le pourtour. Deux grandes portes latérales s'ouvrent de chaque côté des chapelles, qui sont voûtées en pierre, de même que le sanctuaire. Quant au reste de l'église, tout est incomplet. Une bizarrerie qui paraît inexplicable, si l'on n'admet pas que le terrain sur lequel s'élevait l'édifice était circonscrit dans des conditions telles qu'il fût impossible de l'agrandir, c'est que le mur qui forme les parois de la nef du côté du levant, au lieu de se terminer à angle droit sur le côté de la principale porte, vient, en mourant dans un angle obtus, se joindre à cette partie, tout en étant garni de colonnes préparées pour soutenir les voûtes. Malheureusement ces voûtes n'existent pas ; car il eût été curieux de voir comment l'architecte aurait pu rejoindre le haut du temple sans perdre son harmonie et compromettre sa solidité. Les murs primitifs eux-mêmes sont inachevés, et la pauvre église, par ici, ne fait pas honneur à son clocher, si majestueux et si riche. Mais revenons du côté des chapelles : celle de gauche est ornée de quatre panneaux sculptés en bois, provenant de l'abbaye de Saint-Séverin, fort remarquables de dessin, d'élégance, de simplicité et de

travail. C'est la légende du saint, tracée sur le bois par la main d'un artiste de la fin du XVII[e] siècle. Entre cette chapelle et celle du grand autel, se trouve une plaque scellée dans le mur sur laquelle on lit en lettres gothiques : « N...., patriarche d'Antioche, évesque « de Poictiers, et depuis archevesque de Rheims, exécuteur testa-« mentaire de Simon Samedi (dit Bontemps), en son vivant servi-« teur et maistre-d'hostel du dit monseigneur et natif de cette pa-« roisse, a donné, pour faire le clocher de céans, la somme de « 355 livres 10 sols tournois. — Priez Dieu pour lui. *Amen*. 1450. »

« Une plaque de marbre noir se voit au pied des marches du grand autel ; on y lit en caractères romains fort bien creusés : *Hic depositæ sunt reliquiæ reverendorum patrum Rudulphi de Lamothes, sacerdotis, et Henrici Caillat, diaconi, hujus Ecclesiæ canonicorum regularium, qui mori legentes, potiusquam fidem catholicam ejurare, pro ea martyres, hic occisi sunt ab hæreticis calvinistis, variis tormentis, cruciati. — Anno 1567.*

« Ce sont les restes des deux martyrs dont je vous ai parlé plus haut.

« L'église fut incendiée, en 1668, par le feu du ciel, et c'est peut-être à cette circonstance que l'on doit attribuer l'incertitude architecturale des murs de sa nef désolée.

« Le portail qui se trouve dans la partie extérieure du bas de l'édifice, du côté de l'ouest, et qui devait former la principale entrée, est de même style que les fenêtres du pourtour de l'abside.

« Mais c'est assez vous en dire sur une ville qui n'est à nous que par adoption. Il est temps de rentrer sur nos terres et de cesser un récit qui, peut-être, a fatigué votre bienveillante attention. Cependant, je ne puis le faire sans saluer en passant une imposante ruine que l'on voit à peu de distance de Château-Landon, sur la route de Montargis : c'est l'ancien clocher de l'abbaye de Saint-André, de l'ordre de Cluny, qui fut possédée par l'évêque de Grasse, Godeau, de poétique et savante mémoire. »

— M. Dupuis rend compte dans les termes suivants des recherches qu'il a faites sur les fers à cheval trouvés près de Patay :

« A l'une de nos dernières séances, notre collègue, M. l'abbé

Maitre, curé de Coinces, nous remit, avec plusieurs objets destinés au musée archéologique, trois fers de cheval qu'il avait trouvés dans le lieu de sa paroisse signalé comme ayant été, en 1428, le champ de la bataille de Patay. Dans sa pensée, ces fers étaient anglais.

« De renseignements pris auprès de personnes compétentes, il résulte que l'appréciation de M. Maitre est exacte en partie : de ces trois fers, en effet, deux sont de fabrication anglaise ; le troisième est français.

« Les fers anglais, encore aujourd'hui, se distinguent des fers français par une rainure, une dépression qui règne d'un bout à l'autre sur la face extérieure du fer. La surface n'en est pas plate, mais se relève sur les deux bords, laissant ainsi une dépression au milieu.

« Dans deux de ces fers, cette dépression est sensible.

« Outre le trou qui traverse le fer et laisse passer le corps du clou, il existe dans ces deux fers un avant-trou bien plus large, s'étendant en longueur, et destiné à recevoir la tête du clou. qui s'y noie et s'y cache. Une de ces têtes existe encore dans chacun des fers et est en rapport de dimension avec cette cavité, carré long qui est destiné à la recevoir. C'est encore un des caractères de la ferrure anglaise actuelle, où la tête du clou est noyée dans l'épaisseur du fer, au lieu d'être saillante en pointe de diamant, comme les nôtres.

« Le premier porte six trous, le second huit. Le crampon est fortement relevé.

« Ces deux fers, le plus petit surtout, bien que forgés avec moins de soin que les fers anglais actuels, sont néanmoins travaillés avec finesse et d'une manière supérieure à celle du troisième.

« Celui-ci porte les caractères d'un fer français : il n'a pas de rainure en dehors ; les crampons sont relevés avec moins de soin. Le fer est moins finement forgé. La tête des clous est celle d'un clou ordinaire ; elle saille sur la surface du fer de toute sa grosseur, et aucune partie n'est noyée dans le trou.

« Ces trois fers, du reste, sont de petite dimension et annoncent qu'ils ont servi à des chevaux dont les sabots étaient petits et la jambe délicate.

« En résumé, deux de ces fers sont anglais. Leur état de vétusté, leur forme, prouvent qu'ils remontent à une assez grande antiquité; et, trouvés sur le lieu qu'on s'accorde à reconnaître comme étant celui de la victoire de Jeanne d'Arc, tout fait présumer qu'ils remontent à cette époque, et à ce titre le présent de notre collègue offre de l'intérêt et de la valeur. »

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Pelletier, note annexée à des lettres de noblesse accordées par Charles VII à Jean Daneau, qui fit Talbot prisonnier à la bataille de Patay, et dont la famille est orléanaise. Ces lettres, précédées de la note de M. Pelletier, seront imprimées dans le volume des *Mémoires*, conformément aux conclusions de M. Dupuis, adoptées par la Société.

— M. Cosson, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Torquat, relative à l'église de Saint-Samson, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

NOTICE DE M. DE TORQUAT SUR L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-SULPICE ET UNE SUBSTRUCTION VOISINE.

« Sur le terrain occupé aujourd'hui partie par la maison n° 33, et partie par le trottoir et la chaussée de la rue Jeanne-d'Arc, entre les rues Neuve et Sainte-Catherine, s'élevait, il n'y a pas encore un siècle, une église presque toute romane, défigurée par des constructions de la fin du XVI[e] siècle. Elle portait le vocable de Saint-Sulpice, évêque de Bourges. Son origine, antérieure au X[e] siècle, n'est pas déterminée par les chroniqueurs. Bâtie en dehors des murs de la première enceinte, elle faisait partie du municipium connu sous le nom d'Avenum, et est désignée dans une charte du comte et marquis Hugues-le Grand, comme *posita in suburbio urbis*. Elle occupait le centre d'un cloître appelé le Vieux-Martroi, et qui fut longtemps la place publique, le marché au blé d'Orléans. Elle servait à une paroisse composée de quatre-vingt-neuf maisons, réparties dans les rues Neuve, de la Grenouillère, aux Ours (1), de la Gueule,

(1) Appelée aussi aux Os et aux Oies.

Plisson, Estrille-Sac, Barillerie, la ruelle et le cloître Saint-Sulpice.

« Au Xe siècle, époque de terreur générale, Hugues-le-Grand donne aux chanoines de Saint-Samson, avec d'autres héritages, l'église de Saint-Sulpice : « *Quoniam*, dit-il, *fines sæculorum deve-* « *nerunt, et unicuique convenit christiano ita præsentis seculi cursum* « *perficere ut dum temporalibus bonis fruitur, summo ac vigilante* « *studio caveat-ne æternis subdatur penis.* » Et il ajoute que ce qu'il donne au bienheureux confesseur du Christ, saint Samson, il le tient de l'héritage paternel, ce qui rappelle l'abus au moyen duquel les laïques puissants avaient été précédemment mis en possession des biens ecclésiastiques.

« Plus tard, Saint-Sulpice fut annexé à Saint-Maclou.

« Pendant les guerres de la deuxième moitié du XVIe siècle, l'église de Saint-Sulpice subit le sort de tous les édifices religieux d'Orléans et fut ravagée par les protestants.

« Après le rétablissement de la paix, le sieur de Lignerolle, procureur du roi au Châtelet d'Orléans, considérant qu'il existait six églises dans l'espace compris entre le Martroi et le musée actuel, à peu près sur une seule ligne, proposa de fondre en une seule paroisse les habitants de Saint-Maclou et de Saint-Sulpice, et de leur construire une seule église sur l'emplacement d'un jeu de paume, afin d'établir devant la façade de l'hôtel-de-ville une large place ; mais, dit l'historien Lemaire, « la coutume des Aurelianois, qui est « de ne rien innover, fit remettre les choses au premier état, ce qui « est une faute irréparable. »

« En 1769, la paroisse de Saint-Sulpice fut supprimée et réunie au prieuré de Saint-Samson. Neuf ans après, l'église fut louée à un négociant qui la convertit en magasin, et enfin, vers 1795, elle fut complètement démolie.

« Des souvenirs historiques se rattachent à cette église, ou plutôt encore au Vieux-Martroi, sur lequel elle était située. Léon de Nangis a prétendu que les complices des femmes adultères des enfants de Philippe-le-Bel avaient été écorchés vifs sur la place Saint-Sulpice ; mais je crois qu'il se trompe, car il paraît certain que Philippe et Gauthier de Launay ou d'Aunoy, ne furent point suppliciés à Orléans.

« Mais en 1411, un échafaud se dressait sur la place Saint-Sulpice. Autour se rangeaient l'archevêque de Sens, les évêques de sa province ecclésiastique, des prélats, des docteurs. Puis un homme était amené sur l'échafaud : c'était le héraut envoyé par le duc de Bourgogne, meurtrier du duc d'Orléans, pour accréditer l'opinion émise par Jean-sans-Peur, que la mort de Louis Ier avait été juste et légitime, et que la bulle d'excommunication lancée par Urbain V contre les fauteurs de troubles en France regardait le prince assassiné.

« L'assemblée d'Orléans déclara le contraire et tourna contre le duc de Bourgogne la sentence d'excommunication. Cette déclaration fut lue sur la place publique, en présence du héraut et de tous les prélats, au son des cloches, et après avoir éteint les cierges dans toutes les églises.

« L'emplacement de l'église Saint-Sulpice avait été oublié ou à peu près, lorsque, pendant la construction de la rue Jeanne-d'Arc, on retrouva un des piliers qui lui avaient appartenu, au lieu même occupé aujourd'hui par la maison n° 33, entre la rue Neuve et la rue Sainte-Catherine.

« Dernièrement, le propriétaire des deux maisons portant les n° 31 et 33, dans la rue Jeanne-d'Arc, M. le comte de Vélard, crut avoir trouvé des constructions souterraines ayant fait partie de l'église Saint-Sulpice.

« Il voulut bien me communiquer sa pensée, et mercredi 24 novembre, je me rendis avec lui dans la cour de la maison n° 31, occupée autrefois par l'auberge du Rable.

« Nous descendîmes environ soixante marches. Une porte ogivale nous donna entrée dans un souterrain au milieu duquel un pilier de forme polygone sert d'appui à des arcs doubleaux qui vont aboutir sur huit autres piliers engagés plus ou moins dans un mur construit en moellons, et forment quatre compartiments distincts, sans forme bien arrêtée et d'un diamètre qui varie de 3m 40 à 3m 80. Tous les arceaux et les piliers sont en pierre de taille, mais sans sculptures.

« La voûte de chaque compartiment, construite en mortier, en moellons et en bois, sans aucun art, repose sur deux arcs doubleaux croisés de 30 centimètres de largeur, et s'élève à 2m 50

du sol actuel, exhaussé d'environ 50 centimètres par des remblais.

« Une arcade cintrée sépare chaque division. Le plus simple examen démontre que cette construction, qui paraît appartenir au XIIe siècle, n'est autre chose qu'une de ces caves comme nos pères en ont construit dans presque tous les quartiers d'Orléans, et si l'on en doutait, une ouïe, un retrait taillé dans le roc, un puits creusé plus récemment et deux étages de cave placés au-dessus, le prouveraient suffisamment.

« Il faut reconnaître que si les Orléanais, comme le dit Lemaire, se sont montrés fidèles à la tradition, c'est bien un peu dans le grand soin qu'ils ont donné aux dépôts de leurs vins renommés. »

— M. Mantellier donne, dans les termes qui suivent, la description d'un lot de médailles trouvées sur la commune de Vannes, et données en communication à la Société par M. Imbault :

« Le 6 novembre 1858, des ouvriers occupés à extraire de la terre à briques dans la propriété des Chesneaux, commune de Vannes (Loiret), près d'un étang où, suivant une tradition locale, un trésor aurait été caché, ont découvert, à 33 centimètres au-dessous du sol, soixante-dix pièces de monnaies en plusieurs rouleaux juxta-posés.

« Ces soixante-dix pièces, recueillies par M. Duveau, propriétaire de la terre des Chesneaux, ont été confiées à notre collègue, M. Imbault, qui me les a communiquées, en me priant, de la part de M. Duveau, de les classer et de les cataloguer. J'en ai en conséquence dressé le catalogue, que j'ai l'honneur de soumettre à la Société.

« Les soixante-dix pièces recueillies se divisent en :

Monnaies d'or	24	70
— d'argent	46	
Monnaies françaises. . . .	53	70
— étrangères . . .	17	
Monnaies du XVe siècle. . .	3	70
— du XVIe siècle . .	42	
— du XVIIe siècle . .	25	

Monnaies françaises.

Charles VI.	Or.	Écu	1
Charles VII.	Or.	Écu	1
Charles VIII.	Or.	Écu-sol	1
François Ier.	Or.	Écu-sol	1
—	Or.	Écu-sol. Croix alezée embrassée de treize anneaux, avec feuilles d'ache aux pointes.	1
—	Or.	Écu-sol. Dauphiné	1
Henri II.	Argent.	Teston. M (Toulouse) sous la tête. — K (Bordeaux) sous l'écu, 1559 . .	1
Charles IX.	Or.	Écu-sol. Limoges, 1565.	1
—	Argent.	Teston. XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPERAT. Bayonne.	1
—	Argent.	Teston. Toulouse, 1567.	1
—	Argent.	Teston. Bretagne, 1570.	1
—	Argent.	Teston. Rouen, 1570	1
Henri III.	Or.	Écu-sol. Angers, 1578	1
—	Or.	Écu-sol. Paris, 1586, 1587. . . .	2
—	Argent.	Teston. Toulouse, 1576.	1
—	Argent.	Franc. Lettre monétaire effacée; sous le buste : 1581	1
—	Argent.	Franc. Rouen, 1584.	1
—	Argent.	Demi-franc. Fraise. Rouen, 1575 . .	1
—	Argent.	Demi-franc. Toulouse, 1581. . . .	1
—	Argent.	Demi-franc. Lettre monétaire effacée, 1587	1
—	Argent.	Demi-franc. Bretagne, date effacée . .	1
—	Argent.	Quart d'écu. Tours, 1582	1
—	Argent.	Quarts d'écu. Sainte-Menehould, 1586, 1589	2
Charles X.	Argent.	Quarts d'écu. Sainte-Menehould, 1590, 1594, 1595	3
Henri IV.	Argent.	Quarts d'écu. Écu parti au 1er de France, au 2e de Navarre, 1595, 1603, 1605.	3
—	Argent.	Quarts d'écu. Écu parti au 1er de France, au 2e coupé de Navarre et de Béarn, 1596, 1604, 1605, 1608, 1609 . .	5

Henri IV.	Argent. Quarts d'écu. Écu aux armes de France. Sainte-Menehould, 1598, 1599, 1608.	3
—	Argent. Quart d'écu. Bayonne, 1602. . . .	1
—	Argent. Quart d'écu. Angers, 1604 . . .	1
—	Argent. Quarts d'écu. La Rochelle, 1606, date effacée.	2
—	Argent. Quart d'écu. Saint-Pourçain, 1607. .	1
—	Argent. Quart d'écu. Bretagne, 1608 . . .	1
—	Argent. Quart d'écu. Limoges, 1607. . . .	1
—	Argent. Quarts d'écu. Lettre monétaire effacée, 1600, 1602, 1605, 16..8. . . .	6
Louis XIII.	Argent. Quart d'écu. Saint-Lô, 1612. . . .	1
	Total des monnaies françaises. . . .	53

Monnaies étrangères.

ESPAGNE.

Ferdinand & Isabelle.	Or. Ducat à deux têtes. S entre les deux têtes	1
—	Or. Double ducat à deux têtes. S entre les deux têtes, étoile au-dessus	1
—	Or. Double ducat à deux têtes S entre les deux têtes, au-dessus croisette formée de cinq points	1
—	Or. Double ducat à deux têtes. C entre les deux têtes . . .	1
—	Or. Quadruple ducat à deux têtes .	1
Philippe I[er].	Or. Ducat à deux têtes. DUCATVS ORDIS TRANVA HISP . . .	1
Charles-Quint, Philippe II.	Or. Pistole	1

PORTUGAL.

Jean III.	Or. Doubles millerès. ZELATOR FIDEI VSQVE AD MORTEM. Saint-Étienne	2
Sébastien.	Or. Millerès. IN HOC SIGNO VINCES	4

ZÉLANDE.

Ordo Zelandia. Argent. Pièces à l'aigle. SI. DEVS. NOBIS. QVIS. CONTRA. NOS. 1602. . . . .

ANGLETERRE.

Jacques I[er]. Or. Jacobus. HENRICVS. ROSAS. REGNA. IACOBUS. .

DOMBES.

Henri. Argent. Teston. 1607 . . . .

TOTAL des monnaies étrangères. . . .

« Les remarques à faire sur cette trouvaillle sont :

« 1° Que la pièce la plus moderne portant le millésime 16 l'enfouissement a eu lieu dans les premières années du règne Louis XIII ;

« 2° Que sur les vingt-quatre monnaies d'or, dix seulement s françaises et quatorze étrangères, ce qui montre qu'au commen ment du XVII[e] siècle les monnaies d'or de fabrication étrang circulant dans l'Orléanais, y étaient en proportion plus considéra que les monnaies d'or de fabrication française ;

« 3° Que sur quarante-six monnaies d'argent, trois seulem étaient de fabrication étrangère et quarante-trois de fabricat française, ce qui montre que la monnaie d'argent en circulat dans l'Orléanais se composait en très-grande partie de monn françaises. »

Séance du vendredi 28 janvier 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Les membres du bureau nommés à la précédente séance s installés.

Sur la proposition de M. de Buzonnière, des remercim sont votés à M. Dupuis, président depuis 1856.

— Lecture est donnée du programme des délégués des sociétés savantes. MM. Dupuis, de Buzonnière et G. Baguenault se proposent d'assister à ce congrès. La Société demande à ces messieurs de vouloir bien la répresenter.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. de Montifault, faisant savoir à la Société qu'il tient à sa disposition des documents sur les noms et les armoiries des seigneurs de l'Orléanais qui, après avoir pris part aux guerres de la succession, se sont établis en Bretagne. M. le Président se mettra en rapport avec M. de Montifault à ce sujet.

— M. le Président donne à la Société communication du budget pour 1859.

— M. Bimbenet commence la lecture d'un mémoire sur *la justice de Notre-Dame-des-Forges*.

Séance du vendredi 11 février 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Mantellier fait connaître à la Société l'acquisition que le musée de la ville vient de faire d'une tapisserie du XVe siècle, représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Chinon. M. le marquis d'Azeglio, possesseur de cette tapisserie curieuse, la cède au prix de 600 fr., somme qu'il offre à M. le Maire pour les pauvres d'Orléans.

— M. Mantellier entretient la Société de l'opportunité qu'il y aurait de faire une démarche auprès de M. Chevrier, propriétaire de la salle des thèses de l'ancienne université d'Orléans, dans le but de conserver cet intéressant monument. La Société prie M. Mantellier d'entretenir M. Chevrier de cette affaire.

— M. Lemolt-Phalary fait savoir à la Société qu'il a appris la découverte d'une portion de mosaïque gallo-romaine à Saint-Père,

vis-à-vis Sully, à l'endroit où s'opèrent les déblais que nécessitent les travaux de la culée du pont, sur la Loire. M. Rocher s'engage à écrire à ce sujet à l'entrepreneur des travaux.

— M. Dupuis dépose sur le bureau l'inventaire de toutes les pièces relatives à la chapelle de Saint-Jacques, inventaire rédigé par M. G. Petau. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet sur le fief de Bondaroy. Conformément aux conclusions de la commission, ce mémoire doit être, en notable partie, inséré au *Bulletin*.

ÉTUDES DU DROIT FÉODAL DANS LE GATINAIS, A L'OCCASION DE RECHERCHES SUR LE FIEF DE BONDAROY (PRÈS LA VILLE DE PITHIVIERS).

« Au cours de l'année 1776, le conseil de M. le duc d'Orléans réclama contre le seigneur de Bondaroy *la directe* au profit du prince apanagiste ; il réveillait ainsi une prétention manifestée déjà en l'année 1676, à laquelle il semble n'avoir pas été donné de suite.

« M. de Fougeroux, alors propriétaire de cette seigneurie, résista à cette action ; il disait relever *nuement* et *directement* du roi.

« Il se fondait sur une longue possession, et sur un acte d'échange intervenu entre Philippe-le-Bel et le sieur Hugues de Bouville, seigneur de Milly (bourg situé à l'extrémité du Gâtinais, dans l'Ile-de-France, entre Étampes et Fontainebleau, aujourd'hui chef-lieu de canton, à la limite des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne), par lequel le roi aurait aliéné au profit de celui-ci la terre de Bondaroy, dont le nouveau propriétaire aurait, de son côté, cédé au roi plusieurs droits seigneuriaux, domaniaux et de directe, à prendre et assis sur certains territoires désignés dans cet acte ; aliénation qui, de la part du roi, aurait compris la justice haute, moyenne et basse, sans autre réserve que celle de souveraineté et de ressort (c'est-à-dire que le seigneur de Bondaroy relevait directement du roi, et que les appels de la justice de ce seigneur étaient directement portés au parlement de Paris).

« Cet acte n'était pas représenté par M. de Fougeroux; mais son existence, attestée par *une note marginale portée sur un registre mémorial* de la chambre des comptes, n'était pas absolument niée par le conseil du prince apanagiste, qui voulait faire cesser le doute que cette absence de représentation laissait subsister, en mettant le propriétaire du fief en demeure de l'opérer.

« Le seigneur de Bondaroy parvint à retrouver cet acte d'échange, remontant au mois de juillet de l'année 1303. Il le produisit et y joignit: 1° une sentence du garde de la prévôté de Paris, rendue le 22 septembre 1477, entérinant des *lettres royaux* accordées à Paris, le troisième jour de mai de la même année; 2° des lettres du roi Louis XII, données à Blois au mois de décembre 1509, confirmatives des *lettres royaux* données à Amboise par le roi Louis XI, au mois de juillet 1470, confirmatives elles-mêmes d'une charte accordée par Philippe-Auguste aux habitants de La Chapelle-la-Reine et des lieux dépendants de ce bailliage en l'année 1186; 3° une analyse de nombreux actes établissant la propriété et la mouvance de la terre et de la justice de Bondaroy; et enfin une longue suite d'actes de foi et hommage.

« Ce sont ces documents, rapprochés des coutumes de La Chapelle-la-Reine, et celles de Boiscommun et de Lorris, qui, par leur importance, ont paru dignes d'être examinés comme établissant la situation féodale, non seulement du fief de Bondaroy, mais encore celle du pays au milieu duquel il est situé.

« Le premier de ces titres est l'échange de 1303. Il est nécessaire d'en faire connaître la teneur, comme étant un précieux renseignement sur l'état de la propriété et sur les rapports sociaux des vilains et manants, ou habitants des campagnes et des bourgs, avec leurs seigneurs au XIV[e] siècle.

« Il est ainsi concu (1) :

« Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français, savoir faisons « à tous présents et à venir que : comme notre amé et féal Hugues

(1) *Philippus Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum dilectus et fidelis Hugo de Bouvilla, dominus Miliaci, miles et cambellanus noster, res infra scriptas jure heredi-*

« de Bouville, seigneur de Milly, homme d'armes et notre cham-
« bellan, tient et possède pacifiquement à titre d'héritage et de do-
« maine les choses ci-après désignées, savoir : dans les ville et terri-
« toire de Montereau-Faut-Yonne, la huitième partie du péage avec
« les menues coutumes ; *item* la moitié de deux moulins au dit lieu;
« *item* la moitié de l'eau depuis et au-dessus les îles de feu Joubert
« Pellot jusqu'au fossé de la dame Hozanne ; *item* le menu cens,
« avec les lods et ventes ; *item* la part du hallage ; *item* les maisons
« au même lieu ; *item* dix-huit septiers de bled moitié froment et
« moitié orge ; *item* cinq arpents de terre labourable ; *item* un ar-
« pent de vignes ; *item* quatre arpents de pré ; *item* une petite île;
« *item* la justice et seigneurie dudit lieu ; *item* quatre fiefs et sa part

tatis et dominii tenet et pacifice possidet, videlicet in villa et territorio de Monstolio in furco Yonne, octavam partem pedagii... cum minutis coustumis ; item *medietatem duorum molindinorum ibidem ;* item *medietatem aquæ à desuper insulis defuncti Jouberti Pellot, usque ad fossatum domnæ Hozannæ ;* item *minutum censum cum laudibus et vindis ;* item *partem suam halagii ;* item *domos suas ibidem ;* item *decem et octo septeria bladi medietate frumenti et medietate hordei ;* item *quinque arpenta terræ arabilis ;* item *unum arpentum vineæ ;* item *quatuor arpenta prati ;* item *parvam insulam ;* item *justitiam et dominium ibidem ;* item *quatuor feoda et partem suam pedagii aquæ quæ præmissa ordinantur pro feodis et eleemosynis in blado et denariis estimantur ad quindecim libras quindecim solidos et septem denarios turonences annuatim ;* item *apud Pontes-super-Yonnam partem suam pedagii tam per aquam quam per terram ;* item *vigenti quatuor sexteria frumenti ad mensuram Senonensem super molendinis de pontibus ;* item *piscariam aquæ ibidem ;* item (*en blanc*) ; item *partem suam de furnis ibidem ;* item *partem suam de stallis ad carnes et ad panem ;* item *partem suam minagii ibidem ;* item *partem suam de hominibus talliabilibus ;* item *census et sequentias cum quinque bichetis avenæ ;* item *laudes et vendas dicti census ;* item *tres minas hordei et tria arpenta terræ arabilis quæ prædicta ordinantur pro eleemosyna de una mina frumenti et de una mina hordei debitis ecclesiæ de pontibus annuatim ;* item *apud moretum partem suam pedagii de Moreto tam per aquam quam per terram ;* item *et quatuor feoda ibidem quæ omnia in universo apreciantur ad trecentas quadraginta libras septem solidos et duos denarios cum obolo turonenci redditus.*

Prefatusque Hugo præmissa et singula nobis per modum permuta-

« du péage par eau ; tous lesquels biens sont chargés pour fiefs et « aumônes tant en bled qu'en deniers, et sont estimés quinze livres « quinze sous sept deniers tournois de rente ; *item* à Pont-sur-« Yonne, sa part de péage tant par eau que par terre ; *item* vingt-« quatre septiers de froment, mesure de Sens, à prendre sur les « moulins desdits ponts ; *item* la pêche dudit lieu ; *item* (en blanc) ; « *item* sa part des fours du dit lieu ; *item* sa part des étaux à vendre « viande et pain ; *item* sa part du minage du dit lieu ; *item* sa part « des hommes taillables ; *item* les cens et redevances, avec cinq « bichets d'avoine ; *item* les lods et ventes du dit cens (c'est-à-dire « dans l'étendue du dit cens) ; *item* trois mines d'orge et trois ar-« pents de terre labourable ; tous lesquels biens sont chargés d'une « mine de froment et d'une mine d'orge, dues pour aumône, « par chacun an à l'église des Ponts ; *item* à Moret, sa part du péage

tionis seu escambii tradidit assignavit et penitus transtulit in nos pro nobis et successoribus nostris tenenda de cetero et pacifice possidenda.

Nos eidem Hugoni res infra scripturas duximus pro se et heredibus ac successoribus suis in recompensationem præmissorum tradendas, assignandas et etiam in ipsum penitus transferendas videlicet villas de Capella Reginæ de Bucellis, de Blecouvilla, de Magduno juxta Capellam, de Gaullevilla, de Villaribus et de Bucellis cum pertinentiis et earumdem justitiam altam et bassam ac dominium in eisdem ; item *blada et advenas de granchia villæ de Capella et locorum prædictorum, cum onere eleemosynarum perpetuo et ad vitam super his debitarum ;* item *stramen dictæ granchiæ ;* item *obleas debitas in locis prædictis tam in denariis quam advena in crastino Nativitatis nati Domini, annualim ;* item *census dictarum Villarum Capellæ et Gaullevillæ ;* item *dictos census et terrarum villarum ipsarum quas tenent ad champardum ;* item *partem nostram pedagii dictæ villæ de Capella ;* item *furnum ipsius villæ ;* item *census de Bondarroy ;* item *census de Villaribus cum onere eleemosynarum perpetuo super his debitarum, priori de Villaribus, Petro de Gaucheron armigero et hæredibus defuncti Theobaldi de Corbelio ;* item *laudes et vendas dicti census ;* item *census de Bucellis ;* item *vendas dicti census ;* item *feodum quod castellanus de Briart tenet in castelliania de Gressibus ;* item *octo retro feoda de feodo ipso mouventia ;* item *feodum quod dominus Limeriis tenet à nobis in villa Boscomenardi à pertinentiis ;* item *terras quæ tenentur à nobis apud Escherias et apud Rogemont ;* item *feodum quod Margarita, relicta defuncti Joannis de Bure tenet à nobis in villa Bos-*

« du dit lieu tant par eau que par terre ; *item* quatre fiefs, au même « lieu ; tous lesquels biens sont estimés au total 340 livres 7 sous « 2 deniers et 6 oboles tournois de rente.

« Lequel Hugues nous a cédé tous les biens ci-dessus à titre de « permutation ou d'échange, et nous en a abandonné la toute pro- « priété à nous et pour nous et nos successeurs, et les tenir et pos- « séder pacifiquement, exclusivement à tout autre.

« Et nous, en contre-échange de tout ce que dessus, nous avons « cédé au dit Hugues et lui avons abandonné la pleine propriété des « choses ci-après nommées, tant pour lui que pour ses hoirs et « ayant cause ; c'est à savoir les bourgs de La Chapelle-la-Reine, « de Boisse (aujourd'hui Soisy-aux-Cailles), de Béclonville (Besson- « ville), de Meung, proche La Chapelle, de Gaulleville, de Villiers « et de Bucy (Buceau), et toutes leurs dépendances, avec la haute et « basse justice et la seigneurie des dits lieux ; *item* les blés et avoines « de la grange de la ville de La Chapelle, et des lieux susdits, à la « charge perpétuelle et à vie des aumônes dont elles sont tenues ; *item* « les fourrages de la dite grange ; *item* les oblations (oublies) dues « ès dits lieux tant en deniers qu'en avoine, le lendemain de la Na- « tivité de Notre-Seigneur ; *item* le cens des dites villes de La Cha- « pelle et de Gaulleville, et des terres qui sont tenues à champart ; « *item* notre part du péage de la dite ville de La Chapelle ; *item* le

comenardi et pertinentiis ; item *terras quæ tenentur apud de Soisi-super-Essonam scolam in franco-alodio ;* item *et partem quam habebamus in alta justitia dictæ villæ, quæ præmissa in universo apreciantur ad quadragintas vigenti septem libras tres solidos octo denarios et obolum turonense redditus, quæ res homini eidem Hugoni à nobis traditæ valorem seu estimationem rerum nobis ab ipso traditarum in octoginta sex libras sexdecim solidos et sex denarios turonenses redditus. Sic excedunt prout apreciationem continetur quarum rerum predictarum per Petrum de Diciaco nostrum Trecensem baillivum de mandato nostro factas et nobis relatas fideliter est inventum ;* item *et in decem libris turonencibus redditus quas nobis debebat per quod eidem datum tradidimus in villa de Scalla sicut in litteris inde confectis plenius continetur, actum est inter nos et conventum quod dictæ octoginta sex decim libræ sex decim solidi et sex denarii turonenses nobis et successoribus nostris super rebus prædictis traditis à nobis annuatim debebantur et nostro Senonensi baillivo pro*

« four du dit lieu ; *item* le cens de Bondaroy ; *item* le cens de Villiers, « à charge des aumônes dues à perpétuité sur les dits biens au prieur « de Villiers, à Pierre de Gaucheron, homme d'armes, et aux héri- « tiers de feu Thibault de Corbeil ; *item* les lods et ventes du dit cens « (dans l'étendue du dit cens) ; *item* les cens de Buci (Buceau) ; *item* « les ventes du dit cens (dans l'étendue du dit cens) ; *item* le fief « appartenant au châtelain de Briare (voir la carte, village situé « entre Villereau et Dimancheville, dans la châtellenie des Grès, *de* « *Gressibus*) ; *item* huit arrière-fiefs mouvants du dit fief ; *item* le fief « que tient de nous le sieur de Limiers dans le bourg de Bois-Me- « nars (1), et toutes ses dépendances ; *item* les terres qui sont tenues « à Acheres (Escherias) et à Rougemont ; *item* le fief que tient de nous « Marguerite, veuve de feu Jean de Bure, au bourg de Bois-Menars, « avec toutes ses dépendances ; *item* les terres qui sont tenues à « Soisy-sur-Essone (*Scolam Essonam*) en franc-aleu ; *item* la part « que nous avions dans le dit bourg ; tout ce qui est ci-dessus dési- « gné est estimé en total 427 livres 3 sous 8 deniers et 6 oboles « tournois de revenu annuel.

« Et ainsi tout ce que nous avons accordé au dit Hugues excède « la valeur de tout ce qu'il nous a cédé de 86 livres 16 sous 6 de- « niers tournois de revenu annuel, ainsi qu'il est contenu dans l'ap-

nobis solventur in pæcunia numerata donec hujus modi redditum in thesauro nostro seu bursa nostra, aut feodis vel redditibus à nobis moventibus emerit vel aliter invenerit et illum nobis competenter assederit de quo contentari non immerito debemus, cujus modi assignatione et assessione redditus nobis facta prædictæ res à nobis præfato Hugoni traditæ sic de hujus modi redditu erga nos et successores nostros exoneratæ deinceps erunt et penitus absolutæ tenendæ si quidem à nobis existunt ad illud idem homagium in sui augmentum feodi quod à nobis tenet idem Hugo pro terra sua Miliaci absque novo homagio nobis propter hoc faciendo cum omni domanio et jure, ac omni alta et bassa justitia in rebus ipsis sicut habebamus antea in eisdem, salvo jure nostro, in superioritate et resorto duntaxat et quovis alieno. Quod ut firmum et stabile perseveret presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, actum apud Vicennas anno Domini millesimo trecentesimo tertio mense julio.

(1) Le bois de la Fontaine. *Menare, ducere, Menars; scaturigo, fons;* source, fontaine.

« préciation qui en a été faite de notre ordre par Pierre de Dici,
« notre bailly de Troyes, suivant le rapport qui nous en a été fait
« fidellement ; et en outre, de 10 livres tournois de rente qu'il nous
« devait sur le bourg d'Eschelles, et que nous lui avons pareille-
« ment abandonné, ainsi qu'il appert plus à plein dans les lettres
« faites à ce sujet.

« Sur quoi a été convenu entre nous que les dits 86 livres 16 sous
« 6 deniers tournois, nous appartiendront et à nos successeurs, à
« prendre chaque année sur tous les biens à lui cédés, et seront
« payés en notre nom et à notre bailli de Sens, jusqu'à ce qu'il
« achète ou acquierre autrement un pareil revenu sur notre trésor
« ou notre cassette ou dans nos fiefs ou autres redevances mouvants
« de nous et qu'il nous en ait fait la cession de manière que nous
« en devions être satisfait ; par l'assignation et cession duquel revenu
« les biens par nous cédés au dit Hugues demeureront déchargés de
« la dite rente tant envers nous qu'envers nos successeurs, car nous
« ne lui cédons les dits biens qu'à la charge du même hommage
« et pour l'accroissement de son fief qu'il tient de nous pour sa terre
« de Milly, sans néanmoins être tenu de nous faire un nouvel hom-
« mage pour raison de ce que dessus, avec tout le domaine, et
« toute justice haute et basse, telle que nous l'avions sur les mêmes
« biens, sauf notre droit de souveraineté et de ressort seulement,
« et sauf le droit d'autrui ; et afin que ce soit chose stable et perpé-
« tuelle, nous avons fait mettre le sceau à ces présentes.

« Fait à Vincennes, l'an de Notre-Seigneur 1303, au mois de
« juillet. »

« Le second de ces actes est la sentence du garde de la prévôté de Paris, du 22 septembre 1577, qui par suite de *lettres royaux* prescrivant une information sur la demande du sieur Loys Martinet de la Taille, sieur de Bondaroy, ayant pour objet d'être maintenu dans son droit de justice, le lui reconnait et l'y maintient.

« On remarque dans les *lettres royaux* le passage suivant :

« Receue avons l'humble supplication de notre cher et bien amé
« Martinet de la Taille, écuyer, seigneur de Bondaroy, contenant en-
« tre autres choses que pour exercer celle justice il a en la dite châ-

« tellenie bailly, prévôt, sergents, et autres officiers qui ont connu « et connaissent de tous cas criminels et civils, quand les cas s'y « sont offerts et offrent, et dont les appellations ressortissent nue- « ment et sans moyen (c'est-à-dire *omisso medio*, sans justice inter- « médiaire), en notre cour de Parlement; et pour exercer le fait « de haute justice et exécuter criminels, quand les cas s'y sont of- « ferts, il y soulait y avoir enseignes patibulaires, lesquelles y ont « été vues et par pourriture ou autrement (les paysans abattaient sou- « vent les fourches patibulaires et les potences) sont tombées à terre; « et pour ce nous a remontré le dit suppliant qu'il lui est besoin « pour les cas qui peuvent advenir, à fins et limites de la dite sei- « gneurie et justice, y faire dresser et mettre sus justice patibulaire, « laquelle chose y celui suppliant n'oserait faire ne aussi faire re- « dresser et mettre sus les justices patibulaires qui sont ainsi chues « et tombées sans notre congé et licence, et lui donner provision de « ce faire dont il nous a requis. »

« Et dans la sentence :

« Et le prévôt de Paris, après que par certaine information faite « par notre amé Jean Tertereau, examinateur du Châtelet de Paris, « il lui est et aussi aux avocats et procureur du roi apparu tant par « titres, aveux et pancartes, qu'autrement par la commune voix des « gens du pays, qu'en la dite terre et châtellenie de Bondaroy, le « dit écuyer a tous droits de justice haute, moyenne et basse, aussi « droits de péage, marché, rivière, pêcherie, tabellionage et four à « ban, y celle terre avec le lieu de Faronville tenue et mouvante du « roi, à cause de sa couronne, en entérinant les dites *lettres royaux* « et obtempérant à y celles, permet au dit écuyer de pouvoir jouir « de tous et chacun des droits ci-dessus déclarés, sans préjudice de « ceux du roi, à savoir :

« Depuis un lieu séant sur la rivière du dit Bondaroy, appelé le « Gué-aux-Dames les Pluviers jusqu'à l'Oliveau du Moulin du Mon- « ceau-Saint-Benoist; puis du dit Oliveau en montant contre mont « le chemin tendant du dit Oliveau au dit Bondaroy, jusques à un « carrefour qui sépare les deux chemins dont l'un tend à Saint- « Martin-le-Seul et l'autre à Étouy, puis du dit carrefour droit par

« entre Baudrevilliers et un petit carrefour qui sépare en deux le « chemin de Pluviers, par derrière le dit Bondaroy, dont l'un tend « à Étouy, l'autre à Moncelard, jusqu'au grand chemin qui va à la « dite Mesivière, appelé le chemin de Saint-Mathurin, et outre le « dit chemin, jusqu'à une vallée qui est entre la dite Mesivière et les « petits Essarts, la dite vallée comprinse de part et d'autre jusqu'à « un petit sentier qui va de Bondaroy à Chesne, et jusqu'au chemin « qui tend de Pluviers à Mancharville au bout du dit sentier, en « fendant droit par entre ce chemin qui va du dit Pluviers à Ra- « moulu et Mirevillette, jusques à la vallée d'entre les vignes de « Saint-Aignan et le val Saint-Jean, suivant le chemin qui tend « de Pluviers au dit Gué-aux-Dames, le moulin d'Annemont, à « la dite Mesivière compris et enclavé dans la dite seigneurie de « haute justice; le tout contenant une lieue de circuit ou en- « viron. »

« Cet acte était très-important pour le sieur de Bondaroy; il contenait du moins l'interprétation de l'échange de 1303. Et cet échange en avait besoin : le roi donnait au sieur de Milly le bourg de La Chapelle-la-Reine et bien d'autres domaines qui tous pouvaient avoir justice ; il lui donnait cette justice et se réservait le ressort ; mais il se pouvait que l'on contestât cette concession et cette réserve pour les terres qui n'avaient pas encore de justice au moment de l'échange. Or la terre de Bondaroy n'avait, en 1303, ni châtel, ni justice; on la qualifie de *cens de Bondaroy,* et par cela seul on détermine sa qualité de terre roturière, ces seules terres pouvant être frappées de cens.

« Il semble que quand même, de 1303 à 1477, il se serait élevé sur cette terre un châtel, une trop grande extension ait été donnée par le propriétaire du cens de Bondaroy à l'échange de 1303 ; et cependant il est certain que le seigneur de cette censive l'a transformée en seigneurie et qu'il est parvenu à la mélanger et à la confondre avec toutes les parties des seigneuries données par le roi pour lesquelles le droit de ressort avait été réservé.

« Le propriétaire de Bondaroy, en effet, a rendu foi et hommage au roi pour cette terre, en vertu de ce mélange et de cette confusion ; et le roi l'a d'autant plus facilement reçu qu'il augmentait

ainsi son propre domaine au détriment des grands feudataires dont il pouvait alors redouter la puissance.

« Il y avait donc, avant la production de la sentence du garde de la prévôté de Paris de 1477, dans l'acte d'échange de 1303, le germe d'une discussion, en vertu de la distinction à faire, dans toutes les parties de ce contrat, entre les terres nobles et les terres roturières, entre celles tenues en fief et celles tenues en roture par le cens, exclusif de la justice, tandis que le fief avait le droit de justice pour conséquence nécessaire.

« Aussi le sieur de Bondaroy crut-il nécessaire de produire d'autres pièces qui, sans avoir un trait direct à l'échange de 1303, puisque l'une d'elles lui est antérieure et la seconde postérieure de plus d'un siècle, et que toutes les deux ne s'appliquent qu'au bourg de La Chapelle-la-Reine, lui paraissaient cependant s'appliquer à toutes les parties de l'échange de 1303, comme ayant été dans le domaine du roi et l'objet de ses réserves contenues dans ce contrat.

« Ces pièces sont la charte de la coutume de la Chapelle-la-Reine, de 1186, et les *lettres royaux* de 1490, approuvées par le roi, au mois de novembre 1509, suivant ses lettres données dans la ville de Blois.

« On ne transcrira pas ici le premier de ces documents, qui se trouve dans tous les recueils destinés à conserver ces actes importants sur lesquels repose, en grande partie, l'histoire nationale ; l'analyse à laquelle on se livrera bientôt de cette charte, et la comparaison qui en sera faite avec les coutumes de Boiscommun et de Lorris remplaceront d'ailleurs la reproduction du texte. On ne s'arrêtera qu'à la date de la charte de 1187 ; elle est conçue en ces termes : *Actum Vitriaci in Legio, anno incarnati Verbi millesimo centesimo octogesimo.* Ces mots : *Vitriaci in Legio* ont donné lieu à une confusion de lieux qu'il était nécessaire de faire cesser.

« Les collectionneurs de chartes, Brequigny, de Pastoret, de la Thaumassière, en rapportant cette date, disent : *Vitriaci in regio Palatio*, et suppriment les mots *in legio.* C'est seulement dans la copie collationnée déposée dans les archives de la cour impériale d'Orléans qu'ils se rencontrent et qu'ils sont traduits par *Vitry-en-*

Laye (1); il faut en conclure que son texte a été altéré dans cette partie comme dans quelques autres par les officiers chargés d'en dresser la copie collationnée, altérations signalées par plusieurs des collectionneurs, et que ce n'est pas à *Vitry-en-Laye*, mais à *Vitry-aux-Loges*, bourg du Gâtinais, que cet acte a été donné par le roi, ce qui est démontré par ces mots : *Vitriaci in regio Palatio*, ainsi que l'a démontré M. Quicherat, dans sa notice du *Lieu où mourut Henri Ier* et dans celle intitulée *Histoire de Vitry-aux-Loges*, contenues dans le deuxième volume des *Annales* de la Société archéologique de l'Orléanais (2).

« On ne rapportera pas non plus des *lettres royaux* de 1490 et et de 1509, qui n'ont d'autre but que de confirmer les manants et habitants du bourg et du territoire de la Chapelle-la-Reine dans les priviléges résultant de la charte de 1186 ; on doit se borner ici à rechercher la pensée qui a engagé le sieur de Bondaroy à les invoquer comme justification de son droit.

« Cette pensée trouve son inspiration dans deux phrases empruntées l'une à la charte de 1186, l'autre à l'échange de 1303.

« La première est ainsi conçue : « Philippe.... sachent tous présents et à venir que le roi Louis notre père, de digne mémoire, « a accordé aux habitants de La Chapelle et des villes dépendantes « de ce bailliage les mêmes coutumes que le roi Louis, de pieuse « mémoire, son père et notre ayeul, leur avait accordées lorsqu'il fit « édifier la ville et les autres villes dépendantes du dit bailliage ; il « leur accorda donc et ordonna que tous les habitants de La Chapelle-la-Reine et lieux dépendants de ce bailliage seraient libres et « exempts de toute coutume du Gâtinais, de tout enlèvement, taille,

(1) Le copiste avait d'abord mis : *in Legio*. On voit qu'il a corrigé et fait de l'*o* un *a*.

(2) Il résulte des recherches de M. Quicherat que l'affixe *aux Loges* se mettait au singulier dans les anciennes traductions, et que ce n'est que par suite de l'usage introduit sans doute lorsqu'un bourg composé de misérables habitations s'est formé autour du palais que le roi s'était construit à ce Vitry, que l'affixe *au Loge* a pris les signes indiquant le pluriel, circonstance qui explique comment le mot *Legio* a pu cependant rester réuni à *Vitry* désigné par les mots : *aux Loges*.

« exaction et subvention. Quiconque viendra demeurer en la dite « ville, s'il n'est coupable de meurtre, larcin, homicide, trahison, « ou de rapt, aura le corps et les biens saufs, tant qu'il voudra « y rester par la permission du roi ou du prévôt de la justice. *Res « eorum et corpore tuta et salva erunt quandiu per regem vel preposi- « tum justitiæ stare voluerint.* »

« Ici il est manifeste que La Chapelle-la-Reine et son territoire sont dans la justice du roi, puisqu'ils sont dans son domaine, et que quand même la charte ne l'aurait pas dit dans ce passage comme dans plusieurs autres, cette proposition serait incontestable.

« La seconde, empruntée à l'échange de 1303, est ainsi concue:

« Nous ne lui cédons les biens susdits qu'à la charge du même « hommage et pour l'accroissement de son fief qu'il tient de nous « pour sa terre de Milly, sans néanmoins être tenu de nous faire un « nouvel hommage pour raison de ce que dessus, avec *tout le « domaine* et toute justice haute et basse, telle que nous l'avions « sur les mêmes biens, *et omni alta et bassa justitia in rebus ipsis, « sicut habebamus antea in iisdem ;* sauf notre droit de souveraineté « et de ressort seulement, *salvo jure nostro superioritate et resorto « duntaxat.* »

« Le sieur de Bondaroy a vu dans le rapprochement des passages de ces deux actes un véritable transport à son profit, par le roi, de tous les droits appartenant à ce dernier, sous la seule réserve de la souveraineté et du *ressort* constituant, celui-ci surtout, une prérogative dont l'exercice plaçait le propriétaire de Bondaroy dans le rang le plus élevé de l'institution féodale.

« Le conseil du duc d'Orléans n'accepta pas cette défense : il lui opposait les principes du droit public alors en vigueur en matière de réserve de souveraineté et de ressort. On regrette de ne pouvoir reproduire ici la savante discussion à laquelle le conseil du prince apanagiste s'est livré en cette circonstance ; mais les limites qui nous sont imposées nous contraignent de ne pas insister sur ces détails, cependant d'un grand intérêt. Nous n'ajouterons qu'un mot: c'est que le point de la difficulté ne paraît pas avoir été abordé par les jurisconsultes qui ont rédigé le mémoire produit au nom de M. le

duc d'Orléans ; il suffisait, ce semble, d'établir que la justice haute, moyenne et basse, avec réserve du ressort, ne concernait dans la pensée de l'acte de 1303 que les terres possédant justice et non les terres roturières, et qu'on ne pouvait y faire participer les terres tenues en roture, telles que le cens de Bondaroy.

« Mais le conseil du prince apanagiste céda devant une longue possession, et surtout, sans doute, par la considération du peu d'importance que l'exercice de la directe avait dès cette époque (1776), et l'action qu'il se préparait à diriger contre le sieur de Bondaroy fut abandonnée.

« Cette terre doit donc être considérée comme un grand fief, malgré son peu d'étendue, et comme ayant joui des droits nobiliaires et féodaux les plus considérables depuis l'année 1303 jusqu'à l'année 1790, c'est-à-dire pendant près de cinq siècles.

« Il nous a paru qu'une notice destinée à faire connaître non-seulement l'existence, mais encore l'origine, l'accroissement et les priviléges d'un *grand fief* renfermé dans une circonférence n'atteignant pas la valeur d'une lieue, n'était pas sans intérêt ; qu'il y avait dans cette étude un des éléments les plus instructifs de la constitution féodale, et que quand même on n'en tirerait que cet avantage, elle devait trouver sa place dans le recueil destiné à conserver les souvenirs historiques de la province à laquelle ce fief appartenait.

« Mais cet avantage n'est pas le seul, et les recherches concernant la terre censuelle de Bondaroy, devenue le fief indépendant sauf la réserve de la souveraineté et du ressort de la part du roi contractant avec le nouveau propriétaire comme un simple échangiste, nous permet d'agrandir notre cadre et de signaler le travail social auquel, dès le XIIe siècle, les rois se livraient pour s'affranchir de la tyrannie féodale, qui pesait sur eux-mêmes comme sur les populations, en favorisant dès cette époque l'affranchissement de celles-ci, non seulement dans leurs domaines, tant qu'ils en restaient propriétaires, mais encore dans la partie de ces domaines qu'ils aliénaient à quelque titre que ce soit.

« Le sieur de Bondaroy qui, dans l'origine, semble n'avoir pas compris la conséquence que devait avoir la charte de La Chapelle-la-Reine étendue, par une interprétation manifestement forcée, à

tous les domaines entrés dans l'échange de 1303, et qui n'a cédé, en assimilant les terres censuelles aux terres nobles, qu'au désir de ne relever que du roi et d'être justicier ressortissant du Parlement (*omisso medio*), s'est associé aux vues bienfaisantes ou politiques du prince et a fait une contestation dont le résultat a été de répandre sur toutes les parties du Gâtinais les dispositions de la coutume, non seulement du bourg de La Chapelle-la-Reine, mais encore celles des coutumes de Boiscommun et de Lorris.

« Ces trois actes du pouvoir souverain sont en effet tellement identiques, qu'on peut les considérer, à quelques mesures près, comme n'en formant qu'une. Nous sommes donc conduits, par les actes du seigneur de Bondaroy, à poser cette proposition et à la justifier.

« Elle ressort, ainsi que sa justification, du rapprochement de ces trois coutumes, ou plutôt de ces deux coutumes, celle de La Chapelle-la-Reine et celle de Boiscommun, cette dernière ne faisant qu'un avec la coutume de Lorris.

« Nous ne reproduirons pas ici le texte de l'une et de l'autre, qui se rencontre dans toutes les grandes collections de ces documents historiques, et particulièrement dans celle de Secousse; et d'ailleurs la comparaison des dispositions de chacune d'elles les fera suffisamment connaître, et satisfera au seul but que nous proposons d'atteindre.

« Nous nous bornerons à faire remarquer qu'elles sont antérieures à leur propre date (1186), le roi Philippe-Auguste déclarant qu'il ne fait que ratifier les actes de ses prédécesseurs (son père et son aïeul, Louis VII et Louis VI, dit le Gros), et qu'ainsi, du XII° au XVI° siècle, les rois ont donné la plus énergique impulsion à l'affaiblissement de la constitution féodale.

« La charte de La Chapelle-la-Reine affranchit ses habitants de toutes coutumes du Gâtinais, et par ce mot, on doit entendre les redevances et impôts auxquels cette contrée était soumise; et en effet le texte ajoute : *de tout enlèvement, taille, exaction et subvention.*

« Cette charte fait cesser cet état de choses, comme l'avaient fait les coutumes de Boiscommun et de Lorris, qui réduisent le droit de corvée pour le roi à un seul jour, employé à conduire son vin à Or-

léans, et le bois de sa cuisine, et cela aux seuls propriétaires de charrettes; qui fixent le cens à six deniers, par une disposition générale applicable à tous les cas, et enfin qui abolissent le droit de forage ou d'afforage, ou droit de vin, de la récolte du roi. (Art. 1er et 2 de la coutume de Boiscommun.)

« La coutume de La Chapelle-la-Reine constitue cette ville en un lieu d'asile où pouvaient se réfugier ceux qui auraient été injustement poursuivis, ou qui auraient eu à redouter un traitement trop sévère après une mauvaise action commise, n'en exceptant que le vol, le meurtre, l'homicide, la trahison et le rapt; et en cela elle est plus large que les coutumes de Boiscommun et de Lorris, puisqu'elle étend ce privilége au-delà des limites du territoire de la ville de La Chapelle, sous le sauf-conduit du roi, tandis que ces coutumes ne contiennent ces dispositions que par voies indirectes et sujettes à interprétation. (Voir les articles 5, 6, 7 et 18 de ces coutumes.)

« Elle modère, dans une proportion considérable, les amendes ou *compositions* perçues pour les crimes ou forfaits commis partout ailleurs que sur son territoire, et dans la même proportion que celle prévue par l'article 7 de la coutume de Boiscommun et de Lorris, savoir : l'amende de 60 sous à 5, celle de 5 sous à 12 deniers, et à cette dernière somme celle encourue pour les *menus délits*.

« Enfin, et sur ce point, allant au-delà des dispositions des coutumes de Lorris et de Boiscommun, elle réduit le droit émolumentaire du prévôt, pour la requête qui lui était présentée au début de toute instance, à 4 deniers.

« Elle réduit l'obligation de suivre le roi en guerre, ou dans ses voyages, à une seule journée; c'est-à-dire qu'elle le rend à peu près illusoire, et en cela elle est conforme aux dispositions de l'article 3 des coutumes de Boiscommun et de Lorris.

« Elle va jusqu'à abandonner les droits du roi au serment de la partie recherchée en justice pour leur avoir porté atteinte, ainsi que l'avait fait l'art. 32 de ces coutumes.

« Par une exception peu favorable à l'idée que l'on doit se faire de la haute position du magistrat de la cité, elle maintient les coutumes du Gâtinais à son égard, et dit qu'il ne jouira des priviléges

accordés par la charte qu'au moment où, cessant ses fonctions, il doit rentrer dans la vie privée, disposition que l'on ne remarque pas dans les coutumes de Lorris et de Boiscommun. Elle maintient les droits de lods et ventes, mais réduit à 6 deniers ceux accordés aux sergents pour la vente des maisons, droits transformés en une quantité de vin payable à Noël, ces ventes alors, où le notariat n'était pas régulièrement constitué (il ne l'a été qu'en 1319), ayant toujours lieu à la criée; disposition d'une autre nature, et moins favorable que celle contenue en l'art. 17 de la coutume de Lorris, qui permet au vendeur, après la vente et le paiement des lods et ventes, de sortir de la ville, c'est-à-dire de la directe du roi, à moins que celui qui a vendu ses biens et payé le droit dû en ce cas n'ait commis quelque crime *dans la ville*; d'où l'on doit conclure que si le crime avait été commis hors de ses murs ou de son territoire, la disposition de la coutume n'était pas applicable.

« La coutume du pain et du vin est réduite à la valeur d'un denier, c'est-à-dire celle perçue sur les objets de consommation entrés à l'intérieur de la ville, et le droit d'avoine, sans doute payé au seigneur en vertu de la coutume ancienne, modifiée par la nouvelle, et qui donnait le droit de bourgeoisie dit d'*aveinage*, disposition qui n'a pas trouvé place dans la coutume de Boiscommun et de Lorris, est maintenu.

« Elle assure, ainsi que ces coutumes le faisaient dans leur article 18, la prescription de toute servitude, par une résidence d'an et jour dans la ville.

« Elle contient l'abolition du droit de garde gardienne, en cas de poursuite pour réparation d'un crime ou d'un délit : aucun des habitants n'ira plaider hors la ville : *Pro submonitione extra villam nullus habitantium ibit ad placitandum*.

« La coutume de Boiscommun étendait cette disposition au roi lui-même : *Et nullus eorum ad Boscum. cum Domino rege placitaturus exeat,* dit son article 8 ; cette coutume, dans son art. 31, allait jusqu'à enlever ce privilége de garde gardienne à l'abbaye de Saint-Benoît, pour maintenir dans la justice du roi les habitants de Boiscommun, dont la demeure se trouvait dans la seigneurie de cette abbaye, s'étendant, dit-on, jusqu'à une partie du territoire de cette

ville, sauf les cas où une contestation se serait élevée sur le paiement du cens ou de la dîme, *nisi pro gerba vel pro censu suo fore fecerit.*

« La coutume de La Chapelle-la-Reine détruit le ban de moisson, comme celle de Boiscommun avait détruit le ban de vin ou le banvin, au moins en partie, puisqu'il le réduisait aux récoltes du roi et qu'il le supprimait à l'égard de tous les autres tenanciers ; et par là, elle décrète la liberté de la propriété, et l'affranchit de deux droits dont l'un était exorbitant alors, et dont l'autre l'aurait été dans tous les temps. Le ban de moisson donnait lieu à un réglement du prévôt, qui pouvait attendre qu'on lui présentât requête, afin d'obtenir la publication du ban, et par conséquent lui donnait droit à un émolument et en donnait un au sergent qui le publiait, ainsi qu'il a été réglé plus tard par l'édit du mois d'avril 1595, sur les publications à l'issue de la messe par les sergents et notaires ; le droit, avant cet édit, ainsi que cela est attesté par l'article 22 de la coutume de Boiscommun, se résolvait en une mine de froment: *Qui terram colat cum aratro, plusquam unam minam sigilinis, omnibus de Boscom. servientibus, consuetudinem prebeat, cum messis erit.*

« Le ban de vin consistait dans la prohibition, pour les habitants de la seigneurie, de vendre leur vin pendant le temps que devait durer la vente faite, par le seigneur, du vin de sa récolte.

« Cette vente avait lieu en détail, *à pot et sans assiette*, c'est-à-dire à emporter et sans consommation sur place ; la durée du ban de vin, droit exorbitant et ruineux pour les propriétaires autres que le seigneur, était d'un mois, et de six semaines dans certaines coutumes.

« Les coutumes de Boiscommun et de Lorris ne contiennent pas de dispositions sur le ban de moisson. Ces différences pouvaient, dans un pays soumis aux mêmes usages, amener une sorte d'égalité entre ses différentes parties, suivant la nature des produits. Il est probable que le domaine royal possédait moins de vignes dans le territoire de La Chapelle, et qu'il y possédait plus de blé, tandis qu'au contraire il possédait plus de vignes dans le territoire de Boiscommun, qui est encore un vignoble assez important, et moins de terres à blé, et qu'ainsi la nécessité de statuer sur le ban de vin ne

se faisait pas sentir pour le territoire de La Chapelle-la-Reine, de même que la nécessité de l'affranchissement du ban de moisson ne se faisait pas sentir pour le territoire de Boiscommun.

« Ces deux chartes concédaient donc des droits égaux aux deux territoires, celui de La Chapelle-la-Reine et celui de Boiscommun et de Lorris (1).

« Tels sont les rapports qui existaient entre les trois coutumes ; on doit définir ici, pour compléter ce rapprochement, entre autres droits et usages auxquels l'établissement féodal a donné lieu dans la province de l'Orléanais, ceux qui suivent :

« 1° L'enlèvement, la taille, l'exaction, la subvention.

« Par le mot enlèvement, on doit entendre exclusivement le droit d'enlever les meubles et immeubles saisis, alors même que la partie poursuivie aurait offert caution, ou lorsque l'accusé d'un crime ne se présentait pas ; dans ce cas, on prenait note de ses meubles et immeubles, opération qui était appelée saisie et annotation de biens (Laurière), et ils entraient dans le fisc du seigneur, s'ils n'étaient réclamés dans l'année par leur propriétaire. Cette mise sous le séquestre pouvait aussi et surtout avoir lieu par suite de saisie féodale : le seigneur mettait en sa main, non seulement les meubles, les fruits, mais encore les terres, le gazon et l'héritage ; le signe de cette prise de possession était de mettre l'huis hors les gonds, ou des barreaux aux huis et fenêtres, et brandonner les fruits. Ce droit était consacré par beaucoup de coutumes, et particulièrement par celles d'Orléans et de Montargis, l'une dans son art. 104, l'autre dans l'art. 2 du titre II.

« D'autres seigneurs prenaient possession en tuant le feu de la maison ; ils pouvaient aussi réaliser cet acte en faisant fumer la cheminée, ouvrir et fermer les huis, entrer dans l'héritage, en sortir et y cueillir des fruits.

« L'exaction consistait dans l'exigence, sans contrôle et sans tarif, de la part des officiers de la justice, baillis, prévôts et sénéchaux, des émoluments et épices qui pouvaient leur être dus.

(1) *Et nullus Boscom. vinum cum edicto vendat* EXCEPTO REGE *qui proprium vinum in celario suo cum edicto vendat.*

« La subvention était la perception d'une somme d'argent pour subvenir aux besoins extraordinaires, vrais ou supposés, du seigneur.

« 2° Le droit d'expédition ou de guerre, que la coutume de Bois commun rend par ces mots : *expeditio* et *equitatio*, consistait à suivre le seigneur dans ses expéditions et chevauchées, c'est-à-dire dans quelques-unes de ses entreprises contre ses voisins, ou quelquefois sur les routes, contre les passants.

« 3° Le droit de coutume était un droit perçu au moment de la livraison faite à un habitant, par chaque bête à quatre pieds, nourrie dans l'enceinte du fief ; il est réduit par celle de La Chapelle à un pain ou un denier, et maintenu pour l'avoine, sans qu'on fixe la quantité de mesures à laquelle il s'élevait.

« 4° Le droit de servitude, ou la qualité de serf, était dès cette époque très-variable et divisé en un assez grand nombre de catégories : il y avait des serfs taillables et corvéables, des serfs main-mortables, ceux-ci se divisant en main-mortables en tous biens, meubles et immeubles, les autres en biens meubles seulement. Il y avait aussi les serfs abonnés, c'est-à-dire jusqu'à concurrence d'une certaine somme ; les serfs coutumiers, qui avaient une taille à trois termes, argent, avoine et géline, ou payable en animaux de la famille des gallinacées, et connus sous le nom de *gallicagium*, *gallinagium* ou gallinage.

« 5° Le droit de *garde gardienne*, consistant à désigner une justice devant laquelle on pouvait, lorsqu'on était porteur de lettres de cette nature, appeler le défendeur devant la partie du domicile du demandeur.

« 6° Le droit de vin, payable aux sergents, était, selon la coutume d'Orléans et de Montargis d'une jalée ou de 16 deniers parisis pour franc de la somme moyennant laquelle on achetait un héritage censuel.

« 7° Le ban de moisson, ou bandie, était la défense de moissonner avant l'époque fixée par le seigneur.

« Cet usage, appliqué à la vendange, a survécu au droit féodal, mais comme mesure de simple police municipale ; la jurisprudence des tribunaux dans ces derniers temps n'a pas peu contribué, en le déclarant illégal, à le faire tomber en désuétude.

« Ce sont ces droits que la charte de 1186 modifie ou détruit complètement.

« Ceux que la commune de Boiscommun a modifiés ou détruits sont compris dans l'énumération suivante :

« 1° Le cens, divisé en un grand nombre de catégories, et réduit par la coutume au paiement annuel d'un droit en argent, fixé à la modique somme de 12 deniers ; il n'y avait donc plus, comme par le passé, de chef cens, de double cens, de cher cens ; il était réduit, par son peu d'importance et son uniformité, à n'être plus que le signe sensible de la vassalité et du caractère roturier de la terre.

« 2° Le tonlieu, impôt qui se payait pour toutes les denrées qu'on achetait à la foire ; la coutume l'abolit et ne maintient que le droit suivant.

« 3° Droit de minage, ou de mesurage de blé ; il se donnait à ferme, et correspondait au droit de hallage.

« 4° Droit de forage, d'afforage ou de jallage, ou de jalée ; il était perçu pour chaque pièce de vin vendue en gros ou en détail (1).

(1) M. de Vassal, dans sa notice intitulée : *Coutumes fiscales d'Orléans à la fin du XIIIe siècle*, mentionne le droit de jaloie, nommé aussi droit de pertuisage ou de forage, dont il est le synonyme ; et alors, dit-il, c'est un droit perçu au profit du seigneur, soit justicier, soit féodal, sur chaque poinçon de vin, mis en perce ou foré. Le pertuisage, que nous signalons, ajoute-t-il, se levait seulement à Orléans, durant les foires, non sur les habitants, mais sur les consommateurs étrangers.

Ce rapprochement entre le pertuisage et le forage ou l'afforage, la limitation de la perception de ce droit aux consommateurs étrangers admis, change le véritable sens du mot forage, tel qu'il semble ressortir de la coutume de Boiscommun, et tel qu'il a été entendu dans les différentes gloses des coutumes, et particulièrement de celles de Boiscommun et de Lorris. On lit en effet à l'article 2 : *Nullus hominum de parochia Boscum, tonleium, nec aliquam consuetudinem reddat de nutritura sua.* Et plus loin : *Minagium reddat, et de vino suo, quod de vineis suis habuerit foragium nunquam reddat.*

Ici, le droit de forage n'est pas dû par le consommateur étranger ; il est dû par le propriétaire, qui demeure affranchi de cette coutume. Les écrivains qui ont traité du droit féodal ont donc pu dire, avec raison, de cette

« 5° Le péage, droit perçu comme subvention pour l'entret e
des routes et des ponts, que l'on entretenait très-mal ; il n'était
que par les marchands. Le seigneur avait un double intérêt à l'ex
tence de ce droit : celui de compenser les dépenses qu'il était obli
de faire pour la réparation des voies de communication, et de co
naître la quantité des bestiaux et marchandises transportés d'u
seigneurie à une autre ; il ne s'appliquait qu'aux choses et non a
personnes. La coutume de Boiscommun l'abolit.

« 6° Droit de clameur ; c'est celui que l'on payait au prévôt,
clamant, en réclamant, en demandant justice, en un mot en lui pré
sentant requête.

« 7° Le droit d'oblation, d'oublie, d'obliage, correspondant
peu près à celui de la taille (1).

redevance, qu'elle était perçue par chaque pièce de vin vendue, et en dé-
tail.

Il suit de ce que ceux-ci ont dit, rapproché de ce que nous appren
M. de Vassal, que ce droit de forage avait deux acceptions : la première,
comprenant la récolte du propriétaire de vignes qui, au moment de la vente,
devait payer le droit de forage, perçu originairement en nature, dans une
proportion variable, suivant les coutumes et les lieux, plus tard transformé
en un droit payable en argent, en un mot, applicable à la propriété ;
la seconde, comprenant la vente à la foire et dans les tavernes, et se résu-
mant en un droit de consommation.

(1) *Jus obliarum*. C'est un droit que les vassaux doivent payer à leurs seigneurs, à un certain jour marqué : il est appelé droit d'oublie dans l'art. 40 du chapitre II de la coutume de Montargis, et droit d'*oubliage*, dans l'art. 40 de celle de Blois. (Note de l'art. 10 des lettres accordées à la ville de Villefranche, en Périgord ; Secousse, p. 205, tome III.)

Oublie, obliage exprimait une redevance annuelle de la terre sujette ; Laurière le définit : un droit que les vassaux devaient payer à leur seigneur à un certain jour marqué ; il renvoie à une définition dans un des volumes suivants, où les lettres que lui-même rapporte et commente semblent présenter, cependant, une seconde signification ou une signification plus étendue, *Censibus obliis laudaminiis* (lods et ventes). (Recueil de Pastoret, préface du volume XVIII, p. 33.)

Ni l'un ni l'autre ne précise donc ce que c'était que ce droit, ni n'en détermine la valeur et le mode de paiement.

Ducange dit : *Oblie preterea dicte oblatarum seu panum tenuissimo-*

« 8° Édit de vin, ban de vin, banvin ; prohibition pour tout habitant de vendre le vin de sa récolte pendant la durée du ban de vin, publié par le seigneur.

« 9° Crédit, droit de crédit, délai accordé par la coutume au seigneur, pour le paiement du prix des objets de consommation par lui achetés ; mais le seigneur devait donner caution ; le roi lui-même, en cette qualité, n'était pas exempt de cette obligation.

« Ce délai durait quinze jours pleins ; le roi le réduit à huit jours, à l'expiration desquels le créancier pouvait vendre le gage.

« 10° Gages de bataille, *vadia duelli*. Le duel judiciaire existait encore dans la province de l'Orléanais, au moment où la coutume de Boiscommun était octroyée.

« 11° Hommes de la loi, *homines legitimi*, étaient ceux qui avaient le droit de se battre en champ clos.

« 12° Otages du combat (*obsides*) ; ceux des vaincus, si le combat avait eu lieu sans la permission du prévôt, payaient 112 deniers d'amende. De là le proverbe : *Comme en la coutume de Lorris, où les battus paient l'amende.*

« 13° La corvée, *labor, vel opus corporis*, travail, ouvrage du corps ; ce droit était dû au seigneur par les vassaux, à cause de leurs personnes ou des héritages qui en étaient grevés.

« Il n'était pas dû seulement par les vilains, quoi qu'on en ait dit ; il se payait par les bourgeois, et par les nobles eux-mêmes.

« Les premiers travaillaient de corps, eux et leurs animaux.

« Les seconds payaient, comme représentation de la corvée, le droit appelé de jurée ou de bourgeoisie.

« Les troisièmes, en allant en guerre avec leurs seigneurs.

« C'est ainsi que la coutume de Bretagne, dans son article 92,

rum præstationes, quæ certis diebus fiebant dominis à vassalis et subditis, quæ postea in tenum et pusillam pecuniæ quantitatem evaserunt.

Cette redevance, qui a changé de nature dans le mode de son paiement, n'en était pas moins proportionnelle, en ce sens que, comme la taille, elle était due au *prorata* des biens et revenus de ceux qui la devaient, et que, payable en argent, elle a pu, avec le temps, être confondue avec la taille elle-même et rangée dans cette catégorie de droits féodaux, ainsi que l'ont fait plusieurs écrivains, et notamment Laurière.

dit : « Noble homme n'est tenu faire à son seigneur viles corvées
« personne ; mais il est tenu, pour sa terre noble, de lui aider a
« armes, et autres aydes de noblesse ; et s'il possède terres rot
« rières, dont soit dues viles corvées, sera tenu de bailler hom
« pour le faire. » .

« 14° Droit de procuration ; le seigneur employant les hommes
la corvée était tenu de les nourrir.

« On appelait cela avoir procuration, *habere procurationem* ;
seigneur donnait, *procurait la ration*, la nourriture ; dans la coutu
de Boiscommun, le roi, en réduisant le droit de corvée au transpo
des vins de la récolte de l'année à Orléans, et au bois pour sa cu
sine, se réserve la faculté de ne pas nourrir ses vassaux : *nec à n
bis habebunt procurationem*.

« 15° Libre et quitte, *liber et quittus*, franc-bourgeois, affranch
quitte du droit en argent ou en nature, comme par exemple e
avoine, ce qui faisait donner aux bourgeois soumis à cette redevanc
la qualification de *bourgeois d'aveinage*.

« 16° Droit du crieur public aux mariages ; les bans de mariag
s'annonçaient, comme tous les autres bans, par un crieur ; cela
s'appelait, dans quelques coutumes, *crier au ban*.

« Le crieur s'appelait *præco*, crieur de vin, *qui vinum venale
proclamat*.

« 17° Guet, droit de guet, pendant la première nuit des noces.

« Celui qui avait cette mission, dont le but n'est pas nécessaire à mentionner ici, était appelé *excubitor*. Il lui était dû un droit que la coutume de Boiscommun abolit.

« 18° *Portatores*, porteurs de pains ; officiers subalternes qui devaient porter le pain aux fours banaux, pour en constater le nombre ; on leur payait un droit aboli par la coutume de Boiscommun.

« 19° Droit de gerbes, *gerbagium* ou *garbagium*. Ce droit devait correspondre à la dîme.

« Tous ces droits et usages, les principaux qui fussent en pratique dans la province de l'Orléanais, ont été ainsi modifiés et affaiblis, et même en partie abolis par les coutumes qui ont régi le Gâtinais ; et comme le seigneur de Bondaroy les invoquait pour constater l'affranchissement de sa terre et les immunités dont elle jouissait, de

même il a semblé qu'on ne s'éloignât pas du but de cette notice, en faisant connaître le véritable état de la plus riche partie de la province, sous le régime féodal, dès le XII[e] siècle. »

— M. Loiseleur lit une note sur le chanoine Hubert et sur ses ouvrages, notamment sur les manuscrits dont la bibliothèque de la ville vient de faire l'acquisition. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis propose une visite aux ruines de la Cour-Dieu. Cette excursion présente un grand intérêt, et la Société décide qu'elle aura lieu aussitôt que la saison le permettra.

Séance du vendredi 18 février 1859.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Cosson entretient la Société de la découverte récente faite à Chevilly, au hameau de Landeglou, de huit tombes. D'après leur conformation et certains restes de sculpture, on peut attribuer ces sarcophages à l'époque du XI[e] ou du XII[e] siècle.

— M. G. Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur une notice de M. Loiseleur relative aux ouvrages du chanoine Hubert, recueillis à la bibliothèque de la ville, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*.

MANUSCRITS DU CHANOINE HUBERT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE D'ORLÉANS. — NOTE SUR HUBERT ET SUR SES ÉCRITS.

« La ville d'Orléans vient d'acheter pour sa bibliothèque plusieurs manuscrits du chanoine Hubert. Quelques mots sur l'auteur et sur ses écrits mettront à même d'apprécier l'importance de cette acquisition.

« Hubert a fait connaître son origine, et il a tracé le portrait de ses parents et de ses amis dans un petit écrit intitulé : *Iconismus amicorum*, dont la bibliothèque d'Orléans possède une copie. De

son côté, le laborieux Bénédictin dom Gérou, dans sa *Bibliothèque des auteurs orléanais*, nous a laissé quelques notes manuscrites sur Hubert et sur ses écrits.

« Ces deux documents nous apprennent que Robert Hubert naquit dans notre ville vers 1620, d'une vieille famille orléanaise. Son père était avocat du roi au bailliage et eût désiré lui transmettre sa charge. Il lui fit donc étudier le droit dans l'université d'Orléans. Le jeune Hubert montra peu de goût pour cette étude ; il en convient lui-même dans l'*Iconismus*. Parlant de François Florent, l'un de ses professeurs, il avoue n'avoir pas suffisamment profité de ses leçons : *Apud quem fui auditor, sed non satis assiduus.*

« Ce François Florent, qu'Hubert appelle la gloire de l'université d'Orléans, a publié, entre autres ouvrages de droit canonique, un traité, ou plutôt neuf traités sur les neuf premiers titres des décrétales de Grégoire IX. Au nombre des manuscrits qui viennent d'être achetés par la bibliothèque d'Orléans se trouve un volume in-4° qui paraît écrit de la main d'Hubert, et qui contient des additions et des corrections préparées par Florent pour cet ouvrage. Une partie de ces additions et corrections paraît avoir été fondue ou ajoutée en marge dans l'édition des œuvres complètes de François Florent donnée par Doujat en 1679. On trouve à la fin de ce manuscrit des notes probablement inédites, écrites par Hubert, mais rédigées par Florent, et qui sont des additions ou rectifications préparées par ce dernier pour la grande bibliothèque de droit canonique de Christophe Justel.

« Hubert se dégoûta vite du droit civil et tourna ses vues du côté de la théologie. Un penchant irrésistible l'entraînait vers la vie ecclésiastique et les études qu'elle nécessite. Son frère aîné venait d'entrer chez les Feuillants. Cet exemple paraît avoir fait une vive impression sur l'esprit du jeune Hubert. Le 15 juin 1631, il reçut la tonsure des mains de M. de Nets, évêque d'Orléans. Dans l'usage ordinaire, la tonsure ne se confère pas avant l'âge de quatorze ans. On est donc fondé à croire, ou qu'une vocation extraordinaire détermina l'évêque d'Orléans à faire en faveur d'Hubert une exception à la règle, ou que dom Gérou s'est trompé en fixant la naissance de notre auteur à l'année 1620. Quoi qu'il en soit, Hubert,

une fois pourvu de ce premier degré de la cléricature, se rendit de suite à Paris, où il passa plusieurs années entièrement occupé des études ecclésiastiques. C'est là qu'il contracta les nombreuses liaisons qu'il a fait connaître dans son *Iconismus*. Il connut intimement les hommes de cette époque les plus distingués par leur érudition : Ménage, Sainte-Marthe, Le Laboureur, Catherinot, La Monnoye, Vion d'Hérouval, dom Luc d'Achery. Il fut même, s'il faut en croire dom Gérou, l'ami de Ducange et de Mabillon.

« De telles amitiés sont un gage de haute valeur personnelle. Celle d'Hubert fut vite appréciée de ses supérieurs. De retour à Orléans, il fut pourvu d'un canonicat de l'église de Saint-Aignan. Sa connaissance approfondie des matières théologiques étendit bientôt sa réputation. Il brillait surtout dans la controverse sur des points de doctrine religieuse. Les principaux membres du clergé orléanais s'y livraient alors avec ardeur, stimulés par la présence d'habiles ministres calvinistes. C'est de cette époque, sans doute, que datent deux ouvrages manuscrits d'Hubert, que la bibliothèque vient d'acquérir :

« *Le triomphe de l'Église sur les portes de l'Enfer*, petit volume in-4°, qui comprend l'histoire des schismes, depuis le pontificat du pape Corneille jusqu'à celui de Nicolas V ;

« *Observations chronologiques, historiques et critiques sur les Canons des Apôtres et des conciles généraux et particuliers, jusqu'à l'an 890*, 2 volumes in-4°.

« Ces travaux, qui ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur intérêt, furent alors très-remarqués et valurent à Hubert l'estime de son évêque, Mgr du Gambout de Coislin, et celle des membres les plus éminents du clergé orléanais. Ses supérieurs et ses confrères lui donnèrent, en 1681, une preuve de la confiance que leur inspirait son mérite : ils le députèrent, comme représentant de l'église d'Orléans, à l'assemblée provinciale de la métropole. Il était alors, depuis longtemps déjà, chantre de l'église Saint-Aignan, et il s'appliquait, dans les loisirs que lui laissaient ses autres études, à approfondir l'origine et les annales de cette vieille collégiale.

« Son principal travail sur cet objet, car il en a laissé d'autres, restés manuscrits, a été publié en 1661 à Orléans, chez Gilles

Hctot. L'auteur a joint à cette *Histoire de l'église de Saint-Aignan* les preuves et pièces justificatives, ce qui était alors une nouveauté. Il a, de plus, relevé l'aridité de son sujet au moyen de plusieurs dissertations historiques, « afin, dit-il à son lecteur, d'ôter le dégoût « que vous pourriez avoir de telles antiquailles. »

« En 1682, Hubert publia chez Jean Boyer, imprimeur orléanais, un *Traité de la Noblesse,* livre que les ouvrages du père Menestrier, de La Curne de Sainte-Palaye et de Larroque ont fait oublier, et qui n'avait rien de neuf, même à cette époque où l'on possédait déjà les traités de La Colombière, de Symphorien Champier et de Thierriat.

« Ces deux ouvrages imprimés indiquent quelles furent, en dehors de la théologie, les études favorites d'Hubert. Il s'occupa jusqu'à sa mort d'écrire l'histoire de l'Orléanais et d'en recueillir les matériaux. Cette histoire, il entendait l'éclairer par la connaisssance approfondie des familles nobles et de leurs généalogies, et par les documents originaux empruntés en grande partie aux églises du diocèse.

« C'est ainsi qu'il recueillit les généalogies de neuf cent cinquante familles d'origine orléanaise, ou tenant par un lien quelconque à l'ancien Orléanais. Ce vaste recueil, où les sources, malheureusement, sont trop rarement indiquées, et où il n'est pas très-difficile de relever des erreurs, inséparables du reste d'un travail de cette nature, n'en sera pas moins d'un immense secours pour quiconque voudra étudier à fond l'histoire de notre province. Les huit volumes in-4° qui le composent, d'abord divisés entre les familles Bailly de Montarant et Humery de la Boissière, avaient fini par être réunis dans les mains de cette dernière famille C'est d'elle que la bibliothèque vient de les acquérir, grâce au concours éclairé de M. le maire d'Orléans et du conseil de surveillance de cet établissement.

« C'est encore dans le but que nous venons d'indiquer qu'Hubert recueillit une grande quantité de chartes, extraits de cartulaires et documents historiques de toute nature. Plusieurs lui avaient été communiqués par Vion d'Hérouval, son ami ; un grand nombre étaient tirés des églises de notre diocèse et des trésors publics. Ce recueil formait huit volumes in-f°. Une petite notice sur Hubert, rédigée par M. Vergnaud-Romagnesi, d'après dom Gérou, et par

lui déposée à la bibliothèque, fait connaître qu'en 1848 trois de ces volumes étaient en la possession d'un médecin de Beaugency. Nous avons des raisons de croire, d'après une note insérée au *Bulletin du Bouquiniste*, que ces trois volumes sont aujourd'hui en la possession de M. Vergnaud lui-même (1).

« Armé de tous ces documents, Hubert commença d'écrire l'histoire de l'Orléanais. Il avait annoncé ce projet à la page 84 de son *Traité de la Noblesse*, où, citant les catalogues des nobles orléanais compris au cartulaire de Philippe-Auguste, il disait : « Je donnerai « ces catalogues plus au long dans l'histoire du pays orléannois, « dans lesquels plusieurs gentilshommes de cette province trouve- « ront les origines de leurs maisons. »

« L'ouvrage d'Hubert forme deux volumes in-4°. Le premier a été, en 1817, légué à la bibliothèque par l'abbé Pataud, et l'on a cru jusqu'à ce jour que ce premier volume était tout ce qu'Hubert avait écrit de son *Histoire de l'Orléanais*. Il n'en forme que la moitié. Au nombre des manuscrits cédés par la famille de la Boissière à la bibliothèque, se trouve une liasse composée de trente-deux cahiers. Nous avons eu la joie de constater que ces cahiers forment la suite et le complément de l'histoire d'Hubert.

Le premier volume, légué par l'abbé Pataud, se compose seulement de six livres, qui traitent :

« Le premier, des rois et ducs d'Orléans;

« Le second, du Châtelet d'Orléans et des châtellenies qui en relevaient;

(1) *Bulletin du Bouquiniste*, p. 23, numéro du 15 janvier 1859.

Les renseignements sur la vie d'Hubert, contenus dans la notice dont nous parlons, sont entièrement empruntés à dom Géron. Quant aux ouvrages d'Hubert dont cette notice contient l'énumération, M. Vergnaud s'est trompé en supposant que le manuscrit n° 436 de la bibliothèque était le tome II du recueil de chartes dont il vient d'être question, et il n'a pas aperçu que les notes appartenant à M. de la Boissière formaient le tome II de l'*Histoire de l'Orléanais*, dont ce n° 436 forme le tome Ier. Mais il a fait un travail utile en donnant les titres de plusieurs cahiers, de l'écriture d'Hubert, épars en diverses mains, et c'est ainsi que nous avons pu constater ce qui manque dans le second volume de l'*Histoire de l'Orléanais*.

« Le troisième, des évêques d'Orléans ;

« Le quatrième, des revenus temporels de l'évêché d'Orléans et des baronnies, terres et seigneuries qui en relevaient ;

« Le cinquième, des conciles tenus à Orléans ;

« Et le sixième des églises, monastères, prieurés et ordres ecclésiastiques de l'Orléanais.

« Les cahiers qui viennent d'être achetés contiennent les livres VII à XII de cette histoire :

« Le septième livre traite de l'université d'Orléans ;

« Le huitième, des gouverneurs de la ville et des intendants de justice, ou *missi Dominici ;*

« Le neuvième, des divers établissements de justice et de police dans notre ville : comtes, vicomtes d'Orléans, prévôts, baillis, conseillers au présidial ; du bureau des trésoriers-généraux et de la chambre de la Monnaie.

« Le livre X est relatif au peuple d'Orléans et à ses mœurs, à l'administration de ses maires et échevins, et à la biographie de quelques personnes illustres de l'Orléanais.

« Le livre XI a pour titre : *Histoire généalogique des châtellenies royales et autres, dépendantes du duché d'Orléans.*

« Enfin, le livre XII traite des tombeaux et des armoiries des gens nobles et autres personnes de condition relevée de la ville, province et généralité d'Orléans.

« Ce peu de mots suffit pour restituer au plan suivi par Hubert sa physionomie et son unité, et pour montrer qu'il embrassait à peu près tout ce qui intéresse l'histoire de notre province.

« Il manque malheureusement neuf cahiers du livre XI. Ils étaient relatifs principalement à la châtellenie de Beaugency et à diverses terres en relevant. Ils traitaient, de plus, de Bonneval, du château du Puiset, en Beauce, et des cinq grandes baronnies du Perche-Gouet, qui dépendaient du bailliage d'Orléans. Si ces cahiers existent encore, comme nous le croyons, espérons que l'appel que nous faisons ici sera entendu et que leur détenteur voudra permettre à la bibliothèque publique d'Orléans de compléter l'œuvre d'Hubert, en lui offrant ces cahiers ou en lui permettant d'en prendre copie.

« Hubert fut le contemporain de deux des premiers historiens d'Or-

léans, de Lemaire et de Symphorien Guyon ; il était même lié avec ce dernier. Nous conjecturons qu'il dut écrire son histoire vers 1680, car il y cite le catalogue de la bibliothèque de l'école germanique, imprimé à Orléans en 1678. A cette époque, Lemaire et Guyon étaient morts. Il profita donc des travaux de ses deux devanciers et évita quelques-uns de leurs défauts. Parlant de Lemaire, au chapitre II du livre X de son histoire : « Il n'y a rien, dit-il, à désirer « en lui qu'une meilleure forme et à retrancher beaucoup de choses « communes, qui n'on fait qu'enfler son ouvrage et qui n'ont au- « cun rapport à l'histoire d'Orléans. » Il n'a ni la prolixité du trop crédule curé de Saint-Victor, qui fait fonder Orléans par le fils de Japhet, ni l'obscurité et les divagations de Lemaire, pour qui Orléans tire son nom de deux génies : le soleil et l'or. Ce n'est pas à dire pour cela qu'Hubert soit un grand historien, encore moins un écrivain. La critique historique, la discussion des sources lui font défaut, à plus forte raison l'esprit de système et de généralisation, l'art d'enchaîner les faits et d'en faire sortir un enseignement. Cette manière élevée de comprendre l'histoire, déjà entrevue par Mézeray, naissait à peine alors sous la plume de Bossuet et n'avait point pénétré en province. Il serait injuste de reprocher à Hubert des défauts qui sont communs à presque tous les historiens de son époque. Son ouvrage, comme ceux de Lemaire et de Guyon, est moins une histoire d'Orléans, histoire qui reste encore à faire, qu'un recueil de documents coordonnés ; mais à ce titre, et comme source de renseignements, il sera du secours le plus précieux, et il sera impossible désormais de traiter un point quelconque de nos annales sans le consulter.

« Hubert mourut à Orléans, le 22 juin 1694. Outre les ouvrages que cette notice a rappelés, il laissa, à sa mort, des notes manuscrites sur quelques points d'histoire locale et sur les origines de plusieurs établissements religieux, notes éparses aujourd'hui en diverses mains, et trois ouvrages également manuscrits.

« Le premier est un martyrologe de l'église Saint-Aignan. Il a été donné à la bibliothèque d'Orléans par M. Landré du Rochay.

« Les deux autres ont appartenu à Jousse ; on ignore ce qu'ils sont devenus. L'un est intitulé :

« *Vita Sanctorum quorumdam ad Aureliam spectantium collectæ à D. R. Hubert*, 3 volumes in-4°.

« L'autre a pour titre : *Manuscripti codices ex promptuariis sancti Maximini, ab eodem collecti.*

« Ces trois manuscrits latins formaient en tout cinq volumes. Dom Gérou émet l'opinion qu'ils ont pu faire partie du recueil de chartes et documents en huit volumes formé par Hubert. Trois de ces huit volumes sont, comme on l'a vu plus haut, entre les mains d'un amateur de notre ville. Si l'opinion de Dom Gérou est fondée, sept volumes de ce recueil et quelques notes éparses seraient les seuls manuscrits d'Hubert qui manquassent encore aujourd'hui à la bibliothèque d'Orléans. »

Séance du vendredi 11 mars 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Imbault fait connaître à la Société que l'entrepreneur des travaux du pont de Sully a pu constater positivement l'existence d'une mosaïque gallo-romaine sur la rive droite de la Loire, près de Saint-Père.

— Une commission a été chargée d'examiner la proposition tendant à demander à l'administration municipale d'Orléans la formation, à la bibliothèque de la ville, d'une collection de livres orléanais. M. Baguenault lit un rapport au nom de cette commission. La Société en adopte les conclusions, et décide que le rapport de M. G. Baguenault et le vœu qu'elle forme de voir cet utile projet se réaliser seront transmis à M. le Maire, et le rapport inséré au prochain *Bulletin*.

RAPPORT SUR LE PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE ORLÉANAISE.

« Monsieur l'abbé Méthivier, curé-doyen d'Olivet, a adressé, sous la date du 12 janvier dernier, au président de notre Société, une lettre par laquelle il demande si ce que la Société archéologique

de l'Orléanais fait avec tant de zèle et de succès pour les antiquités, pour les vieilles constructions, pour les médailles, pour tout ce qui porte trace d'art ou de vieux souvenirs, recueillant avec religion les moindres vestiges laissés sur notre sol par nos ancêtres, ne peut pas être fait également pour les productions intellectuelles de nos devanciers, et il émet la proposition de recueillir dans une pièce particulière de la bibliothèque publique tous les ouvrages des auteurs orléanais.

« Cette idée, Messieurs, est tellement naturelle qu'elle était dans la pensée de plusieurs d'entre nous, qui l'avaient déjà manifestée. Elle a donc trouvé dans le sein de la Société archéologique, non seulement un écho, mais un terrain tout préparé pour la recevoir et la faire fructifier.

« Organe de la commission chargée de l'étudier, permettez-moi de lui donner quelques nouveaux développements, et de l'examiner dans ses avantages, dans ses conséquences, dans son exécution.

« Cette pensée, disons-le d'abord, rentre parfaitement dans l'esprit et les attributions de la Société archéologique : l'archéologie n'est que le culte du passé, la religion des souvenirs ; le culte du passé ne repose pas seulement sur des œuvres mortes, sur des monuments matériels, mais aussi sur les œuvres de l'intelligence.

« Au moment où chaque département est appelé à faire l'inventaire de ses richesses, pourquoi et sous quel prétexte négligerait-on d'y comprendre les travaux de l'esprit ? Est-ce parce que nos bibliothèques contiennent l'ensemble des connaissances humaines, et en particulier les chefs-d'œuvre de notre nation ? Mais chaque province n'a-t-elle pas sa physionomie propre ? Les écrits qu'elle produit ne sont-ils pas un reflet de ses mœurs et de ses usages ? Il est vrai qu'aujourd'hui la facilité des communications tend à effacer toutes les nuances ; mais notre passé est entièrement à nous, et nous devons tenir à le posséder et à le conserver.

« Les produits intellectuels d'une contrée ont ce rapport avec ses produits naturels qu'ils conservent un certain goût de terroir qui leur est propre ; il y a, dans les locutions, dans les idiomes, dans l'esprit même, quelque chose de caractéristique et qu'on ne trouve que là.

« Ne soyons point de ceux qui méprisent les littératures de province ; elles portent souvent un cachet dont l'empreinte est plus nette que ce type effacé et banal qu'on est convenu d'admirer dans les centres de civilisation prétendue.

« Et d'ailleurs, les circonstances qui ont fait naître tels ouvrages tiennent souvent à l'histoire même de la localité, et ils ne sont compris que dans le pays même où ils ont été produits. Dans une bibliothèque générale, nous vivons, il est vrai, avec un monde plus savant, mais étranger à nos mœurs et à nos habitudes ; dans une bibliothèque orléanaise, nous vivrons avec nos compatriotes, nos ancêtres, nos amis ; avec ceux dont nous voyons encore la demeure dans nos rues, les portraits dans nos maisons ; avec ceux que nos pères ou nos aïeux ont connu, et dont ils nous ont souvent raconté les entretiens et les actes.

« On ne peut nier, certes, que notre département n'ait donné le jour à des auteurs distingués dans tous les genres, et c'est entrer dans les redites que de citer :

« Dans la jurisprudence : les Pyrrhus d'Angleberme, les Pierre de l'Estoile, les Robert, les Fournier, Lhuillier, Delalande, Prévôt de la Jaunès, Jousse, Pothier, etc. ;

« Dans la poésie : Jehan de Meung, Guillaume de Lorris, Jean et Jacques de la Taille, Audebert, Louis Alleaume, Nicolas Guyet, Raoul Boutlirais, de Cailly, Desmahis, etc. ;

« Parmi les historiens : Ch. Lassausaye, Lemaire, Michel Levassor, Symphorien Guyon, Gedoin, Foncemagne, Polluche ;

« Parmi les théologiens, les savants et les gens de lettres : Gentien Hervet, Denis Petau, le père Pacory, l'abbé Mérault, Hautefeuille, Duhamel-Dumonceau, Poisson, Themiseul de Saint-Hyacinthe, etc. ;

« Dans la médecine : Guillaume Chrétien, Jehan Landré, Jacques Guillemeau, Arnault de Nobleville, Antoine Petit, etc. ;

« Dans les arts : Androuet-Ducerceau, Masson, Girodet, etc.

« Et combien d'autres auteurs que nous ne nommons pas, qui sont oubliés et perdus dans les masses, et qui ne demandent qu'à être remis en évidence pour regagner l'estime à laquelle ils ont droit !

« Je dis donc que la pensée de réunir en un local particulier tous les livres orléanais est une pensée morale et patriotique : c'est un hommage rendu à nos ancêtres, à nos concitoyens ; c'est un témoignage de reconnaissance du pays envers ceux qui l'ont illustré par leur intelligence, qui l'ont éclairé de leurs lumières, qui l'ont orné de leur talent.

« C'est une pensée éminemment conservatrice.

« Beaucoup de vieux ouvrages orléanais sont aujourd'hui perdus ou fort difficiles à retrouver. Quelques-uns, tirés à peu d'exemplaires, n'étaient autrefois destinés qu'à des amis ; conservés avec soin par leurs premiers possesseurs, ils ont passé à des héritiers qui n'y attachaient pas la même importance : il a suffi peut-être qu'ils fussent recouverts d'un simple parchemin ou d'une modeste reliure en veau brun, pour être dédaignés (ce qui est trop souvent, hélas ! le sort du mérite mal vêtu). Ils ont passé des rayons du cabinet à la poussière du grenier ou à l'échoppe du revendeur, où ils se sont maculés ou perdus. Aujourd'hui, acquis et rassemblés par les soins de la ville, ils seront mieux vus, mieux connus, mieux appréciés, et leur existence et leur intégrité seront assurées.

« C'est en outre une pensée féconde, en ce que la noble hospitalité accordée aux œuvres orléanaises devra stimuler l'ardeur et le zèle de ceux que leur penchant ou leurs loisirs amèneraient à écrire ; ils mettront de l'amour-propre à ne point se trouver déplacés en si honorable compagnie ; et s'ils veulent travailler sur l'histoire de notre province, ils trouveront sous la main tous les éléments nécessaires à leurs études.

« Ils nous suffit donc, je crois, d'établir que cette pensée est bonne et généreuse, pour avoir la persuasion qu'elle sera accueillie par notre administration municipale, surtout si nous lui faisons voir que l'exécution en est facile.

« De quoi sera formée cette bibliothèque ?

« Nous voudrions y admettre :

« 1° Les livres composés par des Orléanais et dans la partie de l'ancienne province qui forme aujourd'hui le département du Loiret ; par Orléanais, nous entendons non seulement ceux qui sont nés dans la ville et le département, mais tous ceux qui, y

ayant longtemps séjourné, sont Orléanais d'adoption, sinon de naissance ;

« 2° Les livres sortis des presses orléanaises ;

« 3° Les livres qui traitent exclusivement d'Orléans et de son histoire ;

« 4° Enfin, tous les ouvrages consacrés à Jeanne d'Arc et au siége d'Orléans de 1429.

« Deux choses avant tout sont nécessaires :

« Le local ;

« Les ouvrages qui doivent y prendre place.

« Pour le local, il est essentiel qu'il attienne à la bibliothèque publique et qu'il en fasse partie ; nous laisserons à M. le Maire le soin d'y pourvoir, et nous ne doutons pas qu'il n'y parvienne facilement.

« Quant aux livres et à la dépense qu'entraînera leur acquisition, notre bibliothèque possède déjà une partie des livres orléanais. Il est vrai qu'il lui en manque un assez grand nombre ; mais on pourra faire appel à la générosité et au patriotisme de nos concitoyens collectionneurs, et nous pensons que cet appel sera entendu. Beaucoup de personnes peuvent avoir des exemplaires doubles, d'autres des livres isolés dont elles se dessaisiraient en faveur de la ville. Notre musée de tableaux et notre musée archéologique se sont formés en grande partie de cette manière : le passé répond de l'avenir.

« Pour certains livres plus rares qu'on ne saurait obtenir par ce moyen, on pourrait saisir des occasions, profiter de quelques ventes publiques, et les réunir ainsi peu à peu, en affectant à leur acquisition une légère allocation spéciale que, nous en avons la confiance, l'administration ne refuserait pas.

« La dépense ne sera donc que graduelle et peu considérable.

« Il ne nous reste plus qu'à réfuter quelques objections qui ont été faites à ce projet.

« On a dit d'abord que les livres orléanais qu'on enlèverait à la bibliothèque générale pour les déposer dans un cénacle séparé, laisseraient des vides sur les rayons, et nuiraient au classement et à l'ordre méthodique de l'ensemble.

« Parmi les livres orléanais que possède la bibliothèque, il y a

d'abord un certain nombre d'exemplaires doubles, dont l'enlèvement ne changera rien à l'ordre méthodique; d'une autre part, dans les dons qui seront faits, il se trouvera sûrement beaucoup de livres qui feront, avec ceux qu'on possède, ce qu'on appelle *double emploi*. Plusieurs autres ouvrages qu'on aurait seuls sont communs et à bon marché, et, avec le temps, les deux bibliothèques deviendront parfaitement complètes.

« On a dit encore, en s'étayant d'une phrase de Gab. Peignot, qu'une bibliothèque publique ne devait pas chercher à faire de collections : il est bien évident que cette pensée de Peignot ne s'applique qu'à des monographies ou à des spécialités typographiques, telles que les collections d'Elzevirs, par exemple, qui ne sont d'aucun intérêt pour le public, et qu'il faut laisser faire aux curieux et amateurs, et non à une collection comme celle dont il s'agit ici, qui renfermera tous les genres, et sera une sorte de monument littéraire départemental.

« Enfin, on a allégué que cette bibliothèque orléanaise, réduite à peu de volumes, ne donnerait aux étrangers qu'une faible idée de nos produits intellectuels.

« Nous pouvons affirmer d'abord que le nombre des volumes ne laissera pas que d'être considérable, et que les auteurs que nous avons cités répondent du mérite de la collection; mais, en supposant que ce mérite soit moindre, et qu'un étranger (et je puis le comprendre) n'ait pas la même vénération que nous pour les œuvres de nos compatriotes, il rendra justice au moins au sentiment qui les a rassemblés.

« D'ailleurs, la bibliothèque ne doit pas s'arrêter là, mais s'augmenter de tous les ouvrages qui seront faits encore. Plût à Dieu qu'on eût commencé cette collection au moment où il n'y avait que très-peu de livres ! Au moins l'aurions-nous dès aujourd'hui bien complète.

« Quelque grande que nous paraisse la salle qui nous sera donnée, soyez persuadés qu'il viendra un jour où elle sera trop petite, car nous ne la réclamons pas seulement pour le passé, mais encore pour les œuvres de l'avenir. Les administrations futures sauront y aviser.

« Sans doute, Messieurs, les détails de l'exécution laisse quelque incertitude dans la désignation des livres : dans toutes bibliothèques, il y a des ouvrages qui sont, si je puis m'expri ainsi, sur les frontières de deux catégories. Toutes les questions s'élèveraient à cet égard seront laissées à l'appréciation éclairé bibliothécaire et du conseil de surveillance.

« Nous avons l'espoir que cet exposé, que nous avons cherc rendre le plus concis possible, lèvera toutes les difficultés qui s poseraient à l'exécution du projet en question et à l'ouverture local qui deviendrait l'asile, le dépôt et le sanctuaire des lettres léanaises.

« En conséquence, la commission, s'associant à l'idée de M. l' Méthivier, vous propose de demander à M. le Maire :

« Qu'un local spécial soit affecté, dans les dépendances d bibliothèque publique, aux auteurs orléanais ;

« Qu'il soit tenu un registre particulier, qui contiendra le de tous les donateurs de livres, ou que ce nom soit inscrit su garde des ouvrages offerts ;

« Enfin, que tous les auteurs orléanais soient invités à dépo la bibliothèque deux exemplaires de leurs productions nouvellé

Séance du vendredi 25 mars 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la So archéologique de Maine-et-Loire, qui demande l'échange de se blications avec celles de la Société. Cette demande est accueil

— M. Desnoyers fait don à la Société d'un lot considérab pièces manuscrites sur parchemin, dont plusieurs remontent à époque fort reculée. La Société vote des remercîments à M. noyers.

— M. Dupuis lit une notice sur le reste des murs romains à découvert par les démolitions successives qui ont été faites pa

ordres de l'administration municipale, dans le but d'agrandir le marché du Châtelet.

L'intérêt que présentent ces derniers vestiges de l'enceinte romaine d'Orléans détermine la Société à ordonner l'insertion de la notice de M. Dupuis au prochain *Bulletin*.

RESTE DES MURAILLES DE L'ENCEINTE ROMAINE D'ORLÉANS; PORTE DE CETTE ENCEINTE.

« La démolition de la Prévôté et des maisons qui l'avoisinaient, opérée dans le but d'agrandir le Vieux-Marché, dégage complètement un mur qui faisait partie de l'enceinte romaine d'Orléans. C'est, avec la base de la tour Blanche et des substructions qui se trouvent dans quelques-unes de nos caves, tout ce qui reste des vieilles murailles d'Aurélien. On ne sait pas au juste à quelle époque de son règne cet empereur rebâtit les murs de *Genabum*, détruits par César, et donna son nom à la ville qu'il relevait ainsi de ses ruines; mais comme il ne régna que cinq ans, de 270 à 275, le mur dont nous parlons a pour le moins 1580 ans d'existence. C'est, sans aucun doute, l'antiquité la plus respectable que nous possédions. Il se rattache à quelques-unes des époques importantes de notre histoire : il a vu le siége d'Odoacre et les combats de Chilpéric, survécu aux ravages des Normands et résisté aux attaques d'Attila. A ce titre encore, il doit nous être précieux.

« A ces diverses périodes de son existence, notre ville, en effet, n'avait d'autres remparts que les murailles d'Aurélien. Cette enceinte, on le sait, formait un carré presque parfait : elle partait du pont, qui se trouvait en face de la rue actuelle des Hôtelleries, suivait le cours de la Loire jusqu'au lieu où, depuis, a été la Tour-Neuve, remontait vers le nord jusqu'à l'Évêché, de là gagnait vers l'ouest l'emplacement du collége, puis, suivant la direction de la rue des Hôtelleries, redescendait à la Loire, laissant le pont, selon l'usage gaulois, en dehors de la ville. Ces murailles avaient quatre portes : à l'est, la porte Bourgogne ; au nord, la porte Parisis; à l'ouest, la porte Dunoise, à la rencontre actuelle des rues Faverie et des Hôtelleries; enfin, à l'ouest encore, et près de l'angle sud, la porte du Pont, ou, plus tard, du Châtelet.

« Il n'avait pas été possible d'ouvrir une porte au midi, la Loire s'avançant jusqu'aux remparts, dont elle battait le pied (une seule issue bâtarde, la poterne Chesneau, y avait été pratiquée), et afin d'avoir près du pont une issue pour les voitures, il avait bien fallu la prendre dans la muraille occidentale. On l'avait placée le plus près possible de la Loire.

« Elle existe encore dans le pan de mur dont nous parlons et en est la partie la plus apparente.

« Ce mur, comme tout le côté ouest de l'enceinte d'Aurélien, fut englobé dans l'intérieur de la ville lorsque, vers 1300, elle reçut l'adjonction du bourg d'*Avenum*. Les maisons de la rue des Hôtelleries vinrent s'appuyer sur sa face occidentale, et la face de l'est fut plus tard renfermée par la Prévôté et la prison qui en dépendait.

« Caché ainsi à tous les yeux, à l'abri des outrages et des réparations, ce fragment des antiques remparts a pu se conserver à peu près intact.

« Des crépis, des plâtras qui le revêtent à plusieurs endroits, des traces d'application de toiture, des trous où des poutres se sont appuyées, indiquent qu'à diverses époques il a fait partie d'habitations.

« Ce qui surtout attire et mérite l'attention, ce sont les portes qui se présentent d'abord à la vue. Il en exista deux, placées côte à côte, et séparées par un massif de pierres de taille de 2ᵐ 20. L'une, selon l'usage ancien, servait à l'entrée, l'autre à la sortie. Celle de droite a 2ᵐ 90 d'ouverture; celle de gauche, 2ᵐ 80. Depuis le sol actuel jusqu'à la naissance de leur cintre, elles ont 3ᵐ 30. Le cintre a environ 1ᵐ 40 de hauteur. Le sol paraît avoir été remblayé.

« Entre ces deux portes, à la hauteur de la naissance des cintres, se trouve une ouverture également cintrée, sorte de petite fenêtre ayant 85 centimètres de largeur à sa naissance.

« Ce système d'entrée, ainsi composé de deux issues, était appuyé à droite et à gauche par un mur faisant retour vers l'intérieur de la ville, et qui lui servait, soit d'éperon et d'appui, soit de décoration. Les restes s'en voient encore, à droite surtout, où ses arra-

chements sont sensibles jusqu'à la plus grande hauteur de la muraille.

« Tout ce système faisait, du côté de la ville, saillie sur le mur d'enceinte, dont le renfoncement est plus considérable à droite qu'à gauche.

« A droite, ce mur est appuyé sur un talus dans lequel et au-dessus duquel sont des assises de grandes briques mêlées à des assises de pierres qui révèlent la construction romaine. Tout ce qui s'élève au-dessus paraît être de construction moderne.

« Quant au mur gauche, bien qu'altéré par des bâtisses modernes, il est romain, sans nul doute, dans toute son étendue. Des échoppes qui lui sont adossées ne permettent pas d'étudier sa base; mais quatre ouvertures à plein cintre, qui s'y trouvent placées à une assez grande élévation, le prouvent d'une manière certaine. L'une, assez rapprochée des portes et à la hauteur de leurs cintres, est une porte de petite dimension dont les montants et la voûte sont en pierres plates; les trois dernières, placées à une égale distance les unes des autres et à 6 mètres environ du sol, sont formées, voûte et montants, de larges briques rouges; elles sont en grande partie, comme tout le reste, revêtues d'un épais mortier. De petites briques, posées à plat au-dessus du cintre, forment une espèce d'encadrement assez élégant.

« Quel pouvait être l'usage d'ouvertures ainsi placées au milieu d'un mur d'enceinte? et cette porte de ville était-elle précédée d'un système de défense qui avait permis de placer là, intérieurement, une habitation? C'est ce que se demandait avec moi notre collègue, M. Imbault, qui avait bien voulu, dans cette visite, m'aider de ses avis. Quelques indices lui firent penser que dans l'intérieur de cette construction, qui semblait être d'une grande épaisseur, pouvait se trouver quelque retraite disposée pour la défense. Nous nous rendîmes donc dans les maisons de la rue des Hôtelleries qui lui sont adossées, — ce sont celles qui portent les numéros 24, 26, 28 et 30, — et là, grâce à l'obligeance toute gracieuse des habitants, nous pûmes nous convaincre de la vérité de nos suppositions. Du grenier d'une de ces maisons, une ouverture percée dans la muraille donne issue et permet de descendre dans un couloir ménagé

dans l'épaisseur de la maçonnerie. Ce couloir a 1 mètre de large. Ce que nous avons pu en parcourir s'étend au-dessus des deux portes. Un trou pratiqué à l'est, au-dessus de la porte droite, laisse pénétrer le jour et permet à l'œil de plonger sur le marché. Un escalier dont les marches sont détruites existait dans ce chemin couvert : il a cela de remarquable que la voûte, qui s'élève en suivant la même pente que l'escalier, n'est pas continue, mais formée d'arceaux en pierres de taille qui s'étagent successivement. On avait ainsi, en quelque sorte, un escalier au-dessus de la tête aussi bien que sous les pieds. Cette disposition peu commune a quelque chose d'élégant et de saisissant dans son aspect : elle annonce une certaine recherche d'architecture. Nous n'avons pu faire, au milieu des décombres, que quelques pas dans ce couloir. Un mur moderne le ferme à une distance qui semble correspondre aux limites de la maison où nous nous trouvions, et il est presque entièrement caché par des gravois amoncelés. Dans cet espace existent deux enfoncements carrés pris dans l'épaisseur du mur extérieur, et se terminant par une fente perpendiculaire qui permettait de lancer des flèches, ou plus probablement de surveiller ce qui se passait au dehors. L'appareil de leur construction, où la brique se mêle aux pierres, ne laisse aucun doute sur leur origine romaine. Il y a grande apparence que ce couloir se prolonge dans la longueur des maisons voisines, probablement jusqu'à l'extrémité de la muraille et au niveau des trois grandes ouvertures cintrées de briques qui se voient dans la paroi est. Il ne paraît pas que le mur des autres maisons ait jamais été crevé de manière à donner au droit d'elles issue dans ce passage, et il y a lieu de croire qu'ignoré de leurs propriétaires, il est resté inexploré.

« A l'endroit que nous avons visité, la partie est du mur a 95 centimètres, la partie ouest 85 centimètres, le couloir 1 mètre, ce qui donne à la totalité une épaisseur de 2m 90.

« Édifiés à cet égard, nous avons examiné de nouveau l'aspect extérieur du mur, et cherché à reconnaître quel avait pu être l'usage de la petite porte la plus voisine des deux grandes issues. Par sa position, en effet, elle est placée au-dessous du couloir que nous venions de visiter. Nous avons alors remarqué qu'à partir de la

base de cette ouverture se trouve un petit ressaut qui se prolonge dans toute l'étendue de la muraille, un peu au-dessus de l'endroit où finit le toit des barraques. Ce ressaut marque-t-il l'endroit où s'appuyait une charpente, ou bien n'était-ce pas à cette hauteur que régnait un boulevard en terre qui permettait de longer le mur et d'arriver à cette poterne? Cette ouverture ne donne-t-elle pas entrée à un couloir inférieur d'un étage à celui que nous avons visité, et qui rendait plus nombreuses et plus faciles les communications? Ce qui peut rendre probable l'existence d'un boulevard, c'est que le ressaut de la muraille gauche se trouve à la même élévation qu'un massif de terre rapportée existant à droite, sur le prolongement duquel sont bâties les halles, massif qui paraît s'être avancé autrefois jusqu'aux deux grandes portes. Pour résoudre ces doutes, il est besoin d'une étude plus sérieuse du monument.

« Près de la porte droite, en examinant plus attentivement les substructions qui la touchent, nous avons reconnu d'une manière certaine la base arrondie d'une tour qui avait tout son périmètre en dehors de la ville. Un plan du bourg d'*Avenum*, que possède la bibliothèque publique, et sur lequel est figurée la première enceinte, montre en effet cette porte accompagnée de deux tours.

« Tel est ce reste d'antiquité, tout à fait national et vraiment précieux pour nous. Mon intention, en vous en parlant aujourd'hui, n'est pas de vous le faire connaître d'une manière complète ; il y eût fallu plus de temps et de recherches. Je n'ai d'autre but, en ce moment, que d'appeler votre attention sur ce noble débris, de vous en faire sentir toute l'importance, et de vous engager à l'étudier comme il le mérite.

« Il est utile, ce me semble, que nos concitoyens soient avertis de cette bonne fortune, qui a déjà, nous le savons, attiré les regards de quelques savants étrangers (1), et que la sollicitude

(1) Dernièrement, au congrès des délégués des Sociétés savantes, M. de Caumont m'a demandé de communiquer à l'assemblée tous les détails que je pouvais avoir sur cette découverte, qui lui semblait intéresser la science au plus haut point ; il n'hésitait pas à dire que ce mur, d'après ce qui lui avait été rapporté, était l'antiquité la plus intéressante qu'Orléans possédât.

de notre administration municipale soit éveillée sur ce point. Elle a donné la preuve que ce qui intéresse les arts ne lui est pas indifférent, et qu'elle attache quelque prix à ce qu'Orléans cesse d'être cité au nombre des villes qui ne font nul cas des curiosités qu'elles renferment, et ne prennent aucun souci de leur entretien. Il faut ici, provisoirement du moins, et pour ce qui regarde la simple conservation, peu de choses et peu de frais : un déblai qui découvre les œuvres vives du mur ; un décrépissage qui, surveillé avec intelligence, révèle complètement ce qui existe de l'appareil antique ; une recherche plus détaillée et plus autorisée que nous n'avons pu la faire de la structure intérieure de cette forteresse ; puis enfin et surtout, une barrière qui mette ces portes antiques à l'abri des dégradations et les préserve de toute approche inconvenante.

« Voilà le motif et l'intérêt de ma communication. Je la recommande à toute votre affection pour ce qui regarde notre ville, à tout le soin que vous apportez à ce qui touche les arts et la science. C'est ainsi que nous remplirons notre mission et mettrons l'administration à même de remplir la sienne. »

— Sur la proposition de M. le Président, la Société réunit en une seule commission plusieurs commissions différentes chargées de visiter divers monuments récemment restaurés. Cette commission nouvelle reçoit la mission de visiter toutes les restaurations terminées ou en voie d'exécution. Elle se compose de MM. Clouet, Cosson, Dupuis, Imbault, Mantellier, de Torquat, de Vassal.

— M. Desnoyers lit un rapport que lui a remis M. de la Tour, membre titulaire non résidant, sur des fouilles faites dans les environs de Pithiviers. Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire sur la *Justice de Notre-Dame-des-Forges*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président annonce à la Société la mort de M. Dubessey,

ancien préfet du Loiret et membre honoraire de la Société. La Société ordonne que l'expression de ses regrets sera mentionnée au procès-verbal.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1859.

Membres honoraires.

M. DE CAUMONT,
M. LÉOPOLD DELISLE,
M. DE LONGPERRIER,
M. QUICHERAT.

Titulaire non résidant.

M. DE LA TOUR, à Pithiviers.

Membre correspondant étranger.

M. le marquis D'AZEGLIO.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1859.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VI, 1856-57-58.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de l'Ain*, février et mars 1859.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. III.

Châlons. — *Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce*, etc, 1858.

Clermont. — *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, 1857.

Dijon. — *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. V, 2e livraison, 1858-59.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. VIII.

Moulins. — *L'Art en province* (Revue du Centre), 2e et 3e livraisons.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, t. V, 4e livraison.

— *Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1858.*

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1858, 3e trimestre.

Paris. — *Congrès archéologique de France*, séances générales tenues à Mende, à Valence et à Grenoble, en 1857.

Sens. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1851.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. V.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 10e année, nos 5 et 6.

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. R. Chalon. — *Quelques jetons inédits.*

M. l'abbé Corblet. — *Essai historique et liturgique sur les ciboires*, etc.

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Fouilles, recherches dans la province de Liége.*

M. de la Saussaye. — Premier chapitre d'une *Histoire littéraire de Lyon*.

— *Le Château de Chambord*, 8e édition, Lyon, 1859.

M. Vergnaud-Romagnési. — *Tapisserie de Jeanne d'Arc*, 6 pages in-8°.

N. B. — *La nomenclature des objets offerts à la Société dans le cours du premier trimestre de 1859 sera insérée au prochain* Bulletin.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

…ENTS

…ROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

…DE LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hauts …res du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Eche… …itants et Commune de Chartres, de l'année 1296 à l'année 1713, publiées …cien MERLET ; précédées d'une introduction par le même.

MÉMOIRES

… DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

… Gaule a été asser… …1863, par M. F.

…Chenault, par M. Ch. DE …DE.

…r l'administration de la jus… …l'intérieur de la ville d'Or… …M. E. BIMBENET.

… du chapitre et de l'église …de Saint-Pierre-Empont.

…de Saint-Pierre-le-Puellier.

…de Saint-Aignan.

… la découverte des ruines …de Brivodurum, à Ouzouer-… …, par M. L.-A. MARCHAND.

…que et archéologique sur l'an… …aye de Notre-Dame-de-la-… …e la Guiche, par M. Jules …

…l'Arabloy, par M. E. PILLON.

… la ville et les seigneurs de … M. L.-A. MARCHAND.

…Vellaunodunum, par M. l'ab… …

…, fantaisie archéolo… M. E. PILLON.

…Loire, par M. J. LOISELEUR.

…apport sur une découverte intéressante, par M. Ch. DE LANGALLERIE.

Études sur une bastille anglaise du XV[e] siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans, par M. BOUCHER DE MOLANDON.

Rapport fait à la Société archéologique de l'Orléanais, au nom d'une Commission chargée de visiter les ouvrages situés au nord de la croix de Fleury, que M. Boucher de Molandon signale comme faisant partie du système des bastilles et boulevarts élevés par les Anglais pendant le siége de 1428-1429, par M. A. COLLIN.

Note de Guillaume Giraut, notaire à Orléans en 1429, sur la levée du siége.

Mémoire sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857, par M. F. DUPUIS.

Notes historiques et liturgiques sur un ciborium trouvé à Laqueuvre, par M. l'abbé ROCHER.

Rapport sur des fouilles à Cléry qui ont amené la découverte des restes de Dunois, par M. E. PILLON.

Testament de Dunois et de Marie d'Harcourt, sa femme.

Micy-Saint-Mesmin, par M. l'abbé DE TORQUAT.

…isse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciations …mises dans les articles dont il est auteur.

MÉMO[...]

CONTENUS DANS LE PREMIER [...]

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 33.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1859.

Séance du vendredi 8 avril 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président*.

M. Jourdain-Pellieux lit un mémoire sur l'église de Beaugency et communique à la Société des renseignements fort intéressants sur la découverte de plusieurs fragments d'un tableau de Rubens provenant de l'abbatiale. M. Jourdain offre à la Société quatre dessins au lavis reproduisant le triforium du chœur de Notre-Dame de Beaugency et plusieurs chapiteaux de cette église. — Le mémoire de M. Jourdain-Pellieux est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Buzonnière donne communication à la Société d'une préface qu'il destine au volume des lettres inédites de Fléchier, dont il possède la collection, et qu'il se propose de livrer à la publicité.

Séance du vendredi 29 avril 1859.

Présidence de M. G. Baguenault.

M. Collin lit un rapport sur le mémoire de M. Jourdain-Pellieux, relatif à l'église de Beaugency, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. — La Société adopte cette conclusion.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE BEAUGENCY.

« L'église de Notre-Dame de Beaugency, défigurée — je dirais presque déshonorée — à la fin du dernier siècle par une décoration ridicule, et repeinte, encore de nos jours, à peu près dans le même goût, vient de recevoir à l'intérieur une véritable transformation. C'est à l'initiative et à la persévérance de M. l'abbé Berland, doyen de cette église, qu'appartient l'honneur de cette entreprise délicate, dont le beau résultat n'a peut-être pas été d'abord généralement prévu.

« Pendant le cours et presque au début de ces travaux, chargé par M. le curé de quelques détails d'ornementation, j'ai cru devoir recourir aux lumières de la Société. De prime abord, elle a été frappée de l'importance de la question ; elle a senti combien son intervention pouvait être utile, et, le 19 mai 1858, une commission prise dans son sein a bien voulu se transporter à Beaugency pour visiter le monument et juger des choses par elle-même. Cette commission, par l'organe de son honorable rapporteur, a approuvé, sans restriction, les travaux déjà exécutés, et elle a émis le vœu que cette restauration s'achevât et s'accomplît de manière à rendre un jour à l'édifice son élégance et sa majesté primitives.

« Depuis la visite de votre commission, l'œuvre de réparation a été reprise avec ardeur. Grâce, cette fois, au concours généreux et sympathique de la population tout entière, électrisée par des travaux déjà si heureusement exécutés, nous avons vu les fenêtres de l'abside, moins une seule, se garnir successivement de splendides vitraux. La grande nef et les bas-côtés ont été soumis à la même

opération que l'abside et le chœur. Les pierres, insuffisamment grattées, ont été repiquées. Les ravages du temps et de l'incendie, que le grattage avait mis à découvert, ont été habilement dissimulés. L'art plastique a reconstitué les sculptures que le mauvais goût du siècle précédent avait mutilées, en y substituant des peintures en détrempe, et la voûte, entièrement dégagée d'un ignoble badigeon, a été décorée de clefs de voûte armoriées, où se lit d'un coup d'œil l'histoire chronologique des possesseurs de l'abbaye.

« Ces travaux n'avaient pu être repris qu'au mois de juin, et le 22 août suivant, notre illustre évêque, cédant aux désirs de M. le curé, venait à Beaugency bénir l'édifice rajeuni et présidait en personne à une solennité exceptionnelle, pour laquelle la vieille abbatiale, pavoisée des couleurs de la ville, de ses saints patrons et de ses antiques fondateurs, avait été richement, mais sobrement décorée, de manière à ne rien faire perdre aux yeux du spectateur des beautés de son architecture.

« Malheureusement, la cérémonie inaugurale ne devait pas être le couronnement de l'œuvre. Il restait, il reste encore beaucoup à faire. Mais notre petite ville n'offre pas, comme son chef-lieu, des sources toujours ouvertes où le culte du passé et l'amour du beau peuvent puiser sans cesse, sans redouter jamais de les voir se tarir. Aussi, dans les travaux qui doivent compléter un jour la restauration de notre église, il est indispensable de choisir d'abord ceux qui paraissent exiger le moins de dépense.

« Or, l'église de Beaugency offre, à l'intérieur de l'abside, un genre de décoration architecturale propre aux édifices religieux de cette époque : c'est une série de quatorze arcatures qui garnissent l'espace compris entre les fenêtres et le premier ordre d'architecture. Votre commission a trouvé bon que ces arcatures fussent décorées par des figures de saints, peintes dans le genre polychrôme, et dont le style fût, autant que possible, en harmonie avec l'âge du monument. Ce travail est en voie d'exécution ; mais il exigeait de ma part quelques études préalables, dont je me propose de soumettre le résultat à la Société. Les paroissiens font également les frais de cette galerie de saints, dont les sujets nous sont imposés, et dont la série ne vient que d'être complétée.

« Après ce rapide exposé de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour et de ce qui doit être incessamment exécuté, j'arrive à ce qui fait le principal objet de cette communication.

« A la suite des arcatures absidiales, le chœur présente à droite et à gauche, sur un plan parallèle à l'axe de l'église, huit autres arcatures semblables aux premières quant à la hauteur, mais plus larges d'un tiers environ. Par une conséquence rigoureuse de l'augmentation du rayon de l'arc, les colonnes demi-cylindriques qui supportent les cintres, et les pilastres prismatiques avec lesquels elles alternent, sont plus courts et aussi plus massifs, plus gros. Comme les premières, ces arcatures sont aveugles; mais les voussures n'en sont pas également profondes. D'après ces considérations, il me semblait probable que les colonnes et les pilastres ne paraissent en demi-relief que parce que la moitié de leur épaisseur a été noyée dans un mur en maçonnerie postérieur à la construction de l'édifice, et que, par une raison quelconque, on avait converti en arcatures une galerie ouverte, un véritable *triforium*.

« Non seulement ces probabilités sont devenues pour moi des certitudes, lorsque, dernièrement, j'ai pu pénétrer sur les voûtes; mais j'ai découvert, à l'aide de quelques sondages, que cette petite colonnade offre cette particularité remarquable, que chaque cintre repose alternativement sur un pilier quadrangulaire et sur deux petites colonnes cylindriques à chapiteaux variés, placées l'une devant l'autre, et laissant entre elles un intervalle de 18 centimètres.

« Cette découverte m'a donné l'explication d'un fait évident, qui me paraissait inexplicable, à savoir : la saillie des colonnes et pilastres sur la paroi extérieure du chœur, saillie qui aurait disparu infailliblement dans l'épaisseur d'une cloison de pierres, quelque mince qu'elle fût.

« Il y avait donc là, dans le principe, deux véritables tribunes communiquant entre elles par un couloir demi-circulaire ménagé sur les voûtes du rond-point, tribunes dans lesquelles on pénétrait de l'intérieur de l'abbaye au moyen d'une porte à plein cintre qui existe encore; et non seulement elles ouvraient sur le chœur, mais elles avaient jour encore sur le transept par une ouverture en quart de cercle actuellement murée, et dont le cintre en pierres de taille

s'appuie en arc-boutant sur deux des quatre gros piliers du transept. Le dégagement de ces arcades par la démolition de cette cloison en maçonnerie, et l'élévation à un mètre de distance environ d'une cloison en plâtre recouverte d'un plafond, auxquels on donnerait une teinte un peu obscure de pierre, seraient chose peu coûteuse et ne compromettraient en rien, ce nous semble, la solidité de l'édifice; et quand bien même cette galerie ouverte ne serait pas un des caractères essentiels des églises de cette époque, il me semble que la seule constatation de son existence antérieure serait un motif suffisant pour engager à la rétablir.

« Quant à l'aspect intérieur de l'église, il est évident qu'il y gagnerait beaucoup, et qu'en faisant circuler l'air sous cette petite colonnade on rendrait à cette partie de l'édifice une légèreté, une élégance qui lui manquent maintenant.

« On m'a demandé si l'existence d'une tribune ouvrant sur le chœur n'entraînait pas la nécessité d'une balustrade, d'un appui. Je ne le crois pas : on n'en distingue aucun vestige, et rien de semblable n'existe au triforium analogue de Saint-Germain des-Prés, à Paris.

« Il me reste à vous entretenir de ce qui concerne l'ancienne voûte en pierre que votre commission croit avoir certainement existé, mais dont elle n'a pas trouvé de restes suffisants pour en déterminer la forme et les dimensions. Je puis affirmer que des chapiteaux en pierre surmontent les colonnes demi-cylindriques qui dépassent de 1m 50 la naissance des nervures de la voûte en bois. Non seulement je les ai vus très-distinctement; mais je les ai touchés et mesurés.

« Des réparations faites récemment à la toiture, dont les ardoises avaient été enlevées, et le concours prudent du couvreur chargé de ce travail, m'ont facilité cette périlleuse exploration. Sur ces chapiteaux repose un commencement de cintre dont la corde est de 1m 50, mesure égale à celle que nous comptons depuis le sommet du chapiteau jusqu'à la naissance de la voûte en bois. La hauteur de l'ancienne voûte, en la supposant en plein cintre, devait donc surpasser de beaucoup celle de la voûte actuelle. Les parois nues et verticales de l'extrémité absidiale ne laissant apercevoir aucune

trace de commencements d'arceaux, donneraient à penser, comme quelques personnes le croient, qu'une demi-coupole couronnait cette partie, plus élevée encore que le reste de l'église.

« Je vous avoue que je ne partageais point l'opinion de la commission de la Société sur l'existence antérieure de cette voûte en pierre, dont il est difficile d'expliquer la chute par un incendie, voire même par le feu du ciel ; elle n'aurait guère pu s'écrouler non plus par un vice de construction, sans pousser au large les piliers qui la supportaient. La forte constitution du monument ne permet pas, d'ailleurs, d'admettre cette construction défectueuse dans une partie aussi importante de l'édifice ; mais je pensais que le projet d'une voûte en pierre avait pu être abandonné, soit par des raisons d'économie, soit dans la crainte que l'édifice, dénué de solides contreforts, ne la supportât pas, lorsqu'une découverte nouvelle est venue me donner presque la démonstration du contraire.

« Les chapiteaux, devenus inutiles par la construction d'un lambris en bois dans lequel ils se trouvent actuellement renfermés et cachés, offrent un travail décoratif qu'ils n'ont dû recevoir qu'après l'achèvement complet de l'édifice. C'est un commencement, pour ainsi dire, de polychrômie, une teinte rouge d'ocre qui garnit les fonds et fait ressortir d'une manière plus sensible le relief des ornements sculptés.

« J'ai remarqué, dans cette église, que les chapiteaux des colonnes s'allongent à mesure qu'ils s'élèvent, et que ceux qui sont les plus rapprochés du sol sont extrêmement aplatis. Je ne sais si cette différence, dont il est facile d'expliquer le motif, se remarque dans tous les édifices de l'époque. Je livre simplement cette observation comme un fait évident dans ce monument. »

Séance du vendredi 13 mai 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président entretient la Société de la mort récente de

M. Hême, titulaire non résidant, directeur du musée de peinture. La Société ordonne que l'expression de ses regrets soit mentionnée au procès-verbal.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, exprimant à la Société ses remercîments pour la promesse qu'elle lui a faite de concourir à la rédaction du *Dictionnaire des communes de France.*

— M. Mantellier donne lecture d'une lettre de M. le juge de paix de La Guerche, qui offre de transcrire des documents intéressants sur les fournitures de pierre d'Apremont faites à l'évêque d'Orléans pour la construction de la cathédrale. La Société charge M. Mantelllier de donner l'assurance à M. le juge de paix de La Guerche qu'elle accueillera volontiers ces documents, qui peuvent avoir un intérêt réel pour l'histoire locale.

— M. Tranchau remet à la Société la reproduction en plâtre de deux jetons offerts par M. Luchet, qui a joint à son envoi la note suivante :

« Le premier moulage est celui d'un bouton des volontaires de Boiscommun, en 1790, avec les armes de la ville. Les n[os] 1 et 2 sont les deux faces d'un jeton frappé par un Achille de Harlay, seigneur de Beaune-la-Rolande et comte de Beaumont (aujourd'hui département de Seine-et-Marne, à deux lieues au nord de Beaune). Ce jeton porte : *M[re] Ac. de Harlay, ch[r] c. de Beaumont, pr[r] gn[l] du roy*, et dans le champ les armes de Harlay : d'argent à deux pals de sable ; et au revers : *Urbis et fori pauperum tutela ;* à l'exergue : *1672*, et dans le champ les armes de Paris.

« A cette époque (1672), le comté de Beaumont comprenait la seigneurie de Beaune, réunie au comté par lettres-patentes de 1655, mais déjà réunie de fait depuis un demi-siècle ; Bromeilles, Auxy, Gondreville, le fief de la Botière et du bois de Beaumont, Boësses, Echilleuses, Grangermont, etc., réunis également par lettres-patentes de 1655 et 1656.

« La seigneurie de Beaune avait été achetée par Achille de Har-

lay, celui qui vivait au temps de la Ligue, aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France, qui le possédaient depuis un temps immémorial. En l'an 832, on trouve Beaune *attribué* aux religieux dans un *partage* des biens de l'abbaye de Saint-Denis entre les religieux et l'abbé, *ad vestimenta et calciamenta*, ce qui implique une possession antérieure. Diverses chartes permettent de le suivre jusqu'au moment où les Harlay l'achètent. Les Harlay étaient déjà possesseurs de Beaumont par suite d'alliance avec la famille Cœur. Des Harlay, Beaune passa plus tard aux Montmorency-Luxembourg, princes de Tingry, qui le possédaient en 1789.

« Cette seigneurie de Beaune était importante; elle comprenait, en tout ou partie, Saint-Loup, Ormes, Batilly, Arconville, Boisgirand, Gabrault, Barville, le Carouge, Juranville, etc., comme le montrent les comptes et censives de l'abbaye de Saint-Denis, conservés aux archives de l'empire. Le comté de Beaumont, par cette adjonction, forma un riche domaine. »

— M. de Buzonnière fait connaître à la Société qu'il a assisté, ainsi que M. Dupuis, au congrés des Sociétés savantes, à Paris. M. Dupuis a lu dans l'une des séances du congrès un compte-rendu des travaux de la Société archéologique de l'Orléanais.

— M. le Président remet à la Société un mémoire de M. Paul Huot sur les chants bretons. M. Petau en lit une partie. M. de Certain se charge de rendre compte à la Société de ce travail.

Séance du vendredi 27 mai 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ricard, architecte, qui offre à la Société une brique romaine trouvée à Cravant, dans un cimetière gallo-romain, sous la tête d'un squelette. Les tombes de ce cimetière, au nombre de douze, ne sont séparées les unes des autres que par un mur très-mince en pierres sèches.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, en réponse à celle que M. le Président lui avait écrite pour lui faire part de l'étonnement qu'avait causé à la Société l'établissement de fosses d'aisances publiques dans l'intérieur des deux grandes arcades du mur gallo-romain, dernier reste de la première enceinte d'Orléans et du prétoire romain qui y était adjacent. M. le Maire exprime le regret qu'il éprouve de ne pouvoir, quant à présent, obtempérer au vœu de la Société en supprimant immédiatement ces nouvelles constructions, adossées à ces beaux restes de muraille, dont il apprécie d'ailleurs toute la valeur archéologique.

— M. Mantellier fait savoir à la Société que M. Chevrier, propriétaire de la salle des actes de l'ancienne Université d'Orléans, est dans l'intention formelle de conserver ce monument et de lui rendre tout son caractère par une prochaine restauration. M. Mantellier est chargé de féliciter, au nom de la Société, M. Chevrier de cette détermination.

— M Jourdain-Pellieux fait savoir à la Société qu'il n'a pu constater l'état dans lequel se trouvent actuellement les *pierres druidiques* de Tavers, parce qu'elles sont recouvertes de broussailles. La Société se préoccupera prochainement de faire rendre, si cela est possible, à ces monuments antiques leur aspect sévère, et demandera au propriétaire du champ où ils s'élèvent de vouloir bien les rendre plus accessibles aux visiteurs.

— M. Rocher décrit l'état déplorable des bas-côtés de l'église de Saint-Benoît. Les toitures sont complètement détruites. Les eaux pluviales séjournent dans les cavités des voûtes et s'infiltrent dans l'église, dont les murs, les dalles et le mobilier sont constamment humides depuis près d'une année. La Société charge son bureau de faire une démarche auprès de M. le Préfet, afin d'obtenir dans le plus court délai possible cette réparation si urgente, et que M. le curé réclame avec instance.

Séance du vendredi 10 juin 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Rocher rend compte à la Société de la démarche qu'il a faite avec M. Mantellier auprès de M. le Préfet, afin de lui exposer le déplorable état des toitures des basses nefs de l'église de Saint-Benoît. M. le Préfet s'est empressé de faire auprès de qui de droit les réclamations utiles, afin de presser la réparation si urgente de cette partie du monument.

— M. Loiseleur entretient la Société de la découverte d'une mosaïque gallo-romaine à Villours, commune de Terminiers (Eure-et-Loir). La Société désigne une commission pour visiter ces antiquités; elle se compose de MM. Loiseleur, Dupuis, Chouppe et de Torquat.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Bimbenet relative à un *acte de réitération de grades faite à Monseigneur l'Évêque d'Orléans en 1778*, et conclut à l'insertion de ce travail au *Bulletin*. — La Société adopte cette conclusion.

ÉTUDE DE PROCÉDURE CANONIQUE.

« M. l'abbé Pelletier, notre collègue, a offert à la Société, dans sa séance du 30 avril dernier, un acte qualifié par ses rédacteurs de *réitération de grades*.

« La lecture rapide de ce document a suffi pour éveiller votre attention, et vous faire désirer qu'il fût soumis à une étude particulière.

« L'examen justifie pleinement cette première impression, et l'acte dont il s'agit ici nous reporte aux grands événements qui ont, sous l'ancienne monarchie, intéressé les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel ; à la grande question qui a divisé la cour de Rome et la cour de France, le chef de l'Église catholique et

l'Église gallicane ; en un mot, à la pragmatique-sanction, mise par Charles VII, le 13 juillet 1439, au rang des lois de l'État, et au concordat de 1515-16, intervenu entre François I[er] et Léon X.

« On doit remarquer d'abord que cet acte cache, sous les formes les plus respectueuses du langage, une véritable sommation, une mise en demeure comminatoire, adressée par un simple prêtre à son évêque diocésain ;

« Que cette sommation est faite par la partie intéressée en personne, en présence et compagnie des conseillers du roi, notaires au Châtelet d'Orléans, et apostoliques du diocèse ;

« Et enfin que les grades universitaires dont se prévaut le prêtre, s'adressant, par cette voie, à son évêque, sont les titres sur lesquels repose le droit de faire cette sommation.

« Voici, en effet, quel est cet acte :

Reitération de grades à Monseigneur l'Évêque d'Orléans par Monsieur Benoist.

« 8 avril 1778.

« Aujourd'hui, huitième jour d'avril mil sept cent soixante et « dix-huit, avant midy,

« En la présence et compagnie des conseillers du roy, notaires « au Châtelet d'Orléans, et apostoliques du diocèze d'Orléans, sous- « signés,

« M[e] Thomas Benoist, prêtre du diocèse d'Orléans, maître ez arts « en l'université de Paris, bachelier en droit canon et civil, en « l'université d'Orléans, gradué nommé par ladite Université, sur « Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque d'Orléans, « et chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville, demeurant en laditte « maison de l'Hôtel-Dieu, paroisse de Saint-Pierre-Lentin,

« S'est transporté vers illustrissime et reverendissime seigneur, « monseigneur Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque « d'Orléans, en son palais épiscopal, où etant, et en parlant à Joseph « Gremion, suisse du dit seigneur évêque, auquel a été payé cinq « sols,

« Ledit M[e] Benoist, en continuant la signification et notification

« de grades précédemment faittes, et réitérant en ce tems de
« carême,

« A de nouveau notifié et fait sçavoir audit seigneur évêque, ses
« nom, surnom, degrés, qualités et capacités, à ce que ledit seigneur
« évêque n'en ignore, et ait à le nommer et luy conférer les béné-
« fices étant à sa nomination, présentation, collation, et autres dis-
« positions de droit, qui viendront à vacquer dans les mois affectés
« aux gradués.

« Et a ledit Me Benoist signé avec nous, notaires, tant la minute
« des présentes que la copie qui en a été laissée à mon dit seigneur,
« en parlant comme dessus, les dits jour et an.

« La minute des présentes est signée : *T. Benoist*, *prêtre*, et des
« notaires soussignés, controllée à Orléans, et portée sur le registre
« des exploits le dix du même mois, par Guibourg, qui a reçu
« trente-neuf sous trois deniers, et demeurée en la possession de
« Me Jumeau, l'un des dits notaires.

« JUMEAU. »

« Insinué et controlé au greffe et contrôle des insinuations ecclé-
« siastiques du diocèse d'Orléans, le dix-huit avril mil sept cent
« soixante-dix-huit. Reçu trente sols.

« GOURDIN, *et pour le contrôleur*. »

« Tout révèle, dans cette rédaction, un droit à exercer et résultant des grades universitaires réunis en la personne de Me Thomas Benoist.

« C'est *sur* monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Orléans qu'il est bachelier en droit canon et civil en l'université d'Orléans; et cette expression : *gradué sur Monseigneur*, donne à celui qui peut l'employer, en se l'appliquant, le droit de sommer son évêque de lui conférer un des bénéfices étant à sa *nomination, présentation, collation,* et *autres dispositions*.

« Le gradué aurait pu se prévaloir, ainsi que nous le ferons voir bientôt, pour justifier sa sommation, de la qualité de maître ès-arts en l'université de Paris ; elle concourait avec celle de bachelier en droit canon et civil en l'université d'Orléans, qu'il invoque seule en cette circonstance, et pouvait même suffire pour établir le droit

dont la sommation devait conserver l'exercice; mais il préfère ne devoir le bénéfice dont il poursuit la collation qu'à sa qualité de bachelier de l'université d'Orléans.

« Cette sommation est datée de jour et d'heure, avant midi, y est-il dit; précaution de défiance, mais qu'on ne doit cependant considérer ici que comme un simple moyen d'établir les droits des prétendants aux bénéfices par le rang de leurs sommations respectives.

« Ce qui, sous le rapport de la forme, distingue surtout cet acte des actes de même nature, c'est qu'il est fait par le gradué *en personne*, et par deux notaires réunissant à cette qualité celle de notaires apostoliques, institués pour instrumenter dans toutes les affaires du clergé, et commissionnés alors par la chancellerie du pape, et depuis, et en vertu d'un édit de 1691, par le roi.

« Ainsi, il y avait jadis, comme il y a encore aujourd'hui, un certain rapprochement entre le ministère des notaires et celui d'officiers publics placés à une grande distance de ces derniers, surtout à une époque où le notariat était entouré d'une grande considération, basée sur la confiance la plus méritée.

« Mais loin que ce contact entre deux ministères si opposés dans leurs principes et dans leurs conséquences portât la moindre atteinte à la dignité du notariat, elle en était au contraire la plus éclatante manifestation.

« On pensait alors, comme on a pensé depuis, que les officiers publics dont le ministère consiste à faire exécuter avec rigueur les prescriptions de la loi ou les décisions de la justice, ne pouvaient instrumenter dans ces actes, qui, tout comminatoires qu'ils fussent, et peut-être parce qu'ils l'étaient, s'adressaient d'un inférieur au dignitaire le plus haut placé dans la hiérarchie à laquelle il appartenait; et qu'il fallait, au contraire, la présence d'officiers qui, par leur position dans l'ordre social et les devoirs élevés de leur profession, affaiblissent ce que pouvait avoir d'irritant l'acte auquel on était obligé de recourir.

« Enfin, ici, on va jusqu'à exiger la présence de la partie elle-même, ce qu'on a bien soin d'éviter dans tous les cas semblables, afin de prévenir toutes les explications et même les violences que pourrait occasionner la rencontre de personnes obligées, l'une de

donner, l'autre de recevoir un acte qui doit être le signal d'une contestation judiciaire ou d'une contrainte ; les notaires n'étaient là que pour constater la démarche ; et à cela près tout se passait dans les formes qui devaient conserver à chacun sa situation respective d'autorité et de soumission.

« L'exception en vertu de laquelle les notaires partageaient le ministère des huissiers, réduite alors à ce seul cas, loin d'amoindrir la dignité de cette profession, la relevait au contraire, et tirait son origine de cette dignité elle-même.

« Si de cette première partie de notre examen nous passons à la seconde, nous voyons que ce document n'est que l'exécution exacte des dispositions relatives à la collation des bénéfices ecclésiastiques, contenues dans le concordat intervenu, au commencement du XVI[e] siècle, entre François I[er] et Léon X.

« Nous ne voulons pas retracer, à l'occasion d'une mise en demeure faite en exécution de cet acte, tout à la fois politique et législatif, l'histoire des graves discussions qui se sont élevées dans l'Église au XV[e] siècle, et qui ont amené Charles VII à convoquer la grande et illustre assemblée de Bourges, et à placer ses décisions au nombre des lois de l'État, sous le nom de *Pragmatique-sanction ;* nous ne nous y reporterons que pour le rattacher au concordat de 1515-16, et arriver ainsi à expliquer la véritable portée de la sommation faite en 1778, par un ecclésiastique gradué, à l'évêque d'Orléans.

« Tous les écrivains auxquels nous devons l'histoire de l'Église, ardents jansénistes, exaltent cet acte du règne de Charles VII comme étant l'expression des vœux de l'Église d'Occident, et particulièrement de l'Église gallicane ; tous parlent du concile de Bâle dans les termes les plus louangeurs, et accusent les papes d'entreprises coupables sur les libertés de la prélature, en se fondant sur des décrétales, œuvres des plus audacieux faussaires.

« Ils tâchent de démontrer que sous le nom d'annates, d'expectatives, de réservations, tirant leur origine de ces *fausses décrétales,* les papes avaient enlevé aux archevêques et aux évêques leur autorité, et au clergé et aux fidèles leur droit d'élire les prélats et les abbés, et à ceux-ci le droit de conférer les bénéfices.

« Les auteurs de l'*Histoire des Papes,* parlant du concile de Bâle,

le considèrent comme voulant établir la supériorité de ces assemblées sur les papes ; les pères du concile, ajoutent-ils, *y travaillaient fortement à faire des décrets pour la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres.*

« Le clergé de France, dit Fleury, depuis la translation du Saint-« Siége à Avignon, avait souffert une infinité d'oppressions de la « cour de Rome ; ce fut pour y mettre ordre que Charles VII con-« voqua, cette année 1428, une assemblée à Bourges, où le pape et « le concile de Bâle envoyèrent leurs légats, et qu'il embrassa l'oc-« casion qui lui avait manqué dès le concile de Constance ; cette as-« semblée était composée des plus illustres personnes du royaume.

« La pragmatique étant dressée, le roi nomma ses ambassadeurs, « qui la portèrent au concile de Bâle ; elle contenait vingt-trois ar-« ticles, tirés des décrets qui concernaient l'autorité des conciles « généraux, les collations, les élections, les grâces expectatives, les « appellations, les annates et autres exactions. »

« L'esprit qui animait le concile de Bâle explique donc parfaitement la lutte qui s'engagea entre lui et le pape Eugène IV, la suspension provisoire de celui-ci, sa déposition et l'élection d'un autre pape, Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V, et l'habileté avec laquelle le clergé gallican, qui s'était associé à toutes les intentions de ce concile, profita de ce schisme pour réaliser le projet, ancien déjà, de se séparer de la cour de Rome ; celle avec laquelle le roi essaya d'amoindrir l'autorité du Souverain Pontife, dont il était loin cependant de souhaiter la déposition, puisque, malgré son adhésion aux délibérations du concile de Bâle, il tint toujours pour Eugène IV, qu'il continua à traiter comme le pape légitime, contre Félix V, qu'il considéra comme un usurpateur.

« Il est permis de penser que la Pragmatique-sanction n'était qu'une œuvre de circonstance, et que son application devait cesser au moment où le souverain pontificat, rendu à sa dignité, reprendrait sa marche et son autorité régulière ; mais le sentiment hostile à la cour de Rome, qui l'avait fait accueillir avec enthousiasme par le clergé gallican, prolongea son existence jusqu'au concordat de 1516, c'est-à-dire pendant l'espace de soixante-dix-sept ans.

« De Héricourt, entre autres historiens, tous d'accord sur ce point,

nous apprend que depuis le 3 juillet 1439, jour auquel la Pragmatique-sanction a été enregistrée au parlement de Paris, et devint ainsi loi de l'État, jusqu'à l'année 1516, les papes ont fait des efforts inutiles pour obtenir son abrogation.

« Eugène IV ne devait pas espérer réussir dans cette entreprise. Pie II, son successeur, obtint, il est vrai, le consentement de Louis XI à cette mesure; mais la joie qu'il en ressentit ne fut pas de longue durée, et bientôt les vives remontrances du Parlement et l'opposition de Jean de Saint-Romain, alors procureur général près cette haute juridiction, arrêtèrent les effets de la volonté de ce roi lui-même, qui fut obligé de recourir à la ruse et aux expédients pour éluder quelques-unes des dispositions de la Pragmatique.

« Charles VIII, ou plutôt les États-généraux de 1484, la maintinrent, malgré les prières d'Innocent VIII. Louis XII y mit encore plus de fermeté; et Jules II, à la fin de ce règne, voulant en finir de cette difficulté et de celles que lui suscitait le roi dans le concile de Milan, réunit le concile de Latran, devant lequel il cita à comparaître tous ceux qui se refuseraient à cette abrogation (3 mai 1512).

« Le concile était réuni lorsqu'arriva la mort de ce pape. Son successeur, Léon X, prorogea le délai qui était donné à ceux qui devaient comparaître.

« Ce fut alors, et au moment de l'avènement de François Ier, que Léon X obtint le concordat, espèce de transaction qui, toute peu satisfaisante que dut la trouver le Saint-Siége, rencontra une opposition aussi vive que celle apportée aux tentatives faites pour l'abrogation de la Pragmatique. Le roi crut qu'il pourrait la surmonter en allant lui-même présider le Parlement au jour où la question de l'enregistrement devait y être agitée; mais il ne put obtenir cet acte de soumission; et ce ne fut qu'après une lutte longue et opiniâtre, dans laquelle l'autorité royale était compromise, que cet enregistrement eut lieu, mais seulement pour *éviter de grands malheurs et pour obéir au roi.*

« Tout n'était pas terminé; malgré cette formalité remplie, le Parlement fit appel du concordat au plus prochain concile œcu-

ménique, et déclara que dans les jugements on suivrait toujours la Pragmatique, nonobstant l'enregistrement qui venait d'avoir lieu du concordat.

« L'université de Paris, de son côté, fit un appel au plus prochain concile.

« Le parlement de Toulouse voulut exprimer aussi son opposition, et trois ans après, en 1519, il évoqua un procès né entre deux évêques d'Albi, l'un nommé en vertu d'une élection faite suivant la Pragmatique, l'autre nommé par le roi en vertu du concordat, et jugea en faveur du prélat produit de l'élection contre celui désigné par le roi.

« Pour éviter le retour de ces dangereux conflits, se renouvelant toujours, François Ier publia une déclaration, le 6 septembre 1527, par laquelle il attribua au grand conseil la connaissance des procès concernant les archevêchés, évêchés, abbayes, et autres bénéfices électifs dont la nomination lui est accordée, y est-il dit, par le concordat, et ce ne fut qu'à partir de cette époque qu'il reçut son exécution.

« Cependant, les gallicans, depuis les États de 1560 jusqu'à d'Aguesseau, et depuis cet illustre magistrat jusqu'au concordat de 1801, s'efforçaient de se rattacher à la Pragmatique-sanction ; les États de 1560, tenus à Orléans, dans un article unique, cherchèrent à rétablir la *nomination du roi aux évêchés et archevêchés ;* d'Aguesseau, dans ses instructions aux avocats généraux, leur enseignait que le concordat n'avait point entièrement abrogé la Pragmatique-sanction, plus respectée et plus respectable, et qu'il ne devait être considéré que comme *passé en usage*, et comme un titre entre la France et la cour de Rome employé *en différentes occasions ;* et enfin, l'un des membres du singulier clergé de cette singulière époque religieuse (1801), M. l'abbé de Pradt, s'expliquait avec amertume sur le concordat de 1516, qui n'a été, suivant lui, qu'une *cause perpétuelle de trouble*, mais n'en reconnaissait pas moins que ses dispositions ont subsisté jusqu'à la révolution.

« La sommation du 8 avril 1778 démontre que le clergé du diocèse d'Orléans s'était soumis au concordat ; il n'est, en effet, qu'une mise en pratique rigoureuse de ses prescriptions, que nous em-

pruntons, en ce qui concerne la collation des bénéfices, à la collection raisonnée des lois ecclésiastiques de de Héricourt.

L'article 1er du chapitre VIII, intitulé : *Des gradués*, établit le droit dont l'exercice fait l'objet de l'acte du 8 avril 1778.

« L'expectative accordée aux gradués, dûment qualifiés, leur donne le droit de se faire pourvoir, par les collateurs ordinaires, des bénéfices vacants pendant les mois de l'année qui leur sont affectés, et qui font le tiers de chaque année.

« L'article 2 détermine le véritable sens du mot *gradués*. Il y a deux espèces de gradués : les uns sont gradués simples, les autres sont gradués nommés ; les gradués simples n'ont en leur faveur que le temps d'étude prescrit par le concordat et leurs lettres de degrés ; les gradués nommés ont, outre le temps d'étude et les lettres de degrés, des lettres de nomination d'une université *fameuse*, qui les a présentés à un collateur ou à un patron ecclésiastique, pour être pourvus des bénéfices vacants dans les mois affectés aux gradués nommés.

« De Héricourt nous apprend ce qu'on entendait par *université fameuse* (*universitas famosa*) : c'étaient celles qui avaient le privilége de nommer les gradués aux collateurs et patrons par leurs lettres.

« Il n'y avait en France que douze universités fameuses, savoir : Paris, Rheims, Orléans, Bourges, Angers, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Caen, Dijon, Bordeaux et Valence.

« Douai, Pont-à-Mousson, Strasbourg, Besançon, Orange, Aix, Perpignan, Nantes, n'avaient point ce titre, non pas qu'il en faille conclure que les études n'étaient pas aussi élevées dans ces centres d'enseignement que dans les autres, mais par la seule raison qu'elles n'étaient point en pays de concordat ; il en était ainsi de celle d'Avignon, qui, étant dans les possessions du pape, ne relevait que de lui, car le concordat exemptait ces contrées de son application.

« Cependant la qualification de *fameuse*, donnée aux anciennes universités, n'appartenait qu'à celles qui réunissaient une Faculté des arts à une des trois Facultés supérieures, qui étaient la théologie, le droit, la médecine. A Orléans, il n'y avait qu'une Faculté de droit ; celles des arts et de la médecine lui manquaient, ainsi qu'à

l'université de Valence ; et cependant, sans doute à cause de leur antiquité et de leur célébrité, on n'hésita pas à les placer au nombre de celles qui avaient le privilége de nommer des gradués aux collateurs et patrons, et à leur donner la qualification de *fameuse*.

« L'article 3 détermine le temps d'étude exigé pour obtenir le titre de gradué ; il était de dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie ; de sept ans pour les docteurs ou licenciés en droit canonique, en droit civil et en médecine ; de cinq ans pour les maîtres ès-arts, à commencer à compter par la logique, ou dans une Faculté supérieure ; de six ans pour les bacheliers en théologie ; de cinq ans pour les bacheliers en droit canonique ou civil.

« On dérogeait à ces dispositions en faveur des nobles du côté paternel et du côté maternel ; ils avaient, après les preuves faites de cette qualité, l'avantage de pouvoir obtenir des bénéfices comme bachelier en droit civil ou canonique, après avoir étudié trois ans.

« Le maître ès-arts voyait aussi se restreindre le temps de ses études de cinq années à deux ans et demi si, après avoir obtenu des degrés en droit par bénéfice d'âge, il avait ensuite enseigné pendant deux ans et demi dans l'Université ; ces deux ans et demi sont comptés pour former son *quinquennium*, car faire des leçons dans une Faculté supérieure, c'est plus que d'y étudier, d'après ce brocard emprunté à Rebuffe : *Tempus lecturæ conjungi potest, cum tempore studii.*

« L'article 10 détermine les mois pendant lesquels les bénéfices devenus vacants appartiennent aux gradués simples et nommés : ces mois étaient avril et octobre pour les bénéfices accordés aux gradués simples, et janvier et juillet pour les bénéfices accordés aux gradués nommés.

« Les mois d'avril et d'octobre étaient appelés mois de faveur, parce qu'à cette époque les collateurs ou patrons avaient le droit de choisir entre les gradués simples ceux qui avaient observé les formalités prescrites par le concordat en remplissant les formalités de l'insinuation, c'est-à-dire de l'enregistrement au greffe destiné à recevoir ces actes, et que pour cela on appelait le greffe des insinuations du diocèse.

« Et on appelait mois de rigueur janvier et juillet, parce que les collateurs ne pouvaient choisir entre les gradués nommés, mais devaient donner la collation du bénéfice vacant dans ces deux mois au plus ancien d'entre eux.

« L'article 12 prescrit la mise en demeure à laquelle se réfère l'acte du 8 avril 1778, dont la représentation donne lieu à ces recherches.

« Avant qu'un gradué puisse profiter de ses grades, il faut qu'il fasse signifier par deux notaires apostoliques, ou un seul assisté de deux témoins, au collateur ou au patron ecclésiastique, avec le certificat de l'Université du temps d'étude, et la preuve de la noblesse, s'il s'en est servi pour abréger le temps des études du droit civil ou canonique, ses lettres de gradué, et sa nomination s'il est gradué nommé, et qu'il laisse au collateur et au patron un duplicata de ses lettres de gradué, de nomination, de certificat du temps d'étude et de ses lettres de noblesse. Tous ces actes et les significations qui en sont faites par le gradué ou par le porteur de pièces doivent être insinuées, à peine de nullité, au greffe des insinuations du diocèse dans lequel sont situés les prélatures, chapitre, dignités, et les autres bénéfices des patrons et collateurs auxquels les lettres sont adressées.

« L'article 13 complète les dispositions de l'article 12, et c'est surtout son exécution que l'acte du 8 avril 1778 a eu pour objet.

« Le gradué ayant une fois donné copie au collateur et au patron ecclésiastique de ses titres et capacités, n'est plus obligé de les signifier ni d'en donner de nouvelles copies, même au nouveau collateur ou patron, si le bénéfice a changé de mains; mais il réitère tous les ans, pendant le Carême, la signification de son nom et de son surnom au collateur ou au patron. Cette signification doit être faite par le gradué en personne, auquel le notaire apostolique en délivre une expédition. Il faut aussi, à peine de nullité, que la réitération du nom et du surnom soit insinuée dans le mois de sa date au greffe des insinuations du diocèse dans lequel est situé le bénéfice du collateur ou patron.

« Enfin, l'article 19 détermine, par la sanction qu'il donne aux

dispositions précédentes, le caractère comminatoire de la signification et de la réitération de degrés faites à l'évêque diocésain ou à tout autre collateur ou patron.

« Un bénéfice ayant vaqué dans un mois affecté aux gradués simples ou nommés, si le collateur ordinaire ou patron dispose en faveur d'une autre personne que d'un gradué simple ou du plus ancien gradué, selon le mois, les provisions ne sont point nulles; mais elles peuvent être annulées par les réquisitions des gradués qui ont droit au bénéfice, en cas qu'il y ait quelqu'un dont les titres et capacités soient en bonne forme qui vienne à requérir; car s'il n'y a point de gradué qui ait réitéré sa signification au Carême qui a précédé la vacance du bénéfice, ou que ceux qui ont réitéré ne fassent pas de réquisition au collateur, les provisions accordées par l'ordinaire auraient un plein et entier effet.

« C'est ainsi que s'explique, dans sa forme et dans le but qu'elle se proposait d'atteindre, la signification faite à l'évêque d'Orléans par le prêtre gradué nommé en l'université de Paris et d'Orléans, et qui avait ainsi une action directe sur ce prélat.

« Ce concordat, si décrié, attaqué avec tant de passion et de violence, s'il méritait cette colère, avait au moins son bon côté : il contenait un encouragement donné au clergé de se livrer à la science, dans un temps où sa fortune territoriale et les immunités dont il jouissait pouvaient l'entraîner à négliger l'étude.

« Et enfin on doit reconnaître que si le clergé avait perdu l'élection des archevêques, des évêques et des abbés, droit dont l'exercice avait été, dans les temps anciens, l'occasion de scandales, de brigues et même de divisions dans lesquels il risquait de perdre de sa considération et de son autorité, il avait retrouvé dans le traité intervenu entre le roi et le Saint-Siége la collation de bénéfices, et qu'ainsi l'immixtion de la cour de Rome dans les affaires de l'église gallicane, qui semble avoir inspiré la plus grande terreur à nos aïeux, n'était plus à redouter, le roi, d'un côté, nommant les hauts dignitaires de l'Église, et ceux-ci, d'un autre côté, étant contraints par leur propre loi à donner la préférence aux ecclésiastiques, en faveur desquels s'élevait au moins la présomption la mieux fondée du mérite et du savoir.

« Voilà ce que nous apprend l'humble sommation du simple clerc gradué et du notaire apostolique de la ville et diocèse d'Orléans en 1778, et ce qui doit lui assurer une mention dans le *Bulletin* de vos séances et une place dans vos archives. »

Séance du vendredi 24 juin 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui informe la Société que, sur la proposition de M. le directeur des domaines du département, il vient d'autoriser la mise en location de l'ancienne chapelle Saint-Jacques, à Orléans, et demande que les clefs de cet édifice soient remises à M. le directeur des domaines. M. Dupuis, provisoirement dépositaire de ces clefs, dit qu'il les a déjà remises à qui de droit, et qu'il a acquis l'assurance qu'à l'avenir cette chapelle ne sera jamais affermée que comme magasin et jamais comme écurie, et de plus que la location cessera sur la réclamation de la Société archéologique ou de l'administration, clauses formelles portées au bail.

— M. de Torquat lit un rapport sur l'excursion faite à la Cour-Dieu par la commission nommée par la Société. Le rapport de M. de Torquat est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet, intitulé: *Justice de Notre-Dame-des-Forges*, et conclut à l'insertion de ce mémoire dans le volume des *Mémoires*. — La Société adopte et sanctionne cette conclusion.

— M. Renier Chalon, associé étranger, fait parvenir à la Société la note suivante, relative à une médaille dont la description se lit à la page 494 du deuxième volume des *Bulletins de la Société:*

« Dans le n° 31 du *Bulletin de la Société archéologique de l'Or-*

léanais, que je viens de recevoir, page 494, M. l'abbé Corson mentionne une médaille de cuivre trouvée dans la crypte de Saint-Maurice, et qu'il croit être de Léon X. Cette pièce est un jeton satyrique frappé par les insurgés des Pays-Bas, en 1580, dans le but de tourner en ridicule les tentatives de rapprochement faites à l'intervention du pape dans les conférences de Cologne. Les exemplaires que j'ai vus portent en exergue le millésime 1580. Au reste, cette pièce est gravée dans Van Loon, qui en donne une note détaillée. »

— M. Mantellier fait savoir à la Société que M. Le Ber, membre résidant, vient d'être, malgré son état de santé, nommé membre correspondant de l'Institut de France, académie des sciences morales et politiques.

— M. Collin demande la parole pour faire une proposition relative à la restauration de Saint-Benoît-sur-Loire.

MEMBRE ADMIS AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1859.

Membre correspondant.

M. Fabre, président du tribunal d'Embrun.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1859.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome VI.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, n° 1er.

— *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1857.

Angers. — *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, tome Ier, 1858.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XV, de la 2e à la 13e livraison.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, nos 4 et 5.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome III.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, n° 3.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 15, janvier 1859.

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loire*, 1re livraison, avril 1859.

Clermont. — *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, tome XXXI.

Genève. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome II.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome III, 2e livraison.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome IX, 1re livraison.

Metz. — *Mémoire de l'Académie impériale de Metz*, 39e année, 1857-58.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1858, 1er et 2e semestres.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1858, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Poitiers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1857.

— *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1859.

Rambouillet. — *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, tome II, avec atlas.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 29e livraison (janvier, février et mars 1859).

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 10e année, nos 7 et 8 (janvier, février et mars 1859).

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. René Chalon. — *Les seigneurs de Schoneck*, in-8°, 22 pages.

M. Dupuis. — *Sur quelle base doit être fondé un musée archéologique*, in-8°, 12 pages, 1859.

M. l'abbé Corblet. — *Note sur une cloche fondue à Lyon*, in-8°, 6 pages, 1859.

M. Huron. — *Notice sur quelques monnaies tirées d'une petite collection*, in-8°, 16 pages, 1856.

M. Ollivier. — *Note sur un fragment de tête fossile, trouvé près de Constantine, en mars 1859.*

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Puissance de la pensée*, in-12, 14 pages.

M. Ulisse Capitaine. — *Notice historique sur la Société libre d'émulation de Liége.*

M. Vergnault-Romagnési. — *Fête anniversaire de la délivrance d'Orléans, le 8 mai 1859*, in-8°, 18 pages.

III. — PAR DIVERSES PERSONNES.

M. le Maire d'Orléans. — *Recherches historiques et biographiques sur Pothier*, publiées par M. Frémont, in-8°.

M. Dupuis. — *Annuaire de l'Institut, des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, 1859.

Objets offerts à la Société au cours des deux premiers trimestres de 1859.

ANTIQUITÉS.

Par M. Auvray :
Bronze. — Hache celtique. — Plaque de fibule trouvée à Olivet.

Par M. Leclère :
Bronze. — Objet en forme de petit panier. — Antique. — Trouvé à Cléry.

Par M. Maître :
Fer forgé. — Fers à cheval trouvés sur le champ de bataille de Patay.

Par M. Petau :
Des monnaies du Bas-Empire et tuiles romaines trouvées à Gidy.

Par M. Dupuis :
Terres cuites. — Statuettes de Vénus et de Cybèle trouvées à Montbouy. — Fragments de mosaïque, de briques striées, d'enduits de muraille, trouvés au même lieu.

MANUSCRITS.

Par M. Desnoyers :
Lot considérable de pièces manuscrites sur parchemin.

DESSINS.

Par M. Jourdain-Pellieux :
Quatre dessins au lavis (église de Beaugency).

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

DOCUMENTS

ENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

…inze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et [illegible] …s du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Éche… …ants et Commune de Chartres, de l'année 1238 à l'année 1715, publiées …cien MERLET; précédées d'une introduction par le même.

MÉMOIRES

…TENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

…François de Guise a été assas… …r Poltrot, en 1563, par M. F. …

…s de Chemault, par M. Ch. de …ALLERIE.

…ches sur l'administration de la jus… …dans l'intérieur de la ville d'Or… …, par M. E. BIMBENET.

…justice du chapitre et de l'église …légiale de Saint-Pierre-Empont.

…justice de Saint-Pierre-le-Puellier.

…justice de Saint-Aignan.

…oire sur la découverte d[illegible] …ambes de Brivodurum, à [illegible] …s-Trézée, par M. L.-A. [illegible]

…historique et archéolo[illegible] …ne abbaye de Notre-D[illegible] …, dite la Guiche, par M. Jules …LARAND.

…teau d'Arbloy, par M. E. PILLON.

…oire sur la ville et les seigneurs de …lles, par M. L.-A. MARCHAND.

…pographie de Vellaunodunum, par M. l'ab… …DE T. COSSON.

…de sur le pignon, fantaisie archéolo… …que par M. E. PILLON.

…mont-sur-Loire, par M. J. LOISELEUR.

…otes. — Rapport sur une découverte intéressante, par M. Ch. DE LANGALLERIE.

Études sur une bastille anglaise du XV[e] siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans, par M. BOUCHER DE MOLANDON.

Rapport fait à la Société archéologique de l'Orléanais, au nom d'une Commission chargée de visiter les ouvrages situés au nord de la croix de Fleury, que M. Boucher de Molandon signale comme faisant partie du système des bastilles et boulevarts élevés par les Anglais pendant le siége de 1428-1429, par M. A. COLLIN.

Note de Guillaume Girault, notaire à Orléans en 1429, sur la levée du siége.

Mémoire sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857, par M. F. DUPUIS.

Notes historiques et liturgiques sur un ciborium trouvé à Lapeuvre, par M. l'abbé ROCHER.

Rapport sur des fouilles à Cléry qui ont amené la découverte des restes de Dunois, par M. E. PILLON.

Testament de Dunois et de Marie d'Harcourt, sa femme.

Micy-Saint-Mesmin, par M. l'abbé DE TORQUAT.

…Société laisse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciations émises dans les articles dont il est auteur.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique de l'Orléa[nais]

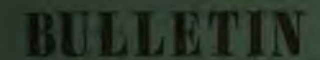
Mémoires, tome Ier, épuisé.
— tome II, avec atlas.. . . . .
— tome III . . . .
— tome IV, avec atlas. . . . .

Étude sur le roman de la Rose . . . .

Bulletin, tome Ier (nos 1 à 15), épuisé.
— tome II (nos 16 à 31) . . . .
— tome III (nos 32 et 33) . . . .
Chaque Bulletin séparé . . . .

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Escures,
A Chartres, chez GARNIER, libraire, place des Halles.
A Paris, chez DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7



BULLETIN

DE LA

...ÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

...E ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1859.

N° 34.



ORLÉANS,

...IMERIE DE GEORGES JACOB,

Rue de Bourgogne, 220.

1860

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOI

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOI

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 34.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1859.

Séance du vendredi 8 juillet 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Imbault avertit la Société, qu'en creusant l'aqueduc de la rue du Bourdon-Blanc, les ouvriers ont découvert un mur qui semble offrir quelque intérêt. M. le voyer de la ville doit adresser à ce sujet un dessin et une note explicative.

— M. Dupuis fait connaître à la Société l'acquisition qui vient d'être faite d'un portrait du P. Denis Petau, peint du vivant de ce savant Jésuite et gravé par Michel Lasne. Il est attribué à François Mignard, d'Avignon. M. G. Petau le tient en sa possession.

Séance du vendredi 22 juillet 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Maire d'Orléans adresse à la Société le plan qu'il a fait dresser des restes de murailles découverts dans la tranchée prati

quée depuis le faubourg Saint-Vincent jusqu'à la Loire, afin d'établir l'égout de la rue du Bourdon-Blanc.

— M. Mantellier annonce à la Société que le musée de Jeanne-d'Arc vient de s'enrichir d'un tableau plein d'intérêt, œuvre d'un peintre allemand du XVI° siècle. M. Mantellier s'engage à donner sur ce tableau une notice détaillée.

— M. de Buzonnière lit la première partie d'un rapport fait au nom de la commission chargée de visiter les églises d'Orléans, dans plusieurs desquelles de notables restaurations ont été faites.

— M. Dupuis rend compte d'une excursion qu'il a faite à Terminiers, en compagnie de M. Loiseleur, afin de visiter les restes d'un établissement gallo-romain, récemment découvert au hameau de Villours. La note de M. Dupuis est renvoyée à la commission des publications.

— M. le Président annonce que M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'accorder, à titre d'encouragement, à la Société, une somme de 300 fr. pour cette année 1859.

Séance du vendredi 12 août 1859.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. l'abbé Maître fait hommage à la Société d'un lot considérable d'antiquités gallo-romaines et de médailles, et lit une note détaillée sur les provenances de ces divers objets. La note de M. Maître est renvoyée à la commission des publications.

— M. de Buzonnière termine la lecture du rapport fait au nom de la commission chargée de visiter les églises d'Orléans récemment restaurées. Le rapport de M. de Buzonnière est renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier dépose une copie du rapport qu'il vient d'a-

dresser, en sa qualité de directeur du musée historique, à M. le Préfet du Loiret, sur la situation de cet établissement. La Société le prie d'en donner lecture :

RAPPORT PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET DU LOIRET PAR M. LE DIRECTEUR DU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la gestion du musée historique de l'Orléanais depuis mon dernier rapport (14 août 1858), de sa situation actuelle, et de l'état des collections dont il se compose.

I. *Appropriation des locaux. — Installation des collections.*

« L'aménagement de la salle des antiques a été complété. Quatre armoires vitrées ont été disposées pour recevoir les vases, poteries, statuettes, terres cuites et bronzes qui ne pouvaient prendre place dans les compartiments du dressoir posé au milieu de la pièce. Une vitrine, établie dans l'embrasure de la fenêtre, contient un choix de monnaies gauloises, découvertes pour la plupart dans l'Orléanais, et de monnaies romaines.

« La salle de la Tour, dite Cabinet de M. Demadières, qui avait été, jusqu'à ce jour, réservée à M. le directeur du musée de peinture, a été récemment mise à ma disposition.

« J'ai placé dans cette salle les plus anciens et les plus précieux des objets concernant Jeanne d'Arc que le musée possède. La salle qui la précède est réservée aux objets de moindre prix appartenant à la même collection.

« Le musée possède des vitraux en assez grand nombre des XVIe et XVIIe siècles. J'ai fait disposer ces vitraux, qui garnissent aujourd'hui les fenêtres des salles du premier étage.

« Par là se trouve achevé l'aménagement des salles destinées aux collections antiques de petit volume, aux boiseries, émaux, ivoires, faïences, etc., du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, et celui du musée de Jeanne-d'Arc.

« Il me reste à m'occuper de l'installation des collections lapidaires dans les salles du rez-de-chaussée. Les travaux seront commencés sous peu de jours, et dans le rapport que je vous présenterai l'année prochaine, j'aurai sans nul doute à vous faire connaître, Monsieur le Préfet, leur entier achèvement.

II. *Remise des collections appartenant à la ville d'Orléans.*

« Dans mes précédents rapports, j'avais exprimé mon regret de ce que divers objets faisant partie des collections archéologiques de la ville d'Orléans étaient retenus par l'administration du musée de peinture. Au cours du mois de mai dernier, remise m'a été faite de ces divers objets ; et aussitôt ils ont été exposés et classés dans les salles du musée historique.

III. *État des collections.*

« Au cours de cette année, le musée historique s'est enrichi de quelques pièces d'une grande valeur.

« Une tapisserie allemande du XVe siècle, représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, a été donnée par M. le marquis d'Azeglio, ministre de Sardaigne en Angleterre, à la condition qu'une somme de 600 fr. serait distribuée aux pauvres à l'occasion du mariage de S. A. R. la princesse Clotilde de Savoie avec le prince Napoléon. Les charges très-lourdes qui pèsent et pèseront sur le budget du musée jusqu'à l'entier achèvement des installations, ne m'auraient pas permis de remplir avec les seules ressources dont je dispose les conditions imposées par M. le marquis d'Azeglio. M. le Maire d'Orléans, qui ne laisse échapper aucune occasion de témoigner de ses sympathies pour l'administration du musée, s'est empressé de venir à mon aide, et sur sa demande, le conseil municipal a voté la somme de 600 fr. qu'il s'agissait de distribuer aux pauvres de la ville.

« Une peinture sur bois, du même temps, qui est également une œuvre allemande, représentant Jeanne d'Arc, peinture sur laquelle j'ai eu l'honneur de vous adresser dernièrement un rapport spécial,

a été léguée par Mme Besnard-Salmon, d'Orléans, morte à Baden (Suisse).

« La possession de ces deux pièces, dont le mérite est inappréciable, donne une réelle importance à la collection spéciale des œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc, et justifie le nom de musée de Jeanne-d'Arc, sous lequel on commence à désigner cette collection.

« A ces divers objets d'autres sont venus s'ajouter, qui, pour être d'une importance beaucoup moindre, ne concourent pas moins à compléter les suites. Ce sont notamment une statuette en ivoire, représentant Jeanne d'Arc, d'après la princesse Marie d'Orléans;

« Une photographie sur verre de la statue équestre de Jeanne d'Arc, par la même princesse Marie d'Orléans;

« Une statuette moderne, en bronze, représentant Jeanne d'Arc à cheval;

« Des tasses et assiettes de l'ancienne fabrique de porcelaine d'Orléans, dons de M. l'abbé Desnoyers;

« Une balance pour peser les espèces d'or, prise dans un atelier de faux monnayeurs, dans la Kabylie, don de M. de Loture;

« Deux photographies de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, don des frères Bisson;

« Des photographies reproduisant d'anciennes peintures du château de Châtillon-sur-Loing, don de M. Becquerel, membre du conseil général;

« Une photographie de débris provenant du château de Triguères, don de M. Petit, membre du conseil général;

« Quelques monnaies du Bas-Empire trouvées à Gidy, don de M. Petau;

« Des fers à cheval du XVe siècle, trouvés sur le terrain où se donna la bataille de Patay, don de M. l'abbé Maître;

« Un plâtre de la statue de Sully, par Dubray, qui a été placée au nouveau Louvre, don de M. Boselli;

« Terre cuite, statuette gallo-romaine de Vénus, don de M. Genteur;

« Terres cuites gallo-romaines provenant des fouilles de Montbouy, don de M. Dupuis;

« Collier en verroterie, trouvé à Cléry, dans une tombe gallo-romaine, don de M. Leclerc ;

« Des dessins à la plume de détails architectoniques pris à Beaugency, par M. Pillon.

« Le musée s'est encore enrichi de plusieurs objets celtiques et gallo-romains provenant de fouilles exécutées dans les cimetières antiques de Verdes (Loir-et-Cher) et de Beaugency, par M. Anatole Dufaur de Pibrac, à l'aide de fonds que M. le Maire d'Orléans a mis à sa disposition. Parmi ces objets, je dois signaler des épingles de tête en ivoire, un collier en verroterie, un anneau, une fibule, des boucles de chaussure en argent, trouvées sur le squelette d'une femme. La tombe en pierre, qui date des premiers siècles de l'ère chrétienne, a été apportée au musée avec les ossements qu'elle renferme.

« J'ai enfin acheté sur les fonds que les dépenses d'aménagement ont laissés libres :

« Un flacon en cristal, aux armes de Françoise-Marie de Bourbon, duchesse douairière d'Orléans, veuve du régent ;

« Une jatte très-bien conservée, en faïence, de l'ancienne fabrique de Nevers ;

« Une peinture sur toile du XVIIe siècle, portrait de Jeanne d'Arc à mi-corps ;

« Un coffre à dos bombé du XVIe siècle, d'une forme rare ;

« Un autre coffre ou bahut sculpté ; des portes de buffet de la même époque ;

« Deux panneaux de bahut sculptés et peints du XVIIe siècle, représentant des scènes du Nouveau-Testament, et provenant de l'hôpital de Beaugency ;

« Un manteau de cheminée en bois sculpté du XVe siècle ;

« Une série de gravures du XVIIe siècle, portraits de personnages appartenant à l'Orléanais ; — quelques médailles modernes.

IV. *Inventaires-catalogues.*

« La rédaction des catalogues n'a pas été interrompue.

« Ont été inscrits :

« Sur le registre A (collections de la ville) . . .	107 articles.
« Sur le registre B (collections du département).	202
« Sur le registre C (collection de la Société archéologique)	133
« Sur le registre D (achats)	37
En tout . . .	479 articles.

« Par suite de ces inscriptions nouvelles :

« Le registre A contient aujourd'hui	1665 articles.
« Le registre B	480
« Le registre C	519
« Le registre D	158
« Ce qui porte le total des objets catalogués à .	2,822 articles.

V. *Entretien et restauration de l'hôtel des musées.*

« L'hôtel des Créneaux, dans lequel sont installés, avec le musée départemental historique, les musées municipaux de peinture et d'histoire naturelle, est un édifice très-intéressant. Quelques-unes de ses parties sont d'une grande valeur archéologique et historique. Qu'à ce titre, Monsieur le Préfet, il me soit permis de le signaler à votre attention.

« Construit à la fin du XVe siècle, pour servir d'*hôtel commun*, et en même temps de logis pour le duc d'Orléans, lorsqu'il se rendait dans la ville capitale de son duché, cet hôtel est un reste précieux d'une architecture dont les spécimen deviennent rares. Les monuments religieux du XV[e] siècle sont communs ; les monuments civils ont disparu pour la plupart. Cette circonstance suffirait pour donner une certaine importance à l'hôtel des Créneaux, si d'ailleurs les souvenirs historiques de cette maison commune, qui fut jusqu'en l'année 1790 le siége de la municipalité d'Orléans, et le mérite artistique de ses sculptures, qui rappellent les délicatesses architecturales du château de Gaillon, ne le classaient au nombre des mo-

numents hors ligne, monument pour la conservation duquel aucun sacrifice ne serait trop élevé.

« Dans ce que j'avance ici, Monsieur le Préfet, je suis cautionné à la fois par l'opinion des hommes les plus compétents et par des décisions officielles. Sur le rapport du comité des monuments historiques, placé près de M. le Ministre d'État, l'hôtel des Créneaux a été classé et mis au nombre des monuments historiques de la France. Non seulement il a été classé ; mais un architecte du ministère, M. Vaudoyer, a été chargé de relever le dessin et de présenter un projet de restauration de la façade de la rue Sainte-Catherine, projet qui, lors de l'exposition universelle de 1855, a été exposé dans la galerie de l'architecture, et qui est aujourd'hui dans les cartons du ministère d'État.

« Le moment est venu, Monsieur le Préfet, de mettre ce projet à exécution. Chaque jour de retard amène une dégradation nouvelle. Pour peu qu'on attende, on ne retrouvera plus les arêtes déliées, les fins contours, la gracieuse ornementation qu'il s'agit de sauver et de rétablir.

« Par qui ce projet s'exécutera-t-il ? Qui en supportera la dépense ? Le comité des monuments historiques aidera sans nul doute : il proposera au Ministre de prendre une large part à sa charge ; il ne le fera, toutefois, qu'autant que l'initiative viendra d'ailleurs, c'est-à-dire des parties directement intéressées, qui sont le conseil général du Loiret et la ville d'Orléans.

« Le conseil général montre chaque année, par ses votes, quelle importance il attache à la conservation des monuments historiques que le département possède. Les subventions qu'il a successivement accordées pour la restauration des églises de Puiseaux, Ferrières, Saint-Benoît, Cléry, en sont un éclatant témoignage.

« La restauration de la façade de l'hôtel des Créneaux a des droits pour le moins égaux à son intervention et à son appui. Je viens de dire quelle est la valeur artistique et historique de cet élégant monument civil d'une époque qui en a peu laissé. J'ajoute qu'à un autre point de vue, il se recommande encore à la bienveillance du conseil général. C'est en effet dans l'hôtel des Créneaux qu'est installé le musée départemental historique, établissement qui est

l'œuvre du conseil général, qui est né d'un vœu formulé dans l'une de ses séances, et qui doit à son patronage éclairé une prospérité chaque jour croissante.

« La ville d'Orléans, il faut le dire, est intéressée dans une mesure beaucoup plus large à cette restauration d'un édifice qui est son bien, qui renferme, à côté du musée historique, dont les collections lui appartiennent pour partie, deux autres musées qui sont sa propriété exclusive, et c'est à elle qu'en reviendrait directement l'honneur, les avantages et les résultats matériels.

« Je me sers à dessein de l'expression de *résultats matériels*, car les questions d'embellissement, de restauration des monuments historiques, de conservation de leur physionomie et de leur aspect, ne sont pas seulement des questions du domaine des arts et de la pensée; ce sont encore des questions de plus-value des revenus municipaux, et quelquefois, aussi des questions d'existence pour certaines villes, qui n'ont plus ni présent ni avenir, et qui ne peuvent vivre que par leur passé, si elles sont assez heureuses pour en avoir un.

« Cette vérité commence à se faire jour ; mais ce n'a pas été sans peine. Il était devenu de tradition, et cela depuis le XVII[e] siècle et l'époque de Mansard, il était devenu de doctrine, dans les administrations municipales, que tout édifice du moyen âge et de la Renaissance était barbare, inutile, déshonorant, et qu'on ne pouvait le démolir assez vite.

« La ville d'Orléans ne s'en fit pas faute. Jusqu'à ces derniers temps, aucune n'avait été plus qu'elle insouciante de son histoire. Elle avait un vieux pont qui, sur deux de ses piles, portait le fort des Tourelles, quatre tours majestueuses s'élevant du lit de la Loire, où elles produisaient le plus pittoresque effet : c'étaient les tours que Jeanne d'Arc avait enlevées aux Anglais le 7 mai 1429 ; c'était là que la nationalité française avait été sauvée ; ces tours avaient été le théâtre et restaient pour témoins de l'un des plus grands événements de notre histoire. Lorsque l'on construisit, il y aura tout à l'heure un siècle, le pont sur lequel nous passons aujourd'hui, on trouva naturel de les abattre sans nécessité ni motif. On n'avait pas même le prétexte d'un embarras pour la navigation ; le chenal est

à la rive opposée : on les démolit tout simplement, parce qu'elles ne servaient plus à rien. Il en a été de même, au commencement de ce siècle, des remparts, des portes de ville, des tours qui les couronnaient ; un sort semblable a menacé, il y a dix ans, la belle église de Saint-Euverte.

« Je ne sais quel est le nombre des Anglais visitant la France, qui poussent jusqu'à Orléans ; mais on peut tenir pour certain que si les Tourelles étaient debout, il n'en est pas un qui ne voudrait les voir ; et combien d'autres, sans être Anglais, feraient ce pèlerinage ! D'où vient la fortune que, chaque année, les touristes vont jeter sur les bords du Rhin, si ce n'est du charme que donnent à ces lieux les châteaux bâtis sur les rocs, sortant du milieu des eaux, surplombant les rivages ; les tours, les donjons féodaux, les murs crénelés qui apparaissent à chaque contour du fleuve ?

« Il y a une ville en France qui n'a plus de commerce, qu'un chemin de fer nouveau a dépossédée du peu d'importance qu'elle conservait comme lieu de transit, qui de l'industrie n'a plus rien à attendre ; mais cette ville est riche en souvenirs historiques ; elle a senti que par là elle pouvait revivre et reprendre rang : c'est la ville d'Avignon, qui a fondé un musée, le musée Calvet, classé parmi les musées considérables de l'Europe, qui dépense en ce moment 300,000 fr. pour la restauration du château des Papes, et qui, non contente de ce sacrifice, vient de voter (l'hiver dernier) une somme de 150,000 fr. pour l'entretien et la restauration de ses remparts. Par ces mesures intelligentes et libérales, l'administration municipale d'Avignon obligera tout voyageur à descendre de wagon et à lui laisser son tribut. De ville commerçante qu'elle ne peut plus être, elle deviendra une ville historique, lettrée, qu'il sera utile de visiter, agréable de parcourir et d'habiter. Qu'au contraire elle ferme son musée, laisse tomber son château et ses remparts, et bientôt elle ne sera plus qu'un village !

« La ville d'Orléans, elle aussi, a perdu son importance commerciale ; qu'au moins elle conserve ce qui lui reste de son importance littéraire et historique. Ses tourelles, ses remparts ne peuvent se relever, mais elle est riche encore. A chaque pas, dans son ancienne enceinte, se montrent des édifices d'une rare délicatesse, des débris

précieux de l'architecture d'un autre âge, des maisons attribuées à de grands maîtres du XVI[e] siècle, Viart, Ducerceau. Ce sont des joyaux dont le gouvernement lui dit assez le prix, en les classant parmi les monuments historiques de la France. Qu'elle sache les garder et les rajeunir ; par eux elle tiendra son rang, comme Avignon, et les dépenses qu'elle fera pour leur entretien se retrouveront dans la caisse de son octroi.

« Mais qu'elle se hâte. La façade du musée tombe non pas en ruine, mais en poussière. Qu'on tarde quelque peu, et il ne sera plus temps. C'est ce que j'ai voulu, Monsieur le Préfet, signaler à votre attention. Ce langage, du reste, n'est pas le mien : je ne suis qu'un écho. Combien de fois n'ai-je pas été excité à le tenir par des hommes dont le nom fait autorité, par les membres eux-mêmes du comité des monuments historiques ? Il y a quinze jours, plusieurs d'entre eux étaient à Orléans (1), et en écrivant ce rapport, je suis encore sous l'impression de leur inquiétude et de l'impatience avec laquelle ils attendent une initiative de l'autorité départementale ou municipale, pour intervenir eux-mêmes et donner un puissant concours.

VI. *Insuffisance des locaux.*

« Il vous a suffi, Monsieur le Préfet, de traverser les salles du musée historique, et d'y jeter un coup d'œil, pour vous rendre compte de l'insuffisance des locaux destinés à l'installation des collections. La place manque pour la circulation des visiteurs ; à certains jours, on est obligé de ne les laisser entrer que par fournées. Elle manque encore plus pour le classement des objets exposés, qui sont pressés et entassés sur tous les points. J'ai utilisé les corridors, les cages d'escaliers, et je ne parviens pas à tout caser. M. le directeur du musée d'histoire naturelle, avec une extrême obligeance, m'a permis de fixer quelques objets contre les murailles d'un vestibule qui lui sert de cabinet ; avant peu je l'aurai complètement envahi. Et malgré ces expédients, je suis obligé de laisser dans les

(1) MM. Ch. Lenormant, Du Sommerard et Caumont.

magasins toute une classe d'objets intéressants (vêtements, armes, ustensiles des contrées exotiques) qui sont en asssez grand nombre pour remplir une salle ; ce qui est fâcheux pour le public, privé de cette collection, désobligeant pour les donateurs (tous ces objets viennent de dons), qui aimeraient à voir exposer ce qu'ils ont offert.

« Le même inconvénient a lieu pour les autres collections que renferme l'hôtel des Créneaux. Vous en serez certainement informé par les rapports de MM. les directeurs du musée de peinture et du musée d'histoire naturelle.

« Aussi tout le monde est d'accord sur la nécessité de faire cesser un tel état de chose.

« Plusieurs projets ont surgi : aucun, je crois, n'a été jusqu'ici officiellement étudié. Je n'ai pas été, pour ma part, appelé à donner un avis. Toutefois, j'ai été si souvent entretenu de ces questions, elles se sont présentées tant de fois dans des conversations officieuses avec M. le Maire d'Orléans et d'autres membres de l'administration municipale, qu'il m'aurait été impossible de ne pas m'en pénétrer et de ne pas me faire une opinion. Je vous demanderai, Monsieur le Préfet, d'être appelé à vous la soumettre le jour où il s'agira de prendre des mesures pour un agrandissement dont vous reconnaîtrez certainement l'urgence.

« Fait à Orléans, le 19 juillet 1859.

« *Le Directeur du Musée historique,*

« P. MANTELLIER. »

Séance du vendredi 26 août 1859.

Présidence de M. MACDONALD, *duc* DE TARENTE, *président du conseil général.*

Assistent à la séance :

M. le Préfet du Loiret, M. le Maire d'Orléans, M. l'Inspecteur de l'académie, M. Greffier, avocat-général ;

MM. les membres du conseil général : Macdonald, duc de Tarente, président ; Jahan, secrétaire ; Becquerel, membre de l'Institut et de la Société ; Dumesnil et Petit, membres de la Société ; Lejeune de Bellecour, Ach. de Morogues, de Béhague, Hérisseau, Bouclé, Anceau.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Vauzelles, premier président, qui demande à la Société de vouloir bien accueillir l'assurance du regret qu'il éprouve de n'avoir pu assister à la séance.

— M. Becquerel, membre du conseil général, offre à la Société une médaille du pape Clément X en cuivre doré, un morceau d'étrier en bronze de l'époque gallo-romaine, deux volumes des œuvres gravées de Girodet, deux manuscrits de Girodet.

— M. Petit, membre du conseil général, donne à la Société communication d'un *album* appartenant à M. Guiot, curé de Triguières, qui a dessiné la plupart des objets antiques trouvés dans les fouilles du théâtre et des cimetières gallo-romains de Triguières. M. Petit, qui a déjà fait photographier un certain nombre des objets antiques découverts dans cette intéressante localité, se propose de faire photographier les dessins de M. Guiot.

— M. de Buzonnière lit une partie de son rapport sur les églises d'Orléans.

— M. Mantellier lit une notice sur une tapisserie du XVe siècle et sur une peinture allemande représentant Jeanne d'Arc. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Pillon lit un mémoire sur le *droit d'asile* : ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 11 novembre 1859.

Présidence de M. de Buzonnière, président.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre d'État donnant avis à M. le président du don fait à la Société au nom de l'Empereur et à l'occasion de sa fête, des ouvrages suivants : *Gazette des Beaux-Arts, Mont Olympe, Dictionnaire du Mobilier, Villard de Honnecourt, Livres des sauvages, Numismatique de l'Arménie, Cartulaire de Carcassonne, Colombe messagère, Poésie d'Agnès de Navarre.*

— M. A. Renard fait remettre à la Société un manuscrit relatif à Jeanne d'Arc et une lettre de M. le curé de Vaucouleurs. La Société, après avoir entendu la lecture de ces pièces, en ordonne le dépôt dans ses archives.

— M. Pelletier fait une proposition tendant à faire nommer une commission chargée de relever les inscriptions des cimetières d'Orléans, intéressantes au point de vue historique. La proposition de M. Pelletier est prise en considération. Une commission est nommée : elle se compose de MM. Pelletier, de Torquat, de Langalerie, Imbault.

— M. Pelletier ayant de nouveau obtenu la parole, propose et développe le projet d'une *Bibliographie orléanaise*, en ces termes :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le Président la proposition suivante :

« La Société archéologique de l'Orléanais mettra au nombre de « ses travaux les plus prochains la rédaction et la publication d'une « *Bibliographie orléanaise*. »

« Le premier devoir d'un écrivain, c'est assurément de posséder la matière qu'il se propose de traiter. Si le sujet qu'il aborde n'est pas nouveau, il méritera bien de ses lecteurs et des hommes qui

étudient, en se reportant aux travaux de ceux qui l'ont précédé, en les faisant passer au contrôle d'une saine critique, et en s'efforçant de redresser, d'éclaircir et de compléter ce qui est reconnu fautif, obscur et inachevé ; car, avant tout, il faut que celui qui prend la plume fasse une œuvre utile.

« Ces principes, vrais dans tous les cas, trouvent principalement leur application dans les travaux historiques ; mais il faut reconnaître que souvent ils sont oubliés et violés, au grand préjudice de la science. Ils sont rares, les écrivains qui, avant de produire un ouvrage quelconque, commencent par se recueillir et par s'asseoir, pour calculer s'ils ont à leur disposition et sous la main les matériaux nécessaires et convenables. Pour un auteur sérieux, les préliminaires sont tout ; c'est à l'aide de patientes recherches, de minutieuses investigations, qu'il constate d'abord l'opportunité de ses études sur un point donné, et ensuite qu'il fait naître et qu'il entretient en lui cette conviction, qui seule peut soutenir l'esprit et la plume au milieu des difficultés.

« La Société archéologique de l'Orléanais s'est donné la mission d'explorer les faits et les documents relatifs à notre histoire locale. Dans ce but, avec le concours de MM. les curés et instituteurs, elle a ouvert, sur tous les points du département, une enquête qui a produit les intéressants dossiers que recèlent nos archives. Il est de la dernière évidence que, dans les réponses faites aux nombreuses questions posées par la Société, on devra discerner les renseignements vraiment utiles d'avec les informations qui ne reposent sur rien. A ce point de vue, le travail ne sera pas médiocre, et je crains qu'en définitive ce premier et grand effort de la Société ne soit pas couronné d'un succès aussi réel qu'on l'a cru tout d'abord.

« Avant de faire appel aux traditions locales, bien souvent incertaines et fautives, et de les enregistrer, la logique ne conseillait-elle pas de commencer par dresser l'inventaire de nos richesses imprimées, de ces livres, de ces innombrables brochures ayant trait à l'histoire de l'Orléanais, d'en constituer le dictionnaire, de préparer pour l'avenir d'indispensables jalons et d'empêcher, s'il est possible, l'érudition superficielle de tomber dans des erreurs surannées, et de reproduire fatalement, à titre de découvertes, les

contre-vérités les plus inadmissibles? Quoiqu'il en soit, si désormais la priorité ne saurait être acquise à la *Bibliographie orléanaise*, on doit avouer qu'il est temps encore de réparer un oubli qui, dans notre pensée du moins, pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Les scolastiques du moyen âge disaient avec beaucoup de sens que la cause est meilleure que l'effet. Les bons travaux historiques prennent incontestablement leur source dans les documents fidèlement recueillis, patiemment étudiés. Or, quiconque recherche et coordonne ces documents, quand bien même il n'aurait ni la gloire ni le talent de s'en servir, devient précisément cette cause féconde à laquelle se rattachent plus tard d'incalculables et précieux résultats. Ces considérations expliquent et justifient suffisamment la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre.

« Mais que faut-il entendre et comprendre sous cette dénomination : *Bibliographie orléanaise ?*

« La *Bibliographie orléanaise*, selon moi, doit comprendre :

« 1° Les livres et brochures imprimés à Orléans, ou dans une ville quelconque de l'ancienne généralité ou du département du Loiret. — Touchant les ouvrages de cette première catégorie, il ne saurait y avoir aucune hésitation. Tous les articles, j'en conviens, n'offriront pas un égal intérêt ; mais notre *Bibliographie* démentirait son titre, si tous les produits de la presse locale n'y étaient pas fidèlement enregistrés, quels qu'en soient les auteurs, le sujet et la destination.

« 2° Les livres et brochures non imprimés à Orléans, ni dans l'ancienne généralité, ni dans le département, pourvu que l'objet principal de ces livres et brochures soit une institution, une cérémonie, un procès célèbre, un point d'histoire quelconque intéressant l'Orléanais. — Deux exemples suffiront pour prouver qu'il est indispensable d'admettre tous les articles qui rentrent dans cette deuxième catégorie. Le premier bréviaire imprimé à l'usage du diocèse d'Orléans est sorti des presses d'un imprimeur de Rouen, Jehan Le Bourgoys, en 1491 ; les *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, publiées par Charles de la Saussaye, en 1615, ont été imprimées à Paris ; peut-il venir à la pensée de quelqu'un qu'une *Bibliographie orléanaise* fût complète, si ces deux ouvrages se trouvaient omis ?

« 3° Les livres et brochures sortis de la plume d'auteurs nés dans l'Orléanais.

« 4° Les livres et brochures dont les auteurs seraient décédés dans l'Orléanais.

« Vous penserez sans doute, Messieurs, que ce programme, conçu en quelques lignes, taille de la besogne pour plusieurs années, et qu'il n'est point nécessaire d'annexer aux quatre catégories sus-indiquées une cinquième qui comprendrait les auteurs qui, sans être nés ni décédés dans notre province, y auraient fait un séjour plus ou moins prolongé, y auraient rempli des charges plus ou moins importantes. J'avoue que, sauf meilleur avis, je n'étendrais pas jusque-là le cercle de notre dictionnaire ; je craindrais de tomber dans l'infini. Il ne faut pas se laisser enthousiasmer ni séduire : qui trop embrasse mal étreint.

« On commencerait, bien entendu, avec les origines de l'imprimerie ; mais j'estime qu'au-delà de l'année 1491, date du bréviaire mentionné plus haut, on ne rencontrera guère de livre que puisse réclamer notre *Bibliographie*. Cette date, 1491, serait donc un des points extrêmes ; l'autre sera l'année dans laquelle la Société aura clos ses recherches : entre ces deux termes, la matière ne manque point.

« J'ai insisté sur les brochures : c'est qu'en effet les brochures sont beaucoup plus nombreuses que les livres, principalement depuis un demi-siècle ; on ne saurait les négliger sans dommage. Tout imprimé, affectant la forme et la justification d'un livre, ne doit pas être écarté, n'eût-il qu'un seul feuillet. Par exemple, en l'année 1830, peu après les journées de juillet, on fit paraître dans notre ville une chanson politique intitulée l'*Orléanaise*. Évidemment cette bluette, qui ne comporte que deux feuillets in-8°, dont un blanc, est appelée à figurer dans notre recueil, vaste nécropole où les souvenirs, les affections et les idées les plus opposées et les plus disparates peuvent, sans inconvénient, se coucher côte à côte et reposer en paix.

« Cependant, Messieurs, il ne faut pas s'effrayer. L'œuvre que j'ai l'honneur de signaler à votre zèle n'a rien au-dessus de vos forces ; c'est surtout une affaire de temps, d'exactitude et de cons-

tance. Cette œuvre aura fait un pas considérable le jour où cha
de nous consentira à parcourir les rayons de sa bibliothèque, à tra
crire sur une feuille volante, susceptible d'obéir à l'ordre alpha
tique, le titre de chaque ouvrage se rattachant à l'une des catégo
ci-dessus, avec l'indication du format, du nombre des pages, en
mot de tous signes caractéristiques, et à remettre ces feuilles à
commission chargée de centraliser, de revoir et de coordonner.
surplus, il ne s'agit pas d'arriver d'un seul bond à la perfection.
ce moment, le monde littéraire est témoin d'une grande entrep
bibliographique, qui revêt le nom de *Bibliothèque des écrivains d*
Compagnie de Jésus. Quatre volumes grand in-8°, de six cents pa
environ, à deux colonnes, ont déjà été publiés. Or, comment p
cèdent les auteurs? L'ordre alphabétique est suivi dans chaque
lume; certains noms, cités dans le premier, se retrouvent dans
suivants, où l'on complète la nomenclature de leurs ouvrage
l'aide des découvertes postérieures. La *Bibliographie orléan*
coûtera beaucoup moins d'efforts; mais évidemment elle ne pou
s'achever qu'à l'aide de suppléments successifs. L'important est
commencer.

« M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, dans
circulaire récente, a manifesté l'intention de stimuler l'activité e
zèle des sociétés savantes, et d'entretenir parmi elles une loua
émulation. Une commission centrale a été instituée pour pren
connaissance de leurs travaux, et pour recommander à l'attenti
du gouvernement celles qui se seront distinguées. Je me plai
espérer que la publication d'une *Bibliographie orléanaise* aurait
mérite d'obtenir les sympathies et l'approbation de ladite comm
sion, et contribuerait puissamment à mettre notre Société dans
meilleures conditions possibles pour profiter des récompenses
des encouragements que l'État se propose de décerner.

« Par tous ces motifs et d'autres qu'il serait facile d'invoqu
que votre pénétrante sagacité découvrira sans peine, j'ai l'honn
de prier MM. les membres de la Société archéologique de l'
léanais de vouloir bien prendre en considération la proposition
dessus; nommer sur le champ, si la Société se trouve dès à prés
suffisamment édifiée, une commission qui sera chargée de recuei

les éléments d'une *Bibliographie orléanaise*, ou purement et simplement renvoyer la proposition et ses développements à la commission permanente des publications ou à une commission spéciale qui, en temps opportun, fera son rapport et formulera un projet de délibération.

« Une objection, toutefois, pourrait être formulée. Elle se tire du travail entrepris par un de nos collègues, M. G. Baguenault, sur les typographes orléanais. Mais il est aisé de répondre que le travail de M. Baguenault, dont les éléments seront singulièrement précieux pour la rédaction de notre *Bibliographie,* est avant tout littéraire et critique, et ne doit pas sortir du cercle de la typographie orléanaise, tandis qu'il s'agirait pour nous de faire un simple dictionnaire, c'est-à-dire le Brunet de notre province. »

La proposition de M. Pelletier est prise en considération, et une commission spéciale chargée de l'examiner est nommée immédiatement. Elle se compose de MM. Pelletier, Dupuis, Baguenault, Bimbenet, Loiseleur.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Certain, sur les *Ponts d'Orléans*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. le président entretient la Société de la perte sensible qu'elle vient de faire de l'un de ses membres résidants, fondateur, M. A. Jacob. La Société ordonne que ses regrets soient mentionnés au procès-verbal de la séance.

Séance du vendredi 25 novembre 1859.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Baguenault lit une notice nécrologique de M. Jacob, membre titulaire, fondateur de la Société.

La Société décide que cette notice, qui exprime parfaitement ses

sentiments à l'égard de l'honorable membre, dont elle regrette vivement la perte, soit insérée dans le *Bulletin*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. JACOB.

« S'il est dans nos Sociétés savantes de ces esprits intelligents qui se consacrent ouvertement à l'étude, dont les écrits aussitôt répandus sont recherchés par tous, dont le nom fait autorité dans les questions douteuses, dont la vie publique et littéraire est universellement connue, il est aussi des existences retirées, laborieuses, modestes, que la publicité paraît effrayer, que le monde ne connaît pas, que leur société intime seule peut apprécier, qui tracent dans le champ de la science un sillon non moins sûr et non moins profond, et dont le vide se fait surtout sentir quand ils ont disparu.

« Tel était, vous le savez tous, l'homme estimable dont la perte récente vous émeut encore ; tel était M. Jacob, que recommandent tant de titres à vos regrets.

« Qu'il nous soit permis de rendre hommage en peu de mots à l'habile imprimeur, à l'archéologue érudit, au littérateur modeste et distingué, au collègue affable et bienveillant.

« La famille Jacob, vous ne l'ignorez pas, est une des plus anciennes qui aient exercé la profession d'imprimeur à Orléans : en possession de l'établissement de l'un de nos rares typographes du XVe siècle, Pierre Asselin, elle fut, depuis, alliée aux Pàris, éditeurs au XVIIe siècle de nombreux ouvrages, entre autres de nos historiens François Lemaire et Symphorien Guyon ; au XVIIIe siècle, elle partageait toute la clientèle de la ville avec deux maisons également honorables et célèbres, aujourd'hui disparues, les Couret de Villeneuve et les Rouzeau-Montaut. Jacob aîné, père de notre regretté collègue, leur avait survécu ; dans une longue et laborieuse carrière, il avait recueilli une partie de leur héritage, et en dehors des publications courantes s'était distingué dans la reproduction de quelques-uns de nos classiques, entre autres par une charmante réimpression de l'*Imitation de Jésus-Christ* et du *Pastor fido*.

« Dans les premières années de la Restauration, par suite de :es ébranlements qu'amènent communément les révolutions, cette ıncienne maison vacillait dans sa base, et la vieillesse de M. Jacob levenait impuissante pour la soutenir et la relever; mais il avait ın fils puîné, jeune encore, instruit, et élevé dans la profession ɔaternelle. Il demanda au Ministre l'autorisation de lui abandonner son établissement, et à l'agréer pour son successeur : ce fils était Henri-Alexandre Jacob.

« Cette demande, recommandée par plusieurs imprimeurs nota-)les de Paris, et appuyée par toutes les autorités de notre ville, qui 'endirent au jeune homme un témoignage unanime de capacité et l'excellente conduite, fut agréée par le ministre, et Alexandre Jacob devint en 1823 titulaire du brevet.

« La tâche du nouvel imprimeur était grande et difficile; mais elle n'était pas au-dessus de son courage. Il avait à reconstituer une maison chancelante, à ramener une clientèle dispersée, à faire honneur à de nombreux engagements : en peu d'années il en vint à bout. Bientôt, par son activité, son zèle et son intelligence, il sut donner à son imprimerie une importance et un éclat qu'elle n'avait jamais eus.

« Vous connaissez, et il est à peine besoin que je les rappelle ici, les nombreuses publications sorties de ses presses; vous savez tous par quelles qualités elles se distinguent; il est inutile que je cite les dernières œuvres de l'abbé Mérault, les *Hommes illustres de l'Orléa-nais*, l'*Histoire architecturale d'Orléans*, l'ouvrage de Mgr Dupanloup, *De l'Éducation;* l'*Histoire de l'université des Lois*, par M. Bimbenet; la reproduction de l'*Histoire et discours au vray du siége d'Orléans;* les *Poésies de Grivot;* la traduction des *Psaumes* et du *Cantique des canti-ques*, par M. Mallet de Chilly; les *Mémoires* de notre Société, etc., et surtout les *Poésies de Cordier*, éditées par notre collègue, M. Dupuis. Bornons-nous à noter que ce dernier ouvrage, qui se vendait à Or-léans au prix modeste de trois francs, atteignait dans certaines ven-tes publiques, à Paris, un prix double ou triple, par la séduction qu'il exerçait sur les amateurs de typographie.

« Au milieu de ces nombreux travaux, M. Jacob trouvait encore le temps de se livrer à son goût pour l'archéologie et la littérature;

ce goût était le fruit de bonnes et solides études ; il naquit chez M. Jacob dès son adolescence. Avant de devenir chef de la maison, il avait prêté son assistance à son père en dehors même des travaux de sa profession. M. Jacob père publiait au commencement de chaque année, sous le titre d'*Annuaire du département du Loiret*, un de ces almanachs contenant le nom et l'adresse de tous les fonctionnaires, des principaux commerçants et habitants de la ville : ce livre, publié périodiquement, n'avait d'autre intérêt d'une année à l'autre que les variations du calendrier et quelques changements de noms et de domiciles. Afin de lui donner plus d'agrément et d'attrait, Alexandre Jacob, qui avait étudié l'histoire de nos antiquités, eut l'heureuse idée d'ajouter, à la fin de chaque volume, une notice sur les monuments et les localités célèbres du département. C'est ainsi que nous y trouvons des notices intéressantes sur Notre-Dame de Cléry, sur Saint-Benoît-sur-Loire, etc. De plus, il y insérait des articles nécrologiques sur les personnages remarquables de notre ville, morts dans le cours de l'année, en faisant ressortir leurs qualités, leurs talents, leurs vertus. Nous y remarquons, entre autres, ceux qui concernent Mme de Choiseul-d'Aillecour, l'abbé Dubois, M. de Tristan, ancien maire, Mgr de Varicourt, et M. Deloynes-d'Autroche, dont sa maison avait imprimé toutes les œuvres.

« Il continua longtemps cette pieuse et patriotique observance ; mais il ne s'en tint pas là : membre de la Société académique, où l'avait appelé son mérite, et l'un des fondateurs de notre Société archéologique, il prêta un utile concours aux travaux de ces Sociétés ; et, en outre, il n'est aucun recueil, aucune publication collective où il n'ait apporté son tribut : dans les *Hommes célèbres de l'Orléanais*, il fournit les articles de *Mamert Patisson* et du chanoine-poète *François Chevillard ;* dans la *Revue Orléanaise*, il nous montre sous un autre jour son talent littéraire, en insérant dans ce recueil trois gracieux apologues en vers, où la morale la plus douce s'unit à un grand charme de style, et où se reflète son aimable philosophie et la bienveillance de son caractère (1).

(1) Nous trouvons depuis, de M. Jacob, dans le 10e volume des *Mé-*

« Après tous ces titres à vos légitimes regrets, ai-je besoin d'appeler vos souvenirs sur l'affabilité de M. Jacob, sur la douceur et l'aménité de ses relations privées? Nous serons encore unanimes à cet égard. Vous savez combien il fut exact à nos séances jusqu'à ses derniers jours, malgré la fragilité de sa santé et les infirmités d'une existence que les plus grands soins domestiques ont seuls pu prolonger. Vous le voyez tous encore parmi vous, venant doucement s'asseoir à côté du lecteur, pour ne rien perdre des communications qui vous étaient faites; vous vous rappelez aussi combien ses remarques étaient empreintes d'urbanité, de raison et parfois de finesse. Je n'insisterai donc pas davantage sur ce que vous connaissez tous, et je m'arrête en répondant à une autre pensée qui vous occupe.

« Cette antique maison est-elle en danger de périr par la mort de son dernier représentant? Non, M. Jacob a laissé un fils jeune, il est vrai, mais préparé par de bonnes études classiques à poursuivre dignement la carrière paternelle. Les traditions de famille lui tiendront lieu d'expérience; ni les sages conseils ni les tendres et habiles directions ne lui manqueront pour suivre la voie qui lui est tracée. Nous ne doutons donc point qu'il ne soutienne dignement l'honneur de la maison, et qu'il n'y maintienne et transmette l'exemple de la loyauté et du talent héréditaires. »

— M. Desnoyers dépose sur le bureau, pour en faire hommage à la Société, un lot considérable de pièces manuscrites et de plans. M. le Président, au nom de la Société, adresse à M. Desnoyers des remercîments pour sa générosité.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Torquat, rapporteur d'une commis-

moires de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, deux épîtres de Théodulphe, traduites en vers français, d'une fidélité remarquable et d'une rare élégance. Son talent poétique s'était déjà révélé en 1832 par des stances adressées à M. de Lamartine à son départ pour l'Orient, et ces stances ne sont point indignes du poète qui les a inspirées.

sion chargée de visiter les ruines de la Cour-Dieu. La commission des publications propose l'insertion de cette note au *Bulletin*. Cette proposition est adoptée.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE FAITE AUX RUINES DE LA COUR-DIEU.

« Au commencement du XIIe siècle, époque féconde en institutions religieuses, sur la lisière de la forêt d'Orléans, au sein d'une solitude profonde, dans l'enclave de la pauvre paroisse d'Ingrannes, Jean II, évêque d'Orléans, à qui appartenait la censive de cette paroisse, élevait un vaste monastère sur un terrain dépendant du chapitre de Sainte-Croix, après avoir obtenu le consentement des chanoines. Comme là devait s'accomplir le service de Dieu, le monastère prit le nom de *Curia Dei*, dont nous avons fait Cour-Dieu.

« Les constructions avancèrent rapidement, et avant qu'elles ne fussent achevées, vers la fin d'avril de l'année 1118, le prélat fondateur installait, à la Cour-Dieu, des moines sortis de Citeaux, cette célèbre abbaye, fondée par un saint et longtemps gouvernée par des saints.

« C'était l'époque où les disciples de saint Robert de Molesme, à la voix des évêques et des seigneurs, envoyaient de nombreuses colonies porter partout l'exemple des plus rares vertus ; où saint Bernard et toute la famille du noble seigneur de Fontaine, retirés dans la vallée d'absinthe, substituaient aux douceurs de la vie de château les austérités de la vie du cloître.

« Cinq ans après, l'évêque d'Orléans et le chapitre de la cathédrale concédaient à Amaury, chef de la nouvelle communauté, à ses frères et à tous les religieux qui leur succéderaient, la propriété de la Cour-Dieu et de plusieurs terres qui devaient former leur dotation. Le roi Louis-le-Gros confirmait cette concession y ajoutait des dons nombreux ; un peu plus tard, le pape Lucius I mettait aux chartes de donation le sceau de l'autorité pontificale.

« L'exemple de générosité, en faveur des moines de la Cour-Dieu, fut suivi par Philippe-Auguste, les évêques d'Orléans, les seigneurs du diocèse, et surtout par Pierre de Courtenay, qui vo

lut reposer, après sa mort, dans le monastère d'Ingrannes. Les Cisterciens de la Cour-Dieu atteignirent bientôt le chiffre de deux cents, et fondèrent plusieurs communautés dans les diocèses de Bourges, de Sens et de Paris.

« En 1226, ils mettaient la dernière main aux édifices claustraux.

« Le monastère, entouré de murs, dessinait un quadrilatère. Une première porte, appuyée à un *xenodochium*, donnait entrée dans une cour d'honneur. Venaient ensuite la maison abbatiale, et sur la même ligne, à gauche, l'église, en forme de croix latine, que longeait le cimetière. A droite s'étendaient le réfectoire, le cellier, la cuisine. Entre ces bâtiments et l'église, se trouvait un cloître avec cour et galerie couverte. Suivaient les jardins et quelques dépendances du monastère.

« Dévasté, appauvri par les huguenots au XVI[e] siècle, saigné à blanc au XVII[e] par les abbés commendataires, dont les uns s'étaient séparés de l'Église, comme le duc de Sully, les autres exerçaient un commandement militaire, comme Pierre de la Gair, chef des gardes du frère du roi; administré par des économes sous le gouvernement de François Minot de Merille, nommé abbé commendataire lorsqu'il n'était encore qu'un enfant, le monastère de la Cour-Dieu était réduit à l'état le plus déplorable et ne comptait que quatre religieux et un prieur, lorsque la révolution vint supprimer les communautés.

« Cependant là subsistait un remarquable spécimen de l'architecture au XII[e] siècle.

« La révolution l'oublia au milieu des bois qui l'entouraient; mais l'amour du lucre, chez le dernier acquéreur, lui porta dans le cours du siècle actuel de terribles coups.

« Le génie civil y trouva une mine féconde de macadam pour la route qui conduit de Pithiviers à Jargeau.

« Aujourd'hui, la Cour-Dieu n'est plus qu'une ruine qui permet à peine de reconnaître la trace des anciennes constructions; et cette ruine va bientôt probablement disparaître sous le marteau de la spéculation. Il n'en restera que des dessins charmants dus au talent si remarquable de MM. Pensée et Carette.

« Heureusement, près de ces ruines veille un ami distingué des vieux souvenirs, M. le marquis de Courcy, qui a eu l'heureuse pensée d'appeler l'attention de la Société archéologique sur la Cour-Dieu et de lui en faciliter l'examen.

« Pour répondre à une pressante et honorable invitation, une commission nommée par vous se dirigeait, le lundi 20 juin 1859, vers Sully-la-Chapelle, et vos collègues, MM. Dupuis, Rocher, de Certain, de Langalerie, Carette, de Torquat, recevaient au château de Claireau cet accueil distingué, cette hospitalité charmante qui se retrouvent toujours chez le gentilhomme français. M. le marquis de Courcy a mis ses voitures à la disposition de la commission et l'a accompagnée sur le terrain où fut la Cour-Dieu, *ubi Troja fuit*.

« A deux kilomètres environ du village de Sully-la-Chapelle, sur le bord de la route de Pithiviers à Jargeau, nous avons rencontré une porte ogivale, sans ornements, à moulures fort simples. Elle appuie une très-modeste maison sur la façade de laquelle on a écrit : *Auberge de la Cour-Dieu*.

« Là commencèrent nos explorations.

« On traverse d'abord une cour de ferme, puis un jardin, et on se trouve en face d'une construction Louis XIV que l'on dit avoir été habitée par le prieur des Cisterciens de la Cour-Dieu, et qui peut bien avoir servi aussi à l'abbé commendataire.

« Une sorte de courtine la relie à une tour heptagone parfaitement conservée. Quelques meurtrières, des corbeaux qui paraissent avoir soutenu la guérite destinée à la sentinelle, permettent de supposer que cette tour, conduisant aux combles de l'église, pouvait bien, en cas de péril, se transformer en donjon pour la défense.

« A côté se tient encore debout une porte ogivale, ornée sur les côtés de colonnettes avec chapiteaux à feuilles plates, et, dans son ogive, de tores et de moulures qui en suivent la courbe : c'était la porte de l'église. Quoique mutilée et envahie par le lierre, cette porte offre encore un beau modèle de style XIIe siècle. Elle est accompagnée d'une autre petite porte sans ornements, qui donnait entrée dans la basse nef de l'église, au nord.

« Nous avons parlé de l'église : ses débris épars fourniraient encore des matériaux plus que suffisants pour doter un village d'un charmant sanctuaire. Essayons de la reconstituer.

« Elle formait une croix latine parfaitement orientée. La nef principale était séparée des nefs latérales par des piliers quadrangulaires portant une colonne sur trois faces. Le côté qui regarde la grande nef n'en présente aucune trace. Peut-être n'avait-il qu'une colonne terminée en encorbellement à quelques pieds du sol, pour rendre le passage plus libre. Des colonnes de même genre se dressaient le long des murs latéraux ; mais toutes, excepté une seule, sont mutilées et ne s'élèvent plus avec les piliers qu'à un ou deux mètres du sol. L'unique spécimen qui reste présente un chapiteau orné de feuilles plates indigènes. Les bases ont une grande identité avec celles de l'église de Saint-Euverte, à Orléans.

« Dans le transept du nord, une porte communique avec ce qui était autrefois le cimetière. Les voûtes ont complètement disparu depuis une trentaine d'années, et il ne reste plus aucune trace du sanctuaire. Tout l'édifice avait été construit en très-belle pierre de taille étrangère à la contrée. Parmi les ruines, nous n'avons retrouvé ni figures ni inscriptions. Cependant l'église renfermait plusieurs tombes, entre autres celle de Pierre de Courtenay, comte de Hainaut et d'Auxerre, qui mourut en 1216, avant d'avoir pu prendre possession de la couronne de Constantinople ; celle de Jean Boyvin, prieur de Pithiviers et vicaire général d'Orléans, qui périt par le poison en 1539. Nous ignorons si elles ont été profanées.

« Dans l'ancien cloître des moines, on aperçoit encore les corbeaux qui soutenaient la galerie couverte, et on remarque une vaste citerne couverte en ardoises taillées en losanges et en écailles de poisson.

« Du réfectoire, il ne reste plus que quelques colonnettes groupées trois par trois et suspendues aux murs, les colonnes des angles sur lesquelles venaient s'appuyer les nervures des voûtes, et les deux guichets qui communiquaient avec le cellier et la cuisine.

« Le cellier, probablement comme chose utile, a été parfaitement conservé. La beauté de son architecture lui valait bien aussi

l'honneur d'échapper à la ruine. Des colonnes le divisent en deux compartiments et supportent les travées de voûte, dessinées par des nervures carrées et très-saillantes.

« La cuisine, sans ornements, se fait reconnaître par les traces d'une vaste cheminée. Elle est suivie d'une ruine qui permet encore de distinguer des traces de voûte, quelques bases de colonnes et une porte à deux ventaux, terminée par une ogive trilobée. Nous avons cru reconnaître là les restes d'une assez vaste salle en communication avec la cuisine ; peut-être était-ce le réfectoire des novices. Le sol en est maintenant cultivé et plus exhaussé que le terrain avoisinant. Çà et là, l'œil attristé rencontre des fragments de belle sculpture, des chapiteaux servant de siége, ou soutenant le vieux cadran solaire du couvent.

« Une allée de vieux charmes et de tilleuls a conservé le nom d'*allée des moines*.

« Dans l'habitation du prieur, devenue celle des derniers acquéreurs, nous n'avons aperçu qu'un affreux désordre causé par une vente récente du mobilier. Des tapisseries, qu'on prétend n'être pas sans valeur, venaient d'être envoyées à Paris.

« On nous a signalé, comme dignes d'attention, plusieurs autres lieux des environs, tels que Sanctimaison, Philipponet. Le temps nous a manqué pour les visiter.

« Nous n'avons pu que saluer, en passant, la petite église romane de Sully-la-Chapelle.

« Le château de Claireau, autrefois propriété de l'illustre famille de Rochechouart, et acheté, il y a deux cents ans, par les ancêtres de M. le marquis de Courcy, est une construction du règne de Louis XIV.

« Il est accompagné de deux tourelles qui semblent remonter à une époque déjà assez éloignée, et qui conservent une cheminée et une fenêtre de l'époque de la Renaissance.

« Nous ne pouvons pas passer sous silence, quoique n'étant pas du domaine de l'archéologie, sa délicieuse chapelle, plusieurs peintures remarquables, dont quelques-unes sont l'œuvre de M. de Courcy lui-même, un parc charmant coupé par des bassins, et des ponts d'un effet délicieux.

« Nous signalerons encore, dans la cuisine, une plaque de cheminée aux armes de France et de Rochechouart.

« Maintenant, faisons une dernière station à Fay-aux-Loges, dont la dénomination rappelle les anciens rendez-vous de chasse de nos rois.

« L'église actuelle appartient au XII° siècle ; on y retrouve cependant encore une fenêtre romane, et quelques ouvertures du clocher paraissent d'une date plus récente. Ce clocher, en pierre, de forme octogone, porté sur quatre énormes piliers, ne serait peut-être pas sans grâce, s'il était moins renflé vers le milieu.

« L'architecture du chœur et du sanctuaire est ogivale, mais lourde et massive.

« La nef est d'un meilleur style : ses piliers présentent une colonne sur chaque face, avec chapiteaux ornés de crochets et de feuilles plates. Des figures grimaçantes sont semées çà et là. Un tore et des dentelures composent les moulures de la porte d'entrée.

« Le presbytère, qui fut autrefois un château avec tourelles, renferme une construction souterraine remarquable du XII° siècle. Un rang de colonnes, à chapiteaux ornés de feuilles plates, la divise en deux parts renfermant chacune trois travées. Les nervures de la voûte sont carrées et très-saillantes. Cet édifice, d'une ressemblance frappante avec le cellier de la Cour-Dieu, semble avoir eu la même destination.

« Là se sont arrêtées nos investigations. Le temps ne m'a pas permis de vous donner aujourd'hui autre chose qu'un abrégé d'un travail que je dois vous offrir plus complet dans une autre séance. Des dessins charmants, de M. Carette, vous aideront à comprendre ce que ma plume vous a décrit très-imparfaitement. »

— M. G. Baguenault lit un travail d'analyse des différentes lettres administratives relatives à la chapelle de Saint-Jacques. Le résumé de M. G. Baguenault, établissant clairement la situation où se trouve ce monument désormais abandonné, malgré les réclamations instantes de la Société, la Société décide qu'il sera inséré au *Bulletin*.

NOTE SUR SAINT-JACQUES.

« L'ancienne chapelle de Saint-Jacques est certes l'un des plus gracieux monuments du moyen âge que possède notre ville ; bâtie vers le milieu du XIII[e] siècle par Louis-le-Jeune, en souvenir d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, et restaurée trois siècles plus tard, elle nous offre un des plus élégants spécimen de cette architecture légère et de ce luxe d'ornements dont nos pères aimaient à couvrir leurs édifices, et dont nous admirons aujourd'hui la delicatesse et l'ingénieuse distribution. Située dans le voisinage de l'ancien pont, auquel même elle se rattachait, son ancienne façade a eu à souffrir du siége de 1429, et la nouvelle plus encore de nos discordes religieuses, pendant lesquelles les statuettes de saints qui la décoraient ont été enlevées et brisées ; mais les piédestaux, les socles et les niches, objets de moins de haine, ont été moins maltraités, et ce qui en reste aujourd'hui est encore suffisant pour arrêter les regards et charmer les amateurs d'antiquité. Retirée au culte lors de la révolution, cette chapelle fut vendue par les administrateurs du district le 21 janvier 1793, jour d'odieuse mémoire, et depuis qu'elle a perdu sa sainte et primitive destination, elle sert de magasin et de dépôt de marchandises, et au besoin d'écurie.

« Dans son état de dégradation, elle a, disons-nous, conservé assez de beautés pour mériter tout l'intérêt des archéologues, qui se plaisent encore à admirer, à travers les pariétaires qui l'envahissent, ce qu'ont épargné le temps et la main des hommes.

« D'après les renseignements donnés au ministère de l'intérieur, elle fut acquise par le Ministre sur le crédit des monuments historiques, le 21 juin 1844. Tous les amis de l'art applaudirent à ce fait, dans l'espoir que la chapelle touchait au moment de sa restauration ; mais diverses circonstances ont retardé cette restauration jusqu'à nos jours, où elle est devenue un problème. Nous allons, à l'aide des documents et des textes officiels, vous initier à toutes les phases qui ont fait ajourner cet instant si vivement attendu.

« La chapelle fut donc achetée par le Ministre de l'intérieur, moyennant la somme de 6,100 fr.

« Le curé et la fabrique de Saint-Donatien en réclamèrent aussitôt la jouissance pour y rétablir le culte catholique, vu l'insuffisance de leur église. Le Ministre répondit que le gouvernement ne l'avait achetée que pour la sauver de la démolition ; qu'il n'entendait pas la faire restaurer, mais que si la ville, le département et le Ministre des cultes faisaient les travaux d'appropriation nécessaires pour l'érection de la chapelle en succursale de Saint-Donatien, il en abandonnerait la propriété à la ville d'Orléans, faisant espérer que si les travaux étaient trop considérables, il pourrait y prendre part.

« L'affaire en resta là jusqu'en 1849, où il fut question de créer un musée archéologique départemental ; on proposa alors, comme convenable à cette destination, la chapelle Saint-Jacques, et demande fut faite au Ministre d'y accéder, et de contribuer pour moitié aux dépenses, évaluées approximativement à 12,000 francs.

« Le Ministre s'y opposa, en se fondant sur le vœu de la commission des monuments historiques, qui préférait que la chapelle fût rendue à son ancienne destination, ajoutant que puisque la chapelle avait été primitivement réclamée par la fabrique de Saint-Donatien, avec l'appui de l'évêque, il convenait, avant de lui donner une affectation nouvelle, de consulter ladite fabrique en lui faisant connaître que l'administration était dans les intentions, déjà exprimées, de contribuer pour une portion notable aux travaux de restauration, si les ressources locales ou le Ministre des cultes pourvoyaient au reste.

« La fabrique de Saint-Donatien ayant déclaré, après réflexion, qu'elle était dans l'impossibilité de concourir aux travaux de restauration, le Préfet insista auprès du Ministre pour la proposition de consacrer l'édifice au musée archéologique, en faisant connaître que le vœu du conseil général était conforme à ce projet, lorsque la fabrique de Saint-Donatien, se ravisant, le 7 avril 1850, sans doute dans l'espoir d'un généreux subside, renouvela sa première demande à l'effet d'obtenir l'érection de l'église de Saint-Jacques en chapelle de secours.

« Un devis fourni par l'architecte de la ville faisait monter la

dépense de conservation et d'appropriation à la somme de 7,000 fr. Le Ministre de l'intérieur fit savoir qu'il accordait sur le crédit des monuments historiques, exercice 1851, un subside de 2,333 fr. tiers de la somme portée au devis, pour aider la ville à exécuter les travaux de restauration ; mais cette allocation ne devait être définitive que lorsque la ville aurait consenti à prendre à sa charge les deux autres tiers.

« La ville émit un vœu favorable à ce projet, et en conséquence, le 5 mars 1851, un décret du président de la République prononça l'érection demandée en chapelle de secours de la paroisse Saint-Donatien.

« Sur ces entrefaites, un nouveau devis fut fait par M. l'architecte de la ville pour les travaux de restauration intérieure, de consolidation et d'appropriation, lequel portait la dépense à 26,000 fr.

« Connaissance de ce devis fut donnée au Préfet par un vicaire général, qui exprimait la confiance que le Ministre de l'intérieur fournirait cette somme. Le Préfet insista en ce sens auprès du Ministre, en signalant l'urgence des réparations et l'augmentation de dépenses qu'entraînerait un retard.

« Le 1er mai 1852, le Ministre répondit que son administration avait payé l'édifice, tous frais compris	6,677 fr. 43 c.
« Qu'il avait promis, sous la condition que le reste serait parfait d'ailleurs	2,333 »
Total	9,010 fr. 43 c.

« Que ces deux sommes réunies formaient le tiers de la dépense, que c'était à la ville et au ministère des cultes à faire le reste.

« Le Ministre, ici, disons-le, revenait sur ce qu'il avait promis : il avait fait espérer qu'il donnerait le tiers de la dépense, et effectivement, lors du premier devis de 7,000 fr., il s'était engagé pour 2,333 fr., tiers exact de la somme. A l'énoncé du second devis de 26,000 fr., on pouvait espérer qu'il donnerait également le tiers de cette nouvelle dépense, ou 8,666 fr.; mais il a trouvé plus convenable de faire entrer dans le subside le prix d'acquisition de 6677 fr. 43 c., dont il ne s'était pas prévalu dans la première offre. Ses largesses, en définitive, n'avaient pas suivi la pro-

gression des devis, et se réduisaient à 2,333 fr. Il nous semble qu'on ne pouvait plus voir là cette contribution *pour une portion notable* aux travaux de restauration, qu'il annonçait dans sa lettre du 8 août 1849.

« Il restait donc, comme dernière ressource, à s'adresser au Ministre des cultes ; c'est ce qu'on fit par une lettre du 2 décembre 1852.

« Le Ministre fit attendre longtemps sa réponse.

« Pour la hâter et la rendre plus favorable, le Préfet lui écrivit de nouveau en lui faisant connaître la subvention du ministère de l'intérieur, le vote de 2,000 fr. fait par la fabrique de Saint-Donatien, qui se chargeait, en outre, de tous les frais du culte, enfin l'espérance que le Ministre d'État, qui paraissait fort bien disposé, accorderait une allocution de 5,000 fr.

« C'était à peu près 15 à 16,000 fr. qu'il fallait encore, et pour arriver à cette somme, on comptait d'une part sur les efforts de l'administration municipale, et d'autre part sur le Ministre des cultes.

« Le 16 février 1854, le Préfet reçut une lettre du Maire de la ville, qui lui annonçait que le conseil municipal n'avait pu, dans l'état des finances de la ville, prendre l'engagement de concourir aux dépenses de restauration ; et le 24 juillet suivant, une autre lettre du Ministre des cultes, qui répondait qu'il n'avait pas de crédit pour un pareil objet ; que les fonds affectés au besoin des églises et presbytères sont exclusivement applicables aux dépenses des églises légalement ouvertes au culte, sous le titre de cure, de succursale, de chapelle vicariale, et que la chapelle Saint-Jacques, n'étant pourvue d'aucun de ces titres, ne saurait être l'objet d'une allocation sur ces fonds.

« L'affaire ne pouvait donc aller plus loin ; elle en est demeurée là.

« La paroisse de Saint-Donatien, qui avait été mise en possession de ce monument le 3 mai 1852, l'avait loué en attendant l'appropriation nécessaire. Cette jouissance, que l'État avait réclamée, lui a été laissée, sur les instances de Mgr l'évêque, jusqu'à la fin du bail. Ce bail est expiré, et l'immeuble vient de rentrer au

Ministre avec toutes les détériorations survenues depuis le d
la mise en possession.

« Par lettre récente du mois de juin 1859, M. le Préfet ii
la Société que, sur la proposition de M. le directeur des don
il vient d'autoriser la mise en location de la chapelle Saint-Ja
Notre ancien président, M. Dupuis, dépositaire des clés, le
mises à qui de droit, et a obtenu l'assurance que cette chap
serait jamais affermée que comme magasin, et non plus (
écurie; et en outre, que la location cesserait sur les réclamati
la Société archéologique ou de l'administration : clauses inséi
bail, et qui nous laissent au moins l'espérance de voir cesser ı
de chose si peu digne de ce gracieux édifice, et nous amènen
rellement à regretter qu'il n'ait point été donné suite à ce p
patriotique, né au sein même de notre Société, qui avait po
de conserver, au moyen du principe de l'association, tous les
ments historiques de notre ville.

« Espérons donc encore qu'il viendra un temps où les fi
plus prospères de la ville, et les soins et le bon vouloir de l
nistration, permettront la réalisation du vœu que nous formon
de voir cette charmante façade, que plus d'une ville nous
restaurée et rendue à une destination plus conforme à la vol
son fondateur, et qu'elle s'élèvera comme un nouvel argum
faveur du zèle, de l'esprit protecteur et de l'utilité de notre
archéologique.

DEVIS *à la Préfecture.* — CONSERVATION *et* APPROPRIATIO
le musée archéologique, montant à 7,000 fr.

Couverture	1,165 fr.	75 c.
Maçonnerie	4,196	44
Menuiserie.	308	»
Serrurerie.	332	20
Vitrerie.	322	40
Peinture	55	»
Honoraires	318	98
Somme à valoir.	301	23
Total.	7,000 fr.	»

DEVIS *des travaux de* CONSOLIDATION *et* RESTAURATION *à faire dans la chapelle Saint-Jacques d'Orléans.*

Maçonnerie	13,461 fr.	45 c.
Charpente.	1,524	17
Couverture	883	60
Menuiserie	672	»
Serrurerie	600	»
Peinture et vitrerie	339	60
Sculpture de toutes les parties neuves à l'intérieur, et raccord des parties conservées.	6,000	»
Somme à valoir	2,519	18
Total.	26,000 fr.	»

— M. de Buzonnière, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. Dupuis relatif à des découvertes faites auprès de Terminiers. La commission propose l'insertion du mémoire de M. Dupuis dans le volume des *Annales*. La Société adopte cette proposition.

— M. G. Baguenault, au nom de la commission des publications, rend compte d'un rapport de M. Mantellier, relatif à une tapisserie du XVe siècle et à une peinture allemande représentant Jeanne d'Arc. Sur la proposition de la commission, la Société décide que le rapport de M. Mantellier sera inséré au *Bulletin*.

RAPPORT SUR UNE TAPISSERIE ET UNE PEINTURE DU XV[e] SIÈCLE, DANS LESQUELLES EST REPRÉSENTÉE LA PUCELLE D'ORLÉANS.

« La Société archéologique sait déjà que, depuis quelques mois, le musée historique de l'Orléanais s'est enrichi d'une tapisserie et d'une peinture sur bois du XV[e] siècle, l'une et l'autre représentant Jeanne d'Arc. Ces deux pièces m'ont paru mériter d'être particulièrement signalées à son attention. Il m'a paru, de plus, qu'il ne sera pas sans intérêt de lui faire connaître dans quelles circonstances et de quelle manière elles sont entrées en la possession du musée.

« Dans les derniers mois de l'année 1857, M. le marquis d'Azeglio, ministre plénipotentiaire de Sardaigne, en Angleterre, se trouvant à Lucerne, y fit l'acquisition d'une tapisserie où est figurée l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon. Il porta cette tapisserie à Londres, puis à Paris, où elle fut reproduite par la photographie, mais à très-petit nombre d'épreuves. L'une de ces épreuves a été envoyée par l'intermédiaire de M. J. Quicherat, à la Société, qui en a ordonné le dépôt au musée.

« Mon premier soin, après l'avoir reçue, fut d'adresser à M. le marquis d'Azeglio les remercîments de la Société, et par ma lettre je lui exprimai que son envoi avait été accueilli avec d'autant plus de plaisir, qu'une section du musée historique est spécialement consacrée aux œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc; j'ajoutai que si M. le marquis d'Azeglio était dans le dessein de se défaire de la tapisserie elle-même, l'administration du musée mettrait le plus grand empressement à l'acquérir. Une correspondance s'établit entre nous, correspondance au cours de laquelle j'eus à faire connaître que je pourrais affecter à l'achat de la tapisserie une somme de 600 fr., mise à ma disposition par M. le Maire d'Orléans. A cette ouverture, il fut immédiatement répondu par la lettre que voici :

« *A Monsieur* MANTELLIER, *directeur du Musée historique, à Orléans.*

« Londres, 3 février 1859.

« Monsieur,

« Vous m'offrez six cents francs de la tapisserie de Jeanne d'Arc, pour « le musée historique d'Orléans, M. le Maire, dites-vous, dans la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ayant déclaré que, vérification « faite de ses ressources, il lui est impossible de mettre à votre disposition « une somme supérieure.

« J'accepte les six cents francs, mais à la condition expresse que M. le « Maire voudra bien destiner cette somme au soulagement des familles « pauvres de la ville d'Orléans, à l'occasion du mariage de S. A. R. la « princesse Clotilde de Savoie.

« Je donnerai les instructions, et je prendrai les dispositions nécessaires

« pour que cet objet d'art, en ce moment à l'hôtel de Cluny, à Paris, vous
« soit remis dès que j'aurai reçu votre réponse.

« Veuillez agréer, etc.

« H.-E. D'AZEGLIO. »

« Je communiquai cette lettre à M. le Maire d'Orléans, et, après m'être concerté avec lui, je répondis à M. le marquis d'Azeglio que ses propositions étaient acceptées avec empressement.

« Quelques jours après, la tapisserie arrivait à Orléans et prenait place dans l'une des salles du musée historique.

« Haute de 0m 80, sur 1m 05 de largeur, cette tapisserie représente l'arrivée de Jeanne d'Arc au château de Chinon. La Pucelle, montée sur un cheval blond clair, est armée de toutes pièces ; elle porte une huque vermeille, frangée de jaune, et un chaperon de même couleur avec aigrette, par dessus lequel est posée une chapeline de fer ; ses cheveux sont entièrement enveloppés et cachés ; à la main droite, elle tient son étendard où se voient l'image de Dieu assis entre deux anges, les mots IHESVS MARIA et trois fleurs de lis ; quatre cavaliers l'accompagnent. De l'autre côté du tableau, le roi Charles VII, la couronne en tête, s'avance à pied sur le pont-levis du château ; derrière lui, un de ses officiers ; des gardes et un personnage vêtu d'une longue robe se montrent sur les murs et dans les embrasures des créneaux. L'un des cavaliers précède la Pucelle de quelques pas et semble l'annoncer ou la présenter au roi, qui lève les bras en signe d'étonnement et de reconnaissance. Une banderole flottante porte une légende, en vieil allemand, qui est ainsi conçue :

« *Hie komt (kommt) die iunkfrow (jungfrau), von got (gott),*
« *gesant (gesandt) dem delphin in sine (seine) land. — Ici vient*
« *la vierge envoyée de Dieu au dauphin dans sa terre.* »

« Sur le premier plan, une prairie plantée de quelques arbres ; un cerf et une biche se désaltèrent dans une mare ou pièce d'eau ; d'autres animaux paissent ; les fossés du château sont remplis d'eau ; pour qu'on n'en doute pas, l'artiste a pris le soin d'y figurer un poisson. Le fond est semé de fleurs et chargé de soleils, dont la disposition particulière indique qu'ils ont une signification et ne sont

pas un simple ornement. Ces soleils, simulant une face humaine rayonnante, sont au nombre de vingt-cinq, placés comme suit : à la partie supérieure du tableau, sur une ligne horizontale, quatre ; entre les sinuosités de la banderole, un ; en avant de la tête du roi, un ; dans la direction d'une ligne qui serait tirée du roi à la Pucelle, deux ; à côté de la tête de la Pucelle, un ; sur sa chapeline, un ; sur son épaule gauche formant épaulière, un ; sur le harnachement de son cheval, en manière de plaques, à la croupe, dix ; sur le poitrail, un ; au mors, un ; sur la têtière, deux. Ils varient de grosseur : les plus gros sont ceux du champ et celui du poitrail du cheval ; les autres sont beaucoup plus petits.

« Sur quelques points, le sujet représenté dans cette tapisserie n'est pas complètement conforme à la donnée historique. Ce n'est pas sur le pont-levis du château de Chinon, chacun le sait, que la Pucelle fut présentée au roi, mais dans l'intérieur des appartements (1). Lorsqu'elle arriva à Chinon, le 6 mars 1428, elle n'avait pas encore son étendard ; elle ne le fit faire qu'un mois plus tard, à Tours (2). L'étoffe de cet étendard n'était pas bleue, mais blanche, *coloris albi, de tela alba* ; c'est Jeanne elle-même qui l'a déclaré dans l'un de ses interrogatoires (3).

« Mais là s'arrêtent les inexactitudes ; les autres détails présentent une conformité minutieuse avec la donnée historique.

« L'étendard où se voient Dieu le père assis entre deux anges et les mots IHESUS MARIA, est bien, sauf la couleur de l'étoffe, celui que décrivent les chroniqueurs et les témoins entendus aux deux procès.

« La tête de Jeanne est couverte d'une chapeline. — Le duc d'Alençon, dans sa déposition au procès de réhabilitation, déclare qu'elle portait une chapeline, *capelinam ipsius Johanne* (4).

« Armée de toutes pièces, elle a, par dessus son armure, un

(1) *Procès de condamnation*, QUICHERAT, I, 56, 253; *de rehab.*, dép. de Jean de Novelompont, id., II, 438 ; de Charles Simon, III, 115.

(2) QUICHERAT, III, 103 ; V, 258.

(3) Id., I, 78.

(4) Id., III, 97.

huque jaune et rouge ; le cheval qu'elle monte est blanc sale tirant sur le blond. — C'est mot pour mot la description que donne le chroniqueur bourguignon Georges Chastellain : *Si monta à ceval, armée comme seroit ung homme, et parée sur son harnois d'une huque de rice drap d'or vermeil. — Chevauçoit ung coursier lyart* (gris-pommelé) *moult bel et moult fier* (1).

« Elle est accompagnée de quatre cavaliers dont l'un porte une arbalète. — Ce sont, évidemment, les deux gentilshommes lorrains Jean de Novelompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulengy, le héraut Colet de Vienne et l'archer Richard, qui l'escortèrent de Vaucouleurs à Chinon. Jean de Novelompont, lui-même, donne la liste du personnel de cette escorte, dans sa déposition pour la réhabilitation : *Ipse testis et Bertrandus de Poulengeyo et Coleto de Viennâ, nuntio Regis et quodam Ricardo, sagittario, ipsam puellam duxerunt erga Regem in Chinonno stantem* (2).

« La chapeline, la huque vermeille, le cheval lyart, le nombre des cavaliers, l'arbalète mise dans les mains de l'un d'eux ne sont donc pas des créations imaginaires, mais des détails vrais, confirmés par des documents écrits, et puisés aux sources les plus sûres.

« A cela, du reste, rien d'étonnant, d'après la date de la tapisserie, qui fut exécutée du vivant de la Pucelle. Cette date est indiquée par le style de l'ouvrage, par l'orthographe de certains mots de la légende, par la forme des lettres, par les costumes ; on doit, sans hésitation, la placer au cours des années 1429 et 1430, et reconnaître que nous avons sous les yeux une œuvre contemporaine de Jeanne d'Arc.

« Ce point établi, et à ce mot d'œuvre contemporaine, il semble qu'on va retrouver un portrait de la Pucelle. Il n'en est rien : les personnages sont dans des proportions trop petites, et le travail artistique est trop imparfait pour qu'il soit possible de tirer de cette représentation de Jeanne d'Arc aucune indication ni une donnée quelconque sur les traits de son visage.

« Les vingt-cinq soleils dont le tableau est parsemé offrent un

(1) Quicherat, IV, 444.
(2) Id., II, 437.

problème à résoudre et renferment un sens caché. Voici une d
explications que leur étude m'a suggérées. Si l'on examine un insta
la position de ces soleils, on découvre qu'ils n'ont pas été jetés au ha
sard, comme les fleurs, par exemple, dont le champ du sujet est par
semé, et qui ne sont là que pour servir de décoration. La place qu'oc-
cupe chacun des soleils est, au contraire, intentionnellement choisie.
Neuf sont posés dans le champ : quatre à la partie supérieure, un dans
les replis de la banderole, un devant la tête de Charles VII, deux sur
une ligne tirée du roi à la Pucelle, un près de la tête de la Pucelle.
On n'en voit aucun dans la partie inférieure du tableau, en arrière
du roi, ni autour des cavaliers. Les seize autres sont agglomérés
sur Jeanne elle-même, qui en est resplendissante. Il est donc à re-
marquer que la Pucelle en est couverte, tandis qu'il n'y en a pas un
sur les autres personnages, pas même sur le roi; un seul est placé
près de lui. Que sont ces soleils, sinon une lumière surnaturelle
et divine, lumière dont la Pucelle semble le foyer, qui part d'elle,
éclaire Charles VII (soleil placé près de sa figure), et regagne le
ciel (soleil placé dans les sinuosités de la banderole où sont les mots :
von got gesant (*envoyée de Dieu*) et soleils placés au sommet du ta-
bleau) ; ou bien, en adoptant une route inverse, lumière qui part du
ciel (soleils du sommet du tableau, soleils touchant à la banderole),
se révèle à Charles VII (soleil placé près de sa tête) et se concentre
sur la Pucelle pour lui montrer qu'elle est le secours que Dieu lui
envoie ; ou bien, enfin, lumière céleste qui marche avec Jeanne
d'Arc et atteint le roi?

Dans toute hypothèse, il ne faut point perdre de vue que cette
lumière qui vient du ciel, inonde la Pucelle et arrive au roi,
semble étrangère aux autres personnages du tableau, elle ne les
touche ni ne les approche ; on pourrait dire qu'elle leur est invi-
sible. Ne serait-elle pas, dès lors, le signe d'un lien d'ordre supé-
rieur, d'une communication établie entre le ciel et Charles VII par
Jeanne d'Arc, directement et sans autre intermédiaire ; quelque
chose qui rappelle et poétise le fait du secret révélé au roi, secret
qui était connu de lui seul et de Dieu, par où il vit que la Pucelle
ne pouvait en effet venir à son aide que par commandement divin
Telle est, parmi les interprétations qui se sont présentées à mo

esprit, celle qui m'a paru la plus plausible. Je la soumets à la critique de mes lecteurs.

« Cette curieuse tapisserie est un monument d'origine allemande. Il y a lieu de penser qu'elle n'était pas isolée et qu'elle faisait partie d'une série de tableaux reproduisant les faits principaux de l'histoire de Jeanne d'Arc. Son état de conservation est remarquable; les nuances rouges, particulièrement, sont d'une grande fraîcheur; le travail, exécuté au métier, est très-serré. Quelques déchirures ont nécessité des reprises qui remontent à une époque ancienne déjà, reprises grossières qui font ressortir davantage la finesse de l'œuvre primitive.

Peinture sur bois.

« Il y a quelques années qu'une Orléanaise, Mme Besnard-Salmon, qui habitait l'Allemagne avec son mari, ayant eu plusieurs fois l'occasion de visiter la galerie de tableaux de M. le conseiller d'État de Martinengo, de Wurtzbourg, y avait remarqué une peinture sur bois représentant une femme qu'on disait être Jeanne d'Arc. Elle s'était attachée à cette peinture, et elle exprimait un vif désir de la voir en la possession de son mari. La mort de M. le conseiller de Martinengo permit bientôt la réalisation de ce désir; M. Besnard, homme de goût et ami des arts, s'empressa d'acheter le tableau remarqué par Mme Besnard.

« Peu de temps après, Mme Besnard mourut elle-même, et à ses derniers moments elle demanda que le tableau acquis à Wurtzbourg, à sa sollicitation, fût donné au musée d'Orléans, sa ville natale.

« Fidèle exécuteur de cette pieuse intention, M. Besnard s'est rendu à Orléans, au cours du mois de juin dernier, apportant la peinture léguée au musée par sa femme, et, d'accord avec son beau-frère, M. Salmon, architecte, il l'a remise dans mes mains. La lettre d'envoi porte *qu'elle est offerte à la ville d'Orléans pour le musée de Jeanne d'Arc, par suite d'un vœu de Mme Besnard (Jeanne-Clémence-Célestine Salmon), née à Orléans le 9 novembre 1809, décédée à Baden, canton d'Argovie, le 5 décembre 1857.*

« Cette peinture, exécutée sur ais de bois de sapin, haute de 1m 40 sur 0m 84 de largeur, nous montre une femme montée sur un cheval au galop, armée de toutes pièces, sauf la tête, qui est nue, rayonnante et nimbée ; ses cheveux flottants sont maintenus par une torsade de perles posée en bandeau ; sur son armure, riche et complètement dorée, elle ne porte ni huque ni jaseran ; ses pieds sont chaussés de brodequins noirs à la poulaine ; au défaut des cuissards, on voit que son vêtement est vermeil. De la main droite elle brandit une épée nue ; au-dessus d'elle, un ange, qui descend du ciel, tient un casque ou heaume, et il semble vouloir le déposer sur son front. Le casque, la lame de l'épée, les éperons et les étriers sont en or ou dorés, comme le reste de l'armure. Le cheval est blanc, son harnais rouge, frangé et passementé de noir et d'or, chargé de plaques d'or ; la nuance de ses fers laisse penser qu'ils sont en or. Sur sa tête s'agite un panache composé de plumes jaunes, blanches, rouges et bleues ; les mêmes couleurs se retrouvent dans les ailes et les vêtements de l'ange. Sous les pieds du cheval, des lances brisées et des ossements humains, ou, pour parler plus exactement, un ossement humain (os maxillaire inférieur) ; au second plan, des arbres et des coteaux.

« La figure est jeune et belle ; les yeux sont noirs, les cheveux d'un blond doré, le nez long, sans être aquilin ; les traits, nobles et réguliers, ont plus de dignité que de délicatesse ; dans l'action du combat, ils conservent une expression manifeste de douceur et de calme. L'œil du cheval, bleu et fendu, est animé d'une expression intelligente. Les cheveux de l'ange sont blonds, mais d'un blond plus foncé que ceux de la jeune guerrière ; ses yeux sont noirs. L'armure, le costume, la chaussure particulièrement, le heaume qui est dans les mains de l'ange, les harnais, sont ceux de la première moitié du XVe siècle.

« Une jeune fille à cheval, sur un champ de bataille, couverte de l'armure des chevaliers du temps de Charles VII, qui charge l'ennemi, obéissant à une direction céleste, comme l'indique le nimbe qui entoure sa tête et le casque apporté par un ange, n'est autre que Jeanne d'Arc ; l'ange qui tient ce casque est l'archange saint Michel, patron de la France, protecteur de la Pucelle, qui lui apparut, à

plusieurs reprises, pendant la durée de sa mission, et qu'on vit, à l'assaut des Tourelles, planer sous les nuages et combattre de son côté.

« Cette interprétation n'a pas été contestée jusqu'à ce jour : mais il faut reconnaître que des objections se présentent, objections spécieuses, il est vrai, plus qu'elles ne sont réelles, qui méritent toutefois d'être discutées.

« Jeanne d'Arc ne portait qu'une armure de fer : ici l'armure est dorée. — Jeanne d'Arc, fille des champs, même au milieu des grands seigneurs et des princes, ne cessa d'être simple dans ses vêtements, modeste dans sa tenue, et jamais son front ne ceignit un bandeau de perles. — Le nimbe est l'attribut des personnes divines ; avant le XIII[e] siècle, on le donnait quelquefois aux rois et aux empereurs, mais depuis il a été exclusivement réservé pour les images de Dieu, de la Vierge et des saints, à plus forte raison le rayonnement lumineux : or, Jeanne d'Arc n'était pas sainte. Condamnée comme hérétique et relapse en 1431, sa mémoire fut réhabilitée en 1456, mais elle ne fut ni canonisée ni béatifiée. La fête religieuse du 8 mai de chaque année ne se célèbre pas en son honneur, mais en commémoration de la délivrance d'Orléans, et si le discours qui se prononce en cette occasion s'appelle aujourd'hui le panégyrique de Jeanne d'Arc, c'est une nouveauté ; ce discours s'appelait, dans l'origine : *sermon que on fait pour remercier Dieu de la lévacion du siège* (1), et jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, il n'eut d'autre caractère que celui d'une oraison d'actions de grâces. Jeanne d'Arc ne fut donc jamais honorée comme sainte, et on ne saurait dès lors admettre qu'une figure nimbée et rayonnante soit la sienne.

« Ces arguments auraient leur force si nous étions ici dans le domaine restreint de la réalité ; mais il est bien évident que l'artiste dont nous étudions l'œuvre, se délivrant des entraves de la donnée historique, s'était jeté dans le domaine illimité de l'idéal. Il lui fallait montrer la jeune fille sous l'armure du chevalier : il découvre sa tête et laisse flotter ses cheveux ! — Cette jeune fille n'est qu'une

(1) *Le Siège et la Délivrance d'Orléans*, p. 106, in-8°, Gatineau, Orléans, 1855.

simple paysanne, sans doute, et ses traits ne démentent point cette origine, mais une paysanne qui est devenue l'égale des reines et des capitaines. Elle rayonne de gloire et de prestige; son nom remplit le monde; c'est la figure la plus grande, la plus pure, la plus poétique de son siècle : il charge son front d'un diadême; il la couvre d'une armure d'or; il donne des fers d'or au cheval qui la porte; il anime l'œil de ce cheval d'un regard expressif! C'est une envoyée de Dieu, une protégée du ciel : il place son casque dans les mains d'un ange; il enveloppe sont front de clartés, et il l'entoure d'un nimbe!

« Ce nimbe était une hardiesse; canoniquement, elle ne saurait se justifier; mais on la comprendra, on l'expliquera sans peine, si l'on considère quelles furent les sympathies inspirées par Jeanne d'Arc, avec quelle rapidité sa renommée se répandit dans l'Europe entière, et combien fut prodigieux l'enthousiasme qu'elle excita. Les récits de ses exploits passaient de bouche en bouche; ils formaient le sujet de toutes les conversations; toutes les correspondances en étaient remplies; les chroniqueurs, les poètes, les peintres se les approprièrent à l'envi. Dès le mois de juillet 1429, sept semaines après la levée du siége d'Orléans, Christine de Pisan composait un ditié dans lequel Jeanne la Pucelle est mise au-dessus de Judith, d'Esther et de Débora (1); à quelques mois de là, Antoine Astézan versifiait à Paris une épître héroïque en son honneur (2); en cette même année 1429, on montrait à Ratisbonne un tableau représentant *comment la Pucelle a combattu en France*, et l'empereur Sigismond allait le voir (3); l'année suivante, à Ratisbonne encore, on jouait un mystère où Jeanne d'Arc avait un rôle (4). On a des lettres écrites au duc de Milan par Perceval de Boulainvilliers (5) (juin 1429); par le secrétaire de la ville impériale de Metz (13 juillet

(1) Strophe 28, QUICHERAT, V, 11.
(2) QUICHERAT, V, 22.
(3) Id., V, 270.
(4) M. DE HORMAYR, dans le *Taschenbuch für vaterlaendische Geschichte* de 1834, QUICHERAT, V, 82.
(5) Id., V, 114.

1429) (1) ; à un prince étranger, par Alain Chartier (même mois) (2); un écrivain allemand, Eberhard de Windecken, secrétaire de l'empereur Sigismond, composait dans le même temps une chronique de la Pucelle ; d'autre chroniques s'écrivaient en France ; et partout, dans ces poëmes, dans ces mystères, dans ces lettres, dans ces chroniques, le caractère divin de la mission de Jeanne était proclamé.

« Si croit fermement que tel grâce
« Ne te soit de Dieu donnée. »
(Christine de Pisan, str. V.)

« *Quæ omnia miraculo divinitùs facto attribuimus.* » (Lettre de Perceval de Boulainvilliers.)

« *Cœlestis puella.* » (Lettre attribuée à un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (3).

« *A cœlo demissa.* » (Lettre d'Alain Chartier.)

« *Stund eine jungfrau auf in Lothringen, die verrichcte Wunder in Frankreich.* — Il se leva en Lorraine une jeune fille qui accomplit des miracles en France. » (*Chron.* d'Eberhard de Vindecken.)

« Aux paroles, aux écrits, on joignait les actes; plusieurs tenaient Jeanne pour une sainte : on voulait lui faire toucher des anneaux et des chapelets (4) ; on baisait le bas de sa robe ; on se mettait à genoux devant elle (5) ; l'Église elle-même, de son vivant, la considérait comme un instrument de Dieu. Dans les offices célébrés pour appeler la faveur céleste sur les armes de Charles VII, on avait introduit une collecte contenant les mots : *Subveni, quæsumus Domine, ut nostram propitiùs tuearis adversitatem, ut sicut populum tuum per manum fœminæ liberasti, sic Carolo regi nostro, brachium victoriæ erige.*

(1) Quicherat, V, 352.
(2) Id., IV, 485.
(3) Quicherat, V, 90.
(4) *Lettre de Gui et André de Laval,* dép. de Marguerite La Toulroude, Quicherat, V, 109 ; III, 89.
(5) Id., I, 290 ; IV, 442.

« Le procès de Rouen ni la sentence qui le termina ne por- tèrent atteinte à cette opinion ; elle n'en fut que plus vive, plus po- pulaire, plus énergique. Toute condamnée qu'elle fût pour hérési et sorcellerie, le public ne cessait de tenir la Pucelle pour envoyé de Dieu ; et les chroniqueurs, comme les poètes, continuèrent à ra- conter le miraculeux de ses faits et gestes.

« Son dit et ses parolles estoient faictes et dictes par miracle d
« Dieu. » (Le héraut Berry (1), 1430-1435.

« *Vidi etiam temporibus meis, puellam quæ inspiratione divin*
« *arma bellica assumens.* » (Gui Pape (2), même temps.)

« La Pucelle, message de Dieu. » (Perceval de Cagny (3), 1436

« Dieu suscita l'esprit d'une jeune pucelle aâgée de dix-hui
« ans. . . . fut trouvé qu'elle estoit divinement envoyée. » (L
Chroniqueur alençonnois (4), même temps.)

« On ne dira qu'il ne se peust faire
« Que Jeanne n'eust divin esprit.
« Aussy je croy en bonne foy
« Que les angles l'accompaignâssent. »

(Martin le Franc, *Le Champion des dam*
poème publié vers 1440. (5)

« Laquelle on convoitoit et desiroit-on à cognoître ses fa
« comme chose venue de par Dieu. » (Jean Chartier (6), 144
1450.)

« *A Deo imbuta. . . . E cœlo collapsa. . . . Cœlesti subsi*
« *freta. . . . Sancto spiritu monita.* » (Robert Blondel (7), 1450

« Si Dieu n'en eust eu pitié (du royaume) et envoyé secours p r

(1) Quicherat, IV, 41.
(2) Id., IV, 534.
(3) Id., IV.
(4) Id., IV.
(5) Id., V.
(6) Id., IV, 70.
(7) Id., IV, 318, 349.

« le moyen d'une pauvre bergerette appelée Jehanne. » (Mathieu Thomassin, *Registre Delphinal* (1), 1456.)

« *Excitus est à Deo spiritus puellæ.* » (Lorenzo Buonincontro (2), 1458.)

« Une chose de Dieu venue,
« Un signe de Dieu amiable. »

(Martial d'Auvergne, *Les Vigiles du roi Charles VII*, poème publié vers 1460. (3)

« Aux rois de France, signes merveilleux et miracles a Dieu « monstré, comme en la saincte ampole et l'oriflant, es fleurs de « lys et en la Pucelle. » (Pierre des Gros, 1463. (4)

« Laquelle venoit de par Nostre-Seigneur. » (*Journal du Siége*. (5)

« Elle ouye affermèrent (les docteurs de Poitiers) qu'ils la ré- « putoient inspirée de Dieu. » (*Chronique de la Pucelle*. (6)

« La greigneur partie du peuple de France et austres gens « d'estat, creoyent et adjoutoient plaine foi et créance en icelle « Pucelle, cuidans et maintenans fermement que ce feust une chose « de par Dieu. » (Le Greffier de la Chambre des comptes de Brabant. (7)

« Estoient boutez en l'opinion que ceste femme icy fust une « sainte créature, une chose divine et miraculeuse. » (Georges Chastellain (8), chroniqueur bourguignon.)

« *Virgo Dei monita properat relevare jacentem liliferum.* »

(Vers insérés dans le *Scotichronicon*. (9)

(1) Quicherat, IV, 304.
(2) Id., IV, 505.
(3) Id., V.
(4) Id., IV, 533.
(5) Id., IV, 151.
(6) Id., IV, 214.
(7) Id., IV, 427.
(8) Id., IV, 444.
(9) Id., IV, 481.

« *Quædam mulier vocata*, Pucelle de Dieu. » (William Vyrcester (1), chroniqueur anglais.)

« *Mayde wiche they named*, la Pucelle de Dieu. » (William Caxton (2), chroniqueur anglais.)

« Puis était survenu le procès de réhabilitation : nombre de gens qui avaient vu la Pucelle à Vaucouleurs, à Chinon, à Orléans, à Reims, à Rouen, ses anciens serviteurs et officiers, d'Aulon, son écuyer, Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, le comte de Dunois, le duc d'Alençon avaient été appelés à déposer comme témoins, et tous ils avaient déclaré qu'elle ne pouvait être qu'une envoyée du ciel.

« Est-il donc étonnant qu'au milieu de cette explosion universelle, de cette foi générale dans la divinité de la mission de Jeanne d'Arc, l'imagination d'un peintre allemand en ait fait une sainte, et que, dans un tableau où tout est de poésie et de symbolisme, il ait entouré sa tête d'un nimbe et d'une clarté céleste?

« De nos jours, la même pensée est bien venue à l'un de nos plus éminents artistes : M. Ingres, lui aussi, dans son tableau de Jeanne d'Arc à Reims, a entouré d'un nimbe la tête angélique de la Pucelle ; et certes, ce n'est pas par imitation de la peinture sur bois de Wurtzbourg, qu'il n'avait jamais vue, et dont personne, en France, ne soupçonnait l'existence. Si donc, au XIXe siècle, à quatre cents ans du siége d'Orléans et du procès de Rouen, un grand maître a jugé que dans le domaine des arts il est permis de donner un nimbe à Jeanne d'Arc, peut-on refuser à un autre maître, qui composait sous l'impression d'événements contemporains, d'avoir été inspiré de la même manière? La peinture, comme la poésie, a ses licences ; aucune n'était plus indiquée, plus légitime que celle-ci.

« A ceux qui n'accepteraient point cette explication, qui voudraient voir, dans le nimbe adopté au XVe siècle, un signe certain et absolu de la canonisation du personnage qui en est ho-

(1) QUICHERAT, IV, 475.
(2) Id., IV, 477.

noré, je demanderai de dire quelle est la sainte à laquelle appartient le rôle d'une femme armée de toutes pièces, chevauchant à la manière des hommes, sur un champ de bataille, et pourfendant l'ennemi; d'indiquer dans quel calendrier, dans quel recueil hagiologique son nom se rencontre? Non seulement les recueils hagiologiques et les calendriers sont muets, mais l'histoire ni les légendes n'offrent, nulle part, une jeune fille guerrière accomplissant une mission chrétienne et divine, si ce n'est Jeanne d'Arc.

« Voudrait-on soutenir que ce personnage couvert d'une armure de chevalier n'est pas une femme, que le peintre a voulu représenter un homme? — Les traits du visage, la longueur des cheveux, les contours de la poitrine et des hanches repoussent une telle supposition et ne laissent aucune place au doute. Le doute, s'il pouvait exister malgré des formes si évidemment féminines, serait d'ailleurs résolu par la présence du bandeau de perles qui entoure le front. Des bandeaux de perles sont quelquefois portés par des hommes: ceci se voit dans des représentations de souverains, de seigneurs ou de chevaliers, mais aux XIe, XIIe et XIIIe siècles plus qu'au XVe; et toujours ces bandeaux sont plats, larges, formés, en un mot, d'une bande: ici, c'est une torsade, une torsade chargée au centre d'une pièce de bijouterie ouvragée; c'est un diadème qui est en même temps un objet de toilette, un ornement à l'usage des femmes, placé là précisément pour exclure la supposition qu'on aurait voulu figurer un homme.

« Et quel serait cet homme? Le nombre des saints représentés à cheval est très-restreint: saint Martin, saint Maurice, saint Georges; lequel de ces trois personnages hagiologiques pourrait-on retrouver ici? Chacun n'a-t-il pas ses emblêmes traditionnels, son iconographie spéciale? Saint Martin déchirant son manteau, saint Maurice tenant haut son étendard, saint Georges la lance abaissée, perçant le dragon qui se roule à terre (1). On ne rencontre dans le tableau que nous étudions ni manteau, ni étendard, ni lance, ni dragon, mais

(1) D'autres saints encore sont représentés quelquefois à cheval: saint Second, saint Géréon, saint Symphorien, etc., mais sans attributs particuliers.

un champ de bataille; les tronçons de lance et les ossements humains dont le sol est jonché sont là qui en témoignent, et sur ce champ de bataille un chevalier au galop, se jetant l'épée à la main dans la mêlée. — En bataille rangée, c'était la lance au poing que les chevaliers combattaient. Il est étrange que celui-ci, si c'est bien un chevalier, combatte avec l'épée; mais si ce chevalier est Jeanne d'Arc, ce n'est plus étrange, et son arme doit être l'épée, car on sait qu'elle s'arma d'une épée, de celle de Fierbois, notamment, bien que jamais elle n'en ait blessé personne, et on ne voit nulle part qu'elle ait fait usage de la lance.

« Puis un ange apparaît, qui descend du ciel et apporte un heaume! Ce fait ne se trouve dans l'histoire d'aucun chevalier, dans la légende d'aucun saint; il ne se trouve pas davantage dans la légende de Jeanne d'Arc : il est de l'invention du peintre. Mais, en l'introduisant dans son tableau, le peintre a certainemment voulu montrer que le personnage qui combat ici l'épée à la main, combat dans une cause sainte, pour l'accomplissement d'une mission que Dieu protège et bénit. Ceci s'applique à Jeanne d'Arc et ne saurait s'appliquer à aucun des saints qu'on vient de citer. Ces saints, en effet, ne se sont pas sanctifiés par des faits de guerre ; ce n'est pas dans les actes de leur vie militaire qu'ils ont conquis la couronne céleste : saint Maurice, saint Georges sont des martyrs morts en confessant le vrai Dieu, mais qui, sur les champs de bataille, n'avaient jamais combattu pour sa gloire. L'apparition d'un ange descendant du ciel pour leur apporter une palme pourrait s'expliquer, mais non l'apparition d'un ange qui apporte un casque. Ce casque présenté de la part de Dieu est le signe que Dieu protège le combat, que le combattant est son envoyé, qu'il agit par son ordre, qu'il remplit actuellement une mission d'en haut. Cette fiction ingénieuse indique, de plus, que le personnage à qui le ciel fournit ici des armes est une femme en même temps qu'une messagère divine : si ce guerrier était un homme, le casque serait sur sa tête, et l'ange se contenterait de le suivre, de le protéger, de l'exciter du geste. Ne voit-on pas que le peintre, qui était dans la nécessité de laisser la tête nue, pour indiquer, par une figure imberbe, par des cheveux longs, par un bandeau féminin, quel était le sexe de son

héros, s'est tiré de cet embarras à l'aide d'un expédient charmant, plein de poésie, de grâce et d'à-propos, dont l'histoire de Jeanne d'Arc, seule, pouvait lui offrir le prétexte et la donnée ?

« Saint Georges, dont la figure adolescente est imberbe, pourrait-on dire, saint Georges, dans le combat symbolique où il triomphe du dragon, qui est l'hérésie, et délivre l'Église (1), accomplit, lui aussi, l'œuvre de Dieu ; et la présence d'un ange le couvrant de sa protection, tout insolite qu'elle fût, n'aurait rien d'absolument inadmissible ; mais la même objection revient toujours : pourquoi cet ange apporterait-il un casque ? Et puis, comment expliquer que le saint n'ait pas son bouclier (le bouclier de la foi), qu'au lieu de sa lance traditionnelle (la lance de la parole) (2), il tienne une épée qui pourrait atteindre un adversaire monté comme lui sur un cheval, mais non le dragon rampant sur le sol ? Comment se fait-il que ni ce dragon ni la jeune fille ou la reine, qui d'habitude figure l'Église éplorée (3), n'apparaissent sur aucun point du tableau ? Ce sont là des invraisemblances, des omissions qui rendent inacceptable l'hypothèse d'une représentation de la victoire de saint Georges, et qui donnent d'autant plus de force à l'hypothèse d'une représentation de Jeanne d'Arc.

« C'est ainsi, du reste, que ce tableau a été constamment interprété en Allemagne, où il est très-connu. Après avoir fait partie de la galerie célèbre du comte de Brulh, il a appartenu à un habitant de la ville de Nuremberg ; puis il a été, pendant de longues années, dans la collection de M. le conseiller d'État de Martinengo. Or, voici dans quels termes les catalogues de ces collections le désignent :

« *Baldung Hans oder Grün. — Johanna d'Arck oder das mädchen von Orleans zu pferde, schwingt das schwert. Ein von Himmel abgesendeter Engel ist im Begriff der Kriegerin, den Helm aufzusetzen, der kopf des pferdes ist mit hohen Federn der 3 farben,*

(1) Ou bien l'Arménie qu'il affranchit de l'idolâtrie. — BONNET, *Les fleurs des vies des saints*, I, 1217.

(2) BONNET, loc. cit.

(3) MOLANUS, *De Historia SS. imaginum*, l. IV, c. 14.

« *roth, blau und weiss, die Orleans bezeichnen, geschmückt. — Ba*
« *dung Jean ou Grün. — Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans*
« *à cheval, brandit l'épée. Un ange, envoyé du ciel, vient poser*
« *le casque sur la tête de la guerrière. La tête du cheval est ornée de*
« *grandes plumes des trois couleurs, rouge, bleu et blanc, qui dé-*
« *signent Orléans.* »

« Ce ne sont pas trois, mais quatre couleurs qu'on retrouve dans le panache du cheval, jaune, blanc, rouge et bleu, et il est très-vrai que ces quatre couleurs sont celles du blason de la ville d'Orléans, qui porte de gueules à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

« Au commencement de ce siècle, Schiller, qui venait de faire représenter son drame de *Jeanne d'Arc* (1801), se rendit à Wurtzbourg exprès pour voir le tableau de la galerie de Martinengo, et après l'avoir examiné, il introduisit quelques modifications dans le costume de la Pucelle, au premier et au deuxième acte (1). Ces modifications, toutefois, ne furent pas portées jusqu'au point de donner à Jeanne d'Arc un costume identique à celui du tableau. Schiller ne lui a guère emprunté que la cuirasse et le heaume; voici, en effet, comment il décrit lui-même le costume que devra porter au deuxième acte, scène IV, l'actrice chargée du rôle de Jeanne : *Jeanne avec sa bannière, son casque, sa cuirasse, du reste vêtue comme une femme* (2), et jusqu'à présent on s'est scrupuleusement conformé à cette indication sur tous les théâtres d'Allemagne (3).

(1) Note qui accompagnait le tableau remis par M. Besnard.

(2) Voir toutes les éditions modernes des *OEuvres de Schiller.*

(3) Ce rapport était sous presse lorsqu'a paru, dans la *Gazette des Beaux Arts* (septembre 1859), un article de M. Vallet-Viriville, qui conteste notr interprétation du tableau donné à la ville d'Orléans par Mme Besnard. M. d Viriville y voit un saint Georges, opinion qu'il serait difficile de discute car elle est émise à titre d'impression personnelle, et ne s'appuie sur au cun argument. Une réponse a été faite du reste; elle est venue d'Allemagn où l'article de M. Vallet-Viriville paraît avoir causé un certain étonne ment. Dans cette réponse, que la *Gazette des Beaux-Arts* a insérée (no vembre 1859), un homme de savoir expose les raisons sur lesquelles c

« Ce tableau, très-intéressant au point de vue historique, ne l'est pas moins au point de vue de l'art ; c'est une œuvre de premier ordre : le modelé, la couleur, l'expression, le dessin lui-même, malgré ses incorrections, sont remarquables et dénotent une main habile ; la figure de Jeanne, comme celle de l'ange, sont traitées avec supériorité ; il est dans un état parfait de conservation ; la peinture est intacte et n'a subi aucune retouche.

« On vient de voir que le catalogue de la galerie de Martinengo l'attribuait à Hans Baldung, dit Grün, qui vécut de 1476 à 1534, qui fut dès lors dans la plénitude de son talent au commencement du XVIe siècle ; mais c'est là une attribution hasardée. Le style de l'ouvrage n'est pas encore celui du XVIe siècle ; il appartient à une époque plus ancienne et se rapproche de la manière d'Holbein le père. C'est donc vers le milieu du XVe siècle, entre 1450 et 1460, qu'il convient de fixer sa date, et, selon toute apparence, on le doit au pinceau d'un maître inconnu de l'école de Bâle.

« Contemporain de Jeanne d'Arc, ce maître avait pu la voir : en 1450, il y avait dix-neuf ans seulement qu'elle était morte ; tout au moins avait-il pu consulter des gens qui l'avaient vue, recueillir de leur bouche des détails sur sa personne et sa figure ; il avait pu consulter les portraits faits de son vivant (1). Il est très-certain qu'avant d'entreprendre une œuvre aussi importante, il dut s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient le guider, et qu'il s'inspira de traditions qui étaient trop récentes et trop vives pour n'être pas la vérité.

« Ceci porte à examiner son œuvre avec respect, et demande qu'on étudie quelques points sur lesquels il est en désaccord avec la tradition et les documents écrits.

« Jeanne portait des vêtements d'homme, *habitus virilis*, lors

s'est fondé, de l'autre côté du Rhin, pour voir, au contraire, dans cette peinture du XVe siècle, ce que nous y avons vu nous-même, une image incontestable de la Pucelle d'Orléans.

(1) Il y eut plusieurs peintures ou portraits de Jeanne d'Arc faits de son vivant ; elle-même vit à Arras un de ces portraits, qui était entre les mains d'un Écossais. *Interrogatoire de la Pucelle*, (Quicherat, I, 100).

qu'elle se trouvait au milieu des hommes d'armes; chacun sai
ce fut l'un des griefs que lui reprochèrent ses juges. — Elle étai
et bien formée (1) ; *bien compassée de membres et forte* (2); *g*
et moult belle (3); avait les cheveux noirs, *nigro capillo* (4)
portait courts (5); combattait comme un homme d'armes,
ulii homines armorum; pareillement comme les plus hardis (6
Elle était chaste (7), simple (8), douce (9).

« On nous montre bien ici une jeune fille vêtue à la maniè
hommes, combattant comme les plus hardis, grande, forte,
douce et calme; ses traits pleins de noblesse ont en même t
quelque chose de vigoureux et d'accentué qui rappelle la pay
de Domrémy. Le peintre, jusque-là, s'est mis d'accord avec la
dition écrite; mais il s'en écarte lorsqu'il donne à la Pucell
cheveux longs, tandis qu'ils étaient courts; blonds, tandis
étaient noirs, au dire du chroniqueur italien, Philippe de Berg

« Je fais de suite remarquer que ce chroniqueur est le seu
parle de la couleur des cheveux de la Pucelle, et qu'il mérite d'a
moins de confiance qu'il n'était pas son contemporain (né en 1
il écrivit en 1497), qu'il était étranger, *très-ignorant des choses*
France (je répète ici le jugement porté sur lui par M. Quicherat
et que son récit fourmille d'inexactitudes. Il manque, par c
séquent, d'une autorité suffisante pour détruire celle d'une pei
exécutée avec soin, à une époque rapprochée du temps où a

(1) Déposition de Jean d'Aulon, au *Procès de réhabilitation*, QUICI
III, 219.

(2) *Chronique de la Pucelle*, QUICHERAT, IV, 205.

(3) *Le miroir des femmes vertueuses*, QUICHERAT, IV, 268.

(4) *Philippe de Bergame*, QUICHERAT, IV, 523.

(5) *Thomassin*, QUICHERAT, IV, 304.

(6) *Le greffier de la chambre des comptes de Brabant*. QUICHERA
426, 427.

(7) QUICHERAT, II, 359, 393, 404, 407, 412, 415, 430, 450, 452; I
392, 406, 422; IV, 70.

(8) QUICHERAT, II, 323.

(9) Id., IV, 532; V, 108, 120.

(10) Id., IV, 52.

Jeanne d'Arc, et dans un pays où l'on était très au courant de ce qui la concernait. Il est à remarquer, en outre, que cette peinture donne à la Pucelle des cheveux blonds et des yeux noirs ou bruns foncés. C'est là une singularité qui pourrait bien être un indice d'exactitude.

« Pour ce qui est de la coupe des cheveux, la vraisemblance est, au contraire, du côté des chroniqueurs (1), qui veulent qu'ils aient été courts, comme on les portait alors, et comme il était nécessaire pour qu'ils pussent rester enfermés sous une chapeline. Le tableau est donc, sur ce point, en contradiction avec la tradition écrite et avec la raison, contradiction qui put être intentionnelle. Les cheveux sont flottants, il est vrai, mais ils n'ont pas la longueur habituelle d'une chevelure de femme ; il semble que le peintre ne leur a donné que ce qui était indispensable pour bien montrer que ce cavalier qu'il représentait, armé de toutes pièces, sans aucun vêtements féminins, était cependant une femme.

« En résumé, de ce qui précède, on est autorisé à conclure que nous avons devant les yeux, sinon un portrait, tout au moins une image de Jeanne d'Arc, dans laquelle doit se retrouver quelque chose d'elle, image qui a sur toutes les peintures connues jusqu'à ce jour l'avantage d'être la plus ancienne et d'offrir, par cela même, de plus grandes probabilités de ressemblance.

« Fondé depuis trois ans, le musée de Jeanne-d'Arc était riche déjà, mais la possession des deux pièces, de valeur hors ligne, que nous devons à la générosité de M. le marquis d'Azeglio, et au touchant souvenir de sa ville natale que Mme Besnard conservait sur un sol étranger, lui donne une réelle importance.

« Ces deux objets d'art ont été placés dans une salle de la tour du beffroi, qui était autrefois la salle du trésor des chartes et titres de la ville d'Orléans, salle du XVe siècle, construite peu d'années après le siége, et précisément à l'époque où furent exécutés la tapisserie et le tableau qui feront désormais partie de son ameublement historique. »

(1) « Avoit courts les cheveulx. » THOMASSIN, *Registre Delphinal*. QUICHERAT, IV, 304.

— M. Pelletier, dans la séance du 8 juillet 1859, avait mis sous les yeux de la Société une esquisse lithographiée reproduisant une des miniatures qui encadrent les principales initiales d'un manuscrit du XVe siècle possédé par la Bibliothèque impériale, fonds de l'abbaye de Saint-Victor. A ce sujet, M. Dupuis communique à la Société une lettre de M. Lallier, qui lui fait part de l'intention qu'il a de copier, afin de les offrir à la Société, les sept *miniatures* contenues dans les *Vigiles de Charles VII,* manuscrit de la Bibliothèque impériale, d'où a été tirée la lithographie communiquée à la Société par M. Pelletier, lithographie décrite dans l'ouvrage que M. Vallet de Viriville a consacré à l'iconographie de Jeanne d'Arc.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le recueil envoyé par M. Huot et intitulé : *Les chants historiques de Bretagne.* La commission propose le dépôt de ce manuscrit aux archives. Cette proposition est adoptée.

— M. de Torquat lit une note sur différentes localités de l'arrondissement de Gien qu'il a parcourues. Cette note est renvoyée à la commissisn des publications.

Séance du vendredi 9 décembre 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président entretient la Société de la perte récente que vient de faire le monde savant par la mort de M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut, perte d'autant plus sensible pour la Société archéologique de l'Orléanais, que M. Ch. Lenormant était non seulement un de ses membres honoraires les plus distingués par leur profonde érudition et leurs vastes connaissances, mais aussi un des hommes éminents les plus dévoués à sa prospérité et à ses succès. Issu d'une famille orléanaise, M. Ch. Lenormant regardait Orléans

comme sa patrie et s'intéressait avec affection à ses monuments et à son histoire.

— M. de Torquat lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur la notice de M. Maître, relative à Bray, Bricy et Terminiers. La Société, conformément aux conclusions de la commission, décide que la notice de M. Maître sera insérée au *Bulletin*.

BRAY, BRICY ET TERMINIERS.

« Il y a environ trois ans, un habitant de Bray, canton d'Ouzouer-sur Loire, trouva dans un vase de terre à peu près deux cents médailles romaines, de petit module. Une centaine m'a été remise par un homme du voisinage, qui me permit d'en faire hommage à la Société archéologique. J'y ai reconnu cinquante-quatre Tétricus père et fils, trois Gallien, deux Claude-le-Gothique, et trois Victorin. Dans la première série, c'est Tétricus l'ancien qui domine. Son nom s'écrit avec deux variantes : Titricus et même Titicus (ce dernier est assez rare). La diversité qui existe dans les traits du même personnage me porte à croire que ces monnaies avaient été fabriquées dans divers ateliers, et dans des circonstances dissemblables. Les trois pièces de Gallienus sont à peu près ressemblantes, ainsi que celles de Claude-le-Gothique. Quand à Victorinus (si je l'ai bien saisi), il me semble donné sous le nom de Victurinus, mode très-commun dans les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, où Victor s'appelle Victur, *et vice versâ.* Je n'ose me flatter d'avoir bien deviné un Didius Julianus et un Pius Gordianus. Le dépôt, opéré après le règne des trente tyrans, me paraît devoir exclure ces deux empereurs, dont l'un vivait en l'an 197 et l'autre en l'an 237.

« A cette première série viendra s'en joindre une autre. Ce sont des empereurs ou césars de la même époque, peut-être même quelques chefs gaulois décorés de la couronne impériale. La plupart de ces médailles sont frustes ou illisibles. Quelques-unes sont de simples rognures de métal, où figure, d'une manière telle quelle, la tête d'un empereur, avec des types extraordinaires et des revers qui n'offrent qu'une grossière imitation des idoles de la Rome païenne.

BRICY.

« Non loin de la ferme de la Borde, sur les confins de Huêtre et de Sougy, à proximité d'un sentier romain qui relie entre elles plusieurs routes militaires de l'époque gallo-romaine, se trouvent les ruines d'une villa d'où furent extraits les objets dont je vais donner la nomenclature. Pour commencer par les médailles, nous citerons un gros bronze de Marcus Antoninus ; un autre de Marc-Aurèle, avec les surnoms de *Arm. Parthicus ;* et un autre, absolument illisible, d'un module un peu moins considérable. Viennent ensuite une cuiller de cuivre, du nombre de celles qui accompagnaient le graphium, et une autre cuiller, percée d'un trou qui devait faire jouer un ressort ; puis un instrument d'ivoire, dont une extrémité est pointue et l'autre forée de plusieurs ouvertures circulaires. Les autres objets sont en fer : ce sont une faux en deux morceaux, une grande serpe, une serpette, une sorte de coutre, une spatule, un instrument d'agriculture ayant la forme d'un C emmanché, cinq autres instruments d'agriculture indéterminés, six clous, une chaînette, une clavette d'essieu et une charnière de porte. Il se trouvait aussi, parmi les objets de cuivre, quelques menues monnaies romaines, comme Rome casquée, la Louve de Romulus et des Constantin. Nous ne les avons pas en notre possession. L'auteur de la trouvaille a conservé, avec d'énormes prétentions, un petit coq en cuivre doré qui peut avoir été détaché d'une statuette d'Esculape. Inutile d'ajouter que de nombreux fragments de tuiles à rebord, ou de tuiles faîtières, et quelques minces débris de poteries rouges, gisent sur le sol où fut recueilli le petit lot que nous venons de signaler. Ce rapprochement de circonstances nous fait croire que Bricy a possédé une villa dont le commencement datait des Antonins, et dont la ruine a suivi de près la chute de la dynastie constantinienne.

TERMINIERS.

« Quoique Terminiers n'appartienne plus au diocèse d'Orléans, et que le département d'Eure-et-Loir ait sa Société archéologique[1]

particulière, nous ne croirons pas faire acte de mauvais voisin en donnant une notice assez détaillée sur les ruines gallo-romaines de cette importante localité, placée d'ailleurs dans l'ancien Orléanais. Terminiers, comme le porte son nom, est aux confins des Carnutes et des Orléanais. Située à l'embranchement des deux voies romaines d'Orléans à Chartres, par les Bordes de Sougy et Loigny, et de Blois à Paris par Saint-Péravy, Coinces et Lumeau, cette commune est presque littéralement couverte d'antiquités et de ruines. Il n'est presque pas un seul de ces nombreux hameaux où l'on n'ait découvert, depuis quelques années, d'importantes substructions de la période gallo-romaine. Nous nous contenterons de citer ceux d'entre eux qui nous ont donné quelques spécimens de l'industrie ou du système monétaire des conquérants de la Gaule. On a trouvé à Terre-Noire, au nord-est du bourg, un Gordien en argent bas parfaitement conservé. Dans les Champtiers, qui s'étendent de ce même hameau à celui d'Échelles, presque au bord de la voie romaine qui traverse le bourg de Lumeau, on a mis à découvert les objets dont voici l'énumération : deux Trajanus Hadrianus (gros bronze) ; un gros bronze, médaille commémorative de Trajan-Hadrien ; deux pièces frustes du même module, ainsi qu'une Augusta, dont on ne peut lire que les trois dernières lettres. Parmi les bronzes moyens, nous distinguons une médaille fruste et un Claude-le-Gothique, trois Gratien bien conservés, un autre brisé, deux Constance second, une autre médaille fruste, probablement du même empereur. Quinze médailles frustes ou rompues de la dynastie des Constantin, et celles d'un empereur idolâtre entièrement illisibles, appartiennent à la quatrième ou à la cinquième grandeur (cinq médailles gauloises). Villepion, village situé au nord-ouest de Terminiers, nous a offert un assez nombreux bagage archéologique, conjointement avec les fermes de Villours, qui n'en sont qu'à une faible distance. Ce sont d'abord un Vespasien, puis deux gros bronzes frustes, probablement de l'un des premiers césars ; un autre, d'un module plus faible, appartenant à la même période ; un Gallien, un Posthumus, un chef gaulois, trois Constantin I[er], un Constance second, quelques Gratien, quatre pièces frustes et deux autres illisibles. Nous y ajoutons deux Posthumus,

argent bas. D'assez nombreux instruments de cuivre ont été recueillis dans les mêmes climats : une plaque d'agrafe, une plaque et un débris de contre-plaque, deux fragments de cuiller, deux fibules privées de leur épingle et deux épingles privées de leur fibule; une boucle sans ardillon et un ardillon sans boucle; une épingle à cheveux à la teinte dorée; une petite pincette, un graphium, deux fragments de graphium ou objets indéterminés; enfin, un croissant, qui a pu faire partie de la garde d'une épée.

Le village de Villours, placé aussi à proximité de plusieurs voies romaines, se recommande à l'attention des archéologues par plusieurs monuments gaulois, gallo-romains et chrétiens. Ce fut entre Villours et Villepion que fut martyrisé, l'an 407, saint Lucain, généreux missionnaire qui avait eu le courage de se mettre à la suite des Alains et des Suèves pour leur annoncer l'Évangile. Les farouches dévastateurs de la Gaule, las de ses remontrances, le massacrèrent sur une pierre que l'on montrait encore, il y a quelques années, dans le village de Villepion. Son corps fut transporté à quelques milles de là, dans un lieu où s'érigea une église paroissiale qui lui doit son nom ; c'est celle de Loigny, en latin *Lucaniacum*.

« Dans cette même contrée s'élèvent deux dolmens, qui rappellent les sacrifices humains des vieux druides. Au centre même de Villours, auprès de la dernière ferme limitrophe de Loigny, est un précieux fragment de mosaïque, entouré de ruines gallo-romaines. Des travailleurs enlevèrent de ce champ une quantité considérable de tuiles creuses, de tuiles à rebord et de carreaux de fortes dimensions, qui bientôt se transformeront en ciment; tous sont brisés, et aucun n'est digne d'enrichir une collection. Là aussi a passé le feu. Voici en quelles conditions se trouve aujourd'hui la mosaïque dont j'ai à parler. C'est un carré long d'environ 1m 50 sur 1 mètre. Le précieux pavé est formé de petits cubes blancs très-durs et d'autres noirs, d'un schiste assez tendre. Il offre plusieurs compartiments et des ornementations diverses. Aux quatres angles sont de petites croix en pierre noire, de la même nature que les cubes, mais plates comme des ardoises. Le même ornement se retrouve aux deux rives et au milieu de la portion centrale. Les cubes noirs sont

tantôt alternés avec les blancs, et tantôt distribués comme les pierres plates en diverses zones et en méandres sinueux. Ces croix sont-elles le signe d'un établissement chrétien dans cette contrée ? Est-ce par hasard et sans but que l'architecte a tracé ce dessin ? L'apostolat de saint Lucain dans cette contrée, et la présence d'une petite imitation du Labarum trouvée dans le voisinage, nous font adopter la première hypothèse.

« Ce que nous appelons Labarum est une intéressante gravure sur une dalle de pierre. Elle est à peu près carrée. Un X prolonge ses quatre bras d'une rive à l'autre. Il renferme la lettre P dans son sommet. L'*alpha* et l'*oméga* occupent la gauche et la droite. Un des principaux habitants de Terminiers possède cette pierre curieuse, avec quelques beaux fragments de poterie rouge aux dessins curieux.

« Revenons à la mosaïque : les travailleurs l'ont déblayée de tous côtés au point qu'elle est de facile transport, ne tenant plus au sol que par son massif de béton. D'un côté, elle touche aux ruines d'un fourneau à demi-calciné, de l'autre à une petite chambre un peu plus basse, dont le carrelis est encore visible. Vis-à-vis se trouve une autre mosaïque, engagée sous la terre arable, où on voit les premières traces au point de disjonction qui la sépare de la première. Comme elles sont entre deux propriétés diverses, l'une a été mise à jour et l'autre reste enfouie, jusqu'à ce qu'il plaise au colon d'enlever la masse de terre qui la recouvre. Nous avons recueilli, au bas de la première, quelques cubes de chaque espèce, en attendant quel sera l'heureux musée qui s'enrichira de cette précieuse conquête. »

Séance du vendredi 23 décembre 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, adressée à M. le Président de la Société,

relativement à un *Répertoire archéologique de la France*, pour la r-daction duquel le concours actif de la Société archéologique de l'Or-léanais est instamment réclamé. La lettre de M. le Ministre, avec programme qu'elle contient, sont renvoyés à la commission du Dic-tionnaire géographique de la France. M. Pelletier est adjoint cette commission.

— M. Mantellier lit une notice sur une statue tombale du XIIIe siècle offerte au musée d'Orléans par Mlle de Boisrenard. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. de Latour lit un mémoire sur la ville et le château de Malesherbes. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Pelletier lit, au nom de la commission chargée d'examiner le projet d'une Bibliographie orléanaise, le rapport suivant :

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE. — RAPPORT DE LA COMMISSION.

« Dans sa séance du 11 novembre 1859, la Société archéologique a été saisie de la proposition suivante : « La Société archéolo« gique de l'Orléanais mettra au nombre de ses travaux les plus « prochains la rédaction et la publication d'une *Bibliographie « orléanaise.* » L'examen de ladite proposition a été confié aux soins d'une commission composée, outre les membres du bureau, de MM. Dupuis, Bimbenet, Loiseleur, Baguenault et Pelletier. La commission s'est réunie ; elle a pris connaissance attentive de la proposition et du mémoire à l'appui ; elle a successivement recherché si l'œuvre proposée était en elle-même utile, opportune et possible ; par quels moyens et à l'aide de quelle méthode il conviendrait d'en poursuivre la réalisation, et elle a décidé qu'un rapport, ayant principalement le caractère d'un programme détaillé et pratique, serait soumis à votre acceptation.

« Votre commission a proclamé, tout d'abord, l'utilité et l'opportunité du travail. L'utilité : elle n'ignore pas, sans doute, que les précieux renseignements que nous ont laissés Dom Gérou et

Dom Liron, sur les auteurs et les livres orléanais, peuvent être consultés à la bibliothèque publique ; mais, en même temps, elle doit dire que l'œuvre de nos savants Bénédictins ne comprend que les livres d'une certaine catégorie et d'une certaine période, qu'elle appelle une révision et un perfectionnement peut-être, certainement une suite et un complément ; enfin, qu'il y a lieu de regretter que les matériaux recueillis jusqu'à ce jour soient demeurés manuscrits et, par là même, habituellement inaccessibles à tous ceux qui ne résident point à Orléans.

« L'opportunité : ici, l'on s'est demandé, dans le sein de votre commission, si la confection des trois dictionnaires, que Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes provoque auprès des sociétés savantes, ne devait pas attirer vos préférences, employer et absorber, pour le moment, toutes vos forces vives. On a répondu, premièrement : que le Ministre n'entend pas protéger la rédaction des dictionnaires jusqu'au point de vouloir entraver la marche ordinaire des choses ; secondement : que la rédaction desdits dictionnaires suppose que, préalablement, tous les éléments qu'il convient d'exploiter seront sous la main de ceux qui sont appelés à s'en servir ; or, personne ne niera que l'inventaire de nos richesses bibliographiques ne doive avoir pour résultat, en plus d'une occurrence, d'amener, en quelque sorte, les matériaux à pied d'œuvre, et de faciliter singulièrement la pleine exécution de la pensée du Ministre.

« La possibilité : aux yeux de votre commission, la *Bibliographie orléanaise* n'a rien d'irréalisable. Il ne s'agit ni d'études critiques, ni d'analyses littéraires, ni de recherches historiques ou biographiques : il s'agit uniquement de dresser une nomenclature, de ranger les livres l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre alphabétique d'abord, ensuite d'après une classification méthodique des matières, et d'accompagner le tout de deux tables : celle des auteurs et celle des ouvrages anonymes. Toutefois, afin de ne point trop embrasser, votre commission est d'avis de modifier le projet primitif. En effet, l'auteur de la proposition demandait que notre *Bibliographie* renfermât les livres et les auteurs se rattachant aux diverses localités de la généralité d'Orléans ; or, la division du

territoire par départements est aujourd'hui tellement consacrée qu'il semble préférable de se borner au département du Loiret, dont toutes les localités, à très-peu d'exceptions près, faisaient déjà partie de notre ancienne province.

« A la question de possibilité se joint celle des voies et moyens. Ici la discussion est venue complètement éclairer les membres de votre commission. On a passé successivement en revue divers systèmes. La *Bibliographie orléanaise* doit-elle être le travail d'un seul, le travail de deux ou trois membres, le travail de tous? Ensuite, l'œuvre étant réalisée et le manuscrit définitivement arrêté, la Société sera-t-elle en mesure de supporter les frais d'impression? Si, dès à présent, on reconnaissait que la dépense nécessitée par la publication de l'ouvrage dépassera toujours, quoi qu'on fasse, le chiffre des ressources applicables, à quoi bon dès lors y songer? Vous le sentez, cette dernière objection méritait d'être examinée tout d'abord. Effectivement, si la *Bibliographie orléanaise* doit, à l'impression, produire cinq à six volumes in-8° de cinq à six cents pages chacun, il faut reconnaître que la publication, par les seules ressources de notre budget, demeure absolument impossible. Mais, ainsi qu'il a été dit dans le sein de la commission, l'heure n'est pas venue de se prononcer sur le parti qu'on devra tirer du travail une fois fait ; ce travail lui-même, nul ne peut, actuellement, en apprécier sûrement l'importance, importance qui dépend des diverses catégories de livres et d'auteurs qu'il s'agira d'admettre ou de repousser définitivement, le cas échéant. On ajoutait, d'ailleurs, que l'existence de ce grand travail, dans les archives de la Société, constituerait pour elle une valeur acquise, susceptible, au premier moment, d'être réalisée, soit à l'aide d'une subvention du Conseil général, soit à l'aide de souscriptions particulières, soit enfin par le concours d'un éditeur, sans parler des avantages et facilités que fournira le manuscrit à tous ceux qui éprouveront le besoin de se renseigner. Si Dom Gérou, et ceux qui l'ont précédé et suivi, eussent subordonné leurs essais sur les écrivains orléanais à la question d'impression, ils eussent brisé leur plume immédiatement, et nous serions aujourd'hui privés du fruit de leurs labeurs aussi prévoyants qu'ils ont été désintéressés. Votre commission est donc

d'avis que l'entreprise vaut la peine d'être tentée, que la publication est le but éloigné auquel il faut viser, sans aucun doute, mais que pour le moment il ne peut être question que de l'élaboration d'un manuscrit.

« Or, comment le travail doit-il être entendu ? Votre commission répond à cette question en vous proposant les principes régulateurs suivants :

« 1° La *Bibliographie orléanaise* comprendra les livres et brochures imprimés à Orléans, ou dans un lieu quelconque du département du Loiret.

« 2° Les livres et brochures non imprimés dans le département, pourvu que l'objet principal de ces livres et brochures soit une institution, une cérémonie, un procès célèbre, un point d'histoire quelconque intéressant le département.

« 3° Les livres et brochures sortis de la plume d'auteurs nés dans le département, quel qu'en soit le sujet.

« 4° Les livres et brochures dont les auteurs seraient décédés dans le département.

« 5° Les livres et brochures d'auteurs qui n'appartiendraient au département ni par leur naissance, ni par leur décès, mais qui, à une époque quelconque, y auraient rempli des fonctions, ou reçu un mandat législatif ou autre, pourvu que ces livres et brochures portent au frontispice le nom de l'auteur accompagné de la qualité qui le rattache à notre pays.

« 6° Par brochure, nous entendons toute publication, n'eût-elle qu'un ou deux feuillets, affectant la forme du livre, c'est-à-dire ayant un titre susceptible de prendre rang dans une nomenclature, et la justification usitée pour les livres. Nous écartons, par conséquent, les placards, affiches, prospectus, avis et circulaires émanés de l'autorité ou des particuliers, et aussi les articles insérés dans les revues, à moins qu'ils n'aient été tirés à part. Cependant, il conviendra d'admettre les catalogues publiés par les libraires du département ou par d'autres industriels.

« Après avoir défini les matières qui doivent entrer dans notre *Bibliographie orléanaise*, votre commission s'est préoccupée de la marche à suivre pour arriver au but le plus promptement possible ;

à ce point de vue elle vous invite à sanctionner, par votre suffra
le système ci-après exposé :

« 1° La Société archéologique fera préparer un certain noml de fiches en carton mince, de forme rectangulaire ; les dimensi et le nombre de ces cartes seront déterminés par la commissi dont il sera parlé sous l'article 7 ci-après.

« 2° Ces cartes seront réparties entre les divers membres de Société, résidants et non résidants, dans la proportion des ressou ces que chacun aura la facilité d'explorer; on pourra même en i mettre à des amateurs ou détenteurs de livres orléanais, ne fais pas partie de la Société.

« 3° Tout membre de la Société sera prié de rechercher dans bibliothèque personnelle et dans celle de ses amis, les livres brochures correspondant aux catégories ci-dessus ; d'attribu deux cartes à chacun de ces livres et brochures ; de consigner s une de ces cartes, très-lisiblement et très-exactement, le titre te tuel et complet de chaque ouvrage (nom de l'auteur, de l'impi meur, lieu et date), le format et le nombre des pages, plus lettre correspondant aux neuf rubriques dont il sera questi à l'article 6 ci-après ; et sur l'autre, le nom de l'auteur d'abor suivi du titre abrégé de l'ouvrage avec la lettre correspondante. I cette manière, la commission chargée de la révision et du class ment fera marcher d'un pas égal et le dictionnaire des ouvrages la table des auteurs. S'il s'agit d'un ouvrage dont l'auteur ne s'e pas nommé, on écrira en tête de la seconde fiche le mot : *Anonym* puis le titre abrégé de l'ouvrage comme il a été dit.

« 4° Il arrivera souvent que l'existence d'un ouvrage pouvant e trer dans l'une de nos catégories, ne sera révélée que par un ca logue ou une citation. Dans ce cas, il suffira d'inscrire sur la ca le titre tel qu'il sera livré, soit par le catalogue, soit par la citati en prenant toutefois la précaution de marquer soigneusement source. S'il s'agit d'un catalogue d'amateur ou de libraire, on donnera exactement le titre avec le millésime ; s'il s'agit d'une tation, on énoncera le nom de l'auteur, l'ouvrage et le chiffre de page contenant l'indication.

« 5° Au fur et à mesure que les cartes seront remplies, les men

bres de la Société voudront bien les déposer dans une boîte *ad hoc*, préparée par les soins du bureau. De temps en temps M. le Présisident, dans le cours des séances, rappellera l'œuvre de la *Bibliographie* et la recommandera au souvenir de tous.

« 6° Au point de vue des matières, les divers articles de notre *Bibliographie*, et par conséquent tous les ouvrages consignés sur les fiches dont il a été parlé ci-dessus, seront classés sous les rubriques suivantes : Théologie, T. — Jurisprudence, J. — Sciences, S. — Médecine, M. — Arts, A. — Belles-lettres, B. — Histoire, H. — Archéologie et Numismatique, A-N. — Ouvrages ne pouvant entrer sous aucune des rubriques qui précèdent, O.

« 7° Une commission composée de sept membres s'occupera de l'examen, du classement et de l'admission des divers articles. Cette commission nommera un secrétaire, qui sera chargé de recueillir les cartes déposées dans la boîte *ad hoc* et d'en opérer la répartition entre les membres, lesquels, après s'être partagé les matières correspondantes aux rubriques ci-dessus, demeureront individuellement chargés de diriger leurs recherches et investigations dans le sens des catégories attribuées à chacun d'eux.

« 8° Tous les trois mois, compte sera rendu à la Société de la situation du travail. Ce rapport, purement sommaire, indiquera le nombre des articles enregistrés sous les diverses rubriques, les difficultés de classement ou autres que la commission pourra rencontrer ; il renfermera, en outre, tous les détails propres à intéresser la Société et à stimuler le zèle de ses membres, pour l'entier achèvement de la *Bibliographie orléanaise*.

« Telle est, parmi les systèmes qui ont été mis en avant ou qui pourraient encore surgir, la méthode générale à laquelle votre commission croit devoir donner la préférence. Cependant, tout demeure soumis à vos délibérations. Notre plan est susceptible d'être modifié, amélioré, perfectionné, sans doute ; mais, tel qu'il est, il suffit pour bien engager et maintenir en bonne voie l'œuvre qui vous a été signalée, qui certainement est une de ces entreprises fécondes dont les résultats pour la science sont incalculables. Voyez l'intérêt qu'on attache dans le monde entier à la rédaction et à la publication des catalogues de la Bibliothèque im-

périale : un intérêt analogue, proportionné, accueillera la con tion de notre *Bibliographie Orléanaise*, et hâtera le moment nous sera donné de la mettre à la disposition du public.

« En conséquence, dans le cas d'un vote favorable à la position en elle-même et aux voies et moyens sus-indiqués, commission a l'honneur de vous demander l'insertion au *Bul* du présent rapport, précédé du mémoire qui contient la pro tion et son développement ; elle demande, en outre, qu'un ex du même rapport soit tiré à part, afin que le programme ad reçoive une certaine publicité, et qu'il soit, indépendamment *Bulletin*, mis à la disposition de tous ceux qui auraient la bo pensée de joindre leur collaboration à l'initiative de la Société. »

La Société adopte l'avis de la commission, et quant au projet *Dictionnaire bibliographique orléanais*, et quant au mode proposé p sa rédaction. Elle désigne ensuite, pour coordonner les différe listes d'ouvrages et d'auteurs, plusieurs de ses membres, sav M. Pelletier, pour la théologie; M. E. Pillon, pour les scien M. Bimbenet, pour la jurisprudence; M. Dupuis, pour les bel lettres ; M. G. Baguenault, pour l'histoire et pour les ouvrages la spécialité n'est pas clairement définie ; M. Mantellier, pour chéologie et la numismatique ; M. Loiseleur, pour la médeci les arts. La Société décide que le rapport de M. Pelletier sera séré au *Bulletin*, et qu'il en sera fait un tirage à part pour les sonnes qui ne reçoivent pas les publications de la Société, et pourraient prêter un utile concours à la rédaction du *Diction bibliographique orléanais*.

— M. Duleau lit une note rectificative relative au *vidimus* d charte de Charles, duc d'Orléans, faisant don à Pierre du frère de Jeanne d'Arc, et à son fils, de la jouissance viagèr l'Ile-aux-Bœufs, pièce publiée avec de nombreuses erreurs importe de faire disparaître, dans l'intérêt de l'histoire lo Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— La Société procède, par la voie du scrutin, au renouvellem

de son bureau, et à l'élection de deux membres de la commission des publications pour 1860.

Membres sortants :

MM. De Buzonnière, *président*, rééligible ;
Mantellier, *vice-président*, rééligible ;
Rocher, *secrétaire*, rééligible ;
Imbault, *trésorier*, non rééligible ;
Bimbenet, *archiviste*, non rééligible ;
De Torquat, *membre de la commission des publications*, non rééligible ;
Collin, *membre de la même commission*, démissionnaire.

Sont élus :

Président, M. de Buzonnière ;
Vice-Président, M. Mantellier ;
Secrétaire, M. Rocher ;
Trésorier, M. Carette ;
Archiviste, M. Petau ;
Membres de la commission des publications, MM. Dupuis et Bimbenet.

Par suite de ce renouvellement, le bureau et les deux commissions permanentés se trouvent composées, pour 1860, ainsi qu'il suit :

Bureau.

MM. De Buzonnière, *président ;*
Mantellier, *vice-président ;*
Rocher, *secrétaire ;*
G. Petau, *archiviste ;*
Carette, *trésorier.*

Commission des publications.

MM. Baguenault, Dupuis, Bimbenet.

Commission de la bibliothèque.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1859.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts.
Mont Olympe.
Dictionnaire du mobilier.
Villard de Hennecourt.
Livres des sauvages.
Numismatique de l'Arménie.
Cartulaire de Carcassonne.
Colombe messagère.
Poésies d'Agnès de Navarre.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, n°s 2 et 3.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1859, 1re et 2e livraisons.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XVI, 1re et 2e livraisons.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 11e et 12e volumes.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault).

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et lettres*, 1859, nos 6 et 7.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome III.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, n° 4.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*.

— *Statistique d'Eure-et-Loir*, 2e livraison, juillet 1859.

Hâvre. — *Recueil des publications de la Société havraise d'étude*, 24e et 25e année, 1857-1858.

Langres. — *Société historique et archéologique*, 1858, n° 11.

Liége. — *Bulletin de l'Iustitut archéologique liégeois*.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. IX, 11e livraison.

Montbelliard. — *Compte-rendu de la situation des travaux de la Société d'émulation*.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, tome VI, 1re livraison.

Orléans. — *Société littéraire de l'Orléanais*, 4e bulletin.

Paris. – *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e série, tomes I et II.

— *Société des Antiquaires de France*, t. XXIV, 3e série, IV.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1849, 2e et 3e trimestres.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1859.

Saint-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique*, 8e année, 3e livraison.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, tome VII, 5e livr., 4e série.

Commission des publications.

MM. Baguenault, Dupuis, Bimbenet.

Commission de la bibliothèque.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1859.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts.
Mont Olympe.
Dictionnaire du mobilier.
Villard de Hennecourt.
Livres des sauvages.
Numismatique de l'Arménie.
Cartulaire de Carcassonne.
Colombe messagère.
Poésies d'Agnès de Navarre.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, nos 2 et 3.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1859, 1re et 2e livraisons.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XVI, 1re et 2e livraisons.

ıerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et na-*
ıs de l'Yonne, 11e et 12e volumes.
:iers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et*
ire de Béziers (Hérault).
ırg. — *Journal d'agriculture, sciences et lettres*, 1859, nos 6

ıxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série,
III.
mbéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'ar-*
gie, n° 4.
rtres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
Statistique d'Eure-et-Loir, 2e livraison, juillet 1859.
re. — *Recueil des publications de la Société havraise d'étude*,
25e année, 1857-1858.
ıgres. — *Société historique et archéologique*, 1858, n° 11.
ge. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*
ıoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du*
sin, t. IX, 11e livraison.
ıtbelliard. — *Compte-rendu de la situation des travaux de la*
é d'émulation.
nur. — *Annales de la Société archéologique*, tome VI, 1re li-
n.
ans. — *Société littéraire de l'Orléanais*, 4e bulletin.
is. – *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1. Procès-
ıx.
Revue des Sociétés savantes des départements, 2e série, tomes I

Société des Antiquaires de France, t. XXIV, 3e série, IV.
Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France,
2e et 3e trimestres.
:iers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*,
n. de 1859.
ıt-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin*
que, 8e année, 3e livraison.
louse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du*
e la France, tome VII, 5e livr., 4e série.

Commission des publications.

MM. Baguenault, Dupuis, Bimbenet.

Commission de la bibliothèque.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1859.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts.
Mont Olympe.
Dictionnaire du mobilier.
Villard de Hennecourt.
Livres des sauvages.
Numismatique de l'Arménie.
Cartulaire de Carcassonne.
Colombe messagère.
Poésies d'Agnès de Navarre.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, nos 2 et 3.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1859, 1re et 2e livraisons.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XVI, 1re et 2e livraisons.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 11e et 12e volumes.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault).

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et lettres*, 1859, nos 6 et 7.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome III.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, n° 4.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*.

— *Statistique d'Eure-et-Loir*, 2e livraison, juillet 1859.

Hâvre. — *Recueil des publications de la Société havraise d'étude*, 24e et 25e année, 1857-1858.

Langres. — *Société historique et archéologique*, 1858, n° 11.

Liége. — *Bulletin de l'Iustitut archéologique liégeois*.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. IX, 11e livraison.

Montbelliard. — *Compte-rendu de la situation des travaux de la Société d'émulation*.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, tome VI, 1re livraison.

Orléans. — *Société littéraire de l'Orléanais*, 4e bulletin.

Paris. – *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e série, tomes I et II.

— *Société des Antiquaires de France*, t. XXIV, 3e série, IV.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1849, 2e et 3e trimestres.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1859.

Saint-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique*, 8e année, 3e livraison.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, tome VII, 5e livr., 4e série.

Commission des publications.

MM. Baguenault, Dupuis, Bimbenet.

Commission de la bibliothèque.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1859.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts.
Mont Olympe.
Dictionnaire du mobilier.
Villard de Hennecourt.
Livres des sauvages.
Numismatique de l'Arménie.
Cartulaire de Carcassonne.
Colombe messagère.
Poésies d'Agnès de Navarre.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, nos 2 et 3.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1859, 1re et 2e livraisons.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XVI, 1re et 2e livraisons.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 11e et 12e volumes.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault).

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences et lettres*, 1859, nos 6 et 7.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome III.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, n° 4.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*.

— *Statistique d'Eure-et-Loir*, 2e livraison, juillet 1859.

Hâvre. — *Recueil des publications de la Société havraise d'étude*, 24e et 25e année, 1857-1858.

Langres. — *Société historique et archéologique*, 1858, n° 11.

Liége. — *Bulletin de l'Iustitut archéologique liégeois*.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. IX, 11e livraison.

Montbelliard. — *Compte-rendu de la situation des travaux de la Société d'émulation*.

Namur. — *Annales de la Société archéologique*, tome VI, 1re livraison.

Orléans. — *Société littéraire de l'Orléanais*, 4e bulletin.

Paris. – *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e série, tomes I et II.

— *Société des Antiquaires de France*, t. XXIV, 3e série, IV.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1849, 2e et 3e trimestres.

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1859.

Saint-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique*, 8e année, 3e livraison.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, tome VII, 5e livr., 4e série.

Tarbes. — *Société académique des Hautes-Pyrénées, Bulletin* n° 1, 6e année, 1858-1859.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire.*

III. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. A. de Barthélemy. — *La Numismatique en 1858*, brochure in-8°, 18 pages.

M. Basseville. — *Biographie de Des Barreaux.*

M. l'abbé Corblet. — *Question liturgique relative à la sainte Eucharistie.*

M. Desmoulins. — *Protestation au sujet des murs de Dax.*

— *Rapport sur le mouvement scientifique, archéologique et littéraire dans la Gironde.*

M. A. Fabre. — *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun.*

— *Notice sur la première parcellaire de Vienne.*

— *Histoire des clercs de la bazoche.*

M. Greffier. — *Discours de rentrée de la Cour impériale*, 1859.

M. de Grétry. — *Eaux de Paris. Projet de dérivation de la Loire sur Paris.* — *Rapport de M. de Grétry au Conseil général du Loiret*, 1859.

M. de Lockart. — *Description du dépôt d'ossements fossiles de Montabuzard, commune d'Ingré (Loiret)*, 1859, in-8°, 8 pages.

M. J.-N. Loir. — *Recherches sur des monnaies, méreaux*, etc.

M. Otreppe de Bouvette. — *Essai de tablettes liégeoises*, in-12.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret*, 1859. *Procès-verbal.*

— *Rapport de M. le Préfet.*

M. G. de Soultrait. — *Essai sur la Numismatique bourbonnaise*, 1858, in-8°, avec planche, 124 pages.

M. Raoul Duval. — *Étude sur les principes successifs et les développements du droit pénal français.* — *Discours prononcé par M. Raoul Duval, procureur général à Bordeaux.*

M. Ulysse Capitaine. — *Rapport sur l'authenticité des restes*

mortels du bourgmestre Sébastien de la Ruelle, brochure in-8°, 15 pages.

— *Rapport sur la bibliothèque de la Société liégeoise de littérature wallonne.*

M. Vergnault-Romagnési. — *Notice sur des vitraux du cabinet de de M. Vergnaud-Romagnési, à Orléans.*

Don de M. Herluison :

— *L'origine de la ville d'Orléans, ses singularités*, etc., poème, 1859, in-8°, 32 pages.

Objets offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1859.

ANTIQUITÉS.

Par M. Maître :

Lot considérable d'antiquités gallo-romaines. — Fibules, agrafes, etc.

Par M. de Torquat :

Deux Triens mérovingiens de Bordeaux.

MANUSCRITS.

Par M. Becquerel :

Deux manuscrits de Girodet.

Par M. Debesse, chanoine honoraire :

Douze actes notariés des XVe et XVIe siècles, relatifs à la collégiale de Saint-Avit.

Par M. Desnoyers :

Lettre de grâce accordée par Mgr Paris, à son entrée dans la ville épiscopale d'Orléans. — Lettre testimoniale accordée par le recteur de l'université d'Orléans à M. Delaselle, clerc. — Procès-verbal de

reliques, pour la communauté des Carmes d'Orléans, fait et signé par M. de Fourcroy, doyen du chapitre et vicaire général. — Signature du duc d'Orléans, datée du camp de Courtray, en 1646. — Signature du duc d'Orléans, 1762. — Transaction, en l'an 1271, entre l'abbé de Saint-Jean de Soissons et Marie de Soissons. — Deux transactions, en l'an 1270, entre le chapitre de Soissons, l'abbé de Saint-Jean, l'abbé de Saint-Crespin-le-Grand, l'abbesse de Notre-Dame, le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, touchant le chant de leur église. — Transaction entre l'abbé de Saint-Jean de Soissons et le chapitre Saint-Pierre-au-Parvis, pour des censives. — Transaction, en 1289, entre l'abbé de Saint-Jean de Soissons et l'abbé de Notre-Dame Valchrétien, pour différents droits. — Pièces de l'officialité de Loudun en 1360. — Transaction, en 1275, entre le chapitre de Saint-Gerdois de Soissons, l'abbé de Saint-Jean et la dame Du Plessis, pour mesures de blé. — Bulle de Nicolas III, en 1277, pour confirmation de donation à l'abbaye Saint-Jean, à Soissons. — Transaction, en 1321, entre le maire de Soissons et l'abbé de Saint-Jean, pour le droit de justice. — Transaction, en 1300, entre l'abbé de Saint-Jean, l'abbé de Longpont et l'abbesse de Notre-Dame, pour terrages et dîmes. — Transaction, en 1300, entre l'abbé D'Auviller et les habitants de Cumier, pour droits seigneuriaux. — Sentence rendue, en 1352, par le bailli de Senlis, en faveur de l'abbé de Saint-Jean de Soissons, pour grain et sel. — Transaction, en 1293, entre l'abbé de Longpont et l'abbé de Saint-Jean, pour proximité de vinages. — Transaction, en 1279, entre l'abbé de Saint-Jean et le curé de Saint-Jacques, pour l'exécution testamentaire de la nommée Béguine. — Offre à Mgr l'évêque d'Orléans pour le Rondeau. — Lettres-patentes pour franc-sallé, accordées à N. — Plans de terrains appartenant à diverses abbayes, sur parchemin.

MÉDAILLES.

Par M. Becquerel :
Médaille papale.

Par M. Maître :

Lot de médailles romaines.

Par M. Pelletier :

Deux médailles de Desnoyers, à l'effigie du duc et de la duchesse d'Angoulême.

DESSINS.

Par M. Carette :

Deux dessins de la Cour-Dieu.

Par M. Chouppe :

Aquarelle des ruines du Hallier, à Montbarrois (Loiret).

Par M. de Langalerie :

Décalque d'un dessin représentant l'ancienne châsse de Saint-Aignan.

Par M. Vignat, maire d'Orléans :

Plans des restes du mur d'enceinte de la rue du Bourdon-Blanc.

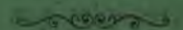
ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

---

ois cent quinze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hauts personnages du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Échevins, Habitants et Commune de Chartres, de l'année 1296 à l'année 1715, publiées par M. Lucien MERLET; précédées d'une introduction par le même.



MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

---

lieu où François de Guise a été assassiné par Poltrot, en 1563, par M. F. DUPUIS.

château de Chemault, par M. Ch. DE LANGALLERIE.

cherches sur l'administration de la justice dans l'intérieur de la ville d'Orléans, par M. E. BIMBENET.

Justice du chapitre et de l'église collégiale de Saint-Pierre-Empont.

— Justice de Saint-Pierre-le-Puellier.

Justice de Saint-Aignan.

moire sur la découverte des ruines romaines de Brivodurum, à Ouzouer-sur-Trézée, par M. L.-A. MARCHAND.

tice historique et archéologique sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-la-Garde, dite la Guiche, par M. Jules LAURAND.

château d'Arabloy, par M. E. PILLON.

moire sur la ville et les seigneurs de Gien, par M. L.-A. MARCHAND.

queduc de Vellaunodunum, par M. l'abbé T. COSSON.

ude sur le pignon, fantaisie archéologique par M. E. PILLON.

aumont-sur-Loire, par M. J. LOISELEUR.

lles. — Rapport sur une découverte intéressante, par M. Ch. DE LANGALLERIE.

Études sur une bastille anglaise du XV[e] siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans, par M. BOUCHER DE MOLANDON.

Rapport fait à la Société archéologique de l'Orléanais, au nom d'une Commission chargée de visiter les ouvrages situés au nord de la croix de Fleury, que M. Boucher de Molandon signale comme faisant partie du système des bastilles et boulevarts élevés par les Anglais pendant le siége de 1428-1429, par M. A. COLLIN.

Note de Guillaume Giraut, notaire à Orléans en 1429, sur la levée du siége.

Mémoire sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857, par M. F. DUPUIS.

Notes historiques et liturgiques sur un ciborium trouvé à Laqueuvre, par M. l'abbé ROCHER.

Rapport sur des fouilles à Cléry qui ont amené la découverte des restes de Dunois, par M. E. PILLON.

Testament de Dunois et de Marie d'Harcourt, sa femme.

Micy-Saint-Mesmin, par M. l'abbé DE TORQUAT.

La Société laisse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciations émises dans les articles dont il est auteur.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique de l'Orléanais.

MÉMOIRES, tome I[er], épuisé.
— tome II, avec atlas. 10
— tome III 8
— tome IV, avec atlas. 12

ÉTUDE SUR LE ROMAN DE LA ROSE 2

BULLETIN, tome I[er] (n[os] 1 à 15), épuisé.
— tome II (n[os] 16 à 31) 16
— tome III (n[os] 32, 33 et 34) 2
Chaque Bulletin séparé 1

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

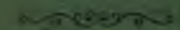
A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Escures, 7.
A Chartres, chez GARNIER, libraire, place des Halles.
A Paris, chez DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7

DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

---

is cent quinze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hau
ersonnages du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Éche-
ins, Habitants et Commune de Chartres, de l'année 1290 à l'année 1715, publié
r M. Lucien MERLET; précédées d'une introduction par le même.



MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

---

*Société laisse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciati
émises dans les articles dont il est auteur.*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 35.

PREMIER TRIMESTRE DE 1860.

Séance du vendredi 13 janvier 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. A. Renard, qui demande à la Société de vouloir bien donner une attention nouvelle à sa notice sur le pèlerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas, notice lue dans la séance du 11 novembre 1859, et déposée aux archives. La Société, prenant en considération les observations de M. A. Renard, renvoie son mémoire à la commission des publications.

— M. Rocher lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur les notes de M. de Buzonnière, rapporteur de la commission chargée de visiter les églises d'Orléans récemment restaurées, et conclut à l'insertion de ces notes au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 35.

PREMIER TRIMESTRE DE 1860.

Séance du vendredi 13 janvier 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. A. Renard, qui demande à la Société de vouloir bien donner une attention nouvelle à sa notice sur le pèlerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas, notice lue dans la séance du 11 novembre 1859, et déposée aux archives. La Société, prenant en considération les observations de M. A. Renard, renvoie son mémoire à la commission des publications.

— M. Rocher lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur les notes de M. de Buzonnière, rapporteur de la commission chargée de visiter les églises d'Orléans récemment restaurées, et conclut à l'insertion de ces notes au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

RAPPORT SUR LES RETAURATIONS OPÉRÉES DANS LES ÉGLISES D'ORLÉANS (1).

« Née de cet heureux mouvement qui entraîne les hommes sérieux de notre époque vers l'étude et la réhabilitation du passé, vers l'intelligence des choses antiques, votre Société n'a pas tardé à le centraliser et à en diriger l'essor; et pour ne parler ici que de la restauration des édifices religieux, peu de travaux importants ont été entrepris depuis quelques années, non seulement dans Orléans, mais même dans tout le diocèse, sans qu'elle n'ait été consultée, soit collectivement, soit dans la personne de plusieurs d'entre vous. Ainsi, l'œuvre se perfectionne à mesure qu'elle se répand; et, sauf quelques fautes légères, quelques hésitations inévitables dans les débuts, on peut déjà se féliciter du présent et espérer mieux encore pour l'avenir.

« Vous avez pensé que le temps était venu de jeter un coup d'œil en arrière; de reconnaître ce qui s'est fait, afin de mieux comprendre ce qui reste à faire; de discerner parmi les travaux accomplis ceux qu'il est permis de présenter comme des modèles; en un mot, de dresser un inventaire raisonné dés restaurations opérées depuis la renaissance archéologique.

« Cet important travail devra un jour s'étendre à toute la province qu'embrasse votre organisation; mais attendre qu'il soit complet pour le produire, ce serait perdre beaucoup de temps et renoncer à tous les avantages de l'actualité.

« Vous avez donc jugé préférable de vous restreindre, quant à présent, aux églises d'Orléans. Vous avez chargé une commission de les visiter; elle a accompli sa mission avec la plus scrupuleuse attention. C'est son opinion sur sept de ces édifices que j'ai l'honneur de vous présenter dans ce rapport.

« Nous ne vous dirons rien des prétendus embellissements exé-

(1) Ce rapport a été lu dans les séances des 22 juillet et 12 août 1859. Depuis cette époque, plusieurs travaux en cours d'exécution ont été entièrement terminés, et de nouvelles restaurations ont été entreprises.

cutés à l'époque de la réouverture des églises. Assez de critiques ont flétri les colonnes et les lourds entablements soi-disant grecs, les imitations de marbres roses ou vert-pomme, les badigeons gris ou nankins; d'ailleurs, les coupables eux-mêmes ont dit leur acte de contrition. Ils tiennent la promesse qu'ils ont faite de ne plus retomber dans leurs fautes passées : ils ont mérité leur pardon.

« Nous ne vous entretiendrons que des restaurations proprement dites, c'est-à-dire des travaux entrepris depuis l'époque où l'archéologie a commencé à prendre faveur.

SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER.

« L'église de Saint-Pierre-le-Puellier a été rendue au culte il y a un peu plus de quarante ans. Alors son aspect inspirait à la fois le respect et la tristesse. Le XIe et le XIIe siècle y étaient empreints en caractères saisissants; mais ses murailles dégradées, envahies par une moisissure verdâtre, affligeaient les yeux des fidèles. Grâce à des largesses multipliées, dont la source n'est pas encore tarie, l'œuvre, je ne dirai pas de la restauration, mais de la transformation, commença; elle se poursuit avec ardeur, et bientôt, à la place d'un de ces graves monuments comme nos ancêtres savaient les concevoir, nous aurons une jolie église, parée d'ornements tout nouveaux, mais de styles variés et d'un goût douteux.

« Cette observation ne s'applique pas aux travaux extérieurs : ceux-ci ont été accomplis avec la plus sage réserve. L'édifice a été dégagé de quelques bicoques dont la vieillesse n'offrait aucun intérêt; mais tout ce qu'il avait d'antique, son appareil, ses modillons à figures grimaçantes, ses portes des XIe et XIIe siècles, ont été religieusement conservés. On a eu même le bon esprit de s'abstenir de toute restauration, et nous y voyons maintenant l'œuvre des premiers architectes, moins ce qui a succombé aux efforts du temps et des hommes.

« Il n'en est pas de même à l'intérieur. Deux autels à peu près grecs, occupant les absides des deux bas-côtés, avaient ouvert la série des travaux. Depuis, les voûtes ont été plafonnées. Les murs

des bas-côtés, construits en petit appareil, ornés de corniches à dents de loup, et la partie inférieure des piliers de la grande nef ont été recouverts de boiseries d'une exécution parfaite, mais d'un style tout moderne. Une petite crête en fonte, du XVe siècle, d'un assez bon dessin, a couronné les dossiers des stalles. Une tribune de la même époque, appliquée au pignon occidental, se termine en ce moment. Un pavage en grands carreaux noirs et blancs, dont l'œil saisirait mieux la symétrie si elle était plus largement conçue, a remplacé les débris de l'ancien dallage. Un autel roman vient d'être placé dans le sanctuaire. Enfin, de riches vitraux brillent à plusieurs fenêtres.

« Un mot sur les plus importants de ces travaux.

« La tribune qui doit supporter l'orgue est une œuvre de menuiserie d'une certaine importance. Elle s'appuie sur un soubassement carré à pans coupés destiné à abriter le dais; elle est couronnée d'une balustrade d'un dessin très-pur, qui se contourne autour de deux tourelles placées en encorbellement vers les angles du soubassement. L'ensemble plaît à l'œil, sans qu'on puisse bien se rendre compte du style auquel il appartient. Il plairait bien davantage, si les encorbellements étaient plus légers, et si les colonnettes accouplées sur lesquelles repose leur extrémité inférieure étaient un peu moins grêles. Cependant, tel qu'il est, il fait honneur à M. Petit, menuisier d'Orléans, qui l'a conçu et exécuté. M. Petit est artiste; il a de l'imagination et du goût. Ce qui lui manque encore, ce qu'il acquerra à l'aide de sérieuses études, c'est la connaissance parfaite des styles et des époques. Nous l'engageons à s'aider à cet égard de conseils qui ne lui manqueront pas dans notre ville, et nous ne doutons pas qu'il ne produise bientôt des œuvres irréprochables.

« Au fond du sanctuaire se dresse une sorte de monument en pierre, imposant par ses proportions, mais d'un goût déplorable. Sur un soubassement qui domine l'autel, deux pieds-droits carrés, ornés chacun de deux pilastres corinthiens appliqués et d'une colonne détachée en avant, soutiennent un grand arc plein-cintre, une sorte de cerceau de pierre. Au sommet, Dieu le Père se maintient en équilibre par sa toute-puissance. A la base de l'arc, et comme amortissement des pieds-droits, deux anges affectent des

poses gracieuses. Au milieu de cette espèce de portique, le Christ expire sur la croix, entre sa mère et saint Jean. Le tout, excepté le Christ, maigre et raide comme la plupart des figures du XVe siècle, est de ce genre Louis XV, ornementé et tourmenté, qu'on pourrait nommer le style grandiose du boudoir.

« A la restauration dont ce singulier morceau a été l'objet, nous eussions préféré une destruction complète.

« L'autel, œuvre toute nouvelle, se compose d'une simple table de pierre posée sur quatre colonnettes romanes, le tout couvert de peintures polychrômes rehaussées d'or. C'est, de toutes les décorations récentes, la seule qui soit en harmonie parfaite avec l'époque du monument.

« Sans parler de plusieurs grisailles d'une bonne exécution, trois verrières récemment posées méritent une attention spéciale. Deux sont dues à MM. Laurent et Gsel, et se font remarquer par l'éclat des couleurs. Dans l'une, saint Nicolas bénit les enfants qu'il est d'usage de placer à ses pieds; cette figure est sagement et religieusement dessinée. L'autre présente, dans un cadre de forme un peu tourmentée, Madeleine pénitente. Cette femme, presque aussi grande que nature, à laquelle un peu moins d'embonpoint et de fraîcheur ne messiérait pas, se fait remarquer par la vérité de la pose et par la beauté des formes; mais c'est moins une sainte repentante qu'une amante éplorée, et les regrets qu'elle éprouve semblent être, non pas d'avoir péché, mais de ne plus pécher encore. Il faut le dire franchement, cette peinture n'est pas digne d'un édifice chrétien.

« En regard, voici une autre figure en présence de laquelle on éprouve un recueillement involontaire. La Vierge immaculée est encadrée dans une de ces auréoles ovales si fréquentes dans les images byzantines. Ses longs et légers vêtements cachent ses formes dans un ensemble vaporeux; elle a les bras croisés sur la poitrine et les yeux levés au ciel, vers lequel elle s'élève par un élan qui n'a rien de terrestre; le tout éclairé par une lumière comme phosphorescente, sans tons criards, sans effets heurtés. M. Lobin, de Tours, dont le talent est connu, n'a jamais fait rien de mieux que ce vitrail.

« Ainsi que vous le voyez, on a beaucoup fait à Saint-Pierre-le-Puellier; mais, au jugement de votre commission, le plus important est ce qui reste à faire : restauration monumentale de l'abside, maintenant déshonoré par un sale badigeon et par des stores en toile peinte, et des voûtes empâtées d'une couche de plâtre qui leur ôte tout leur style. Ainsi l'édifice, trop coquet dans ses parties inférieures, retrouverait au moins, à son point perspectif et à son sommet, une partie de sa majesté première.

SAINT-DONATIEN.

« Régulière dans son plan, mais dénuée de tout ornement, l'église de Saint-Donatien est d'un aspect triste et pauvre. Peut-être pourrait-on pallier en partie ces défauts, en ajoutant au sanctuaire un abside à pans coupés et à fenêtres ogivales, et en remplaçant, du moins au-dessus du chœur, la courbe vicieuse de la voûte en berceau par une voûte nouvelle à ogives, dont les nervures retomberaient sur les piliers actuels, du XIIIe siècle, qui ne sont pas sans mérite.

« Mais, en dehors du vaisseau, nous devons attirer votre attention sur une construction entièrement neuve, la chapelle de la Vierge, qui se termine en ce moment. Elle est juxtaposée et parallèle à l'édifice principal, avec lequel elle communique latéralement par une arcade ogivale. Son style est du XIIIe siècle, et sauf quelques différences de proportion, elle a été copiée sur les chapelles du rond-point de la cathédrale. La nef n'a point d'ouvertures. Une fenêtre occupe le milieu du pignon occidental. Le sanctuaire, à pans coupés, est éclairé par cinq autres fenêtres à meneaux et à réseau trilobé, comme la première. Des colonnettes cylindriques à chapiteaux feuillus soutiennent, au-dessous des fenêtres, une arcature trilobée. Sur d'autres colonnettes du même style, groupées par trois, retombent les nervures des voûtes ogivales. Tous les fûts sont cylindriques, toutes les nervures à soufflet. Cette irrégularité trouve son excuse dans le modèle qu'a choisi l'architecte; mais à Sainte-Croix elle avait sa raison d'être, et, même lorsqu'on imite, il est encore permis de corriger.

« Les vitraux, œuvre de notre collègue, M. Laurent, sont une
ıitation de ceux des chapelles de Sainte-Croix, moins les figures.
:urs tons sont doux et harmonieux, leur exécution irréprochable.
« Mais l'autel, sculpté en pierre par M. Landais, mérite surtout
s éloges. Il prouve comment, en archéologie, on peut faire du
ouveau, tout en respectant ces règles sévères qui semblent imposer
ur chaque partie d'un monument des formes arrêtées d'avance.
« Trois arcades ogivales trilobées, ouvertes sur le devant, une
tre sur chaque face en retour, forment une colonnade qui sou-
nt la tablette supérieure et entoure un bloc cubique sur la face
térieure duquel un bas-relief, placé ainsi dans un demi-jour mys-
'ieux, représente l'apparition de Notre-Dame de la Salette. Le
ɔernacle est la tour de David, *turris Davidica*, forteresse créne-
:, flanquée de deux tourelles. Au-dessus, la Vierge tenant l'en-
ıt Jésus, simple épreuve en plâtre, mais d'un beau modèle,
lève en avant de la fenêtre centrale, supportée sur une console à
ıillages gras, du meilleur style. Rien de plus simple, de plus
ıjestueux et de plus gracieux à la fois que cet ensemble.
« En résumé, la chapelle de Saint-Donatien est une œuvre re-
ırqaable; elle fait le plus grand honneur à M. Fournier, archi-
:te, qui en a donné le plan et surveillé l'exécution. Il est seule-
ənt regrettable que le peu d'étendue des ressources de la fabrique
forcé l'architecte de substituer presque partout à la pierre de
lle le plâtre, celui de tous les matériaux qui est le plus antipa-
que à l'architecture ogivale.
« Cette triste nécessité a permis à M. Heurteau, plâtrier-entre-
eneur, de donner une preuve nouvelle de l'intelligence et du
ût qu'il déploie dans sa profession. Ses voûtes à nervures et ses
lonnettes, en briques fabriquées *ad hoc*, ne laissent rien à désirer
ns le rapport de la solidité de la construction et de la perfection
travail.

NOTRE-DAME-DE-RECOUVRANCE.

« Androuet du Cerceau, architecte orléanais, à qui la tradition
ttribue avec beaucoup de vraisemblance plusieurs des maisons les

plus remarquables de notre ville, qui commençait le pont Neuf en 1578 et continuait la galerie du Louvre en 1596, Androuet du Cerceau est, selon l'opinion la plus probable, l'architecte du vaisseau de Notre-Dame-de-Recouvrance. On reconnaît la manière du maître à cette élégante simplicité qui puise son mérite dans la pureté des lignes, dans la juste proportion des parties. Heureusement pour cet édifice modèle, la fabrique était trop pauvre, il y a cinquante ans, pour songer à le restaurer; plus heureusement encore, des familles opulentes et généreuses se sont mises récemment à l'œuvre, sous la direction de M. Clesse, leur pasteur, dont l'incessante activité a fait beaucoup et bien, et se propose de faire plus encore.

« Mais avant de pénétrer dans l'église, arrêtons-nous à l'entrée.

« Le portail, vous le savez, se compose de trois parties distinctes, disposées sur une même ligne de façade. A droite, dans le clocher, une haute ouverture formant à la fois porte et fenêtre, du dessin le plus riche et le plus léger, dernier soupir que jetait sur le seuil de l'église le style flamboyant qui n'osa pas y pénétrer; à gauche, au contraire, un petit portique du faire le plus pur et le plus gracieux de la renaissance, avec de fines sculptures et de délicieux détails, le tout compris dans le pignon du bas-côté; au milieu de celui de la grande nef, un autre portique, mais à fronton coupé, lourd, prétentieux, et accusant l'époque de la décadence.

« Les deux ouvertures latérales ont été restaurées, sous la direction de M. Clouet, avec une perfection qu'on ne saurait trop louer; celle du milieu le sera bientôt, mais dans quel style? Avant de résoudre cette question délicate, commençons par poser un principe. Quelque répugnance qu'éprouve l'archéologue pour les innovations, son culte pour ce qui existe ne doit pas aller jusqu'à reconstituer dans un édifice une superfétation relativement récente, mauvaise en elle-même et disparate avec ce qui l'entoure. La restauration, dans ce cas, serait une profanation nouvelle; mieux vaut une intelligente innovation. Ce premier point éclairci, une autre difficulté se présente: entre l'ogive flamboyante qui s'élève sur la droite, avec ses pinacles élancés, et les lignes horizontales et compassées que la renaissance a tracées du côté opposé, lequel choisir? M. Clesse a fait l'honneur à votre commission de la consulter à cet égard, et

elle s'est empressée de le confirmer dans l'opinion vers laquelle il inclinait déjà. Voici sur quelles raisons elle se fonde.

« Les lignes supérieures de l'édifice présentent dans leur ensemble un plan incliné de droite à gauche : le sommet du clocher d'abord, puis le toit de la grande nef, enfin celui du bas-côté. C'est vers le clocher que se porte le regard, attiré surtout par les grandes proportions de la fenêtre qui surmonte son portail; celui de gauche, bien plus modeste dans ses proportions, ne se fait remarquer que par sa perfection. En outre, la porte centrale est maintenant surmontée d'une immense fenêtre ogivale récemment restaurée, et qu'on ne peut plus penser à transformer. Le style ogival domine donc dès à présent dans la façade de Notre-Dame-de-Recouvrance, et dès lors c'est celui qu'il convient d'adopter. Ainsi la porte centrale se trouvera en rapport avec sa propre fenêtre et avec la partie droite, qui est la plus importante, et la porte gauche restera ce qu'elle est, un bijou charmant, mais accessoire.

« L'intérieur, vous le savez, se compose d'une nef d'un grand style, de deux bas-côtés de proportions moyennes et de deux rangées de chapelles aveugles, peu profondes, en nombre égal à celui des travées des bas-côtés, sur lesquelles elles ouvrent par des arcs plein-cintre, sorte d'arcature qui donne à l'édifice une élégance remarquable. Cette élégance augmenterait encore, si ces chapelles, entièrement peintes, se détachaient par des tons riches et graves de la teinte naturelle du reste de l'édifice. M. Clesse l'a compris, et en attendant qu'il puisse accomplir cet immense travail, il a décoré complètement une des chapelles, en y installant les fonts baptismaux.

« L'ornementation de la chapelle des fonts mérite toute votre attention. C'est quelque chose de complètement nouveau, du moins pour nos provinces. Avant de juger, il faut donc s'habituer à voir, et nous devons nous borner à décrire.

« *Peinture.* — Une draperie couleur fauve, d'environ 1m 50 de hauteur, entoure la chapelle; au-dessus, le ciel bleu, les arbres d'un jardin et des oiseaux qui voltigent autour d'un portique à colonnes placé au point perspectif; à la voûte, des nervures en teintes neutres et des clés en partie dorées se détachent sur un fond bleu;

des rinceaux et des cartouches, style renaissance, renfermant des sentences, ornent les faces en retour. L'ensemble de ces peintures est doux et moelleux.

« *Sculpture.* — La cuve baptismale, de forme demi-circulaire, évasée, est appliquée au fond de la chapelle, en avant du décor qui représente un portique. Son galbe élégant disparaît presque sous une profusion de cartouches et de mascarons d'où se détachent deux figurines portant des croix. Sur la cuve s'élève une sorte de reliquaire, comme on les faisait souvent au moyen âge, édifice en miniature, avec ses pignons, ses portes et ses fenêtres, porté sur un pied évasé par le bas et surmonté de la figure du Sauveur, le tout en pierre, ainsi que la cuve, et ciselé avec une délicatesse et un goût parfaits par Lafargue, qui a fait ses preuves dans les restaurations du château de Blois. La chapelle que nous venons de décrire a été exécutée sur les dessins de M. de la Morandière.

« Avant de quitter Notre-Dame-de-Recouvrance, votre commission a dû visiter la chapelle du catéchisme, dont l'axe se présente d'équerre à celui de l'église. Cet édicule, presque complètement enchâssé dans les constructions voisines, n'est pas fait pour être vu du dehors. A l'intérieur, c'est un quadrilatère dont la longueur égale environ une fois et demie la largeur. Le plâtre seul a servi à son revêtement et à sa décoration. Son style est celui de la renaissance. La voûte se compose d'un plafond plat qui se relie sur toutes ses faces à la ligne verticale des murailles par un demi-berceau; elle est divisée en grands caissons par de larges moulures ornées de pendentifs aux intersections et retombant sur des colonnettes accouplées, appliquées aux murailles et supportées elles-mêmes par des consoles posées à la hauteur de l'appui des croisées. Cette disposition n'est pas irréprochable; mais on en trouve de nombreux exemples au XVIIe siècle : d'ailleurs, elle était commandée par la destination du local. Les jours, qui sont au nombre de trois sur chacune des faces latérales, se composent de deux ouvertures plein-cintre, accolées et comprises dans un encadrement carré. L'autel n'est que provisoire et ne peut rien faire préjuger sur le modèle qui sera ultérieurement adopté; mais la tribune en boiserie placée au fond de la chapelle est terminée, et, sauf quel-

ques détails qu'il serait minutieux de relever ici, elle fait honneur à M. Wilmart, qui l'a conçue et établie. Ajoutons que le plâtrier, M. Rochard, a également composé tous les ornements qu'il a exécutés, et que l'un et l'autre ont été dirigés par M. Clesse lui-même, et nous nous étonnerons que, sans le secours d'un architecte, on puisse arriver aussi près de la perfection.

SAINT-MARC.

« Une église dédiée à saint Marc existait, dès le IVe siècle, au nord-est de la ville. Du temps des croisades, elle appartenait aux Templiers. Détruite à l'époque du siége, reconstruite et ruinée plusieurs fois, elle ne conserve plus rien aujourd'hui de son antique origine. C'est un vaisseau écrasé, sombre, sans style, et dénué de tout ornement. Le restaurer eût été impossible. MM. Clouet et Ricard le comprirent : ils conçurent un édifice nouveau, auquel on ne conserverait de l'ancien que la largeur des nefs ; et les fonds leur manquant pour exécuter leur projet, ils durent se borner à construire le chevet. Voici donc des absides neufs appliqués à une vieille église ; des voûtes à nervures d'une certaine élévation continuant des berceaux surbaissés ; disposition choquante au premier coup d'œil, mais indiquant une pensée libre d'entraves et de bon augure pour l'avenir.

« Les sommes mises à la disposition des architectes ne leur ont pas permis d'orner l'extérieur des constructions nouvelles, et à l'intérieur même ils ont été forcés de s'interdire l'emploi de la pierre de taille. Nous devons les plaindre et non les blâmer. Peut-être, cependant, eût-il été préférable de revêtir les murailles et les voûtes de mortier appliqué au bouclier ; les nervures seules eussent été en pierre, et dès lors l'excès de dépense eût été peu considérable.

« Les trois sanctuaires sont du même dessin : pans coupés, fenêtres plein-cintre, médiocrement élancées ; voûtes à formerets plein-cintre, à nervures prismatiques, dessinant des arcs un peu surbaissés, et se réunissant à une clé centrale placée en arrière de

l'arc doubleau qui les relie à la nef; disposition qui ne manque pas de noblesse et de grâce, quoiqu'il soit difficile de reconnaître à quel style elle se rattache.

« La retombée des nervures s'appuie sur le moulage de ces figurines remarquables qui ont une semblable destination dans notre salle des thèses de la rue des Gobelets.

« L'ornementation du sanctuaire principal est une œuvre de la renaissance, remaniée et étendue, pour la mettre en rapport avec les constructions nouvelles. Un riche rétable domine l'autel. Deux travées en retour encadrent des niches abritant des statues ; le tout est orné de colonnes, de guirlandes et d'enroulements jetés à profusion, suivant la méthode du XVIe siècle. L'ensemble, composé de plâtre et de pierres de teintes diverses, devra être couvert de peintures. La renaissance aimait les couleurs naturelles et variées, et peut-être conviendrait-il de l'imiter ici, puisqu'il s'agit de la restauration d'une de ses œuvres. Cependant, elle n'a pas toujours réussi à donner à ses décors la majesté qui convient à nos temples, et votre commission a pensé qu'il serait préférable d'adopter un fond blanc rehaussé de dorures.

« Saint-Marc a aussi ses verrières ; au-dessus de l'autel, la sainte Trinité, type byzantin : Dieu le Père, assis, coiffé d'une tiare, tient devant lui le Christ en croix ; le Saint-Esprit plane sur sa tête. Dans la fenêtre de gauche, saint Marc écrit l'Évangile sous l'inspiration de saint Pierre. Du côté opposé, saint Euverte est ordonné diacre dans l'église primitive de Saint-Marc. Ces sujets, conçus dans un esprit vraiment chrétien, sont irréprochables de style et d'exécution. La lumière et la couleur y sont sagement distribuées. La perfection du pinceau ne nuit pas à l'effet décoratif. MM. Laurent et Gsel n'ont jamais mieux fait. Pourquoi faut-il que la modicité du prix alloué pour les deux verrières de l'abside de la nef droite ne leur ait pas permis d'atteindre la même perfection? Sans cela, ils n'eussent pas entouré le sujet d'une mosaïque aux couleurs heurtées, qui l'absorbe au lieu de l'encadrer.

SAINT-VINCENT.

« L'église de Saint-Vincent est, à l'extérieur, de l'aspect le plus

vulgaire ; mais, en y entrant, on est frappé de l'ensemble de sa décoration. Des grilles d'une grande richesse qui la divisent en plusieurs compartiments, un abside orné de fresques, des chapelles éclatantes de verrières et de fraîches peintures, tout y révèle l'heureuse influence qu'exerce sur la caisse de la fabrique la vénération des fidèles pour sainte Christine, dont l'église possède des reliques. Espérons que, grâce à leurs pieuses offrandes, nous verrons bientôt s'exécuter un travail par lequel on eût dû peut-être commencer, l'exhaussement des voûtes, dont le galbe surbaissé écrase les décorations que nous allons décrire.

« Les grilles, posées sur une boiserie à hauteur d'appui, entourent non seulement le chœur, mais la grande nef. Cette disposition, qui a quelque chose d'insolite, peut, jusqu'à un certain point, se justifier par la nécessité où l'on s'est trouvé de prolonger le chœur jusqu'au milieu d'une des travées de la grande nef. Un retour d'équerre formé par les grilles en cet endroit eût choqué les regards. On a cru éviter cet inconvénient en les prolongeant jusqu'au bas de l'église. Quoiqu'il en soit, leur dessin, un peu chargé peut-être, est riche et pur. Des rinceaux de fonte se déroulent dans des encadrements rectangulaires en fer forgé. Une crête allégit le tout. Des dorures sagement ménagées se détachent sur la teinte bronzée de l'ensemble.

« Le banc-d'œuvre, de style moderne, présente, sur des proportions trop développées pour celles de l'église, une pureté de lignes remarquable. C'est un modèle sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des chefs d'ateliers, et même des artistes.

« Le dessin de cette belle boiserie est dû au talent de M. Cartéron, jeune homme qui fût devenu peut-être une des gloires de l'école moderne, si une mort prématurée ne nous l'eût enlevé il y a déjà quelques années. Le même architecte avait reçu la mission de décorer le chœur. Le problème à résoudre était celui-ci : ajouter à peu de frais, à un vaisseau écrasé et sans style, un sanctuaire de proportions restreintes, et cependant majestueux. Voici quelle fut la solution.

« Il ouvrit au fond du chœur un arc plein-cintre porté sur des pieds-droits d'une hauteur proportionnée à celle dont il pouvait

disposer. En arrière, il traça un abside demi-circulaire, dont il divisa le pourtour en trois arcades égales. Celle qui se présente de face reçut un tableau sur toile; dans les deux autres, il pratiqua deux grandes niches demi-circulaires et couvertes d'une portion de calotte sphérique. Au milieu de l'aire de l'abside, il posa un autel blanc et or, sur lequel s'agenouillent deux anges dorés qui se présentent de profil. Au centre de la coupole, une petite ouverture, qu'on eût dû fermer de verre dépoli et non de vitraux peints, laisse pénétrer une lueur adoucie sur cet ensemble profond et mystérieux.

« Les ornements de la sculpture eussent été mal assortis à ces lignes simples et sévères. M. Cartéron confia à la peinture seule le soin de compléter son œuvre. M. Maillot comprit sa pensée et la rendit avec talent. Au milieu de l'arcade du fond, saint Vincent, belle et grande figure, monte sur le bûcher du martyre. Il lève les yeux vers le ciel, qui s'ouvre à lui sous la voûte de la coupole, où Dieu le Père et toute la cour céleste s'apprêtent à le recevoir. Les deux contre-absides sont couverts de fresques : dans l'une, le saint reçoit l'arrêt de sa condamnation; dans l'autre, il convertit et baptise son geôlier. La couleur sobre de ces peintures est parfaitement en rapport avec la faible dose de lumière qu'elles reçoivent.

« Deux chapelles de construction nouvelle terminent les nefs. Nous ne vous dirons rien de celle de Saint-Vincent, et pour cause. Dans l'autre, des arcatures en boiserie, disposées des deux côtés d'une statue de la Vierge et sur les faces en retour du sanctuaire, encadrent de petits tableaux représentant divers épisodes de la vie de Marie, disposition qui produit un assez bon effet, quoique les détails d'exécution ne soient pas à l'abri de la critique.

« Il nous reste encore à vous parler de la chapelle de Sainte-Christine, conception neuve et complètement en dehors des formes usitées. Elle ouvre sur la nef septentrionale, par une arcade plein-cintre, entre deux grandes niches qui abritent des groupes un peu moins grands que nature. Dans l'une, le Christ, au jardin des Olives, s'offre en sacrifice à son Père; dans l'autre, son corps inanimé repose étendu sur les genoux de sa mère. Le tout est peint en couleur de bois naturel.

« Au milieu de ces masses sombres, la chapelle resplendit de ses

fraîches peintures et des reflets de ses vitraux. Sa forme est celle d'une croix grecque, si ce n'est que les angles rentrants étant supprimés et remplacés par des diagonales, le plan de la croisée devient un octogone qui se reproduit au plafond. Des quatre bras de la croix, le méridional communique à la nef, à laquelle il se présente d'équerre. L'autel occupe le chevet qui fait face à l'entrée ; il est en bois naturel et d'une élégante simplicité ; au-dessus, la châsse de sainte Christine, posée derrière une glace sans tain ; le tout dominé par une bonne copie d'une *Sainte Famille* de Murillo. Le fond des deux croisillons est entièrement occupé par deux verrières sortant des ateliers de Lobin, de Tours ; l'une et l'autre représentent sainte Christine pendant son martyre. La vierge, de grandeur naturelle, est encadrée d'un ovale de belle proportion entouré de rinceaux et de cartouches renfermant diverses strophes de ses litanies. Ces deux figures sont d'une composition irréprochable et d'une exécution parfaite. Leur éclat est doux et harmonieux. Elles unissent, chose rare, le sentiment chrétien à la beauté des formes. Peut-être ont-elles le défaut commun à bien des morceaux de ce genre, et des plus admirés, celui de faire trop tableau ; mais destinées à n'être vues que de près, ce qui pourrait soulever la critique dans une œuvre monumentale devient ici un véritable mérite. Le plafond est horizontal. Dans l'octogone central, un groupe d'anges soutient un philactère sur lequel on lit : *Mihi vivere Christus est et morti lucrum*. Les tympans qui relient le plafond aux pans coupés de la croisée présentent la Foi, l'Espérance, la Charité et la Pénitence, têtes largement peintes comme décors. Tout le reste des murs est une imitation de bois de chêne.

« Vous le voyez, par son style et son exécution, cette chapelle se refuse à toute discussion archéologique ; mais elle possède un charme tout spécial, et son ensemble fait honneur à votre collègue, M. Imbault, qui en a conçu l'idée et surveillé l'exécution.

SAINT-AIGNAN.

« Si l'aspect délabré des restes de cet élégant édifice, si les débris mutilés des dentelles de son portail et des arcatures à jour qui

couronnaient ses piliers buttants n'inspirent, vus du dehors, que de tristes pensées, surtout lorsqu'on se rappelle que la moitié du vaisseau, la nef tout entière et les tours ont été détruites, en revanche l'intérieur semble, à quelques détails près, sortir des mains de l'architecte du XVe siècle. Grâce à l'heureuse initiative et au zèle infatigable de M. Maréchal, curé de cette paroisse, habilement secondé par M. Clouet, architecte, les fenêtres du fond de l'abside ont retrouvé leurs meneaux et leurs élégants réseaux; le badigeon a disparu, et les pierres de taille ont repris leurs teintes naturelles; les parties construites en moellons ont aussi retrouvé leur aspect primitif à l'aide d'une couche de mortier appliquée au bouclier; les piliers du chœur ont été débarrassés du stuc qui les empâtait; les clés des voûtes et leurs écussons repeints et rehaussés d'or; les marmousets qui soutiennent la retombée des nervures ont de nouveau montré leurs têtes grimaçantes et leurs poses contournées; enfin, on a rendu à la salle capitulaire ses dimensions primitives, en démolissant une cloison qui en masquait une partie. Toutes ces restaurations ont été accomplies avec une intelligence et une sobriété remarquables, et c'est un assez grand honneur à l'architecte pour qu'il nous soit permis d'ajouter que les joints de pierre de taille figurés sur le mortier des murs sont plus agréables à l'œil que conformes à la sévérité des prescriptions archéologiques, et que le banc-d'œuvre, d'un dessin très-pur du reste, est d'un style bien plus récent que celui de l'édifice. Quant à la peinture des clés des voûtes, elles présentent certaines irrégularités héraldiques qui ne tarderont pas à disparaître.

« Ainsi que vous le voyez, on a beaucoup fait à l'intérieur de Saint-Aignan; mais il reste encore plusieurs choses à faire. Le maître-autel et son rétable disparaîtront, et les trois arcades qu'ils masquent laisseront les regards pénétrer jusqu'au fond de la chapelle absidale. Un travail analogue sera exécuté dans les chapelles du rond-point : celle de la Vierge surtout devra, après avoir été consolidée, être rendue à sa forme primitive, sans respect pour des peintures récentes, dues cependant à un artiste qui a fait preuve ailleurs d'un vrai talent. Nous prenons ici la forme affirmative, car nous avons la ferme confiance que ces travaux ne tarderont pas à

être exécutés. M. Maréchal n'est pas homme à laisser son œuvre imparfaite, et l'activité qui se déploie de toutes parts, dans les travaux dus à la pieuse générosité des fidèles, nous est un sûr garant qu'ici, où il s'agit de l'un des monuments les plus intéressants de notre ville, l'argent ne fera pas défaut.

SAINT-EUVERTE.

« Vous vous rappelez ce qu'était, il y a quelques années, ce majestueux édifice, ses murs dégradés et noircis, ses fenêtres murées et privées, pour la plupart, de leurs meneaux, le sol pulvérulent et le vaisseau rempli de décombres et de débris de toutes sortes.

« Vous vous rappelez aussi avec quel élan les fidèles, les archéologues, excités par la parole puissante de Mgr Dupanloup, par l'incessante activité des Pères de la Miséricorde, propriétaires de l'édifice, peut-être aussi par l'influence que votre opinion commence à exercer sur l'esprit public ; avec quelle ardeur, disons-nous, toutes les classes de la société s'empressèrent de concourir, par leurs souscriptions, à la restauration d'une église aussi remarquable par son architecture que par ses pieux souvenirs.

« Bientôt on se mit à l'œuvre. Une commission, presque exclusivement prise dans votre sein, fut chargée de la direction des travaux, et votre collègue, M. Clouet, dont nous avons déjà cité le nom, lui offrit son concours, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge.

« Les projets de restauration durent être précédés d'une étude complète du monument et des nuances de style qui distinguent ses diverses parties, en raison des époques auxquelles elles appartiennent ; car, dans la pensée de la commission, il s'agissait, non d'y établir une unité qui n'a peut-être jamais existé, mais de le reconstituer dans l'état où il dut être la dernière fois qu'il se releva de ses ruines. Les formes étant reconstruites par la pensée, il fallait encore les traduire par des lignes. Dans ce nouveau travail, l'architecte, complètement pénétré de vos principes, et souvent aidé de vos conseils, se tint en garde contre toute innovation et mit coura-

geusement en pratique cette règle, trop souvent méconnue, que restaurer n'est pas embellir.

« Au surplus, l'état des choses faisait de cette maxime une nécessité. Les fonds, quoiqu'abondants, étaient loin de suffire à tout. La commission reconnut même qu'après les dépenses nécessitées par les travaux de consolidation, qui devaient passer en première ligne, il ne restait plus assez pour restaurer, même de la manière la plus sobre, la totalité de l'édifice. Elle dut donc choisir entre deux systèmes : ou procéder par nature de travaux, voûtes, fenêtres, parements, carrelage, etc., complétés chacun, et successivement, dans toute l'étendue du vaisseau ; ou bien commencer par le chevet et s'avancer, autant que possible, vers l'extrémité occidentale, en ne laissant rien à faire derrière soi. C'est à ce dernier système que s'arrêta la commission ; elle y trouvait de grands avantages : elle rendait immédiatement au culte la partie principale de l'église ; elle présentait aux regards un ensemble satisfaisant ; elle excitait le zèle des donateurs par la preuve évidente du bon emploi de leurs fonds. Ce dernier résultat devait surtout être obtenu par le contraste frappant d'un chœur tout éclatant d'une majesté que le public n'avait pas soupçonnée, et de l'état affligeant d'une nef dégradée, obscure et moussue, qui bientôt, cependant, pouvait l'égaler en splendeur. Les prévisions de la commission n'ont pas été trompées. Outre diverses offrandes spécialement affectées à certains travaux d'ornementation, un généreux donateur, M. Deloynes de Mauléon, vient de donner par testament une somme de 16,000 fr., applicable, sans destination fixe, aux restaurations de Saint-Euverte. Grâce à cette libéralité, qui aura, n'en doutons pas, des imitateurs, la commission a pu reprendre ses travaux, quelque temps interrompus par le vide de sa caisse.

« Quoiqu'il en soit, l'œuvre est déjà fort avancée, comme vous allez en juger.

« La restauration architecturale est complète pour le chœur, les deux transepts et la croisée, ainsi que pour les deux petites chapelles qui s'ouvrent dans le transept méridional. Les fenêtres ont été débouchées, garnies de meneaux et vitrées. Les pierres de taille des piliers, des colonnettes et des voûtes ont été rejointoyées, re-

grattées, remplacées au besoin; le reste des murailles renduit de mortier ordinaire, appliqué au bouclier. Rien n'a été ajouté aux sobres ornements de cette architecture sévère. Si les figures et les écussons sculptés qui ornent les clés des voûtes ont été décorés d'or et de couleurs naturelles ou héraldiques, c'est qu'on y a trouvé des traces d'anciennes peintures. Le chœur a été dallé. Un labyrinthe conduisant, par des détours infinis, de l'entrée dans la vie à la Jérusalem céleste, a été tracé en larges carreaux noirs et blancs, dans l'espace compris entre les quatre piliers de la croisée. Les transepts ont également reçu un carrelage noir et blanc; mais le chœur est dénué de tout mobilier, et le saint sacrifice s'accomplit sur un autel de planches peintes.

« Des fouilles entreprises au cours des travaux, sous la direction de la commission, donnèrent lieu à deux découvertes d'un haut intérêt.

« Dans la partie de la grande nef la plus rapprochée du transept, on remarqua deux murs parallèles en forte maçonnerie, descendant à plus de 2 mètres au-dessous du sol, et réunis du côté oriental par un hémicycle de même épaisseur. Cette construction porte tous les caractères d'une haute antiquité. Sa position et d'autres indices, dont notre cadre ne comporte pas le développement, autorisèrent la commission à y reconnaître les restes de la chapelle de Sainte-Marie-du-Mont, près laquelle le corps de saint Euverte, originairement inhumé par les soins de Tétradius, resta déposé pendant plusieurs siècles. Votre commission crut devoir conserver sans le moindre changement ces restes précieux; elle se contenta de les couvrir d'une voûte sur laquelle on établit dans ce moment le carrelis de la nef. On y descend par une ouverture fermée d'une dalle.

« Une autre découverte vint bientôt confirmer la commission dans l'opinion qu'elle s'était formée au sujet de la première. On trouva, juxtaposé au sanctuaire de Sainte-Marie, un caveau de peu d'étendue, voûté en berceau, renfermant deux tombeaux d'une grande largeur, construits en briques romaines et en ciment; il n'y restait aucune trace d'ossements. La commission ne put douter qu'elle eût sous les yeux les tombeaux de saint Euverte même et

de Tétradius, qui voulut sans doute reposer à ses côtés. Elle eût cru profaner des reliques en y pratiquant la plus légère restauration. Les tombeaux restèrent donc dans l'état de dégradation où ils avaient été trouvés. On dut seulement assurer la solidité de la voûte, dans laquelle on ménagea une ouverture rectangulaire entourée d'une grille basse, style du XIIIe siècle (1). Maintenant, les fidèles peuvent à toute heure plonger leurs regards dans l'obscurité mystérieuse de ce lieu sacré.

« Une grille de communion, du même style, offrande de l'association des Mères chrétiennes, ferme l'entrée du chœur. La commission, à cet égard, s'est fortement prononcée contre l'emploi des grilles élevées. Ce genre de décors lui paraît, en général, peu en harmonie avec la majestueuse simplicité qui distingue nos vieilles églises.

« Elle a été moins unanime à l'égard de l'emplacement qu'il convenait d'affecter à l'autel. La minorité, se fondant sur l'usage le plus généralement adopté à l'époque ogivale, sur l'effet architectural, sur une figure de colombe sculptée à la clé de voûte du sanctuaire, le voulait au-dessous de cette clé. L'opinion contraire a prévalu, et l'autel a été placé à l'entrée du chœur, afin que les cérémonies pussent être vues d'un plus grand nombre de fidèles. Du reste, il n'est que provisoire, et la question pourra être discutée de nouveau.

« Un autel en pierre du XIIIe siècle, d'un style très-pur, vient d'être posé, aux frais d'un donateur, dans la petite chapelle dédiée à la Vierge immaculée.

« Il ne nous reste plus à parler que des verrières. La commission, nous l'avons déjà dit, s'était interdit la décoration de l'édifice avant sa restauration complète. Le moment ne lui semblait donc pas encore venu de s'occuper de vitraux. Cependant, de généreux donateurs offrirent d'en faire poser un au fond du sanctuaire. Les sujets représentés devaient se rattacher avec ceux que renfermeraient plus tard les deux fenêtres adjacentes. M. Villiet, de Bor-

(1) Cette grille a été exécutée, avec un talent remarquable, par M. Muzet, sur les dessins de M. Clouet.

deaux, chargé de ce travail, voulut entreprendre les trois à ses risques et périls; une fois mis en place, il fallut bien les payer. Ils se divisent en trois étages de figures, séparés par des soubassements et des dais du style ogival le plus historié. Les sujets représentés sont ceux-ci: étage supérieur, fenêtre du milieu, Dieu le Père et Jésus-Christ; le Saint-Esprit occupant le compartiment central du réseau de la fenêtre. Dans les deux fenêtres latérales, les quatre évangélistes; étage intermédiaire, l'Annonciation entre la Visitation et la Présentation; étage inférieur, saint Euverte et saint Aignan entre quatre autres prélats orléanais. Toutes ces figures sont de grandeur naturelle, noblement et religieusement posées, et d'une pureté de trait remarquable. Vues de près, elles ne laisseraient aucune prise à la critique; mais placées, comme elles le sont, à une grande hauteur, les lumières, trop disséminées, trop rapprochées des ombres, qui sont comme filetées, papillottent et nuisent à l'effet général. Exceptons cependant les quatre évangélistes, largement drapés, un peu sombres de couleur, mais ombrés par grandes masses.

« Un donateur a fait poser un quatrième vitrail dans la chapelle de l'Immaculée-Conception. La Vierge occupe la partie supérieure du tableau; au-dessous se voient Adam et Ève au moment de leur péché. Ces deux figures, théâtralement posées, n'ont pas eu l'approbation générale. Nous espérons qu'elles seront changées.

« La plupart des travaux dont nous venons de vous rendre compte ont été exécutés depuis une dixaine d'années, et l'ardeur ne semble pas se ralentir. Nous avons donc tout lieu d'espérer que, dans un délai qui n'est pas éloigné, la plupart de nos églises laisseront peu à désirer. »

— M. Rocher donne connaissance à la Société d'un article contenu dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et intitulé : *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens.* Il proteste contre le reproche que l'auteur, M. Alfred Ramé, adresse aux archéologues orléanais, de rester dans une inqualifiable indifférence à l'égard des monuments de leur province les plus remar-

quables au point de vue de l'antiquité, tels que les cryptes de Saint-Aignan et de Saint-Avit, le tombeau de saint Euverte, et les églises de Saint-Benoît et de Germigny. M. Rocher exprime le regret que l'auteur n'ait pas rendu justice aux excellentes notices de nos honorables collègues, MM. de Buzonnière, de Torquat, Ch. Le Normant, Ed. Fournier, sur Saint-Aignan, Saint-Avit, Saint-Euverte, Germigny. Quant à ce qui concerne Saint-Benoît, MM. Marchand et Rocher préparent une seconde édition plus complète de leurs notices sur cette église monumentale.

Séance du vendredi 27 janvier 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Baguenault, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Duleau, relative à un *vidimus* d'une charte de Charles VII, qui concède à Pierre du Lys la possession de l'Ile-aux-Bœufs. Sur la proposition de M. Baguenault, la Société décide que la note de M. Duleau et le texte de la charte seront insérés au *Bulletin*.

VIDIMUS D'UNE CHARTE DE CHARLES VII.

« La Société littéraire de l'Orléanais a publié, dans le troisième bulletin de ses annuaires, le *vidimus* d'une charte par laquelle Charles, duc d'Orléans, fait don à Pierre du Lys (Charles), frère de Jeanne d'Arc, et à son fils, de la jouissance viagère de l'Ile-aux-Bœufs. Ce document étant inexactement transcrit, la Société archéologique de l'Orléanais a jugé utile, dans l'intérêt des études historiques, de le reproduire de nouveau, d'une manière correcte (1). Ce *vidimus* existe aux archives du Loiret, sous le n° A-274.

(1) La typographie n'ayant pu reproduire le signe placé sur chaque mot abrégé dans le manuscrit, ces mots ont été imprimés en *italiques*.

« A tous ceulx qui ces *pntes* (présentes) *lres* (lettres) verront, le
« bailli de Blois, salut; savoir faisons que par Jehan des Estangs,
« tabellion, juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois,
« ont esté tenues, veues, leues *z* (et) *diligenmet* regardées de mot
« à mot unes *lres* saines et *entiers* en scel et *escrpture* (escripture)
« scellées en cire vermeille sus double queue du *grat* scel de
« *monsi*r le duc d'Orléans, desquelles la teneur sensuit : « Charles,
« duc *d'Orls* et de Valoys, conte de Blois et de *Beaumot*, et sei-
« gneur d'Ast et de Coucy. A noz amez et féaulx gens de nos
« comptes général et *tsorier* (trésorier) sur le fait et *gouvnemt* de
« noz *finces* (finances), gouverneur, *procur* et receveur de *noe*
« (notre) duchié d'Orléans ou à leurs *lieuxten.* (lieutenants), salut
« et *dilecton* (dilection). Receue avons l'umble *supplicaion* de *nre*
« bien amé messire Pierre du Lys, *chlr* (chevalier), contenant *q*
« (que), pour acquiter sa loyauté *envs* (envers) *monsi*r le roy et nous,
« il s'en feust depparti de son pais et venu *ou* (au) *svice* (service)
« de *mond. si*r le roy et de nous, en la compaignie de Jehanne la Pu-
« celle, sa seur, avecqs laquelle jusques à son *abstentemet* et depuis
« ce jusques à *pnt* il a exposé son corps et ses *bns* (biens) *oud*
« (audit) *svice* (service), et *ou* (au) fait des guerres de *mod. si*r le
« roy, tant à la résistance des ennemis de ce royaume qui tindrent
« le siège *devat* ceste *nre* ville d'Orléans, *come* en *plusrs* (plusieurs)
« voyages faiz et *entprins* (entrepris) par *mond. si*r le roy et ses chefs
« de guerre et *autmet* (autrement) en *plusrs* et *divs* (divers) lieux,
« et par fortune desdites guerres a esté prisonnier *desd.* ennemis et
« à ceste cause vendu les *hetages* (héritages) de sa *feme* et perdu
« tous ses *bns*, *tellemet* que à paine a de quoy vivre ne avoir la vie
« de sa *feme* et de ses enfants, nous *requerat ts* (très) *humblemt* que
« *po* (pour) luy aider à ce, il nous plaise luy donner sa vie, la vie
« *durat* de luy et de Jehan du Lis, son fils naturel et légitime, les
« *usfruiz* (l'usufruit), prouffiz, revenues et *émolums* d'une ysle ap-
« pellée l'Ysle-aux-Beufs, à nous *apparten*, assise en la *rivir* (rivière)
« de Loire, près de la Salle, au droit de Chécy, ainsi *come* elle se
« poursuit et comporte, en *comprenat* environ demy arpent de la
« dite ysle, qui est au droit de l'ostel de la Court-Dieu, appelle
« Guiron, *laqlle* ysle Jehan Bourdon èt *auts* tenoient *naguies* (na-

« guère) de *nos* à la *some* de six livres parisis valant *mc* (marc)
« d'argent, sept livres *tourn*. (tournois), payant *chun* (chacun) an,
« par moitié, à deux *tmes* (termes), c'est assavoir à *Tous* et *Ascn*
« *nre sir* (seigneur), et à laquelle ysle et choses *dessusd*. de *nre*
« *consentemt*, ilz ont *naguies renocié* à *nre* prouffit, et pour en dis-
« poser à *nre* voulenté, ainsi que plus *aplain*. peut apparoir par
« *lres* de *renonciacon* données le xxvie jour de ce *pnt* moys de juillet,
« l'an mil cccc quarente et trois. Pour quoy nous eue *considéraion*
« aux choses *dessusdtes*, *voulas* en faveur et *contemplacon* de la dite
« Jehanne la Pucelle, sa seur germaine, et des *gras*, hauls et no-
« tables *svices* qu'elle et *led*. messire Pierre, son frère, ont faiz à
« *mond*. *sir* le roy et à nous, à la compulsion et résistance *desd*.
« ennemis et *autmet*; *avos* donné et donnons de *nre ctaine* (certaine)
« science et grâce *espal* (espécialle), par ces *pntes*, *aud*. messire
« *Pre* (Pierre), *lesd*. usfruiz, prouffiz, revenues et *emolumes* de la
« dite ysle et choses *dessusd*. pour y ceulx prandre et parcevoir *do-*
resenavat par luy et *sond*. fils, la vie *durat* d'eulz deux et de *chun*
« d'eulx, tant *come* le *seurvivat* d'eulx deux vivra et aura la vie *ou*
« (au) corps, si vous *madons*, *comandons* et *expressemt enjoingnos*
« *p* (par) ces *d*. *pntes* et à *chun* de vous, si *coe* (comme) à luy
« *apptendra* (appartiendra) et aussi à tous nos *auts* justiciers, offi-
« ciers et subgies de *noe* dit duchié *pns* et à venir, que de *nre pnt*
« don facent, seuffrent et laissent *lesd*. messire Pierre et Jehan du
« Lis, son fils, joir et user *plainemt* et *paisiblemt led*. temps *durat*
« de la *dte* ysle et choses dessus *dtes*, *plainemt* et *paisiblemt* et ycelles
« exploictez avoir *pradre* et *pcevoir* (percevoir), les prouffiz, usfruiz,
« revenues et *apparten*. (appartenances), *led*. temps *durat*. sans
« leur faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné
« *aucn* arrest, d'estourbier ou *empeschemt*, au contraire Et par
« *rapportat* ces *pntes* ou vidimus d'icelles, *coloné* (collationné) en
« la chambre de noz comptes *po* une fois *seulemet*, avecque *recoin-*
« *gnoissace dud*. *chlr joysset desdtes* choses, nous voulons vous *nre*
« *rceve* (receveur) et *to* (tous) *auts* qu'il appartiendra estre et de-
« mourer quictes et deschargez le temps *dess*. *d*., durant *desdtes*
« vies *dud*. *chlr* et de son dit fils, de la *rcepte* des revenues dessus-
« *dces* par vous, gens de nos *d*. comptes et par tous *auts* à qui i

« *appartendra* sans *aucn contdit* ou difficulté. Car ainsi le voulons
« et *no* plaist estre fait, non obstant *qlzconques auts* dons ou *bns*
« faiz par nous *aud. chlr* non *expmez* (exprimés) en ces *pntes* et
« *qlzconques ordonnaces p* (par) nous faites, et à faire de non donner
« ou aliéner aucune chose de *nre* domaine restrainçons *mandemes*
« ou *deffensm.* à ce contraires. En tesmoing de ce, *no* (nous) *avos*
« fait *mett. nre* scel à ces *pntes* Donné à Orléans, le xxviij^e^ jour de
« juillet, l'an de grâce mil cccc quarante et trois. Ainsi *sign.* (signé)
« par *mons*^r^ le duc *moss*^r^ le bastart de Vertuz, vous garde des seaulx
« et *auts pns*, D. Berthelin, auxquelles *lres* cy *dess. trascriptes*
« estait atachée la *vérificaion* de honorable *hoe* et saige *maist.*
« Jehan le *Fuselr* (Fuzelier), *genal conseillr* de *mons*^r^ le duc
« *d'Orls*, sur son signet placqué en cire vermeille, *conten.* ce qui
« *sens.* (s'ensuit) : Jehan le *Fuselr*, général *coseiller*, ordonné *p.*
« (par) *moss*^r^ le duc *d'Orls*, sur le fait et *gouvnemt* de toutes ses
« *finaces, come mod si*^r^ le duc par ses *lres* pattentes, données en sa
« ville *d'Orls*, le xxviiie jour de juillet derrenier passé ausquelles
« ces *pntes* sont attachées soubz mon signet et *po* les causes plus
« *aplamt cotenues* et déclairées en icelles, ait donné et ottroyé à
« messire *Pre* du Lis, *chlr. fre* de Jehanne la Pucelle, et à Jehan
« du Lis, son filz, et au *seurvival* d'eulx deux, les usfruiz, prouffiz,
« revenues et *émolumes* d'une isle appelée l'Isle-aux-Beufs, *appten.*
« à *mond. si*^r^ le duc, *assie* en la *rivie* de Loire, près de la Salle, au
« droit de Chécy, ainsi *come* (comme) elle *se pours.* (poursuit) et
« comporte en ce *copis* environ demy *arpet* de *lad.* isle, qui est
« assis au droit de l'ostel de la Cour-Dieu, appellée Guiron, laquelle
« ysle *naguirs* souloient tenir *dud. si*^r^ Jehan Bourdon et *auts*, à
« six livres *paris.* par an, lesquelz y ont *renocié* du *quentemet dud*
« *si*^r^, lesquelz usfruiz, prouffiz, revenues et *émolumes dessus d.*,
« d'icelle ysle, ledit messire *Pre tendrot* et *pourrot* avoir, tenir,
« *prendre*, avoir et parcevoir *durat* la vie d'eulx deux et de *chun* d'eux,
« et *tat* et si *longuemt q* (que) le *seurvivat* d'eulx deux vivra et aura
« la vie naturelle, ou (en son) *corps seulemt. Me consens*, en tant
« que en moy est, et qu'il me *touche* et *appartient*, à *l'entinemt*
« (l'entérinement) et *accomplissemt* du *cotenu* ès *d. lres*, tout selon
« *po* les causes et *p* (par) la *fourme* et *manie* (manière), *q* (que)

« *mond.* si^r le duc le veult et *made* par icelles. Donné soubz mes « saingt *mael* (manuel) et signet, le XXIXe jour *dud.* mois de juillet, « l'an mil CCCC quarente et trois, et signée J. le Fuzelier. En té- « moing de laquelle chose, nous, bailli de Blois dessus *d.* à la *re-* « *laon* (relation) *dud.* juré, *avos* fait sceller ces *pntes lres* de « vidimus du scel de la *d. chastellie* de Blois, le second jour d'aoust, « l'an de grâce mil quatre cens quarante et trois. »

« Signé : Les Estancs, avec paraphe; *collon.* aux *origin.* Le sceau, attaché à une double queue en parchemin, est enlevé.

« Et au dos sont les mentions suivantes, constatant que les ordres du prince ont reçu leur exécution :

« Collo *(collatio)* huj. *(hujur) transcripti* cu lris *originalibs, datis* « *et signatis prout ad album* canet *(canetur)* fca *fuit in camera com-* « *putor.* Dni *ducis* Aurelian. *ij die mensis augusti, anno* M CCCC XLIII, « *per me Filleul, et me Tuillees.* »

« Et plus bas :

« L'an mil CCCC quarante et six, le vendredy XXVIIe jour du mois « de janvier, messire Pierre du Lis, *chlr*, confessa que, par vertu « de ces *pntes*, les gens et *offirs* de *monsi^r* le duc *d'Orls* le ont lessé « et le lessent *paisiblemt* joir et user de l'isle et appartenances « *qtenues* au blanc, et en prendre et percevoir les fruiz et revenues, « pour les causes *qtenues* en ces *pntes*, sans aucune chose en paier « et bailler. »

« Signé : MAUBODET, avec paraphe. »

— M. de Buzonnière lit une note de M. Marchand, sur la découverte d'un trésor composé de pièces baronnales du XIIe siècle, découverte faite à La Bussière (Loiret). Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. Pillon, intitulé : *Étude sur le droit d'asile*, et conclut à l'insertion de ce mémoire au volume des *Annales* de la Société. La Société adopte cette conclusion.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Pillon, intitulée : *Des Tumulus ou Tombelles*, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

DES TUMULUS OU TOMBELLES.

« Le commencement de notre siècle ne passera jamais pour une époque féconde en doctrines archéologiques. Pourtant il eut ses antiquaires, et ce furent presque tous des hommes passionnés. Aussi allèrent-ils droit à leur but, et sautant par dessus le moyen âge, qui n'était à leurs yeux qu'un vieux pan de mur décrépit et à demi renversé, ils tombèrent en plein *pagus* gaulois. Les adeptes se passaient avec empressement, et de main en main, les haches de bronze ou de silex, les anneaux, les colliers, les bracelets, les petites monnaies creuses, les débris de poterie grise. La poésie du temps chantait sur sa harpe le bandeau constellé du druide, la serpe d'or, le dolmen et le vieux chêne. La mode gauloise fit grand tort au grec, à l'étrusque et même à l'égyptien. Seulement quelques-uns de ces gens qui ne sont contents de rien, et à qui Teutatès-Ogmus et autres divinités des Gaules ne pouvaient suffire, allèrent se perdre dans le royaume d'Ossian, de Fingal et du brouillard.

« Ce fut alors que les sociétés celtiques entrèrent par la brèche dans toutes les académies de province les plus antiques et les mieux fondées. Les tumulus fixèrent naturellement l'attention générale ; on se demanda ce que pouvaient signifier ces éminences éparses en si grand nombre sur notre sol antique ; pourquoi, comment et dans quel temps on s'était occupé à râcler le sable ou les cailloux de la plaine pour en former une butte ronde ou ovale à sa base ?

« En vertu du principe qu'un savant ne doit pas se taire, tout le monde parla à la fois, et la question avança peu. Il est de fait que les études et les fouilles entreprises, soit par les hommes qui se disaient spéciaux, soit par les propriétaires sur leurs domaines, furent incroyablement mal conduites. Chacun voulut travailler à part, et si quelques débris furent trouvés alors, ils gisent aujourd'hui dans des collections particulières. Mieux eût valu qu'on les laissât reposer

en paix et dans leur lieu, car l'inventaire de ces pièces égarées devient difficile à établir après coup.

« A ce sujet, la variété des opinions étonne moins encore que la témérité des assertions. Ainsi plusieurs écrivains n'hésitent point à dire que le tumulus est une sorte de trophée destiné à rappeler le souvenir d'un grand événement militaire. Ce serait même un tumulus de la plus grande espèce qu'Alexandre aurait fait élever au centre de cette belle plaine de Gaugamelle, que Darius avait fait balayer avec tant de soin la veille de sa défaite. Quelques-uns persistent à croire que la tombelle donnait la sépulture à tous les guerriers victimes d'une même journée ; d'autres affirment qu'elle fut uniquement le mausolée d'un chef.

« Il existe même une petite secte gallique qui prétend sourdement que le tumulus est une pyramide construite, il est vrai, avec les premiers matériaux trouvés sous la main ; œuvre grossière par elle-même, mais contenant toute une dynastie de village ! Nous ne manquons pas de savants qui en font des citadelles, pendant que leurs adversaires s'obstinent à y voir des télégraphes. Certains narrateurs vous expliquent comment elles furent élevées à l'aide de casques, dans un temps sans doute où les hommes n'avaient pas de pelles. Hélas ! les savants ont parlé ; mais les tombelles sont restées muettes.

« S'il est permis de trouver quelque gaîté sous la plume, en face d'affirmations sans portée, parce qu'elles sont sans preuves, il faut retrouver toutes les convenances du style devant un système ingénieux, complet, fécond, et qui se relie aux plus hautes questions de la géographie de l'histoire. Cette conception, pleine d'originalité, est entièrement due à l'un de nos plus regrettables collègues, M. de Pétigny, de si digne mémoire. Espérons que la mort ne nous a pas entièrement ravi ses dernières pensées à ce sujet, et que de pieux soins de famille viendront compléter son œuvre.

« En parcourant les pittoresques vallées de la Cysse et du Loir, dans le haut et le bas Vendômois, M. de Pétigny retrouva tous les anneaux d'une chaîne de monuments celtiques. Je vais résumer, dans un froid catalogue, ces riantes pages qui m'ont toujours ravi, car on y rencontrait à chaque pas l'intime ami de Balzac, n'effleu-

rant rien, décrivant tout, et sachant accentuer à propos, avec cette touche flamande pleine d'élégance et de couleurs.

« Au-dessus de cette petite corbeille si fraîche et si verte qu'arrose la Cysse, d'une Arcadie en miniature, paraît le grand dolmen de la chapelle vendômoise, puis la longue avenue des chambres druidiques du Breuil, à deux pas de Thoré. Nous voici à Vendôme, et, tout près d'un pelvan enfoui dans une basse-cour, s'étendent ces cavernes mystérieuses serpentant sous le château, et que les anciens comtes ignoraient eux-mêmes. Passons le Loir, et sur les hauteurs du faubourg de Saint-Lubin nous rencontrerons la motte vendômoise. Remontons la rivière, et regardons à notre gauche : voici la tombelle de Lavardin, en face de la côte pierreuse de Villavars; puis les caves des vierges, d'eau douée, des oracles, de l'hermitage, sombres réduits creusés par ces Gaulois que César reconnaît passés maîtres en fait de *cuniculi* ou de souterrains.

« Nous longeons la tombelle des roches avant de gagner les buttes prodigieuses de Troo et de pénétrer dans ces cavités immenses, illustrées de stalactites, et où les populations actuelles vinrent, comme de vieux Gaulois, s'enfouir avec leurs troupeaux, dans nos derniers jours de malheur et d'invasion. Enfin, si nous repassons le Loir, nous voyons se déployer les grandes futaies de la forêt de Gastine ou Wastine. Le radical *wast* signifie la profondeur et la solitude du désert.

« Tous ces beaux lieux que j'aime tant, tous ces monuments étranges que j'ai parcourus tant de fois et dont je vous ai laissé quelques dessins comme souvenir, avaient un charme puissant pour M. de Pétigny ; il y revenait toujours. C'est là qu'il recueillit, dans le calme d'une conviction profonde, le fruit de ses observations archéologiques. Il venait de retrouver l'enceinte de la confédération vendômoise, avant-garde de la puissante race des Carnutes, et bordée par les familles galliques des *Blezii*, des *Turones* et des *Cenomani*. La circonscription des *Pagi* se révélait tout entière ; il n'est pas même jusqu'à certains noms, comme celui du village de Fins, par exemple, qui ne retraçassent des marches, des délimitations, des frontières.

« Dès lors la tombelle devient à la fois un bornage et une vigie.

d'abord se constituer et nommer un président et un vice-président.

« M. Pelletier a été nommé président, et M. Loiseleur vice-président. La répartition des matières entre les membres de la commission demeure la même.

« La commission, conformément aux instructions de la Société, s'est occupée de divers détails.

« En premier lieu, elle a déterminé les dimensions des fiches ou cartes uniformes devant servir à recevoir, soit le titre d'un ouvrage, soit le nom d'un auteur. Vous vous rappelez, en effet, que dans le rapport du 23 décembre, sanctionné par votre approbation, il a été expliqué que généralement deux cartes seraient affectées à chaque ouvrage, une pour recevoir le titre *in extenso*, le nom de l'auteur compris ; et l'autre, le nom de l'auteur d'abord, avec le titre abrégé de l'ouvrage. D'après cela, votre commission a décidé que les deux séries de cartes seront de dimensions différentes, afin que, dans le classement, on ne soit point exposé à prendre l'une pour l'autre. Pour la carte des ouvrages, elle a choisi un modèle portant 9 centimètres sur 12, et pour la carte des auteurs, 76 millimètres sur 103.

« Ces dimensions ne sont pas tout à fait arbitraires : ici l'esprit d'économie a dû nous diriger. La feuille de carton qu'on trouve ordinairement dans le commerce porte 64 centimètres sur 48. Il s'agissait de la débiter de la manière la plus avantageuse. Or, avec les dimensions ci-dessus mentionnées, pour les deux séries, nous obtenons d'une feuille de carton vingt-huit bulletins pour titres d'ouvrages, ou trente-six pour noms d'auteurs.

« Quant à la quantité, votre commission a résolu de faire préparer quatre mille bulletins pour titres d'ouvrages, et deux mille pour noms d'auteurs, lorsqu'elle se sera entendue avec un papetier et qu'elle sera fixée sur le prix de revient. Ce nombre suffit pour commencer.

« Il a fallu songer, en outre, au classement et à la conservation des bulletins. A cet effet, votre commission est dans l'intention de faire disposer des boîtes oblongues, destinées à contenir les diverses cartes. Ces boîtes en bois blanc auront en longueur 25 centimètres ;

en largeur, en dedans, 9 centimètres pour la série des ouvrages, et 76 millimètres pour la série des auteurs; et en profondeur les deux tiers de la hauteur des cartes. Ces appareils n'auront point de couvercles. Au fur et à mesure que les bulletins seront rédigés, les chefs de section les déposeront dans lesdites boîtes, en les classant suivant l'ordre alphabétique, au moyen de tasseaux mobiles. Chaque boîte de 25 centimètres pourra contenir huit cents bulletins.

« Enfin, nous avons cru devoir modifier une disposition insérée dans le rapport du 23 décembre.

« Nous écrivions alors que les cartes seraient réparties entre tous les membres de la Société, et que nos collègues seraient priés de rédiger eux-mêmes les bulletins, soit d'ouvrages, soit d'auteurs, et de les remettre tout préparés à chaque chef de section. On a fait observer qu'en procédant de cette manière, on s'exposait à obtenir dix et vingt fois le même bulletin; que la consommation des cartes deviendrait aussi dispendieuse qu'inutile, et qu'il importait d'opérer autrement. En conséquence, votre commission est d'avis, quant à présent, de répartir les cartes entre les chefs de section seulement, et de prier les membres de la Société et tous ceux qui, sans en faire partie, voudraient bien nous prêter leur collaboration, de consigner sur une feuille de papier, et très-sommairement, le titre des ouvrages appelés à figurer dans la *Bibliographie orléanaise*.

« Voici ce que chaque détenteur de livres et de brochures aurait à faire. Il prendra autant de feuilles de papier qu'il y a de sections, c'est-à-dire neuf. Il écrira en tête de chaque feuille un des titres suivants : *Théologie*, — *Jurisprudence*, — *Sciences*, — *Médecine*, — *Arts*, — *Belles-Lettres*, — *Histoire*, — *Archéologie et Numismatique*, — *Ouvrages dont la spécialité ne peut être définie*, et au-dessous les ouvrages correspondant à chaque section, avec le titre très-abrégé, le nom de l'auteur, le format, le lieu et la date; puis il joindra sa signature.

« Les feuilles ainsi remplies seront remises au président ou au vice-président de la commission, qui en opèrera la répartition entre les chefs de section. Les chefs de section en prendront connaissance. Ils bifferont les articles connus, et pour les articles qui se révèleront pour la première fois, ils les noteront, et ils feront

passer à celui de qui émane la feuille autant de cartes qu'il sera nécessaire pour parvenir à la description complète de chaque ouvrage, c'est-à-dire à la rédaction définitive des bulletins. Les bulletins enfin rédigés, conformément aux règles posées dans le rapport du 23 décembre, seront rendus aux chefs de section.

« Il nous a paru utile de terminer ce rapport par un tableau méthodique des matières, afin de venir en aide à tous ceux qui voudront bien s'occuper de la *Bibliographie orléanaise* et du classement des articles. Déjà nous avons établi les divisions principales; il s'agit maintenant d'indiquer les sous-sections.

« *Première section.* — THÉOLOGIE : Écriture sainte, liturgie, conciles, saints Pères, théologiens catholiques, sermonaires, auteurs hétérodoxes.

« *Deuxième section.* — JURISPRUDENCE : Droit canonique, droit civil, droit français, droit étranger.

« *Troisième section.* — HISTOIRE : Prolégomènes généraux, géographie, voyages et chronologie, histoire universelle, histoire ecclésiastique, histoire de France, histoire des provinces, histoire de l'Orléanais, histoire généalogique et héraldique, histoire littéraire, biographies, bibliographie.

« *Quatrième section.* — SCIENCES : Sciences philosophiques, morales et politiques, sciences physiques, sciences mathématiques.

« *Cinquième section.* — MÉDECINE : Médecine proprement dite, chirurgie, anatomie, pharmacie, art vétérinaire.

« *Sixième section.* — ARTS : Architecture, dessin; peinture, sculpture, art militaire, navigation, agriculture, arts et métiers, vénerie.

« *Septième section.* — BELLES-LETTRES : Grammaire, rhétorique, poésies, apologues, romans et facéties, linguistique et philologie.

« *Huitième section.* — ARCHÉOLOGIE, NUMISMATIQUE et PALÉOGRAPHIE.

« *Neuvième section.* — OUVRAGES DONT LA SPÉCIALITÉ NE PEUT ÊTRE DÉFINIE : Polygraphes, recueils.

« Telles sont, Messieurs, les dispositions complémentaires que votre commission a cru devoir adopter. Si vous les jugez opportunes, nous vous prierons de vouloir bien ordonner l'insertion au *Bulletin*

du présent rapport, qui deviendra nécessairement l'annexe de celui du 23 décembre. »

La Société adopte.

Séance du vendredi 10 février 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Buzonnière, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice nécrologique de M. Leber, par M. Dupuis, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

NOTICE SUR M. LEBER.

« Un homme de la valeur littéraire de M. Leber honore les corps savants dont il a fait partie et la ville où il a pris naissance. A ce double titre, la Société archéologique de l'Orléanais devait lui payer son tribut d'éloge et de reconnaissance : c'est ce tribut que nous venons, en votre nom, acquitter aujourd'hui.

« Jean-Michel-Constant Leber est né à Orléans, le 8 mai 1780. Son père devait à l'état de vitrier-peintre qu'il y exerçait une aisance qui le mit à même de donner à ses enfants une éducation libérale. Le malheur des temps ne permit pas au jeune Constant de recevoir, dans les établissements publics, une instruction aussi étendue qu'elle eût pu l'être à d'autres époques, et il n'en trouva le complément que dans ses propres études. Livré, à cet égard, de bonne heure à lui-même, il dut beaucoup à ses réflexions et à ses recherches; et, s'il s'instruisit ainsi plus lentement et avec plus de difficultés, il le fit peut-être plus sérieusement et d'une manière plus solide; il s'appropria davantage ses connaissances.

« Éloigné de toute profession, par le goût qui l'entraînait vers la carrière des lettres, il chercha, tout en s'y adonnant, à trouver

en elles d'utiles secours, et ce fut en se livrant à l'éducation des autres qu'il perfectionna la sienne. Précepteur d'un jeune homme qu'il avait initié aux connaissances littéraires, il l'accompagna en Italie, séjourna à Rome avec lui, et ce fut dans cette ville qu'au milieu des chefs-d'œuvre de tous les siècles, il puisa ce goût des arts qui devint l'un des besoins de sa vie.

« De retour en France, et après s'être livré quelque temps au professorat de la grammaire et de la littérature italienne, il fit paraître une *Grammaire générale synthétique,* dans laquelle, en développant les principes des langues, il les considérait dans leur origine, leurs progrès et leur perfection.

« Ce livre eut sur son avenir une utile influence. Il avait été remarqué par M. Degerando, auquel l'auteur avait été recommandé. M. Degerando, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur, lui donna le choix parmi trois places dont il pouvait disposer : une chaire de littérature française à l'université de Gênes, avec 4,000 fr. de traitement; un emploi de rédacteur dans un journal littéraire qu'allait créer le Ministre; un surnumériat au bureau de statistique du ministère.

« M. Leber opta pour la plus modeste de ces places, celle de surnuméraire; il fit sagement et s'en applaudit plus tard. Il entrait dans une carrière où l'avancement, assez lent peut-être, était du moins certain; il restait à Paris, et y restait avec la facilité de suivre son penchant et de continuer ses études. Il commença dès lors à s'appliquer à la recherche des livres, avec cette ardeur et cette persévérance qui lui donnèrent tant de connaissances bibliographiques, et lui créèrent à la fin une si riche collection. C'est de cette époque sans doute que date l'acquisition de ce volume auquel, dans son catalogue, il a consacré la note suivante : « Honneur à mon plus vieil « ami!... il y a quarante ans que nous sommes ensemble; il m'a « coûté un petit écu, et c'était toutes mes économies du moment. » Le bibliophile se peint là tout entier. Pour M. Leber, les livres étaient un objet d'affection; il ne pouvait sans émotion se reporter à ces premiers temps de sa carrière de collectionneur, époque de bonheur dans la vie d'un amateur, où toute recherche est une étude, toute trouvaille une richesse, et laisse un souvenir pour la vie. Et

dans quel merveilleux temps il se trouvait placé pour nourrir et contenter sa passion, à la sortie de nos troubles politiques, pendant lesquels tant de riches collections avaient été dispersées, tant de trésors livrés à des mains indignes souvent de les posséder, où les bibliothèques des châteaux, des couvents, des opulents proscrits arrivaient en débris s'entasser dans les échoppes des bouquinistes et s'étaler sur les quais ; temps écoulés depuis longues années, où le goût n'avait pas besoin de la richesse pour se satisfaire !

« Tout en consacrant ses loisirs à ces riantes et utiles recherches, M. Leber avait monté en grade dans les bureaux du ministère : il avait acquis l'estime et l'affection de ses chefs ; et lorsqu'en 1809 M. Degerando alla installer à Rome l'administration française, il emmena avec lui M. Leber, comme chef de division. Rome alors n'était plus seulement le grand musée de l'Europe : jointe avec l'Italie entière à l'empire de Napoléon, il s'agissait de la rendre française. Le pape avait été enlevé et vivait captif à Savone. M. Leber vit de près et put juger quelques-uns des ressorts de ces événements. Les notes qu'il en garda lui servirent plus tard à rédiger un précis sur Pie VII, qui fut publié à Paris.

« Ses devoirs toutefois n'absorbaient pas tous ses moments. Il avait près de trente ans, et son goût, plus mûri, lui faisait mieux apprécier les objets qui, quelques années auparavant, l'avaient charmé. Les lettres l'attiraient toujours. Son affiliation à deux académies de Pise et de Rome prouve qu'il avait su s'y créer des relations littéraires.

« L'une de ces sociétés, celle de Rome, offre un trait de mœurs qu'il peut être curieux de signaler. Au milieu de ces troubles et de ces commotions politiques, florissait, dans cette ville, une académie qui portait le nom d'*Arcadie*. Chaque membre recevait celui d'un berger de l'antiquité, auquel devait être ajouté, comme à titre de fief, la possession fictive d'un lieu célèbre de la Grèce, qu'il était censé cultiver. Ce fut donc sous le nom de *pasteur Aristée*, cultivant le champ de *Colophon*, que l'*illustrissime* et *très-valeureux* M. Leber fut admis à l'académie d'Arcadie.

« Une maladie grave de sa mère le rappela en France après une année à peine de séjour à Rome ; revenu à Paris, il reprit ses fonc-

tions au ministère, et, au bout de quelques années, devint chef de bureau de l'administration communale du contentieux, position qu'il conserva jusqu'en 1839. A cette époque, après trente ans de service, et membre de la Légion-d'Honneur, il demanda sa retraite.

« Au cours de sa carrière administrative, il eut la bonne fortune de rencontrer un ministre qui partageait ses goûts, et l'on assurait que dans son travail quotidien avec M. Corbière, il était pour le moins autant question d'Aldes et d'Elzeviers que d'alignements et de budgets de communes.

« Porté par la nature de son esprit à rechercher le fond des choses, il avait étudié les origines du pouvoir municipal en France; et, quand le gouvernement voulut mettre ce pouvoir en accord avec nos institutions, M. Leber, apportant au pays le tribut de ses recherches, publia, sous le titre d'*Histoire critique du pouvoir municipal*, un ouvrage étendu, dans lequel il exposa la condition et l'administration des villes et des cités, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. Ce livre, où l'érudition s'unit aux connaissances pratiques, eut pour but principal de défendre nos anciennes institutions, souvent méconnues par ceux qui les critiquaient le plus, et de repousser les reproches adressés à la législation qui centralisait tout dans la main du gouvernement. Consultant tour à tour le droit romain, les chartes, les capitulaires, les édits des rois, les statuts et les édits des villes, il arrive à cette conclusion que l'intérêt des communautés d'habitants fut toujours subordonné à une volonté plus forte, à un intérêt plus général que le leur; qu'il n'a jamais été la raison dominante des concessions dont l'avantage leur était assuré, et que les privilèges dont elles se trouvaient mises en possession étaient constamment en rapport avec le principe et les moyens de conservation du pouvoir qui les octroyait.

« Tel est l'esprit de ce livre plein de recherches, mais où l'auteur se place un peu trop exclusivement au point de vue d'où, pendant vingt ans, il avait examiné et géré les affaires communales de la France; où il admet comme principes certains des faits qui furent alors attaqués, avec toute l'autorité du savoir et du caractère, par des hommes tels que Raynouard et Henrion de Pansey: ceux-ci voyaient dans le pouvoir municipal un droit dérivant de la seule

force des choses et dont les franchises sont le patrimoine, comme le trône était celui des rois.

« Quelques années auparavant, en 1825, au moment de l'avènement de Charles X, M. Leber avait fait paraître un autre ouvrage d'érudition sur les *Cérémonies du sacre*. Dans ce livre, après avoir démontré que cette pieuse coutume n'a jamais eu pour objet l'institution, mais seulement la consécration religieuse de la royauté, il passe en revue les diverses cérémonies qui s'y pratiquent, et en donne l'explication. A cette occasion, il traite accessoirement quelques points curieux qui se rattachent à notre histoire.

« Il était là sur son terrain ; car il s'était particulièrement appliqué à connaître l'histoire du pays, dans ses détails, en ce qui regardait les institutions, les usages, les habitudes de nos pères. Déjà il avait recueilli les matériaux de la grande collection qu'il publia plus tard, en 1838, où il a réuni, dans les vingt volumes qui la composent, des dissertations, des notices, des traités relatifs à notre histoire, et qui jettent de vives lumières sur l'origine, la religion, l'organisation politique et sociale de nos aïeux, sur leur civilisation, leurs connaisssances, leur industrie, sur tout ce qui concerne leurs mœurs publiques et privées. Il analyse quelques-uns des ouvrages trop longs pour être donnés en entier, et accompagne les autres d'observations propres à les compléter, à les éclaircir.

« En réunissant et en classant une foule de documents devenus rares ou noyés dans des œuvres volumineuses, il rendit un vrai service aux amis de nos antiquités nationales. Il contribua ainsi à ce grand mouvement, devenu si fécond, qui, à la suite des Barante, des Thierry, des Guizot, nous entraînait vers la source véritable de nos annales.

« Aussi sa collection a-t-elle pris place dans toutes les bibliothèques, à la suite de celles où se trouvent rassemblés les mémoires relatifs aux diverses époques de notre histoire, et en est-elle devenue le complément nécessaire.

« Ce ne fut pas seulement comme éditeur et commentateur que M. Leber éclaira les détails de l'histoire : il y contribua également par plusieurs de ses ouvrages personnels. L'un d'eux, entre autres, offre un mérite tout particulier ; c'est celui qu'il consacra à l'appré-

ciation de la fortune privée au moyen âge, à la valeur de l'argent calculée relativement au prix des denrées nécessaires à la vie à cette époque. Cet ouvrage, où l'érudition est sans cesse mise au service de la curiosité, est, sans contredit, l'un des plus intéressants travaux de l'auteur. Admis à son apparition par l'Académie des inscriptions au nombre des mémoires des savants étrangers, il reçut d'utiles développements dans une seconde édition.

« L'amour des lettres, le goût du théâtre avaient entraîné M. Leber, dans sa première jeunesse, à composer des vers et quelques essais dramatiques, pour lesquels lui-même plus tard réclama l'oubli ; il en exceptait deux pièces jouées avec succès à l'Opéra-Comique (1).

« Des dissertations sur les cartes à jouer, sur les médailles et les monnaies de plomb, sur la danse des morts, sur les fous en titre d'office, sur Tabarin, sur la connaissance des estampes et l'art du graveur, etc., formant autant de mémoires séparés, révèlent l'étendue et la variété de ses études.

« Si les recherches historiques occupèrent une partie de la vie de M. Leber, son véritable attrait fut toujours pour la bibliographie. Là était son goût, sa vocation naturelle : c'était à ces travaux qu'il revenait toujours avec complaisance, et c'est surtout à eux que son nom se rattache. Là il eut les succès qui le flattèrent le plus.

« Nodier, peut-être un peu par amour du paradoxe, avait, à l'occasion d'un pamphlet du XVI[e] siècle, soutenu que l'indépendance de la presse n'était pas chose nouvelle en France, et que jamais elle n'avait été plus libre qu'avant Louis XIV et sous l'ancienne monarchie. M. Leber entreprit de le réfuter, et dans la lutte, avec un tel adversaire, il sut ne lui pas rester inférieur.

« Il aimait et cherchait même parfois le combat en matière de bibliographie, et s'il le soutenait avec ardeur, ce fut toujours à armes courtoises. Une discussion sur ces sujets devenait pourtant à ses yeux une question personnelle. Les livres en effet pour lui n'étaient pas seulement une cause de travail et de recherches continuelles : ils étaient l'objet d'un culte en quelque sorte ; c'était à

(1) L'*Aventurière* et *Une Matinée de Frontin*.

eux qu'il voulait devoir son bonheur, sa réputation : il vivait avec eux, pour eux et dans leur intimité.

« Aussi, de tous ses ouvrages, celui qu'il préférait, dont il s'entretenait le plus volontiers, dont il aimait davantage qu'on lui parlât, c'était le *Catalogue de sa bibliothèque*. Cette collection avait été l'œuvre patiente et passionnée de quarante années de sa vie. Chacun des volumes qui la formaient, il le connaissait dans tous ses détails de rareté, de curiosité, d'impression, de reliure ; il le connaissait également dans son mérite d'utilité, car, tout en prisant au plus haut point la forme de ses livres, il les estimait surtout pour leur valeur réelle : ils étaient pour lui un moyen d'étude encore plus qu'un objet de goût et d'amour-propre.

« Aussi son catalogue n'est-il pas seulement une nomenclature exacte révélant la richesse de sa collection : c'est pour un bon nombre d'ouvrages une appréciation de leur mérite ; c'est un jugement critique, rapidement tracé, de leur valeur bibliographique et intellectuelle.

« C'est là ce qui le distingue et en fait un livre tout à fait à part. Parfois même, ce n'est plus seulement l'amateur, l'homme de lettres qui parle ; c'est l'ami qui se révèle dans un mot qui trahit la passion.

« Un jour pourtant, M. Leber se sépara de l'objet de son attachement : il vendit sa bibliothèque. Au refus d'Orléans, la ville de Rouen l'acheta et lui consacra un élégant local.

« On est tout d'abord tenté de s'étonner et d'accuser M. Leber d'ingratitude. Mais un motif puisé dans son affection même nous semble avoir dû présider à cet abandon.

« N'avait-il pas senti s'élever dans son cœur cette plainte qu'exhalait naguère, d'une façon si touchante, l'un de nos bibliophiles et de nos littérateurs les plus éminents (1) :

« O mes chers livres, disait-il, un jour viendra aussi où vous
« serez étalés sur une table de vente ; où d'autres vous posséderont,
« possesseurs moins dignes peut-être que votre maître actuel. Ils
« sont bien à moi pourtant : je les ai choisis un à un, rassemblés
« à la sueur de mon front, et je les aime tant ! Il me semble que,

(1) M. de Sacy.

« par un si long et si doux commerce, ils sont devenus une portion « de mon âme ! Mais quoi, rien n'est stable en ce monde.... »

Pénétré, poursuivi de cette idée, pensant qu'un jour des héritiers mettraient à l'encan son cher trésor, — *absumet heres*, — que sa collection serait divisée, dépecée, pour aller.... en quelles mains peut-être ? il chercha, il trouva le moyen de la conserver entière après lui. Il fit plus. Il pouvait en garder la jouissance pendant sa vie ; il s'en sépara immédiatement, trouvant encore une jouissance à présider lui-même à son sacrifice et à donner des soins paternels à un établissement qui devait rappeler et perpétuer son nom.

« Tel est, tel a dû être le motif de cette séparation.

« Mais M. Leber ne pouvait rester étranger au goût, à la recherche des livres.

« Il se remit, avec une nouvelle et toute jeune ardeur, à refaire une bibliothèque ; et vous savez avec quels succès ! Vous savez quelles richesses il avait de nouveau conquises, en livres, en manuscrits, en gravures !

« Regardé depuis longtemps comme l'un des hommes qui honoraient le plus la bibliographie française, il faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, de France et de l'étranger. Membre, dès l'origine, de la Société des antiquaires de France, il fut appelé à l'honneur de la présider.

« M. Leber avait toujours gardé un grand attachement pour sa ville natale. Au cours de sa carrière administrative, il n'avait laissé échapper aucune occasion de lui être utile, et s'était toujours dit qu'il viendrait y passer les jours de sa vieillesse, et finir sa vie où il l'avait commencée. Les troubles de 1848 le dégoûtant du séjour de Paris, hâtèrent ce moment, et, en 1849, il se fixa à Orléans, pour ne plus le quitter.

« Notre Société venait de se créer. Votre choix l'y appela aussitôt, et peu de temps après lui déféra la présidence. Plusieurs mémoires de lui, insérés dans nos *Annales*, témoignent de la part qu'il a prise à nos travaux. Si son âge avancé ne lui permettait pas toujours d'assister à nos séances, vous savez avec quelle bienveillance il aimait à recevoir ses collègues chez lui, et avec quelle complaisance inépuisable il mettait à leur disposition toutes les ri-

chesses de son érudition. Il était difficile, en effet, de voir une mémoire plus diversement et plus richement ornée que la sienne ; elle lui rappelait au besoin le moindre détail, et nous l'avons vu indiquer fidèlement le volume et la page où se trouvait traitée la question sur laquelle on venait le consulter. Nous ne l'avons pourtant tous pratiqué que dans les derniers temps de sa carrière : mais quand nous avons commencé de le connaître, il avait encore toute l'étendue de ses facultés.

« Conteur comme beaucoup de vieillards, il s'ecartait volontiers du sujet qu'on désirait le voir traiter, du fait sur lequel on l'interrogeait, pour se jeter dans des idées accessoires, dans des faits étrangers qu'une idée, qu'un mot lui rappelaient : mais aucune de ses digressions n'était sans fruit, et on le quittait plus instruit par ses divagations qu'on ne l'eût été par la discussion suivie de beaucoup d'autres.

« Frappé, il y a quelques années, d'une de ces attaques qui portent le trouble dans l'existence, il se releva de cette cruelle atteinte; mais ses facultés en restèrent diminuées. Il les vit s'affaiblir graduellement et sa mémoire s'éteindre peu à peu, état d'autant plus pénible pour lui qu'il en avait la conscience, et assistait ainsi avec un regret plein de dépit au dépérissement de son intelligence. Quand, il y a peu de mois, l'Académie des sciences morales le nomma l'un de ses correspondants, il comprit à peine qu'il recevait cet honneur, objet autrefois d'un de ses plus ardents désirs.

« Les croyances religieuses semblaient seules avoir survecu à cet affaiblissement, et c'est dans ces sentiments qu'il s'est éteint, le 22 décembre 1859, à près de quatre-vingts ans.

« Le nom de M. Leber ne sera jamais prononcé sans estime par les amis de la bibliographie, et par ceux qui se livreront à l'étude de notre histoire nationale. Il le sera toujours avec reconnaissance par nous, qui avons pu jouir de son commerce, et avons eu l'honneur de le compter parmi nos collègues. »

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Buzonniere, relative au nouveau logis des tambours de la ville et conclut à l'insertion de cettte note au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

LE NOUVEAU LOGIS DES TAMBOURS DE LA VILLE.

« Au milieu des ruines qui s'accumulent de toutes parts, et dont Orléans n'a pas toujours su se préserver, je suis heureux de pouvoir signaler à votre attention un acte qui révèle dans notre administration municipale l'amour de l'art et le respect des anciens monuments.

« Sur la place de notre Vieux-Marché s'élevait encore, il y a peu d'années, un bâtiment qui ne manquait pas de majesté, l'hôtel de la Prévôté. Son nom indiquait sa destination première. A demi-détaché des constructions environnantes, il présentait d'un côté un pignon aigu, et d'un autre une façade percée d'ouvertures irrégulières. Ses fenêtres à croisillons et à linteaux horizontaux étaient surmontées de couronnements formés de simples moulures retombant d'équerre des deux côtés et s'appuyant sur des marmousets.

« Suivant certains documents, aux sources desquels je n'ai pas pu remonter, sa construction ne daterait que de l'année 1501. Ses caractères étaient cependant plutôt ceux du XV[e] siècle. En effet, si le style des crochets et des acrotères du pignon, si surtout les feuillages profondément fouillés sous les appuis des croisées semblaient le rapprocher du XVI[e], l'ornementation intérieure de ces mêmes croisées et de leurs croisillons, composée d'un boudin logé dans un cavet, indiquait une époque antérieure. Peut-être la date de 1501 est-elle celle d'une simple restauration qui aura eu spécialement le pignon pour objet.

« Quoiqu'il en soit, l'impérieux besoin d'agrandir l'espace destiné aux marchés de la ville ayant nécessité la démolition de l'hôtel de la Prévôté, l'administration municipale ne voulut pas qu'il pérît tout entier, et de ses pierres, soigneusement numérotées, elle vient de faire bâtir, rue Bourgogne, n° 361, une charmante petite maison destinée au logement des tambours de la ville. Ainsi, en préservant de toute mutilation ultérieure ces restes précieux, elle a assuré une résidence centrale et collective à des hommes qu'elle doit toujours avoir sous la main, et qui jusqu'alors pouvaient vivre disséminés dans les quartiers les plus éloignés.

« La maison des tambours ne peut, sous le rapport des proportions, donner aucune idée de l'hôtel de la Prévôté : c'est un spécimen de ces petits logements qui, dans les XIVe et XVe siècles, hébergeaient souvent de nombreuses et riches familles, alors que les populations aimaient mieux étouffer dans l'enceinte des villes que d'en franchir les limites. Elle a deux étages en pierre de taille au-dessus du rez-de-chaussée et pignon sur rue; une croisée complète et une demi-croisée occupent toute sa façade. Il est regrettable que le défaut d'espace n'ait pas permis d'y ajouter le *jour d'estude* (1) que l'on trouve à Orléans dans toutes les maisons de cette époque.

« L'ensemble de la façade est une surface plane sur laquelle se dessinent en saillie les appuis sculptés des croisées et les lignes sobres des couronnements de chambranles, et en retrait les moulures toriques qui encadrent toutes les ouvertures et se pénètrent à leurs angles. Une petite porte solide, avec heurtoir, le tout bien étudié, et une ouverture carrée, pouvant servir de devanture de boutique, occupent le rez-de-chaussée; le pignon est en bois debout. Sa toiture saillante s'appuie sur un arc ogival, dont les retombées sont supportées par deux figurines issant du plan de la muraille.

« La maison des tambours a du caractère; elle plaira certainement à l'artiste. L'architecte remarquera avec quelle adresse les débris d'un grand édifice ont été remaniés en un petit corps qui n'a rien de lourd ni de disproportionné dans ses membres et son agencement, et l'archéologue applaudira à la mise en œuvre de débris dont la perte eût été regrettable.

« Qu'il me soit cependant permis de vous soumettre quelques observations que m'a suggérées un examen scrupuleux, entrepris au point de vue purement archéologique.

« Le rez-de-chaussée des maisons particulières du style qui caractérisait l'hôtel de la Prévôté, ne présentant jamais à Orléans de

(1) Cette disposition a fait place, depuis quelques années, à une grande croisée carrée; mais je l'ai vue, mesurée et décrite, et il n'est pas sans intérêt de constater ici ce changement.

devanture ouverte carrément et occupant presque toute la largeur de la façade, il suffira de citer deux exemples : la maison de la rue des Trois-Maillets n'a, outre sa petite porte d'entrée, qu'une ouverture plein-cintre, et dans celle de la rue Guillaume, n° 8, on ne trouve que trois petits jours accolés, formant ensemble un parallélogramme de 1m 20 de long, sur 0m 60 de hauteur (1). Je ne pense pas que les maisons de marchands, ayant boutique sur rue, fissent exception à cette règle, du moins dans notre ville. Celle de la rue des Trois-Maillets vient encore à l'appui de mon opinion : son ouverture plein-cintre, communiquant de plein pied avec la rue, ne pouvait être une fenêtre ; ce n'était pas non plus une porte cochère. L'exiguité de ses dimensions et le peu de largeur ne permettant pas de le croire, c'était donc l'entrée d'une boutique.

« Les fenêtres de l'hôtel de la Prévôté avaient, lors de sa démolition, perdu leurs croisillons, mais des arrachements très-apparents en marquaient encore la place ; il convenait donc de les rétablir, et leur absence est regrettable.

« Le pignon de bois du logis des tambours sera l'objet d'une dernière observation. Parmi les nombreuses constructions de pierre à plusieurs étages, que les XVe et XVIe siècles ont élevées dans notre ville, je n'en vois aucune avec un pignon faisant face à la rue. Le pignon semble, au contraire, à cette époque, l'amortissement obligé des maisons de bois ; un pignon de bois surmontant une haute façade de pierre présente donc, outre la bizarrerie de cet assemblage, quelque chose qui sort des usages locaux. On pourrait répondre que l'ancienne maison, dont celle-ci a pris sa place, se composait d'un rez-de-chaussée en pierre et d'un premier étage en bois, surmonté du pignon même dont l'arc ogival et les figurines ont été conservés dans la façade actuelle. Mais cet exemple est-il probant ? Je ne le pense pas, car il s'agit ici, non d'une maison de pierre couronnée d'un pignon de bois, mais d'une maison de bois posée sur un soubassement de pierre.

(1) Le *jour d'estude* avait souvent à peine quarante centimètres de hauteur. Il ouvrait à chaque étage sur un cabinet excessivement étroit, destiné au travail ou à la prière. Il a été bouché dans plusieurs de nos anciennes maisons ; mais presque partout on retrouve sa trace.

« Malgré ces légères imperfections, dues à l'exiguité du crédit alloué à l'architecte et à la nécessité où, par suite, il s'est trouvé d'utiliser, aux moindres frais possibles, les matériaux qu'il avait sous la main, vous applaudirez certainement à la construction du logis des tambours. Honneur à l'administration qui en a eu l'idée première ; honneur à notre collègue qui en a conçu le dessin et surveillé l'exécution. »

Séance du vendredi 24 février 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président rend compte à la Société des diverses propositions faites par la commission nommée pour préparer la mise à exécution du *Répertoire archéologique de la France*. La commission est d'avis de s'occuper successivement des trois arrondissements du département du Loiret, en commençant par l'arrondissement d'Orléans, et d'assigner chaque canton à l'un de ses membres qui devra s'en occuper plus particulièrement. La Société partage l'avis de la commission et procède à la désignation des membres chargés d'explorer les douze cantons de l'arrondissement d'Orléans. La Société désigne, pour la ville d'Orléans, M. de Buzonnière ; pour les cantons d'Olivet, M. de Langalerie ; d'Ingré, M. Pillon ; de Chécy, M. Boucher de Molandon ; d'Artenay, M. Rocher ; de Beaugency, M. Cosson ; de Châteauneuf, M. Clouet ; de Cléry, M. de Torquat ; de Jargeau, M. Petau ; de La Ferté, M. Pelletier ; de Meung, M. Dupuis ; de Neuville, M. Loiseleur ; de Patay, M. Maître.

— M. Dupuis lit, au nom de la commission des publications, un rapport sur le mémoire de M. A. Renard, relatif au pèlerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas, et conclut à l'insertion de ce mémoire dans le volume des *Annales* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. de Buzonnière lit, au nom de la commission des publica-

tions, un rapport sur une notice de **M. Mantellier**, relative à une statue tombale donnée au musée historique d'Orléans, et conclut à l'insertion au *Bulletin* de cette notice, qui est ainsi conçue :

STATUE TUMULAIRE DU XIIIᵉ SIÈCLE, DONNÉE AU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« Le musée historique de l'Orléauais a reçu dernièrement une statue tumulaire en pierre, dont voici la description :

« Femme couchée ou déposée sur un lit mortuaire, espèce de matelas très-étroit, la tête reposant sur un coussin ou carreau, les bras croisés sur la poitrine, les pieds abaissés et appuyés sur deux dragons. Elle est vêtue d'une longue robe, plus longue que le corps, car en tombant sur les pieds, qu'elle recouvre en partie, l'étoffe forme un pli assez sensible ; les manches sont étroites, presque collantes et serrées aux poignets ; une ceinture très-étroite entoure la taille et retombe perpendiculairement sur le devant de la robe : c'est une courroie chargée d'applications métalliques qui ont, au premier coup d'œil, l'apparence de V et d'I alternés, ornant le mot VIVI, indéfiniment répété. Mais ce n'est là qu'une apparence, et on reconnaît bientôt que ces prétendues lettres n'ont d'autre caractère que celui d'un ornement. A cette ceinture est accrochée, du côté gauche, une escarcelle triangulaire garnie à chacun de ses angles inférieurs, d'une houppe de passementerie. En dehors du corps et de chaque côté des bras et de la robe, on voit se relever les bords d'un manteau, comme seraient ceux d'une vaste coquille dans laquelle le corps reposerait. Ce manteau, plissé horizontalement dans le haut, est retenu par deux brides larges, plates et plissées dans le même sens, qui se croisent sous le col et viennent s'agrafer chacune à une épaule. Sur la tête, un voile disposé à la manière de ceux des religieuses, aplati, formant sur le front un bandeau à larges plis, enveloppant la figure et le col d'une mentonnière et d'une guimpe, retombant carrément le long de chaque joue et drapé en arrière comme le sont les voiles ordinaires.

« La tête est détachée du corps ; mais la fracture est nette, et on

peut facilement rapprocher les parties séparées. Des mutilations malheureusement plus graves ont endommagé la face et une des mains, à une époque qui doit être déjà ancienne ; on a essayé de corriger ces dégradations et de recomposer les parties altérées au moyen d'une application de plâtre coloré.

« La longueur de la pierre, de l'extrémité supérieure du carreau à l'extrémité du lit, sous les pieds des dragons, est de 2^{m} 05.

« La longueur de la statue, du sommet de la tête à l'extrémité des pieds, de 1^{m} 83.

« La largeur du corps, à la hauteur des coudes (les bras et le manteau compris), de 52 centimètres ; à la hauteur de l'escarcelle, de 50 centimètres; au bas de la robe, de 53 centimètres.

« La largeur de la ceinture est, dans la partie qui entoure le corps, de 20 millimètres ; dans la partie qui retombe sur le devant de la robe, de 15 millimètres.

« La longueur de la partie retombant sur la robe est de 62 centimètres.

« Les dimensions du coussin sont de 45 centimètres sur 40.

« La statue et ses accessoires étaient adhérents à une dalle ou table de tombeau, dont la bordure portait probablement une inscription indicative du nom de la personne inhumée. Cette dalle n'existe plus ; elle a été cassée avec soin tout autour et en dessous de la statue, qu'on a voulu évidemment isoler et dégager.

« Ce monument funéraire avait été élevé dans l'église du prieuré des Bons-Hommes, près Cléry, qui a été démolie.

« Quelques années avant la révolution, le chanoine Hubert (1), dans les manuscrits que la ville d'Orléans vient d'acheter, en parle en ces termes : *En l'église du prieuré des Bons-Hommes, de l'ordre de Grammont, lez Cléry, se voyent plusieurs tombeaux où sont enterrés des chevaliers et dames illustres de naissance, et entre autres celuy de Madame Jeanne de Mornay, femme de Geoffroy de Saint-Brisson, dont l'effigie est debout dans l'église, sans inscription, mais par tradition on l'appelle la grande Jeanne.*

« Ailleurs, dans une généalogie de la maison de Mornay, il

(1) Chanoine de la collégiale de Saint-Aignan d'Orléans.

revient sur le même sujet, mais pour donner un autre nom au personnage représenté dans la statue du prieuré des Bons-Hommes ; il s'exprime ainsi : *Jean de Mornay II, seigneur de la Ferté-Nabert, épouse (1310) Jeanne de Melun ; vivoient encore en 1350 ; gît en l'église de N.-D. de Cléry, et elle, autant que je peux conclure, en l'église des Bons-Hommes-lez-Cléry, où l'on voit son effigie tout de sa hauteur ; les villageois la nomment la grande Jeanne.*

« Avant de m'appesantir sur une contradiction qui donne la même effigie à deux personnages différents, je fais remarquer qu'au temps du chanoine Hubert (XVIIIe siècle) la statue était *debout, de toute sa hauteur*, dans l'église des Bons-Hommes, par où l'on voit que la cassure de la dalle, que j'ai signalée plus haut, remonte à une époque reculée, qu'elle a été intentionnelle, et, selon toute vraisemblance, l'œuvre des religieux eux-mêmes, qui ont voulu enlever à la pierre sépulcrale de Jeanne de Mornay, ou Jeanne de Melun, son caractère de tombe horizontale, pour en faire une simple statue et la poser verticalement contre un mur. Peut-être n'eut-on d'autre but que de gagner de la place dans une église où l'espace manquait ; peut-être aussi arriva-t-il qu'après les profanations des protestants, les religieux, retrouvant dans leur église cette pierre sépulcrale brisée et mutilée, ne pouvant la rétablir, achevèrent de dégager la statue des fragments de dalle, avec lesquels elle faisait corps, et la conservèrent en la posant debout.

« Quoiqu'il en soit, elle était en cet état et à cette place lorsqu'à la fin du siècle dernier l'église des Bons-Hommes-lez-Cléry fut vendue et démolie. Un habitant du voisinage, M. de Boisrenard, la recueillit et la fit sceller dans un mur d'une maison qu'il possédait à Cléry. Elle y était demeurée depuis lors, et on prétend que c'est là qu'elle aurait été mutilée : des soldats qui tenaient garnison à Cléry, en 1815, seraient les auteurs de cette mutilation. Cette assertion a besoin d'être confirmée. Les outrages qu'elle a subis paraissent remonter à une époque plus ancienne. La séparation de la tête et du corps, notamment, avait eu lieu déjà, lorsqu'elle fut scellée dans le mur de la maison de M. de Boisrenard. Peut-être les soldats, logés dans cette maison en 1815, ont-ils abattu le plâtre qui recouvrait les dégradations de la pierre, et

qui est en effet enlevé en grande partie; mais les dégradations de la pierre elle-même sont d'un autre temps.

« Je reviens maintenant à la singulière distraction du chanoine Hubert qui, dans un passage de ses manuscrits, prétend que cette effigie tombale est celle de Jeanne de Melun, femme de Jean de Mornay, qui vivait en 1350, et ailleurs qu'elle est celle de Jeanne de Mornay, sa fille, femme de Geoffroy de Saint-Brisson. Ni l'une ni l'autre de ces attributions n'est admissible ; un examen quelque peu attentif de la statue apprend bien vite qu'elle est une œuvre du XIII[e] siècle, et qu'elle ne peut être l'effigie d'un personnage qui vivait au cours du XIV[e].

« Les proportions allongées du corps, la direction perpendiculaire et la raideur des plis du vêtement, la coiffure, le manteau en forme de carapace ou coquille, le peu de largeur de la ceinture, son ornementation, la disposition de la boucle, celle de l'escarcelle et de l'agrafe par où elle est accrochée à la ceinture, le carreau étroit et mince, le lit sur lequel le corps repose, les dragons placés sous les pieds, sont autant de caractères qui appartiennent, sans qu'on puisse s'y méprendre, à la statuaire des XII[e] et XIII[e] siècles. Qu'on ouvre Montfaucon, et on les retrouvera dans les statues ou dalles tumulaires de Dagobert, à Saint-Denis; de Clovis, à Sainte-Geneviève, statues du XII[e] siècle (1); d'Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, à Saint-Jean-de-l'Isle, près Corbeil; de Bérengère, femme de Richard-Cœur-de-Lion, à l'abbaye du Mans; d'Élisabeth de la Marche, d'Élisabeth d'Angleterre, femmes de Jean-sans-Terre, à Fontevrault (2) ; de Blanche de Castille, femme de Louis VIII (3); d'Isabelle d'Aragon, femme de Philippe-le-Hardi (4) ; d'Yolande de Montaigu, femme de Louis de Traînel, à l'abbaye de Vauluisant; d'Yolande d'Aubigné, à l'abbaye de Villeneuve, près Nantes (5);

(1) Les *Monuments de la Monarchie françoise*, t. I, pl. X. — V. aussi le *Moyen âge et la renaissance*, t. III et V.

(2) Les *Monuments de la Monarchie françoise*, t. II, pl. XV.

(3) *Id.*, t. II, pl. XVII.

(4) *Id.*, t. II, pl. XXXVI.

(5) *Id.*, t. II, pl. XXXIV.

de Philippe, fils de Louis VIII, à Notre-Dame de Poissy, dont les pieds sont supportés par deux dragons, comme ceux de la statue du prieuré des Bons-Hommes (1). Cet emploi des dragons pour supports est particulièrement en usage au XIII[e] siècle (2), et il ne le dépasse guère ; c'est un symbole caractéristique et spécial à cette époque. La figure qui en est ici donnée se distingue par ces circonstances, que les deux dragons (à tête de chien, pattes et corps d'oiseaux, queue de serpent) sont enlacés, et que la gueule ouverte de chacun d'eux reçoit et soutient l'un des pieds de la statue, tandis que dans les représentations analogues, c'est sur le dos de l'animal, leur servant d'appui (chien, lion, dragon, monstre à tête humaine), que les pieds de la statue sont posés ; souvent il n'y a qu'un animal, et lorsqu'il y en a deux, ils ne sont pas enlacés.

« C'est donc une statue du XIII[e] siècle que le musée possède, et la châtelaine dont elle offre l'effigie et dont elle recouvrait les restes, ne peut être ni Jeanne de Melun, femme de Jean de Mornay, ni Jeanne de Mornay, femme de Geoffroy de Saint-Brisson, qui vivaient au XIV[e] siècle, d'après le chanoine Hubert. Le père Anselme, il est vrai, donnant une généalogie de la famille de Mornay, différente de celle d'Hubert, signale une autre Jeanne de Mornay qui épousa, en 1250, Louis de Sancerre, seigneur de Menetou-Salon (3), et M. de Torquat, dans son *Histoire de Cléry*, paraît penser que l'effigie conservée dans l'église des Bons-Hommes était celle de cette Jeanne de Mornay, femme de Louis de Sancerre. M. de Torquat a certainement raison contre le chanoine Hubert. Avec la date de 1250, donnée par le père Anselme, tout se concilie : l'indication d'âge que la statue porte en elle-même, et la tradition populaire qui l'avait baptisée du nom de la grande Jeanne se confirment l'une par l'autre et offrent une suffisante certitude historique.

« Cette statue intéressante a été donnée au musée historique par M[lle] de Boisrenard, descendante de M. de Boisrenard, qui l'avait

(1) *Les Monuments de la monarchie françoise*, t. II.

(2) GUÉNEBAULT, *Dict. écon.*, V. *Dragon.*

(3) *Généalogie de la Maison royale de France*, t. VI, p. 379.

sauvée de la destruction lors de la démolition du prieuré des Bons-Hommes. »

Séance du vendredi 9 mars 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. de la Tour, relatif à Malesherbes, et conclut à l'insertion de ce mémoire au *Bulletin*. La Société adopte ces conclusions.

NOTICE SUR LA VILLE ET LE CHATEAU DE MALESHERBES.

I.

« L'histoire de Malesherbes n'est, à proprement parler, que celle des différents seigneurs qui en possédèrent le château.

« L'origine du château et du bourg est inconnue; cependant elle ne semble pas devoir remonter au-delà du XIII[e] siècle. En effet, on ne trouve à Malesherbes aucun vestige du moyen âge antérieur à cette époque, aucune antiquité romaine.

« Le nom de Malesherbes vient, dit-on, du grand nombre d'herbes qui croissent dans la vallée de l'Essonne. Le bourg se nomma successivement Bois-Malesherbes, Soisy-Malesherbes et enfin Malesherbes. Les premiers seigneurs de Malesherbes connus portaient le nom de cette terre.

« Dans le courant du XIV[e] siècle, Marie du Bois-Malesherbes apporta en dot cette seigneurie à Étienne de La Grange, président au parlement de Paris; Jacqueline de La Grange, leur fille, fut mariée, en 1388, à Jean de Montaigu, grand argentier du roi Charles VI, décapité aux halles le 17 octobre 1409; elle épousa en secondes noces Jean Mallet, quatrième du nom, seigneur de Graville, pannetier et grand fauconnier du roi, et grand-maître des ar-

balestriers sous Charles VII. Jean Mallet IV mourut en 1486; à sa mort, son fils Jean V hérita des seigneuries de Graville, Malesherbes et Marcoussis. Il épousa Marie de Montauban, dont il eut Louis de Graville; ce dernier eut beaucoup de crédit à la cour de Charles VIII, qui lui donna le titre de grand-amiral de France, en 1487, et le nomma gouverneur de Picardie et de Normandie, et chevalier de Saint-Michel. Louis de Graville se trouva à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et en d'autres occasions; il mourut le 3 octobre 1516, âgé de soixante-dix-huit ans. Il avait épousé Marie de Balsac, fille de Robert de Balsac, seigneur d'Entragues. Il en eut Louis et Joachim, morts jeunes; Louise, dame de Graville, mariée à Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, grand-maître des eaux et forêts de France; Jeanne, dame de Marcoussis, mariée à Charles d'Amboise, deuxième du nom, sieur de Chaumont, maréchal et amiral de France, et Anne, dame de Montaigu et de Malesherbes, qui se laissa enlever par son cousin, Pierre de Balsac, et l'épousa ensuite.

« Pierre de Balsac était fils de Roffec de Balsac, gouverneur de l'Agenois, fils de Jeanne de Chabannes et de Jean de Balsac, qui s'était distingué sous Charles VII, dans la guerre contre les Anglais, et avait été chambellan du roi et sénéchal d'Agenois; par conséquent Roffec de Balsac était frère de Robert, qui avait marié sa seconde fille, Marie, avec Louis de Graville.

« Pierre de Balsac, seigneur d'Entragues et de Dunes, eut, de son mariage avec Anne de Graville, plusieurs enfants, parmi lesquels Guillaume et Thomas laissèrent postérité.

« Guillaume, qui était l'aîné, fut seigneur d'Entragues, de Marcoussis, etc., et gouverneur du Hâvre; il eut de Louise d'Humières, François-Charles de Balsac, seigneur de Clermont, et un autre Charles, baron de Dunes, chevalier des ordres du roi, qui mourut sans enfants, en 1599, et institua son héritier Charles de Balsac, son neveu, fils de Charles François.

« Charles-François de Balsac, connu plus ordinairement sous le nom de François de Balsac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis, du Bois-Malesherbes, etc., chevalier de Saint-Michel en 1578, gouverneur d'Orléans, épousa en premières noces Jacqueline de Rohan, dont il eut : Charles, César et Catherine-Charlotte; et en secondes

noces Marie Touchet, ancienne maîtresse du roi Charles IX, dont il eut Henriette, marquise de Verneuil, maîtresse d'Henri IV, et Marie, qui fut la maîtresse de Bassompierre et ne put parvenir à s'en faire épouser.

« Charles de Balsac, seigneur de Clermont, frère de François de Balsac, fut tué à la bataille d'Ivry en 1590, laissant quatre fils, qui n'eurent pas de postérité mâle, et deux filles ; la famille de Balsac se trouva donc être éteinte de ce côté.

« Charles de Balsac, baron de Dunes et fils aîné de François, avait épousé Catherine Hennequin, dont il n'eut pas d'enfants ; après sa mort, son frère César épousa sa veuve et n'eut d'elle que des filles.

« La maison de Balsac étant éteinte, ses biens passèrent entre les mains de Léon d'Illiers, fils de Catherine-Charlotte de Balsac, mariée en 1588 à Jacques d'Illiers, seigneur de Chantemesle, à condition de prendre le nom et les armes de la famille de Balsac ; c'est ainsi qu'il fut la souche de la famille d'Illiers de Balsac d'Entragues.

« Léon I d'Illiers de Balsac d'Entragues, seigneur de Vaupilon, Marcoussis, Malesherbes et Gié, épousa Catherine d'Elbène, dont il eut Léon II, qui lui succéda, et Henri, Joseph, Joachim, Anne, Alexandre, Catherine, Marie et Élisabeth ; ces trois dernières furent religieuses. Léon II épousa Anne-Marie de Rieux-Sourdiac, dont il eut Léon III, qui lui succéda, et Pélasges d'Illiers, marquis de Gié.

« Léon III n'ayant pas eu d'enfants, et Pélasge d'Illiers, mort en 1701, n'ayant laissé qu'une fille unique, de son mariage avec Françoise de Bets, la seigneurie de Malesherbes passa entre les mains d'Henri d'Illiers, marquis d'Entragues, fils d'Alexandre d'Illiers et petit-fils de Léon II.

« Cette nouvelle branche de la famille d'Illiers d'Entragues s'éteignit à son tour en 1726 ; alors la terre de Malesherbes fut vendue à Chrétien-Guillaume-François de Lamoignon, intendant de Languedoc. Son fils fut le fameux chancelier de Lamoignon, et son petit-fils, ministre sous Louis XVI, immortalisa son nom en défendant ce malheureux prince devant le tribunal révolutionnaire.

« C'est au chancelier de Lamoignon, et surtout à son fils, que l'on doit les magnifiques plantations d'arbres exotiques que l'on

voit à Malesherbes. Chrétien-Guillaume de Lamoignon, défenseur d
Louis XVI, maria l'une de ses filles au marquis de Rosambo, et l
fille issue de cette union épousa le comte de Châteaubriant, frèr
aîné de l'auteur du *Génie du Christianisme*.

« Ces trois générations furent enlevées de Malesherbes et furen
sacrifiées à la haine que la révolution portait à tout ce qui étai
noble et vertueux (1794). Il ne resta que deux orphelins, l'un de
deux ans et l'autre de quatre ; le premier, M. Christian de Château-
briand, après s'être distingué dans la guerre d'Espagne, se fit jésuite
et mourut à Rome en 184* ; et le second, ex-colonel dans la garde
de Louis XVIII, est le propriétaire actuel du château de Malesherbes.

II.

« La mouvance de la seigneurie de Malesherbes était très-
étendue ; elle était régie par la coutume de Lorris, et le seigneu
avait droit de haute, moyenne et basse justice. Aucun fait impor-
tant ne se rattache à la ville ou au château de Malesherbes.

« Jean Malet V de Graville étant chambellan de Louis XI, ce ro
l'honora quelquefois de sa visite. En 1484, Anne de Beaujeu, sœur
de Charles VIII et régente du royaume pendant la minorité de ce
prince, ayant découvert un complot tramé par le duc d'Orléans
(depuis Louis XII), emmena le roi du château de Vincennes qu'elle
habitait alors, et où elle ne se croyait pas en sûreté à cause du
voisinage de Paris, et se retira, avec des troupes et du canon,
d'abord à Malesherbes et ensuite à Montargis (1).

« En 1494, l'amiral Louis de Graville fonda, dans la vallée de
l'Essonne, au bas du château, un couvent qu'il nomma Notre-Dame-
de-Pitié, et où il installa trente-quatre religieux cordeliers (2) de l

(1) GARNIER, *Hist. de France*, t. XIX, p 378, édit. de 1778.

(2) L'engouement que l'on avait à cette époque pour l'ordre des Cor-
deliers était tel, que François Ier, roi de France, suivant l'exemple d'Ann
de Bretagne, sa mère, et de François, duc de Bretagne, son grand-pèr
maternel, qui avaient remplacé par des cordelières les colliers de chev

province de France. Cette fondation fut confirmée par le pape Alexandre VI, en 1495. C'est dans ce couvent qu'étaient les tombes des seigneurs de Malesherbes.

« Ce couvent possédait aussi un Saint-Sépulcre orné de sept statues de grandeur naturelle, où se faisait un pèlerinage célèbre, chaque année, le vendredi d'avant le dimanche des Rameaux. Lors de la révolution, ce sépulcre fut transporté dans l'église de Malesherbes, où on en voit encore les débris.

« Le couvent de Malesherbes fut ruiné par les huguenots, en 1563, et rétabli, en 1622, par la piété des fidèles, la munificence de la famille de Balsac et celle de Louis XIII, qui lui fit don du menton de saint Athanase, évêque d'Alexandrie, pour être placé sous le maître-autel.

« Le couvent (1) réédifié fut dédié le jour de Sainte-Croix 1622 (3 mai), par Henri Clausse, évêque d'Auch (depuis évêque de Châlons-sur-Marne), comte et pair de France.

« En 1790, le couvent fut supprimé ; les bâtiments furent rasés et les sépultures qu'ils renfermaient violées ; mais quelques tombes furent sauvées et transportées dans la chapelle du château.

« Aujourd'hui l'emplacement de ce couvent est occupé par un potager. Racheté, en 1792, par les propriétaires du château, il fut donné en 1827 au petit séminaire d'Orléans par M. Christian de Châteaubriand et racheté par son frère en 1854.

« Henri IV venait souvent à Malesherbes voir Henriette d'Entragues, qu'il avait fait marquise de Verneuil. On montre dans un bois voisin du château une grotte où il a, dit-on, gravé dans le rocher la premiere lettre de son nom. Nous trouvons dans les *Économies royales* deux lettres datées du Bois-Malesherbes, et adressées à M. de Rosny, depuis duc de Sully ; la première, signée

lerie qui entouraient leurs armoiries, remplaça les aiguillettes du cordon de Saint-Michel par une cordelière tortillée, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, mêlée avec les coquilles de la première institution.

(1) Ce couvent a produit quelques religieux distingués par leur savoir et leur piété, entre autres le P. Vapereau, de Melun, et le P. Boiteux, de Puiseaux.

d'Henri IV, et contre-signée de Neufville (Villeroy), est relative à un voyage que le roi avait l'intention de faire à Blois; la seconde, de M. de Neufville, est relative à l'alliance des Suisses.

« Ces deux lettres sont du 7 et du 9 juin 1599.

« C'est à la libéralité d'Henri IV que l'on doit la construction de[illegible] deux grandes façades qui existent encore, sur quatre qu'il y avai[illegible] autrefois, et qui, en englobant les tours, ont enlevé au château d[illegible] Malesherbes sa physionomie moyen âge. Dans l'hiver de 165[illegible] à 1653, Louis XIV se rendant de Fontainebleau à Orléans, pass[illegible] par Malesherbes (1).

« La chapelle du château de Malesherbes est presque en ruines [illegible] elle est divisée en deux nefs ; la première, où était le maître-autel [illegible] n'offre rien de remarquable ; la seconde renferme quelques débri[illegible] de vitraux et toutes les richesses architecturales du gothique flam[illegible]boyant du XV[e] siècle. On voit, à la voûte de cette nef, un écusso[illegible] vide ; les retombées de l'arabesque qui encadre la porte reposen[illegible] sur deux écussons portant chacun une ancre, probablement en mé[illegible]moire de l'amiral de Graville.

« Autrefois il existait dans le bois un chêne magnifique, nomm[illegible] *Chêne de la belle Henriette*, sous lequel Henri IV et Henriette d'E[illegible]tragues se donnaient, dit-on, rendez-vous. M. de Châteaubriand a fait abattre cet arbre il y a quelques années.

« L'église paroissiale de Malesherbes, dédiée à saint Martin, [illegible]st assez jolie ; elle paraît remonter au XIII[e] siècle; mais depuis [illegible]sa construction elle a subi de nombreuses modifications : entre aut[illegible]es changements, on a remplacé son clocher par un petit dôme qui [illegible]'a aucun style. Cette église renferme quelques tableaux, les débris [illegible]du sépulcre qui était autrefois dans l'église du couvent des Cordeli[illegible]s, et un buste élevé à la mémoire de Malesherbes. La cloche qui [illegible]est dans le dôme est belle ; elle porte l'inscription suivante : « L'an 16[illegible]7, « je fus nommée Jeanne par messire César de Balsac, chevalier [illegible]les « ordres du roy, conseiller en ses conseils d'État et privé, co[illegible]nte « de Graville, seigneur de Dunes et baron de Gié ; et dame Jea[illegible]ne « de Gangnon, veuve de feu messire Charles de Balsac, vi[illegible]nt

(1) *Mémoire de De la Porte*, p. 113, Genève, 1756.

« seigneur d'Entragues, Marcoussis et le Bois-Malesherbes ; Pas-« qualius Mercator, *hujus ecclesiæ rector.* »

« A la paroisse de Malesherbes ont été réunies, lors de la révolution, deux petites paroisses voisines : celle de Trézan, dont l'église, rasée complètement, n'a laissé comme souvenir qu'une pierre tumulaire remarquable, dont nous parlerons plus loin, et celle de Rouville. Cette dernière église a été conservée intacte et sert de chapelle au château de Rouville ; elle est sous le vocable de saint Pierre-ès-Liens et renferme le tombeau du fondateur du château, Hector de Boissy, qui, en 1498, donna les dîmes de Rouville au curé de ce lieu, à condition qu'il serait dit à perpétuité, chaque dimanche, un *Libera* sur sa tombe.

« Le vaisseau de l'église de Rouville semble être à peu près de la même époque que l'église de Malesherbes ; on y remarque une chapelle seigneuriale, construction du XIV[e] siècle, dans laquelle se trouve une assez bonne copie du saint Michel archange de Raphaël. Deux travées de l'église de Rouville, les plus rapprochées de la porte, paraissent avoir été refaites au XV[e] siècle.

« Le château de Rouville est bien conservé et sent encore son moyen âge ; il paraît qu'Hector de Boissy, son fondateur, l'a copié sur celui de Malesherbes (dit Lachesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*), « pour contrecarrer l'amiral de Graville, avec qui il avait eu « de grands démêlés en raison de leurs terres voisines. »

« On voit, dans la vallée de l'Essonne, à peu de distance du château de Malesherbes, un tertre appelé encore aujourd'hui *butte de justice*, où l'on remarque quatre encaissements de pierre de taille destinés à recevoir les bases des potences où l'on exécutait les condamnés. Ce gibet ne se composait pas, comme on pourrait le croire, de quatre potences séparées ; mais il était formé de quatre poteaux reliés entre eux par des poutres transversales ; de sorte qu'on pouvait pendre plusieurs personnes sur chaque face du quadrilatère formé par cet assemblage de poutres. Cette butte a été transformée en calvaire.

III.

« Il nous reste maintenant à parler des objets remarquables et des quelques vestiges du moyen âge que l'on rencontre à Malesherbes.

« On voit dans la chambre où habitait Henri IV, au château de Malesherbes, de fort belles tapisseries de la fin du XV[e] siècle.

« L'une d'elles représente le triomphe de la Renommée. Cette déesse est sur un char traîné par des éléphants, et escorté par Thésée, Pompée, Artus et Roland ; dans le lointain on voit les monuments de Rome ; dans un coin du tableau sont les trois Parques, avec cette légende explicative : *Cloto colum bajulat ; net Lachesis, Atropos occat.* Au-dessus les devises suivantes :

La Mort mord tout; mais claire Renommée
Sur Mort triomphe et la tient déprimée.
Dessous ses pieds, mais après des efforts,
Fame suscite les hauts faits des gens morts.

« Et plus loin :

Qui, par vertu, ont mérité la gloire
Qu'après leur mort de leurs faits soit mémoire ;
Inclite Fame n'eût jamais cognoissance
De Letheus, le grand fleuve d'oubliance.

« Une autre tapisserie représente le Temps renversé de son char ; au-dessus, la fin du monde ; en haut, une partie du zodiaque et ce quatrain :

Je suis séant en triomphal trosne,
Du temps passé porte palme et couronne.
Je m'élevais comme victorieuse
Sur les choses créées glorieuses.

« Une troisième représente le ciel, les évangélistes, le prophète Elysée aux pieds de la sainte Trinité ; en haut ces vers :

Mondaine amour et chasteté pudique,
Mort, Fame et Temps, tout soit vieil et antique,
Tout prendra fin ; mais j'ai ma mansion
Eterne au ciel en claire vision.

« On a placé dans le cimetière de Malesherbes une pierre tumulaire fort remarquable, provenant de l'église de Trézan. Cette pierre, qui semble dater du XIII[e] siècle, représente en ronde-bosse, dans deux niches séparées par une colonnette, un chevalier et un abbé ou un évêque. Le chevalier est debout, revêtu d'une cotte de mailles, et porte pendu au cou un écu sur lequel on voit encore les traces d'un léopard et de quelques fleurs de lys ; ses pieds sont appuyés sur le léopard. L'abbé ou l'évêque, qui est de l'autre côté, est revêtu de ses habits pontificaux ; il a la mître en tête et la crosse dans la main gauche ; ses pieds sont appuyés sur une espèce de salamandre. Des anges et des chérubins ornent les coins de cette curieuse pierre tombale, et une inscription latine en fait le tour ; malheureusement elle est mal conservée, et on ne peut lire que ces mots, du côté de l'évêque : *Ne timeas frater me duce tutus eris*, et du côté du chevalier : .....*te duce tutus ero.*

« On pense que cette tombe est celle de deux frères d'une famille qui a possédé longtemps la seigneurie de Trézan.

« Cette pierre mesure 2[m] 25 de haut, 1[m] 15 de large par le haut et 1 mètre de large par le bas ; il est bien fâcheux qu'on la laisse, comme elle l'est, exposée aux intempéries de l'air ; si elle reste plus longtemps dans l'endroit où on l'a mise, elle sera totalement perdue.

« Un grand nombre de débris de tombeaux ont été transportés, après la destruction du couvent des Cordeliers, dans la chapelle du château de Malesherbes. Ces débris paraissent tous appartenir à trois tombes dont nous avons retrouvé les inscriptions.

« La première est celle de Louis de Graville, amiral de France ; elle est formée d'une plaque de marbre noir de 1[m] 02 de large sur 1[m] 80 de long et 0[m] 15 d'épaisseur ; elle porte l'inscription suivante :

CI-GIT Mre LOUIS, SIRE DE GRAVILLE (1),
SEIGNEUR DE MARCOUSSY, MILLY, SÉES,
BERNAY ET LE BOIS-MALESHERBES,
ADMIRAL ET GRAND-MAITRE DES
ARBALESTRIERS DE FRANCE, GOUVERN^r
DE PICARDIE ET DE NORMANDIE,
FONDATEUR DE CE MONASTÈRE, AVEC
DAME MARIE DE BALSAC, SON ESPOUZE,
LEQUEL DÉCÉDA EN L'AN 1515.
Mre CÉSAR DE BALSAC, CH^lr, SEIGN^r
D'ENTRAIGUES ET DE GYÉ, EN L'HONNEUR
DE SON TRISAÏEUL, A FAIT METTRE CESTE
TOMBE AU LIEU DE L'ANCIENNE SÉPULTURE,
LAQUELLE, AVEC TOUT LE MONASTÈRE
FUT BRUSLÉE PAR LES ENNEMIS DE LA
FRANCE, EN L'AN [illegible]63.
PRIEZ DIEU POUR EUX.
1630.

« Le deuxième tombeau, celui de François de Balsac et de Jacqueline de Rohan, sa femme, devait avoir la forme d'un quadri-latère, et être en marbre blanc ; il devait supporter les statues de ces deux personnages, et porter encadrée dans l'une de ses faces l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre de 1m 25 de long sur 0m 22 de large :

CI-GISENT
HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE FRANCOIS DE BALSAC,
SEIGNEUR D'ENTRAGUES, MARCOUSSIS, BOIS-MALESHERBES,
ET COMTE DE MONTLERY,
CHEVALIER DES ORDRES DU ROY DE S... INSTITUTION,
CON^er EN SES CON^ls, CAPP^e DE CENT HOMMES D'ARMES,
BAILLY ET GOUVERNEUR DE LA VILLE ET DUCHÉ D'ORLÉANS
QUI DÉCÉDA LE XIe FÉVRIER MDCXIII,

(1) Graville porte : de gueules à trois firmans d'or, deux en chef et un en pointe.

ET DAME JACQUELINE DE ROHAN, SON ESPOUSE,
DÉCÉDÉE LE XXIX DE MAY MDLXXIX,
LESQUELS ONT RÉDIFIÉ CE COUVANT,
QUI AVOIST ESTÉ BRUSLÉ, EN L'AN MDLXIII,
PAR LES ENNEMIS DE L'ESTAT.
PRIÈS DIEU POUR LEURS AMES.

« Les deux statues que nous pensons devoir appartenir à ce tombeau sont à terre, dans la nef principale de la chapelle. L'une représente un chevalier armé de toutes pièces, la tête découverte, portant toute sa barbe. Il est couché sur le côté droit, la tête appuyée sur sa main droite; le coude repose sur un coussin orné d'arabesques; sous lui, à côté du coussin, deux gantelets; à son côté gauche, une épée dont la poignée est en forme de croix; derrière, un casque portant un panache; à ses pieds une licorne.

« Cette statue a 1m 90 de long.

« L'autre statue, que nous supposons être celle de Jacqueline de Rohan, est également en marbre blanc. La défunte est représentée couchée sur le dos, la tête appuyée sur un coussin et les pieds sur un chien, symbole de fidélité; son costume se compose d'une robe tombant à longs plis sur les pieds, d'un corsage plissé à petits plis, d'un manteau allant des épaules jusqu'aux pieds, d'un voile rejeté en arrière, descendant un peu au-dessus de la ceinture, et d'un bandeau sur le front.

« La longueur de cette statue est de 1m 80.

« Le troisième tombeau, qui est probablement celui de César de Balsac, paraît avoir été plus considérable que les deux autres; il devait se composer d'une base quadrilatérale, sur laquelle était la statue du défunt; cette statue devait se trouver elle-même dans une espèce de niche dont on voit de nombreux débris. Ce tombeau devait être en marbre blanc et noir et en pierre de liais.

« La statue que nous attribuons à César de Balsac est en marbre blanc; le personnage qu'elle représente est revêtu du costume de la cour sous Louis XIII, à genoux devant un prie-Dieu, sur lequel est placé un livre. Il a la tête découverte, et porte les moustaches et la royale, comme c'était la mode à cette époque; ses bottes sont

armées d'éperons, comme chevalier, et une épée à poignée cruciforme est suspendue à son côté gauche (1).

« Parmi les débris provenant du tombeau auquel semble avoir appartenu la statue dont nous venons de parler, se trouve l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre noir et encastrée dans un fronton de pierre de liais :

CI-GIT HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESS^re CÉSAR DE BALSAC,
CHEVALIER, SEIGN^r D'ENTRAGUES, DE GIÉ,
DU BOIS-MALESHERBES, MARCOUSSY, BARON DE DUNES
ET COMTE DE GRAVILLE, CON^er DU ROY EN SES CONS^ls,
COLONEL DES CARABINS, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES,
LIEUTENAT DE ROY ET BAILLIF DU DUCHÉ D'ORLÉANS,
QUI DÉCÉDA LE 27 JUILLET 1634.

« De nombreux débris de marbre paraissant avoir appartenu au même tombeau, encombrent la chapelle. On remarque entre autres un casque de chevalier, en marbre blanc, orné d'un panache ; deux gantelets croisés ; deux anges mutilés, soutenant chacun de la main gauche un écusson dont l'un porte le chiffre D G et l'autre est blanc ; des débris de frise ; des débris de corniche ; un bas-relief représentant un faisceau d'armes, parmi lesquelles sont deux bannières aux armes de la famille de Balsac ; un autre bas-relief, représentant l'écu de Balsac entouré du collier de Saint-Michel, surmonté d'un heaume de face orné de lambrequins et timbré d'une couronne de comte, ayant pour cimier une licorne hissant portant une bannière aux armes de Balsac ; l'écu a pour soutiens deux licornes. On voit aussi un fronton demi-circulaire de pierre de liais et de marbre noir, quatre disques et quatre dés du même marbre, et de plus, un grand nombre de plaques de marbre blanc et noir.

« Outre les tombes renfermées dans l'aile gauche, l'aile droite de la chapelle contient un joli bénitier de marbre blanc scellé au mur et un cylindre creux en talc transparent, cerclé en fer, et dans lequel, selon la tradition, on déposait l'argent de la dîme. Ce cy-

(1) Cette statue a 1^m 25 de haut, et le prie-Dieu 55 centimètres.

lindre, quoique brisé par le haut et par le bas, a encore 65 centimètres de haut ; il est placé auprès de la porte d'entrée.

« Ces statues et ces fragments de tombeaux sont jetés pêle-mêle dans les deux ailes de la chapelle. Il est regrettable qu'on n'en ait pas plus de soin ; ils pourront être brisés plus qu'ils ne le sont déjà, ou même emportés, et alors ils seraient perdus pour l'archéologie orléanaise. »

— M. Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la note lue par M. Mantellier, dans la séance du 10 février 1860. La Société décide que la note de M. Mantellier et le rapport de M. G. Baguenault seront déposés aux archives.

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur la *corporation des marchands fréquentans la Loire.*

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Torquat, relative à diverses localités de l'arrondissement de Gien, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

UNE VISITE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GIEN.

« Un des désirs de la Société archéologique de l'Orléanais est de faire le relevé de tout ce qui intéresse l'histoire, les arts, l'architecture dans la province orléanaise. Chacun de ses membres est chargé de coopérer à l'accomplissement de cette œuvre. C'est pour cette raison que je vous demanderai aujourd'hui la permission de vous faire une très-courte communication.

« Tout récemment, j'ai été chargé de parcourir une partie de l'arrondissement de Gien, non pas en simple promeneur, mais en véritable examinateur.

« Je ne mentionnerai ma première station à Châteauneuf que pour signaler : 1° dans l'église, un tableau flamand vraiment remarquable et peu remarqué, représentant la Femme adultère en

présence de Jésus-Christ et des docteurs ; un *Ecce Homo*, à peine reconnaissable sous les repeints et la poussière, et une peinture sur bois, du XVe siècle, très-originale.

« 2° Dans le château : un dépôt de tableaux des meilleurs maitres, et qui ne dépareraient pas un musée départemental.

« L'église romane et si intéressante de Germigny n'a pas cessé d'être sale et délabrée.

« M. Collin, notre honorable collègue, aurait pu, sans tomber dans l'exagération, employer des couleurs encore plus vives pour peindre l'état des choses dans l'église si véritablement monumentale et si tristement délaissée de Saint-Benoît-sur-Loire.

« Un coup d'œil sur ces deux monuments, classés par le gouvernement, suffit pour convaincre qu'une commission chargée de suivre avec intérêt les travaux de restauration et d'embellissement, est indispensable pour arriver à un succès complet et certain.

« L'ex-collégiale de Saint-Ythier de Sully, d'un style plus qu'insignifiant, a pris, grâce à une restauration intelligente, un caractère vraiment architectural. Le caveau sépulcral, d'où la révolution avait enlevé tout ce que la tombe conservait de l'illustre maison de Béthune, s'est rouvert pour recueillir les dépouilles des anciens ducs. — Deux verrières renfermant une légende et un arbre généalogique ont été réparées. Hommage à M. l'abbé Chauvet, auteur de tous ces travaux.

« M. le curé de Saint-Brisson n'a pas moins mérité pour tout ce qu'il a fait exécuter dans son église paroissiale, autel, vitraux, etc.

« La peinture sur verre s'est aussi introduite dans l'église dite du *Château*, à Gien, et a commencé à changer la physionomie des fenêtres, qu'on croirait avoir été faites pour un salon.

« Gien est toujours la ville aux pignons si spirituellement décr par notre collègue M. Pillon.

« Les travaux de terrassement opérés sur le territoire de Bri pour le chemin de fer de Moret à Nevers, n'ont amené aucun couverte, contre l'attente de ceux qui ont exploré l'ancien *B durum*.

« L'église de Briare appartient à l'époque romane, qui se révèle encore à l'extérieur dans les trois sanctuaires circulaires du rond-point, dans les fenêtres mutilées du clocher, et à la porte principale ; mais à l'intérieur, des ornements modernes lui ont enlevé son cachet d'antiquité.

« Les fouilles opérées au Rochoir, propriété de M. Marchand, notre collègue, n'ont pas été continuées. L'importance des ruines romaines découvertes dans ce lieu, sur une étendue de plus de deux hectares, fait désirer de les voir achever.

« Près de là, au sommet d'un côteau qui domine la rivière de Trézée, s'élance, majestueuse et élégante, une église portant le cachet unique du XIIe siècle. C'est l'église d'Ouzouer-sur-Trézée. Elle se divise en trois nefs, séparées par des piliers ronds autour desquels se groupent quatre colonnettes, et qui se terminent par une gracieuse colonne sur laquelle viennent reposer les nervures de la voûte.

« L'extrémité orientale du vaisseau se termine en pignon et est percée de six grandes fenêtres qui éclairaient le sanctuaire. Trois ont été masquées par un rétable en pierre, sous le règne de Louis XIV. Une sacristie sans style occupe l'extrémité de la basse aile du sud, et un ignoble magasin celle du bas-côté nord.

« Une grande fenêtre géminée ornait la façade ; elle a été murée, par économie sans doute. Le pilier symbolique surmonté du Christ séparant les élus des réprouvés, a été supprimé à la porte principale, sans doute pour faciliter le passage d'un dais. Un affreux badigeon a été jeté, par couches épaisses et nombreuses, sur les pierres de taille des colonnes et des murs.

« Parmi les objets dignes de remarque que renferme l'église d'Ouzouer, il faut signaler : 1° une cuve baptismale d'une époque très-reculée ; on l'a convertie en bénitier, et on l'offrait dernièrement, comme inutilité, à un collectionneur ; — 2° une chaire en pierre, ornée des figures des quatre Évangélistes ; — 3° trois rétables, également en pierre, enrichis de statues. La chaire et les rétables sont certainement l'œuvre d'un artiste distingué. Aussi, quoiqu'ils forment une sorte de hors-d'œuvre au milieu de ce monument gothique, j'hésiterais à demander leur suppression. Le

rétable du grand autel se distingue surtout par un charmant tableau de la Sainte Famille, dont tous les personnages ont été sculptés dans la pierre avec un art parfait.

« Ouzouer, formé par corruption du latin *Oratorium*, est un nom commun à plusieurs localités, qui le doivent évidemment à l'existence d'un sanctuaire.

« Ouzouer-sur-Trézée est une petite ville de notre département qui faisait autrefois partie du diocèse d'Auxerre. Sous le rapport féodal, elle appartenait au comté de Gien, et en conséquence relevait en dernier lieu de l'archevêché de Bourges. Elle conserve quelques restes de son ancienne enceinte murale.

« A quelques lieues de là, au bord de la Loire, et sur la route impériale de Paris à Lyon, une autre petite ville, Bonny, appelle aussi l'attention de l'archéologue sur son église.

« Cet édifice n'a pas l'avantage de l'unité architecturale, comme l'église d'Ouzouer ; mais il n'en est pas moins digne d'étude. C'est un composé de tous les styles, depuis le roman jusqu'à la renaissance. Un visiteur a voulu voir dans cette variété un caprice d'architecte ; nous ne pouvons pas partager son opinion. Il est évident que l'église de Bonny a subi des destructions et des reconstructions. L'abside et le clocher appartiennent à la belle époque ogivale. On y retrouve et des fenêtres à lancette, et des fenêtres géminées, ornées de colonnettes et de fleurons, qui les encadrent gracieusement. Les nefs portent le cachet du XV[e] siècle. On y remarque deux piliers de l'époque romane. La renaissance a admirablement sculpté le portail du transept sud, où l'on reconnaît les figures des trois personnes divines, des apôtres, et probablement des prophètes, dont les attributs ne sont plus visibles.

« A l'intérieur, le sanctuaire est orné d'élégantes colonnettes du XIII[e] siècle, au milieu desquelles on a cru devoir pratiquer tout récemment deux portes encadrées dans des moulures du XV[e].

« L'état des fenêtres et des murs extérieurs appelle une prochaine restauration. Nous sommes persuadés que le zèle de M. le curé, qui a déjà opéré de grandes améliorations, ne faillira pas à la tâche qui lui est imposée, et nous devons applaudir à son désir de ne pas s'écarter des règles de l'art dans les réparations.

« Quelques tours, des portions de mur, attestent que Bonny a été fortifié. Cette petite ville appartient à la partie de l'ancienne élection de Gien appelée Puisaye.

« Je regrette que le temps ne m'ait pas permis de joindre à ces notes quelques détails sur l'intéressante église de Beaulieu, située à quelque distance, sur la rive gauche de la Loire.

« Je laisse à d'autres à faire une ample moisson sur ce terrain si fertile, où je n'ai pu que glaner. »

Séance du vendredi 22 mars 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur une note de M. Marchand relative à une découverte monétaire, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin*. La Société adopte ces conclusions.

RAPPORT SUR UNE DÉCOUVERTE MONÉTAIRE, FAITE EN 1859, AU BOURG DE LA BUSSIÈRE (LOIRET).

« Au mois de novembre dernier, un ouvrier occupé à creuser un trou pour éteindre de la chaux, dans la cour d'une maison située près du château de La Bussière, canton de Briare (Loiret), découvrit, à un demi-mètre environ sous le sol, un vase en terre commune, contenant *douze cents pièces de monnaies*. L'humidité et le long séjour dans la terre avaient produit une adhérence complète entre toutes ces pièces, et l'oxide avait détruit presque entièrement les inscriptions. Informé de cette trouvaille, j'ai voulu essayer, malgré l'altération des légendes, d'en indiquer la valeur et l'importance numismatique.

Description.

« Ces médailles ont 19 millimètres de diamètre ; elles sont très-minces. Ce sont des *mailles baronnales* à trois deniers, seize grains,

argent du roi, du poids de vingt-deux grains ; ce qui représente une valeur de 23 centimes. Ces monnaies vaudraient donc aujourd'hui, comme valeur relative à l'époque de leur émission, 2 fr. 39 chacune. De sorte que le petit trésor en question valait, il y a six siècles, 276 livres, équivalant à peu près à 2,760 fr. de notre époque.

« La face représente une figure couronnée, d'un style tout à fait barbare, autour de laquelle on lit : JULIUS CESAR.

« Au revers, on distingue la croix potencée de Jérusalem circonscrite dans un cercle. Dans l'un des angles formés par les branches de la croix, il existe une fleur de lys, et dans l'angle correspondant une étoile à six branches ; la légende est ainsi conçue : SACRVM CESARIS.

« La provenance de ces monnaies est facile à expliquer par l'indication *sacrum Cesaris*. Ce sont évidemment des pièces *sancerroises*. En effet, on sait que Sancerre, dont l'origine est encore assez difficile à définir, portait avant le Xe siècle la dénomination de *Sacrum Cæsaris* ou de *Castrum Cæsaris*. Au XIe siècle, le continuateur d'Aimoin écrivait *Sancerrum*. Les chartes de l'abbaye de Saint-Satur en date de 1158, 1160 et 1174 consacrent la dénomination nouvelle de *Sancerrum*. Sigebert et Albéric désignent cette ville, dans leurs *Chroniques*, par le nom de *Syncerium*. Le pape Eugène III (1143) donne au seigneur de Sancerre le titre suivant : *Comes Sacrocæsariensis* ; et Guillaume de Tyr, l'historien des croisades, l'appelle : *comes Sainseriensum*.

« Si Guillaume-le-Breton, historien et poète sous Philippe-Auguste, revint à la plus ancienne dénomination *sacrum, Cæsaris*, ce n'était nullement pour flatter le comte de Sancerre, comme on l'a prétendu, mais uniquement pour se conformer à la légende monétaire adoptée par Étienne de Champagne, lorsqu'il prit le titre de comte de Sancerre (1150), et qu'à l'exemple des grands seigneurs du royaume, il résolut de faire battre monnaie dans sa terre (1). Ce comte ne manquait jamais de mettre en tête de ses chartes : *Ego Stephanus comes Sacrocæsariensis* (2).

(1) Lib. I, *Philippid.*

(2) *Cartulaire de Saint-Benoit-sur-Loire*, f° 317, archives de Bourges.

« La découverte récemment faite à La Bussière vient donc apporter l'autorité des faits matériels à l'appui du récit de l'historien e Philippe-Auguste et de la vieille tradition carlovingienne, au ujet de la dénomination primitive de la ville de Sancerre : *Sacrum ;æsaris.*

« Quel est donc le motif qui a fait choisir au comte la légende *ulius César* qui figure sur ses monnaies? Ne serait-ce pas pour ûre un rapprochement avec les noms *Castrum* ou *Sacrum Cæsaris,* fin de rappeler en même temps l'établissement dans ce lieu d'un e ces camps sédentaires (*castra stativa*), et le souvenir d'un temple levé par le peuple-roi au conquérant des Gaules?

« Quoiqu'il en soit, le premier comte de Sancerre ayant trouvé la ıort au siége de Saint-Jean d'Acre (1196), son successeur laissa ıodifier la légende monétaire par le cardinal *aux blanches mains,* on tuteur et son oncle. Celui-ci prit pour devise : *sacrum Esari.* lans l'origine, les monnaies de Sancerre n'étaient de mise que sur ı terre du comte. Soixante ans plus tard, en confirmant un acte onnant cours forcé aux monnaies de Sancerre sur les dépendances u chapitre de Léré (Cher), saint Louis consacra implicitement, en aveur de leur auteur, le droit de battre monnaie. Malgré la conession du trop bienveillant monarque, il paraît que l'usage de ces aleurs tomba bientôt en désuétude, car on n'en voit plus de trace ıulle part dans les siècles suivants.

« D'après ce qui précède, il me semble évident que les pièces lécouvertes à La Bussière appartiennent à la première émission aite par Étienne de Champagne, à la fin du XII[e] siècle.

« Pour expliquer l'enfouissement, près du château de La Bussière, de ce lot de monnaies d'un seigneur du Berry, il suffit de remarquer que dans le partage des riches et vastes domaines de Thibaud-le-Grand, comte de Champagne, entre ses neuf enfants, la terre de La Bussière échut à la comtesse de Bar, sa seconde fille, sœur du comte Étienne de Sancerre; que, dès lors, il est à présumer que les valeurs métalliques frappées par ce dernier avaient cours dans l'apanage de sa sœur. Indépendamment de cette circonstance, l'histoire rapporte que l'auteur de ces monnaies, ainsi que le comte de Blois et le cardinal de Champagne, ses frères, faisaient partie de

la conspiration préparée par le comte de Flandre et le roi d'Angleterre contre Philippe-Auguste ; que ce monarque, n'osant plus se fier ni à ses trois oncles, ni aux autres seigneurs de sa cour, prit à sa solde une armée de Brabançons, auxquels il donna les terres du comte de Sancerre, où ils firent un immense butin (1).

« C'est probablement pour se soustraire à ce pillage général qu'un vassal du comté de Sancerre aura prudemment confié son petit pécule au sol de La Bussière, dans la pensée de le remporter, s'il survivait à cette lutte des grands vassaux contre la couronne. Il n'aura pas eu ce bonheur, sans doute, puisque son trésor est demeuré plus de six siècles sans voir le jour. »

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur la *corporation des marchands fréquentans la Loire.*

MEMBRES ADMIS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1860.

Membres titulaires résidants.

MM. Léonce DE GASTINES ;
CHAGOT ;
BASSEVILLE.

Membre correspondant.

M. François LENORMANT.

---

(1) MÉZERAY, an 1181.

es offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1860.

I. — HOMMAGE DES AUTEURS.

ıoulins. — *L'École du respect, et notice sur l'église et les le Couze.*
ıénil. — *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers,* ' pages.
·let. — *L'architecture du moyen âge jugée par les écri- 'eux derniers siècles.*
ier Chalon. — *Le dernier duc de Bouillon*, 1815, in-8°,

ı Renier. — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et es, au nom de la Commission des Antiquités de la France.*
éfet de Loir-et-Cher. — *Session du Conseil général*, 1859.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

— *Commission archéologique de Maine-et-Loire*, 1858-

ɛrtoire archéologique de l'Anjou, année 1860, janvier.
ːme. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et com- département de la Charente,* tome XLI, juillet, août, 1859.
— *Annales de l'Académie archéologique de Belgique,* 3° livraison.
— *Journal d'Agriculture,* 8° et 9° livr., décembre 1859.
. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, arts de la Marne,* 1850.
ɜ. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* anvier, 22 février 1860.
istique archéologique d'Eure-et-Loir, 4° livraison, fé-).

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, 2e livraison.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1858-1859.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'histoire de France*. Procès-verbaux.

— *Congrès archéologique de France*, XXVe session. — *Séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai en 1858*.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trimestres 1859.

Tongres. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Limbourg*.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. X.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*.

N. B. La nomenclature des objets offerts à la Société au cours du premier trimestre sera insérée dans le prochain *Bulletin*.

ERRATA DU BULLETIN N° 34.

Page 135, note, au lieu de *MM. Ch. Lenormant, du Sommerard et Caumont*, lisez : *MM. Ch. Lenormand et du Sommerard*.

Page 171, ligne 22, au lieu de *Monita*, lisez : *Monitu*.

Page 172, ligne 1, au lieu de *Vyrcester*, lisez *Wyrcester*. — Même page, ligne 3, au lieu de *Wiche*, lisez : *Whiche*.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

...cent quinze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hauts ...nnages du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Éche...ns, Habitants et Commune de Chartres, de l'année 1296 à l'année 1715, publiées ...r M. Lucien MERLET; précédées d'une introduction par le même.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

...été laisse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciations émises dans les articles dont il est auteur.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique de l'Orléanais.

MÉMOIRES, tome Ier, épuisé.
— tome II, avec atlas. . . . .
— tome III . . . .
— tome IV, avec atlas. . . . .

ÉTUDE SUR LE ROMAN DE LA ROSE . . . .

BULLETIN, tome Ier (nos 1 à 15), épuisé.
— tome II (nos 16 à 31) . . . .
— tome III (nos 32 à 35). . . . . . .
Chaque Bulletin séparé . . . .

CES OUVRAGES SE TROUVENT

A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Esc
chez GARNIER, libraire, place des H
libraire, rue du Bo

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 36.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1860.

Séance du vendredi 13 avril 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre relative au répertoire archéologique de la France, adressée à la Société par M. le Ministre de l'instruction publique, qui s'enquiert de l'avancement du travail que la Société a accepté. La Société charge son Président de répondre à M. le Ministre qu'elle sera en mesure d'envoyer, dans le cours de l'annee, une partie de ce travail.

— La Société prend connaissance de la copie de l'inventaire de l'artillerie d'Orléans en 1599, pièce que lui a transmise M. de Girardot, et dont l'original existe dans les archives du département

du Cher. La Société décide que ce document sera inséré au prochain *Bulletin*.

« INVENTAIRE *faicte par nous, Mathias Tucquois, seigneur de la Caillaudière, commissaire ordinaire de l'artillerie et lieutenant de Monsieur le grand maistre d'icelle aux gouvernemens d'Orléans, Berry, Bourbonnois et Nyvernois, Claude Tucquois, commis de Monsieur le controlleur général, et Daniel Fillau, officier ordinaire de laditte artillerie et commis de Monsieur Lagarde, général d'icelle, commissaires desputtés pour faire inventaire généralle de la dicte artillerie et munitions d'icelle esdicts gouvernemens, de touttes et chascunes les pièces d'artillerie, pouldres, boullets et aultres munitions qui ont esté trouvés en la ville d'Orléans, auquel inventaire nous avons vacqué en présence de Messieurs les maire et eschevins de ladicte ville, en la forme et manière qui ensuit :*

PREMIÈREMENT.

« En une petite grange scituée sur la rue Dillare (1), parroisse Sainct Pierre en Sentellée :

« Ung gros canon du poix de sept à huit milliers, des armes et fonts (*sic*) de la ville, de la longueur de dix pieds, monté de son affeust et royages neuf, ferrés et emboictés d'emboictures de cuivre ;

« Une grande coulleuvrine de la longueur de quinze pieds entre le bourlet et la culasse, aussi aux armes et fonds (*sic*) de la ville, appellée *la Pucelle*, estant ladite Pucelle gravée avecq broderyes entournées d'un petit cordon et chappeau de loriés (*sic*) et semence de caillous et fleurs de lys, montée avec son affeust et royages aussy ferrés et emboytés d'emboitures (*sic*) de cuivre ;

« Lesquelles pièces lesdits maire et eschevins nous ont dict avoir esté faictes pendant les troubles derreniers aux frais et despens de ladite ville.

(1) D'Illiers, probablement.

« A la porte aux Tanneurs, respondant sur la rivière :
« Une harquebouze à crocq montée de son affeust et royages ;
« Ung mousquet desmonté.
« Au fort Alleaume :
« Deux harquebouzes à crocq.
« A la tour de l'Estoile :
« Ung mousquet monté sur ung chevallet.
« A la porte Bourgongne :
« Trois harquebouzes à crocq.
« A la porte Saint-Euverte :
« Une harquebouze à crocq.
« A la porte Saint-Vincent :
« Ung mousquet sur ung chevallet;
« Une harquebouze à crocq.
« A la tour Saint-Avy :
« Ung faucon (*sic*) monté de son affeust et royages.
« A la tour de Belle-Navre (1) :
« Ung faulcon monté de son affeust et royages.
« Aux Thourelles :
« Ung faulconneau ;
« Deux harquebouzes à crocq ;
« Cinq bouettes de fonte.
« En l'hostel commun de la dite ville :
« Douze cents livres de pouldres de menues grenes, estant en dix caques ;
« Trois cents boullets de tous callibres.
« Toutes lesquelles pièces, pouldres et munitions cydessus inventoriées nous avons laissé ès lieux où nous les avons trouvés ès mains de mesdicts sieurs les maire et eschevins, qui nous ont juré et afirmé n'avoir aultre chose en leur possession. Faict à Orléans le dixième jour de septembre, l'an mil cinq cent quatrevingt dix neuf. »

(1) Tour *Belles-Mazures*. Elle était entre la tour de l'Évangile et la tour Terrassée, dans la partie des remparts contenue entre la porte Bannier et la porte Saint-Vincent.

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur la *corporation des marchands fréquentans la Loire.*

Séance du vendredi 27 avril 1860.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Vergnaud-Romagnési, relative à la *Bibliographie orléanaise*. Cette lettre, renfermant des indications intéressantes, est renvoyée à la commission du dictionnaire bibliographique (1).

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Jourdin-Pellieux, relative au dolmen de Ver, commune de Tavers, à la petite église de Saint-Michel hors ville, et au pont de Beaugency.

M. Jourdin-Pellieux demande que la Société fasse des démarches auprès du nouveau propriétaire du dolmen, afin de l'intéresser à sa conservation; qu'elle s'adresse à l'autorité compétente pour la conservation de Saint-Michel, et enfin qu'elle fasse prendre un dessin exact du pont de Beaugency, qui doit être prochainement reconstruit. La Société prend en considération ces différentes observations.

— M. Chouppe signale à la Société une maison antique située derrière l'abside de Notre-Dame-de-Recouvrance, et dans laquelle on découvre des restes qui semblent intéressants au point de vue archéologique.

Séance du vendredi 11 mai 1860.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Pelletier fait connaître à la Société que M. Vergnaud-Roma-

(1) Voir le rapport de M. Pelletier, p. 282.

gnési tient en sa possession un vase de cuivre trouvé à Briare-sur-Loire, dans les terrassements du chemin de fer du Bourbonnais. Plusieurs membres de la Société s'engagent à visiter ce vase, dont il est difficile de déterminer l'usage d'après sa forme singulière, et rendront compte à la Société de leurs appréciations, s'il y a lieu.

— M. Pelletier lit une lettre de M. Vergnaud-Romagnési, relative au fort des Tourelles. A cette occasion, la commission chargée de visiter les substructions de la tête du pont, présumées dépendantes de l'ancien fort d'où Jeanne d'Arc chassa les Anglais, prend jour pour se réunir et devra faire un rapport à la Société.

— M. Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. Dupuis relative au poète latin orléanais Guillaume Léonard.

GUILLAUME LÉONARD.

« En faisant pour ma part la recherche des livres qui doivent composer le catalogue de notre bibliothèque orléanaise, j'ai retrouvé un volume acheté il y a déjà longtemps sur les quais. Il doit être assez rare, car je n'ai jamais vu que cet exemplaire. La bibliothèque de la ville ne le possède pas, et je ne sache pas qu'aucun de nous l'ait jamais rencontré. C'est un petit in-12 de 168 pages, imprimé en 1655, qui se vendait à Paris, chez Gaspard Meturas, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Trinité*, et chez Guillaume Bénard, même rue, près du collége de Clermont. Il est intitulé : *Geographia nova versibus technicis et historicis explicata*. A G. L. B. C. R.

« Ces initiales se traduisent ainsi : *A Guillelmo Leonardo Blesensis collegii regente*, ou, comme d'autres le veulent : *A Guillelmo Leonardo Benedictino congregationis regalis*.

« Ce Guillaume Léonard ou Lionard était neveu du P. Denis Petau et né à Orléans. On en trouve la preuve dans l'ouvrage même, pages 95 et 101.

« En effet, Jérôme Petau, *le bonhomme Petau*, comme dit Noël du Fail dans son *Eutrapel*, et comme le répète, d'après lui, le P.

Oudin, habile, quoique marchand, dans les belles-lettres, et s'y appliquant plus qu'à son commerce, ce qui fit qu'il ne laissa pas grand bien, avait eu huit enfants de son mariage avec Françoise Hanappier, savoir : Jacques, qui fut chartreux ; Denys, l'illustre jésuite ; Claude, curé de Pithiviers ; François, qui se fit capucin ; Étienne, chanoine régulier de Sainte-Croix ; Jérôme, qui se maria à Élisabeth Godefroy ; Marguerite, carmelite, qui a laissé un volume de poésies latines devenu introuvable, et Françoise, qui épousa Guillaume Léonard.

« Léonard, l'auteur de notre livre, est né de ce mariage, en 1614. Sa mère était l'aînée du P. Petau. Il avait une sœur, Marie Léonard, qui épousa Jean Mariette, conseiller en la prévôté d'Orléans. L'oratorien Mariette, qui prit une part si vive aux querelles du jansénisme, était son petit-fils.

« Léonard entra dans la compagnie de Jésus. Il dut la quitter, assure-t-on, pour avoir soutenu qu'un ouvrage auquel son oncle avait mis son nom n'était pas de lui. Alors il se fit bénédictin.

« La *Géographie nouvelle* est destinée aux écoliers et à ceux, dit-il, qui, ayant étudié cette science sur les cartes, ont peine à retrouver ensuite le nom des lieux dont ils connaissent la situation. Il espère subvenir à cette faiblesse de mémoire à l'aide de vers techniques latins. C'est la méthode qu'adopta plus tard le P. Buffier, dans sa *Géographie française*.

« L'ouvrage de Léonard contient deux parties. Dans la première, il indique les divisions du monde et les lieux les plus importants des divers pays. Au mérite de la précision, il joint parfois une certaine élégance, témoins ces vers sur quelques villes de France :

Nil par Nanceio quà se Lotharingia pandit.
Divio Burgundos, Burgundos Dola gubernat.
Jamdudum est Francæ regina Lutetia gentis,
Belsiaco locuples Genabum dominetur in agro.
Romorantinum Solonia pascua cingunt.
Normanni nil Rothomago præponere possunt.
Magnas claudit opes in Claro Alvernia monte.

« Le second livre est consacré à célébrer les différentes curiosi-

tés du monde, *res observatione dignæ*, les monuments, les phénomènes remarquables. Beaucoup de croyances ridicules, beaucoup trop de récits mensongers des voyageurs y trouvent place.

« Parmi les choses dignes de remarque, Léonard, en véritable Orléanais, ne pouvait omettre la source du Loiret, et voici les vers qu'il lui consacre dans le chapitre où il parle des eaux :

Plurima sunt quæ jure tuis mirantur in arvis,
Plurima sunt quæ jure tuis mirantur in undis,
Gallia : nam celsas ubi tollit ad æthera turres
Nobilis urbs, veteri quondàm quæ nomine dicta
Genabus, ast alio nunc inclyta nomine gaudet,
Immortale decus, Ligerinæ Aurelia ripæ ;
Haud longè, in viridi Ligerinus nascitur horto,
Famosus Ligerinus, aquas ab origine primâ
Agmine qui fundit tanto, par esse ferendis
Navibus ut queat ; hybernæ violentia brumæ
Captivum Ligerim vitreâ dum compede nectit,
Perpetuò fluit ille vado : majorque minori
Invidet æternos media inter frigora cursus.

« Non moins bon parent que bon citoyen, il range son oncle au nombre des merveilles de la France et chante en son honneur une hymne où il célèbre sa vaste science, ses travaux littéraires et théologiques, et ses luttes incessantes contre l'hérésie.

« Il y joint une nomenclature des ouvrages du P. Petau, qui a cela de précieux qu'aux ouvrages imprimés il ajoute ceux qui, à sa mort, étaient manuscrits et prêts à paraître. Ils sont aujourd'hui perdus et ne sont plus connus que par cette mention qu'en a faite Léonard.

« Outre sa *Géographie nouvelle*, notre auteur avait, à ce qu'il paraît, composé des traités de théologie et quelques poésies latines qui existaient en manuscrit dans la bibliothèque du collége Louis-le-Grand et en ont disparu lors de l'expulsion des jésuites, en 1763.

« Léonard mourut à Orléans le 6 juillet 1662, âgé de quarante-huit ans.

« La Monnoye, qui alors étudiait en droit à l'université de notre ville, fit son épitaphe dans les quatre vers suivants :

Lionardus ille flos Pelaviæ gentis,
Fato invidente raptus, hic jacet, dignus
Qui celebris olim quot Pelavius justo
Subduxit annos calculo, tot impleret.

« Le P. Ondin, dans les *Mémoires de Niceron*, et dom Gérou, dans ses *Notices sur les écrivains de l'Orléanais*, ont consacré quelques lignes à Léonard. Barbier le nomme dans son *Dictionnaire des anonymes*, à propos de sa *Géographie*.

« Nous avons cru que vous pourriez attacher quelque intérêt à entendre parler d'un auteur orléanais assez ignoré, et digne toutefois d'être connu ; et à savoir qu'il faut ajouter un membre de plus à une famille qui est l'une des illustrations de notre ville. »

Séance du vendredi 25 mai 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président annonce à la Société la mort de M. Delanoy, architecte, membre titulaire non résidant.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, en réponse à la demande que M. le Président de la Société lui avait faite de vouloir bien accréditer auprès des autorités locales ceux des membres de la Société qui doivent visiter les différentes communes du département pour la rédaction du répertoire archéologique de France, réclamé par M. le Ministre de l'instruction publique. M. le Préfet a l'obligeance de faire remettre, dans ce but, une lettre particulière adressée personnellement à chacun des membres chargés de visiter les différents cantons de l'arrondissement d'Orléans.

— M. Dupuis communique à la Société une lettre de M. le curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, qui lui donne avis de la chute récente de la partie la plus élevée des ruines de Fontaine-Jean, et lui rappelle l'existence de ruines romaines apparentes dans un champ, près du bourg de Saint-Maurice.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. Bimbenet, intitulé : *Recherches sur la justice de Saint-Euverte*, et en propose l'insertion aux *Mémoires*. Cette conclusion est adoptée.

Séance du vendredi 8 juin 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui alloue une somme de 300 fr. à la Société archéologique de l'Orléanais.

— M. Pelletier, au nom de la commission de la *Bibliographie orléanaise*, lit un rapport dont la Société décide l'insertion au *Bulletin*.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE. — RAPPORT DE LA COMMISSION.

« La commission de la *Bibliographie orléanaise* s'est réunie le 11 mai, et elle m'a chargé de vous lire le présent rapport.

« Les résolutions adoptées par la Société archéologique, dans les séances des 11 novembre 1859 et 27 janvier 1860, ont été exécutées. Les procès-verbaux desdites séances, en ce qui touche la *Bibliographie*, ont été non seulement insérés au *Bulletin*, mais en-

sont tirés à part, au nombre de cent exemplaires, et envoyés aux personnes qui, en dehors de la Société, sont en position de lui prêter un utile concours. Cette communication n'est point demeurée sans résultats, comme vous le verrez bientôt.

« La papeterie Savary nous a fourni 6,000 fiches ou cartes, savoir : 4,000 portant 9 centimètres sur 12, plus 2,000 de 7 centimètres et demi sur 10 ; les premières au prix de 6 fr. le mille, les secondes au prix de 4 fr., soit 32 fr., dépense totale. Ces cartes ont été réparties entre les membres de la commission.

« Les boîtes destinées à recevoir les bulletins ont été confectionnées en bois de tilleul par M. Igou, menuisier-ébéniste, rue Bourgogne. Cet ouvrier en a parfaitement compris la destination et l'usage ; il a eu l'idée de maintenir les tasseaux mobiles au moyen de deux rainures parallèles, dans lesquelles s'engagent lesdits tasseaux, ce qui en rend le jeu extrêmement commode. M. Igou nous a livré quatorze boîtes, savoir : sept portant 26 centimètres et demi sur 11, et sept portant 21 et demi sur 9 et demi ; profondeur, 6 ; la dépense s'élève à 31 fr. 50. Ces appareils ont été remis aux sept membres de la commission, qui, depuis plusieurs semaines, sont à même de s'en servir.

« La commission commence à peine ses travaux, que déjà elle reçoit de divers côtés des encouragements et des témoignages de sympathie que nous ne devons pas vous laisser ignorer. En même temps, plusieurs questions lui ont été posées ; il nous a paru nécessaire d'y répondre sous une forme qui pût s'adresser à tous, afin d'éviter des correspondances multipliées.

« M. Vergnaud-Romagnési nous a fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante :

« Messieurs,

« Vous adresser quelques observations sur votre projet de *Bibliographie orléanaise*, c'est vous montrer tout l'intérêt que je prends à ce travail, dont je m'occupe personnellement depuis bien des années.

« 1° Je désirerais que le prospectus de la *Bibliographie* dît nettement qu'elle comprendra les auteurs morts et les auteurs vivants ; que les au-

teurs morts dans l'Orléanais ancien y auront place jusqu'au moment où les départements ont été créés ;

« 2° Que chaque article fût précédé d'une courte notice : *Né à.... en.... mort à.... en.* .. autant que possible ;

« 3° Qu'elle comprît tous les ouvrages des Orléanais, tant imprimés que manuscrits, quel qu'en soit le sujet ;

4° Que chaque collaborateur étranger à la Société eût droit à un exemplaire de l'ouvrage. Vous aurez à peine cent collaborateurs ; c'est donc une légère dépense ;

5° Qu'une liste des collaborateurs fût imprimée à la fin de l'ouvrage.

« Je possède de nombreux documents à ce sujet :

« Le travail de dom Gérou, confié à M. Couret de Villeneuve, pour l'impression qui fut commencée, et par conséquent plus complet que celui de la Bibliothèque, deux gros volumes in-4°, de l'écriture de l'auteur ;

« Un troisième volume, d'une autre main, et même de plusieurs écritures ;

« Un quatrième volume, recueilli par moi, comme suite ;

« En outre, des manuscrits de Jandot, Hubert, Pataud, Vandebergue de Villiers, Rouzeau-Montaut, Seurrat, Marcandié, Archambaud, Beauvais, de Froberville, Aignan, Recullé, Romaguési, etc.

« J. Vergnaud-Romagnési.

« *Orléans, 15 avril 1860.* »

« Votre commission, dans ses deux précédents rapports, croit avoir clairement et suffisamment exprimé, soit la pensée de l'auteur du projet, soit celle de la Société. Il a été bien entendu que le travail comprendrait les auteurs morts et les auteurs vivants. Quant aux auteurs appartenant à l'ancien Orléanais jusqu'au moment de la formation des départements, il nous a semblé que nous devions nous en tenir à la résolution déjà prise de les écarter. En effet, le système qu'on nous recommande briserait l'unité de l'œuvre et nous jetterait dans des difficultés véritablement insolubles. Par exemple, un auteur a vécu sous les deux régimes, l'ancien et le nouveau, et n'a jamais appartenu au département du Loiret ; on admettrait, d'une part, les ouvrages qu'il a publiés jusqu'au 26 février 1790, date du décret qui organise les provinces en départements, et, d'autre part, on laisserait ceux qu'il a publiés depuis la même

époque ; c'est absolument impossible. D'ailleurs, tous nos départements limitrophes ont leur société savante ; tôt ou tard un travail analogue au nôtre y sera entrepris ; et puisque la division moderne est désormais consacrée, laissons à chacun son bien.

« M. Vergnaud demande que les manuscrits soient admis dans nos nomenclatures. Dès l'origine, la proposition en a été faite et rejetée après mûr examen. Les manuscrits constituent évidemment une catégorie spéciale ; il serait sans doute intéressant de les inventorier, d'indiquer le lieu, bibliothèque ou cabinet, où ils se trouvent, et de donner ainsi le moyen de les atteindre et de les suivre ; mais votre commission estime qu'elle est suffisamment chargée : elle ne croit pas devoir embrasser davantage.

« L'observation tendant à mettre à la suite du nom de chaque auteur ces simples indications : *Né à.... en... mort à.... en...* nous a paru fondée. C'est en effet le seul moyen, en bien des cas, de justifier, aux yeux du lecteur, l'admission de certains ouvrages.

« Quant au vœu de voir imprimée, à la fin de notre dictionnaire bibliographique, la liste des collaborateurs étrangers à la Société, avec le droit, pour chacun d'eux, de recevoir un exemplaire, la commission ne peut que rappeler ses délibérations précédentes, aux termes desquelles la question de l'impression demeure réservée et ajournée, ce qui n'ôte rien aux sentiments de vive reconnaissance qu'elle éprouve, et dont elle veut consigner ici l'expression, pour être transmise à ses zélés et bienveillants correspondants.

« Parmi ces correspondants occupe incontestablement la première place M. Charles Daguet, secrétaire de la mairie de Pithiviers. M. Daguet nous a déjà fait parvenir en trois envois 316 articles, venant se répartir entre nos neuf sections. La très-grande majorité de ces articles appartiennent à la ville ou à l'arrondissement de Pithiviers. Vous voyez que nous avons de ce côté du département un collaborateur actif. Il est à souhaiter que, pour les arrondissements de Montargis et de Gien, nous trouvions pareille fortune. Pour Montargis, le concours de M. Guignebert est assuré ; espérons que Gien ne restera pas en arrière.

« M. Daguet nous a demandé s'il fallait comprendre dans les listes les ouvrages d'auteurs qui, à leur nom patronymique, ajoutent

celui d'un lieu seigneurial ; par exemple, *Rolland de Chambeaudoin*, *Brodeau de Moncharville*, etc., et aussi les documents concernant les villes ou institutions, tels que réglements de police, statuts de secours mutuels, de caisse d'épargne, etc. Votre commission répond affirmativement à la seconde question, pourvu que les documents dont il s'agit aient la forme de brochure, et non celle d'un placard. Quant à la première, la commission ne se sent pas disposée à enregistrer tous les articles qui ne se rattacheraient à notre province que par le nom d'une terre autrefois seigneuriale ; il en serait autrement, néanmoins, si l'auteur prenait expressément le titre de *seigneur* de tel endroit. En conséquence, et comme règle pratique, nous sommes d'avis d'accueillir provisoirement les ouvrages dont parle M. Daguet, sauf à prononcer sur chacun d'eux en particulier, lorsque le moment sera venu.

« M. l'abbé Bardin, chanoine et vicaire général, nous a fait parvenir une note contenant des indications précises sur sept auteurs nés à Châteauneuf-sur-Loire.

« M. Berthelot, botaniste à Orléans, nous signale également dix-sept ouvrages ou brochures qu'il possède, comme devant trouver place dans nos catalogues.

« Enfin, en dehors de notre circonscription territoriale, un homme fort compétent, M. Charles Ribault de Laugardière, substitut du procureur impérial à Clamecy (Nièvre), écrit ce qui suit au président de la commission :

« C'est de tout cœur que j'applaudis à l'initiative que vous avez prise pour la confection d'une *Bibliographie orléanaise* ; l'idée-mère et les divers détails qui s'y rattachent me semblent excellents. J'ai déjà deux ou trois fois lu et relu vos rapports, et je ne saurais vous dire le plaisir que m'ont fait ces lectures.... Je serais heureux de pouvoir vous être de quelque utilité dans votre tâche, et, dès maintenant, je mets à votre disposition, pour dépouiller, dans le sens orléanais, un certain nombre de catalogues que je possède... Je noterai avec soin tout ce qui portera le nom d'Orléans, et j'espère vous fournir ainsi quelques indications curieuses. »

« Telle est la situation présente de l'entreprise ; vous pouvez donc la considérer comme sérieusement engagée.

« Votre commission vous prie de vouloir bien ordonner l'acquittement des dépenses sus-mentionnées, et l'insertion au *Bulletin* du présent rapport, avec tirage à part de cent exemplaires pour les correspondants qui ne font pas partie de la Société. »

Les conclusions de la commission sont adoptées.

— M. de Torquat lit une note sur deux découvertes récentes faites à Saint-Ay et à Tavers. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Laurand lit un mémoire de M. Gaston Vignat sur une des chapelles absidales de la cathédrale d'Orléans, Notre-Dame-la-Blanche. La Société renvoie cette notice à la commission des publications.

— M. Cosson lit une note sur un fragment d'aqueduc romain découvert à Moulon, et qui semble être le même que celui de Sceaux, découvert depuis plusieurs années. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 22 juin 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Rocher, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur deux notes de M. de Torquat relatives à des tombes découvertes dans le cours de l'année, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

TOMBES DE TAVERS.

« Dans le courant de l'hiver qui finit à peine, des travaux de terrassements furent entrepris dans le bourg de Tavers, près Beau-

gency, pour faciliter l'accès de la principale rue du village, de l'église et de la mairie, à l'est et au sud. Sur le chemin qui conduit de Tavers à Beaugency, entre l'église et un antique prieuré qui portent la preuve d'une origine reculée dans l'architecture romane de leur porte principale, les ouvriers découvrirent plusieurs tombes en pierre à un mètre à peu près du niveau du sol.

« Ces tombes remontaient certainement à une date très-éloignée. Elles sont en pierres blanches, plus étroites aux pieds qu'à la tête, taillées sans ornements, et de la même nature que celle dont il se faisait jadis un si grand commerce sur la Loire. Elles ne contenaient que des ossements. »

TOMBEAU DE SAINT AY.

« Une autre découverte plus récente a eu lieu dans l'église de Saint-Ay, à trois lieues d'Orléans.

« Cette église, dont le sanctuaire et le chœur appartiennent au XIIe siècle, tandis que la nef date du XVIe, s'élève, modeste et ignorée, sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à Notre-Dame, et bâtie au VIe siècle par un comte d'Orléans, du nom d'Agylus.

« Agylus, on le sait, sans respect pour le droit d'asile, avait voulu arracher au tombeau de saint Mesmin un de ses esclaves, qui était allé chercher dans le sépulcre de l'abbé de Mici un abri contre la fureur de son maître. Le châtiment avait suivi de près la faute du comte d'Orléans, et Agylus, conduit au pied du tombeau même qu'il n'avait pas su respecter, fut guéri miraculeusement. Fervent comme un néophyte, il fit le voyage de Rome et de Jérusalem, consacra le reste de ses jours aux bonnes œuvres, et poussa sa carrière au-delà de quatre-vingts ans.

« Avant de mourir, il demanda à être inhumé dans la chapelle qu'il avait élevée à Notre-Dame sur son propre domaine, et à être déposé derrière l'autel, *retro altare*.

« Sa volonté fut observée. Dieu fit connaître qu'il avait agréé ses vertus en comblant de faveurs célestes les pieux pèlerins qui visitaient le tombeau du fervent converti, et le nom de saint Agylus,

dont nous avons fait saint Ay, fit bientôt oublier le vocable de Notre-Dame.

« La chapelle devint une église au XIIe siècle. L'autel fut placé sur le tombeau même du saint, suivant l'usage alors établi, et les restes sacrés du patron restèrent dans leur tombeau jusqu'au XVIe siècle, selon toute probabilité, puisque nulle chronique, nulle légende ne dit qu'ils furent levés de terre. A l'époque des troubles religieux du XVIe siècle, l'église de Saint-Ay subit le sort de presque toutes les églises de notre contrée et fut dévastée. Que devinrent les reliques du comte d'Orléans? Nous l'ignorons : l'histoire ne nous en dit rien. Il y a huit ans, des travaux importants furent exécutés dans l'église de Saint-Ay : l'autel fut rapproché du mur de l'extrémité orientale. Les ouvriers aperçurent, en dallant le sanctuaire, un cercueil en pierre ; mais comme il était vide, ils ne s'en occupèrent pas et le recouvrirent.

« Mais M. A. de Pibrac, que nous devons regretter de ne pas compter parmi nos collègues, informé de la présence d'une tombe en pierre sous l'autel de l'église de Saint-Ay, consulta les Bollandistes, les chroniqueurs, le Bréviaire d'Orléans, et réunit des documents précieux, qui tous l'avertissaient que le corps du saint comte Agylus reposait dans le sanctuaire de l'église fondée par lui.

« Mardi 1er mai, après s'être concerté avec M. le curé, il fait commencer des fouilles, et sous le dallage du sanctuaire, au pied de l'autel, il trouve un cercueil en pierre de l'époque mérovingienne, entouré de maçonnerie.

« Le cercueil était vide ; le couvercle avait été brisé en plusieurs morceaux. Mais des deux côtés étaient épars des ossements humains, dont plusieurs remontent à une époque très-ancienne et se pulvérisent sous la pression des doigts ; d'autres, plus récents et n'ayant pas appartenu au même individu, s'y trouvent mêlés.

« La bière, en pierre blanche assez grossièrement taillée, d'un seul morceau, mesure 1m 60 de longueur à l'intérieur. La largeur à la tête est de 50 centimètres, et aux pieds de 30 centimètres. Elle était surmontée d'un couvercle scellé. »

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un

rapport sur le mémoire de M. G. Vignat, *Notre-Dame-la-Blanche*, chapelle absidale de la cathédrale d'Orléans, et conclut à l'insertion de cette notice aux *Mémoires*.

— Une discussion s'engage sur les inscriptions et les pierres tumulaires des chapelles absidales de Sainte-Croix, qui ont été momentanément enlevées pour la restauration de ces chapelles. Une commission est nommée pour examiner sous tous ces rapports cette intéressante question ; elle se compose de MM. Dupuis, Collin, Clouet, de Langalerie, de Torquat.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Cosson relative à Vellaunodunum, et en propose l'insertion au *Bulletin*. La Société adopte cette proposition.

NOUVELLE NOTE SUR L'AQUEDUC DE VELLAUNODUNUM.

« Dans un mémoire qui se trouve au quatrième volume des *Annales de la Société archéologique*, j'ai parlé avec quelques détails d'un souterrain que, sur des données assez vagues, j'ai découvert, il y a quelques années, dans la commune de Courtempierre. Sa destination était évidemment de conduire à la cité gallo-romaine de Vellaunodunum les eaux de quelque source éloignée; mais son point de départ, ainsi que l'étendue de son parcours, sont toujours restés un mystère. Je n'ai point perdu de vue ce monument, et, tout en regrettant que ma position ne me permette pas de m'en occuper comme je le voudrais, je saisis avec empressement toutes les occasions qui me sont offertes pour continuer mes recherches et compléter ma découverte. J'ai pu, il y a quelques semaines, consacrer à ce travail quelques heures que je passai à Villemoutiers et à Ladon. J'allai interroger les habitants des hameaux qui, d'après mes calculs, devaient se trouver sur le parcours de l'aqueduc. Tous en avaient entendu parler; mais personne ne put d'abord me donner des indications précises sur les points où je pourrais, avec

quelques chances de succès, tenter des fouilles. J'arrivai enfin à une maison isolée, située non loin d'un hameau appelé la Poterne-de-Moulon. Voici ce que m'apprit le propriétaire de cette maison. Il y a une vingtaine d'années, en creusant dans son jardin pour planter un arbre, il avait rencontré, à moins d'un mètre sous terre, des constructions très-solides, très-dures. Il les avait démolies en partie; il en avait arraché tout ce qu'il avait pu. Ces murs coupaient son jardin dans sa longueur, allant du nord au midi. A la description qu'il me fit de ces substructions, il me fut facile de reconnaître un souterrain, et même le souterrain que je cherchais. De plus, il me fit voir, encastrés dans le pignon d'un bâtiment construit depuis plusieurs années, des fragments de ces ruines, de véritables blocs de maçonnerie pétris de moellons de différentes grosseurs et d'un mortier fin, jaune, très-compacte, très-dur. Je retrouvais là les mêmes caractères que j'avais remarqués et recueillis dans les parois des murs du souterrain étudié à Courtempierre.

« La trace de mon aqueduc était donc retrouvée. Je pris avec moi deux hommes, et, m'orientant d'après les indications que je venais de recueillir, je fis creuser la terre. Après plusieurs tentatives inutiles, je remarquai, en remontant un peu vers le nord, au milieu du chemin de Châteaulandon, tout près d'une ancienne voie romaine, des débris de mortier arrachés par les roues des voitures et semés dans les ornières. Je fis à cet endroit même couper le chemin en travers, et à quelques centimètres sous terre, la pioche des ouvriers rencontra de la résistance, des pierres, un mur, puis un autre mur parallèle au premier, allant dans le sens du chemin, c'est-à-dire du nord au midi, et tout à fait dans la direction du jardin désigné plus haut.

« C'était l'aqueduc gallo-romain. La voûte était défoncée; mais les murs, à partir du cintre, existaient en entier.

« Les matériaux, le mode de construction, les dimensions en hauteur, en largeur, étaient absolument identiques à ce que j'avais remarqué aux tronçons de souterrain de Courtempierre et du Préau. La direction de ses lignes était la même. En un mot, c'était bien le même aqueduc.

« Pour comprendre tout ce que cette découverte avait d'important,

il faut noter que je me trouvais à plus de dix kilomètres de Courtempierre et du champ où, il y a environ sept ans, je rencontrais la première trace de ce souterrain, et à plus de douze kilomètres des ruines de Vellaunodunum, de sorte que son existence est maintenant constatée et certaine sur une étendue de près de trois lieues. Il sera toujours facile de le retrouver, sur toute l'étendue de ce parcours, avec les points de repère que je possède, et je dois ajouter qu'au moment même où je procédais à ces dernières fouilles, un cultivateur m'apprenait qu'il y a peu de temps il faisait bâtir, sur des substructions semblables à celles que je venais de découvrir, tout un côté de sa maison, que j'apercevais dans l'alignement du souterrain, à une distance d'environ trois cents mètres.

« Mais où est le point de départ de notre aqueduc? Là est encore, et toujours, la question. Le temps ne m'a pas permis, pour cette fois, de pousser plus loin mes recherches. Je consultai encore plusieurs habitants de ces contrées. Beaucoup prétendirent avoir vu le souterrain il y a longtemps, soit en creusant des fossés, soit en extrayant des pierres de petites carrières qui ne sont pas rares dans ce terrain.

« La Poterne-de-Moulon, lieu de ma dernière découverte, se trouve à peu près à égale distance de Villemoutiers et de Ladon.

« D'après les habitants de Ladon, le souterrain quitterait la ligne droite non loin de l'endroit dont je viens de parler; il inclinerait à l'ouest, et, laissant Ladon sur la gauche, il se dirigerait sur le parc de M. Grenet, vers des ruines presque disparues de l'ancien château des seigneurs de Berigny, qui possédaient jadis, à titre de baronnie, une grande partie du territoire de Ladon, et dont les armes se voyaient encore il n'y a pas longtemps sur les murs extérieurs et intérieurs de l'église de cette commune, et pourraient se retrouver facilement sous le badigeon qui les recouvre.

« Les habitants de Villemoutiers, au contraire, prétendent que l'aqueduc avait son point de départ sur leur territoire, et que c'est là qu'il prenait les eaux qu'il portait à Vellaunodunum.

« Ce souterrain aurait donc cela de commun avec de grands hommes que, sinon plusieurs villes, au moins plusieurs villages, se disputeraient son berceau.

« J'espérais, dans un voyage que je viens de faire dans ces contrées, reprendre mon œuvre archéologique et arriver à la solution de la question; mais à cette époque la terre étant couverte de récoltes, il ne m'a pas été possible de faire pratiquer des fouilles qui eussent causé de trop grands dommages. Force m'a été de remettre la partie après la moisson et au temps des vacances. »

MEMBRE NOMMÉ AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1860.

Titulaire non résidant.

M. Lallier (Henri).

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1860.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, deuxième série, t. VII.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1860, n° 1.

Angers. — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, avril, mai et juin.

Anvers. — *Annales archéologiques de Belgique*, t. XVI, 4e livr.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, n° 1, 1859.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, premier semestre, 1860.

Bourges. — *Mémoires de la Commission historique du Cher*, Ier vol., 2e partie, 1860.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge*, 9e série, t. IV.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 23 et 24, mars et avril 1860.

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, 5e liv., avril 1860.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1858-1859.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, quatre numéros du XIe vol.

Guéret. — *Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. III, 2e bulletin.

Liége. — *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége*, 1860.

— *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, 4e livr.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. IX, 1859.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1858-1859.

Montbéliard. — *Compte-rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard*, V, mai 1859.

Montpellier. — *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 1859.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1859.

Paris. — *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, 1860.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, six numéros.

— *Bulletin des Antiquaires de France*, 4e trimestre, 1859.

— *Revue de l'Art chrétien*, mars 1860.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1860.

Rouen. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*.

— *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, etc., de Rouen*, 1858-1859.

Toulon. — *Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var*, 1859, 27e année.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 1860, 1er semestre.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. Dégranges. — *Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux pour l'année 1859.*

M. A. Dufaur de Pibrac. — *Mémoire sur un cimetière celtique découvert à Beaugency*, 1860, in-8°, 52 pages, avec planches.

M. Dupuis. — *Notice sur M. C. Leber.*

M. Herluison. — *La Vie de saint Ytier.*

M. E. Lefèvre. — *Documents historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Sanctin, le prieuré de Saint-Gervais et l'église de Saint-Martin, à Chuisnes*, Chartres, 1858, 24 pages.

— *Annuaire statistique*, etc., *d'Eure-et-Loir*, pour 1860.

— *Chapelle de Notre-Dame-de-la-Ronde.*

M. Ch. Le Normant. — Mémoires offerts par Mme Ch. Le Normant :

De l'authenticité des monuments découverts à La Chapelle-Saint-Éloi, extrait du *Correspondant*, septembre 1855.

— *Orsel et Overbeeck*, 1851.

— *Archéologie*, extrait de l'*Encyclopédie du XIXe siècle.*

— *Note sur un puits artésien en Égypte, sous la XVIIIe dynastie.*

— *Les Grecs et les Scythes du Bosphore cimmérien*, 1859.

— *Thèse de licence*, 1838.

— *Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange*, 1857.

— *Mémoire sur un buste de bronze du musée du Louvre*, 1851.

— *Lettre à M. de Longperrier.*

— *Génie de la tragédie*, 1846.

— *Révision de la numismatique gauloise.*

— *Notice sur un denier d'or inédit de l'empereur Uranius Antoninus.*

— *Mémoire sur les monnaies de Simon Macchabée.*

— *Le beau*, extrait de l'*Encyclopédie du XIXe siècle.*

— *Mémoire sur les trophées de Marius, à Rome*, 1842.

— *Discours d'ouverture d'un cours d'histoire ancienne.*

— *Lettre à M. J. de Witte*, 1845.

— *François Gérard, peintre d'histoire*, extrait du *Correspondant*, 1846.

— *Lettre à M. Alfred Darcel, sur les inscriptions de La Chapelle-Saint-Éloi et les graphites de la Gaule*, 1858.

— *Note sur une vignette d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale*, 1855.

— *Observations sur quelques points de numismatique phénicienne*, 1860.

— *Mémoire sur les monnaies des questeurs romains de la Macédoine.*

— *Note sur un scarabée découvert en Algérie*, 1856.

— *Eugène Burnouf*, 1852.

— *Les livres chez les Egyptiens*, 1857.

— *Note sur quelques représentations antiques du* chamærops humilis.

— *Les Johannot*, extrait de la *Bibliographie universelle.*

— *Isabey*, extrait de la *Bibliographie universelle.*

— *Mémoire sur l'Agora d'Athènes*, 1856.

— *De la certitude évangélique considérée dans ses rapports avec l'histoire*, extrait du *Correspondant*, 1843.

— *Controverse sur la Philosophumena d'Origène*, extrait du *Correspondant*, 1843.

— *Fragments du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes.*

— *Les arts et l'industrie*, extrait du *Correspondant*, 1857.

— *Ballanche*, extrait du *Correspondant*, 1847.

— *Note sur un collier étrusque*, 1835.

— *Le vieil Évreux*, 1841.

— *MM. Picot et Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul*, 1853.

— *Découverte d'un cimetière mérovingien à La Chapelle-Saint-Éloi*, 1854.

— *Salon de 1846*, extrait du *Correspondant*, 10 mai.

— *Ary Scheffer*, extrait du *Correspondant*, 1859.

M. François Le Normant. — *Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César*, Paris, 1859.

— *Origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques.*

M. Léopold Delille. — *Lettre de l'abbé Haimon, en 1145, sur la construction de l'église de Saint-Pierre-sur-Dive*, 1860, extrait de la bibliothèque de l'École des chartes.

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Vestiges des âges, empreintes des siècles*, etc., 1860, in-8°, 28 pages.

M. Méthivier. — *Notice historique sur une relique du manteau de saint Martin*, 1860, in-8°, 45 pages.

M. de Pontaumont. — *Les* Olim *du château de Tourlaville, près Cherbourg.*

Trois brochures allemandes.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES

Trois cent quinze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Rei... personnages du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, ... vins, Habitants et Commune de Chartres, de l'année 1296 à l'a... par M. Lucien MERLET; précédées d'une introduction par le m...

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES

La Société laisse à chacun de ses membres la responsabilit... émises dans les articles dont il est auteur.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 37.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1860.

Séance du vendredi 13 juillet 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, relative aux tombes en pierre découvertes à Tavers, et sur lesquelles M. de Torquat a transmis une note à la Société, dans la séance du 8 juin 1860. M. le Préfet donne à la Société l'assurance que toutes les précautions convenables ont été prises pour conserver ces tombes antiques.

— M. Laurand Vignat ayant prié la Société d'agréer sa démission de membre titulaire, la Société charge son Secrétaire d'exprimer à M. Laurand-Vignat les regrets que lui cause sa retraite.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique de l'Orléanais.

MÉMOIRES, tome Ier, épuisé.
— tome II, avec atlas. 20
— tome III 8
— tome IV, avec atlas. 12

ÉTUDE SUR LE ROMAN DE LA ROSE 2

BULLETIN, tome Ier (nos 1 à 15), épuisé.
— tome II (nos 16 à 31) 10
— tome III (nos 32 à 36). 4
Chaque Bulletin de trimestre séparé. 1

CES OUVRAGES SE TROUVENT

A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Escures, 7.
A Chartres, chez GARNIER, libraire, place des Halles.
A Paris, chez DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 37.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1860.

Séance du vendredi 13 juillet 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, relative aux tombes en pierre découvertes à Tavers, et sur lesquelles M. de Torquat a transmis une note à la Société, dans la séance du 8 juin 1860. M. le Préfet donne à la Société l'assurance que toutes les précautions convenables ont été prises pour conserver ces tombes antiques.

— M. Laurand Vignat ayant prié la Société d'agréer sa démission de membre titulaire, la Société charge son Secrétaire d'exprimer à M. Laurand-Vignat les regrets que lui cause sa retraite.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 37.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1860.

Séance du vendredi 13 juillet 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, relative aux tombes en pierre découvertes à Tavers, et sur lesquelles M. de Torquat a transmis une note à la Société, dans la séance du 8 juin 1860. M. le Préfet donne à la Société l'assurance que toutes les précautions convenables ont été prises pour conserver ces tombes antiques.

— M. Laurand Vignat ayant prié la Société d'agréer sa démission de membre titulaire, la Société charge son Secrétaire d'exprimer à M. Laurand-Vignat les regrets que lui cause sa retraite.

— M. le Président invite les membres de la commission chargée d'étudier les constructions signalées comme pouvant être le reste du fort des Tourelles, à la tête du vieux pont d'Orléans, de faire connaître à la Société les recherches qu'ils ont déjà faites. M. Collin, rapporteur de cette commission, entre à cet égard dans quelques détails, et annonce un prochain rapport plus explicite sur cette intéressante découverte. Il dit que, jusqu'à ce moment, la commission incline à croire que ces constructions, postérieures au siége de 1429, ne sont pas le fort des Tourelles, mais bien ceux de défenses placées en avant de ce fort. La Société, éclairée par ces explications, comprend qu'il y aurait utilité à faire pratiquer des fouilles en cet endroit, et met pour cela une somme de 200 fr. à la disposition de la commission.

Séance du vendredi 27 juillet 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis fait don à la Société, pour le musée historique, d'une grande porte en bois sculpté, et ornée de bas-reliefs, provenant de sa maison du XVIe siècle, rue du Tabour, 15, à Orléans.

— M. le Maire d'Orléans fait remettre à la Société quelques débris d'antiquités romaines, des poids, des fragments de meules et de poterie, etc., provenant des fouilles faites sur la place du Martroi pour la construction d'un aqueduc.

— M. le Président fait connaître à la Société que M. le Maire d'Orléans, averti des recherches faites à la tête de l'ancien pont d'Orléans, dans l'intérêt de savoir si les constructions qui s'y trouvent enfouies sont les restes du fort des Tourelles ou ceux d'ouvrages avancés, question qui divise les personnes qui se sont occupées des antiquités de la ville, met à la disposition de la Société archéologique une somme de 200 fr. pour le cas où les fonds al-

loués par elle seraient insuffisants. La Société arrête que des remercîments seront adressés à M. le Maire pour cette nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société et à ce qui regarde l'histoire et les monuments de la ville.

— M. Maître, titulaire non résidant, lit une note sur la commune de Beaulieu, arrondissement de Gien. Cette note n'étant qu'un fragment d'une notice plus étendue sur plusieurs communes de cet arrondissement, M. Maître demande que la Société ne s'occupe de ce travail que lorsqu'il le lui aura présenté complet.

— M. Dupuis communique à la Société un acte de 1676 relatif à une rente payée par la ville à l'hôpital général, au profit de la compagnie des arquebusiers. Cet acte et les deux notes qui l'accompagnent sont renvoyés à la commission des publications.

Séance du vendredi 10 août 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Baguenault, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un *acte de 1676 concernant les hospices d'Orléans*, communiqué à la Société par M. Dupuis. Adoptant les conclusions de M. Baguenault, la Société ordonne que cet acte soit inséré au *Bulletin*, ainsi que la note suivante dont M. Dupuis l'a accompagné :

« Dans l'étude de M. Bernier, notaire à Orléans, se trouve la minute d'un acte dont je crois que vous recevrez la communication avec intérêt. Il est relatif à l'établissement d'une rente que la ville payait à l'hospice général, ou plutôt en l'acquit de cet hospice.

« Pour la complète intelligence de ce titre, il est nécessaire de rappeler ici quelques faits.

« Autrefois, au milieu de la Loire, en face de la ville, existait une île que traversait le vieux pont. Elle était ainsi divisée en deux

parties, qui portaient le nom de Mottes : celle qui se trouvait en aval du pont s'appelait Motte-des-Poissonniers ou des Chalans-Percés; l'autre, en amont, Motte-Saint-Antoine. Celle-ci devait son nom à un hospice qui s'y trouvait construit sous le vocable de saint Antoine; il était destiné à recevoir les pauvres pèlerins et autres passants, et leur donnait le gîte et le couvert pour une nuit. Cet hospice avait de certains priviléges, notamment celui de laisser ses cochons, qui étaient en grand nombre, errer sans gardien dans les rues de la ville, pourvu qu'ils eussent un collier garni d'une sonnette. Il avait des charges aussi : il devait, par exemple, payer chaque année une somme d'argent à la compagnie des arquebusiers, et cette rente était employée par ceux-ci à tirer l'oiseau. Cet oiseau fut d'abord attaché au haut de la tour de l'église de Saint-Aignan, puis sur un mât, au-dessus des tourelles du pont. La compagnie faisait montre par la ville, en belle ordonnance, le jour de la seconde fête de Pentecôte, et allait ensuite tirer l'oiseau. Celui qui l'abattait était déclaré roi et recevait de la ville cinquante écus.

« L'hospice, ou, comme on l'appelait plus communément, l'aumosne Saint-Antoine, avait été ruiné au temps du siége. Rebâti par Louis XII, sa chapelle n'avait été relevée qu'en 1637.

« Il fut supprimé vers 1675, disent nos historiens, et réuni à l'hôpital général, qui se chargea de recevoir les pèlerins et les passants.

« En effet, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, avait, sur la demande du maire et des échevins d'Orléans, fait, par lettres-patentes du 20 avril 1665, don à la ville de la place de l'Arsenal, pour y construire un hôpital général, en y affectant les revenus des divers hôpitaux existant à Orléans et des maladreries à hôpitaux de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Lazare de Beaugency, La Ferté-Aurain, La Ferté-Nabert, Olivet, Saint-Nicolas-de-la-Noue, près Jargeau, Châteauneuf, Boësse, Baune, Lorris, Vitry, Janville, Aschères, Saint-Blaise, près Toury, et le Puiset, tous de fondation royale et situés dans l'étendue du bailliage d'Orléans.

« Les hôpitaux ainsi supprimés à Orléans étaient au nombre de trois : l'hospice Saint-Pouair, près de l'église Saint-Paterne, destiné à retirer les hommes et les garçons; l'aumosne situé sur la

place du Vieux-Marché, paroisse Saint-Paul, qui recevait les femmes et les filles, et l'hôpital Saint-Antoine.

« Quand l'hôpital général fut construit et put recevoir les pauvres, il entra en possession des biens des hospices supprimés, et notamment de ceux de l'aumosne Saint-Antoine, qui consistaient en trente-six maisons et boutiques situées sur le pont.

« Par ce fait de la réunion, la rente due par cet hospice aux arquebusiers incombait à l'hôpital général ; mais, à cette époque, il était loin d'être riche, à ce qu'il paraît, et la charge de cette rente, bien que peu importante, diminuait d'autant les ressources qu'il pouvait consacrer à l'entretien des pauvres.

« C'est dans ces conditions que le maire et les échevins d'Orléans prennent la délibération constatée par l'acte suivant :

« Le quinzième jour de juin mil six cent soixante-seize, avant « midy,

« Les maire et eschevins de la ville d'Orléans assemblez en « nombre suffisant en l'hostel commun de ladicte ville, sur ce qui « leur a esté représenté par honorable et prudent homme Cézar « Leberche, maire de ladicte ville, que les pauvres citoyens origi- « naires de notre ville enfermés dans l'hospital général n'y subsis- « tent que par les *charités volontaires* qui sont fournies par les « habitans d'icelle, et que le corps de ville, qui doict veiller et « subvenir aux nécessités plus pressantes des pauvres, est aussy « bien engagé à y faire quelque aumosne annuelle *que celle qu'il « faict par chascune année aux quatre ordres mandians qui ne sont « pas en plus grande condition que les pauvres*, ont, après avoir « sur ce opiné chascun à son tour, unanimement dellibéré qu'à « commencer au premier de janvier de l'année dernière 1675, il sera « payé annuellement, *par forme d'aumosne*, en acquit des pauvres, « la veille de la feste de la ville de chascune année, aux proviseurs « des buttes des arquebusiers, la somme de *quarante-huict* livres « dix sols qu'ils avaient cy devant accoustumé de recevoir des ad- « ministrateurs de l'hospital Saint-Anthoine auparavant la réunion « d'icelluy audict hospital général, et à cet effect ont mandé et or- « donné à noble homme Louis Sans, conseiller du Roy, M[re] des

« requestes ordinaire de la Royne et receveur des deniers com-
« mungs de ladicte ville, de leur payer la somme de quatre-vingt-
« dix-sept livres pour les deux années qui sont écheues le sept may
« dernier, et en rapportant par le S. Sans l'acquit et quittance de
« leurs dicts proviseurs luy sera ladicte somme passée et allouée
« en la dépense de leurs comptes.

« Faict, *écrit* et dellibéré audict hostel commun, moy, notaire
« et greffier d'icelluy présent.

« LEBERCHE, *maire*.
« CHARRON, *Nre*. »

« Ainsi, la ville venait au secours de l'hôpital — qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôtel-Dieu, plus richement doté et alors complètement distinct de l'hôpital — et prenait à sa charge la rente de 48 livres due aux arquebusiers.

« Ce n'était pas sans besoin, car, comme on le voit dans l'acte même, les pauvres renfermés, c'est-à-dire reçus dans l'hospice, tiraient une grande partie de leurs ressources des charités volontaires faites par les habitants de la ville.

« Il fallait que les biens apportés par les hospices joints vers 1675 eussent été bien peu considérables, car, plus de cent ans après, M. Barentin, intendant de la généralité d'Orléans, ayant demandé à l'hôpital l'état de ses revenus, on voit dans la réponse que ses recettes s'élèvent à 57,549 liv. 16 s. 9 d.

« Elles se composent ainsi :

« Cinquante-trois maisons dans la ville d'Orléans (y compris les trente-six du pont), produisant	7,707 liv. 13 s. » d.
« Quatre maisons dans Paris	4,775 » »
« Ici nous trouvons cette mention : « Il y en « a une cinquième sise rue Neuve-des-Petits-« Champs, qui lui a été léguée par M. Masson « de la Mannerie. Elle est louée actuellement « 4,500 liv.; mais une des conditions expresses « du legs est qu'elle ne sera louée au plus que « 3,500 liv. à celui de MM. Masson, neveux	
A reporter. . .	12,482 liv. 13 s. » d.

Report. . . .	12,482 liv.	13 s.	» d.
« et héritiers du testateur, qui voudra l'occu- « per, l'hôpital n'étant pas encore saisi de ce « legs et n'ayant pas payé l'indemnité. Le sei- « gneur de qui elle relève ne donnera peut- « être pas son consentement. Ainsi, n'étant « pas certain si l'hôpital ne sera pas forcé « d'en vider ses mains, elle ne sera tirée ici « que pour mémoire. »			
« Deux fermes en Beauce	540	»	»
« Quatre métairies en Sologne	1,748	»	»
« Maison et quatre arpents de vignes à Saint-Pryvé, année commune	100	»	»
« Petite dîme en Sologne, appelée du Puits-Tuelle, affermée	112	»	»
« Droits accordés par arrêt du conseil de 1678, 8 s. par muid de farine qui entre dans Orléans; 10 s. sur chaque millier de bois à brûler; 20 s. sur chaque poinçon de vin qui se débite dans la ville et les faubourgs, tous lesdits droits affermés aux fermiers des aides du duc d'Orléans, pour	20,000	»	»
« Entrée gratuite accordée par ces fermiers, en faveur des pauvres, de deux cents poinçons de vin, estimée.	317	»	»
« Accordé par le duc d'Orléans, pour chauffage	300	»	»
« Baux emphytéotiques, produisant . . .	26	10	»
« Trente-un baux à longues années, dans la campagne.	934	»	»
« Rentes foncières sur des maisons à Orléans, au nombre de quarante-une	559	12	8
« Rentes foncières sur onze maisons dans les faubourgs	289	7	6
A reporter. . . .	37,409 liv.	3 s.	2 d.

Report. . . .	37,409 liv.	3 s.	2 d.
« Soixante-trois rentes foncières dans la campagne.	761	8	2
« Cent onze rentes rachetables	9,839	5	5
« Deux cent soixante-cinq mines de blé, six mines de seigle, mesure d'Orléans, estimées à raison de 40 s. la mine	540	»	»
« Produit du travail des pauvres, vente du son, du ciment, de l'assistance des pauvres aux enterrements.	6,000	»	»
« Produit de la quête que chaque année fait chacun des administrateurs dans toutes les maisons de la ville. Il peut monter, année commune, avec celui des troncs et des quêtes dans les églises, à	3,000	»	»
Total. . . .	57,549 liv.	16 s.	9 d.

« Les plus importants articles de ce revenu sont, comme on le voit, postérieurs et tout à fait étrangers aux biens qu'ont dû apporter les hospices supprimés.

« Il n'y a donc rien d'étonnant qu'en 1676 les quêtes et les aumônes des habitants fussent nécessaires pour subvenir aux dépenses, qui certes dépassaient les recettes. On en peut juger par ce qui avait lieu en 1750.

« M. de Barentin, en effet, avait demandé avec le chiffre des recettes celui des dépenses ; elles se montaient à 89,745 liv. 16 s. 5 d., ainsi justifiées :

« Cinquante-cinq rentes foncières servies .	1,769 liv.	13 s.	3 d.
« Rente rachetable	31	10	»
« Loyer d'un grenier	65	»	»
« Rentes viagères sur deux cents têtes . .	14,968	14	2
« Acquittement de trois mille cent trente-six messes, dont la rétribution est de 10 s. chacune.	1,568	»	»
A reporter. . . .	18,402 liv.	17 s.	5 d.

Report. . . .	18,402 liv.	17 s.	5 d.
« Gages des officiers et domestiques . . .	3,079	19	»
« Pour la nourriture de huit cent soixante personnes renfermées, huit cents muids de blé, année commune	24,000	»	»
« Achat de vin, année commune	6,000	»	»
« Achat de viande	7,500	»	»
« Achat des nourritures maigres, beurre, œufs, fromages, etc.	2,000	»	»
« Sel, non compris vingt minots donnés par le roi, vingt-trois minots	1,163	»	»
« Vêtements des pauvres	5,000	»	»
« Bois à brûler, charbon de bois, charbon de terre	6,000	»	»
« Réparations des bâtiments	8,600	»	»
« Menues dépenses de cuisine, mois des enfants en nourrice, argent donné aux pauvres qui font les travaux de la maison.	8,000	»	»
Total. . . .	89,745 liv.	16 s.	5 d.

« La dépense, en 1750, dépassait donc la recette de 32,195 liv. 19 s. 8 d.

« L'équilibre ne se rétablissait qu'à l'aide des donations entre vifs et testamentaires que recevait l'hôpital, et des sommes qu'on y plaçait à fonds perdu.

« Mais un édit du mois d'août 1749 avait tari cette ressource. Cet édit portait défense aux établissements et gens de main-morte de recevoir et d'acquérir.

« D'autre part, le vieux pont ayant été détruit, le revenu des maisons qu'il portait disparut, et l'état de gêne de l'hôpital devint extrême.

« Cette détresse, due surtout à l'édit d'août 1749, avait succédé à un état assez prospère pour avoir permis à l'hospice de porter le nombre des pauvres reçus de 300 à 800 et plus.

« Il n'y avait que deux moyens à prendre pour obvier à cet em-

barras : renvoyer un grand nombre de pauvres, ou trouver de nouveaux moyens de mettre la dépense au niveau de la recette.

« Le premier moyen était d'une inhumanité révoltante, car comme on n'admettait dans l'établissement que des gens âgés et tombés dans la plus grande nécessité, que seraient devenus 400 ou 500 pauvres vieillards ainsi jetés sur le pavé ?

« On le repoussa, et l'on s'adressa au roi pour lui demander l'établissement à Orléans de divers droits d'octroi en faveur de l'hospice. Cette requête fut accueillie.

« Le roi accorda à l'hôpital, pendant un laps de temps de huit années, une gratification de 8,000 liv., et de plus lui attribua le droit de coutume, se payant à la sortie de la ville, sur les marchandises et denrées de toute espèce, conformément au tarif annexé à un arrêt du 24 juin 1760, qui avait établi ce même droit en faveur des habitants d'Orléans, pour les indemniser des dépenses que leur avait occasionnées la compagnie des gardes de Sa Majesté pendant leur séjour à Orléans.

« L'arrêt qui établit ce droit est du 8 décembre 1761. Il ordonne en même temps qu'à l'avenir le nombre des pauvres reçus à l'hospice sera fixé à 600, n'en admettant aucun jusqu'à ce que le nombre actuel soit réduit à ce chiffre. »

— M. Collin entretient la Société des fouilles opérées autour [illegible] fort découvert en avant du fort des Tourelles, et lit une partie [illegible] son travail sur l'*ancien pont d'Orléans*.

— M. Dupuis lit un titre relatif au *logement des gens de guerre* [illegible] *Orléans*. Cet acte est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 24 août 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président*.

M. Mantellier offre à la Société, de la part de M. de La Saussa[illegible],

un exemplaire récemment réimprimé de l'*Oraison funèbre de Henri-le-Grand*, par messire Charles de La Saussaie, chanoine d'Orléans.

— M. de Langalerie communique à la Société un article de la *Revue des Beaux-Arts*, qui signale une découverte de débris d'armure faite à Montargis, dans un lieu désigné sous le nom de la Plaine-aux-Anglais. La Société fera prendre des informations précises sur cette découverte.

— M. Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur un titre communiqué à la Société par M. Dupuis, relatif à l'impôt connu sous le nom de *logement des gens de guerre*, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

LOGEMENT DE GENS DE GUERRE.

« Aujourd'huy lundi vingt-quatre mars mil six cent quatre-vingt-quatre, les maire et eschevins de la ville d'Orléans assemblez en nombre suffisant en l'hostel commung de lad. ville ont mis et déposé ès mains du notaire et greffier dud. hostel commung soussigné quatre rooles costez un, deux, trois, quatre, trouvez dans un coffre estant dans le cabinet dud. hostel commung, destinez en mil six cent soixante-dix-sept à faire les logemens des gens de guerre qui devoient passer en cette ville, sur lesquels, veu la pressante nécessité d'obéir aux ordres du Roy, les S. maire et eschevins lors en charge ont été obligés d'inscrire ce que chaque habitant a payé et contribué volontairement depuis le jour de Toussaincts de lad. année 1677 jusques au mois d'avril en suivant, pour fournir à S. M. cinquante-un mil livres à laquelle somme lad. ville a esté taxée pour paier le double ustancille aux gens de guerre et estre par ce moyen deschargez du logement de trente-cinq compagnies d'infanterie qui y devoient estre en quartier d'hiver, lesquels quatre roolles ont estez paraphez au bas de chaque feuille par quatre desd. sieurs maire et eschevins et par led. notaire et greffier; le premier d'iceux, contenant quarante-un roolles arrestez au bas de

chaque feuille comme les suivans, monte à la somme de quinze mil deux cent vingt-deux livres dix-neuf sols; le second, contenant trente-cinq roolles, monte à onze mil cinq cent quarante-deux livres dix sols neuf drs; le trois, contenant 30 roolles, monte à vingt mil huit cent soixante-neuf livres cinq sols; le quatre, contenant trente-huit roolles, monte à dix mille six cent soixante-six livres quinze sols six drs; le total desquels quatre roolles monte suivant le calcul, à la somme de cinquante mille trois cent une livre dix sols trois drs, laquelle, avec celle de quatre cent quarante d'une part contribuée par Messieurs du présidial, et deux cent soixante-quatre livres par Messieurs les officiers du grenier à sel, monten ensemble à la somme de cinquante et un mil cinq livres dix sol trois drs, desquels rooles led. notaire et greffier s'est chargé pou estre joints à un acte de dépost passé présent led. notaire le 2 mars 1679, par lequel lesd. S. maire et eschevins lui ont dépos quatre copies collationnées de plusieurs pièces concernant le paiement dud. ustancille à servir ce qu'il apartiendra et les représente toutes fois et quantes qu'il en sera requis tant par lesd. S. maire e eschevins que leurs successeurs. Dont acte octroyé auxd. S. mair et eschevins, pour leur servir et valloir ainsy que de raison.

« DELOYNES, PELLAIRE, DELALANDE,
BARRE, D. GOILONS-VINOT, REGNARD,
BONNEFEMME, REVILLE, CHARRON. »

« A Menars, 27 septembre 1677.

Pour MM. les eschevins d'Orléans.

« Messieurs,

« Le Roy avoit résolu d'envoyer 34 compagnies d'infanterie dan vostre ville à chacune desquelles l'on devoit donner une demie pistolle par jour; mais comme Sa Majesté veut bien avoir la bonté d vous donner l'option et de vous en exempter en donnant une pistolle par jour au lieu d'une demie, vous ne devez pas douter u moment d'accepter la grâce que le Roy vous veut bien faire. Vou



devez croire que si j'avois peu vous exempter entièrement que je l'aurois faict et que je vous ayme et vous considère assez pour m'intéresser fortement à ce qui vous regarde. Je verrai avec vous, lorsque je seray à Orléans, les moyens les plus innocents et qui seront le moins à charge au peuple pour donner à Sa Majesté le secours qu'elle désire avoir. Cependant, faictes-moy une prompte réponse, affin que je puisse asseurer le Roy de votre bonne volonté.

« Je suis, Messieurs, votre très-humble et très-affectueux serviteur.

« De Menars. »

« De l'estat du Roy expédié le 20 octobre 1777, pour ustancille qui doit estre payé par les habitants des villes des généralitez du royaume pendant les deux derniers mois de la présente année aux troupes d'infanterie qui tiendront garnison dans les places frontières, du logement desquelles trouppes S. M. a bien voullu les descharger en payant led. ustancille ainsy qu'il en suit :

« Premièrement :

Généralité d'Orléans.

« La ville d'Orléans payera pour les deuxd. mois d'ustancille de trente-quatre compagnies, à la raison de trois cens livres chascune par mois, la somme de 20,400 liv.

« Ce que dessus extraict et collationné sur un extraict dud. estat de S. M. dellivré par collation par M. Leclerc, cons. du Roy, trésorier g[al] de l'extraordinaire des guerres et cavallerie légère, et de luy signé, par moy not[re] et greffier de l'hostel de ville soubz signé. Ce fait a esté extraict rendu au S. du Montois, commis de l'extraordinaire des guerres, led. jour de décembre 1677.

« *Signé* : Charron. »

« De l'estat du Roy du 20 octobre 1677, expédié à M. de Villemorand, trésorier g[al] de l'extraordinaire des guerres et cavallerie pour ustancille que les villes y dénommées doivent payer pour estre déchargées du logement des trouppes d'infanterie qui doivent hy-

verner dans lesd. villes pendant les mois de janvier, février et mars 1678, et qui ont resté sur la frontière, a été extrait ce qui suit :

Généralité d'Orléans.

« La ville d'Orléans payera par mois l'ustancille des 34 compagnies qui doivent hyverner en lad. ville, à raison de 300 liv. chacune, la somme de	10,200 liv.
« La ville de Chartres, pour ustancille de 16 compagnies, payera par mois	4,800
« La ville de Montargis, pour 9 compagnies, à lad. raison de 300 liv. chacune.	2,700
« La ville de Blois payera aussi ustancille de 10 compagnies.	3,000
« La ville de Vendosme, pour 3 compagnies. . .	900
« La ville de Pithiviers, pour 2 compagnies. . .	600
« La ville de Beaugency, pour 3 compagnies .	900
« La ville de Gien, pour 5 compagnies.	1,500
« Total de la généralité d'Orléans, par mois. . .	24,600 liv.
« Et pour trois mois.	73,800 liv.

« Collationné à l'orig[al] par moy, C[r] du Roy, trésorier g[al] de l'extraordinaire, et ainsi signé : *Lemaire de Villemorand*. Pour ampliation, signé : *Suzanne*.

« Collationné, etc. « CHARRON. »

« A Menars, ce 29 octobre 1677.

A Messieurs les eschevins d'Orléans.

« Messieurs,

« J'ai receu les ordres du Roy pour le quartier d'hiver prochain. C'est avec plaisir que je vous asseure que vous n'aurés point de gens de guerre. Le Roy veut bien vous exempter du logement actuel en payant dix livres par jour pour l'ustancille de chacune des

34 compagnies que vous deviez avoir en quartier d'hiver. Mais je vous avertis que vous ne devez pas manquer de remettre entre les mains du commis du trésorier g^al de l'extraordinaire de la guerre qui servira près de moi, de quinze jours en quinze jours, et par avance, à commencer du 1er novembre prochain et finir au 15 mars suivant, ce que vous devez payer pour 150 jours de quartier d'hiver. Car si vous manqués à cette régularité, S. M. m'ordonne de vous dire qu'elle fera marcher incessamment des trouppes dans votre ville.

« Je suis, Messieurs, votre très-humble et affectionné serviteur.

« De Menars. »

« Je soubsigné, cons^r du Roy, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavallerie légère, tant deçà que delà les monts, confesse avoir reçu de MM. les maire et eschevins de la ville d'Orléans la somme de 20,400 livres pour ustancille des trouppes d'infanterie de S. M. pendant les mois de novembre et décembre prochains, à raison de 1,200 livres pour chascun, lad. somme de 20,400 liv. ordonnée estre mise en mes mains suivant estat du Roy du 20e du présent mois, pour employer au fait de ma charge de la présente année, ainsy qu'il me sera cy après ordonné par sad. Majesté, dont je quitte lesd. S. maire et eschevins et tous autres. Fait à Paris, le dernier jour d'octobre 1677. Quittance de la somme de 20,400 liv. ainsi signée : *Leclerc*.

« Ensuite est une quittance en date à Paris du 15 janvier 1678, par M. F^ois Lemaire, S. de Villemorand, trésorier de l'extraordinaire des guerres, de la somme de 10,200 liv. pour l'ustancille pendant le mois de janvier des trouppes du logement desquels S. M. a bien voulu dispenser la ville d'Orléans.

« Même quittance de 10,200 liv. pour le mois de mars.

« Même quittance pour le mois de febvrier.

« Collationné aux originaux par le notaire greffier dud. hostel commung soussigné.

« Charron. »

— M. le Président ayant été averti que la petite église de Saint-Michel de Beaugency, située près de l'ancien cimetière, etait mena-

cée d'être transformée en abattoir, informe la Société de cette détermination fâcheuse prise à l'égard d'un édifice religieux auquel se rattachent les plus respectables souvenirs de la population. La Société charge M. le Président de faire auprès de qui de droit les démarches nécessaires pour qu'il ne soit pas donné suite à ce regrettable projet.

— Lecture est donnée d'une notice de M. Maître sur Beaulieu et quelques autres localités voisines. La Société décide que ce travail sera joint au *Questionnaire*, afin d'être repris en temps opportun.

Séance du lundi 27 août 1860.

Présidence de M. le duc de Tarente, *président du Conseil général du Loiret.*

M. le Préfet, M. le premier Président, M. le Maire d'Orléans, Monsieur l'Inspecteur de l'académie, M. le Secrétaire général de la Préfecture; — MM. le duc de Tarente, Dumesnil, Petit, Jahan, Anceau, Lejeune de Bellecourt, Chevrier, de Grétry, de Salles, [illegible], de Béhague, membres du Conseil général, assistent à la séance.

— M. de Buzonnière, président de la Société, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Monsieur le Préfet,

« Messieurs du Conseil général,

« Heureuse de l'intérêt que vous lui avez porté dès son origine, fière de compter plusieurs d'entre vous parmi ses membres les plus distingués, la Société archéologique de l'Orléanais tient à honneur de vous prouver qu'elle n'est point indigne de votre estime. Elle m'a donc chargé de vous exposer en peu de mots le plan de deux travaux importants qu'elle a entrepris au cours de cette année.



« M. le Ministre de l'instruction publique a conçu la pensée de plusieurs grands ouvrages que Paris seul, malgré la valeur des savants et la masse des documents qu'il renferme, serait inhabile à produire. Étudier sur les lieux mêmes l'archéologie, la géographie, les sciences naturelles; réunir en plusieurs faisceaux toutes les richesses de la France, afin que le savant puisse les étudier à leur propre source, c'est là, certes, une œuvre éminemment utile, et dont le pays pourra s'enorgueillir. Le Ministre, tout en confiant à une commission centrale l'organisation et la direction du travail, a fait appel à toutes les sociétés savantes de France et à ses correspondants.

« La Société archéologique de l'Orléanais s'est empressée d'y répondre en ce qui la concerne, et elle a pris l'engagement de rédiger la partie du dictionnaire archéologique qui regarde le département du Loiret. Pour procéder avec ordre et ne pas compromettre le résultat par une précipitation mal entendue, elle a cru ne pas devoir étendre ses investigations au-delà d'un arrondissement à la fois. Celui d'Orléans devait avoir la priorité: elle a donc institué une commission de treize membres, un pour chaque canton, et le treizième pour la ville *intrà-muros*. Chacun des membres qui la composent se rend successivement dans toutes les communes de son ressort et dresse l'inventaire raisonné de tout ce que la localité renferme d'intéressant au point de vue archéologique.

« Ce travail long et assez délicat sous certains rapports nous est facilité, nous sommes heureux de le proclamer, par la sympathique bienveillance de M. le Préfet, qui a bien voulu nous accréditer auprès des fonctionnaires qui dépendent de son administration. Le concours de MM. les ecclésiastiques nous est également assuré, et les simples particuliers à qui nous devons souvent nous adresser s'empressent de nous fournir tous les renseignements qu'ils possèdent.

« Aidés de ces secours, nous accomplissons notre œuvre. Déjà plusieurs de nos collègues ont complètement rempli leur mission; les autres utiliseront dans ce but les loisirs des vacances. A la reprise de nos séances, la Société tout entière discutera les travaux individuels, et la commission procédera au travail d'ensemble, qui

sera, nous l'espérons du moins, terminé au cours de cette année. L'arrondissement d'Orléans une fois inspecté, nous en attaquerons un autre, et ainsi nous arriverons à dresser le tableau synoptique complet de toutes les richesses archéologiques du département. Il nous serait bien difficile de préciser, quant à présent, les proportions bibliographiques de notre œuvre. Nous prévoyons cependant qu'elle fournira la matière d'un fort volume in-4° imprimé sur deux colonnes. La publication se fera aux frais du ministère. »

Passant au *Dictionnaire bibliographique*, le Président analyse les rapports présentés à ce sujet par M. l'abbé Pelletier, et déjà insérés au *Bulletin*; puis il continue en ces termes :

« Quant aux moyens d'exécution, une commission composée de neuf membres, un pour chaque section, s'est déjà mise à l'œuvre sous la présidence de M. l'abbé Pelletier; mais, malgré les apparences contraires, la tâche sera bien autrement longue et laborieuse que pour le répertoire archéologique. Ici, en effet, des voyages nombreux et fatigants peut-être, mais déterminés et devant certainement conduire au but désiré; là des recherches universelles, incessantes, qui, à mesure qu'elles conduisent à de nouvelles découvertes, donnent la crainte qu'il n'en reste encore à faire, car certains livres, vous le savez, Messieurs, sont des trésors d'autant plus précieux que leur existence est moins connue, et l'ardeur des recherches du bibliophile est souvent stimulée même par l'insuccès. Aussi croyons-nous devoir appeler à notre aide, en dehors de notre Société, tous ceux qui ont à cœur d'élever en l'honneur de notre département un monument durable et dont les analogues n'existent, jusqu'à présent, que dans un très-petit nombre de localités.

« Quelles seront les proportions de notre œuvre? Nous ne saurions le préciser; mais nous prévoyons plusieurs volumes in-8°, proportions effrayantes pour une Société qui, malgré les gracieuses allocations qui lui sont accordées, peut à peine en deux ans éditer un volume. Cette considération, Messieurs, ne nous a pas découragés. La carrière est ouverte : nous marchons vers le but, confiants



dans l'avenir, et si notre espoir est déçu, le travail, du moins, sera accompli et, quoique renfermé dans nos archives, n'en aura pas moins de valeur. »

— M. Becquerel offre à la Société plusieurs manuscrits de Girodet-Trioson : *Dissertation sur les Grâces, Enlèvement d'Europe.* La Société vote des remercîments à M. Becquerel.

— M. Petit fait hommage à la Société de deux *médailles gauloises* et de plusieurs fragments d'objets antiques trouvés dans les fouilles de Triguères. La Société vote des remercîments à M. Petit.

— M. Anceau remet sur le bureau un manuscrit de M. Beauvilliers sur Auxy, Barville et Gaubertin. M. Dupuis se charge de rendre compte de ce travail à la Société.

— M. Collin donne lecture de sa dissertation d'un extrait sur le fort des Tourelles et l'ancien pont d'Orléans.

— M. le duc de Tarente, avant de lever la séance, adresse quelques mots de félicitation à la Société.

Séance du vendredi 9 novembre 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Langalerie lit une lettre de M. le Président de la Société archéologique d'Auch, qui le charge de demander l'échange des publications avec la Société archéologique de l'Orléanais. La Société s'empresse d'accueillir cette demande.

— M. de Torquat lit, sur l'église de Montargis et sur les restaurations récentes opérées dans cette église par les soins de M. l'abbé Chauvet, une notice qui est renvoyée à la commission des publications.

— M. de Torquat lit une note sur l'église de Germigny-des-Prés, menacée d'une ruine prochaine. La Société nomme une commission

pour rédiger une demande qui devra être adressée à l'autorité compétente, à ce sujet. Cette commission se compose de MM. de Torquat, Mantellier, Collin, de Buzonnière, président, et Rocher, secrétaire.

— M. Pelletier fait connaître à la Société qu'ayant été chargé, conjointement avec MM. Mantellier et Carette, de voir chez M. Vergnaud-Romagnési un vase antique d'origine présumée romaine, appartenant à M. Pascault, de Briare, et trouvé dans les terrassements du chemin de fer du Bourbonnais, il n'a pas été possible à la commission d'accomplir la mission qui lui avait été confiée dans la séance du 11 mai dernier, parce que le vase avait déjà été retourné à son propriétaire. Toutefois, M. Vergnaud-Romagnési a promis d'envoyer à la Société un dessin de ce vase, dessin qui a été pris, avec l'autorisation de M. Pascault, par un membre de la Société des antiquaires de Bourges.

— M. Pelletier signale à la Société le zèle toujours croissant de M. Charles Daguet, secrétaire de la mairie de Pithiviers, pour la bibliographie orléanaise. M. Daguet a déjà envoyé 642 articles pour les différentes sections du dictionnaire bibliographique. Sur la proposition de M. Pelletier, la Société vote des remercîments à M. Daguet.

— M. Loiseleur remet à la Société, de la part de M. Becquerel, trente-deux lettres autographes de la correspondance de Girodet-Trioson, avec Mlle Julie Candeille, célèbre actrice sous le Directoire, auteur de la comédie *La belle Fermière*, qui est restée au Théâtre-Français, et de plusieurs romans qui ont eu du succès. Plusieurs de ces ouvrages sont ornés de vignettes d'après des dessins de Girodet. Cette correspondance, commencée vers 1807, a continué jusqu'à la mort de ce peintre célèbre, en décembre 1824. La Société vote des remercîments à M. Becquerel.

— M. de Langalerie fait savoir à la Société qu'il a fait, au nom de la ville, pour le musée dont il est directeur, l'acquisition de la belle collection de gravures de M. Leber.

M. de Langalerie donne, à cette occasion, connaissance à la Société du rapport suivant, qu'il a adressé à M. le Maire d'Orléans, sur la situation du musée de peinture, et dont la Société lui demande l'insertion au *Bulletin :*

MUSÉE DE PEINTURE. — RAPPORT.

« Orléans, le 1er octobre 1860.

A Monsieur le Maire de la ville d'Orléans.

« Monsieur le Maire,

« Au moment où l'administration, poussée dans une voie généreuse d'améliorations et de progrès, se prépare à donner à toutes les branches du service et au bien-être des habitants de la ville une nouvelle marque de son zèle et de sa haute sollicitude, permettez-moi de vous faire connaître l'état de situation des objets qui sont confiés à ma surveillance.

« C'est un devoir que je remplis avec d'autant plus de satisfaction que nos collections artistiques, en s'accroissant de jour en jour, ont attiré l'attention du gouvernement, les encouragements des hommes spéciaux, et qu'il est du plus grand intérêt de ne pas vous laisser ignorer, en ce moment, les richesses relatives d'une fondation essentiellement municipale.

Peinture.

« Cinq cents tableaux de toutes les écoles et de presque toutes les époques sont à cette heure inscrits sur le catalogue du musée. Une nouvelle réimpression de ce catalogue, avec les changements rendus indispensables dans sa contexture et ses classements par des acquisitions nouvelles et la suppression d'articles inutiles, sera mis à la disposition du public à l'ouverture des locaux destinés au musée de peinture, lors du changement du musée historique.

« Une centaine de toiles, roulées dans les magasins ou déposées provisoirement dans des établissements publics, tels que l'Hôtel-Dieu, l'Évêché, le grand Séminaire, la Mairie, etc., pourront être

rénnies dans les salles rendues à leur ancienne destination, et quelques classements par écoles ou par sujets complétèrent, avec une salle destinée entièrement aux œuvres des artistes orléanais, la prochaine installation de nos collections.

Dessins.

« Les dessins de maîtres, grâce à votre généreux encouragement, Monsieur le Maire, atteignent maintenant le numéro 185. Parmi les derniers venus, je dois citer deux aquarelles de M. Chouppe, données par Mlle de Froberville ; seize dessins de maîtres hollandais, flamands ou allemands, provenant de la collection de M. de G..., de Barbezieux ; dix-sept dessins de maîtres français anciens, provenant des collections Leber ou de Bizemont, et deux dessins de M. Pensée, un crayon noir et une aquarelle, achetés par la ville.

« Cette partie a droit à une plus large place dans nos salles, et j'aspire très-ardemment après l'heure de réparation pour elle, car il est impossible de la faire connaître, placée comme elle l'est, dans un local encombré par un meuble de forme inusitée.

Sculpture.

« Les statues, statuettes, bustes et bas-reliefs, qui forment la troisième partie de nos collections, se composent de 180 sujets dignes de figurer au grand jour. Il me suffirait de rappeler les ouvrages de quelques-uns des maîtres, pour attirer l'attention et l'intérêt sur cette partie si essentielle pour l'enseignement des jeunes artistes. Claudion, Pigalle, Houdon, Bridan, Molchnecht, Pradier, Roguet, sont des noms assez connus dans l'histoire de l'art, pour mériter le respect et l'admiration de tous ceux qui l'aiment, l'étudient et doivent en protéger les éléments.

« Il me reste à attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur une partie non moins précieuse, et qui forme la quatrième partie de nos collections. Je veux parler des estampes.

Gravure.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le Maire, de quelle utilité sont

les estampes, et bien souvent de quelle éloquence est leur langage. Cette vérité est devenue à notre époque tellement banale, que je croirais vous faire injure en insistant sur les preuves qui en établissent la valeur et le caractère. Source de jouissance pour l'homme de l'art et pour l'observateur, les estampes sont encore un puissant auxiliaire pour celui qui étudie les sciences ou l'histoire. Que de chefs-d'œuvre perdus sans elles ! Que de monuments détruits dont elles seules nous ont conservé la figure et l'aspect ! Que de nobles traits dans la vie, que dis-je ? dans le visage même des grands hommes, qui seraient ignorés aujourd'hui sans les travaux d'un fidèle burin ! Et les dissertations des anatomistes, des mathématiciens, des machinistes, des astronomes et de tant d'autres savants, que seraient-elles aujourd'hui sans le secours de la gravure ? Il est certain que dans les villes commerçantes ou studieuses, anciennes ou modernes, dans lesquelles s'exercent les facultés qui constituent la vie et le mouvement, l'intelligence et le progrès, on ne saurait apporter trop de soins et faire trop de sacrifices pour former ou augmenter les collections d'estampes à côté de celles des ouvrages de peinture, de sculpture ou de dessin.

« C'est avec l'espoir de faire prévaloir ces idées que j'ai demandé en 1856 à l'administration de la ville, et après la mort de l'honorable M. Watson, l'autorisation de réunir dans une salle particulière du musée les estampes qui pouvaient se trouver à la bibliothèque.

« Assemblées en manière d'albums et sans texte, elles étaient mêlées et confondues avec les volumes qui garnissent les rayons, et ne pouvaient que difficilement être consultées par les amateurs. Je me trompe : elles étaient quelquefois examinées par des fureteurs avec tant d'intérêt, que bien souvent ces Messieurs ne pouvaient se séparer de certaines images qu'ils oubliaient de restituer à leurs feuillets de soutien. Toutefois, heureux de sauver ces restes précieux d'une autre époque, pour la plupart, je me mis à la besogne, en les classant dans un ordre élémentaire, et c'est ainsi que le Maire d'Orléans voulut bien me fournir l'occasion d'utiliser les connaissances que j'avais acquises, pendant dix années, dans l'étude de la gravure, à Paris. J'en fis un dépouillement minutieux, que le déplorable état de conservation de quelques-unes rendit excessive-

ment difficile, et comme travail préliminaire, j'en dressai un rapide inventaire. Depuis, en réparant moi-même les principales et les plus importantes pièces de chaque école, j'ai pu commencer un catalogue dont l'arrangement, fondé sur les classements adoptés aujourd'hui par les conservateurs des grandes collections publiques, se trouve assez avancé pour permettre d'en saisir la méthode, et pour être d'un secours facile aux recherches et aux études des curieux et des artistes.

« Un meuble bien modeste, mais commode, renferme toutes les pièces de la collection, qui se divise de la manière suivante :

« École francaise	3,200 pièces
dont 552 sujets détachés et 2,648 pièces de recueils.	
« École italienne	801
dont 247 sujets détachés et 554 pièces de recueils.	
« École flamande et hollandaise	838
dont 390 sujets détachés et 448 pièces de recueils.	
« École allemande (pièces détachées)	15
« Total.	4,854 pièces

« Il faut ajouter à ce nombre les dons et les acquisitions faites depuis deux années, c'est-à-dire 40 pièces provenant de la succession de M. Alexandre, ancien professeur et architecte, mort le 25 février 1858, et offertes au musée par sa sœur ; et 79 pièces achetées à Aubigny en janvier 1859, contenue dans deux volumes du cabinet Hougton, publiés à Londres, en 1788, par le fameux éditeur Boydell. Ces deux volumes, quoiqu'incomplets, renferment un document précieux : c'est le catalogue détaillé des estampes gravées d'après les tableaux de la belle galerie du comte d'Orfort, vendue à Catherine II, impératrice de Russie.

« Ainsi, la réunion d'estampes de la ville d'Orléans se compose aujourd'hui de 4,973 pièces, dont une partie est restaurée, appliquée sur carton et classée.

« Parmi cette collection, quelques œuvres de maîtres doivent être cités, en raison de leur haute valeur artistique, ou bien à cause de l'intérêt particulier qu'ils nous inspirent.

« Nous remarquons dans l'école française :

« 1° Plusieurs pièces de René Boyvin, de l'école de Fontainebleau ;

« 2° Plusieurs pièces d'Etienne Delaulne, graveur, natif d'Orléans ;

« 3° Plusieurs pièces du plus ancien des Androuet, dit Ducerceau, à qui l'Orléanais se glorifie d'avoir donné le jour ;

« 4° Un œuvre magnifique, quoiqu'incomplet, de Callot ;

« 5° Un œuvre de Lepautre, si utile aux décorateurs ;

« 6° Un autre œuvre gravé d'après Simon Vouet ;

« 7° Trente portraits par le célèbre Nanteuil ;

« 8° Le chef-d'œuvre d'Antoine Masson, graveur, né à Loury, c'est-à-dire le portrait de Brisacier, deuxième état ;

« 9° Quelques portraits gravés par Michel Lasne, Mellan, de Poilly, Drevet et Edelinck ;

« 10° Un grand nombre de vignettes gravées par Abraham Bosse, de Tours ;

« 11° Quelques pièces de Guillaume Chasteau, Orléanais et graveur du XVII[e] siècle. Une de ces pièces porte cette suscription, écrite de la main de cet artiste : *Cette planche sera donnée à l'abbé Gendron, par l'ordre de son serviteur* CHASTEAU ;

« 12° Quelques eaux fortes de Nicolas Loir ; de Chaperon, artiste de Châteaudun ; de François Chauveau, de Perrier, etc. ;

« 13° Quelques grandes pièces de Gérard Audran ;

« 14° Vues de châteaux royaux par Perelle, originaire de cette province ;

« 15° Quelques pièces historiques du XVIII[e] siècle, par Cochin et Moreau le jeune ;

« 16° Une grande quantité de pièces d'ornements de la même époque ;

« 17° Enfin, un œuvre presque complet de M. le comte de Bizemont, ancien directeur du musée, et de son fils, M. Adrien de Bizemont.

« Dans l'école d'Italie, si célèbre du temps de Raphaël, et formée par ce grand maître :

« 1° Huit pièces de Marc-Antoine Raimondi ou de ses élèves Augustin Vénitien et autres, XVI[e] siècle ;

« 2° Quarante-huit pièces d'Enéas Vico;

« 3° Cinq pièces de Bonasone;

« 4° Une suite d'estampes du Maître au dé, dont la belle histoire de Psyché, faite sur les dessins de Raphaël;

« 5° Neuf pièces des Mantuans, de Baptiste Franco et des vieux maîtres anonymes du XVIe siècle;

« 6° Douze pièces de Nicolas Beatrizet, de la même époque;

« 7° Une grande quantité de pièces ou suites, gravées à l'eau forte par Antoine Tempesta;

« 8° Un recueil de la galerie Farnèse, d'après Annibal Carrache, gravée par Cesio;

« 9° Vingt pièces d'ornements de La Belle;

« 10° Quelques autres pièces rares de Procaccini, de Torbido del Moro, de Caraglio, de Bernard Passaroti, d'Alberti, de Testa, de Villamène, etc.;

« 11° Vingt-cinq portraits à l'eau forte de personnes illustres dans les arts, gravés par Octavio Lioni, le Padouan, peintre et graveur de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe;

« 12° Les Loges de Raphaël, gravées à Rome par Chaperon.

« Dans l'école flamande et hollandaise:

« 1° Un assez grand nombre de pièces de H. Goldzius;

« 2° Quelques pièces d'après Rubens;

« 3° Soixante-quatorze portraits d'après Van Dyck et autres;

« 4° Un grand nombre de pièces d'après Sadeler;

« 5° Quelques pièces de Bloemart, de Crispin de Pas, de Théodore de Bry, etc., et autres.

« Dans l'école allemande:

« 1° Trois pièces du fameux Albert Durer, dont le Saint-Hubert et le Char de Maximilien;

« 2° Une de Georges Pencz et une d'Aldegrever.

« Cette dernière école est la moins nombreuse; et cependant c'est à ses plus anciens maîtres que nous devons la perfection et le fini dans le travail de la gravure.

« Est-il nécessaire de faire ressortir la valeur d'une semblable réunion? Il me serait facile, Monsieur le Maire, de vous démontrer l'utilité et l'honneur que devrait en retirer la ville d'Orléans, comme

elle retire déjà un certain lustre des autres musées et de sa Bibliothèque; mais je connais assez votre goût distingué, vos idées généreuses en faveur de ce qui touche au domaine de l'intelligence, pour être assuré que l'obligation de ménager tous les intérêts à la fois, comme administrateur d'une grande cité, serait le seul obstacle qui pourrait retarder les moyens de compléter l'état de ces richesses, jusqu'à présent ignorées, et d'éloigner les allocations de fonds indispensables pour en augmenter successivement le nombre.

« Cependant, dès aujourd'hui, le *statu quo* serait une condamnation de mon entreprise, et je dois, en ma qualité de conservateur, protester de tout mon pouvoir contre elle.

« Je viens donc vous prier, Monsieur le Maire, de réserver dans le budget de 1861 une somme nécessaire pour compléter nos suites d'estampes et pour faire, dans des limites raisonnables, les acquisitions les plus urgentes, en vue du but essentiel que je voudrais atteindre, c'est-à-dire la propagation des moyens d'étude pour les savants et les artistes.

« La somme de 1,000 fr., déjà trop restreinte pour le parfait entretien des tableaux, dont le nombre et la valeur augmentent chaque année, ne pouvant être employée à l'acquisition de gravures, il serait nécesaire d'affecter à ce dernier département une somme suffisante, afin d'en améliorer les diverses parties.

« J'ai l'honneur de vous proposer encore, Monsieur le Maire, comme moyen de grossir notre collection, une démarche auprès du Ministre d'État, dans les attributions duquel se trouve comprise la calcographie du Louvre. Il s'agirait d'obtenir de lui, pour le musée d'Orléans, quelques-unes des suites d'estampes provenant du tirage des planches de ladite calcographie. Cette faveur ne se refuse guère en pareille circonstance, et la libéralité du Ministre à notre égard, depuis quelques années, doit nous donner l'assurance du succès de la demande que vous voudrez bien faire à ce sujet.

« Enfin, Monsieur le Maire, il existe à Orléans une collection d'estampes rassemblées par un homme décédé naguère, et dont l'érudition était fort étendue, M. Constant Leber, d'Orléans, membre de l'Institut, qui, pendant quelques années de sa laborieuse carrière, a pu amasser un véritable trésor pour l'histoire de la gravure. Il

appelé lui-même une pantographie comparée, c'est-à-dire pes originales de toute nature et de toutes les écoles, com— par époques, depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe, cadre e, qui renferme les productions des principaux maî— t lesquelles sont rangées avec une patiente et savante ordon—

Près de deux mille pièces intéressantes et rares sont réunies n meuble qui, en facilitant les recherches, forme, par tiroirs, isions naturelles de l'histoire de cet art si utile.

ombien il serait à désirer que la collection de M. Leber pût achetée par la ville et réunie à celle que nous possédons déjà! nte en est annoncée, à Paris, pour le 7 du mois de novembre ain.

e ne puis résister au besoin de solliciter l'administration, afin ne laisse pas échapper une occasion merveilleusement favo- r se procurer un mon ent peut-être unique dans son et qui naguère faisait l'admiration de l'expert du cabinet des estampes de Paris, venu tout exprès pour en apprécier la valeur.

« M. Leber, de son vivant, nous a souvent parlé de cette collection, et je sais combien il attachait de prix à cet ouvrage de patience, fruit de nombreuses années de recherches et de longues études.

« Il suffit, en effet, de parcourir le catalogue de ce savant bibliographe, et surtout la notice insérée dans le premier volume des *Annales de la Société archéologique*, sous le titre de : *Histoire de l'art ou des estampes et de leur étude*, pour reconnaître la richesse de cette collection.

« La ville pourrait s'acquitter par annuités envers la succession, et, par un sacrifice inaperçu, elle éviterait le regret de voir s'éloigner et se disperser un monument élevé pour ainsi dire à sa gloire, par un de ses plus doctes enfants.

« Telles sont, Monsieur le Maire, après vous avoir donné une idée générale de nos diverses collections, les moyens que je crois de mon devoir de vous proposer pour en augmenter le nombre et l'utilité. Je le fais dans l'intérêt de l'art, et avec la persuasion et

l'espoir de contribuer, pour une bien faible part, il est vrai, à l'illustration et aux richesses intellectuelles de notre cité.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments bien affectueux et l'assurance de mon dévoûment sincère.

« *Le Directeur,*

« Ch. de LANGALERIE. »

A la suite de ce rapport, et quelques jours après la vente de la bibliothèque de M. Leber, M. de Langalerie a pu adresser au président de la Société archéologique la communication suivante :

« Orléans, le 16 novembre 1860.

« Monsieur le Président,

« La réunion d'estampes du musée de peinture, déjà si riche en productions des maîtres anciens de toutes les écoles, vient de s'agrandir d'une collection particulière bien connue.

« L'histoire de l'art de la gravure, représentée par une suite de plus de trois mille estampes rares ou curieuses, et formée par M. C. Leber, a été achetée en vente publique à Paris, le 7 de ce mois, pour le compte de la ville d'Orléans.

« Cette collection, formée, dis-je, par un bibliophile distingué de notre ville, accompagnée de notes manuscrites nombreuses, est surtout curieuse au point de vue de l'idée et des moyens qui ont concouru à sa composition. Chaque école s'y trouvant représentée à toutes les époques par des pièces généralement de choix, c'est vous dire que depuis Raphaël et Marc-Antoine Raymondi, son habile traducteur, jusqu'à Volpato, depuis Martin Schongauer et Albert Durer jusqu'à Wille, depuis Lucas de Leyde et Rembrandt jusqu'à Claessens, depuis Jean Duvet et Jean Goujon jusqu'à Boucher-Desnoyers, l'on y rencontre une brillante suite de chefs-d'œuvre, fidèles interprètes du génie de toutes les nations et de tous les siècles.

« Cette collection, dont on peut augmenter l'importance sans en élargir le cadre, conservera néanmoins le nom de M. Leber. Les

héritiers de cet homme érudit trouveront sans doute une satisfaction méritée dans cette résolution, qui n'est, après tout, qu'un acte de justice. Mais qu'il nous soit permis de les remercier, au nom de la ville, de la condition de paiement par annuités, qu'ils ont bien voulu accepter avec un empressement unanime.

« Aujourd'hui, la collection d'estampes se compose de près de *huit mille* pièces. »

Séance du vendredi 24 novembre 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le comte Conestabili, professeur d'archéologie à Pérouse, résidant momentanément à Orléans, assiste à la séance et offre à la Société plusieurs ouvrages italiens sur des tombes étrusques, dont il est auteur.

— M. Pillon lit une note sur la petite chapelle de Sainte-Berthe, commune d'Adon. Cette note, communiquée à M. Pillon par M. Rameau, renferme des détails fort intéressants. La Société charge M. Pillon de compléter cette note.

— M. Mantellier fait savoir à la Société qu'il a appris que le conseil municipal de Saint-Benoît-sur-Loire a voté l'enlèvement du rétable qui obstrue le sanctuaire de cette église monumentale. Le conseil de fabrique ayant donné une décision analogue, tout porte à croire que cette importante opération aura lieu prochainement, et que la restauration complète de la crypte et de l'église supérieure ne rencontrera plus d'obstacle.

Séance du vendredi 30 novembre 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Buchet offre à la Société, par l'entremise de M. Basseville, le



dessin d'une pierre tumulaire tirée de l'église de Marcilly-en-Villette, et acquise par M. le directeur du musée historique. Cette pierre portait l'inscription suivante : *Jehan Levoys, cappitaine du charoy du Roy et seigneur de la Source, lequel trépassa le 19ᵉ jour de novembre 1564.*

— M. Dupuis lit une note sur des armes antiques trouvées dans les fouilles de chemin de fer, près de Montargis, et dont le calque, tracé par M. Collin, a été offert par lui à la Société. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Basseville lit une note sur une pierre tombale trouvée près de l'église de Boigny, et dont M. Buchet a fait remettre le dessin à la Société. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. de Torquat relative à l'église de Montargis, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

ÉGLISE DE MONTARGIS.

« Au XIIIᵉ siècle s'élevait dans Montargis, sur l'emplacement d'une antique chapelle dédiée à sainte Madeleine, une église assez vaste, qu'un immense incendie vint ravager en 1525, après avoir consumé la ville entière.

« Lorsque les habitants eurent relevé leurs demeures, ils songèrent à réparer les dommages causés par le feu à la maison de Dieu.

« Alors, parmi les habitués de la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare, qui se plaisait dans l'antique château de Charles V, à Montargis, se trouvait le célèbre architecte Androuet Ducerceau.

« Ducerceau fut chargé des travaux projetés, si l'on en croit la tradition.

« Tout n'avait pas péri dans les flammes de l'antique église de

la Madeleine. A ce qui restait de la construction gothique, Androuet souda un hardi spécimen d'architecture renaissance.

« Sur quatre colonnes cylindriques et huit piliers de forme prismatique, sveltes, élancées, et d'une élévation de plus de 23 mètres, il jeta la voûte en bois d'un chœur et d'un sanctuaire autour desquels il dessina un déambulatoire et une couronne absidale de neuf chapelles, dont la voûte en pierre avec clés tombantes s'élève à 17 mètres environ au-dessus du dallage.

« Six grandes fenêtres, comprenant chacune sept divisions formées par des meneaux, éclairent le chœur et le sanctuaire. Trois autres, dont deux comptent huit divisions et une sept, ont été ouvertes dans le pignon oriental. Chaque extrémité du transept présente une ouverture de même dimension. Des neuf chapelles, huit sont éclairées par une fenêtre à trois divisions. La neuvième, derrière le sanctuaire, possède une grande fenêtre à cinq baies. Ces chapelles mesurent à peu près 4m 50 de largeur sur 2m 50 de profondeur, excepté celle du rond-point, qui a 6m 50 de largeur sur 2m 50 de profondeur. Au nord, elles ont une voûte ornée de deux arceaux croisés, qui s'étend au dessus d'un second bas-côté; une sorte de rétable sculpté sur le mur, qui se compose de socles, de deux pinacles, de trois niches trilobées surmontées d'une accolade ou d'un trilobe, dans le style ogival du XVIe siècle.

« Au sud, les voûtes présentent dans l'agencement de leurs arceaux une grande ressemblance avec les voûtes des chapelles de Notre-Dame-de-Recouvrance, à Orléans. Les rétables appartiennent au style renaissance et se composent de bandes chargées d'arabesques, de niches cintrées et surmontées d'un plafond à caissons sculptés ou d'un petit édicule. Le rétable de la première chapelle paraît d'une date plus récente et ne compte que deux niches. Celui de la chapelle de Sainte-Anne a été apporté du château de Montargis et forme un édifice à deux étages, avec colonnettes, niches et couronnement.

« La nef tout entière appartient au XIIIe siècle. Elle est à peine éclairée : ses fenêtres ont été fermées au sud, et elles sont très-exiguës au nord. Sa voûte est beaucoup plus basse que celle du chœur. Les bases de ses piliers se perdent dans un remblai de près

d'un mètre. Le transept a subi des modifications qui rendent la date de son origine à peine reconnaissable. Les chapelles parallèles à la basse nef du nord, dans le style ogival de la fin du XVe siècle, semblent avoir précédé le travail de Ducerceau. Les fenêtres du bas-côté sud n'ont plus de style. Les portes d'entrée ont été refaites au XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. La moitié de la tour carrée qui porte le clocher s'est écroulée en 1656 et a été relevée depuis. Le travail de restauration, commencé après l'incendie, vers 1555, a été terminé en 1608, et le 22 avril 1618, Messire Henri Clauss, coadjuteur de l'évêque de Châlons, a fait la dédicace de l'église, avec le consentement du métropolitain de Sens.

« L'église de Sainte-Madeleine de Montargis était, avant 1790, un prieuré de Sainte-Geneviève, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean de Sens. Elle avait huit chapelains nommés par onze notables habitants, qui formaient ce qu'on appelait le conseil de l'église.

« Le mauvais goût, à diverses époques, défigura complètement l'œuvre de Ducerceau. Les sculptures des rétables, les niches avec leurs ornements, les socles mutilés, disparurent, masqués par d'ignobles boiseries peintes en gris, par des tableaux presque grotesques, par des rocailles, des décorations qui sentaient le théâtre. Les murs se couvrirent de badigeon, d'imitations de marbre.

« M. l'abbé Chauvet, récemment nommé curé de Montargis, et qui a fait preuve de bon goût dans la restauration de l'église de Sully, n'a pu voir sans regret l'injure faite à l'art dans l'église de Montargis. Il a donc résolu de rétablir les choses dans leur état primitif. Le badigeon, les imitations de marbre, les boiseries peintes en gris, les mauvaises toiles, les rocailles, ont été enlevés. L'œuvre de Ducerceau a réapparu, dégradée, mutilée, il est vrai, mais susceptible d'une réparation qui ne se fera pas attendre longtemps. Les fenêtres murées ont été rouvertes; les meneaux enlevés par économie ou pour donner plus de jour sont rétablis. Des vitraux peints vont remplacer les verres blancs. Les clés tombantes des voûtes, rétablies où elles avaient été détruites, se chargent de peintures du meilleur effet. Les armoiries des célébrités qui appartiennent à l'histoire de Montargis seront semées çà et là, comme une page d'annales. On verra, à côté de la bannière de Dunois vainqueur, la

reproduction de la bannière enlevée à Warwick vaincu, et longtemps conservée à Montargis; près des armes de la ville, celles de Lahire, son défenseur. Les verrières représenteront les principaux traits de la vie de Madeleine convertie, les légendes de la vie de la Sainte-Vierge, etc.

« Les travaux de restauration ont amené des découvertes assez importantes. D'abord, on s'est convaincu que des peintures murales ornaient autrefois les chapelles; il en reste encore d'assez nombreux vestiges, parmi lesquels on remarque surtout dans la chapelle dite de Saint-Fiacre un Christ en croix, un saint Jean et un saint Pierre.

« Dans la chapelle voisine, dite de Saint-Louis ou chapelle à Coulon, et qui semble avoir été affectée aux habitants du château, sont apparues sous le badigeon les armes des Prévôt, seigneurs de Chailly et Hautvilliers; des Bouvier, sieurs de la Mothe, deux très-anciennes familles de Montargis; des Tourtier, famille orléanaise.

« La famille Prévôt a donné à Montargis un avocat du roi, un bailli et un lieutenant-général.

« La famille Bouvier, à laquelle appartenait la célèbre Mme Guyon, est représentée encore aujourd'hui par M. le marquis de Cepoy; elle a exercé aussi des charges importantes. Un membre de cette famille avait épousé une demoiselle Prévôt; un autre s'est uni avec une demoiselle Tourtier, fille d'un trésorier de France.

« Au nord, vis-à-vis, dans la chapelle dite de Saint-Firmin, puis de Saint-René, on a découvert une litre sur laquelle étaient répétées sept fois les armes de la famille milanaise de Birague, qui a donné un chancelier à la France. La même chapelle, qui porte à sa voûte la date de 1571, renferme une pierre tombale avec les armes de Birague. Cette famille, fixée depuis longtemps à Montargis, subsiste encore. Son écusson portait d'argent à trois fasces bretessées et contre-bretessées de gueule chacune chargée de cinq trèfles d'or. Les armes des Prévôt sont de gueule à la croix d'or cantonnée de quatre écussons d'argent; celles des Bouvier, de gueules à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même; celles des Tourtier, d'azur à un chevron d'or chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois besants d'or.

« La première chapelle au nord, dite de Saint-Jacques, et portant à sa voûte les dates de 1567 et 1571, renferme deux pierres sépulcrales, sur l'une desquelles on lit seulement encore : *1727*. A la voûte, on voit sculptée dans un cartouche la figure d'un pèlerin tenant un enfant dans ses mains. Elle est accompagnée d'une inscription mutilée. On est porté à croire que cette chapelle est le résultat d'un vœu.

« A côté de la tombe des Birague est un autre sépulcre sur lequel on lit : *Anne Lepesle, f^e en 2es nopces de Pierre Péan.*

« Une tombe sans inscription et une fosse sans pierre tombale ont été retrouvées, l'une dans la chapelle de Saint-Firmin, et l'autre dans celle de Saint-Fiacre. La nef elle-même était remplie de pierres tombales qui ont été enlevées, et dont quelques-unes gisent oubliées dans une espèce de capharnaum qui va être rendu à la grande nef, dont il faisait autrefois partie.

« Beaucoup d'autres améliorations sont projetées par M. Chauvet.

« J'ai cru devoir signaler son zèle pour rendre au seul monument important que conserve Montargis son état primitif et son ancien lustre. »

— M. Pillon donne lecture à la Société d'une étude historique sur Grégoire de Tours. La Société remercie M. Pillon d'avoir bien voulu lui faire cette intéressante communication.

Séance du vendredi 14 décembre 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, en réponse à celle que la Société lui a adressée relativement à l'église de Germigny-des Prés, très-sérieusement menacée dans sa solidité. M. le Préfet s'empresse de donner à la Société l'assurance que l'intérêt de l'administration était entièrement acquis à cette église monumentale, et qu'à la réception du rapport de M. Millet, architecte, il ordonnera les réparations les plus urgentes, en proportion des

ressources qui seront mises à sa disposition par M. le Ministre d'État.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Dupuis relative à des débris d'armes antiques trouvées près de Montargis, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin*, conclusion adoptée par la Société.

NOTE SUR DES ARMES GAULOISES TROUVÉES A MONTARGIS EN 1860.

« Au cours de l'été dernier, les ouvriers qui travaillaient au tracé du chemin de fer du Bourbonnais ont découvert tout auprès de Montargis des débris d'armes fortement oxidées.

« Le champ où ils se trouvaient est situé entre l'ancienne abbaye de Saint-Dominique et la forêt, environ à un kilomètre de la ville, et connu sous le nom de Plaine-aux-Anglais. C'est là que, lors du siége de 1428, campait le corps d'armée commandé par Warwich ; et à peu de distance s'élevait le monument commémoratif de la victoire remportée par le Bâtard d'Orléans et de la délivrance de la ville.

« La première idée que fit naître la trouvaille de ces armes dans ce lieu fut donc qu'elles dataient de l'époque du siége et avaient appartenu à des chevaliers ou à des soldats de l'armée anglaise.

« Ce fut la version adoptée par les journaux qui annoncèrent cette découverte, et qui parlèrent de la place où elle avait été faite comme du lieu même où le combat de 1428 s'était livré, et il était alors vraisemblable que sur le champ de bataille se trouvassent les dépouilles et les armes des vaincus.

« Il y avait là une erreur. Le combat eut lieu dans la prairie, de l'autre côté de la ville. Warwick n'y prit point de part, et son corps d'armée quitta son camp le lendemain, sans être inquiété, pour se rendre à Paris.

« Il serait possible, toutefois, que quelque guerrier de son armée, mort pendant le siége, eût été enterré là avec ses armes.

« Nous ne saurions admettre cette hypothèse.

« Ces restes d'armes, recueillis par l'ingénieur du chemin de fer



M. Rapin, ont été, par les soins de notre collègue, M. le docteur Ballot, communiqués à la Société archéologique, et je vous transmets l'opinion que leur vue a inspirée à ceux de nos collègues qui les ont examinés.

« Ces débris sont au nombre de sept :

« 1° Une lame d'épée de 67 centimètres de longueur, y compris une sorte de pointe de 4 centimètres de long, à l'aide de laquelle l'arme s'agençait dans la poignée. La lame, d'une largeur égale dans presque toute sa longueur, va en se rétrécissant, pendant 15 centimètres, jusqu'à son extrémité, qui est un peu faussée et recourbée. Cette épée était à deux tranchants, renflée au milieu de la lame, où se trouve une côte un peu prononcée, une nervure assez saillante ;

« 2° Autre lame de 60 centimètres de longueur, semblable de forme à la première ;

« 3° Autre lame d'épée, de même dimension et de même forme que la première. Elle offre trois particularités : elle est fortement faussée et recourbée du bout, de manière à former un crochet ; — elle est entaillée dans son tranchant, qui a été à plusieurs endroits entamé par le choc d'une arme coupante ; — elle porte, au tiers et aux deux tiers de sa longueur, deux fentes, deux traces de cassure qui annoncent qu'à ces endroits la lame a été pliée, puis redressée. La courbure n'a pas été assez forte pour opérer une solution de continuité complète ; elle l'a été assez pour que la solution s'opérât aux parties supérieures de la lame ;

« 4° Fragment de lame d'épée de pareille forme, de 32 centimètres de long, portant deux entailles profondes. Ces quatre lames sont dans un état complet d'oxidation qui a rongé et frangé tous les bords ; elles sont couvertes d'une multitude de tubercules de rouille qui les rend toutes rugueuses ;

« 5° Un fer de lance de 20 centimètres de longueur, y compris la douille, qui a 4 centimètres. Il va en se renflant de la douille au milieu, et en se rétrécissant du milieu à la pointe, qui est faussée et recourbée. La douille a 2 centimètres de diamètre, et la lame a 3 centimètres de largeur au milieu ;

« 6° Autre fer de lance de même forme que le premier, mais

fortement faussé du bout et tordu en spirale par l'effet d'un choc violent;

« 7° Fragment d'un mors de cheval. Boucle de fer de 8 centimètres de diamètre : le brin qui la compose a 2 centimètres de tour; cette boucle, en dehors de la bouche du cheval, recevait la guide. A cette boucle tient, par un anneau, un morceau de fer de 5 centimètres de long, qui, à son autre extrémité, se bifurque en deux branches arrondies et fermées. Une autre partie du mors toute semblable existait très-certainement, qui se joignait à cette première par l'extrémité arrondie et fermée de sa tringle, et formait ainsi un mors brisé, ce qui diffère peu de notre système actuel, sinon que ce mors est lourd et fait grossièrement. Peut-être avait-il au milieu plusieurs anneaux formant gourmette; le reste d'un anneau qui existe à l'extrémité intérieure de ce qui reste de ce mors le ferait supposer d'autant plus que chaque tringle n'ayant que 5 centimètres, une longueur de 10 centimètres, si elles étaient simplement jointes l'une à l'autre, semble trop faible pour être celle d'un mors entier de cheval.

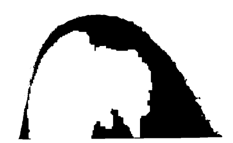
« Des remarques sur la forme de ces armes et sur l'état dans lequel elles ont été trouvées, résulte à nos yeux la présomption, si ce n'est la preuve, qu'elles n'ont pu appartenir à des guerriers du moyen âge.

« En effet, depuis la conquête de la Gaule par les Francs, l'épée longue, qui était la leur, devint l'arme habituelle et nationale; d'autre part, depuis les guerres de la Croisade et nos rapports avec les Arabes, la trempe de nos fers était bien supérieure à celle de ces armes.

« Ces lames entamées et ébréchées profondément; ces pointes qui sous la pression d'un choc, se ploient et vont jusqu'à se tordre en spirale; ces épées qui, après avoir été faussées et pliées, se sont redressées et gardent encore la trace de cette opération, accusent un fer mou, flexible, qui n'est pas trempé ou ne l'a été qu'imparfaitement.

« Toutes ces conditions se rapportent complètement à la nature des armes gauloises.

« L'épée des Gaulois était courte, et ce fut toujours l'un de leurs désavantages dans leurs combats avec les Romains.



« Leur fer était mou et pliant. Le tranchant de la lame, dit César, s'émoussait facilement, et les historiens de leurs guerres racontent que lorsque leurs épées se faussaient, ils les redressaient à l'aide du pied ou du genou, opération pendant laquelle ils se trouvaient livrés sans défense à l'attaque de leurs ennemis.

« Ces armes seraient donc gauloises, ou tout au moins gallo-romaines.

« Nous sommes d'autant plus portés à le croire, qu'il y a vingt ans, dans le tumulus de Mézières, deux lames d'épées toutes semblables aux nôtres, ayant 63 centimètres de longueur, la même forme, et repliées sur elles-mêmes sans être cassées, ont été découvertes, et l'on a trouvé à côté d'elles des torques, colliers ou bracelets de fer et d'or, et des monnaies gauloises, sans aucun mélange de médailles romaines. Ces faits sont consignés dans un mémoire de M. Vergnaud.

« Nous pensons donc, et c'est aussi l'opinion de notre collègue, M. Collin, qui a examiné ces armes et les a même dessinées, qu'il faut renoncer à y voir un souvenir du siége de Montargis, en 1428, et qu'elles appartiennent à un temps bien plus reculé, probablement à l'époque gauloise. »

— Plusieurs membres de la Société ayant appuyé la proposition faite par M. Loiseleur d'apporter une modification importante dans l'impression des volumes des *Mémoires* de la Société, une commission est nommée pour l'examiner; elle se compose de MM. Dupuis, Collin, Loiseleur, Mantellier, de Torquat, Cosson.

— La Société décide qu'à l'avenir il y aura affiliation et échange de publications avec la Société d'émulation de la Vendée, sur la demande que cette Société lui a fait adresser par son secrétaire général.

Séance du vendredi 28 décembre 1860.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Bimbenet fait remettre à la Société un manuscrit de M. Guion,

d'Orléans, contenant des notes sur quelques familles orléanaises. Ce manuscrit est remis à M. de Gastines, qui fera un rapport à la Société sur ce travail.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Basseville relative à une pierre tumulaire provenant de l'église de Boigny, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*.

NOTICE SUR UNE PIERRE TUMULAIRE DE L'ÉGLISE DE BOIGNY.

« Ayant formé depuis longtemps le dessein de travailler à une histoire de la commanderie de Boigny, je fus curieux, avant de commencer toute espèce de recherches, de visiter ces lieux, habités par les chevaliers hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. C'est pourquoi, profitant du loisir que me laissaient les vacances, je partis un matin, en compagnie d'un ami, comme moi, des antiquités et des souvenirs orléanais, pour visiter la petite église de Boigny et la commanderie, aujourd'hui transformée en habitation particulière. Malheureusement, une pluie torrentielle ne nous permit pas de pousser nos investigations aussi loin que nous l'eussions désiré, et nous dûmes reprendre le chemin d'Orléans, après nous être contentés de jeter un coup d'œil rapide sur l'église, riche autrefois en souvenirs historiques, mais dont, il faut le dire, le prestige a disparu, grâce aux déprédations de toute sorte et au badigeonnage traditionnel.

« Il est une chose, cependant, qui a frappé nos regards, et sur laquelle nous appellerons l'attention de la Société : c'est une dalle tumulaire, autrefois très-probablement placée dans le sanctuaire, et aujourd'hui reléguée auprès de la porte extérieure de l'église.

« Cette dalle en pierre dure porte environ en hauteur 2ᵐ 20, en largeur 1 mètre, et en épaisseur de 10 à 15 centimètres. Elle recouvrait, comme le constate l'inscription en partie lisible, les restes de Jeanne de Baines, mère de Jacques de Baines, qui fut grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, vers la seconde moitié du XIVᵉ siècle.

« Cette dame est représentée de grandeur naturelle et couchée. Ses mains sont jointes sur sa poitrine, et un chapelet entoure son poignet. Cette figure, gravée au trait, est encadrée dans une arcade trilobée, supportée par deux colonnettes. Dans les angles se remarquent deux anges également au trait, ayant les ailes déployées et dans l'attitude de la prière. Autour de la pierre se trouve l'inscription en lettres gothiques, quoiqu'en partie effacée, mais qui laisse encore voir les noms de cette dame et la date de sa mort, qui arriva un vendredi du mois de janvier 1372. Cette dalle tumulaire est parfaitement conservée ; cependant, on remarque au milieu et sur le bord une entaille de 1 ou 2 centimètres au plus de profondeur, et d'une surface d'environ 40 centimètres carrés. Cette entaille, révélant sans nul doute la place d'une pierre sacrée, atteste que la dalle qui fermait le tombeau de Jeanne de Baines a été employée comme table d'autel. C'est probablement, d'ailleurs, à cette circonstance qu'elle a dû de ne point être brisée, comme tant d'autres, qui, au siècle dernier, existaient encore dans l'église de Boigny.

« Aujourd'hui, elle n'a plus rien qui la protége : appuyée contre le mur extérieur de l'église comme un objet inutile, elle attend qu'un besoin naissant la convertisse en pavés, à moins que le musée d'Orléans, en s'en rendant acquéreur, ne veuille la conserver comme un monument de l'art et un souvenir d'une institution qui ne fut pas sans jeter quelque lustre sur notre histoire locale. »

— M. Dupuis, au nom d'une commission composée de MM. Dupuis, de Molandon, de Langalerie, Cosson, nommée pour s'occuper d'une adresse à M. le Préfet, relative à l'église de Saint-Michel de Beaugency, lit le rapport suivant, dont la Société ordonne l'insertion au *Bulletin :*

« Il y a déjà quelque temps, l'un de nos collègues nous signalait le projet de l'administration municipale de Beaugency, de convertir en abattoir de bestiaux l'ancienne église de Saint-Michel hors les murs. Il nous annonçait en même temps la protestation d'un nombre assez considérable d'habitants de cette ville, protestation devant laquelle nous eûmes lieu de croire que le projet avait été retiré.

« Il n'en était rien, et plus que jamais on lui donne suite. Les

plans sont dressés; les devis sont présentés. Le comité de salubrité a été consulté, et le conseil des monuments civils est en ce moment saisi de la question. Après ces formalités remplies, il n'y aura plus qu'à soumettre la proposition à l'approbation de l'autorité supérieure.

« Vous vous êtes émus de ce projet, et à juste titre.

« Il est toujours triste de voir détruire ou dénaturer un édifice, et cela est doublement fâcheux, quand ce changement est de nature à porter atteinte aux convenances et à blesser des idées dignes de respect.

« D'une *église* on veut faire un *abattoir !*

« Ces deux seuls mots rapprochés, et les idées qu'ils font naître mises en présence, expliquent et motivent notre réclamation.

« Elle est toute dans nos attributions.

« Notre mission est de surveiller, d'assurer la conservation des monuments; et par cette conservation il ne faut pas entendre seulement le soin matériel d'empêcher la dégradation d'une pierre et l'altération d'une moulure ou d'un meneau. L'art dont nous sommes les représentants et les gardiens a un plus haut et plus noble usage. Le goût qui doit nous animer n'a pas seulement pour objet de conserver la pureté d'un ornement, de veiller au maintien du style de telle ou telle époque : l'idée morale, la convenance, le respect qui s'y attachent, sont encore et surtout de notre domaine. C'est là la fin, c'est le vrai but de l'art; c'est là ce qui l'anoblit et qui l'élève à sa véritable hauteur.

« Représentants, défenseurs de l'art et de sa moralité, comme de sa beauté, nous sommes dans notre droit, nous sommes dans notre devoir quand nous réclamons au nom des convenances; quand nous nous opposons, autant qu'il peut être en nous, à ce que d'une *église* on fasse un *abattoir*.

« Et que fait, dès lors, que cette église soit plus ou moins curieuse sous le rapport de l'architecture? L'aspect extérieur de Saint-Michel, avec ses chapelles en pignons qui forment ses basses nefs, serait moins pittoresque qu'il ne l'est réellement; la charpente de ses voûtes serait moins remarquable; ce vaisseau serait moins digne qu'il ne l'est d'être conservé, que nous n'en dirions pas



moins, et avec raison : « Ne faites pas de cette église un abattoir; ne faites pas du lieu où notre culte a présidé aux mystères les plus vénérés le lieu où les bœufs et les pourceaux seront égorgés; ne l'exposez pas aux grossières plaisanteries de gens qui, dans le sanctuaire où le saint sacrifice s'est accompli pendant des siècles, viendront abattre leurs victimes. »

« On dira peut-être : « Maïs il y a cinquante, il y a soixante ans que cette église est enlevée au culte; depuis soixante ans, elle sert de grange, et pendant tout ce temps, la population n'a pas réclamé. Qu'importe une destination ou une autre? » Il importe beaucoup. Au bout de soixante ans, l'idée qui sommeillait survit et subsiste. La grange, le magasin, n'ont été qu'une destination temporaire aux yeux du peuple. Il n'a rien dit : il a attendu. L'abattoir devient une destination définitive, et une destination qui le blesse : il s'émeut et proteste.

« Quoique ravie au culte depuis longues années, cette église n'en garde pas moins les sépultures et les ossements des ancêtres de la population actuelle (1). Elle a pu sans répugnance les voir reposer sous les gerbes et les fourrages entassés; elle se révolte à l'idée que la terre qui les recouvre sera imprégnée du sang des bestiaux et recevra les issues et les fumiers des plus immondes animaux. Voilà pourquoi elle proteste aujourd'hui. Ce sentiment l'honore : il vient utilement se joindre au nôtre et l'appuyer.

« Que d'autres disent que ce terrain élevé manque de l'éau nécessaire en abondance à un tel établissement, et qu'on ne saurait y amener qu'à grande peine; que ce sang, ces débris infects, que l'eau qui les lavera, seront, par leur écoulement ou leur séjour, une cause et un foyer d'infection pour la ville. Que d'autres encore disent que ce bâtiment, destiné au culte, ne peut être convenablement approprié à un établissement qui a besoin de dispositions toutes spéciales.

« Ce n'est pas à ces points de vue que nous devons, nous, consi-

(1) Cette chapelle était jadis au milieu d'un cimetière de quatre arpents entouré de murs, et qui remontait à une haute antiquité, puisque, dans des actes du XIV[e] siècle, il est qualifié de *Vetus et antiquum cimeterium*, de *Magnum cimeterium antiquum*.

dérer le projet ; nous n'avons pas à appeler l'attention de l'administration sur ces inconvénients.

« Nous nous bornons à ce qui nous concerne.

« C'est un monument d'une ancienne construction, d'une certaine valeur, un monument auquel se rattachent des souvenirs locaux, qu'il s'agit de sauver.

« C'est surtout une idée morale à patroner et à défendre.

« Le respect de ces idées fait partie de la morale publique ; il contribue à l'honneur des nations qu'il concourt à maintenir et à sauvegarder.

« Il y a peu de jours, un préfet (1) adressait aux maires de son département une circulaire pour leur recommander de ne pas permettre que les classes d'écoles servissent à des réunions de concerts ou de bals, parce que, disait-il avec raison, il ne faut pas que les enfants soient exposés à voir des idées de bruit et de dissipation se mêler à celles qui sont nécessaires à la gravité des études scolaires, et il s'appuyait d'une décision conforme du conseil départemental, motivée sur ce que, dans l'intérêt de l'éducation des enfants et des mœurs publiques, il importe que le local d'une classe ne soit emprunté pour aucune autre destination.

« A combien plus forte raison importe-t-il à la morale et est-il dans l'intérêt des mœurs publiques que la transformation projetée à Beaugency n'ait pas lieu.

« C'est à ces idées de convenance et de moralité que nous prêtons notre appui avec conviction : puissions-nous le faire avec succès ! »

— M. de Langalerie lit une notice biographique sur les Ducerceau. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

(1) M. de Tanlay, préfet du Pas-de-Calais, circulaire du 10 novembre 1860.

MEMBRES NOMMÉS AU COURS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1860.

Membres titulaires résidants.

M. G. VIGNAT,
M. BAUNARD.

Membre titulaire non résidant.

M. LAURAND-VIGNAT.

Membres correspondants.

M. l'abbé CORBLET,
M. DE ROUMEGUERRE.

Membre correspondant étranger.

M. le comte CONESTABILI, de Pérouse.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1860.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Abbés de Saint-Bertin.
Valerio. — *Costumes de Hongrie.*
Études d'architecture chrétienne.
Histoire de l'Art en France.
Étude sur les beaux-arts.
Architecture polychrôme.
Le Paraguay.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1860, nos 2 et 3.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* t. XVII, 2e et 3e livraisons.

Angers. — *Répertoire archéologique de l'Anjou,* 1860.

— *Commission archéologique du département de Maine-et-Loire.*

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique de la Charente.*

Auch. — *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la province ecclésiastique d'Auch,* t. Ier, 3e livraison.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1859, n° 2.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'Archéologie de l'Oise.*

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique,* t. Ier, 2e série, 3e livraison.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences et Arts,* 1860.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge.*

— *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* t. XVII, 1re livraison.

Chambéry. — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie,* t. IV, 1860.

Chartres. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir,* 1860, 6e et 7e livraisons.

— *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* n° 27, août 1860.

— *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

Douai. — *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, des Sciences et Arts de Douai.*

Hâvre. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses,* 26e année.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres* (suite).

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique du Limousin.*

— *Congrès scientifique de France.*

Moulins. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier,* t. IV, V, VI.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur.*

Orléans. — *Bulletin de la Société littéraire,* 1858-1859.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1. — Procès-verbaux.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1860, 1er trimestre.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

Sens. -- *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, XIXe vol.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique*, t. XII.

Saint-Pétersbourg. — *Mémoires de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg*, avec planches.

Valenciennes. — *Revue agricole*, t. XI.

— *Revue agricole et littéraire*, septembre et octobre 1860.

III. — PAR LES AUTEURS.

M. Anatole de Barthélemy. — *Gilles de Bretagne.*

M. L. Boilleau. — *Le château d'Amboise et ses environs.*

M. le comte Conestabili. — *Iscrizioni etrusche e etrusco-latine in monuments che si conservano nell' I. E. R. galleria degli Uffizi Firenze.*

— *Id. Tavote*, 2 vol.

— *Monumenti etruschi e Romani della necropoli de pallazzone in Perugia circonstanti al sepolcro Dei Volunni.*

— *Della vita, degli studi, e delle opere di Giambattista Vermiglioli Dircorso*, etc.

— *Il sepolcro Dei Volunni per Giambattista Vermiglioli.*

M. R. Chalon. — *Curiosités numismatiques, monnaies rares ou inédites.*

M. Chazaud. — *Fragments du cartulaire de La Chapelle (Aude).*

M. l'abbé Corblet. — *Étude iconographique sur l'arbre de Jessé.*

M. de Commarmont. — *Description des objets d'art contenus dans la salle du Palais-des-Arts de la ville de Lyon.* — Envoi de M. le Préfet du Rhône.

M. Léopold Delisle. — *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.*

M. Ch. Desmoulins. — *Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la Sainte-Vierge.*

— *La plus vieille des halles à Paris.*

M. Herluison. — *L'Hercule guespin*, par Simon Rouzeau.

— *Testament littéraire de M. Ch. Leber.*

M. François Lenormant. — *La Minerve du Panthéon.* — *Les Marbres d'Éleusis.*

M. Lambron de Lignim. — *Touraine.* — *Mélanges historiques.* — *L'île Saint-Jacques.* — N° 8.

M. l'abbé Martigny. — *Étude archéologique sur l'Agneau et le Bon-Pasteur.*

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Les Catacombes.* — *Tablettes liégeoises.*

Conseil général du Loiret. — Procès-verbal. — Rapport du Préfet.

M. C. Roumeguerre. — *Description des médailles grecques et latines du musée de Toulouse.*

M. le comte de Soultrait. — *Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier).*

M. Taillandier. — *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Leber.*

M. Ludovic de Vauzelles. — *Discours de rentrée*, 8 novembre 1860.

Vander Heyden. — *Nobiliaire de Belgique.*

M. Vergnaud-Romagnési. — *Notice sur l'ancienne terre seigneuriale du Grand-Perrai.*

Trois brochures allemandes.

Objets offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1860.

M. Buchet. — Moulages en plâtre d'une médaille de Richelieu et de deux gauffrages des couvertures d'un livre antique.

M. Dupuis. — Grande porte sculptée avec bas-relief venant de la maison rue du Tabour, n° 15, dite d'Agnès Sorel.

— Empreinte du cachet de la corporation des vitriers-peintres d'Orléans.

M. Petit. — Vingt planches de dessins lithographiés des objets trouvés à Triguères (Loiret).

M. Vignat, maire d'Orléans. — Meule, débris de meules, poids romains, fragments de poterie, trouvés dans les fouilles de l'aqueduc du Martroi.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.



DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

Trois cent quinze LETTRES DES ROIS DE FRANCE, des Reines, Princes et hauts personnages du royaume, aux Évêque, Chapitre, Gouverneur, Bailli, Maire, Echevins, Habitants et Commune de Chartres, de l'année 1296 à l'année 1715, publiées par M. Lucien MERLET; précédées d'une introduction par le même.

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

La Société laisse à chacun de ses membres la responsabilité des appréciations émises dans les articles dont il est auteur.

Mémoires, tome Ier, épuisé.
— tome II, avec atlas. . . . . 1[illegible]
— tome III . . . . [illegible]
— tome IV, avec atlas. . . . . 1[illegible]

Étude sur le roman de la Rose . . . . [illegible]

Bulletin, tome Ier (nos 1 à 15), épuisé.
— tome II (nos 16 à 31) . . . . 1[illegible]
— tome III (nos 32 à 37). . . . . [illegible]
Chaque Bulletin de trimestre séparé. . . . . [illegible]

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Escures, 7.
A Chartres, chez GARNIER, libraire, place des Halles.
A Paris, chez DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7.

BULLETIN

DE LA

CIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

EMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1861.

N° 38.



ORLÉANS,
IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
Rue de Bourgogne, 220.

1861

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique de l'Orléanais.

MÉMOIRES, tome Ier, épuisé.		
—	tome II, avec atlas.	10
—	tome III	8
—	tome IV, avec atlas.	12
ÉTUDE SUR LE ROMAN DE LA ROSE		2
BULLETIN, tome Ier (nos 1 à 15), épuisé.		
—	tome II (nos 16 à 31)	10
—	tome III (nos 32 à 37).	5
Chaque Bulletin de trimestre séparé.		1

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

A Orléans, chez BLANCHARD, libraire, rue d'Escures, 7.

A Chartres, chez GARNIER, libraire, place des Halles.

A Paris, chez DERACHE, libraire, rue du Bouloy, 7

BULLETIN

DE LA

IÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

ER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1861.

N° 38.



ORLÉANS,
MPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
Rue de Bourgogne, 220.

1861

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 38.

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1861.

Séance du vendredi 11 janvier 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président communique à la Société la lettre qu'il a écrite à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, relativement à l'église de l'ancien prieuré de Saint-Étienne de Beaugency, pour solliciter, au nom de la Société archéologique, la restauration de ce monument.

— M. de Gastines lit une note sur un travail de M. Guillon, d'Orléans, relatif à l'armorial de plusieurs familles orléanaises, et soumis par l'auteur à l'examen de la Société. La note de M. de Gastines et le mémoire de M. Guillon sont renvoyés à la commission des publications.

— M. de Buzonnière commence la lecture de sa notice sur Orléans, composée pour le répertoire archéologique de la France, demandé par M. le Ministre de l'instruction publique. La Société approuve cette partie du travail de M. de Buzonnière.

— M. le Secrétaire fait connaître à la Société que la souscription proposée aux membres présents et absents, en faveur de la Société de secours des amis des Sciences, a formé une somme de 200 fr. La Société décide que cette somme sera offerte en son nom par l'entremise de M. Grenet, ingénieur en chef, afin d'obtenir le titre de souscripteur perpétuel auquel elle donne droit.

Séance du vendredi 25 janvier 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis rend compte verbalement à la Société d'une notice de M. Beauvilliers, de Fontainebleau, sur plusieurs communes du canton de Beaune-la-Rolande. La Société renvoie cette notice à la commission des publications.

— M. de Torquat lit des notes archéologiques sur les communes du canton de Châteauneuf, notes destinées au répertoire archéologique de France. La Société approuve le travail de M. de Torquat.

Séance du vendredi 8 février 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

La Société, sur l'invitation de M. de Caumont, délègue quatre de ses membres pour la représenter au congrès de l'Institut des provinces de France, le lundi 9 mars 1861, à Paris. Ces membres

délégués sont : MM. de Buzonnière, Dupuis, G. Baguenault, Mauge.

—— M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Ministre d'État en réponse à celle qui lui avait été adressée relativement à l'église monumentale de Saint-Étienne de Beaugency, au nom de la Société.

M. le Ministre remercie la Société de son zèle pour la conservation des monuments historiques de l'Orléanais, et lui donne l'assurance qu'il s'occupe activement de la restauration de cette église.

—— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport concernant la notice de M. Max. Beauvilliers sur plusieurs communes du canton de Beaune, et conclut à l'insertion au *Bulletin* d'une notable partie de ce travail, qui offre de l'intérêt pour l'histoire locale. La Société adopte cette conclusion.

AUXY.

« La commune d'Auxy faisait autrefois partie de l'ancienne province du Gâtinais. Elle était comprise, avant la Révolution de 1789, dans l'ancien duché-pairie de Beaumont, et elle dépendait du diocèse, bailliage et siége présidial de Sens.

« Dom Morin, dans son *Histoire du Gâtinois*, n'a laissé aucun détail ni aucun document sur la commune d'Auxy (1).

« La commune d'Auxy, dont la population est de plus de 1,500 habitants, est formée de la réunion de plusieurs paroisses, autrefois séparées, telles que Chauffour et Gondreville, et de plusieurs an-

(1) Sans nous arrêter à l'étymologie latine que quelques personnes donnent à Auxy (*Auxi-lium*), en prétendant qu'il le doit au secours qu'il apporta aux Romains dans les guerres de la conquête des Gaules, nous nous bornerons à dire que, voisin de Sceaux (le *Vellonodunum* des commentaires), situé sur une hauteur qui domine le pays, à proximité de la voie romaine, il a dû jouer un rôle dans les nombreux combats qu'amenèrent ces guerres prolongées.

ciennes seigneuries telles que Presles et Montatelon. Il n'est fait mention, ni dans l'*Histoire du Gâtinois*, ni dans les anciens registres d'Auxy, qu'il ait été concédé autrefois, à la commune d'Auxy, une charte ou un privilége quelconque, par nos anciens rois de France.

« *Chapelle et seigneurie de Gondreville.* — Gondreville possédait une ancienne chapelle qui a été détruite. L'existence de cette chapelle est attestée d'une manière authentique par la remarque suivante, consignée sur le registre des actes de l'état civil de la commune d'Auxy (année 1703) :

« Suit la copie littérale de ce procès-verbal : « Le quatrième jour « d'août 1703, ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse « deux *quidam*, dont on ignore le nom et le lieu de leur demeure, « lesquels ont été trouvés assassinés le jour d'hier, à cinq heures « du matin, dans le climat de la *Noue-Noire*, sur le chemin de « Gondreville à Montargis, suivant le procès-verbal et information « faits en conséquence par M. le baillif de ce comté (1), lesquels « ont été inhumés et exposés *dans la chapelle de Gondreville* de « notre paroisse, jusqu'à l'heure présente de midi, à l'effet d'en « faire faire la reconnaissance, ce qui n'a pu se faire ; d'où ils ont « été transportés dans le cimetière de cette paroisse, suivant l'or- « donnance de M. le baillif, en date du jour d'hier, après que les- « dits *quidam* ont été reconnus catholiques, ce qui a été fait sur le « requit du sieur procureur fiscal du comté de Beaumont, qui nous « a requis le présent acte, et a signé avec nous, en présence de « M. Denis Lebègue, greffier dudit comté, de Charles Brideron et « de Guy Choufontaine. Signé : Piton, curé. »

« L'assassinat dont fait mention le procès-verbal qui précède a-t-il donné lieu à la dénomination actuelle du *Chemin des Gredins* qui traverse le territoire de Gondreville ? D'un autre côté, près du chemin appelé aujourd'hui des Gredins, existe un climat dit de la Justice. C'était à cet endroit, avant la révolution de 1789, qu'on

(1) Ce fut plus tard, au milieu du XVIIIe siècle seulement, que le comté de Beaumont fut érigé en duché-pairie, en faveur des princes de Montmorency-Luxembourg.

dressait le gibet et le carcan. Est-ce cette seconde destination qui a motivé la dénomination actuelle du chemin des Gredins? Les deux hypothèses sont également admissibles.

« *Seigneurie de Gondreville.* — Le hameau de Gondreville possédait autrefois une seigneurie, ainsi que le prouvent deux actes de baptême ci-après relatés; le premier, en date du 19 novembre 1604, constatant que M. Quarré, *sieur de Gondreville,* a été parrain d'un enfant né en cette année; le second, inscrit sur les registres de la commune d'Auxy, en date du 12 décembre 1731. Par ce dernier acte, nous voyons que *honorable dame Claude Hoyau de Gondreville, dame de la terre de Gondreville et seigneurie dudit lieu,* a été marraine de Claude-Jean Crapeau.

« *Chapelle et seigneurie de Chauffour.* — Il n'existe actuellement aucun vestige de l'ancienne chapelle de Chauffour; mais il est certain qu'en 1771, cette chapelle subsistait encore; des actes inscrits aux registres de l'état-civil le prouvent formellement.

« Le hameau de Chauffour, outre sa chapelle, possédait autrefois une seigneurie, ainsi que le prouvent d'une manière authentique et formelle les actes ci-après relatés : le premier, qui est un acte de baptême du 5 octobre 1636, constatant la naissance d'un enfant appartenant au receveur de la terre et seigneurie de Chauffour.

« Le second est un acte du 7 juillet 1639, constatant la naissance de Anne de Semeton, fils de noble homme Christophe de Semeton, et de Suzanne de Poilloue, sa femme, duquel enfant a été parrain noble homme Anne Hedelin, écuyer, *seigneur de Chauffour,* lieutenant-général à Nemours.

« Le troisième est un acte du 19 juillet 1643, constatant la naissance d'un enfant dont a été marraine Léonore de Lanfernat, *dame de Chauffour.*

« Le quatrième est un acte du 4 juillet 1649, constatant la naissance d'un enfant dont a été marraine damoiselle Magdeleine de Lanfernat, fille de feu Claude de Lanfernat, *seigneur de Chauffour,* capitaine au régiment de Picardie.

« *Terre et seigneurie de Presles.* — Le premier acte qui atteste la seigneurie de Presles est du 15 avril 1637. Il constate la naissance de Léonore de Semeton, dont a été marraine Léonore Merlin, *noble dame de Presles ;* le deuxième est du 31 octobre 1649 ; il constate la naissance de Suzanne de Semeton, dont a été parrain noble homme Pierre Pelletier, avocat au Parlement, et *sieur de Presles ;* le troisième est du 14 février 1650, et constate la naissance d'Anne Benoist de la Barre, dont a été parrain noble homme Pierre Pelletier, *sieur de Presles ;* le quatrième est du 15 octobre 1651, et constate la naissance de Pierre Dinard, dont a été parrain noble homme Pierre Pelletier, *seigneur de Presles.*

« Qu'on remarque cette différence de qualité, de *sieur de Presles,* énoncée dans les actes de 1649 et 1650, d'avec celle de *seigneur de Presles,* énoncée dans l'acte de 1651. Il faut en conclure qu'en 1649 et 1650, la terre de Presles n'était encore qu'un *fief particulier,* et que plus tard, en 1651, M. Pelletier aura obtenu l'érection de sa terre en seigneurie, car ce n'est qu'en 1651 seulement qu'il prend la qualité de *seigneur de Presles,* qui lui aura été alors accordée par le roi Louis XIV.

« La seigneurie de Presles passa ensuite entre les mains de la famille Lebègue d'Oyseville.

« Un acte du 20 octobre 1778 constate le décès et l'inhumation dans le cimetière d'Auxy de la veuve d'Achille-Guillaume Lebègue, ancien avocat au Parlement de Paris. Un acte du 20 septembre 1792 constate la naissance d'Augustin Dosne, fils du fermier de Presles, dont a été parrain Jacques-Louis Lebègue d'Oyseville, écuyer, ancien *seigneur de Portail et de Presles,* demeurant ordinairement à Pithiviers, et alors en sa *maison de Presles.*

« En résumé, les anciens seigneurs de Presles étaient, avant la révolution de 1793, savoir :

« En 1637, dame Léonore Merlin ;

« En 1649 et 1651, noble homme Pierre Pelletier ;

« En 1778, Achille-Guillaume Lebègue ;

« En 1792, Jacques-Louis Lebègue d'Oyseville, son beau-neveu, seigneur de Portail et de Presles.

« *Particularités recueillies sur les registres d'Auxy.* — Entre autres particularités à signaler sur les registres, nous avons dû constater que le premier curé d'Auxy inscrivait sur son registre des *testaments* qui lui étaient dictés par ses paroissiens. Ces testaments ne contenaient, du reste, que des dispositions purement religieuses et non civiles. Ainsi, par exemple, telle personne demande qu'il soit dit tant de messes après sa mort à son intention; et pour être sûre que ses vœux seront remplis, elle décide que les biens qu'elle laissera à son décès seront affectés à cet effet. Comme *specimen*, nous transcrivons littéralement le testament suivant:

« *In nomen Domini. Amen*, etc.

« Fut présente Christine Pollus, en son vivant femme de Jally, « vigneron, demeurant à Chauffour, laquelle étant en son lit malade, « saine d'esprit, sentant qu'il n'y a rien de plus incertain que « l'heure de dernière volonté, et qu'il n'y a rien de plus certain « que la mort, a fait son testament en la forme et manière qui « suit:

« Premièrement, elle a recommandé à Dieu le créateur son « âme, à la bénoite et glorieuse vierge Marie, à Monsieur saint « Pierre, à Monsieur saint Paul, à Monsieur saint Martin, son « patron, et à toute la cour céleste du paradis.

« *Item* veult et entend que ses debtes soient payées, et que s'il a « du bien mal acquis, il soit rendu et restitué.

« *Item* donne à son église d'Auxy cinq livres.

« *Item* veult et entend que son corps soit inhumé et enterré dans « le cimetière dudit Auxy, près de ses parents et famille tré« passés.

« *Item* veult et entend qu'on aille quérir où elle mourra tout le « clergé, et pour mon convoi, à moi curé soussigné, cinq livres.

« *Item* veult qu'à son *enterrage* soit dit vigiles et neuf jours re« commandée à nos prières, selon la coutume de l'Église.

« *Item* ordonne trois messes hautes et une basse à son église, « avec l'offrande du pain, vin, argent, chandelle et le tout solennel« lement.

« *Item* pour faire exécuter son dit testament par le sieur Jally,

« son mari, et par ses deux enfants, à ce faire oblige et faire obliger « tous ses biens, meubles et immeubles, jusqu'à l'accomplissement « d'icelui.

« Fait et passé le 16e jour de juillet 1594.

« *Signé* : LEPRESTRE, curé d'Auxy. »

GAUBERTIN.

« *Archives de Gaubertin.* — Gaubertin faisait partie, en 1695, de la lieutenance générale du bailliage et du siége présidial de Montargis. Cette paroisse, en 1707, cessa d'appartenir au bailliage de Montargis, et fut incorporée dans l'élection de Nemours.

« Le plus ancien registre de Gaubertin remonte à 1617, et se termine en 1718.

« La commune de Gaubertin possédait autrefois les reliques de ses deux patrons, celles de saint Aubin et celles de saint Blaise. Les reliques de saint Aubin, à ce que rapporte la tradition, étaient conservées dans une châsse qui a été transférée à la Ferté Saint-Aubin. Celles de saint Blaise ont été également enlevées et se trouvent actuellement, dit-on, dans l'église de Dimancheville, près Puiseaux (Loiret).

« En fait de locutions curieuses et spéciales à la commune de Gaubertin, il convient de citer celle-ci : *n'être pas distingué.* Dire d'une personne qu'elle n'est pas distinguée signifie qu'elle n'est pas fière, qu'elle est affable, qu'elle accueille bien tout le monde, sans distinguer leur rang, leur position, leur fortune. Enfin, dire d'une personne qu'elle n'est pas distinguée, c'est faire son éloge. Au contraire, lorsqu'on dit d'un homme : *Il est distingué,* on attache à cette expression un sens défavorable.

« On dit d'une personne croyante, ayant la foi : Elle est bien *religionnaire.*

« Lorsque le temps, sans être positivement mauvais, devient pluvieux, maussade, et qu'il gêne les cultivateurs dans leurs occupations des champs, on dit : *Le temps est à la débauche, il fait de la nuisance.*



« *Anciennes familles seigneuriales de la terre de Gaubertin.* — 1450. — 1° Guillaume de Barville, seigneur de Gaubertin, Barville, Maisoncelle et autres lieux, possédait le château de Gaubertin en 1450.

« *Nota.* — Guillaume de Barville était allié à la famille de Courtenay et à celle de Boulainvilliers.

« 2° Christophe de Bougy, seigneur d'Ascoux et de la Motte-Chemault, devint possesseur de la seigneurie de Gaubertin en 1492.

« 1550 à 1600. — 3° M. de Verton et sa famille devinrent propriétaires de la terre de Gaubertin.

« 1600 à 1627. — 4° Pierre Boitel succéda à M. de Verton comme propriétaire de la seigneurie de Gaubertin.

« *Nota.* — Pierre Boitel est l'auteur des *Tragiques accidents des Hommes illustres, depus le premier siècle jusqu'en 1616.* Il est encore l'auteur de : 1° *Le tableau des merveilles du monde* (1617) ; 2° de *La Défaite du faux amour, par l'unique des braves de ce temps* (1625).

« 1627 à 1660. — 5° La famille Harlay-Montmorency et Harlay-Sancy posséda la terre de Gaubertin de 1627 à 1660.

« 1660 à 1670. — 6° La terre de Gaubertin fut possédée pendant un siècle par divers membres de la famille du Deffan.

« 1760 à 1793. — 7° Durant cette période de temps, la terre de Gaubertin appartint au chevalier de la Taille-Gaubertin.

« M. de la Taille-Gaubertin est auteur d'un ouvrage in-octavo, publié à Amsterdam en 1775, intitulé : *Pensées et réflexions sur les hommes.*

« *Tableau des dates d'inhumation et des tombes des personnes de qualité existant daus le chœur et dans l'église de Gaubertin.* — 1701. — Drouin (Philibert), curé, dans le chœur.

« 1714. — Du Deffan (Edme), messire, seigneur, dans le chœur.

« 1714. — De Lesclache (messire), curé, dans le chœur.

« 1719. — Montereau, bienfaiteur de l'église, dans la nef.

« 1729. — Du Deffan (Edme-Robert), messire, écuyer, dans le chœur.

« 1739. — Benoist de la Barre (Mlle Françoise-Henriette), dans l'église.

« 1752. — Benoist de la Barre (Mlle Élisabeth), dans l'église.

« 1754. — Benoist de la Barre (dame veuve), dans l'église.

« 1759. — Benoist de la Barre (André), dans l'église.

« 1772. — Marcellat (Angélique), fille d'un conseiller du roi, dans le cimetière.

« 1780. — Laureau (Jean-Baptiste), officier de table du roi, dans le cimetière.

« 1785. — Sinsard (Jacques), messire, curé, dans le cimetière.

« 1786. — De la Taille (Edme), messire, seigneur, dans le cimetière.

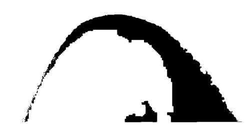
« *Origine du diamant de Sancy. — Sancy, hameau de Gaubertin, a donné son nom à ce diamant de la couronne.* — La commune de Gaubertin se compose de trois parties bien distinctes : 1° le bourg, qui comprend le château et les trois quarts de la population de la commune ; 2° l'église qui est séparée du pays et se trouve entourée de petites habitations de vignerons, formant un petit hameau appelé Sancy, éloigné d'un kilomètre du bourg ; 3° d'un troisième hameau appelé Eaudelimon.

« Il est curieux de voir comment un pauvre petit hameau, composé de petites chaumières, a pu donner son nom à un des plus beaux et des plus riches joyaux de la couronne de France.

« La terre de Gaubertin et de Sancy a appartenu au XVIIe siècle à la famille de Harlay.

« Le cadet de la famille de Harlay était baron de Sancy, et l'aîné était comte de Beaumont. Beaumont fut plus tard érigé en duché-pairie au profit du prince de Montmorency-Luxembourg, marié à une demoiselle de Harlay. C'est un des cadets de la famille de Harlay (Nicolas), baron de Sancy, né en 1546 et mort en 1629, qui donna son nom au précieux diamant.

« Ce Nicolas de Harlay trouva moyen, sans argent, d'obtenir plusieurs régiments suisses à Henri IV, en les soldant avec le prix d'un beau diamant, qu'il mit en gage chez un juif de Metz. C'est ce diamant qui, après avoir passé par plusieurs mains, fut enfin



acheté par le duc d'Orléans, régent, et ajouté aux bijoux de la couronne sous le nom de Sancy, qu'il avait gardé du nom de son premier possesseur en France. C'était ce Nicolas de Harlay qui se fit catholique, « parce que, disait-il, un sujet doit être de la même « religion que son prince. »

BARVILLE.

« Barville est un petit village dont la population s'élève à environ 550 habitants : il est distant de deux kilomètres seulement de Gaubertin :

« Le village, ainsi que nous le verrons plus loin par les extraits des pièces analysées ci-après, comprenait trois fiefs ou petites seigneuries.

« 1° Celle de Rochefort, qui existe encore actuellement et forme le château, qui est flanqué de quatre tourelles et est entouré d'eau ;

« 2° Le fief des Garennes, transformé depuis en ferme des Garennes, et aujourd'hui morcelé et divisé en petites habitations de vignerons ;

« 3° Le fief de Saint-Père, qui est séparé des fief et seigneurie de Rochefort, par le grand chemin allant de Barville à Yèvre-la-Ville et à Pluviers ou Pithiviers.

« Il est de tradition dans le pays de Barville qu'il y avait autrefois un couvent appelé le couvent des *Moines de Saint-Denis*. Du reste, il y a à Barville une rue appelée rue Saint-Denis, et dans laquelle on voit encore les restes d'une porte par laquelle les moines se rendaient à leur chapelle.

« Le 17 novembre 1720 eut lieu un baptême de cloche à Barville. Le parrain était Louis-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, et la marraine était sa femme, noble dame Louise-Madeleine de Harlay.

« Le 14 novembre 1734 eut lieu un autre baptême de cloche, dont fut parrain le même Louis-Chrétien de Montmorency-Luxembourg.

« La marraine fut Marie-Anne Seguier, épouse de messire de Mousselard, écuyer, seigneur de Maison-Rouge.

« *Noms des seigneurs et personnages de qualité qui ont figuré dans des actes passés à Barville.* — Dans un acte de baptême du 25 juillet 1627, on voit figurer comme parrain et marraine noble homme Marguerite de Calvy, écuyer, seigneur de Rochefort, et Françoise de Hallet, sa femme.

« Dans un autre acte de baptême du 2 octobre 1627, on voit figurer comme parrain noble homme Fargues du Rossard, sieur de la Boulaye, seigneur des *Garennes de Barville*. Ce qui prouve d'une façon irrécusable que les *Garennes* étaient déjà, dès cette époque, érigées en seigneurie.

« La marraine était noble damoiselle Marie de Bragelongue, fille de noble homme Jean de Verton, seigneur de Gaubertin, receveur en la généralité d'Orléans, ce qui vient corroborer ce que nous avons avancé plus haut, que M. de Verton était seigneur de la terre de Gaubertin au commencement du XVII[e] siècle. »

— M. de Torquat donne communication à la Société d'une traduction qu'il a faite d'un article du journal anglais *The Tablet*, du 12 janvier 1861, relatif à des fouilles faites en Afrique, dans les ruines de Carthage.

La Société décide que l'analyse de cette notice sera insérée au *Bulletin*.

LES RUINES DE CARTHAGE.

« Tite-Live, Appien, Aristote et Polybe ont donné une description de Carthage, mais partiale, incomplète ou trop abrégée. Le docteur anglais Davis, retenu longtemps, par des affaires d'intérêt, sur le sol même de l'ancienne cité punique, lié intimement avec le bey de Tunis, Mohammed-Pacha, aidé par les secours pécuniaires du gouvernement britannique, a voulu avoir de la ville de Didon une connaissance aussi exacte que celle qui résulte de fouilles faites avec intelligence.

« Le docteur Davis possède son Virgile et croit, d'après le récit du poète latin, que Carthage, au temps de Didon, renfermait de somptueux édifices, remarquables par les travaux d'art des meilleurs maîtres de l'époque.

« Contrairement à l'opinion la plus accréditée, il nie que la citadelle de Carthage, appelée Byrsa, fut située sur la colline où Louis-Philippe a fait bâtir une chapelle en l'honneur de saint Louis, et voici les raisons sur lesquelles il s'appuie :

« Trois rues, dit-il, conduisaient d'Eothon, port de Carthage, au temple d'Esculape, voisin de Byrsa, et trois rues d'une longueur telle qu'il fallut six jours de travail aux soldats de Scipion, pour écarter les débris de maisons semés entre le port et le temple, et se rendre à la citadelle. Or, on ne compte que 1,725 pieds d'Eothon à la colline de Saint-Louis. Byrsa renfermait une population de cinquante mille âmes, et le sommet de la colline de Saint-Louis forme à peine une surface de 700 pieds carrés. Byrsa était entourée d'une triple enceinte de murailles énormes, et la colline de Saint-Louis ne présente pas la moindre trace de fortifications. On n'y rencontre que des substructions faites pour soutenir les terres qui s'éboulaient.

« Les recherches faites par le docteur Davis lui font croire que Byrsa était bien au-delà de la colline de Saint-Louis, vers le nord-est, et les raisons qu'il donne en faveur de son opinion paraissent assez concluantes.

« Les fouilles pratiquées par le savant anglais, sur l'emplacement occupé par la ville de Carthage, n'ont pas été aussi fructueuses qu'il aurait pu le désirer, parce que beaucoup d'autres l'avaient précédé dans ce travail.

« D'abord, Néron, si nous en croyons Tacite, informé qu'un certain Cæsellius Bassus avait aperçu en songe, dans un terrain qui lui appartenait à Carthage, une cave remplie de lingots d'or, ordonna de sonder ce terrain, et se livra à d'importantes recherches; mais le trésor ne parut pas, et Bassus, convaincu d'erreur, se donna la mort.

« Les chercheurs se succédèrent, et un auteur du XII[e] siècle assure que les fouilles commencées après la ruine de la ville punique s'étaient continuées jusqu'à son temps.

« Ensuite, la plupart des constructions carthaginoises étant, d'après le témoignage de Pline, dans le style *formacéen*, c'est-à-dire faites de terre sans ais, leur chute a produit des amas de terre que les siècles ont augmentés, et qui mettent le dallage encore existant des maisons puniques à plus de vingt pieds au-dessous du sol actuel.

« Une ville romaine d'une grande magnificence s'est élevée au-dessus de la ville d'Annibal. On peut juger de son importance par la grandeur et la solidité des aqueducs qui restent encore debout, par les dimensions de l'amphithéâtre de Kysdores situé dans les environs, par l'étendue des Catacombes, qui mesurent quatre milles et se voient encore sous la colline de Jebel-Khawi. On y rencontre beaucoup de *columbaria* dans les chambres sépulcrales; mais ils ont tous été dépouillés des restes humains qu'ils renfermaient. Le docteur Davis a reconnu dans l'une de ces chambres sépulcrales un dessin du chandelier à sept branches enlevé par Titus du temple de Jérusalem, et emporté de Rome par Genséric.

« Les recherches faites par le savant docteur ont duré plusieurs mois, et, sans amener des découvertes d'une très-grande importance, lui ont procuré cependant de nombreux fragments d'objets d'art antiques. Il en a trouvé dans les maisons modernes comme sous le sol actuel.

« Ce qu'il a rencontré de plus remarquable est une mosaïque appartenant à un temple d'Astarté. Elle représente deux prêtresses se livrant à la danse. L'une porte un singulier costume, plus semblable aux vêtements des Juives actuelles qu'à ceux des Grecques ou des Romaines. Il se compose de deux robes : la première dessine les formes du corps sans en gêner les mouvements; elle descend du cou aux extrémités des pieds, sans plis ni ceinture; les manches en sont longues et étroites. La seconde, ouverte, quoique étroite, a des manches plus larges d'où sort un bras tendu qui dépose une offrande sur un autel. Le tour du cou et les manches sont ornés d'une bande noire ou ruban. Tout ce costume est extrêmement simple et modeste.

« L'autre prêtresse croise les pieds et s'appuie sur une espèce de support. Son maintien est plein d'assurance, et sa main délicate s'avance pour faire également une offrande sur un autel.

« L'artiste a su, sans le secours des draperies, donner à ces deux personnages une attitude gracieuse.

« Cette mosaïque paraît être un spécimen de l'art punique; mais elle reste bien au-dessous de la perfection des mosaïques romaines.

« Le savant anglais a aussi recueilli plusieurs inscriptions. Voici la plus curieuse, selon lui ; elle se trouvait près d'un temple de Saturne. Les phrases en sont très-décousues :

« Au temps de Hamsbattath, pentarque très-éminent. — Règle « concernant ce qui tient à la mort et à l'offrande des victimes « immolées à Baal. — L'immolation de l'homme. — Règle pour « le prêtre concernant les animaux offerts comme victimes. — C'est « au prêtre qu'il faut présenter l'homme pour être immolé au dieu, « lorsqu'il a été complètement fortifié et en temps opportun. — Di- « rection pour le prêtre, suppression de la place pour les pleu- « reurs. — Il est pourvu à la part du prêtre. — Celui qui pèche « contre la fille des dieux perd son bénéfice. — Sacrifice carthagi- « nois ou tyrien d'huile, de lait, d'offrandes volontaires, d'of- « frandes pour le deuil. »

« Nous ignorons si l'interprétation donnée par M. Davis à l'inscription punique est exacte ; mais elle n'offre pas un grand intérêt.

« Ici s'arrêtent les citations faites par *The Tablet* du mémoire du docteur Davis. »

— M. de Buzonnière continue la lecture de sa notice sur Orléans, destinée au répertoire archéologique de France. La Société approuve le travail de M. de Buzonnière.

Séance du vendredi 22 février 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur Androuet Ducerceau, par M. de Langalerie, qui demande

à reprendre son travail pour y ajouter quelques notes importantes.

— M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Gastines relativement au mémoire de M. Guillon, et sur ce mémoire lui-même, exposant différentes généalogies de familles orléanaises ou ayant possédé des fiefs dans l'Orléanais et qui ont pris part aux croisades. M. le rapporteur donne lecture à la Société des généalogies les plus complètes, afin de l'éclairer sur la décision qu'elle voudra prendre. Après avoir entendu cette lecture, la Société arrête, conformément aux conclusions de la commission des publications, émises par M. de Molandon, que la note de M. de Gastines sur le mémoire de M. Guillon et une partie notable de ce mémoire seront insérées au *Bulletin* :

« Un travail de M. Guillon, jeune employé au greffe de la Cour d'Orléans, est offert aujourd'hui par son auteur à la Société archéologique : les généalogies et le blason dont il traite sont fort délaissés de nos jours. S'ils ont eu leurs partisans, si des auteurs tels que Hiérosme du Bard, Philippe Moreau, Jean Scohier, protonotaire apostolique et chanoine de l'église de Berghes ; Paillat, Laroque, la Colombière, le père Anselme, Blanchard, Segonig, avocat au parlement de Paris ; le père Menestrier, La Chesnaye des Bois, les d'Hozier, Maroquier et autres dont la nomenclature serait trop étendue, leur consacrant de longs travaux, ont composé de volumineux ouvrages héraldiques, cette étude est bien déchue depuis longtemps. A peine le nom du blason est-il connu ; et si quelques spéculateurs s'avisent de temps à autre d'aborder le sujet, on ne trouve dans leurs productions que des renseignements erronés, puisés partout ailleurs qu'aux sources originales.

« Les armoiries, qui sont une récompense de services rendus à l'État, se retrouvent sur tous nos monuments, et quoiqu'on ait mis plus d'une fois une grande ardeur à les effacer, elles n'en sont pas moins de précieux indices pour amener à connaître les fondateurs, les possesseurs de nos édifices religieux et civils ; leur étude se rattache donc ainsi directement à celle de l'histoire.



« C'est à faire revivre ces souvenirs d'un autre âge que s'est appliqué M. Guillon ; après quelques considérations générales, il entre dans l'application claire et précise des principaux termes du langage héraldique, puis donne une liste de cinquante-six noms qui sont rapportés plus bas, s'attachant exclusivement aux gentilshommes orléanais qui prirent part aux croisades. Quelquefois, il n'aura à parler que d'un personnage, le seul dont ses recherches lui aient révélé l'existence ; plus souvent il entre dans le détail des divers degrés de filiation, mentionnant les faits principaux qui se rattachent à chacun d'eux, puis il nomme les diverses maisons qui se succédèrent dans la possession des fiefs et termine chaque notice par la description des armoiries de la famille.

« Les maisons comprises dans ce recueil sont les suivantes : Allonville, Alonne, d'Amboise, Aschères, Auneau, La Barre, Beaugency, Beauvilliers, Beaune-la-Rolande, Belin, comtes de Blois, Bombelles, La Boulaye, Broyes, Chartres, Châteaudun, Châteauneuf, Duchâtel, Cormeroy, Courtenay, Dreux, Droué, Gien, Illiers, Lorris, du Mez, Montigny, Montléar, Montpipeau, Morvilliers, Mousiers, d'Orléans, Patay, la Porte, Prunelé, Puiset, Rocé, Saint-Brisson, la Salle-lez-Cléry, Sandillon, Sully, du Temple, Tocy, Tréon, Vallières, Vampillon, Vendôme, Vimeur, Voisins, Yèvre, Montbard, Courville, Garlande, Godefroy, bouteiller de l'abbaye de Saint-Benoît ; Anet et Saintré.

« La plupart de ces maisons n'existent plus; mais comme elles sont toutes originaires de l'Orléanais ou qu'elles y possédaient des fiefs, il est de l'intérêt de l'histoire de notre pays que leurs noms soient exhumés de la poussière où ils étaient oubliés depuis longtemps.

« L'*Histoire du pays chartrain*, de Chevard; les manuscrits du chanoine Hubert, l'*Histoire des croisades*, de Maimbourg, et celle de Michaud ; *la Noblesse de France aux croisades*, de Roger ; le *Traité du ban et de l'arrière-ban*, de Laroque ; le *Dictionnaire* de Moréri ; le *Musée de Versailles, salle des croisades*, par Lainé ; l'*Histoire de Beaugency*, par Pellieux, sont les sources auxquelles ont été puisés ces documents. Cette étude, dénotant des travaux sérieux, offrira un véritable intérêt, lorsque M. Guillon, par une soigneuse révi-

sion des documents originaux et de nouvelles recherches, aura complété ce qu'elle peut avoir d'insuffisant et corrigé quelques inexactitudes.

« Deux extraits du manuscrit de M. Guillon, relatifs aux seigneurs de Beaune-la-Rollande et à ceux de Montpipeau, pourront dès à présent faire apprécier le style du jeune auteur, le but et le mérite de son ouvrage.

BEAUNE-LA-ROLANDE.

« Jean, seigneur de Beaune-la-Rollande, grand fauconnier de France, accompagna Saint-Louis en Afrique en 1270. » (HUBERT-J

« Beaune était une châtellenie importante qui relevait du châtelet d'Orléans ; elle eut des seigneurs particuliers dès le temps de la troisième race de nos rois (1).

« Parmi ces seigneurs, on remarque :

« Roland de Beaune, qualifié de châtelain, qui vivait en 1200 ;

« Jean de Beaune, seigneur de Hautvilliers, figure dans un rôle du règne de Philippe-Auguste, comme relevant du château royal de Lorris ;

« Mathieu de Beaune, grand-maître des arbalétriers de France, assista au parlement qui fut tenu à Paris, en 1260 ;

« Ithier de Beaune, chevalier, frère de Mathieu, devint la tige des seigneurs particuliers de Hautvilliers ;

« Guillaume de Beaune, seigneur de Gaudigny, qui vivait en 1300, obtint de Philippe-le-Bel le droit d'usage dans la forêt d'Orléans pour les vassaux de sa seigneurie de Gaudigny, moyennant une redevance féodale d'une mine de seigle, payable annuellement au roi, en son château de Boiscommun ;

« Ithier de Beaune, chevalier, seigneur de Gaudigny, figure

(1) Selon quelques historiens et annalistes de l'Orléanais, le fameux paladin Roland, tué à Roncevaux en 778, était seigneur de Beaune, qui de lui aurait pris son surnom de *Rolande*. Aucune autorité sérieuse ne vient appuyer cette induction.

; un rôle de 1304, comme relevant de la châtellenie royale de commun.

Ils possédaient, outre le fief de Beaune, ceux de Gaudigny, tvilliers, Espont et la Queuvre, seigneurie considérable qui avait aute, moyenne et basse justice ; elle resta dans cette famille ju'en 1250, qu'elle passa dans celle de Meung.

Armes : d'argent à une quintefeuille de sable (les puînés brint ces armes d'un lambel de sable de cinq pendants). »

Montpipeau.

Hugues le Bouteiller, dit le *Jeune*, chevalier banneret, seigneur Iontpipeau, de Gidy et autres terres, suivit Philippe-Auguste en estine en 1190. » (Hubert.)

Il revint en France, ainsi que le prouve un rôle du même te, postérieur à la croisade, où il figure comme relevant du telet d'Orléans. » (Laroque.)

La maison des Bouteiller de Senlis est une des plus illustres es plus anciennes de France. Le premier seigneur connu est celin, qui vivait sous le règne de Hugues Capet.

Un de ses descendants, Guy de Senlis, grand bouteiller de nce, qui vivait en 1100, devint la tige des seigneurs de Montzau.

Guy IIe, son fils, seigneur de Montpipeau, fut nommé grand teiller en 1108.

Marguerite, dame de Montpipeau, fille unique de Hugues, dit *eune*, premier nommé, épousa, vers 1227, Jean d'Orléans.

: Ce dernier s'étant croisé à la suite de Saint-Louis, en 1248, étant mort outre-mer, sa veuve donna, en 1257, à l'abbaye de sins, 40 sols de rente, à prendre sur le four de Cléry, pour l'anersaire de la mort de Jean d'Orléans. » (Hubert.)

« Cette dame donna aussi, par son testament, au prieuré de isseau-sur-Mauves, 9 septiers de blé de rente à prendre sur une re dépendant de Montpipeau. » (Hubert.)

« Marie d'Orléans, fille de Jean et de Marguerite, seule héritière

Montpipeau et autre fiefs, épousa un chevalier nommé Jean
en, seigneur d'Epieds, qui, dans un acte de 1260, se qualifie
eigneur de Montpipeau.

Jean Payen, seigneur de Montpipeau, chevalier-bachelier,
e-petit-fils de Jean Payen et de Marie d'Orléans, obtint de
pe le Valois (1340), un droit de *choffage* de trois charretées
bois par semaine, tant pour bâtir que pour brûler, à prendre en
rêt de Gammatz (sise près de Montpipeau), pour l'usage de son
teau de Montpipeau. » (Hu .)

« Geoffroi Payen, deuxième du nom, seigneur de Montpipeau,
désigné lors du traité d igny, en 1360, comme un des
s qui devaient être remis roi Édouard III jusqu'à ce que le
e de Ponthieu eût été recor it en Angleterre.

Il avait épousé Margueri Vieux-Pont, qui, étant devenue
sans enfants, se remaria a c messire Adam Le Brun, sei-
de Palaiseau.

Cet Adam, comme seigneur d Montpipeau, obtint du roi, en
6, une ordonnance qui confirma le droit d'usage et de chasse qu'avaient les seigneurs de Montpipeau en la forêt. » (Hubert.)

« Amaury Payen, sieur de Montpipeau, fit don, en 1380, de sa seigneurie à Jeanne d'Angle, sa nièce, qui peu après épousa Aymeric de Rochechouart, sieur de Mortemart.

« Leur fils Louis fut tué à la journée des Harengs, en 1429.

« Jean de Rochechouart, frère de Louis, sieur de Montpipeau, chambellan de Charles VI et de Charles VII, gouverneur de La Rochelle, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

« La terre de Montpipeau fut érigée par Louis XIII en marquisat en faveur de René de Rochechouart, qui en était seigneur.

« Vers 1764, la terre de Montpipeau passa de la famille de Rochechouart à la famille du Clusel, qui la posséda jusqu'à la Révolution.

« Le château, restauré à grand frais par le messire du Clusel, fut démoli de fond en comble en 1794 ; ses derniers restes ont disparu il y a peu d'années.

« Les seigneurs de Montpipeau possédaient, outre le fief prin-

al de Montpipeau, ceux de Saint-Germain, d'Ason, de Gidy, de gères, d'Épieds, etc.

: Armes : écartelé d'or et de gueules (anciennes armes des Bouler de Senlis). »

— M. Dupuis donne communication à la Société d'une lettre que Guignebert lui écrit sur la découverte de ruines romaines faite rès de la ville de Montargis, et qui pourraient bien être celles le cité romaine. M. Guignebert se propose de faire une notice sur e découverte intéressante.

— M. Mantellier continue la lecture de son travail sur le prix denrées depuis 1340.

Séance du vendredi 8 mars 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis transmet à la Société une communication verbale de le Maire d'Orléans sur la démolition prochaine des quelques rtions du mur romain du Châtelet. La Société nomme une comssion pour suivre ces travaux. Elle se compose de MM. Dupuis, ibault, Chagot.

— M. Mantellier continue la lecture de son travail sur le prix s denrées depuis 1340.

— M. Laurand dépose sur le bureau une notice historique sur ncien pont de Blois, par M. de Martonne, pour qu'il en soit nné lecture à la Société.

Séance du vendredi 2 mars 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Dupuis dépose sur le bureau un lot d'autographes, offert à la Société par M. Justin Lallier, membre titulaire non résidant.

— M. Mantellier donne lecture à la Société de la préface qui doit précéder son mémoire sur le prix des denrées depuis 1340.
Le mémoire de M. Mantellier est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 12 avril 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Mantellier propose à la Société d'adresser une demande à la commission des monuments historiques pour obtenir le classement du mur romain du Châtelet, dont les restes, si intéressants au point du vue de l'archéologie et de l'histoire locales, sont menacés par les exigences de l'alignement de la place et par les réparations à faire aux constructions modernes qui y sont adossées.

La Société adopte la proposition de M. Mantellier et décide que la commission déjà nommée pour s'occuper de ce monument se réunira afin de faire un rapport très-circonstancié, qui devra être envoyé, comme pièce d'appui, avec la demande que la Société se propose d'adresser à la commission des monuments historiques.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Mantellier, intitulé : *Prix des denrées depuis le XIVe siècle,* et en conclut à l'insertion dans le volume des *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. de Buzonnière lit une partie de sa notice sur Orléans,

rédigée pour le répertoire archéologique de la France. Ce travail est approuvé par la Société.

— M. Suratteau, instituteur à Vitry, fait offrir à la Société deux médailles romaines : Faustine et Marc-Aurèle, grand bronze ; et deux pièces d'argent : quart d'écu de Charles X, roi de la ligue, B. 1591 ; teston de Henri III.

Séance du vendredi 27 avril 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Buzonnière rend compte à la Société de la visite faite au mur romain du Châtelet par la commission nommée pour se préoccuper de tout ce qui intéresse la conservation de ces constructions antiques. Il a été constaté que rien, jusqu'à présent, n'avait été entrepris qui pût compromettre l'existence ou ôter le caractère de ces restes si curieux de la première enceinte d'Orléans. Après avoir visité ce monument, la commission s'est mise en rapport avec M. le Maire, qui lui a donné l'assurance qu'il tenait singulièrement à la conservation de cette muraille ; qu'il viendrait en aide à la Société archéologique, dans la mesure des ressources dont il pourrait disposer, pour les explorations qu'elle désire faire ; que déjà il s'était opposé formellement aux demandes des propriétaires des maisons appuyées sur ces murs, faites dans le but d'obtenir l'autorisation d'y percer des jours. M. de Buzonnière ajoute que la commission a été d'avis de différer la demande de classement de ce mur romain au nombre des monuments historiques, afin de pouvoir joindre à l'appui de cette demande une notice et les dessins de l'élévation et de la coupe et des contructions intérieures, dessins que M. Imbault s'est engagé de faire prochainement.

— M. Maître donne lecture d'une courte dissertation sur les

étymologies de quelques noms de lieux. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. Cosson lit, sur la découverte d'un nouveau tronçon du souterrain de Vellaunodunum, la note suivante, que la Société ordonne d'insérer au *Bulletin* :

L'AQUEDUC DE VELLAUNODUNUM.

« Dans un récent voyage à la campagne, j'ai pu consacrer quelques heures à poursuivre mes recherches relativement à l'aqueduc de Vellaunodunum, et j'ai pensé que le résultat pouvait intéresser la Société archéologique.

« Grâce aux renseignements fournis par un propriétaire de Ladon, M. Pillard, dont le concours intelligent m'a été plus d'une fois très-utile, j'ai découvert les traces du souterrain sur un parcours de trois kilomètres, de sorte que maintenant sa direction n'est plus douteuse, et j'espère arriver bientôt au point précis de sa prise d'eau dans la rivière. Il passe au-dessus, c'est-à-dire à l'ouest de Ladon, remonte obliquement vers la source de la rivière, afin d'avoir une pente suffisante pour l'écoulement de ses eaux vers la cité gallo-romaine, qui est à près de vingt kilomètres du lieu où il doit déboucher dans la rivière.

« Je l'ai fait fouiller dans deux endroits différents, éloignés l'un de l'autre de plus de deux kilomètres; je l'ai retrouvé avec tous les caractères déjà décrits. Mais je l'ai surtout étudié près d'un hameau de Ladon, appelé le *Carrouge*, sur la lisière d'un petit bois qu'il traverse, en laissant à la surface du sol des traces très-apparentes. Sa voûte était détruite ; mais l'aire et les parois latérales étaient parfaitement conservées ; il avait dans œuvre 45 centimètres de large. Ses murs sont composés de petites pierres généralement très-dures, noyées dans un mortier à grain très-fin, très-compacte et absolument impénétrable aux infiltrations ; on dirait de l'aqueduc entier une masse taillée dans le roc ou le marbre, un monument coulé d'un seul jet. J'ai rapporté et offert à la Société plusieurs fragments de ce curieux travail.



« Cet aqueduc avait évidemment sa prise d'eau dans la rivière Bezonde, que de vieux manuscrits appellent la rivière des Ondes, qui prend sa source à Neploy, près de Bellegarde, passe à Ladon, à Villemoutiers, et va se jeter dans le canal de Loing, au-delà de Montargis.

« L'aqueduc de Vellaunodunum devait absorber un volume d'eau assez considérable. Cependant, la rivière qui l'alimentait est assez faible aujourd'hui et reste à sec presque tous les étés.

« Comment expliquer un travail aussi important, qui devait être sans aucune utilité pendant plusieurs mois de chaque année?

« Une tradition explique tout. Il se raconte dans ces pays qu'autrefois la rivière des Ondes, alimentée par une source trop abondante et renfermée dans un lit trop étroit, désolait ses rives par une inondation perpétuelle, et qu'à une époque non déterminée, on a jeté dans le bouillon de sa source des fascines, des pièces de bois, avec une grande quantité de pierres et de terre, et que depuis elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

« J'espère, dans un prochain voyage, compléter ma découverte et terminer mon travail sur ce monument, qui me semble être un des plus curieux du département. »

Séance du vendredi 10 mai 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée de la notice de M. Pillon sur la commune du canton d'Ingré, destinée au répertoire archéologique de la France. La Société approuve cette notice.

— M. Mantellier lit une notice de M. de Sourdeval, sur le *Vitrariæ portus* du Poitou. Cette notice, qui peut servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Mesmin, est renvoyée à la commission des publications.

— M. Rocher donne lecture à la Société de deux notices, l'une sur les communes du canton d'Artenay, l'autre sur les communes du canton de Patay, notices destinées au répertoire archéologique de France. La notice sur le canton de Patay a été rédigée sur les notes de M. l'abbé Maître, curé de Coinces. La Société approuve ce travail.

Séance du vendredi 24 mai 1861.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Basseville lit une notice sur les communes du canton de Jargeau, destinée au répertoire archéologique de la France. Cette notice est approuvée par la Société.

— M. Dupuis donne lecture à la Société de trois actes qu'il a extraits des minutes de l'étude de M. Bernier, notaire à Orléans, actes relatifs : 1° à des travaux qui devaient être exécutés à l'occasion du passage du roi, en 1684, pour la réparation de la chaussée des rues de la ville et des faubourgs ; 2° à la visite générale des murs et fortifications d'Orléans, en 1684 ; 3° certificats exigés pour obtenir le droit de cité.

— M. Rocher, au nom de M. Jourdin-Pellieux, consulte la Société sur une question relative à la restauration de l'église de Notre-Dame de Beaugency, exposant qu'autrefois le *triforium* qui règne autour du sanctuaire et du chœur était à jour dans sa partie la plus rapprochée du transept, et qu'étant actuellement, en cet endroit, obstrué par un mur dans lequel sont enfouies les colonnettes géminées soutenant la retombée des archivoltes, il est ainsi réduit à l'état d'arcatures aveugles. M. Pellieux demande s'il ne conviendrait pas de rendre à cette portion du *triforium* son aspect primitif. La Société, conformément à la pensée déjà émise de la commission nommée par elle pour visiter l'église de Beaugency, n'hésite pas à déclarer qu'il conviendrait d'ouvrir ces arcatures obstruées,



si, de l'avis de M. l'architecte, le mur construit postérieurement pour les fermer n'a aucune utilité au point de vue de la solidité du monument.

Séance du vendredi 14 juin 1861.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Mantellier lit un rapport qu'il a adressé à M. le Préfet, comme directeur du musée historique, sur les statuettes en bronze découvertes à Neuvy-en-Sullias. La Société ordonne l'insertion de ce rapport au *Bulletin*.

RAPPORT A M. LE PRÉFET DU LOIRET.

« Monsieur le Préfet,

« Le 1er juin présent mois, vous m'avez fait l'honneur de me communiquer une lettre de M. le maire de Neuvy-en-Sullias, relative à une découverte faite sur le territoire de cette commune, de plusieurs statuettes et autres objets en bronze. En même temps vous m'avez invité à vérifier quelle peut être, au point de vue de l'art et de l'histoire, la valeur de ces objets, et vous m'avez demandé de vous informer de la suite que je donnerais à la communication que vous vouliez bien me faire.

« Le jour même, je me suis transporté dans la commune de Neuvy-en-Sullias. Introduit à mon arrivée dans la maison commune, j'y ai trouvé, les uns à terre, les autres sur une table, pêle-mêle et sans ordre, livrés à peu près à tout venant, un assez grand nombre d'objets en bronze dont j'ai dressé immédiatement le catalogue sommaire que voici :

Objets en bronze fondu.

« 1° Cheval posé sur un socle ou soubassement, dont la face intérieure porte une inscription gravée en creux.

« Elle est conçue en ces termes :

AVG. RVDIOBO. SACRVM
CVR CASSICIATE D S P D
SER. ESVMAGIVS. SACROVIB. SERIOMAGLIVS. SEVERVS.
F C

« Le cheval marche au pas ; sa hauteur est de 65 centimètres au garrot ; il n'a d'autre harnachement qu'une bride formée de chaînettes ou de lanières (en bronze ou cuivre battu) qui se détache ; sur la croupe n'existe aucune trace indiquant l'attache d'un cavalier qui a dû cependant exister ; la crinière est mobile et peut s'enlever ; la queue est brisée à son extrémité ; la partie détachée a été retrouvée. Le soubassement, dont la longueur est de 56 centimètres, la largeur de 36 centimètres, la hauteur de 9 centimètres, était formé d'une plaque horizontale à laquelle le cheval est encore adhérent par trois de ses pieds, et de quatre plaques verticales formant les quatre faces soudées aux joints. Elles sont aujourd'hui séparées. Sur la partie horizontale de ce soubassement existaient huit anneaux, quatre aux angles et quatre plus petits dans les parties intermédiaires. Ces huit anneaux mobiles sont détachés du soubassement auquel ils étaient attachés à l'aide de ferrures que l'oxidation a rongées et détruites ;

« 2° Cerf. Hauteur, 170 millimètres. La queue manque ; les oreilles sont cassées ; le bois est mobile ;

« 2° Taureau. Longueur, 70 millimètres ;

« 4° Femme debout, nue ; cheveux retenus par derrière la tête. Figurine ; hauteur, 89 millimètres ;

« 5° Homme debout, nu, imberbe ; dans la main droite il tient une boule ou un fruit. Figurine ; hauteur, 88 millimètres ;

« 6° Guerrier debout, imberbe ; costume barbare (*braccatus*). Dans sa main droite, il tenait un objet qui manque ; pied droit cassé, manque. Figurine ; hauteur, 103 millimètres ;

« 7° Femme debout, nue ; cheveux pendant sur les épaules, les bras dans l'attitude de la supplication. Figurine ; hauteur, 103 millimètres ;



« 8° Homme debout, nu, imberbe, la main gauche appuyée sur sa cuisse gauche. Figurine; hauteur, 116 millimètres;

« 9° Femme debout, nue, les cheveux pendant sur les épaules, le bras gauche ramené derrière la tête. Figurine; hauteur, 139 millimètres;

« 10° Homme debout, nu, barbe en collier; dans chaque main il tenait un objet qui manque. Sur la cuisse droite, un nom marqué en relief à l'aide d'une estampille, nom qui ne serait lisible qu'à la oupe (1). Figurine; hauteur, 200 millimètres;

« 11° Jupiter debout, barbu, drapé, les pieds chaussés de sandales. Figurine; hauteur, 135 millimètres;

« 12° Homme debout, imberbe, vêtu d'une tunique, la tête et les jambes nues. Dans chaque main il tenait un objet qui manque. Figurine; hauteur,

« 13° Hercule enfant, ou génie de la force, debout, nu, la main gauche posée sur sa massue; dans la main droite il tient trois fruits. Il est adossé à un poteau carré du sommet duquel partent deux branches ou guirlandes de lierre qui viennent se rattacher au socle formant terrasse sur lequel pose la statuette, qu'elles encadrent. Hauteur de la figurine, 145 millimètres; du monument, 218 millimètres.

« Ce petit monument paraît détaché d'un ensemble plus considérable dont il faisait partie.

Objets en bronze ou cuivre frappé et repoussé.

« 14° Vingt-neuf fragments d'un sanglier dont la grosseur pouvait être d'un tiers à moitié de nature, trop mutilés pour qu'il soit possible de recomposer l'animal;

« 15° Sanglier ou verrat, débris dessoudés; les jambes de devant manquent. Hauteur présumée, 220 millimètres;

(1) M. de Montigny, qui s'est rendu a Neuvy quelques jours après moi, a lu à la loupe le mot SOLVTO ; il pense que le mot *voto* est sous-entendu, et que cette pièce votive énoncerait ainsi que le vœu qu'elle rappelle a été accompli.

« 16° Autre sanglier ou verrat, débris dessoudés ; les jambes de devant manquent. Hauteur présumée, 225 millimètres ;

« 17° Animal à pied fourchu, taureau, bœuf ou génisse, débris; la tête manque. Hauteur présumée, 235 millimètres ;

« 18° Poisson plat et large, débris. Longueur présumée, 260 millimètres ;

« 19° Trompette (*tuba*) en plusieurs pièces, qui s'ajustent et s'emboîtent, l'embouchure en bronze coulé, le pavillon en grande partie brisé. Longueur, 1 mètre 44 cent. ; grosseur d'une flûte ;

« 20° Trois vases en forme d'écuelle, dont deux pourvus d'un manche plat. Profondeur, de 52 à 58 millimètres ;

« 21° Palmette ; longueur, 250 millimètres ;

« 22° Fragments divers, débris de couronnes, de feuillages, d'objets indéterminés ;

« 23° Fragments paraissant provenir de la bride du cheval, incrustation d'une plaque circulaire en argent poli, de la dimension d'une pièce de cinquante centimes.

« Il m'a été assuré qu'un autre objet absolument semblable avait fait partie de la trouvaille ; mais il avait disparu, et l'on n'a pu me le représenter. Celui que j'ai inventorié sous ce numéro a eu le même sort ; au moment où j'ai quitté Neuvy, il avait disparu à son tour. Je ne sais si depuis il a été retrouvé.

« Il m'a été également dit qu'une cuiller en argent faisait partie de la trouvaille ; on ne sait ce qu'elle est devenue.

« Cet inventaire achevé, j'ai recueilli des renseignements sur la manière dont s'est opérée la découverte des objets dont je venais de constater l'existence, et je me suis fait conduire sur le lieu de cette découverte. De ces renseignements et de l'examen auquel je me suis livré, il résulte :

« Que dans la journée du lundi 27 mai, sept ouvriers à la solde de M. Édouard Hazard, propriétaire, demeurant au château du Gilloy, commune de Neuvy, étaient occupés à enlever du sable d'un champ inculte qui, par le fait, n'est plus qu'une carrière d'où sont extraits sans rétribution, depuis une quarantaine d'années, les sables et graviers nécessaires aux habitants de la commune et à la commune elle-même.



« Les extractions successives ont produit un abaissement du sol de trois mètres environ dans la partie exploitée. La partie non exploitée est surélevée ; un talus presque vertical les sépare, talus qui recule au fur et à mesure qu'il est rongé et entamé par la pioche et la pelle des extracteurs de sable. La pioche de l'un des ouvriers de M. Hazard rencontra tout à coup des débris de briques ou tuiles, puis une excavation qu'ils prirent d'abord pour un four ; mais bientôt ils aperçurent mêlés à du sable meuble une forme d'animal en bronze, et successivement tous les objets ci-dessus catalogués, qu'ils retirèrent un à un. Le déblaiement fit connaître qu'une fosse d'un mètre 30 centimètres carrés environ avait été creusée dans la couche de sable ; qu'au long des parois de cette fosse, pour maintenir les sables, avait été construit un mur formé de fragments de tuiles à rebord, superposées, sans ciment ni mortier. Au fond, d'autres tuiles à rebord et des briques avaient été placées à plat pour former l'aire sur laquelle reposaient le cheval et les objets trouvés près de lui. Au-dessus, un toit en planches avait été posé, selon toute probabilité, et par-dessus ce toit une couche de terre. Les planches se pourrissant peu à peu, la couche de terre qu'elles soutenaient s'est effondrée et s'est mêlée aux objets qui se trouvaient en dessous, mais irrégulièrement, sans former avec eux un massif compacte, ce qui explique comment les ouvriers, attaquant par l'une des parois, ont aperçu, outre ces objets, des vides ou cavités que le sable ou les terres, en tombant de la partie supérieure, n'avaient pas complètement envahis.

« Une telle disposition des lieux et des choses me porte à penser que cette excavation, faite par la main des hommes avec une précipitation évidente, était une cachette, cachette pratiquée dans un moment d'alerte pour contenir et protéger des objet précieux, qu'on devait y reprendre lorsque le danger aurait été passé, ce que la fuite, l'exil ou la mort auront empêché ; et il arrive qu'aujourd'hui, après quinze siècles d'abandon, de silence, de solitude, la pioche d'un terrassier remet au jour et livre à notre étude ces témoignages d'une civilisation disparue, ces indices de tourmente, d'invasion, de guerres, matériaux d'une histoire locale qui est à faire.

« Quels étaient la nature, le caractère, la destination des objets enfouis dans cette cachette ?

« Le plus important de tous, le cheval, était un objet consacré, un *ex voto;* l'inscription du soubassement ne laisse à cet égard aucun doute. Cette inscription peut et doit, à mon sens, se lire comme suit :

AVGVSTO RVDIOBO SACRVM
CVRIA (*ou* CVRATOR) CASSICIATE DE SVA PECVNIA DEDICAVIT (*ou* DEDIT)
SER. ESVMAGIVS SACROVIB. SERIOMAGIVS SEVERVS
FACIENDVM CVRAVERVNT.

Consacré à Rudiobus Augustus ;
la curie ou le curateur Cassiciate l'a dédié (ou donné) de ses deniers
Servius Esumagius Sacrovib Seriomaglius Severus
l'ont fait exécuter.

« L'interprétation de la première, de la seconde et de la troisième ligne ne me paraît pas présenter de difficultés sérieuses. Les deux premières lignes constatent qu'il s'agit d'un monument consacré à la divinité *Rudiobus Augustus*, par la curie ou le curateur Cassiciate. La signification *faciendum curavit* ou *curaverunt* des lettres C. F. de la quatrième ligne est très-connue ; elle est incontestable et indique que la ligne supérieure (troisième ligne) contient les noms de celui ou de ceux qui ont fait exécuter le monument dédié et payé par la curie ou le curateur Cassiciate. Mais la lecture de ces noms présente des difficultés et des incertitudes. Ces noms sont-ils ceux de deux personnes, comme je le pense, ou bien d'une seule ? Faut-il lire *Servus* ou *Servius, Sacrovib* ou *Sacrovir* en un seul mot, ou bien *Sacro Vib* en deux mots? Dans *Esumagius* et *Iomagius,* faut-il voir deux noms ou surnoms, ou bien faut-il décomposer en plusieurs mots et chercher dans ces mots des titres ou des indications de fonctions? Ce sont là des difficultés, des problèmes de philologie et d'épigraphie qu'il ne saurait m'appartenir de résoudre, et sur lesquels j'appelle l'attention et les lumières de juges plus éclairés.

« Le sens général de l'inscription n'en demeurerait pas moins dé-

terminé quant à présent ; il apprendrait que le monument qui la porte était consacré à *Augustus Rudiobus*. Augustus est un prénom, ou plutôt un titre honorifique donné souvent aux divinités. Le plus habituellement il suit, au lieu de le précéder, le nom de la divinité ; mais bien qu'ici il précède, au lieu de le suivre, le nom Rudiobus, son caractère de surnom ou de titre accessoire au nom principal de la divinité n'en est pas moins probable, et je crois pouvoir proposer avec assurance la lecture à *Rudiobus Augustus*. Rudiobus serait ainsi le nom de la divinité, nom d'une divinité locale, inconnue jusqu'à ce jour, qui ne se rencontre dans aucune des tables des grands ouvrages d'épigraphie, et ce ne serait pas l'un des moindres mérites de la découverte de Neuvy, que de fournir à la mythologie gallo-romaine une divinité nouvelle.

« Le monument qui porte l'inscription est donc un *ex voto, ex voto* mobile ; les boucles adhérentes au socle l'indiquent. Peut-être même servaient-elles à le suspendre à la voûte du temple dans lequel était honorée la divinité *Rudiobus*.

« Ce monument, dans l'état où il a été découvert, se compose d'un cheval bridé, marchant au pas, porté sur un socle. Ce cheval était-il monté ? Bien que la croupe ne présente aucun indice d'adhérence d'un cavalier, l'existence de la bride ne permet guère d'en douter ; un cavalier pouvait être posé à nu et se maintenir par la pression arquée des jambes. J'ajouterai que les incrustations d'argent qui existaient sur la bride et décoraient, selon toute vraisemblance, les extrémités du mors, révèlent un luxe, une richesse qui, sur le vêtement du cavalier, s'il y en avait un, devait être plus grande que dans le harnachement du cheval ; ce cavalier pouvait être en bronze et son vêtement en argent. Ce cavalier, de plus, devait représenter le dieu lui-même ; il était dès lors un objet précieux à un double point de vue, au point de vue de sa valeur métallique et à celui de sa sainteté, de la vénération dont on l'entourait. Par là s'expliquerait qu'au moment de l'enfouissement il ait été séparé du cheval et emporté par les fugitifs, au lieu d'être confié à une terre qu'ils n'étaient pas sûrs de revoir.

« Les autres animaux, les figurines ont le même caractère d'objets d'offrande, d'*ex voto ;* la trompette a la forme des trompettes

employées dans les rites. Les ustensiles sont également de ceux dont on se servait pour l'accomplissement des cérémonies religieuses. Ces objets ont entre eux une corrélation qui leur assigne une origine et une destination communes. Il y a lieu de penser qu'ils faisaient partie du mobilier d'un sanctuaire ou d'un temple situé à peu de distance du lieu où ils ont été enfouis.

« Le cheval et les figurines sont dans un état de conservation des plus satisfaisants. Ils sont pour la plupart revêtus complètement d'une patine vert pâle, intacte.

« Leur exécution artistique est médiocre ; elle dénote une époque de décadence et ne permet pas de leur assigner une date antérieure au règne de Septime Sévère (194 de l'ère chrétienne). La figurine représentant Jupiter pourrait seule appartenir à une époque plus ancienne. Le cheval, qui paraît appartenir au temps de Dioclétien, est d'un assez bon travail ; la tête, les pieds, les jambes, atteignent à une certaine perfection ; la queue est d'une fabrication grossière et présente avec les autres parties de l'animal une disparate qui étonne. Plusieurs figurines, les figurines de femmes notamment, sont d'un travail très-inférieur, tout à fait barbare. Leur présence parmi les objets composant la trouvaille autoriserait à penser que l'enfouissement ne peut remonter au-delà des premières années du V[e] siècle, ou des dernières années du IV[e] siècle.

« Plusieurs de ces objets, isolément pris, n'en ont pas moins une assez grande valeur ; tels sont notamment le cerf, l'Hercule enfant et la trompette. Quant au cheval, il a une valeur exceptionnelle, valeur résultant de son état de conservation, de l'inscription que porte son soubassement, de ses dimensions.

« La valeur spéciale de chaque objet, pris séparément, s'augmente dans une proportion difficile à déterminer, par le fait de leur agglomération dans le lieu où ils ont été découverts ; à la valeur isolée de chacun s'ajoute la valeur d'ensemble de la trouvaille ; au point de vue archéologique, cette valeur est considérable.

« Elle est telle, que je n'hésite pas à solliciter votre intervention, Monsieur le Préfet, pour empêcher la dispersion des objets dont elle se compose. Leur place est marquée dans les salles du musée départemental, et il importe qu'ils viennent l'y occuper au plus tôt,

l que soit le sacrifice d'argent que leur acquisition nécessitera. st là, en effet, une de ces acquisitions qui décuplent l'impor-ce d'un musée ; qui appellent sur une collection l'attention du nde savant, la curiosité des voyageurs ; qui classent une telle lection et contribuent à mettre la ville qui la possède au rang s villes lettrées de l'Europe. La dispersion de cette trouvaille, au ntraire, son abandon à d'autres mains, serait non seulement e perte matérielle pour le département et la ville d'Orléans, mais e perte scientifique, une diminution de leur patrimoine histo-que, et celles-là sont irréparables ; elle serait de plus une cause découragement pour les hommes qui se livrent avec autant d'ar-ur que de désintéressement à l'étude des antiquités locales, une use de regrets dans l'avenir et un motif de légitimes reproches de part de la jeune génération à laquelle nous nous efforçons d'ins-rer le goût salutaire et fécond des recherches archéologiques.

« Je suis, etc.

« *Le Directeur du musée historique de l'Orléanais,*

« P. MANTELLIER. »

— M. Pillon lit des notes explicatives sur la découverte de Neuvy, nt il a dessiné les objets les plus importants pour en faire hom-ge à la Société. La notice de M. Pillon est renvoyée à la com-ssion des publications.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, fait rapport verbal sur une notice de M. l'abbé Maître, curé de inces, relative à l'étymologie de quelques noms de lieux de l'Or-nais, et dont la Société a entendu la lecture dans sa séance du avril dernier.

Cette notice s'appuie principalement sur une étude antérieure de de Billy, publiée dans les *Mémoires* de la Société des sciences rléans. L'auteur de cette étude avait proposé de donner pour lical à la désinence *eau* qui termine un grand nombre de noms lieux le mot celto-romain *gilum*, plus tard transformé en *ilum*, m et *egum*. Suivant lui, le mot *gill*, en gallois, veut dire petit

ruisseau. M. Maître, s'emparant de cette donnée, ajoute un certain nombre de noms de lieux à la liste de ceux que M. de Billy a déjà donnés comme dérivés de *gilum;* il divise ces dérivés en deux catégories : ceux dont la désinence actuelle est *euil,* comme Casseneuil, Ebreuil, Nanteuil, et ceux dont la terminaison est *eau,* comme Jargeau, Villereau; il fait remarquer que toujours un cours d'eau se trouve dans le voisinage des lieux qui ont l'une ou l'autre de ces terminaisons.

M. Loiseleur soumet quelques observations sur cette théorie. Il fait ressortir l'intérêt et les difficultés des recherches auxquelles se livre M. Maître, mais il signale en même temps ce qu'elles ont de conjectural. La Société décide que la notice de M. Maître sera déposée dans ses archives.

— M. de Molandon, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur les trois actes notariés lus à la séance du 24 mai 1861, par M. Dupuis, et conclut à leur insertion au *Bulletin,* conclusion adoptée par la Société.

« L'an dernier, je vous ai communiqué divers actes tirés des minutes de Me Bernier, notaire à Orléans. Vous avez trouvé qu'ils avaient quelque intérêt au point de vue de notre histoire locale. De nouvelles communications, faites avec obligeance par le même notaire, nous ont mis à portée de placer sous vos yeux trois actes nouveaux qui nous ont semblé pouvoir être accueillis de même par vous.

« L'un est relatif au passage par Orléans du roi Louis XIV, et vous y verrez comment on agissait pour que les rues et les chemins par lesquels passait le roi lui parussent être en bon état. Il offre d'ailleurs l'intérêt de nous faire connaître le nom d'un assez grand nombre d'habitants d'Orléans à cette époque, et de nous faire voir quelles étaient les professions des habitants des deux rues Sainte-Catherine et Bannier.

« Le second est le procès-verbal d'une visitation générale des murs, tours, fortifications, du pont et des îles de la ville faite par les échevins. On y trouve énumérés par ordre, et parfois décrits en

quelque sorte, les tours, les portes, les poternes de la ville à cette époque, et il présente plusieurs détails que l'on ne rencontre pas ailleurs.

« Le troisième, ou plutôt les divers actes qu'on peut réunir sous ce numéro, montrent quelles preuves il fallait faire pour être admis à jouir des droits et priviléges de bourgeoisie à Orléans. Parmi eux se trouve un acte qu'on peut regarder comme un certificat de moralité; il était délivré par le ministre du culte, le curé de la paroisse pour les catholiques, par le pasteur de Bionne pour les protestants, et l'acte rapporté à cela de remarquable que, daté de 1684, il est de l'année qui a précédé celle de la révocation de l'édit de Nantes.

« C'est une nouvelle preuve de l'utilité qu'il peut y avoir à faire des recherches dans les minutes de notaires qui, pour l'histoire locale des villes, sont souvent des mines riches à exploiter.

VISITE DE LA VILLE POUR LE PASSAGE DU ROI.

(2 septembre 1684.)

« Aujourd'huy samedy, second jour du mois de septembre, l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, Mᵉ Jacques de la Lande, docteur-régent en l'université d'Orléans et réceptveur des deniers communs d'icelle, et honorable homme Isaac Seurat, l'un des eschevins de lad. ville, députtés de leur compagnie, se sont transportés dans les rues de Saincte-Catherine, à commencer depuis la porte du pont jusques à la place du Martroy, et depuis lad. place, dans la rue Bannier, jusques à la porte Bannier, et appelé aveq eux Anthoine Bonny, Mᵉ juré, paveur, pour visitter et cognoistre les endroits où les pavez et devantures des maisons doivent estre réparez et relevez dans l'estendue desd. rues et places pour le passage du Roy par cette ville, au voyage que Sa Majesté doit faire de Versailles à Chamborg, et ont, lesd. sieurs de la Lande et Seurat, fait faire commandement aux particuliers habitans de lad. ville, propriétaires et locataires desd. maisons, de faire travailler incessamment aux réparations, à laquelle visite a esté procédé comme il ensuit :

« Rue Saincte-Catherine, à commencer à la porte du pont jusques à la porte Dunoise :

« Relever deux thoises sur neuf pieds, devant la maison de la dame Mesnager.

« Devant la chapelle Sainct-Jacques, relever trois pieds en quarré.

« Devant la maison du S. Miron, relever dans le ruisseau trois pieds en quarré.

« Devant celle du S. Cahouet, marchand d'haran, trois pieds en quarré à relever dans le ruisseau. »

(Suivent, dans la minute, vingt-cinq cotes de pavage à relever devant les maisons des sieurs Boutheroue, veuve Martin, veuve Bainville, Laperche, frippier; Chanfrin, frippier; Moraine, Lemasne, Guy-Petit, bonnetier; Ch. Levassor, veuve Moulins, Lauvergnat, Pichard, apothicaire; l'église Sainte-Catherine, Grassineau, Pothier, dame Leroux, cabaretière; Mauduit, serrurier; Bigot, apothicaire; Dubois, cordonnier; Sevré, tailleur; Macé, marchand de drap; Cetain, gantier; Couprée, chapelier, Tournaillon, pâtissier; Cabart.)

Rue Porte-Bannier :

« Devant la maison du S. Michau, chirurgien, une thoise sur neuf pieds. »

(Suivent dans la minute vingt-cinq cotes semblables de pavage à relever devant les maisons appartenant aux sieurs Séguin, bonnetier; Bonnet, pâtissier; Saintexe, sellier; veuve Bourreau, Tremeau, chirurgien; veuve Lucas, Privé, Guillon, boulanger; Rebuffe, Polluche, Blondin, Boutet, dame Provenchère, Frichet, Imbault, chandellier; dame Boudin, Leblanc, pothier; Hiérosme Gaillard, Duchemin, Houzé de Bessée, veuve Meusnier, Mesnard, Trossard, Gudin, Tourmente.)

« Rellever le fron de la croix de Sainct-Paterne de quatre thoises sur deux thoises.

« Dont acte fait et arrêté les an et jour que dessus, le notaire et greffier de l'hostel commun soussigné présents.

« Delalande, J. Seurrat. »

Chemin de Fontainebleau. (26 septembre 1687.)

« Louis Bazin, chevalier, seigneur de Besons, conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaires de son hostel, intendant de justice, police et finances, en la généralité d'Orléans ;

« Le Roy devant aller de Chamborg à Fontainebleau, passant par le grand chemin d'Orléans à Pithiviers, et estant nécessaire de pourvoir à ce que, dans l'étendue de cette route, les chemins soient en bon estat,

« Nous ordonnons qu'aussitôt après la publication de nostre présente ordonnance, qui sera faite en présence des habitants assemblez au son de la cloche des paroisses de Sainct-Loup, Sainct-Jean-de-Brayes, Semoy, Nostre-Dame-du-Chemin hors la ville, iceux habitans seront tenus, sçavoir : les laboureurs avec leurs chevaux et harnois, et les manœuvres avec pioches, pelles, hottes et autres instrumens servant à remuer et transporter la terre, de se rendre aux jours, lieux et heures qui leur seront indiqués par les sieurs Dismes et Seurat, que nous avons commis et députté à cet effet pour travailler sous ses ordres, à remettre le chemin depuis la sortie de la porte Bourgogne jusques au bout de la chaussée, en bon estat, ensorte qu'il soit bien uny et roullant sans trous ni ornières. A peine de dix lisvres d'amende contre chacun des laboureurs refuzans, et de cent sols contre les manœuvres. Fait à Orléans, le 26 septembre mil six cent quatre-vingt-quatre. Ainsi signé : Bazin de Bezons.

« Collationné à l'original par le notaire, au Châtelet d'Orléans, soussigné.

« CHARRON. »

Ordonnance pour les rouliers. (21 octobre 1684.)

« Louis Bazin, chevalier, seigneur de Besons, conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaires de son hostel, intendant de justice, police et finances en la généralité d'Orléans.

« Il est ordonné aux rouliers et charretiers de la ville d'Orléans

de marcher avec leurs chevaux et harnois, sur les ordres qui leur seront donnés par les S. eschevins d'Orléans, que nous avons commis à cet effet pour conduire du sable aux lieux qui leur seront indiquez, sur le chemin par où Sa Majesté doit passer, allant à Fontainebleau. Faisons très-expresses inhibitions et deffenses auxd. rouliers et charretiers de sortir demain de lad. ville d'Orléans avec leurs chevaux et charrettes, sans une permission expresse signée de notre main, sy ce n'est pour conduire leur sable. A peine de cinq livres d'amende au paiement de laquelle les contrevans seront contraints. Fait à Orléans, le onzième octobre 1684.

« Bazin de Besons. »

Chemin de Fontainebleau. (30 septembre 1684.)

« Aujourd'huy samedy, trentiesme septembre l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, les sieurs Dismes et Seurat, eschevins de la ville d'Orléans, suivant l'ordre de Monseigneur de Besons, intendant de cette généralité d'Orléans, en datte du 26e du présent, se sont transportés sur le chemin allant d'Orléans à Fontainebleau, pour connoistre les ouvrages nécessaires à faire pour mettre le chemin à droite et à gauche du pavé de la chaussée de la porte de la ville jusques au bout de la chaussée qui finit vis-à-vis la maison de la Salle, paroisse de Boigny, en estat qu'il soit uny et roullant lors du passage du Roy par cette ville pour aller de Chamborg à Fontainebleau, à quoy faire ils ont procédé comme il suit :

Fauxbourg de la porte Bourgogne jusques à la Croix-Blanche :

« Devant les murailles du jardin du nommé Fontaine, pâtissier, demeurant près Saincte-Croix, oster la marne et remplir de jard une moullière à la droite de la chaussée, en la longueur de 8 thoises sur un demy pied de profondeur. »

(Suivent dans la minute vingt-cinq cotes semblables de pavage à relever devant les maisons du faubourg Bourgogne, appartenant aux sieurs Boilleve, Sevin, veuve Bontems, Larousse, Blanchard, Gaucher, Thesonnier, Menard, Leroy, Lanson, Jullien-Ledru, de Per-

pignan, élu, Jean Fortin, Jacques Fortin, dame Mauduison, Laigneau, Rousseau.)

« Depuis lesd. hérittages jusques à la croix de Sainct-Loup, aplanir les rouins à droite et à gauche, et y mettre du jard.

« Chemin à aller de la croix de Sainct-Loup à la croix de pierre :

« Devant les hérittages de la dame de la Boissière, deux moulières à remplir de jard.

« Vis-à-vis les vignes de Lesgoutier, une moulière de deux thoises à remplir de jard. »

(Suivent dans la minute la mention de l'héritage appartenant aux sieurs Grison, veuve Benardeau, Aubry, orfèvre, Moulnier, Chasteau-Foucher, Mariette de Paris, Faucheux, Me foullon, La Salle, paroisse de Boigny.)

« Faict et arresté les an et jour que dessus, le notaire et greffier de l'hostel commung de la ville, soussigné présent.

« CHARRON. »

VISITATION GÉNÉRALE.

(23 mars 1684.)

« Aujourd'huy 24e jour du mois de mars, l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, nous, Gabriel Curault, seigneur de la Cour Ligny, conseiller du Roy, président antien et lieutenant-général au baillage et siége présidial d'Orléans, commissaire en cette partie ; en la présence du procureur du Roy et des sieurs de Loynes, maire de la ville, de la Lande, recepveur des deniers communs d'icelle ; Carré de Bourdyonne, conseiller aud. baillage et siége présidial ; Renard et Beauharnois, de la Boische, eschevins de ladite ville, avons, en la présence des greffiers de l'hostel commung de lad. ville, visitté ainsy qu'il est accoustumé les portes, ponts, portaux, murailles, tours, mottes, ravelins et forteresses de cette ville, pour connoistre les réparations qu'il y convient faire et pour nous en faire rapport.

Les sieurs maire et eschevins ont fait comparoir devant nous Pierre Montant, Me masson; Jean Marchant et Jacques Leclerc, maistres charpentiers; Jean Lefébure et Marin-Veillard, Mes couvreurs jurés, et Jean Delagüe, Me serrurier, tous demeurant aud. Orléans, desquels avons pris et reçu le serment au cas requis et accoustumé, juré et promis de nous faire bon et fidèle raport de ce qui sera nécessaire pour le bien de lad. ville. Laquelle visitation, assisté comme dessus, nous avons commencé à la barrière de la porte des Tourelles, où nous avons trouvé lad. barrière en bon estat.

« Sera fait un garde-fou de bois depuis la maison de Georges Chasteau, tenant la *nacelle* jusques au pont de pierre estant derrière les Tourelles, proche le bureau des aydes, sur la longueur de dix thoises et demie.

« Réparer les parapeles dud. pont de pierre, vis-à-vis ced. bureau, en y mettant deux crampons scellez en plomb.

« Réparer sous la bascule des Tourelles deux thoises sur quatre pieds dans le mur et y mettre un boutteroue.

« Réparer la couverture et achever le plancher de sappin et le torchis du pan de derrière de la loge où demeure François Michau, bonnetier.

« Réparer le puis à eaue de la cour de la maison du nommé Pillon, qui sert ordinairement de corps de garde.

« Réparer aussy quelques marches de la descente de la cassematte de lad. cour.

« Mettre deux limandes a la place de celles qui sont rompues à la porte des Tourelles et une cartelle à hauteur des essieux de charrettes.

« Mothe des Cordiers :

« Refaire les portes des Mothes.

« Réparer les parapeles du bout de la Mothe.

« Il convient réparer les deux talus ou empatements de la Mothe tant du costé de la ville que du Portereau, en toute sa longueur et du costé de la ville, de six thoises sur une de haut et y faire des descentes. Repparer dans la même muraille du costé de la ville une

descente de pierre de taille et remplir de terre la hauteur de 4 pieds.

« Nous avons reconnu, étant arrivé à l'extrémité de la Mothe, que le duist qui contient depuis la pointe d'icelle jusques à vis à vis les Capucins, et qui sert à faire prendre le cours de la rivière du costé de la ville est entièrement ruiné, et s'il n'est pourvu à sa réparation, la rivière perdra son cours du costé de la ville et le prendra du costé du faux bourg du Portereau, ce qui serait préjudiciable à la ville. Pourquoy nous ordonnons que le duist sera incessamment restably suivant le raport desd. experts, lesquels, en notre présence, en ont fait la visitation et nous ont raporté :

« Que le duist a de longueur environ trois cent thoises; qu'il en faut reparer à neuf environ vingt thoises qui sont les premières du costé de lad. pointe ; qu'il faut reparer la bauche qui est ensuitte, contenant environ quatre-vingt thoises, et que le surplus, qui est de la longueur de deux cent thoises ou environ, doit estre fait à neuf, estant entièrement démoly ;

« Que ce qu'il convient faire à neuf sera fait sur pilotis garnis de pieux de six à sept pouces de couronne et de longueur convenable espacés tant plain que vuide, battus au refus du mouton à la force de dix hommes. Par-dessus lesd. pieux sera mis des cartelles en travers qui auront quatre pouces d'épaisseur, chevillées avec des chevilles en fer. Sur les costés desd. pieux, led. pilotis sera battu de pareille hauteur et longueur que celuy qui reste à préseut.

« Par dessus led. cartelles seront posées quatre assizes de rangs de carreaux de pierre de taille dure par chaque costé, garni de *boutisses* de thoise en thoise, et le milieu sera remply de pierre de moillon, chaux, sable et ciment. A chacun rang de pierre de taille sera mis un crampon de fer plombé au droit des joints. Lad. massonnerie sera de pierre de taille taillées en bahu de huict poulces de hauteur. Par dessus cesd. bahus seront mis deux barres de fer, une par chaque costé, en toute la longueur, à quatre ou cinq pouces de l'arreste de la pierre de taille, lesquelles deux pouces et demi de largeur et un demy pouce d'espoisseur. Sur chacune pierre sera fait un trou en queue d'aronde avec des tenons de trois pouces de long enfoncés dans lesd. pierres.

« Par-dessus lesd. barres et à travers dud. mur sera mis des barres de pareille épaisseur, largeur et tenons que les susd., qui seront posez de neuf pieds en neuf pieds, pour servir de chesnettes.

« A la bauche, qu'il faut réparer, sera mis des assizes de rangs de carreaux de pierre de taille, remplir de pierre de moillon, chaux et sable et ciment, couverte en bahu et garni de fer comme dessus.

« Et sur ce que lesd. maire et eschevins nous ont représenté que la ville n'a aucun fonds pour employer à cette réparation, et que celuy dont elle jouist n'est pas suffizant pour en acquitter les charges ordinaires, et qu'ainsy ils sont dans l'impuissance de la pouvoir faire, ouy sur ce le procureur du Roy, nous ordonnons que lesd. maire et eschevins se pourvoiront par devers Sa Majesté à nos seigneurs dans son conseil, pour obtenir un fond suffizant pour ce rétablissement.

« Mothe des Chalans-Percés :

« Refaire à neuf la porte de la Mothe et la ferrer à neuf avec le portail. Repparer le parapel qui regarde la ville dans la longueur de six thoises. Repparer aussy les murailles de la descente qui va dans l'eaue.

« Faire tirer toutes les pierres de taille des deux mothes qui sont tombées des murailles et parapels d'ycelle.

« Lad. veuve Le Roux sera assignée pour rendre les clefs du corps de garde estant au bout de lad. mothe des Chalans-Percés, duquel sans aucun droit elle a fait bail au nommé Saillant.

« Maison estant sur le pont, appartenant à la ville, occupé par le nommé Souchet, chandellier :

« Découvrir et relatter à neuf la couverture d'ardoise de lad. maison, du costé de la rivière, et réparer la couverture de thuille. Refaire la descente de la cave, qui est de bois.

« Autre maison étant sur le pont, occupée par le nommé Vallot :

« Reparer le pan répondant sur la rivière de lad. maison.

« Porte du pont, du costé de la ville :

« Mettre une cartelle à la grande porte dud. pont.

« Porte de la Fau :

« La porte et la herse se sont trouvées en bon estat.

« Le procureur du Roy nous a requis, estant sur le grand port de lad. ville, de faire visitter les battis et parapels dud. pont, démolis en plusieurs endroits par les inondations, débordemens et deserres des glaces de la rivière, pour connoistre les réparations qui y sont néeessaires à faire à cet effet, de quoy nous avons ordonné auxd. experts cy-dessus nommés d'en faire leur rapport, lesquels, après lad. visitation, nous ont dit qu'il convient faire à neuf une muraille de six thoises de long sur deux thoises de haut, à quatre pieds d'épaisseur, faite en talu répondant sur l'eaue, où sera fait un battis de pieux et des cartelles dessus, attachées avec chevilles de fer, laquelle muraille sera faite de pierre de taille dure, par devant chau et ciment, où sera laissé une descente de marches aussy de pierre de taille, pour aller dans l'eau ainsy qu'elle estoit.

« A une muraille respondant sur la rivière joignant lad. descente, massonner un *courant* de 9 pieds en carré et le devant en pierre de taille.

« A refaire à neuf, deux descentes qui sont entre celle cy-dessus et la porte de l'abreuvoir, et refaire les joints. Le tout de pierre de taille.

« Abattre et démolir une muraille menaçant ruine, repondant dans la rivière attenant à l'égou venant de la ville, appelé la Pierre-Percée, et la refaire à neuf de pierre de taille tout ainsy qu'elle est, ayant de longueur huit thoises sur deux thoises de hault, faire deux pilotis de l'épaisseur du mur tout ainsy qu'il est cy dessus.

« Paver de pavés marchands le long desd. réparations, de la longueur de 25 thoises sur 15 pieds de large.

« Réparer l'arche qui est vis à vis la porte de l'Abreuvoir, et y faire une banche en maçonnerie de pierre de taille de neuf pieds en carré. Réparer les joints de la voute de lad. arche.

« Entre lad. porte de l'Abreuvoir et la tour du port Sainct-Michel, refaire et poser la descente de pierre de taille et un autre qui est encore sur led. port, en ce qu'elles contiennent.

« Murs d'anceinte de la ville depuis la porte de la Fau jusqu'à la porte de Recouvrance :

« Réparer 150 thoises dans le pied des grands murs d'enceinte, depuis la porte de la Fau jusqu'à celle de Recouvrance.

« Réparer les parapels et creneaux de pierre de lad. muraille du costé de la rivière, et pareillement ceux de lad. muraille du costé de la ville, qui sont tout démolis.

« Pierre Bourdin. . . . . Blanche, sera assigné pour raporter le bail en vertu duquel il jouist d'une boutique construite sur le port attenant aux gros murs de lad. ville.

« Achever d'abattre entièrement la charpenterie et couverture de la tour du port Saint-Michel, scize sur le port qui est en partie tombée et pourie.

« Le guichet du gros Guilleau est en bon estat.

« Seront les propriétaires des maisons qui ont puisets et autres choses attenant aux murailles de lad. ville, depuis la porte de la Fau jusques à celle de Recouvrance, qui se trouveront estre contre la coutume assignez pour éviter le dépérissement de lad. muraille.

« Porte du Héron :

« Repparer les planchers et couvertures au-dessus de lad. porte.

« Tour du Bassin :

« Repparer le plancher qui est entièrement démoly et pouri.

« Porte de Recouvrance :

« Refaire l'enchevestrave du planchet qui est audessus de lad. porte.

« Refaire entièrement le battis de *lesuis* du port de Recouvrance en la longueur de 18 à 20 thoises ; repparer les parapels dud. port, sur cinq thoises de long.

« A la tour joignant le port du ravelin, refaire la porte d'icelle à neuf, réparer la maçonnerie qu'il conviendra.

« Maison du concierge :

« Mettre une seule au pan du *parjet* au lieu de celle qui est rompue, repparer l'*armage* d'ardoise dud. pan.

« Refaire toutes les vistres.

« Repparer la maçonnerie où il conviendra.

« Refaire la descente de la cave.

« Les particuliers qui ont maisons et hérittages répondant aux



murailles de la ville, depuis la porte de Recouvrance jusqu'à la porte du Cours-aux-Asnes, seront assignés pour estre condamnez à laisser libres les places qui sont entre leurs maisons et les murailles desquelles ils se sont emparez ou qui ont été usurpez par eux ou leurs autheurs. On en passera déclaration ou reconnoissance comme il n'en jouissent que par souffrance et que lesd. places appartiennent à la ville, avec promesse de les rendre libres toutes fois et quantes qu'ils en seront requis par les S. maire et eschevins, sinon et à faulte de ce faire, qu'à la diligence desd. sieurs maire et eschevins, lesd. places seront rendues libres à leurs frais et dépens.

« Repparer deux cent thoises de gros murs de la ville entre lad. porte de Recouvrance et le ravelin Saint-Laurent.

« Refaire 200 thoises ou environ de chacun costé aux parapels dud. mur, d'entre lad. porte de Recouvrance et led. ravelin, et rendre le chemin du haut de la muraille libre pour le passage.

« Refaire deux guérittes de charpente qui estoient posées sur le gros mur entre lad. porte et led. ravelin.

« Refaire le pavé en dehors de lad. porte du Cours-aux-Asnes, en la longueur de six thoises en carré et combler un trou à l'endroit de le *suier*.

« Seront aussy assignés les particulliers qui ont maisons et héritages qui répondent aux murailles de la ville, régnant depuis la porte du Cours-aux-Asnes jusques au ravelin Saint-Laurent pour estre condamnez à laisser libres les places qui sont entre les maisons et les murailles desquelles ils se sont emparez ou qui ont esté par eux ou leurs autheurs usurpés, et en passer déclaration ou reconnoissance comme ils n'en jouissent que par souffrance et que lesd. places appartiennent à la ville, avec promesse de les rendre libres toutes fois et quantes qu'ils en seront requis par lesd. sieurs maire et eschevins, autrement et à faute de ce faire, qu'à la diligence desd. sieurs maire et eschevins, lesd. places seront rendues libres aux frais et dépens desd. particuliers.

« Porte Brulée :

« Refaire le batis qui est le long de la rivière et remplir de terre au derrière et le paver à l'endroit de le *suier*.

« Garnir de ferrures la porte qui est sur les murs d'enceinte, au-dessus de la porte Brulée.

« Refaire une thoise de mur de trois pieds de hault près le jardin des Appotiquaires, autrement le ravelin Saint-Laurent.

« Repparer le parapel le long de la terrasse dud. jardin.

« Ravelin Saint-Laurent :

« Réparer les parapels du gros mur du costé de la rivière, en toute leur longueur.

« Refaire le parapel dud. gros mur au-dedans du ravelin, repparer la couverture du grand comble de la halle du hault.

« Refaire les deux escaliers, l'un pour descendre dud. parapel dans le corps-de-garde du bas, qui est de pierre de taille ; et l'autre, qui est de charpente, pour monter à la maison du concierge à la halle d'en hault.

« Repparer la couverture de la platte-forme ou halle en toute son estandue.

« Pont-aux-Meusniers, hors la ville, attenant audit ravelin :

« Rétablir entièrement led. pont qui est à aller au faux bourg Saint-Laurent.

Rempart d'entre led. ravelin et la porte de la Magdelaine :

« Repparer deux bauches de maçonnerie de chacune deux thoises ou environ, entre led. ravelin et la tour de Laridame.

« A l'Académie royalle des buttes des arquebusiers de lad. ville :

« Recouvrir le bout de la crouppe de la gallerie du costé de l'Hospital général et les appentils y estant.

« Refaire les rattelliers pour mettre les armes des soldats.

« Refaire une bauche de maçonnerie de deux thoises de long entre la tour de Laridame et la tour Saint-Joseph, maçonner deux trous de trois pieds en quarré.

« Repparer les chappeaux des murailles des parapels d'entre lesd. tours en toute leur longueur, repparer aussy le coing de la tour.

« Faire une porte à la guéritte entre la tour de Laridame et la tour de Saint-Joseph.



« Faire une bauche de maçonnerie entre la tour de Saint-Joseph et la porte de la Magdelaine de deux thoises de long et une autre joignant de quatre pieds en quarré ; repparer les chappeaux des murailles entre lesd. tours.

« A lad. tour de Saint-Joseph, mettre trois tyrans de trois thoises de long pour faire un passage à aller à lad. tour et attacher ais dessus.

« Porte de la Magdelaine :

« Refaire l'armage du dehors de la porte de la Magdelaine, le hault de latte et le bas d'ais.

« Refaire l'escalier sur le hault de la porte pour monter à la balle.

« Refaire le garde-fou du pont.

« Refaire entièrement le corps-de-garde.

« Mettre huict pouteaux le long du bas du rempart des deux costés de l'entrée de lad. porte en dedans de la ville pour porter les chaisnes qui y doivent estre tendues ; les garnir de roulettes, chevilles et cadenats.

« Simon Godelle l'aisné, concierge de lad. porte, a représenté six couleuvrines montées sur roues et affust, et une cloche pendue à la guéritte.

« Entre la tour Balthazard et lad. porte de la Magdelaine, il convient faire deux bauches de maçonnerie, l'une de trois thoises et l'autre d'une thoise, et repparer deux trous joignant de trois pieds en carré et repparer aussy les chappeaux ; refaire en partie le pan de devant lad. tour.

« Entre la tour Saint-Louis et la porte Saint-Jean, refaire à neuf tous les chappeaux des parapels de la muraille.

« Tous les particuliers qui ont usurpé et se sont emparés des terres estant depuis le chemin de la douve des fossés entre le ravelin de Saint-Laurent et la porte Magdelaine en la longueur de..... thoises, dans lesquelles il ont planté des vignes, arbres et y sèment grains dans les saisons, seront assignés pour estre condamnés à quitter la jouissance desd. terres usurpées, et à faute de ce faire, que lesd. vignes, arbres et autres choses seront arrachez à la dili-

gence du S. procureur du roy et desd. S. maire et eschevins, aux frais desdits particuliers.

« A la porte Saint-Jean :

« Mettre pareillement huict pouteaux garnis de leurs roulettes, chevilles et cadenats pour porter les chaisnes des deux costés du rempart de lad. porte.

« Repparer les gros murs qui ont esté démolis par les prisonniers Holandois détenus en l'année 1675 par ordre du roi.

« Remettre des sablières, bloquets et jambettes à la charpente du grand pavillon au lieu de celles qui ont été tirez par lesd. prisonniers Holandois.

« Repparer les marches dud. escalier.

« Repparer les tourelles estant à costé du portail de la bascule, mettre un tape-cul au pont-levis et un contre-sommier pour la trape dud. pont, les defferer et refaire.

« Entre la porte Saint-Jean et la tour des Arbalestriers, repparer les chapeaux des parapels et les murailles de lad. tour.

« Entre la tour des Arbalestriers et la tour Gouvernante, faire une bauche de maçonnerie d'une thoise et refaire les chapeaux des parapels.

« Tour Gouvernante :

« Mettre une marche de deux pieds et demy de long à lad. porte.

« Entre lad. tour et la porte Bannier :

« Faire une bauche de maçonnerie de quatre pieds de long et de trois pieds de hault, et repparer les autres brèches et chappeaux.

« Tous les particuliers, etc. (comme à la porte Magdelaine).

« Porte Bannier :

« Dans la petite cour joignant le corps-de-garde répondant sur le rempart, faire un chappeau de muraille d'une thoise de long dans le hault de lad. porte.

« Depuis la porte Bannier jusques à la tour de l'Évangille :

« Repparer tous les chappeaux de la muraille.

Repparer aussi la couverture de lad. tour.

Entre la tour de l'Évangille et la tour des Belles-Mazures :
Repparer tous les chappeaux des murailles entre lad. tour des s-Mazures et la tour terrassée estant sur le mail, faire une he de maçonnerie de six thoises de long sur quatre thoises de :.

Entre lad. tour terrassée et celle de la Courtine :
Faire une bauche de maçonnerie de 4 thoises de long sur une e de hault, et repparer les chappeaux des murailles.

A la tour de la Courtine :
Repparer un coing et y faire une chenette à l'endroit d'une stre qui est proche de la tour.

A la porte Saint-Vincent :
La porte s'est trouvée en bon estat.
Refaire à neuf une galerie qui menace ruine et qui est estayée, elle est en estat de tomber, sy promptement il n'est pourvu à établir.
Seront assignez les particuliers qui ont fait des entreprises sur fossez, depuis la porte Bannier jusques à la porte Bourgongne, r estre condamnez à laisser auxd. S. maire et eschevins la possion des terres usurpées, et notemment le nommé Durant, jarier, pour les terres par luy usurpées sur la douve du fossé qui est -à-vis Saint-Euverte et rétablir le chemin de la rue de la Porte-la-Forest, duquel il s'est emparé ; rendre le pavé qu'il a enlevé remettre les murailles en l'estat qu'elles estoient lors de cette rpation, sinon et à faute de par led. Durant et les autres partiiers y satisfaire, qu'à la diligence desd. S. maire et eschevins, arbres et autres choses seront arrachez aux frais et dépens desd. 'ticuliers.

« Entre lad. porte Saint-Vincent et la tour de Bourbon :
« Repparer les chappeaux des parapets.

« Tour de Bourbon :
« Repparer. lad. tour de maçonnerie par le dedans en tout ce elle contient.

« Refaire la cheminée et le manteau, et deux trappes et deux meurtrières.

« Et à l'égard des réparations du dehors de lad. tour seront différées à faire manque de fonds.

« Entre lad. tour Bourbon et celle de Penincourt :

« Repparer aussi les chappeaux des murailles et refaire à neuf une thoise de couverture nécessaire.

« Au bas de lad. tour repparer le surplus d'icelle.

« Entre lad. tour de Pénincourt et celle de Juranville :

« Repparer les chappeaux des parapels et des brèches.

« Entre la tour de Juranville et la porte anciennement appelée La Forêt, proche l'église de Saint-Euverte :

« Repparer les chappeaux des parapels, les murailles et les brèches.

« Dans la tour ou porte de La Forest, appelée maintenant le corps-de-garde Saint-Euverte :

« Repparer la couverture de lad. tour, où il tombe de l'eau.

« Repparer la porte du corps-de-garde et y mettre deux trappes avec 25 marches de bois ; mettre des marches à l'escalier de pierre et un garde-fou ; rep. la montée et le carlis, mettre des ais au plancher du grenier aux endroits où il en manque ; faire une porte neuve dans le corps-de-garde et une autre au-dessus dud. corps-de-garde, laquelle est très-nécessaire.

« Depuis lad. tour jusqu'à la tour de l'Estoile, repparer les chappeaux des parapels, des murailles et des brèches.

« Depuis lad. tour jusqu'à la porte Bourgogne, repparer les chappeaux des murailles et brèches, recouvrir de terre le pied de la muraille de la ville dans le fossé de la porte Bourgogne, de laquelle muraille lad. terre a esté ostée de nuict par des particuliers.

« A la porte Bourgongne :

« Repparer les parapels du pont de pierre de dessous et poser deux bouterous.

« Faire une bascule neufve et le portail et refaire à neuf les deux tours pour porter le portail.

« Entre le guichet de la Brebis et le fort Alleaume, reprendre une muraille de 13 th. de long sur une de hault. Les hérittiers de feu S. Bailly, trésorier des turcies et levées de la rivière de Loire, seront assignez pour passer reconnoissance de l'entreprise par luy faite sur led. rempart, au sujet de la muraille qu'il a fait construire pour clore son jardin, avec promesse de rendre l'espace de terre qu'il a prise toutes fois et quantes qu'il en seroit requis par lesd. maire et eschevins.

« Entre la porte Bourgongne et le guichet de la Brebis :

« Réparer toutes les brèches et chappeaux des parapels des murailles.

« Repparer la montée estant sur les murailles de lad. ville, entre led. guichet de la Brebis et le fort Alleaume.

« Repparer 50 th. de massonnerie dans le pied du gros mur entre le fort Alleaume et le guichet de la Brebis au dehors.

« Fort Alleaume :

« Repparer la couverture du corps-de-garde estant dans le fort Alleaume.

« Repparer les arcades dud. fort Alleaume à l'entour du chemin des rondes.

« Desboucher lesvier dudit fort Alleaume et tirer tous les immondices qui l'ont comblé pour empêcher à l'advenir que cet esvier ne soit bouché et que les eaues n'ayant plus de cours, ne ruinent les fondemens du gros mur de l'enceinte de la ville ; nous ordonnons qu'à l'endroit dud. esvier les maire et eschevins feront poser un poteau sur lequel sera mise une inscription portant deffense à toutes personnes de porter et jetter aucuns immondices et terraux dans led. esvier, à peine de trente livres d'amende.

« Refaire la porte du fort Alleaume à l'endroit dud. esvier, y mettre des vertumelles, gonds et verroux.

« Rep., entre le fort Alleaume et la porte de la Tour-Neuve, 25 toises de gros mur en plusieurs endroits, pour rendre facile le passage des rondes.

« Nous avons reconnu que les *terniers* et cordes avec lesquels les voituriers par eau attachent leurs batteaux aux parapels des

murailles font tomber lesd. parapels, nous avons, sur la réquisition desdits maire et eschevins, ouy le procureur du roy, fait deffense à tous voituriers par eau d'attacher les cordages de leurs batteaux aux meurtrières des parapels des murailles de lad. ville, leur enjoignant de les attacher aux anneaux de fers estant au bas des murailles du costé de la rivière destinez pour ce faire.

« Faire une bauche de maçonnerie d'une thoise et demie en carré entre le fort Alleaume et la porte de la Tour-Neuve, au bout du chemin par lequel passent les rondes, et repparer le bas du mur.

« A la porte de la Tour-Neuve :

« Découvrir et relatter à neuf en plusieurs endroits les couvertures de lad. porte et repparer le surplus des couvertures.

« Refaire le corps-de-garde de lad. porte, qui est tout en ruine.

« Tour des Chaussés, sur le port :

« Repparer les chappeaux des murailles dans le pourtour de lad. tour.

« Repparer la maison qui est dans la grande cour de la Tour-Neuve, tant en maçonnerie, charpenterie, couverture, ferrure, menuiserie et vitrage en tout ce qu'elle contient.

« Faire oster une barre de fer qui est à la tour des Tanneurs.

« Tour du guichet de Dargery, autrement de Froidure, entre la Tour-Neuve et la Poterne :

« Refaire à neuf le planchet, qui est entièrement tombé.

« Découvrir et relatter à neuf une partie des couvertures qui ont causé la pourriture dud. planchet.

« Le nommé Desquoy sera assigné pour estre condamné à murer une porte et une grande croisée qu'il a fait sans permission sur les murailles de lad. ville, entre lad. tour de Dargery et la Poterne, et d'en passer reconnoissance qu'il n'en jouist que par souffance. Comme aussy Anne Belanger, demeurant proche la Poterne, sera assignée pour estre condamnée à délaisser auxd. S. maire et eschevins la jouissance d'un jardin estant sur les murailles de lad. ville proche lad. Poterne.

« A la porte de la Poterne :

« Lad. porte et les sénacles occupés par le concierge se sont trouvés en bon estat.

« Tous les particuliers qui ont fait construire des bastimens au pied et proche les murailles, depuis la porte de la Poterne jusques à la porte du Soleil, seront assignez à la diligence desd. maire et eschevins, pour en quitter la jouissance ou représenter leurs titres.

« A la porte du Soleil :

« Lad. porte s'est trouvée en bon estat.

« Faict et arresté les an et jour que dessus.

« CHARRON. »

CERTIFICATS ET PIÈCES NÉCESSAIRES A PRODUIRE POUR OBTENIR LE DROIT DE CITÉ.

« Les maire et eschevins de la ville d'Orléans, en nombre suffisant assemblez en l'hostel commun de la ville, ont attesté et certifié à tous qu'il appartiendra que la dame veuve Legaigneux est demeurant à Orléans, rue d'Illiers, paroisse Saint-Pierre-Ensentellée, et que comme habitante d'Orléans, elle doit jouir des priviléges accordez aux habitants de lad. ville par les rois prédécesseurs de Sa Majesté, continuez de règne en règne, et par Sa Majesté à présent régnant, en foy de quoy ils ont signé le présent et fait contrecigner par le notaire et greffier dud. hostel commun, soussigné, présent et à ycelui fait apposer le cachet aux armes de lad. ville.

« Fait et arresté aud. hostel commung, l'an mil six cent quatre-vingt-quatre, le treizième jour de décembre.

« DE LA LANDE, J. SEURRAT, BEAUHARNAIS,
« P. MARIETTE, DANIEL.

« CHARRON. »

« Je soussigné, prestre de l'Oratoire et curé de Saint-Pierre-Ensentellée d'Orléans, certifie que Madame la veuve Legaigneux est

nostre paroissienne depuis environ un an, qu'elle a fait ses pasques dans nostre paroisse, et que nous avons marié madame sa fille dans notre paroisse, après avoir publié trois bans et y ayant un an qu'elle est actuellement notre paroissienne.

« Fait le onze décembre mil six cent quatre-vingt-quatre.

« Claude Deloynes. »

« J'ay soussigné, moy, veufve Benoist, demeurant à Orléans, confesse avoir baillé à Madame la veufve de Mᵉ Jacques Legaigneux, demeurante aud. Orléans, une chambre de maison, ung cabinet et une portion dans le grenier de l'appartement que je tiens à loyer de M. Boutroue, par bail sous-seing privé, size rue d'Illiers, paroisse Saint-Pierre-Ensentelée, pour le reste de mon bail seulement, moyennant la somme de quinze livres, à commencer au jour de Noël prochain mil six cent quatre-vingt-trois, pour finir ce reste de mon bail, à la charge des menues réparations, suivant la coutume, payable à la fin du bail. Et moi, veufve Legaigneulx, j'accepte le bail de ladite maison aux charges clauses et conditions cy-dessus, pour et moyennant lad. somme de quinze livres. Faict ce second décembre 1683. Ainsy signé : Marguville Dubois et Claude Bordier.

« Aujourd'huy, second jour d'aoust 1684, en l'hostel et pardevant le notaire au Chastellet d'Orléans, soubsigné, sont comparues damoiselle Marguyille Dubois, veufve noble homme Mᵉ Jacques Benoist, vivant, procureur du Roy à Beaugency, et de dame Claude Bordier, veuve Mᵉ Jacques Legaigneulx, vivant, substitut du procureur du Roy aud. Beaugency, demeurant, elle à Orléans, rue d'Illiers, paroisse Saint-Pierre-Ensentelée, lesquelles m'ont rapporté ung bail escript de la ditte dame Benoist, d'elle signé ensemble de la ditte veufve Legaigneulx, datté du second décembre 1683 ; quelles ont reconnu et requis le dépost d'icelluy dans mes minutes, pour en estre dellivré les expéditions nécessaires ; ce que je leur ay octroyé après avoir esté d'elles paraphé. Dont acte faict en présence de François Huquot et Jean-Jacques Arnoult, témoins, qui ont, avec les parties et led. de la Barre, notaire, signé la minute.

« De la Barre. »



« Les maire et eschevins de la ville d'Orléans, en nombre suffizant assemblez en l'hostel commung de lad. ville, ont attesté et certiffié à tous qu'il appartiendra, que le S. Salomon Delas est demeurant à Orléans, rue des Trois-Maries, paroisse Sainct-Maclou, depuis deux ans et plus, qu'il a acquitté les charges ordinaires et extraordinaires de lad. ville, et logé à son tour les trouppes du Roy qui ont passé et séjourné, et que comme habitant d'Orléans, il doit jouir des privilèges accordez par les roys prédécesseurs de Sa Majesté aux habitants de lad. ville, confirmez de règne en règne et par Sa Majesté à présent régnant, en foy de quoy ils ont signé le présent et faict contresigner par le notaire et greffier dud. hostel commung soussigné, puis et à iceluy fait apposer le cachet aux armes de lad. ville.

« Fait et arresté à l'hostel commung, le 28e jour de décembre 1684.

« De la Lande, Sinson, Beauharnois,
« J. Seurrat.
« Charron. »

« Nous, soussigné, ministre et anciens du Consistoire d'Orléans qui s'assemble à Bionne par la permission du Roy, certifions que depuis environ deux ans et demy, maître Salomon Delas, avocat au Parlement, s'est venu habituer parmy nous et s'est rangé dans notre troupeau en fréquentant nos exercices de religion, en participant à nos sacremens et en contribuant avec les autres membres de notre troupeau à l'entretien de nos ministres, en foy de quoy nous luy avons accordé le présent certificat pour lui servir à ce que de raison.

« Fait à Bionne, le dix-septième de décembre mil six cent quatre vingt-quatre.

« Pajon, ministre.
« Arnault, Phuilart ancien.

« Nous, soubsignez, sommes demeurez d'accord de ce qui suit, sçavoir : que moy, sieur de Courselles, reconnois avoir donné à titre de loyer pour cinq ans, à commencer au jour de Sainct-

Jean-Baptiste prochain, à Monsieur Delas, une maison size en cette ville d'Orléans, rue des Trois-Maries, paroisse Sainct-Maclou, dans laquelle est à présent demeurant Me Odry, aux charges d'entretenir laditte maison de menues réparations, suivant la coutume, et outre moyennant la somme de cent sept livres dix sols par chacun an, payable audit jour de Sainct-Jean-Baptiste de l'année prochaine et ainsi à continuer d'an en an jusqu'à la fin du présent bail, et m'oblige de faire faire toutes les grosses réparations qui sont à faire de présent en lad. maison pour led. temps aux susd. charges et conditions et pour ledit prix.

« En foy de quoy avons signé les présentes double entre nous, cejourdhuy vingt-un décembre mil six cent quatre-vingt-deux.

« DELAS, CURAULT DE COURCELLES. »

Séance du vendredi 28 juin 1861.

Présidence de M. MANTELLIER, *vice-président.*

M. de Torquat lit une notice sur le canton de Cléry, destinée au répertoire archéologique de France. La Société approuve ce travail.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. Pillon, relative aux objets antiques découverts à Neuvy-en-Sullias, et conclut à l'insertion de cette notice au prochain *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

RELATION D'UNE VISITE AUX ANTIQUITÉS DE NEUVY.

« L'appréciation du trésor antique de Neuvy revient de droit à deux de nos savants collègues investis d'une mission officielle. Je n'ose vous offrir après eux qu'un feuillet détaché du journal d'un



simple curieux, que des souvenirs et des croquis recueillis pendant trois heures laborieusement remplies.

« A peine arrivé à Jargeau, vendredi dernier, j'eus le bonheur d'y rencontrer un véritable ami des arts, M. Chapuseau, qui m'offrit aussitôt de me présenter à M. le maire et à M. le curé de Neuvy, condition indispensable pour approcher du précieux trésor. Depuis la visite de MM. de Langalerie et Mantellier, et d'après leurs sages recommandations, une surveillance active était exercée : la mairie de Neuvy devenait inabordable ; on parlait même de scellés ; quelques voyageurs désappointés avaient dû s'en retourner sans rien voir ; en outre, il n'était bruit que d'objets dérobés et de rôdeurs suspects, détails qui tombaient dans le ressort du juge d'instruction, mon gendre et mon compagnon de route, et ne m'offraient en perspective qu'une porte fermée. Aussi, dès qu'on m'indiqua le lieu de la découverte, j'eus hâte de descendre de voiture pour le reconnaître et l'étudier à loisir.

« Figurez-vous, au milieu de plaines de seigle, un hémicycle de 50 mètres de largeur, creusé dans une lande stérile, à 2 ou 3 mètres de profondeur. Cette cavité, située presque à la porte de Neuvy et longeant la route de Tigy, fournit le sable nécessaire à ces deux communes ; son petit bassin leur a suffi depuis peut-être mille ans. Un géologue compterait les couches rougeâtres des bancs superposés ; l'antiquaire y trouvera des tuiles à rebord, des fragments de poterie, et ramassera peut-être, comme moi, quelques feuilles de bronze très-minces, brisées par la pioche des ouvriers lorsqu'ils découvrirent la mystérieuse cachette. Un trou béant, à la crête même de la sablière, et dont l'orifice n'était bouché que par 12 ou 15 pouces de terrain maigre, un petit éboulement de briques rouges et de poussière grise ; telles sont les traces du gîte étroit où reposait depuis quinze siècles, au moins, le mobilier d'un temple antique.

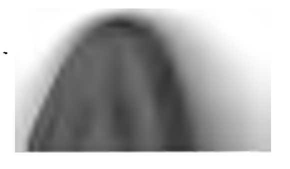
« Enfin, je fus assez heureux pour rencontrer M. le maire de Neuvy : son accueil fut de la plus franche cordialité ; il voulut même être notre guide. Chemin faisant, je me pris à lui demander si, avant de parvenir à la cachette, on n'avait pas trouvé autre chose dans cette petite vallée de sable. Il paraît qu'on en tira, à diverses

époques, des tombeaux en forme d'auge dont les parois étaient formées de béton et de ciment; mais les débris de ces tombeaux ont disparu : ils ne renfermaient, dit-on, ni armes ni médailles. M. le curé de Neuvy, avec lequel j'eus l'honneur de m'entretenir à ce sujet, me confirma les mêmes faits. Ces anciennes sépultures bordaient vraisemblablement la voie, selon la coutume romaine.

« Nous touchions à l'asile sûr où l'on a caché le trésor : c'est la chambre même de l'instituteur; l'édicule de la mairie, sa porte et ses deux volets inspiraient peu de confiance. La clé introuvable tourne dans la serrure, et notre étonnement ne peut se décrire à la vue d'un charmant petit cheval de bronze du vert antique le plus fin, cachant à lui seul le foyer d'une cheminée dont la tablette est chargée d'une douzaine de figurines et d'ustensiles. A côté se dresse un tube long et étroit; c'est un instrument de musique à peu près pareil aux cornets de bonne aventure de nos bohêmes; puis, l'œil tombe sur un amas de larges écailles de bronze, très-minces, disjointes, qu'on a besoin de rapprocher pour reproduire la forme d'un sanglier; et enfin l'inscription suivante, en magnifiques caractères romains, attire toute notre attention :

AUG. RUDIOBO SACRUM
CUR. CASSICIATE D. S. P. D.
SERESUMAGIUS. SACROVIR. SERIOMAGILUS. SEVERUS.
F. C.

« J'y reviendrai plus tard, après l'examen du petit cheval de bronze qui a tout juste la grandeur des chevaux de bois de nos foires. Il semble hennir pendant que M. l'instituteur de Neuvy lui passe son petit mors antique orné de deux boutons d'argent, et laisse flotter sur son cou une bride formée d'anneaux mobiles et d'étroites lanières d'airain admirablement conservées. Tout est minutieusement terminé, buriné, fouillé dans cette œuvre capitale; la bouche entr'ouverte laisse voir à découvert les dents, les pinces, la langue. La crinière est une pièce mobile qui s'adapte par recouvrement; elle ondule en boucles très-gracieusement traitées, et se relie en aigrette (cirrus) entre les deux oreilles; l'œil est joli, l'ou-



verture des narines bien rendue; trois jambes reposent sur le sol pendant que la gauche semble prête à le frapper. Malheureusement, la queue a été un peu mutilée pendant l'extraction du cheval.

Comme aspect général, c'est un bon percheron à l'encolure puissante, à la tête petite et sèche, un peu haut de croupe, un peu bas de garrot, aux jambes courtes et solides, large de poitrine, les côtes relevées et les flancs ronds, bien hanché, bien épaulé, bien muselé, le sabot épais et le pied *mignon*. Notre vieille race celtique n'a point dégénéré; elle s'est cantonnée, comme je l'ai toujours cru, dans notre Perche, et voilà le portrait d'un aïeul.

« La figure entière reposait sur une lame de bronze qui, elle-même, couvrait un socle de bois enchâssé entre quatre plaques de même métal; celle qui se présentait du côté de la tête contenait l'inscription. Aux quatre coins du socle sont fixés deux gros anneaux; puis quatre autres plus petits occupent le milieu du rectangle. Ils ont dû servir à suspendre la figure à la voûte d'un temple, peut-être aussi à la promener dans des fêtes religieuses, et puisqu'en somme elle pèse soixante kilogrammes, il aura bien fallu des brancards; pourtant, l'épaisseur générale du bronze n'excède guère celle de nos pièces de deux sous.

« C'est un grand événement qu'un cheval gallo-romain sortant de terre et offrant, sous de petites proportions, un type assez heureux; car, n'en déplaise à Aristote, la docte antiquité n'a jamais été bien forte en anatomie comparée; sa supériorité n'est que dans l'expression de la beauté humaine. Elle a pourtant prodigué les chevaux dans ses bas-reliefs et dans ses frises; mais ils sont toujours sacrifiés à l'effet général d'une composition gigantesque, aux lois de la perspective, au jeu des ombres ou de la lumière, ou au galbe raisonné d'un groupe de figures. Ses modèles équestres prêtent un large flanc à la critique. Diderot prétend que le cheval de Marc-Aurèle est poussif et a une tête de rhinocéros; le chevalier de Saly assure que c'estune grosse jument poulinière à *mi-terme* plutôt qu'un cheval; enfin, l'illustre auteur de la statue de Pierre-le-Grand, Falconnet, reconnaît à ce pauvre coursier du Capitole je ne sais combien d'impossibilités d'allures; et pourtant il ne va qu'au pas.

Quant aux fameux chevaux de Venise, c'est l'exhibition permanente d'une foule de difformités reconnues par l'art vétérinaire, et, s'ils vivaient, ils se trouveraient à l'instant frappés de presque tous les vices rédhibitoires. Ceux de Monte-Cavallo ne valent pas mieux.

Il est même assez singulier que l'Italie, à qui nous devons tant au point de vue de l'art, ne nous ait laissé que de pauvres modèles équestres. L'ancien cheval de Henri IV, par Jean de Bologne, était très-inférieur à celui de Lemot, et la statue de Louis XIII, à la place Royale, par Daniel de Volterre, était au-dessous du médiocre. Il a fallu une réaction gauloise, pour réunir en ce genre le vrai et le beau. Coisevox, les deux frères Coustou et Girardon, voilà les vrais créateurs de l'art équestre. Heureusement, voilà un petit cheval antique qui vaut presque les modernes.

« J'aurais voulu pouvoir disposer d'assez de temps pour recomposer, avec les plaques éparses, le simulacre du sanglier, et voir si ce vieux et rude symbole des Gaules a quelque rapport de ressemblance avec le fameux sanglier de Florence. Celle de ces plaques que j'ai retirée de l'armoire municipale m'a révélé un travail sérieux, minutieux, rendant les poils ; j'aime beaucoup ces naïvetés, mais il m'a été impossible de juger l'ensemble.

« Tout en faisant ces réflexions, j'avais terminé l'esquisse du cheval. Pressé par l'heure, et dans l'embarras du choix, je me bornai à trois croquis des figurines les plus jolies et à trois autres des plus laides, afin de balancer le bien et le mal dans mon spécimen de la collection.

« Ce fut une petite figure d'enfant qui d'abord attira mon attention ; elle est charmante. Entièrement nu, il s'appuie de la main gauche sur le pommeau d'une large épée ou d'une massue ; le mouvement onduleux de la hanche gauche est rendu avec un vrai talent. Adossé à un arbre, il tient de sa main droite trois fruits, et se repose au milieu d'une sorte de berceau formé par les rameaux flexibles d'un lierre. J'ai cru, d'abord, que c'était l'amour vainqueur ; mais le lierre est l'attribut de Bacchus.

« Vint ensuite le tour d'un Jupiter d'un très-grand aspect, malgré ses quatre ou cinq pouces de hauteur, et du travail le plus fin. Son épaisse chevelure, sa barbe touffue, sa robe qu'il relève de la

main gauche en accusant le nu sous des plis opulents et fouillés en perfection, la majesté de sa démarche, le geste impérieux de sa main droite, et jusqu'à ses sandales, qu'un burin délicat a su couvrir d'ornements, tout révèle dans cette statuette le respect de l'artiste pour son œuvre. Il y a aussi un taureau, pas plus grand que mon croquis, et ressemblant un peu, comme vous le voyez, à un petit dogue. Telle est probablement la part des Romains; on la reconnaît à la simplicité des poses. Vient ensuite celle des ouvriers gaulois : là, toutes les figures agissent, grimacent, dansent, courent, sautent, gesticulent; on tombe dans le mauvais. La seule qui soit calme est un personnage d'une dizaine de pouces de hauteur, et qui a l'air d'un homme en chemise. Son vêtement, pourtant, mérite l'attention : ce n'est point une tunique, car les manches seraient courtes et étroites; encore moins une saye, qui n'avait point de manches, mais une sorte d'aube. Je reconnais volontiers un prêtre à sa tête recueillie, à sa main gauche repliée sur la poitrine et paraissant tenir un vase sacré, à sa droite étendue comme pour une bénédiction; cette main tenait un instrument dont il ne reste qu'un tronçon carré et qui pouvait être un *aspergillum*. Voici à côté un cerf au nez retroussé, avec un corps de cheval et des jambes de vache. Puis un équilibriste, un jongleur barbu, peut-être même un ébriolant; car il porte sur la cuisse droite une plaque rectangulaire sur laquelle j'ai cru lire *oinos* (vin). Il est vrai que cette plaque lue dans un autre sens, c'est-à-dire à rebours, donne le mot *solito*, peut-être même *soluto;* alors, le mot *voto* serait sous-entendu : ce serait un *ex voto*.

« Mais ce qu'il y a de plus honteusement laid, c'est une grande femme sèche, nue, et relevant sa chevelure; c'est à faire peur. Et pourtant, le malheureux qui a sculpté cette gaîne de bronze a cru faire une Vénus; il a vu, de ses yeux vu, je n'en doute pas, un type de cette déesse de la beauté, qu'on trouve encore dans un grand nombre de *vignes* ou jardins italiens. Le savant Jacob de Wide croyait en posséder l'original dans sa galerie, dont les pièces diverses ont été publiées, vers 1700, par la docte Maria, sa fille, dessinées par elle et encore plus mal gravées. La diabolique rémi-

niscence du Gaulois est incontestable. Quant aux trois ou quatre autres figurines qu'il m'a été impossible de dessiner, je me rappelle avoir remarqué dans l'une d'elles la saye rayée du Gaulois, et le *cingulum* ou ceinturon bouclé. Ce doit être un noble, un *miles*. Elles n'offrent rien de curieux à étudier.

« Il y a aussi des instruments, des cassolettes qui ont la forme de nos casseroles; mais le plus remarquable de tous ces instruments, c'est une grande trompette de 1m 44, toute droite. Ce tube se démonte en plusieurs pièces de grandeur inégale; son embouchure peut s'adapter toujours, quel que soit le nombre des pièces qu'on enlève.

« Je voudrais qu'un savant musicien examinât cette trompe bizarre; il noterait certainement les différences de ton qu'on obtient en modifiant la longueur du tube; il se rendrait compte des intervalles inégaux qui le divisent, et parviendrait peut-être à en expliquer l'usage.

« Maintenant, à quelle époque rapporter ces productions d'un art lointain? Les bonnes traditions semblent saines encore, malgré les essais maladroits des copistes gaulois. Si l'idolâtrie pénétra facilement dans les villes peuplées de Romains et de nobles Gaulois ralliés à leur fortune, elle eut peine à franchir leurs murs et à se répandre dans les campagnes, surtout dans la région de nos *carnutes*. Peut-être a-t-il fallu, pour cela, plus d'un siècle, après la fondation de Lyon par Auguste. Zénodore, qui mit dix ans à sculpter son Mercure, en Auvergne, fonda certainement une école de statuaire; mais les vendeurs de simulacres durent encore attendre longtemps après le règne de Néron, pour faire leur fortune dans les Gaules. Il n'en était pas de *Genabum* comme d'Éphèse, où Démétrius, le marchand d'idoles, ameutait le peuple contre saint Paul, parce que les prédications de l'apôtre nuisaient à son commerce. On ne saurait, je pense, faire dater nos statuettes d'un temps antérieur à Marc-Aurèle.

La destruction du temple qui les contenait, soit comme *dii parvi, rustici;* soit comme *dii patrii, indigetes,* peut avoir été produite par la terrible jacquerie des Bagaudes. Les paysans se ruèrent alors sur tout ce qui rappelait la religion ou l'administra-

tion romaine et ne laissèrent pas un autel debout dans la circonscription de leurs *pagi*. Peut-être alors quelques dévots adorateurs du *sacrum* de Neuvy, tremblant pour son existence, enfouirent dans la lande voisine le mobilier du culte et les dieux ; le secret fut bien gardé : les dévots et le temple périrent peut-être en même temps. C'est en 285 que Maximien réprima avec peine ce mouvement des Bagaudes, dirigé par les druides, qui avaient en horreur les symboles de l'idolâtrie.

« Vingt ans plus tard, on voit arriver les bandes germaines commandées par les *Chrocus*, ravageant tout depuis Trèves jusqu'aux Aquitaines ; — puis, cent ans après Chrocus, les Alains et les Vandales. Mais je préfère l'hypothèse des Bagaudes, surtout dans un pays de la frontière carnute, où les Romains furent constamment détestés, où l'idolâtrie parut longtemps une sanglante insulte à la religion nationale, toujours prêchée en secret, au bord des eaux et dans le fond des forêts.

« Si nous ne pouvons acquérir ce trésor, s'il doit se disséminer, se dissiper à jamais pour nous, au moins que la photographie s'en empare, qu'elle nous garde la fidèle image du *tout ensemble !* En attendant, j'ose vous offrir, comme indice, ces croquis faits en deux heures et dont, par conséquent, vous excuserez la faiblesse.

« Maintenant, en avouant mon inexpérience complète, je vais, comme tout le monde, essayer de traduire l'inscription du cheval de bronze ; dès que les maîtres de la science auront donné leur leçon, j'avouerai de grand cœur les contre-sens de ma version.

« En attendant, cherchons la vraie signification du mot *sacrum*. Voici ce que je trouve dans Festus, *De verborum significatione* (pag. 231, Paris, 1584) :

« . . . *ait, sacrum esse quocumque modo atque instituto civitatis*
« *consecratum sit, sive ædes, sive ara, sive signum.* »

« Maintenant, voici ce que je lis sur la plaque :

AUG. RUDIOBO. SACRUM.
CUR. CASSICIATE. D. S. P. D.
SERESUMAGIUS. SACROVIB. SERIOMAGILUS. SEVERUS.
F. C.

« Je n'ai pu reconnaître un point après le *ser* de la troisième ligne. C'est tout au plus un accident léger qu'aura subi la plaque dans le frottement d'un nettoyage inopportun. Je crois, en outre, que le prétendu *b* de *sacrovib* n'est qu'un *r* terminal ; mais tout cela est assez indifférent au sens général de l'inscription.

« Rudiobus est-il un dieu gaulois ? Là est la question. Si Rudiobus est un dieu gaulois, le mot *augusto* qu'on lui accole a de quoi surprendre ; encore faudrait-il *Rudiobo Augusto*. En outre, vers l'époque où l'on peut raisonnablement fixer l'établissement d'un temple à Neuvy, il est plus que probable que tous les vieux noms topiques avaient disparu ; qu'on appelait le dieu Mars de son nom romain, et non plus *Vasa ;* qu'Hercule avait cessé d'être *Ogmius*, et qu'ainsi de suite, tout était rentré sous le vocable latin. — Si Rudiobus était un dieu secondaire, on trouverait des Rudiobo comme on a trouvé des *Cernuemo*, et d'autres encore. — Si Rudiobus avait été un des lares publics, on ne l'eût jamais nommé ; la formule étant toujours *laribus publicis*. — C'est justement cette apparence de dieux lares qui aura fait penser aux *augustales*, sorte d'esclaves affranchis qu'Auguste employait dans ses palais à l'entretien des pénates, ainsi qu'à l'introduction des *cultores domus augusti*, et auxquels il remit l'inspection des autels situés sur les voies et carrefours de Rome et dédiés aux lares publics. C'était une espèce de petite édilité. La Gaule a dû bien peu connaître ces *servi augustales* institués par Auguste, et probablement toujours restés attachés aux grandes résidences impériales. Si, par *augustales*, on veut entendre les prêtres de l'*augustalitas* ou collégiale fondée par Tibère en l'honneur d'Auguste, je ferai observer, d'abord, que ces prêtres, de rang élevé et adorateurs d'Auguste, se seraient bien gardés de donner son nom et de rien consacrer à un *Rudiobus* gaulois ; en outre, cette haute dignité est toujours désignée en toutes lettres et presque constamment avec l'addition du mot *vir*, *augustal. vir.* ; il n'y a pas à les confondre avec les *servi augustales*. Quelques recherches m'ont fait passer sous les yeux un nombre considérable d'inscriptions relatant des *augustales viri*, grâce aux communications pleines de bienveillance de notre savant collègue, M. Loiseleur.

« Le mot *Rudiobo* ne me semble appartenir ni à un dieu ni à un homme, mais à un lieu, à une bourgade violemment détruite, comme son autel à Auguste, et qui, probablement, s'appelait *Augusta Rudiobona* ou *Rudioba*. Ses habitants paraissant alors sous le nom de *Rudioboni* ou, mieux, de *Rudiobonenses*, on pourrait, sans trop de nuages, lire l'inscription ainsi :

AUGUSTO. RUDIOBONENSI SACRUM.
CURIALE CASSICIATE DE SUA PECUNIA DEDICANTE
SERIUMAGIUS. SACROVIR. SERIOMAGIUS SEVERUS.
FIERI CURAVERUNT.

« L'*ex-voto* eût été offert sur l'autel, à Auguste de Rudiobe, comme on en offre, sous le règne du christianisme, au saint d'un lieu désigné. La présentation d'un cheval étonne peu de la part d'un curiale, qui était un officier de cavalerie (curiale ou décurion); et, enfin, dans les noms des deux curateurs, on trouve un air de famille remarquable, et, de plus, celui de *sacrovir*. Peut-être nos deux Gaulois appartenaient-ils à la race de l'illustre Eduen Sacrovir qui marchait la tête nue contre les soldats de Tibère, et qui se tua comme Caton, quand il désespéra de la liberté de son pays.

« Remarquez bien que ma conjecture en faveur de *Rudioba* ou *Rudiobona* n'est pas dénuée de vraisemblance : il a existé, près de Neuvy (à Neuvy même, je le pense) un ancien bourg romain. Les nombreux tombeaux trouvés dans la sablière l'attestent; les tuiles à rebord, les fragments de poterie qu'on y ramasse sont des preuves irréfutables. Les objets saints distraits du temple et cachés en terre indiquent, du reste, que sa fin violente fut prévue et consommée, et que l'*oppidum* ne dut pas être mieux traité ; le mot même de Neuvy, *novus vicus*, semble relater une reconstruction après une ruine.

« Quand on veut, en fait d'inscriptions, dégager la vérité, je crois qu'il faut s'attendre à de nombreuses éliminations, et voilà pourquoi nous n'éprouverions pas plus de peine à renoncer à nos idées qu'à les produire ; c'est aux meilleures à faire la loi. »

BUREAU ET COMMISSIONS PERMANENTES DE LA SOCIÉTÉ POUR 1861 —

Bureau.

MM. de Buzonnière, *président.*
Mantellier, *vice-président.*
Rocher, *secrétaire.*
G. Petau, *archiviste.*

Commission des publications.

MM. Dupuis, Loiseleur, de Molandon.

Commission de la bibliothèque et du musée.

MM. Mantellier, Desnoyers, Dupuis.

MEMBRES NOMMÉS AU COURS DES PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1861.

Membres correspondants.

MM. Baudry, *curé du Bernard.*
Boucher de Perthes.

Ouvrages offerts à la Société au cours des premier et deuxième trimestres de 1861.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1860, n° 4.

— *Annuaire administratif et historique de la Somme*, 1852-1853.

— *Notice des tableaux et objets d'art exposés du 20 mai au 7 juin 1860.*



Angers. — *Répertoire archéologique de l'Anjou,* 1861, février.

Arras. — *Mémoires de l'académie d'Arras,* t. XXX, XXXI, XXXII, 1858.

— *Ambassade en Espagne, en Portugal, en 1582, du R. P. en Dieu dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast,* par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts,* n° 12, décembre 1860, nos 1 à 5, 1861.

Bruxelles — *Revue de la numismatique belge,* 3e série, t. V, 1er livre.

Châlons. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Somme,* 1860.

Chambéry. — *Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 1860-1861, n° 12.

Chartres. — *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loire,* t. Ier.

— *Bulletin de la Société archéologique,* nos 29, 30, février 1861.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine,* 1854, 1855, 1856, 1857.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques,* t. III, janvier 1860.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois,* t. IV, 2e livr.

— *Nécrologe liégeois pour 1857,* 7e année, 1861.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*

— *Congrès scientifique de France,* 26e session tenue à Limoges, 20 m.

Lyon. — *Annales des Sciences physiques et naturelles d'Agriculture et d'Industrie,* t. II et III, 1858-1859.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz,* 1859-1860.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. VI, 4e livraison, 1860.

Napoléon-Vendée. — *Rapport annuel de la Société d'émulation de la Vendée,* 1860.

Orléans. — *Mémoires de la Société des Sciences et Arts,* 1861, t. V, nos 4 et 5.

ris. — *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*, 1861.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1, procès-verbaux.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquités de France*, 1860, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Poitiers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

— *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Nantes. — *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1833, 1834, 1835, et 1845 à 1855.

— *Procès-verbaux des séances tenues avant 1830.*

îmes. — *Mémoires de l'académie du Gard*, 1860.

Rouen. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Normandie*, 1re année, 2e et 3e trimestres, d'avril à septembre.

Strasbourg. — *Congrès archéologique de France.*

— *Séances générales tenues à Strasbourg, à Rouen, à Saint-Lo et Vire.*

Saint-Omer. — *Bulletin historique*, 10e année, 37e livr., janvier, février et mars 1861.

Toulouse. — *Statuts de la Société impériale archéologique du midi de la France.*

Tongres. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. IV, 2e fascicule, 1860.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, janvier et février 1861, 12 année, nos 7, 8 et 9.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. E. Bimbenet. — *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan.*

M. Boucher de Perthes. — *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, deux vol. in-8o, 1849-1857.

M. Corblet. — *Compte-rendu sur le Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, par Victor de Beauvillé, 1861.

— *Revue de l'art chrétien*, 1861.

— *Étude historique sur les Loteries.*

M. Dupont. — *Discours d'installation de M. Dupont, procureur général*, 1861.

M. l'abbé F. Baudry. — *Mémoires sur les feuilles archéologiques du Bernard* (Vendée), 1859-1860.

M. Ladrée. — *Promenade historique et descriptive à Châteauneuf-sur-Loire.*

M. Lenormant. — *Mémoire sur les antiquités du Bosphore cimmérien.*

M. Otreppe de Bouvette. — *Des Sociétés savantes et des Congrès.*

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.*

M. G. Saint-Joannes. — *Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés.*

M. Ulysse Capitaine. — *Rapport sur les travaux de la Société libre d'émulation de Liége.*

M. Vergnaud. — *Notice sur un lacrimatoire trouvé à Briare.*

— *Examen philosophique et impartial de la mission divine de Jeanne-d'Arc.*

— *Siége d'Orléans en 1429*, 1861.

M. J. de Witte. — *Notice sur Charles Lenormant.*

Don de M. de Girardot. — *Traité de la juridiction des officiaux* et le *Nouveau Commentaire sur l'ordonnance criminelle de 1670*, de Jousse.

Don de M. Ath. Renard. — *Études littéraires et dramatiques*, seconde édition, 1861.

Objets offerts à la Société au cours des premier et deuxième trimestres de 1861.

Par M. Lallier. — Lot de jetons et médailles modernes.

— Lot d'autographes.

Par M. Grivot, de Châteauneuf. — Objet de toilette ayant appartenu à la princesse de Lamballe.

Par M. Suratteau, instituteur à Vitry :

1° Deux grands bronzes : Faustine et Marc-Aurèle ;

2° Deux pièces d'argent : Charles X, roi de la ligue, B. 1591 ; teston d'Henri III.

Par M. Pillon. — Dessins des statuettes romaines trouvées à Neuvy.

Par M. Pelletier :

1° Médaille de bronze frappée en Belgique à la mémoire de M. de Broukère, décédé bourgmestre de Bruxelles en 1860 ;

2° Médaille de bronze frappée en Belgique à la mémoire de Marcilius, membre de la chambre des représentants, 1856 ;

3° Médaille de cuivre représentant d'un côté le profil d'Auguste III, roi de Pologne, et de l'autre côté celui de Marie-Josèphe, son épouse ;

4° Pièce de cuivre anglaise, de la compagnie des Indes, 1835 ;

5° Pièce russe, en argent, de 5 copecks ;

6° Pièce de 20 centimes, à l'usage de la Belgique, en nickel, premières frappées en 1860 ;

7° Pièces de 10 centimes, à l'usage de Belgique, en nickel, premières frappées en 1861 ;

8° Deux pièces de Philippe de Valois, roi des Français.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

AVG·RVDIOBO SACRVM

CVR CASSICIATE D S P D

SER·ESVMAGIVS·SACROVIB·SERIOMAGILVS SEVERVS

E C

Copie réduite d'un tiers de l'inscription de Neuvy

LITH. G. JACOB À ORLÉANS

MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME DES MÉMOIRES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 39.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1861.

Séance du vendredi 12 juillet 1861.

Présidence de M. DUPUIS.

M. de Langalerie fait connaître à la Société la découverte nouvelle d'un sarcophage antique en pierre renfermant un cadavre, à Neuvy-en-Sullias. M. de Langalerie doit cette communication à l'obligeance de M. Tranchant, instituteur à Neuvy, qui s'est occupé, avec un zèle et une intelligence vraiment dignes d'éloges, de la conservation des différents objets récemment découverts dans cette localité.

— M. Cosson lit une notice sur Beaugency et les communes du canton. Cette notice, destinée au *Répertoire archéologique de France*, reçoit l'approbation de la Société.

Séance du vendredi 26 juillet 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui demande à la Société de vouloir bien s'occuper du *Dictionnaire topographique de la France,* conjointement avec la Société des sciences d'Orléans, à laquelle il adresse la même invitation. La Société charge M. le Président de s'entendre à ce sujet avec M. le Président de la Société des sciences.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Basseville intitulée : *Le château de Chenailles,* et conclut à l'insertion au *Bulletin.* La Société adopte cette conclusion.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DE CHENAILLES ET SES SEIGNEURS.

I.

« Quand on quitte le bourg de Saint-Denis-de-l'Hôtel, on ne tarde pas à apercevoir sur la gauche de la route qui conduit d'Orléans à Châteauneuf, et à une très-courte distance seulement de cette route, un château d'une construction toute moderne, qui semble comme égaré au milieu des arbres à hautes tiges qui l'environnent. Ce château, qui n'a rien conservé extérieurement de son antique origine, c'est Chenailles.

« Un manuscrit de la bibliothèque publique d'Orléans, provenant de Pataud, nous montre que vers le milieu du XVIe siècle, Chenailles n'était encore qu'une très-petite métairie, possédée indivisément par plusieurs propriétaires des environs, et qui fut acquise en entier par Geoffroy Vallée, grenetier au grenier à sel de Gien, suivant actes passés devant Antoine Garnier, notaire et praticien à

Châteauneuf-sur-Loire, en date des 14 août et 24 septembre 1535, 15 novembre 1536 et 31 octobre 1538 (1).

« Geoffroy Vallée, qui prit le premier le titre de seigneur de Chenailles, étant devenu contrôleur des domaines à Orléans, vint habiter cette ville dans laquelle sa famille possédait depuis longtemps un magnifique hôtel situé à l'angle de la rue des Gobelets et de l'impasse Sainte-Colombe, et qui fut successivement appelé la Petite-Jeanne, et depuis le Petit-Chenailles (2). Ce seigneur mourut en 1557, laissant de son mariage avec Girarde le Berruyer, fille de Pierre le Berruyer, avocat fiscal à Orléans, plusieurs enfants (3). L'aîné de ses fils, qui s'appelait également Geoffroy, lui succéda dans la possession de Chenailles.

« Le nom de ce seigneur aurait probablement suivi le sort commun et serait à jamais tombé dans l'oubli, s'il n'était resté attaché à un livre qui, à défaut d'autre mérite, eut le triste privilége de conduire son auteur sur l'échafaud. Ce petit livre qui n'a en tout que huit feuillets, porte ce titre bizarre :

LA
BÉATITUDE
DES CHRESTIENS, OU
LE FLEO DE LA FOY, PAR GEOFFROY VAL-
LÉE, NATIF D'ORLÉANS, FILS DE FEU GEOFFROY
VALLÉE ET DE GIRARDE LE BERRU-
YER, AUSQUELZ NOMS DES PÈRE ET MÈRE
ASSEMBLEZ IL S'Y TREUVE.

LERRE GERU, VREY FLEO D
LA FOY BYGARRÉE,
ET AU NOM DU FILZ,
VA, FLEO, REGLE FOY,
AULTREMENT,
GUÈRE LA FOLLE FOY.

HEUREUX QUI SCAIT,
AU SCAVOIR REPOS.

(1) Manuscrit n° 445.

(2) VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Histoire d'Orléans*, p. 199.

(3) Les armes des Vallée étaient d'or à trois tourteaux de gueules ; celles des Berruyer d'azur au timbre d'argent. (HUBERT.)

« Les historiens et les biographes qui se sont occupés de Geoffroy Vallée ont diversement apprécié sa doctrine; beaucoup même, comme Bayle, ont exprimé leur opinion sur son livre sans l'avoir lu; d'autres n'ont pas trouvé d'expression assez forte pour anathématiser l'ouvrage et l'auteur : de ce nombre sont le P. Garasse (1) et les écrivains de la bibliothèque orléanaise, qui, dans leur indignation, avouent qu'il n'offrent qu'à regret une place dans leurs mémoires à cet homme qui, bien loin d'honorer le pays qui lui a donné naissance, en est au contraire la honte et l'opprobre (2).

« Le pauvre Vallée, hâtons-nous de le reconnaître, ne méritait certainement ni tant d'honneur, ni tant d'indignation ; et quand on a eu le courage de lire son ouvrage jusqu'au bout, on acquiert la conviction que l'auteur était plus digne des Petites-Maisons que des palmes du martyre. Tout ce qu'on semble rencontrer dans son livre, au milieu d'un cahos d'idées incohérentes, d'un style presque toujours inintelligible, c'est une certaine tendance vers le libre examen. N'accepter aucune vérité sans l'avoir préalablement soumise au flambeau du savoir et de la raison, telle semble être la doctrine de Geoffroy Vallée, et on pourrait plus justement le considérer comme un libertin, prenant cette expression dans le sens d'esprit fort qu'elle avait alors, que comme un athée et un sceptique.

« Quoi qu'il en soit, et quelque peu dangereux que put paraître le livre de Geoffroy Vallée, Nicolas Rapin, prévôt de la connétablerie, n'en dénonça pas moins l'auteur à l'autorité séculière. Geoffroy Vallée fut arrêté, enfermé au Châtelet, puis de là conduit dans les prisons du Parlement ; on instruisit son procès, et le 2 janvier 1573, le châtelet de Paris le condamna à être pendu et son corps réduit en cendres. Appel de ce jugement fut interjeté devant le Parlement. On l'interrogea de nouveau, on le soumit à l'examen des médecins, et peut-être allait-il être sauvé, plusieurs juges, dit l'Étoile dans son journal, étant d'avis de le confiner dans un monastère comme un vrai fou qu'il était, lorsque l'évêque Sorbin, confesseur de Charles IX, représenta à ce monarque que l'irreligion ne devait

(1) *Doctrine curieuse*, 2e liv., p. 142.
(2) Manuscrit de dom Gérou.

point rester impunie et qu'il était temps d'infliger un juste châtiment à un athée qui ne craignait pas de braver la justice divine et humaine. Le Parlement se rendit aux injonctions du roi, et le jugement du Châtelet de Paris fut confirmé par arrêt du 8 février 1574. Le lendemain, le pauvre Geoffroy Vallée fut conduit dans une charrette, nu pieds, en chemise et la corde au cou, jusqu'à la place de Grève, où il fut étranglé et pendu à une potence, et son corps brûlé et réduit en cendres. Son livre éprouva le même sort que lui et fut si bien anéanti, qu'on n'en connaît aujourd'hui qu'un seul exemplaire, celui-là même qui servit à instruire le procès et qui fait partie maintenant de la bibliothèque d'Aix (1).

« Suivant les écrivains de la bibliothèque orléanaise, Geoffroy Vallée serait aussi l'auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Cur receptum sit Evangelium*, que M. de La Monnoye possédait dans son cabinet, mais qui a été perdu depuis.

« On lui attribue encore un mauvais livre, publié sous le nom de Tubal Holopherne, et dont le titre singulier est ainsi conçu :

Prénostication (*sic*) nouvelle
Plus approuvée que jamais.
Onc s'en fist piéca de telle :
C'est pour trois jours après jamais.
Prénostication moderne
Du temps futur qu'il adviendra,
De maistre Tubal Holopherne,
Pour quelque année qu'on vouldra.
Elle contient chose terrible ;
Mais le fait bien examiné,
Ce n'est Évangille ne Bible :
Qui ne le croyt n'est pas damné.

(1) Cet unique exemplaire fut trouvé par de La Monnoye à Dijon, en 1714. Il figura successivement dans les cabinets du maréchal d'Estrées, de de Bure et de Gaignat, à la vente duquel il fut acheté 831 livres par le duc de Lavallière. Acquis à la mort de ce dernier par le duc de Méjanes, il passa de sa collection dans la bibliothèque d'Aix.

L'ouvrage de Geoffroy Vallée fut réimprimé dans le milieu du XVIII[e] siècle ; mais cette réimpression elle-même, tirée à petit nombre, est devenue peu commune.

« Cependant il serait peut-être téméraire de regarder Geoffroy Vallée comme l'auteur de cet almanach burlesque qui, selon les écrivains de la bibliothèque orléanaise, fut imprimé à Paris pour la première fois en 1478, c'est-à-dire certainement avant qu'il fût né (1).

« Si l'on en croit l'Étoile, le supplice cruel infligé à Geoffroy Vallée ne fut pas regardé comme une expiation suffisante de ses folles erreurs. On voulut encore en perpétuer le souvenir après sa mort. On lit en effet dans son journal :

« Son tombeau fut fait par ung des hommes de mes amis et « est tel :

Impius esse Deum cum credere Valla negaret,
Bellaque naturæ indiceret atque Deo,
Triste onus e furca colliso gutture pendens
Evomuit fœdam, fœdior ille animam.
Post ubi mors oculos supraque lumina clausit,
Membra ferunt rapidis diripienda focis.
Sic petiit genuita tenebrisque horrentia regna
Supremi fugiens regia tecta Dei;
Quamque Deum ut vivus potuisset credere, functus,
Tam nullum vellet credere posse Deum.

« Telle fut la malheureuse destinée du second seigneur de Chenailles : comme Étienne Dolet, son compatriote, comme tant d'autres, il fut la victime des préjugés et de l'intolérance de son siècle.

II.

« La mort de Geoffroy Vallée fit passer la seigneurie de Chenailles dans les mains de son frère Jacques Vallée, intendant général des finances sous Henri III, dont il sut s'attirer les bonnes grâces et fut, dit-on, l'un des conseillers intimes. Ce seigneur se rendit adjudicataire, le 6 avril 1694, pour le prix de 18,000 livres, de la châ-

(1) Cet ouvrage se trouvait dans la curieuse bibliothèque de Ch. Nodier, dont la vente fut faite en 1844.

tellenie de Châteauneuf-sur-Loire, que, le 4 mai 1620, il revendit au comte de Saint-Paul (1).

« Après Jacques Vallée, Chenailles échut à Marie Vallée, l'une de ses sœurs et épouse de Robert Miron, contrôleur général des finances et intendant des ordres du roi. C'est ce dernier qui commença la construction du château, tel qu'il existait encore à la fin du XVIIIe siècle; mais il mourut avant d'avoir pu l'achever, laissant à sa veuve le soin de terminer l'œuvre commencée par lui. A la mort de celle-ci, arrivée en 1615, ses biens échurent, suivant ses intentions, à dame Claude Vallée, sa sœur, alors veuve du sieur Guillaume Brachet, seigneur de la Planchette, et trésorier général de l'extraordinaire des guerres, qui mourut elle-même en 1624.

« On voyait encore à la fin du siècle dernier, dans l'église de Saint-Denis-de-l'Hôtel, les deux figures du mausolée, représentant Marie et Claude Vallée. Le mausolée n'existe plus, mais l'épitaphe de ces deux dames a été conservée par Polluche dans son recueil (2).

« C'est à l'époque où Marie Vallée possédait Chenailles que la tradition place la visite que firent à ce château Henri IV et Gabrielle d'Estrées ou, avec plus de vraisemblance, selon l'abbé Pataud (3), la marquise de Verneuil. On montre encore l'allée de marronniers centenaires à l'ombre desquels venaient s'asseoir le bon roi et sa maîtresse, et les anciens du pays ne sont pas sans vous raconter l'aventure galante à laquelle dut son nom la ferme de Belle-Sauve, voisine du château (4). C'est aussi au séjour de Gabrielle d'Estrées ou de Henriette d'Entrague à Chenailles qu'on attribue la décoration d'un petit boudoir qui subsiste encore dans l'aile droite, et sur les boiseries duquel se trouvent peintes les amours de Renaud et d'Armide.

(1) Archives de la Préfecture, *Apanages*, n° 126.

(2) Manuscrit n° 461.

(3) Manuscrit n° 447.

(4) Suivant la tradition, la maîtresse de Henri IV, surprise par ce dernier, dans le parc de Chenailles, en conversation criminelle avec un seigneur des environs, se sauva à toutes jambes et chercha un refuge dans une ferme voisine, qui dut à cet événement de s'appeler Belle-Sauve.

« Toutefois, avouons-le, bien des motifs nous font suspecter la tradition; et d'abord, rien dans les mémoires du temps, dans ceux de Bassompierre, si explicites sur tous les événements de cette époque, dans l'itinéraire des rois de France, ou dans la correspondance de Henri IV récemment mise au jour, ne nous fait même présumer la plus courte visite faite à Chenailles par ce monarque et l'une ou l'autre de ses maîtresses; bien plus, les peintures du boudoir qu'on qualifie de boudoir de Gabrielle d'Estrées, sont évidemment postérieures au règne de Henri IV, et on ne saurait les attribuer, comme le fait judicieusement remarquer M. Édouard Fournier, qu'à un peintre du XVII[e] siècle, élève de Mignard ou de Lebrun (1).

« Claude Vallée laissa Chenailles par son testament à François Vallée, son neveu, seigneur de Laubinière, président et trésorier au bureau des finances de Paris, contrôleur général des guerres et maître d'hôtel de Sa Majesté. Tallemant des Réaux, dans ses historiettes, parle de François Vallée comme d'un galant homme et d'un bel esprit. « Je fus une fois à Chenailles, raconte-t-il entre « autres choses, où il recevait assez bien les gens; le soir il affectait « de faire la prière; sur-le-champ il disait quelquefois les meilleurs « galimatias du monde, et je ne riais jamais tant qu'en priant « Dieu. » Ce seigneur se plut si bien à embellir son château et à orner ses jardins et son parc, dont il confia, dit-on, le dessin au célèbre paysagiste Lenôtre (2), qu'on venait de plusieurs lieues, et notamment d'Orléans, pour admirer les merveilles de Chenailles.

Duverdier, dans son voyage de France, nous en parle ainsi : « Non loing de là (Jargeau), est un fort beau jardin joignant le « chasteau de Jenaille (*sic*), que l'on est conseillé de voir avec une « roche artificielle bastie ingénieusement de coquilles de test ou « coques de limaçons et de petites pierres luisantes et de diverses « couleurs, jetant des eaux qui représentent diverses figures. »

L'historien Lemaire ajoute encore avec son emphase habituelle au naïf récit du vieux voyageur. « Proche Jargeau, dit-il, est Che-

(1) *Souvenirs historiques et littéraires du département du Loiret*. Orléans, 1847, in-8°.

(2) *Voyage de Genève et de la Touraine*, par M. *** (Vandebergues). Orléans, 1779, in-12.

« nailles, maison de plaisance à quatre petites lieues d'Orléans, ap-
« partenante à M. Des Barreaux, trésorier général de France à
« Paris, qui est un des plus agréables lieu et séjour que l'on puisse
« voir en ce païs, ou se rendent les Orléanais qui y prennent leurs
« divertissemens ; mesme les estrangers qui font séjour à Orléans
« y viennent pour y admirer sa belle situation, son agréable basti-
« ment, la gentille structure de ses jardins, les droicts allignemens
« de ses larges allées à perte de vue, le doux murmure et gasouillis
« de ses diverses fontaines et rochers, composez de mille sortes de
« gentilles inventions et marqueteries rapportées, qui par leurs
« variables et divertissantes couleurs trompent agréablement l'œil
« du passant qui s'y laisse plustost mouiller pour reconnoistre ses
« ingénieux artifices. »

« La poésie à son tour chanta aussi les jardins de Chenailles, et Raoul Boutrays, dans son poème sur Orléans, alla jusqu'à les comparer à ceux d'Alcinoüs et des Hespérides :

Hesperidum Alcinoi dites et Adonidis hortos
Fama vetus factat, sed fati nuncia numquis
Credat, fulgenti ramos frondere metallo
Nativumque hærere ipsis in frondibus aurum.
Aureliæ, vicinus eis formosior hortus
Totius ornamentum ingens regionis et illum
Aureliam quisquis subit advena protinus hortum
Visere festinat, sic nuper currimus illuc.

« On comprend aisément que tant de merveilles devaient faire de Chenailles un séjour délicieux; aussi était-il hanté chaque année par une foule d'illustres visiteurs, attirés autant par l'agrément des jardins que par l'urbanité et la magnificence du seigneur. Parmi les hôtes les plus assidus, se faisait remarquer entre tous le neveu de François Vallée, Jacques Vallée, plus connu sous le nom de Desbarreaux, qui ne manquait jamais au retour du printemps de venir passer quelques jours à Chenailles en compagnie de quelques beaux esprits du temps, amis comme lui du plaisir et de la bonne chère (1).

(1) Nous avons publié, dans le quatrième *Bulletin* de la Société littéraire

« La mort de François Vallée et celle de Desbarreaux mirent fin à la période brillante de l'histoire de Chenailles ; après eux, c'est la décadence qui commence. Claude Vallée, qui succéda à François Vallée dans la possession du château de Chenailles, était un conseiller au Parlement, qui s'occupa plutôt d'intrigues politiques que de l'embellissement de ses domaines. Ce seigneur, grand partisan de Condé, alors en lutte avec la cour, se mit à la tête d'un complot qui avait pour but de livrer la ville de Saint-Quentin à ce prince ; mais, trahi par un de ses amis à qui il avait fait part de ses desseins, il fut arrêté le 8 décembre 1656 et conduit à la Bastille. On instruisit son procès, et le 27 mars 1657, la cour du Parlement, toutes les Chambres assemblées, le bannit à perpétuité du royaume, lui enjoignit de garder son ban sous peine de la vie, ordonna que la robe de conseiller et les autres marques de magistrature lui seraient ôtées par les huissiers de service, les Chambres assemblées et les portes ouvertes, déclara son office de conseiller, les fiefs qu'il tenait et tous ses autres biens confisqués, à la réserve d'une somme de 8,000 livres d'amende pour le pain des prisonniers de la Conciergerie et pour les nécessités de la Cour (1).

« Cependant, tout semble faire croire que l'arrêt du Parlement ne reçut point son exécution ou tout au moins que Vallée obtint sa grâce, puisque nous le voyons, par un acte daté du 12 mai 1693, faire donation de sa terre de Chenailles à Jacques Fête, commissaire ordinaire des guerres.

« Jacques Fête ne conserva point longtemps Chenailles, dont il fit lui-même aussi donation à Louis Fête de Noisy, grand-maître des eaux et forêts d'Orléans, par acte du 23 mars 1696. Celui-ci en fit la vente le 8 janvier 1719, à demoiselle Constance-Éléonore d'Estrées, qui épousa depuis le sieur du Lorent, comte d'Ampus.

« Après la mort de sa femme, le sieur du Lorent, poursuivi par ses créanciers, vit son château décrété et adjugé à la barre des requêtes du palais, le 23 avril 1735, à mademoiselle Sauveur, qui le

de l'Orléanais, une notice biographique sur Desbarreaux, à laquelle nous renvoyons pour de plus amples développements.

(1) *Histoire de Mazarin*, par AUBERY, t. III.



légua, par son testament, à Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris.

« Joly de Fleury, fils de Joly de Fleury, avocat général, puis président au Parlement, dont les réquisitoires furent si vertement attaqués par Voltaire, et neveu de Joly de Fleury, successeur de Necker au ministère des finances, en 1781, fut à la fois le dernier procureur général du Parlement de Paris et le dernier seigneur de Chenailles, la Révolution ayant du même coup anéanti le Parlement et supprimé les droits féodeaux. »

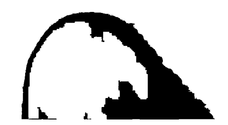
PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Arrêt contre Geoffroy Vallée (1).

« Veu par la Cour le procès criminel fait par le prevost de Paris, ou son lieutenant civil, à la requeste du substitut du procureur du roi au Chastelet, demandeur à l'encontre de Geoffroy Vallée, prisonnier ès prisons de la Conciergerie au palais, appellant de la sentence contre lui donnée par le dit prevost ou son lieutenant, par laquelle, pour réparation des cas mentionnés au dit procès, le dit Vallée auroit été condamné à être mené dudit Chastelet, dedans une charrette, depuis le dit Chastelet jusques au devant la principale porte de l'église de Paris, et illec étant nuds pieds, nue tête, en chemise et à genoux, ayant la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, de poids de deux livres, dire et déclarer que témérairement, malicieusement, et comme mal avisé, il auroit faict, composé, faict imprimer et exposer en vente un livre intitulé : *la Béatitude des Chrestiens*, ou *le fléau de la Foy*, par Geoffroi Vallée, natif d'Orléans, proféré, dict et maintenu les blasphêmes et propos erronés mentionnés au procès, contre l'honneur de Dieu et de notre mère sainte Église, dont il se repentoit, et en requeroit pardon et mercy à Dieu, au roy et à justice, en la présence duquel seroient les livres scandaleux trouvés en son hostel ars et bruslés devant ladite église. Ce

(1) Extrait des registres du parlement du 8 février 1574.

fait, seroit mené et conduit en la place de Grève, et en icelle pendu et étranglé à une potence qui pour ce seroit dressée au dit lieu, et son corps bruslé et réduit en cendres, ses biens déclarés acquis et confisqués au profit de qui il appartiendroit, sur laquelle confiscation seroit pris la somme de quatre mille livres parisis, qui seroit employée aux œuvres pitoyables, savoir est aux pauvres de l'Hostel-Dieu de Paris, la somme de mille livres parisis; à la communauté des pauvres de la dite ville, semblable somme de mille livres parisis; et le surplus montant à deux mille livres parisis, aux quatre Ordres mendians, religieuses de l'Ave-Maria, Filles pénitentes et Filles-Dieu, chacun par égale portion, et néant moins que Pregent Godet et un nommé Huns, messager du Pays-Bas, dénommés au procès, seront prins au corps, et leur procès fait. Requeste présentée à la dite Cour, le 2 janvier dernier, passée par Jacques Jacquier, au nom de curateur du dit Vallée, tendant à fin d'être reçu appellant des procédures faites par devant M[e] René Nicolas, conseiller audit Chastelet, attachées à icelle requeste, certain acte d'appel signé Beaufort et Payen, notaires au dit Chastelet, en datte du premier jour du dit mois de janvier, mis au sac par ordonnance de la dite Cour, arrest d'icelle, du 8 may MDLXXII, avec plusieurs informations, mises par devers ladite Cour, à la diligence dudit curateur, et ouï et interrogé en icelle, ledit Vallée, pour ce mandé à plusieurs et divers fois; le rapport des médecins en la présence desquels ledit Vallée auroit de rechef été interrogé par aucuns conseillers d'icelle à ce commis, et depuis ouïs en ladite Cour lesdits médecins, les conclusions du procureur général du roy, auquel le tout auroit été communiqué, et tout considére, dict a été, sans avoir égard à la dite requeste, que mal et sans grief, ledit Vallée a appellé, et l'amendera. Et pour faire mettre ce présent arrêt en exécution selon sa forme et teneur, ladite Cour a renvoyé et renvoye ledit Vallée, prisonnier, par devant le prevost de Paris, ou son lieutenant, duquel a été appellé, auquel a été dit et enjoint de mettre le dit décret de prinse de corps à exécution, décerné contre le dit Godet, et Huns, messager du Pays-Bas, et procéder à l'encontre d'eux extraordinairement, et leur faire et parfaire leur procès en toute diligence, et de ce avoir fait, en certifier dedans quinzaine. En outre, ordonne la Cour, que



inhibitions et défenses seront faites à toutes personnes de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, d'avoir et retenir aulcuns exemplaires dudit livre, composé par le dit Vallée, ci-dessus mentionné, ains leur enjoint d'iceulx apporter dedans vingt-quatre heures, au greffe criminel de la dite Cour, pour être à l'instant ars et bruslés, sur peine à ceux qui en retiendront aucuns, d'estre déclarés fauteurs, adhérans, et punis de pareille peine que le dit Vallée. Fait en Parlement, ce huitième jour de février MDLXXIV. *Signé :* MELLON (1). »

— M. Baunard commence la lecture d'un mémoire sur le *B. Odon de Tournay*.

Séance du vendredi 9 août 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Buzonnière donne lecture à la Société d'un manuscrit de M. de Martone intitulé : *Les ponts de Blois*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Martone, archiviste de Blois, membre titulaire non résidant, donne communication, par une lettre adressée à M. le Président, de la découverte faite dans les papiers administratifs de la Préfecture de Loir-et-Cher d'un manuscrit du XV[e] siècle contenant la vie de saint Victor, évêque du Mans au VI[e] siècle, personnage oublié, dit-il, par la plupart des agiographes.

Ce manuscrit provient de l'église de la Chaussée-Saint-Victor, paroisse rurale des environs de Blois, et semble un extrait d'un bréviaire du diocèse de Chartres, dont l'archidiaconé de Blois faisait partie avant son érection en évêché, au XVII[e] siècle.

(1) Tiré du volume 135 des manuscrits de M. Dupuy. — Cet arrêt se trouve aussi dans l'ESTOILE, *Journal de Henri III*, t. III, p. 33.

L'analyse de l'ouvrage confirme cette opinion, car il est divisé en neuf leçons toutes terminées par les deux premiers mots du verset : *Tu autem Domine, miserere nostri*, et il est suivi d'un office particulier du saint, consistant en deux hymnes en vers rimés imités du *Pange lingua*, plus une antienne, verset, répons et oraison.

Dans l'église actuelle de la Chaussée-Saint-Victor, édifice peu ancien, qui paraît avoir remplacé l'antique sanctuaire élevé sur l'emplacement même de l'oratoire du saint, et dont le souvenir est demeuré profondément respecté dans le pays, on remarque aujourd'hui encore une châsse du XVI[e] siècle, en bois doré et sculpté, fort curieuse par la délicatesse du travail et l'expression des figures, et dont les sujets, difficilement compris jusqu'ici, se trouvent naturellement expliqués par les récits miraculeux du manuscrit récemment découvert.

L'auteur de ce livre raconte dans un latin emphatique et parfois obscur les diverses phases de la vie du saint. Le lieu de sa naissance est inconnu. Son nom, *Victor*, rappelle qu'il fut vainqueur du démon. Dieu le prépose d'abord à la garde du *castrum* de Blois, ce qui doit s'entendre de la ville même, peu importante alors et renfermée tout entière dans les murailles d'une forteresse assise sur le coteau de la Loire.

De nombreux miracles, que l'auteur raconte avec détails, étendent au loin la réputation de Victor, tellement qu'à la mort de l'évêque du Mans, le peuple et le clergé de cette ville envoient vers lui et l'arrachent à sa solitude pour l'élever, malgré ses refus, au pontificat. Mais bientôt, las du monde et des dignités séculières, il abandonne son siége épiscopal pour aller retrouver son désert chéri, où il meurt enfin, exténué de jeûnes et de mortifications.

Après son trépas, la légende rapporte qu'une biche blanche venait chaque année, le jour de son anniversaire, se présenter devant le temple, dont les portes s'ouvraient miraculeusement d'elles-mêmes au son de sa clochette, et s'agenouillait devant l'autel et le saint mausolée.

Le manuscrit est en minuscule gothique, avec titre en rubrique et lettres majuscules carminées.

Sur le dos du volume se trouve la note suivante, en encre rouge

Saint-Victor, près Blois, 1554. C'est vraisemblablement la date d'un classement des archives de l'église, dont ce manuscrit faisait partie.

Sur la couverture extérieure se lit un extrait de l'historien de Gui (Ire partie, ch. III), traitant du nom de saint Victor :

« Deux personnages, dit cette note de dix-huit lignes, ont été « appelés ainsi, tous deux nobles. L'un fut martyrisé sous les em- « pereurs Dioclétien et Maximien ; l'autre se rendit célèbre dans le « Maine. Son père s'appelait le chevalier Thibault, et sa mère « Jeanne. Il laissa, tout enfant, parents et patrie, et alla construire « un oratoire sur le château de Blois, où, après la mort d'Alain, « évêque du Mans (personnage aussi inconnu que notre Victor), « et sur le bruit de ses miracles, il fut élu évêque du Mans. »

On doit ajouter, dit M. de Martone, que les faits consignés dans cette note n'ont pu être retrouvés dans aucun ouvrage d'un auteur nommé Gui, ni dans l'histoire de Besnard *Guidonis*, ni, à plus forte raison, dans son ouvrage sur les saints, *Sanctorali*, dont parle la Bibliothèque des frères prêcheurs.

Godescard et les Bollandistes parlent succinctement d'un saint *Victeur* ou *Victor*, nommé aussi par Lecointe dans ses annales, lequel vivait au sixième siècle, fut évêque du Mans, et est honoré le 25 août et le 1er septembre ; mais ils ne mentionnent en aucune manière les miracles et divers autres faits consignés dans le manuscrit découvert.

Les reliques de saint Victor, conservées dans l'église de la Chaussée, y sont encore en grande vénération. Chaque année, le jour de la fête du saint (deuxième dimanche de juillet), la châsse qui les renferme, et dont nous avons déjà parlé, est portée processionnellement dans les rues du village ; on s'agenouille pieusement devant elle. Les mères font passer leurs enfants sous la châsse, pour obtenir, par l'intervention du saint, la guérison de leurs maladies.

Séance du vendredi 23 août 1861.

Présidence de M. de Buzonnière, *président.*

M. Rocher lit une notice historique et archéologique sur les

principales restaurations opérées dans l'église abbatiale de Saint-Benoist, depuis le XIII[e] siècle. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur un mémoire de M. Petit relatif à l'emplacement de *Genabum* et de *Vellonodunum*. L'auteur place *Genabum* à Gien, et *Vellonodunum* à Triguères, où les restes d'importantes constructions romaines ont été trouvées récemment. Pour que *Vellonodunum* ait été à la place où est Triguères aujourd'hui, il faut que le *Genabum* des *Commentaires* de César soit à Gien. Aussi le mémoire de M. Petit combat-il l'idée généralement adoptée que *Genabum* se trouvait où est Orléans. Les arguments des géographes qui ont accrédité cette opinion, notamment de Jollois, de Lancelot, de Dauville, y sont réfutés comme des arguments sans valeur. L'honorable auteur y développe ensuite les raisons qui lui semblent militer victorieusement en faveur de Gien. M. le rapporteur conclut à ce que la Société, sans prendre parti dans cette question, insère le mémoire de M. Petit dans le prochain volume de ses *Mémoires*, lorsque la commission des publications se sera entendue avec M. Petit sur la forme définitive et l'étendue à donner à cet important travail. La Société adopte cette conclusion.

Séance extraordinaire du jeudi 29 août 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

MM. Becquerel, Bobée, Cotelle, Dumesnil, Dupré de Saint-Maur, de Brosses, Defiennes, de Morogues, Jahan, Legros, Vignat, membres du Conseil général; de Bassoncourt, secrétaire général de la Préfecture; Huret, inspecteur de l'Académie, assistent à la séance.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, qui exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance.

— M. de Buzonnière, Président, lit un rapport sur la situation de la Société et sur ses travaux pendant le cours de l'année.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre d'État annonçant à la Société qu'à l'occasion de la fête de l'Empereur, il lui fait don de neuf ouvrages importants.

— M. Mantellier donne à la Société, de vive voix, des renseignements sur les antiquités romaines trouvées à Neuvy-en-Sullias, et fait passer sous les yeux de MM. les Conseillers généraux la reproduction exacte de ces objets, due au crayon de MM. Pillon et Riballier.

— M. Pillon donne lecture d'une notice sur la maison de l'Ardoise, à La Chapelle-Saint-Mesmin, et sur une action sanglante dont cette localité aurait été le théâtre au temps de la Ligue. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Rocher relative aux restaurations opérées dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire depuis le XIII[e] siècle, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*.

NOTES HISTORIQUES SUR LES PRINCIPALES RESTAURATIONS DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE, DEPUIS LE XIII[e] SIÈCLE.

« L'église de Saint-Benoît-sur-Loire, qui rappelle dans son magnifique ensemble les époques distinctes des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, a été dans les siècles suivants, et notamment depuis la Renaissance, encombrée de constructions parasites dont les traces disparaîtront bientôt, grâce aux travaux considérables qui se poursuivent sous la haute direction de la commission des monuments historiques, et d'après les études approfondies de l'habile architecte (1) qui procède à cette importante restauration avec une intelligence parfaite des constructions carlovingiennes.

(1) M. Millet, architecte diocésain, attaché à la commission des monuments historiques.

« Remarquable sous le rapport de l'architecture, cet édifice est aussi du plus grand intérêt historique; et s'il est du devoir d'un architecte bien inspiré de lui rendre son caractère primitif en enlevant tous les embellissements disparates qui l'obstruent et le défigurent, il est aussi du devoir de l'historien d'indiquer l'origine et de conserver la description exacte de toutes ces choses, qui ne doivent plus subsister qu'à l'état de souvenir. Car dans ce monument, seul reste d'un lieu justement célèbre, témoin muet des événements des anciens âges, tout appelle l'attention. Il n'est pas une pierre sculptée, pas un meuble antique qui ne porte pour ainsi dire l'empreinte des faits accomplis à l'ombre de ses murs sacrés ou sous ses voûtes séculaires.

« Les travaux qui sont maintenant en voie d'exécution ont pour but, non seulement de consolider tous les murs de l'abside à l'extérieur, mais encore de rendre dans l'intérieur, au sanctuaire, à la crypte, aux chapelles du déambulatoire, leur aspect et leur destination.

« La basilique de Sainte-Marie — vocable sous lequel l'église de Saint-Benoît est désignée par tous les historiens de l'abbaye — la basilique de Sainte-Marie, commencée vers 1026, fut complètement achevée à la fin du XIII[e] siècle (1). A cette époque, le sanctuaire, construit avec art au-dessus de la crypte dans laquelle reposait le corps de saint Benoît, devait produire le plus grand effet. Il était séparé des chapelles de l'abside et des extrémités des basses nefs par seize piliers monocylindriques que couronnaient le *triforium* et les fenêtres du chevet.

« L'autel de Saint-Benoît, autrement dit autel matutinal, s'élevait perpendiculairement au-dessus du *martyrium* ou *confession* de

(1) Deux religieux de Fleury, Dom Leroy et Dom Chazal, ont laissé sur toutes les constructions et réparations de cette église des détails circonstanciés et des dates certaines. La Bibliothèque d'Orléans possède leurs ouvrages, composés d'après les actes les plus authentiques. Ces manuscrits, qui fournissent des documents précieux pour la monographie de l'église, peuvent être surtout consultés avec avantage pour l'histoire générale de l'abbaye depuis sa première origine. (Dom Thomas Leroy, 2 vol. petit in-f°, n° 394 *bis*; Dom Chazal, 2 vol. grand in-f°, n° 270 *bis*, 1725.)



la crypte, et l'on y accédait, ainsi que dans les chapelles du déambulatoire, par des marches étroites construites dans chaque nef, à côté des portes par lesquelles on descendait dans l'église souterraine.

« L'autel principal était placé un peu plus bas, à quelque distance du mur, par les ouvertures duquel on apercevait l'intérieur de la crypte et la châsse de Saint-Benoît, avant la translation des reliques dans l'église supérieure.

« Des restaurations de détail avaient été commencées dès la fin du XV[e] siècle.

« Sous le prédécesseur de La Trémouille, abbé commendataire de Saint-Benoît, Jean d'Esclines, l'église avait été tellement négligée que l'on n'y entrait pas sans danger. Ce cardinal, plein de zèle pour son abbaye, restaura les colonnes qui soutiennent la voûte, les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Aigulphe. (D. Chazal, liv. II, ch. i.) Ces travaux s'exécutèrent en 1496.

« Les traces de ces restaurations disparates se voient à un grand nombre de chapitaux, dans les chapelles et dans les basses nefs, et surtout dans la chapelle de Saint-Vincent, dont la fenêtre à meneaux flamboyants accuse bien cette époque, et où sont sculptées à la clé de voûte les armes du cardinal de La Trémouille.

« Les armoiries de la Trémouille sont : « écartelé en un et quatre « d'or au chevron de gueulles accompagné de trois aigles membrés « et bequetés, deux en chef et un en pointe, qui est de La Tré- « mouille ; au 2, patté d'or et de gueulles, de six pièces, qui est « d'Amboise ; au 3, d'or semé de fleurs de lys d'azur au franc quar- « tier de gueulles, qui est Thouars. » (D. Chazal, liv. II, ch. i.)

« A la Renaissance, les Bénédictins de Fleury subirent l'influence générale de cette époque, qui reproduisit avec succès pour les usages civils les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et qui répudia avec dédain et bannit de nos édifices religieux cet art gothique dont les sévères et grandioses dispositions architecturales avaient été si admirablement bien appropriées par le moyen âge aux cérémonies du culte catholique. Ce fut alors que le vandalisme des restaurations s'exerça sur une plus grande échelle, dans le sanctuaire surtout, qui est le lieu le plus considérable de cette basilique. La

crypte avec laquelle il était en communication lui servait de base; les chapelles de l'abside rayonnaient autour. C'était le point vers lequel convergeaient les lignes principales du monument; c'était comme un centre vers lequel devaient se diriger toutes les pensées. On voyait qu'un sentiment profondément religieux avait inspiré l'artiste qui en traça le plan et qui disposa toute cette belle ordonnance.

« On commença d'abord par enclore le chœur de telle sorte que la vue du sanctuaire fut enlevée à la grande nef et à ses bas-côtés.

« En 1518, Étienne Poncher, archevêque de Paris et deuxième abbé commendataire de Saint-Benoît, fit construire un jubé. On y voyait ses armes à droite en entrant. (D. CHAZAL, liv. XI, ch. II.)

« Le logis abbatial, écrit D. Leroy, fut construit par Estienne « Poncher, en 1518. Vers le même temps, le jubé de l'église fut « bâti, qui est une belle pièce. Ses armoiries y sont, celles du roi « et du monastère. »

« Les armoiries d'Étienne Poncher « sont d'or au chevron de « gueulles brisé en pointe par une tête de sable bordée d'argent, « accompagné de deux coquilles de sable, deux en chef et une en « pointe. » (D. CHAZAL.)

« Le jubé, qui fermait le chœur formé par les deux rangs de stalles à dais élevés, masquait complètement la vue du sanctuaire. Il subsista jusqu'au XVIII[e] siècle. Il n'en reste plus que les fondations à la porte du chœur et un bas-relief représentant la scène des disciples d'Emmaüs. Cette sculpture a été incrustée dans le mur de la basse nef, au-dessus de la belle porte du nord, à l'intérieur.

« De 1531 à 1535, le cardinal Antoine Duprat « fit plusieurs « belles réparations et augmentations en l'église de l'abbaye.

« Il fit venir grand nombre de pierres très-riches et précieuses « de Rome et autres lieux éloignés, pour paver l'église susdite, « comme marbre, jaspe, porphyre et pierres de serpentines, avec « grands frais. » (D. LEROY, 1535.)

« Avec ces marbres — ou plutôt avec ces portions de mosaïques — il dalla le sanctuaire : *ex iis ecclesiæ sanctuarium sternere curavit, opere tesselato*. (D. CHAZAL, liv. XI, ch. IV.) Cette riche marqueterie semble être d'une époque antérieure à la Renaissance, et M. Ch. Le-

normant, après l'avoir examinée attentivement, émettait l'opinion que le cardinal Duprat avait acheté à grands frais, en Italie, des fragments de mosaïques provenant de quelques monuments antiques.

Le sanctuaire fut alors divisé en plusieurs paliers à pente douce. Cette rampe, qui est d'environ 3 centimètres par mètre, permet de voir à distance la beauté du travail.

« Le cardinal Duprat fit également bâtir une arcade en pierre « d'Apremont semée de fleurs de lys où étaient ses armoiries, sur « laquelle, comme sur un arc triomphant, étaient posées derrière « le grand autel et devant l'autel matutinal, où pour lors était le « lieu et chapelle de Saint-Benoît, les châsses riches et précieuses « des corps qui pour lors étaient gardés en ladite église, savoir le « corps de notre père saint Benoît, etc. (1) » (D. LEROY, 1535.)

« Le grand autel primitif fut démoli en grande partie vers 1534; toutefois, il resta à la place qu'il avait occupée de toute antiquité. La mosaïque s'étendait moitié devant, moitié derrière.

« Les débris de cet autel viennent d'être retrouvés (juillet 1861). Ils ont été recueillis avec soin et déposés au premier étage d'une petite tour de l'abside au sud, où l'on se propose de conserver tous les restes de sculptures anciennes.

« Ces fragments nombreux d'autel accusent le style du XII[e] siècle. Au milieu, un grand nimbe ovale renferme saint Benoît tenant de la main gauche la crosse abbatiale et bénissant de la main droite. Ce nimbe est accompagné de chaque côté par des arcatures en forme d'édicules byzantins. Ces fragments bien étudiés permettront sans doute de reconstruire un autel semblable pour le sanctuaire restauré.

« Toutes les sculptures de cet autel étaient peintes et dorées.

« La nouvelle disposition que la restauration de 1535 donna au sanctuaire, sans le fermer entièrement, comme il le fut en 1661, en modifia déjà singulièrement l'aspect (2), car l'entre-colonne-

(1) Les armes du cardinal Duprat « sont d'or à une fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople, un et deux. » (D. CHAZAL.)

(2) En démolissant le grand rétable, en 1861, on retrouva les murs

ment de l'abside fut obstrué par des murs qui en masquèrent la vue, et les ouvertures par lesquelles le regard plongeait dans l'église souterraine et par lesquelles, du chœur, on entrevoyait le *martyrium*, furent couvertes par l'emmarchement et les bases de l'arcade construite pour les reliques, entre les deux autels.

« L'œuvre du cardinal Duprat n'était pas achevée, ou du moins l'autel, refait dans le goût du temps, n'était pas encore consacré quand il mourut. « Il n'y avait qu'une pierre portative, dit D. Le-
« roy, et les religieux, en 1536, obtinrent permission d'Antoine
« Sanguin, évêque d'Orléans, leur abbé, qui avait succédé à An-
« toine Duprat, de faire consacrer ledit autel, et pour ce prièrent
« l'évêque d'Évreux, ce qui fut fait; et fut mis un billet trouvé
« dans ledit autel lorsque les religieux de la congrégation de Saint-
« Maur l'ont fait placer plus haut, dans le sanctuaire de ladite
« église, et démolir les piliers qui supportent les châsses. »

« Le grand autel du monastère de Fleury, dit D. Chazal, que le prédécesseur du cardinal de Meudon avait détruit pour le reconstruire plus richement, fut consacré le 19 octobre par F. Rovelli, évêque d'Évreux, *episcopo Ebrocensi*. Mgr de Beauregard, dans une note tracée de sa main sur le manuscrit même (1), rectifie cette erreur de Dom Chazal et de Dom Leroy. Il faut lire *Ebronensi*, Ébron au lieu d'Évreux. F. Rivolli, prélat italien, était évêque d'Ébron *in partibus infidelium*. Il a consacré, à la même époque, plusieurs autels dans les diocèses de Poitiers et de Luçon, comme on en a retrouvé la preuve écrite dans un ancien autel.

« Un siècle après cette restauration du sanctuaire, la basilique subit une de ces restaurations en vogue qui ont déshonoré les murs de tant d'édifices, et que justifiait à peine la misère des temps : la basilique fut *badigeonnée*.

« L'an 1633, le 7 juillet, fut parachevé le blanchissage de l'église
« du monastère, tant en haut qu'en bas, qui était toute verte à

construits sous le cardinal Duprat, dans l'entre-colonnement du sanctuaire. Ces murs s'élevaient à quatre mètres de hauteur environ.

(1) Ce manuscrit de D. Chazal est un don de Mgr de Beauregard à la Bibliothèque d'Orléans; il le tenait de M. Brillard, ancien curé de Poilly (Loiret).



« cause de la mauvaise couverture d'icelle, qu'il avait plu tant « d'années. » (D. Leroy, 1633.)

« Cette même année, l'horloge qui était dans le transept nord de l'église, où l'on voit encore, au-dessus de la chapelle de la Sainte-Vierge, les corbeaux en pierre qui en soutenaient la charpente, fut transportée dans le transept sud. On fit aussi à l'église plusieurs réparations importantes, « auquel temps, continue le « même auteur, furent raccommodés les piliers de l'église, et par« ticulièrement ceux qui portent le clocher du chœur, qui étaient « minés à la hauteur de deux toises, de bas en haut. Tellement « que ce dernier marché a coûté à Mgr de Richelieu 460 livres en « qualité d'abbé, et le blanchissage de l'église et le transport de « l'horloge aux religieux de la congrégation 600 livres, tant en « chaux qu'échafaudage et façon d'ouvriers. »

« En 1633, la crypte qui sert de base au sanctuaire, avec lequel elle se rattachait dans l'origine, fut entièrement isolée de l'église supérieure pour le service divin.

« *Item* furent parachevés les marches et degrés de pierre blanche « qui servaient à monter dans la sacristie et chapelles du chevet de « l'église, des deux côtés du grand autel, et dans le style d'icelui, « et par ce moyen les portes à entrer dans les grottes ou chapelles « sous terre furent condamnées, lesquelles étaient des deux côtés, « environ au milieu, et il n'y avait qu'un passage à côté, fort étroit; « mais à présent que lesdites portes sont bouchées, le passage est « beau et large. » (D. Leroy.)

« Ce fut sans doute pour complaire à la reine-mère, Anne d'Autriche, et d'après l'ordre du cardinal de Richelieu (1), que les religieux changèrent alors le vocable de l'autel du fond du sanctuaire, appelé autel matutinal, et le consacrèrent à sainte Anne.

« Le 6 octobre 1637, dit D. Leroy, a été faite la balustrade qui « clot le presbytère du chœur de l'église de ce monastère, et la

(1) Peut-être ce changement de vocable fut-il motivé par la destination spéciale donnée à l'une des chapelles du transept méridional, où l'on exposait les reliques de saint Benoît, et qui fut dite depuis *chapelle de Saint-Benoît*.

« porte de la chapelle de Sainte-Anne, qui est derrière le grand
« autel, jadis appelée la chapelle de Saint-Benoît, pour ce que les
« reliques dudit saint y étaient placées avec toutes les autres reli-
« ques qui étaient dans l'église du monastère. Le tout est en chêne
« sculpté et très-bien élabouré. La chapelle Sainte-Anne, derrière
« le grand autel, coûta 800 livres, y compris les quatre siéges des
« chantres et les deux pupitres du chœur avec celui du grand au-
« tel, compris aussi le banc à dossier près la porte de la sacristie
« et les cloisons des deux côtés dudit presbytère et du grand autel,
« qui est faite à barreaux de bois peints en vert et vernis. »

« Une grande partie de cette menuiserie existe encore dans l'église de Saint-Benoît. Avec la balustrade en chêne dur « bien « sculptée et élabourée, » on a formé une table de communion. Il existe encore de cette époque une boiserie remarquable, et dont parle avec éloge D. Leroy, celle de la sacristie.

« *Item* a été pareillement faite et parfaite toute la boiserie de la
« sacristie de ladite église, où était jadis la bibliothèque, lorsque
« les huguenots la pillèrent, en la partie méridionale élevée sur
« une autre voûte (1), et voûtée par dessus ladite boiserie en re-
« vestement des murailles d'icelui lieu, en armoires et tables fon-
« cées pour loger les argenteries, chasubles, linges et autres petits
« meubles et ustensiles de l'église, et propres pour le service divin,
« le tout d'une belle sculpture et architecture, à panneaux et
« doubles joints, compris aussi la porte qui entrait dans la tréso-
« rerie, où est gardé le corps de notre père saint Benoît (2). Au
« haut de ladite boiserie sont les armoiries de cette abbaye en un
« cartouche en bosse et blasonné, savoir : deux crosses d'or et
« deux fleurs de lys d'or, toute laquelle boiserie a coûté aux Pères
« de la congrégation 1,500 livres.

« Cette boiserie fut confectionnée dans le monastère par un me-
« nuisier de Sully, les sculptures à Orléans. »

(1) Cette voûte doit être un reste d'une ancienne crypte antérieure à l'église, du XI[e] siècle.

(2) Cette trésorerie fut disposée pour recevoir les châsses, quand on supprima l'arcade en pierre du sanctuaire.

« L'année suivante, au mois de février 1638, les autels des grottes ou cryptes furent enlevés. Dans l'autel principal, on trouva « une pierre carrée et creuse d'un pied et demi de long, qui ren- « fermait des reliques sans nom. » (D. Leroy, D. Chazal.)

« A partir de cette époque, les cryptes furent abandonnées. Dom Chazal dit que l'humidité du sol motiva l'enlèvement des autels (*præ solo uliginoso*).

« On supprima encore en 1638 les autels de Saint-Sébastien et de Sainte-Madeleine. Ces autels étaient situés dans les nefs latérales, au nord et au sud, près du jubé. Ils nuisaient à la circulation.

« L'autel de Saint-Sébastien, au nord, près la porte des *Anciens* (1), était remarquable par une peinture à fresque qui a disparu sous les couches de badigeon, et dont on apercevait encore les traces au XVIIe siècle, d'après D. Chazal.

« Cette peinture, faite au XVe siècle, représentait un miracle opéré en 1444 à ce même autel, et par l'invocation de saint Sébastien. « Le fils d'un meunier du port était tombé dans la Loire, près « du moulin qu'exploitait son père. On s'empressa de l'apporter « dans la basilique de Sainte-Marie, devant la châsse de saint Sé- « bastien : il revint à la vie. Ce jeune homme fit ensuite ses études « dans le monastère, dont il devint religieux, et où il vécut pen- « dant quarante ans. » (D. Leroy, 1444 ; D. Chazal, liv. X, ch. xxix.)

« Peut-être reste-t-il des traces de cette fresque sous le badigeon.

« L'autel de la Madeleine, au sud, fut également supprimé et la « pierre d'autel mise en la petite chapelle appelée Saint-Benoît, « croisée du midi. Et ainsi fut construite la chapelle de notre père, « attendu que son corps était au-dessus, dans la trésorerie, et fut « faite une fenestre avec ouverture des deux côtés, pour le faire « voir au peuple. » (D. Leroy.)

« Tous les restes de ces restaurations et reconstructions de 1638

(1) On désignait sous ce nom ceux des religieux qui, ne s'étant pas incorporés à la congrégation de Saint-Maur, vivaient à part, dans des bâtiments isolés.

ont été retrouvées en 1861. Malheureusement, pour établir cette trésorerie et refaire à leur manière la chapelle de Saint-Benoît, les religieux avaient rétréci les deux chapelles du transept; ils en avaient bouché les ouvertures. Extérieurement comme intérieurement, elles avaient perdu leur caractère primitif; mais elles sont maintenant reconstruites dans les proportions du plan et sur leurs anciens fondements. Elles sont séparées de la sacristie par un passage extérieur qui a permis d'ouvrir la fenêtre placée au-dessus de l'autel de chacune d'elles, et de leur rendre la lumière qui leur avait été enlevée. L'architecte a fait placer dans ces chapelles, parfaitement bien restaurées, des autels dans le style du XII[e] siècle, sculptés avec une élégante simplicité.

« Les autels étaient nombreux dans la basilique de Sainte-Marie. On en trouve l'indication, soit dans les martyrologes, soit dans les *Coutumes de Fleury*. En voici l'énumération, qui peut avoir son intérêt pour la restauration des chapelles et le choix des sujets à placer dans les vitraux, car il importerait pour l'histoire locale de conserver tous ces souvenirs.

« Indépendamment du grand autel, consacré sous le double vocable de Sainte-Marie et de Saint-Benoît :

D. O. M.
B. MARIÆ VIRGINI
B. P. BENEDICTO (1)

il y avait encore dans le sanctuaire un autel dit matutinal, consacré à saint Benoît, puis à sainte Anne. Il a été supprimé à l'érection du grand rétable.

« Les autres autels étaient : de Saint-Benoît, chapelle du transept sud ; de la Sainte-Trinité ; de Saint-Étienne ; de Saint-Aignan ; de Saint-Jean-l'Évangéliste ; de la Sainte-Croix ; des saints apôtres

(1) Épitaphe du grand rétable. C'est à l'époque de sa construction que l'autel majeur fut consacré sous le double vocable de Sainte-Marie et de Saint-Benoît, les deux autels primitifs se trouvant, par le fait, réunis en un seul.

Mathieu, Thomas, Barthélemy; de Saint-Symphorien; de Saint-Martin; de Saint-Pol-de-Léon; de Saint-Maur; des quatre grands docteurs : saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise; de Saint-Aigulphe; de Saint-Michel; de Saint-Frogent; de Saint-Vincent; de Saint-Jacques; de Saint-Philippe; de Saint-Laurent; de Saint-Euverte; de Saint-Vrain; de Sainte-Catherine; de Sainte-Marie-Madeleine; de Saint-Sébastien; de Saint-Michel, au premier étage de la grosse tour. Tous ces autels sont mentionnés, soit dans l'*Histoire de Fleury*, par D. Chazal, soit dans les *Coutumes de Fleury*, imprimées dans l'ouvrage de Dubois, *Bibliotheca Flociacensis*.

« En 1642, il s'opéra encore un changement dans le sanctuaire: l'arcade en pierre construite vers 1535 par le cardinal Duprat fut démolie; les fragments en furent transportés dans la salle du chapitre. L'un de ces fragments, délicatement sculpté dans le goût de la Renaissance, servit longtemps de marche dans la sacristie, d'où il vient d'être enlevé. On y remarque les armoiries du cardinal Duprat.

« La mosaïque elle-même fut en partie déplacée.

« Le prieur, dit D. Leroy, qui mentionne tous ces détails, le
« prieur, D. Pierre Lucas, fait reporter de quinze pieds le grand
« autel vers celui de Sainte-Anne, qui était derrière, jadis appelé
« autel matutinal et fondé de Saint-Benoît. Le marbre et jaspe,
« avec la grande pierre de porphyre qui était derrière, il les fit
« mettre devant. Il fit également démolir les grands piliers de
« pierre d'Apremont, lesquels jadis Anthoine, cardinal Duprat,
« avait fait construire pour loger la châsse de notre père saint
« Benoît et autres saints. »

« En démolissant l'autel pour le repousser, on trouva d'abord, à la partie supérieure, le billet qui constatait sa consécration en 1536 par l'évêque d'Ébron. Mais une découverte bien plus intéressante fut celle du reliquaire ou philactère de saint Mommole, que l'on retrouva dans la fondation même, qui n'avait pas été remuée depuis le XIe ou le XIIe siècle : *in imo loco inventum est*. (Dom Chazal.)

« Ce petit reliquaire est conservé dans le trésor de l'église.

« Voici comment en parle D. Chazal :

« Cette petite cassette, qui a la forme d'une église très-simple,
« est recouverte en cuivre repoussé, *opere celato*. On y voit l'image
« des douze apôtres, six d'un côté, six de l'autre (Notre-Seigneur à
« l'une des extrémités, la Sainte-Vierge à l'autre, d'après le P.
« Arthur Martin). Il est long de cinq pouces moins une ligne,
« quatre pouces de haut environ. A droite et à gauche de la cas-
« sette, on lit ces mots : *Mumm. me fieri jussit in honorem B. Ma-
« riæ et S. Petri.* »

« Mgr de Beauregard, dans un manuscrit dont il fit don à la Bibliothèque d'Orléans, fait une savante dissertation sur ce reliquaire.

« Cet objet antique, justement attribué à l'époque où vivait saint Mommole (660), avait fait croire à D. Mabillon que l'église actuelle de Saint-Benoît était du VIIe siècle : *ut probatur ex quodam scrinio quod nuper, id est seculo præcedenti mediante dum altare majus instauraretur in imo loco inventum est.* (*Ann. Bened. IV secul.*, pars II, pag. 365, n.)

« C'est là une erreur évidente, partagée par plusieurs auteurs. L'analyse du monument et les dates indiquées par les plus anciens historiens démontrent qu'aucune partie de la basilique n'est antérieure au XIe siècle.

« Toutefois, il reste encore sous la sacristie actuelle une portion de crypte ayant appartenu à une église plus ancienne, comme il est facile de s'en convaincre, soit en considérant la différence de l'appareil et du jointoiement, soit en considérant la direction des arcades et des voûtes, qui sortent du plan général de l'église.

« Cette portion de l'ancienne crypte, composée de cinq travées de voûtes à vive arête de l'est à l'ouest, et de quatre travées du nord au sud, qui avait été conservée et était utilisée comme sacristie de l'église souterraine d'abord, qui lui servit longtemps de passage quand les portes en eurent été fermées dans les basses nefs et qu'une porte eut été pratiquée dans le mur du transept du sud, cette portion de l'ancienne église est maintenant séparée complètement de la crypte ; on y pénètre par une porte pratiquée au nord, et qui la met en communication avec l'église. Cette porte paraît avoir existé autrefois ; elle est accompagnée de deux ouvertures

longues et étroites retrouvées dans le mur primitif. Cette partie de la crypte a été bénite en 1862, sous le vocable de saint Mommole, pour servir de chapelle de catéchisme.

« Dans les fouilles opérées pour reconstruire les deux chapelles du transept, on a rencontré les traces de plusieurs autres arcades et piliers qui s'étendaient dans la direction du sud.

« Il y a là, évidemment, une étude à faire. Ces notes, prises un peu à la hâte, ne peuvent être données qu'à titre de renseignements.

« On pourrait supposer, assurément, que c'est là un reste de l'église primitive, ou plutôt de la seconde église de Sainte-Marie, construite depuis l'arrivée du corps de Saint-Benoît, église dont Aimoin, moine de Fleury, disait au IXe siècle :

« Notre basilique couvre une plus grande surface que la pre-
« mière, et il en est peu qui, en hauteur, lui soient comparables. »

. . . . Spatio diffusior hæc est
Basilicis nec non multis excelsior una.

« Pendant dix ans, l'intérieur du sanctuaire se trouva libre de toute construction parasite assez élevée pour en briser disgracieusement les belles lignes architecturales ; mais cet état de choses ne devait pas subsister plus longtemps. En 1657, dans l'assemblée générale de la Congrégation, on forma le projet d'élever en l'honneur de saint Benoît, dit D. Chazal, un mausolée, ou retable d'autel monumental, *mausoleus,* et ce projet eut son commencement d'exécution en 1660.

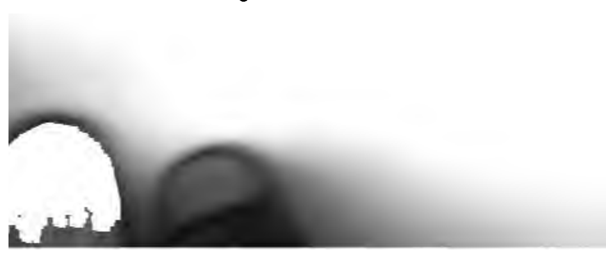
« Dom Boniface Le Tam venait d'être nommé prieur de Fleury
« dans le chapitre général tenu à Marmoutiers. Ce religieux était
« natif de Chouzé, près d'Angers, et avait fait profession à Limoges
« en 1639. Après avoir pris le consentement de l'abbé commen-
« dataire Louis Barbier de la Rivière, il s'entendit avec un archi-
« tecte de Tours, Ane Charpentier, qui donna les dessins du mo-
« nument projeté. Le 1er octobre 1660, en présence de tous les
« religieux, D. Pierre Theveneau, prévost, moine (*ex antiquis*),
« revêtu de sa chape, en posa la première pierre, après l'avoir bé-

« nite, dans la fondation, à l'endroit préparé pour cela, tandis que « les religieux faisaient entendre des chants solennels et que le « grand orgue, inauguré l'année précédente (1659), remplissait la « basilique de ses sons puissants et harmonieux. » (D. CHAZAL, liv. XII, ch. XIV.)

« Dom Chazal, dont le manuscrit fournit tous ces détails, donne une description du rétable en termes qui traduisent sa profonde admiration. Il y mentionne deux statues qui n'existent plus : celle de saint Mommole, du côté de l'évangile ; celle de saint Aigulphe, du côté de l'épître. Puis, craignant de n'avoir pas assez exalté ce chef-d'œuvre, qui, en élevant du sol à la voûte sa riche colonnade, en parfait désaccord avec le style de l'église, et en obstruant de sa masse tout le fond du sanctuaire, bouleversait l'architecture simple et sévère de cette basilique, il cite un passage d'une ode composée à ce sujet pour le jour de l'inauguration, par Dom Vaillant, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur :

Sacra novos cultus majoris pompa triumphi
Lætitiamque petit ;
Reddita gemmato Benedicti membra feretro
Lux hodierna vidit,
Mausoleum ingens pariisque insigne columnis,
Nunc patriarcha subit.
Caria non jam mausoli illustre sepulchrum
Magnificique operis,
Quod mundi septena inter miracula ponit
Concelebrare decet.
Clarius istud opus non condit vile cadaver,
At pretiosa suo,
Ossa sinu tegit nitidis pretiosa lapillis
Quas legit Indus aquis.
Debita erat magno patriarchæ ea sella curulis
Debitus iste tronus.
Sublimi hoc solio sedet inter lilia noster (1)
Pacificus Salomon.

(1) Il fait allusion aux fleurs de lys peintes à la voûte, et qui ont disparu sous le badigeon.



Floridus huic lectus rutulanti sternitur auro
Quo sacra membra cubant.
Hujus ad aspectum, radiant majore sereno
Templa, laresque micant.....

« Enfin, descendant de ces hauteurs poétiques à des détails plus positifs, D. Chazal fait le compte de la dépense :

« Il fut payé, dit-il, à l'architecte 5,700 liv., plus 2,300 pour « frais accessoires, en tout 10,000 liv. »

« D'après un calcul approximatif basé sur le prix du marc d'argent, qui en 1661, valait 26 liv., et qui vaut, en 1861, 50 fr., on peut évaluer cette dépense à une somme équivalente à celle de 20,000 fr. environ.

« Le conseil municipal de Saint-Benoît, suivant en cela l'avis de la commission des monuments historiques, a voté la suppression du rétable, de concert avec le conseil de fabrique. La vente par adjudication, et sur la mise à prix de 1,500 fr., fixée au dimanche 12 septembre 1861, a eu lieu ce jour-là même. Un propriétaire de Saint-Benoît s'est porté adjudicataire ; l'enchère s'est élevée à 2,050 fr.

« Au mois de novembre 1861, en procédant à la démolition du rétable, on a retrouvé deux inscriptions différentes : l'une à droite, du côté de l'épître, au sud ; l'autre à gauche, du côté de l'évangile, au nord.

« Voici la première inscription, trouvée à la pierre angulaire de la fausse porte construite en avant du rétable, au nord :

† †

PRIMVS HIC OPERIS HVIVSCE LAPIS POSITVS EST DIE FESTO
ILLAT. S. BENEDICTI. IV. DECEMBRIS. AN. M. D. C. L. I. X.ª R. P. D.
BONIFACIO LETAM VISITATORE PROVINCIÆ BVRG. PNTIBVS
R. P. D. GREGORIO DE VERTHAMONT HVIVS MONASTERII PRIORI
AC VNIVERSIS MONACHIS CANTANTIBVS IN LÆTITIA ORGANº
CAMPANISQVE CONCINENTIBVS AD. MAIOREM. DEI OPT.
MAX. B. VIRGINIS DEIPARÆ ET S. P. BENEDICTI GLORIAM.

† †

« La seconde inscription, trouvée au sud et gravée sur la pierre angulaire de la fausse porte, vis-à-vis de la précédente, est ainsi conçue :

ERECTI SACRIS D. BENEDICTI OSSIBUS MAUSOLEI
PRIMUM HUNC LAPIDEM POSUIT
VENERABILIS DOMNUS PETRUS THEVENEAU
MONASTERII HUJUS FLORIACENSIS PRÆPOSITUS
SUPERIORE GNALI CONGREG^is S. MAURI
R. P. D. BERNARDO AUBERT,
VISITATORE PROVINCIÆ BURG. EJUSDEM CONGREGA^is
R. P. D. VICTORE MARECHAL,
PRIOR MONASTERII FLORIACENSIS
R. P. D. BONIFACIO LE TAM
PRÆSENTIBUS MONACHIS, SUAVISSIMIS ORGANORUM
CANTIBUS VOCES MISCENTIBUS,
DIE XV OCTOBRIS ANNO DNI 1660.

« Il faut remarquer, au sujet de ces inscriptions, une triple divergence de dates entre elles d'abord et avec le texte du manuscrit de Dom Chazal.

« Depuis la suppression du rétable, le sanctuaire a repris un aspect nouveau, et déjà il est facile d'entrevoir tout ce que le monument aura à gagner sous le rapport de la perspective, lorsqu'il sera complètement délivré de toutes les constructions parasites qui l'encombraient et le défiguraient.

Il tarde aussi de voir réapparaître à la surface de tous les murs restaurés les assises des pierres recouvertes encore par les couches épaisses d'un badigeon multicolore. Non seulement la beauté du monument, mais la sainteté du lieu, proclament l'urgence de cette restauration. Cette église, aimée des savants et visitée par les curieux, est avant tout fréquentée par une population religieuse dont la foi est attristée de cet état de choses si peu en harmonie avec la décence et la dignité dont le culte divin doit être environné.

« Le chœur de la basilique de Saint-Benoît est encore garni, en partie, d'un double rang de stalles sculptées, établies en 1413.

« Ce beau travail, qui offre un modèle des plus curieux et des

plus complets de la menuiserie du XVe siècle, est dû à des artistes orléanais. Voici comme en parle D. Th. Leroy :

« En 1413, le 6 janvier, les siéges et chaises à dossier qui sont « dans l'église de l'abbaye et monastère de Saint-Benoît ont été faites « et parfaites par certains ouvriers menuisiers demeurant en la ville « d'Orléans appelés Droin, Jacques et Collardin Chapelle, et ont « coûté aux religieux, prieur et couvent de l'abbaye la somme « de 400 liv. tournois, comme il appert par la quittance desdits « menuisiers, et qui est incluse. (Voir le manuscrit.)

« Lesdites chaises ont été faites sous la supériorité de frère Be- « gon de Murat, abbé moine de ce monastère ; mais il n'appert pas « qu'il ait payé aucune chose pour icelles en ladite quittance, mal- « gré qu'il soit dit : *avoir reçu des abbé et couvent ;* mais il y a : *par* « *les mains de F. Simon Douard, grand-prieur.*

« ....Les chaises susdites sont composées de cent formes en « tout, et d'une assez belle architecture. »

« Œuvre assez élégante pour le temps, dit de son côté D. Cha- « zal, sur lesquelles sont sculptées des figures de moines habillés « comme alors, c'est-à-dire avec la cucule ample qui se porte « dans la congrégation de Saint-Maur, la couronne comme les « frères prêcheurs.

« Outre les armes du roi qui sont sur les stalles hautes, du côté de « l'épître, et les armes de l'abbaye de Fleury et de la maison d'Or- « léans, on voit encore d'autres armoiries dans un écusson, du côté « de l'épître : un lion couronné, avec six fleurs de lys, deux en chef, « deux en face, deux en pointe ; dans l'écusson du côté de l'évan- « gile : quatre lozanges, trois étoiles, deux en chef, une en pointe, « armes de l'abbé Begon de Murat. »

« Si la restauration de l'église et les exigences du service parois- sial nécessitaient la suppression de ces stalles et le déplacement de ce chœur si plein de souvenirs, il faut espérer que ce monument du XVe siècle sera conservé dans toute son intégrité. Il est dans la vaste basilique des espaces assez libres pour le recevoir ; il se trou- verait ainsi préservé d'une mutilation que regretteraient vivement tous ceux qui s'intéressent aux beaux restes de l'art gothique et aux grands souvenirs de l'histoire.

« Le tombeau de Philippe Ier, roi de France, monument mentionné par Montfaucon dans ses *Antiquités françaises*, n'occupe plus depuis longtemps dans la basilique sa première place. Il fut reporté autrefois un peu en arrière du caveau qui renferme les restes du monarque par les religieux eux-mêmes. Rejeté en dehors de l'église en 1793, il ne fut pas, à l'époque de sa restauration, en 1830, posé sur l'emplacement même de la sépulture, mais sous le dôme du clocher central, entre les deux transepts. Peut-être sera-t-il nécessaire d'assigner une place nouvelle à cette pierre tombale ; mais ne conviendrait-il pas de placer à la surface du sol une dalle de la dimension du caveau, avec une inscription quelconque, afin d'indiquer l'endroit précis où repose le corps du roi? Il y a là une haute convenance à sauvegarder et un souvenir historique à fixer.

« Il a été fait depuis 1835 de grandes réparations et d'importantes restaurations à l'église abbatiale de Saint-Benoît, sous la direction de la commission des monuments historiques. Ces travaux, sur lesquels on peut se procurer des renseignements exacts aux archives de la préfecture du Loiret, n'étant pas précisément du domaine de l'histoire, n'ont pas dû trouver place dans ces notes, qui ont pour objet de recueillir les souvenirs des temps antiques et de maintenir quelques traditions déjà à demi-oblitérées. »

Séance du vendredi 8 novembre 1861.

Présidence de M. MANTELLIER, *vice-président.*

La Société dunkerquoise, par l'intermédiaire de son secrétaire général, demande la correspondance et l'échange de publications avec la Société archéologique de l'Orléanais. La Société décide que cet échange aura lieu à l'avenir.

— M. Imbault lit une notice sur les ruines romaines de Montbouy. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. de la Tour lit plusieurs pièces extraites des archives de la sous-préfecture de Pithiviers et intéressant l'histoire de cette localité. Le manuscrit de M. de la Tour est renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier fait connaître à la Société l'acquisition faite par l'administration du Musée d'un émail représentant une Nativité et trouvé dans le tombeau d'un moine enfoui en un terrain voisin de la tour de Beauvoir, à Blois. Cet émail paraît être de la fin du XIIIe siècle.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. Pillon relative à la maison de l'*Ardoise*, à La Chapelle-Saint-Mesmin, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

LA MAISON DE L'*Ardoise*, A LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN. — ÉPISODE DES GUERRES DE LA LIGUE.

« La maison de l'Ardoise était la prévôté de l'abbaye de Saint-Mesmin et se terminait à l'ouest par une tour énorme ; elle communiquait avec l'ancienne partie du logis, qui subsiste encore, par des portes basses, étroites et cintrées, percées dans une épaisse maçonnerie. J'eus occasion, il y a quelques années, de mesurer ses fondations, en mettant à nu un arc entier qui va se perdre dans les massifs d'un jardin ; son diamètre était de 8 mètres à l'intérieur, et ses murs en avaient deux d'épaisseur. Elle était parfaitement ronde. Ces substructions, pour être recouvertes en terre rapportée, n'en sont pas moins gênantes ; il se produit à l'entour des tassements inégaux ; la surface du sol cesse d'être plane, et de temps en temps j'en fais sauter un petit morceau. Je ne manque jamais, à chaque fois, de trouver quelques monnaies de tous les âges : en dedans de l'enceinte, des pièces de Henri II, Henri III, Henri IV, Sully, etc. ; et chose assez bizarre, en dehors, des impériales romaines. Il est à croire qu'elles proviennent des terres voisines employées à combler d'anciens fossés. Dans un champ qui touche à la vieille

tour, ces médailles se rencontrent très-fréquemment; j'en ai remis un grand nombre à la Société, et entre autres quelques-unes de fabrique gauloise, offrant de face la tête nattée du chef Textilos, et au revers un aigle. Ma dernière opération m'a donné un Claudius, un double tournois de Henri IV, frappé un an avant sa mort, et une pièce de 12 sols de Louis XIV, un jeton du même règne, un denier de Gaston d'Orléans. Les voici. Mais ce n'est là qu'un commencement d'aventures : en ouvrant dernièrement une allée qui longe un petit bois, je vis sauter sous la pioche des ouvriers un fragment de poterie rouge, évidemment romaine, et aussitôt une multitude de tessons gris très-minces. Quelque sincère ami de l'archéologie qu'on puisse être, on ménage les racines de ses arbres. Je me gardai de fouiller bien creux ; mais je recommandai quelques précautions. A mon retour, mes terrassiers fourbissaient un Antonin le Pieux, qu'ils tenaient à me remettre en bon état. L'émotion me gagnait; tout le monde était en verve : la petite tranchée fut continuée. Bientôt, en me promenant, je vis de loin qu'on avait trouvé quelque chose, et j'accourus, mais trop tard; chacun avait son couteau à la main, et s'amusait à hacher menu des balles de mousquet, trouvées dans un tas de nombreux ossements humains : l'un d'eux, s'efforçait d'arracher une de ces balles qui s'était applatie sur deux os d'une main (du métacarpe), et les tenait comme enchâssés. On me remit en outre un fort joli petit poids monétaire espagnol, ramassé parmi ces débris, et que j'ai l'honneur de vous offrir. J'espérais du romain, et je rencontrai du moderne. La découverte de ces restes ne m'étonnait point; ces sépultures très-peu profondes se rencontrent des deux côtés de l'ancienne route de Meung, entre la prévôté et les hameaux de la Tortue et des Coteaux. J'ai moi-même traversé plus de dix de ces fosses dans le tracé d'un mur de trois cents mètres, et il n'est pas un vigneron du quartier qui n'ait rencontré des ossements et des balles dans le sol tourmenté de ce petit vallon. Le principal gisement est sur le sommet du plateau. Il est évident qu'une action meurtrière a choisi pour théatre ce lieu distant d'un kilomètre et demi du bourg de La Chapelle-Saint-Mesmin : en quel temps eût-elle lieu? quels furent les adversaires? Avant de risquer une



conjecture, il est bon de reprendre l'ancien chemin de Meung à Orléans. Il traversait jadis le quartier des Nobles, les seigneuries de la Pâterie, de la Corne, de la Grande-Maison, des Muids, du Routé, passait devant la croix qui a conservé son nom (la croix Noble), tournait l'enclos de la Prévôté, rampait au pied de sa tour, où probablement quelques péages et droits de circulation étaient perçus, puis quittait là le plat pays, s'engageait entre deux côtes chargées de vignes et de vergers ; il se termine aujourd'hui en impasse sur la limite d'une propriété particulière, par suite de rachats et d'aliénations légales, se retrouve à sa sortie vers le moulin de Pierre et continue jusqu'à Saint-Ay, bordé par ces jolies habitations de gentilshommes, qui conservent encore toute leur physionomie, sauf toutefois les portes et fenêtres presque entièrement bouchées, pour ne pas laisser entrer l'impôt avec le jour.

« Maintenant, retournons un peu en arrière, mais toujours par le même chemin, et entrons à Orléans par la porte Madeleine, au mois d'août, dans le saint temps de la Ligue, et tâchons de voir ce qui s'y passe.

« Les Orléanais venaient de congédier brusquement, et sans ménager les formes, M. d'Entraigues, leur gouverneur, et son monde ; ils voulaient se donner, eux et leur cité, avec ou sans l'agrément du prince régnant, à M. de la Châtre, homme délié, à la hauteur de sa position nouvelle, et qui, pour la conserver, caressait, comme certains hommes publics de son temps, d'une main le roi, et de l'autre la ligue. Il était pourtant loin de ramener tous les cœurs, et encore moins le sieur d'Entraigues, esprit fin lui-même, et rancuneux s'il en fut. Retiré à Beaugency, il surveillait, il épiait les allures de son rival, et charmait ses ennemis en suscitant toute espèce de désagréments aux Orléanais. C'est ainsi qu'il envoyait les gendarmes piller les maisons de campagne des bourgeois, situées, comme vous le savez, à une lieue du canon de la place, boire leur vin, qu'il faisait détrousser sans merci les gens à pied et à cheval, dévaliser les chariots des commerçants, fourrager le plat pays. En somme, il n'y avait plus moyen de s'engager sur le chemin de Meung sans payer rudement les droits de guerre à toute la soldatesque de Beaugency. Or, il y avait en ce temps-là une garnison

à Orléans : c'était une de ces bandes composées de toutes pièces, ramassées on ne sait où, qui se décorait du nom de régiment, et avait pour chef ou colonel le sieur du Coudrai. En outre, un Italien, homme de grande mine et haut à la main, forcené ligueur, capitaine d'aventure, le sieur Alesan, s'était fait un parti nombreux et formidable parmi les gens des ports, les mariniers de la Loire, la plus grande de toutes les corporations d'alors, sous leur bannière de saint Nicolas. C'étaient de durs champions, toujours prêts à donner un coup d'épaule au régiment de du Coudrai. Enfin le corps de ville, excédé par son ex-gouverneur, décida qu'il était temps d'agir, et le régiment reçut l'ordre de partir, de se cantonner à La Chapelle Saint-Mesmin, et de refouler au loin les pillards. On se mit en route l'arme haute, du Coudrai en tête, Alesan et sa troupe en réserve, se promettant bien de battre d'Entraigues à la première rencontre. Ces dispositions étaient tout ce qu'il pouvait souhaiter de mieux. Aussitôt il quitte lui-même Beaugency, menant trois ou quatre compagnies de troupes royales et autant de couleuvrines de campagne. On ne sait pas précisément sur quel point du terrain de La Chapelle se livra la bataille. Le choc fut terrible, mais dura peu ; du Coudrai plia, Alesan ne put rétablir le combat ; la retraite, pour parler honnêtement, fut mauvaise, et d'Entraigues, après avoir tué quatre ou cinq cents bourgeois, eut le bonheur de mener le reste tambour battant jusqu'à la Madeleine, et ne jugea pas prudent de s'engager plus avant. On rejeta, bien entendu, sur les couleuvrines le mauvais succès de la journée ; mais dès qu'on fut rentré en ville, une querelle s'éleva, dans un jeu de paume, entre les officiers du régiment de du Coudrai et certains chefs de la cohorte d'Alesan. Des bourgeois courroucés s'en mêlèrent ; il faut toujours faire retomber sur quelqu'un le déboire d'une défaite : le malheureux capitaine reçut un coup d'épée au travers du corps et en mourut.

« Maintenant, Messieurs, un peu de stratégie posthume. Nous venons de voir engagés deux hommes de guerre, du Coudrai et Alesan ; très-probablement, ils savaient leur métier. Ayant commission de garder la route de Meung, il est à croire qu'ils auront étudié leur position. Or, le lieu où elle s'engage entre deux ravins



élevés n'a pas dû leur échapper ; j'ajouterai que ce lieu est le seul dans tout le parcours où deux plateaux éminents la commandent. Si vous joignez à ces avantages, trop saillants pour ne pas être saisis, le voisinage immédiat d'une maison forte et d'une grosse tour bordant cette route, il est assez raisonnable de penser que c'est là qu'on a du atttendre d'Entraigues, et que, pour y passer, il a fallu beaucoup de cœur à cette garnison de Beaugency. Or, ces fosses nombreuses, ces ossements, ces balles sur le flanc même du ravin et sur la crête du talus, tous ces muets témoignages ne viennent-ils pas soutenir une conjecture vraisemblable ? Je n'ai vu que la surface de ces fosses. Je ne me suis point permis de remuer ces débris humains, et, sauf le petit poids espagnol, je n'ai pu rien recueillir, ni armes, ni équipements. Il est à supposer que les paysans avaient été trop longtemps pillés pour ne pas devenir pillards à leur tour, et qu'un peu de terre a tout simplement été jeté sur des corps mis à nu. On ne doit guère espérer bourse et harnais au fond de ces dernières demeures du soldat.

« Je crois donc fermement que ce fut là, positivement là, le lieu de l'action ; et si on me dispute mon petit champ de bataille, je m'en consolerai en pensant qu'il en est de bien plus vastes et de plus célèbres dans l'histoire, dont la position n'a pas encore été archéologiquement mieux conquise. »

— M. Mantellier fait connaître à la Société un article publié par M. de Longperrier dans la dernière livraison de la *Revue numismatique*, duquel il résulte que l'écu d'or du duc d'Orléans, Charles III, qu'on supposait jusqu'à ce jour avoir été frappé à Asti, a été frappé à Orléans en 1419.

Séance du lundi 11 novembre 1861.

Présidence de M. Mantellier, *vice-président.*

M. le Président fait connaître à la Société que le but de la réunion est de donner communication d'une lettre de M. le recteur de l'académie d'Orléans relative au concours des Sociétés savantes qui

doit avoir lieu à la Sorbonne le 20 novembre 1861, et prie ceux des membres qui pourraient répondre à l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien s'entendre avec M. le Président, pour représenter la Société dans cette réunion solennelle.

Séance du vendredi 23 novembre 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Lecture est donnée de notes extraites par M. de Girardot d'un manuscrit des archives du Cher. Ce manuscrit, devenu la proie des flammes, contenait des notes autographes de M. de Chemault, ambassadeur à Rome, en Angleterre, etc. Les notes de M. de Girardot sont renvoyées à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Vergnaud-Romagnési, offrant à la Société l'autorisation de faire prendre une copie des notes manuscrites qu'il a déposées au secrétariat de l'Académie des sciences, à Paris. Ces notes sont relatives à l'histoire de l'Orléanais. M. Vergnaud remet également à la Société une note sur la seigneurie de Montpipeau.

La Société charge son Président d'offrir à M. Vergnaud-Romagnési ses remercîments pour son offre obligeante et pour ses communications, et ordonne que la notice de M. Vergnaud sur les seigneurs de Montpipeau soit conservée dans ses archives.

Séance du vendredi 13 décembre 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président rend verbalement compte à la Société de la séance solennelle des délégués de toutes les Sociétés savantes de France, tenue à la Sorbonne le 21 novembre 1861, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique.

Il fait ensuite connaître l'accueil bienveillant qui lui a été fait au ministère, où, sur la connaissance qu'il a donnée que la Société, par ses publications, avait épuisé ses ressources, une somme de 300 fr. lui a été remise pour la Société, à titre d'encouragement.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. de la Tour relative à l'histoire de Pithiviers, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

ACTES NOTARIÉS CONCERNANT LA PRISE DE PITHIVIERS EN 1562, ET SON OCCUPATION EN 1568.

« En faisant des recherches dans les archives de la sous-préfecture de Pithiviers, j'ai trouvé un acte qui me paraît mériter d'être connu. C'est un compulsoire dressé par Jehan Cymard, sergent royal à Pithiviers, le mercredi 19 mars 1578, à la requête des chanoines de Saint-Georges, pour leur servir dans un procès qu'ils avaient alors avec Jean de la Taille, seigneur de Bondaroy, relativement à une rente de vingt-quatre mines de blé froment, qu'ils prétendaient leur être due par lui, comme compensation de la part du droit de champart qui leur appartenait jadis dans la seigneurie de Bondaroy, et qu'ils avaient abandonnée en 1490 à Jean de Mornay, seigneur en partie de Bondaroy, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de deux muids de blé froment.

« Dans ce compulsoire sont rapportés en entier trois actes qui semblent très-intéressants pour l'histoire de Pithiviers pendant les guerres de religion, en ce qu'ils mentionnent la date de la prise de la ville en 1562, l'époque de son occupation par les protestants en 1568, plusieurs des faits qui s'y passèrent pendant ces deux occupations, les noms d'une partie des prêtres qui furent tués par les huguenots, l'incendie des titres de l'église Saint-Georges, en même temps qu'il nous fait connaître quelques-uns des papiers qui échappèrent au feu. En effet, le premier de ces trois actes est, dit le sergent rédacteur, pris dans « ung vieil et ancien livre en papier, « couvert en parchemin, sur lequel parchemin est escript : *Reper-*

« *toire de plusieurs anciennes bulles, chartes, admortissements, ad-*
« *veuz et aultres droictz appartenant à l'eglise collegial Sainct-Georges*
« *de Pithiviers.* Finissant icelluy registre en la dernière ligne : *Item*
« de mess. Charles Vivian, pour l'an mil quatre cens quatre-vingt
« et unze. Et du second cayer, au cinquiesme feuillet d'icelluy, qui
« est le vingt-cinquiesme feuillet du d. registre, a este extrait ce qui
« en suyt, etc. »

« Vient ensuite la copie de la transaction dont nous avons parlé plus haut, faite le 17 juin 1490 entre les chanoines et Guillaume de Mornay, seigneur en partie de Bondaroy, et beau-frère du seigneur de Bondaroy.

« Les deux autres actes sont les copies de deux attestations en parchemin, constatant les pillages et les incendies soufferts par l'église Saint-Georges le 11 novembre 1562, et en mars 1568; la première est du 15 février 1563, et la seconde du 6 mars 1571.

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Jerosme Groslot,
« escuyer, seigneur de Champbaudoyn, conseillier du roy notre
« sire, bailly d'Orleans et le garde du scel aux contractz de la pre-
« vosté du roy notre sire, de pour luy estably es ville et chastellenie
« de Pithiviers, *salut. Scavoir faisons* que honorables hommes mes-
« sire Pierre Mandestre, bachellier en droictz, prevost de la ville
« de Pithiviers; Pierre Chollet, eslu pour le roy en la d. ville;
« Jean de Faucamberge, procureur du roy en la d. eslection; Cen-
« sier-Gareau, greffier d'icelle eslection ; Laurent de Faucamberge,
« procureur et praticien en la d. ville ; Mathurin de Faucamberge,
« notaire royal au d. lieu ; Nicolas Mercier, notaire pour le reve-
« rend evesque d'Orleans, seigneur temporel et spirituel de la d.
« ville ; Jean Gangnant, marchant et l'un des echevins de la d.
« ville ; Mathieu Dame, recepveur enfermier en la d. ville de mon
« d. seigneur le reverend evesque d'Orleans, et Jehan Plumet,
« marchant et naguères recepveur des deniers communs de la d.
« ville ; tous comparans en leurs personnes par devant Jehan
« Couste, notaire et tabellion royal au d. Pithiviers, ont dict et at-
« testé, juré et affirmé en leurs consciences pour verité sur ce en-
« quis à la requeste des venerables chantres, chanoynes et chappitre

« de l'eglise collegial Sainct-Georges de Pithiviers que, au moyen
« des guerres cruelles qui, depuis trois ans, ont eu cours en ce
« royaulme, mesme au d. Pithiviers et ses environs, auroyent esté
« envoyez garnisons en gendarmerie, tant de pied que de cheval, en
« la d. ville de Pithiviers, des le moys d'avril mil cinq cens soixante-
« deux, partie desquelz gens de guerre auroyent estez logez es mai-
« sons des dictz de chappitre, comme ilz estoyent aux aultres mai-
« sons de la d. ville, et que, a cause de ce et pour la garde qu'il
« leur auroyt convenu faire nuict et jour en la d. ville, chascun en
« son tour comme les aultres habitans, il leur peult avoyr cousté
« grands deniers ; que lors de la prise d'icelle ville, qui fut le
« unziesme novembre, feste sainct Martin, au d. an, la dicte eglise
« Sainct-Georges et celle de Sainct-Salomon du d. Pithiviers auroient
« esté entierement pillées, tellement qu'il n'y est demouré aulcuns
« calices, joyaulx, richesses, images, ornements et aultres choses
« qui y estoyent necessaires pour le divin office. Aussy auroyent
« esté les livres, tiltres, papiers et enseignements des d. esglises la
« plus part bruslez, rompuz, perduz, transportez et adirez ; les
« vistres, bancs, coffres et cloisons rompuz et brisez ; et qu'en
« oultre, que lors de la d. guerre, les logis et maisons des cha-
« noynes et gens d'esglise ont esté ruynez et desmolies ; qui n'y est
« demouré, en la plus part d'iceux, fenestres, cloisons ne plan-
« chers, en sorte qu'ilz ont estez renduz inhabitables ; les meubles
« des d. chanoynes entièrement pillez, raviz et emportez ; et que,
« depuis, plusieurs maisons appartenant aus d. de chappitre et
« aultres qui tenoyent d'eulx, à cens et rente assis en la bassecourt
« du chastel du d. Pithiviers et aultres lieux, tant dedans que dehors
« la d. ville, ont estez abatuz et rasez, pour fortiffier et remparer la
« d. ville ; mesme partie de leur esglise, à l'endroict de la chapelle
« de Bardilly, qui a este abatue. Aussi dirent que c'est une chose
« vraye et notoire que, lorsque la d. ville de Pithiviers fut prinse,
« furent tuez et occis par cruelement (*sic*) de la guerre plusieurs
« personnes ecclesiastiques estant en la d. ville, entre aultres mes-
« sires Germain Gaumard, Richard Vallier, Gilles Du Bois, cha-
« noynes du d. Sainct-Georges ; messires Pierre Gobin, Estienne
« Heron, Pierre d'Orleans, Urbain Reglens, Jacques Tyrel, Jehan

« Poisson, Jehan Liard, Mathieu Goyn, et aultre grand nombre de
« personnes ecclesiastiques ; et quelque peu de temps apres ce de-
« sastre, et au moyen des peines et afflictions qu'auroyent lors
« souffert les gens d'esglise, plusieurs d'iceulx seroient deceddez,
« mesme messire Jehan Parent, chanoyne de la d. esglise. Pareil-
« lement, dirent qu'il est notoire et congneu, au d. Pithiviers et
« ses environs, que les grains qui estoyent lors en une grange d'un
« lieu appelé Les Essards, appartenant aus d. de chappitre, furent
« enlevez et prins ; et que depuys la d. grange a esté du tout con-
« sommée par le feu, et n'y reste à present que les murailles. Dont
« et desquelles choses a, par venerable et discrette personne, mes-
« sire Jacques Vedye, l'un des d. chanoynes et procureur, sindic
« des d. de chappitre, à ce present esté requis et demandé acte au
« d. Couste, notaire, qui leur a octroyé et baillé ces presentes,
« pour leur servir en temps et lieu, ce que de raison. En témoin-
« gnage de ce, nous garde-saisiz au . . . . . . (1) du d. notaire
« juré, avons faict sceller les presentes lettres du d. scel. Et fut
« faict en présence des personnes de Jehan Chenard et Jacques
« Mineau, clercs tesmoings, le septiesme jour de febvrier, l'an mil
« cinq cens soixante-troys. Signé en la minute des d. attestans.
« Aussi signe Couste, et scellé. »

« Une brochure, publiée en 1563, contenant la relation des actions du prince de Condé pendant l'année 1562, se garde bien de rapporter les faits que nous venons de lire ; il y est dit seulement qu'il « reduisit en l'obeissance du roi la ville de Pithiviers (ou Plu-
« viers), munie de sept enseignes de gens de pied, par les sus dicts
« perturbateurs ; et lesquelles encore qu'elles eussent attendu le
« canon, il traicta gracieusement, se contentant de faire executer
« deux seditieux voleurs et brigands, tous notoires, qui se disoyent
« capitaines de la dicte infanterie : comme celui qui ne cherche que
« le bien et le repos de tous les subjects du royaume, encore que
« estant à Orleans il eut reçu plusieurs notables oultrages et injures
« de la dicte ville de Pithiviers. »

(1) Passage illisible.

« Je dois la connaissance de cette brochure à l'obligeance de notre collègue M. Vincent, qui a bien voulu me la communiquer.

« Mais revenons à nos actes.

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Pierre Man-
« destre, bachellier en droictz et le garde du scel aux contractz en
« la chastellenie du d. lieu, *salut. Sçavoir faisons* que, en date de
« ces presentes, les vénérables chantre, chanoynes et chappitre de
« l'eglise collegial Sainct-Georges du d. Pithiviers, comparans par
« Marin Tacheau, l'un d'iceulx, procureur et recepveur boursier
« des d. de chappitre, garny de conseil et assisté de messire Jehan
« Gouyn, chantre et chanoyne de la d. eglise, pardevant Nicolas
« Mercier, clerc notaire juré du d. scel et escripture de la d. chas-
« tellenie, pour vacquer et faire certains extraicts en collations de
« plusieurs tiltres, papiers et enseignements faisant mention des
« droicts appartenant à leur d. esglise et chappitre, desquels ilz en-
« tendent se ayder et servir en certain procès meu et pendant parde-
« vant messire le prevost d'Orleans ou son lieutenant, entre les d.
« de chappitre, demandeurs d'une part, et Jehan Chantereau, bour-
« geois et marchant d'Orleans, deffendeur d'aultre. Et ce, suyvant
« l'assignation et appointement, donne entre les d. parties, le
« xxme jour de febvrier passé. Le d. appointement, portant com-
« mission adressante au d. Mercier, notaire, et apres avoir faict
« par le d. notaire certains extraicts et collations, pour servir aus
« d. de chappitre en la d. cause, a esté remoutré et dict au d. no-
« taire, par le d. Tacheau, procureur des d. de chappitre, que pour
« vallider et fortiffier leur droict il seroyt besoing aus d. de chap-
« pitre faire aultres extraictz de plusieurs tiltres, registres, papiers
« censiers et enseignements de la d. eglise, faisant mention, entre
« aultres choses, des terres, héritaiges et droictz qu'ils avoyent de
« toute ancienneté au lieu et terroir de Marcinvilliers, pour lesquelz
« ils sont en procès contre le d. Chantereau ; mais qu'il leur estoyt
« du tout impossible faire les d. extraictz au moyen de l'incendie,
« pillage et saccagement advenu en leur eglise durant les troubles
« et guerres des années mil cinq cent soixante et sept, soixante et
« huict, auquel temps fut, par les ennemys et adversaires qui lors

« occupaient la d. ville de Pithiviers, mis le feu au thresor de la d.
« eglise et autres lieux, où les d. de chappitre avoyent retiré la plus
« grande part de leurs tiltres, registres, papiers et enseignements
« qui furent tous consumez par feu. Aussi fut lors la d. eglise
« pillée du tout ; mesme les cloches rompues et emportées. Aussy
« leurs ornements, victres, chaires, coffres, et generallement tout
« ce qui estoyt en la d. eglise rompu, brisé, ravy et emporté, au
« grand prejudice et dommage inestimable des d. de chappitre. Et
« pour ce que, à l'advenir, pouroyent estre les d. de chappitre en
« danger de perdre grande partie de leurs d. droictz, à cause des
« d. tiltres et enseignements ainsy perdus et bruslez, a esté requis
« au d. notaire, par le d. Tachereau au d. nom, que, à la requeste
« des d. de chappitre, il pleust au d. notaire prendre, recepvoir et
« rédiger par escript la déposition et attestation d'aulcuns gens de
« bien et dignes de foy qui auroyent veu et aperçu les d. incendye
« et ruyne de la d. eglise. Et le d. jour, à la requeste que dessus,
« sont comparuz, par devant le d. notaire, Jehan Petit, potier d'es-
« tain ; Anthoine Auclerc, drappier ; Julian Chassinat, mercier ;
« Guillaume Vie, serrurier ; François Gentil, Jehan Prousteau,
« drappiers, et Jehan Chenard, homme de bras, tous demourant
« en la d. ville de Pithiviers ; lesquelz, après le serment de vérité
« par eulx faict pardevant le d. notaire, auroyent tous unanime-
« ment dict et deposé en leurs consciences qu'en l'an mil cinq cent
« soixante et huict, environ le moys de mars, que la d. ville de
« Pithiviers estoyt detenue et occupée par ceulx de la religion pre-
« tendue réformée, qui y avaient mis garnison soubz un capitaine
« nommé La Moissonniere, fut mis le feu en ung lieu qui est con-
« tigu et joignant au clocher de l'eglise collegial Sainct-Georges
« du d. Pithiviers appelé le thresor de la d. eglise, où estoit grande
« quantité de tiltres, registres et papiers de la d. eglise qui furent
« tous consommez par le d. feu, avecques les coffres et armoires
« estans au d. lieu. Et virent les d. deposans, au d. feu, les d. pa-
« piers, registres et tiltres qui brusloyent ; et aussi scavent que,
« au mesme temps, fut la d. eglise Sainct-Georges pillée ; les autels,
« ornements, livres, chaires, bancs, coffres, vistres et cloches de
« la d. eglise brisez, rompuz, raviz et emportez. De laquelle decla-



« ration et attestation a, le d. Tacheau, pour les d. de chappitre, « requis, au d. notaire, lettres et acte ; ce qui leur a octroyé et « delivré les presentes, pour servir aus dictz de chappitre en temps « et lieu, ce que de raison, tant en la cause qu'ils ont contre le d. « Chantereau, que aillieurs où il appartiendra. Ce fut faict le « sixiesme jour de mars, l'an mil cinq cens soixante et unze, en « présence de Zachan Dragonne, Claude Arnoul et Sebastien Taban, « pour tesmoings. Signé en la minute des d. Jehan Petit, Chassinat, « Gentil et Jehan Prousteau.

« Aussi signé Mercier, et scellé. »

— M. Bimbenet lit un mémoire sur la Justice du Chapitre de Sainte-Croix.

Séance du vendredi 27 décembre 1861.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Torquat fait à la Société une communication relative aux projets de peintures murales pour deux chapelles de la cathédrale, et lui demande de désigner une commission qui se mettrait en relation avec Mgr l'évêque à ce sujet. MM. de Torquat, Collin, Chouppe, Clouet, sont priés de se joindre aux membres du bureau pour former cette commission.

— M. Dupuis lit une notice sur le canton de Meung. Cette notice, destinée au répertoire archéologique de France, est approuvée de la Société.

— M. Rocher lit une notice sur le canton de La Ferté, notice destinée au répertoire archéologique de France. La Société approuve cette notice.

— M. Loiseleur, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur une notice de M. Imbault relative à de nouvelles découvertes faites à Montbouy, dans la propriété de M. Du-

puis, et conclut à l'insertion de cette notice au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

NOTICE SUR LES RUINES ROMAINES DE MONTBOUY.

« Vous vous rappelez les notices élégantes dans lesquelles nos collègues, MM. Pillon et de Langalerie, vous ont retracé les découvertes faites à Montbouy par M. Dupuis. Au moment où je vais marcher sur leurs traces, je suis tenté d'abord de vous prier d'oublier la forme dans laquelle ils vous ont raconté leurs impressions. Les miennes ont été aussi vives, en présence des ruines exhumées de nouveau par notre infatigable collègue; mais plus habitué à manier le crayon que la plume, vous me pardonnerez si je ne vous soumets qu'une esquisse rapide, laissant au propriétaire du champ où repose l'antique *aquæ segeste* le soin de vous dire un jour avec détails toutes les richesses qu'il en aura exhumées.

« Avant de parler des débris romains, arrêtons-nous un instant à ceux du moyen âge.

« M. Pillon vous a fait connaître la commanderie de Saint-Lazare, située à Montbouy; il vous a conduits dans l'appartement du seigneur, vous a fait toucher au verrou qui, traversant le meneau en pierre séparant la fenêtre, ferme d'un seul coup les deux volets formant clôture; les peintures des poutres et des solives ont été visibles pour vous sous son habile description. Mais M. Pillon n'a pas tout vu : un badigeon placé sur les murs lui cachait des peintures dont une partie est découverte aujourd'hui. Ainsi, près de la porte est une figure présentant tous les caractères d'un Christ au jardin des Oliviers; plus loin, se dessinent obscurément des personnages entourés d'un encadrement où se trouvent tracées au milieu de rinceaux les armoiries des seigneurs. Celles qu'on retrouve répétées à plusieurs endroits de cette chambre offrent un champ de gueules au chevron d'azur accompagné de trois fers de lance d'argent.

« Quittons le vieux castel devenu métairie, et rendons-nous dans la plaine. Là, entre l'amphithéâtre et les bains que vous connaissez,

se trouvait un assez vaste monument dont les fouilles ont mis à jour les substructions.

« Sa forme est celle d'un parallélogramme flanqué de redents; sa dimension est de 30m 52 sur 27m 55; dans l'intérieur se trouve une autre pièce affectant la même forme ayant 17m 50 sur 16m 60.

« Les doubles murs de ce monument sont construits en maçonnerie romaine avec mortier, et sont très-solides.

« Dans l'enceinte centrale et contournant cette enceinte, se trouvent d'autres murs construits également en moellons, mais sans mortier.

« Enfin, vis-à-vis l'entrée, est une massive construction en pierre sèche, carrée à l'extérieur, cintrée à l'intérieur, ayant 2m 25 sur chaque face.

« Telles sont les dispositions principales de la construction, placée sur une hauteur, au milieu d'un champ livré à la culture.

« Ajoutons que l'on a trouvé dans les terres enlevées une grande quantité de débris de colonnes cannelées, de chapiteaux, de bases et d'ornements qui, sans aucun doute, formaient la décoration de cet édifice.

« Cherchons maintenant à nous rendre compte de sa destination, de l'usage que l'on en pouvait faire.

« Nous voyons dans Vitruve que les basiliques étaient des salles où les princes rendaient ou faisaient rendre la justice, où les négociants se réunissaient pour traiter des affaires, où les rhéteurs venaient se liver à la déclamation, où les jurisconsultes donnaient des consultations; elles étaient décorées avec beaucoup de luxe, dit encore Vitruve, et divisées dans l'intérieur en trois parties par une double rangée de colonnes.

« Cette description de la basilique antique ne se rapporte-t-elle point au monument précédemment décrit, et tout ne porte-t-il pas à croire qu'il faut reconnaître une basilique dans l'édifice dont nous foulons les restes?

« Restituons-le par la pensée dans son état primitif.

« Le mur extérieur était continu et formait le corps du monument.

« Le mur intérieur, monté jusqu'à hauteur d'appui, supportait les colonnes.

« Les murs en pierres sèches soutenaient les banquettes où le public prenait place.

« La masse, également en pierre sèche, dégagée de tous côtés, était le siége du magistrat chargé de rendre la justice et la tribune d'où parlaient les déclamateurs.

« Les basiliques étaient décorées avec luxe. Les redents que nous voyons ne sont-ils pas des niches servant à la décoration du pourtour ? Ces débris de colonnes cannelées, de chapitaux sculptés, de rinceaux richement ciselés, offrent au moins une preuve évidente de l'ornementation luxueuse du monument.

« Je crois donc être dans le vrai en donnant à cet édifice le nom de basilique. J'espère pouvoir bientôt vous soumettre un dessin qui achèvera de vous faire comprendre l'aspect et l'importance de ce monument.

« A Montbouy, et avec notre collègue pour guide, on ne se contente pas d'une seule bonne fortune archéologique, et à la basilique devait succéder une autre découverte.

« Un matin donc, se trouvaient réunis sous le toit hospitalier des Gireaux nos collègues, habitant les environs, MM. Petit, Demersay, Guignebert et Bouloy. Il s'agissait de constater la direction d'une voie romaine qui traverse la plaine de Nogent, et de reconnaître la manière dont elle était construite ; l'agent-voyer du canton, M. Foucaud, s'était joint à nous et nous prêtait l'aide de ses lumières et de son autorité.

« Or, la veille, ce chemin, à un endroit où il sert de route aujourd'hui, avait été dégagé par les soins de M. Dupuis, dans une longueur de 2 mètres environ : il a 5^{m} 60 de largeur ; son épaisseur dans l'axe est de 75 centimètres.

« Il est établi sur un sol naturel de pierre remplaçant le *statumen*, première couche ordinaire des chemins romains.

« Sur ce *statumen* naturel se trouve le *rudus*, *ruderatio*, blocage de petites pierres concassées et mêlées avec un corps adhérent, ayant une épaisseur d'environ 40 centimètres; une autre couche de 20 centimètres environ, *nucleus* ou *conroy*, recouvre le *rudus*;

il est formé de petites pierrailles, de briques concassées et de terre.

« Enfin, sur cette troisième couche, se trouve le *summum dorsum, summa crusta,* formé de pierres plates de 15 centimètres d'épaisseur, qui aujourd'hui déplacées se relèvent dans certaines parties et rendent la route impraticable.

« La pente en travers de ce chemin est d'environ 3 centimètres par mètre.

« Nous avons retrouvé là, l'ouvrage de Bergier à la main, tous les caractères des chemins romains.

« Un de nos collègues toutefois, l'honorable M. Petit, a cru reconnaître dans cette construction des caractères identiques à celui d'un chemin découvert récemment par lui, près de Triguères, et qu'il pense être une voie celtique.

« Nous avions toujours cru jusqu'ici avec les auteurs qui se sont occupés des antiquités gauloises, avec M. de Caumont entre autres, que les chemins dont se servaient nos aïeux avant la conquête de César ne présentaient aucun caractère tranché, étaient établis sans art et habituellement dépourvus de pavage. Jusqu'à plus ample informé, nous persistons donc à croire que le chemin qui traverse la plaine de Nogent, et qui, dans le lieu où nous l'avons vu, suit le tracé de la route de Châteaurenard à Gien, est une voie romaine dont il offre à nos yeux tous les caractères distinctifs.

« Nous en avons reconnu un tronçon de 6 kilomètres environ. Un point important reste à établir : c'est de trouver l'endroit où il traversait la rivière du Loing. M. Dupuis nous a promis de continuer ses recherches à cet égard. »

MEMBRE NOMMÉ AU COURS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1861.

Membre honoraire.

M. Egger.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1861.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Répertoire archéologique du département de l'Aube.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. V.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 186[illegible], nos 1 et 2.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e, 3e et 4e trimestres.

Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, 1861.

Bourges. — *Mémoires de la Commission historique du Cher*, premier fascicule du 2e volume, 1861.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. V.

Chambéry. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. V.

— *Bulletin de la Société savoisienne*, 1861-1862, n° 1er.

Chartres. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, 9e livraison, octobre 1861.

— *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 34, novembre 1861.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1860-1861.

Guéret. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. III, 3e bulletin.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes*, 1861, premier semestre.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres*, t. VI, nos 1 et 2.

Paris. — *Congrès archéologique de France*, 27e session. — Dunkerque, Le Mans, Cherbourg, 1860.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, année 1861.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1861, premier trimestre.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, troisième trimestre de 1861.

Sens. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France.*

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, premier trimestre de 1859.

Rouen. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1re et 2e années.

— *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts*, 1850-1860.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, t. XII, 12e et 13e années.

Te Leiden. — *Handelingen der Jaarliksche algemeene vergadering van de Maatschappis der Nederlandsche letter kunde*, 3 vol.

III. — PAR LES AUTEURS.

M. Bourassé. — *Cartulaire de Cormery*, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery, d'après les chartes.

M. Chabouillet. — *Notice sur un coffret d'argent exécuté pour Frantz de Sickingen*, Paris, 1861.

Regnier Chalons. — *Denier de Charles-le-Chauve, frappé à Famars.*

— *Médaille hispano-mexicaine de Ferdinand VII.*

— *Monnaies et jetons rares ou inédits* (3e article).

M. Charaudeau. — *Discours de rentrée de la Cour impériale de Bordeaux*, 1861.

M. Conestabile. — *Sulla costruzione delle sale dette dei giganti memoria di S. M. il re Federico VII di Danimarca*, 1860, in-8°, 58 p.

M. Paul Guillemot. — *Excursion archéologique dans les montagnes éduennes de la Côte-d'Or*, in-8°, 57 p., avec pl.

M. Guignebert. — *Jeton en argent vermeil de la caisse d'épargnes de Montargis.*

M. Lambron de Lignim. — *Touraine*, mélanges historiques, n° 9.

— *Joûtes et Tournois*, in-8° tiré à cent exemplaires, Tours, 1860.

Mme Lenormant. — *Commentaire sur la cratyle de Platon*, ouvrage posthume, Athènes, 1861.

M. F. Lenormant. — *Histoire des massacres de Syrie en 1860.*

M. Paul Lenormant. — *Discours de rentrée de la Cour impériale de Dijon*, étude sur le droit pénal.

M. Otreppe de Bouvette. — *Causeries littéraires et impressions de voyage.*

M. le Préfet du Loiret. — *Rapport et procès-verbal des séances du Conseil général*, 1861.

M. Protat. — *Troisième étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines*, Nevers, Avallon, Volnay. — Dijon, 1861.

M. de Vassal. — *Généalogies des principales familles de l'Orléanais*, offert par M. Herluison, éditeur.

Objets offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1861.

Par M. Becquerel. — Un manuscrit de Girodot.

Par M. de Girardot. — Lot de pièces orléanaises.

Par M. Pelletier. — Lot de monnaies.

Par M. Rocher. — Deux vues photographiées de Jargeau en 1560.

Erratum.

Bulletin n° 38, page 364 et suivantes, au lieu de: seigneur *de....* lisez : seigneur *à* Beaune-la-Rolande, dans tous les passages où ce titre est affecté à un nom propre.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

A.

B.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE LA TABLE.

BULLETINS

DE LA

OCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME TROISIÈME.

Nos 32 A 39. — 1859-1861.



A ORLÉANS,
DE L'IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
RUE BOURGOGNE, 220.

1862



DATE DUE

